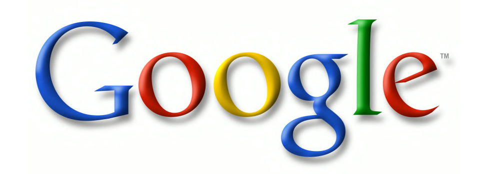
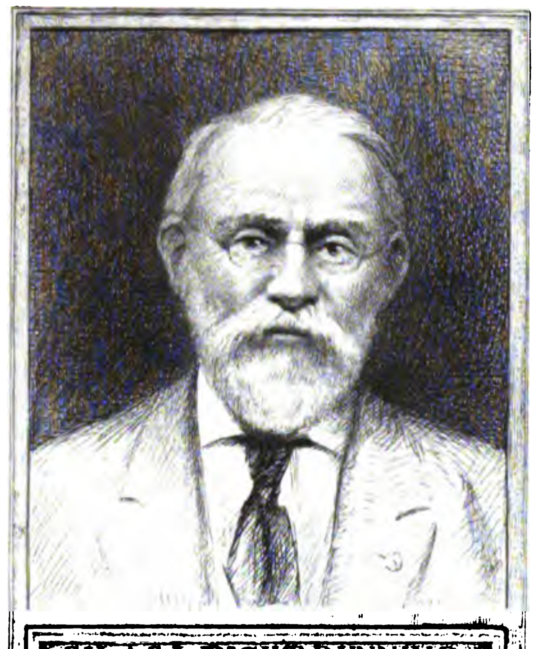



B 477281



Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais, Arras.

BULLETIN

DE LA COMMISSION

DES ANTIQUITÉS DÉPARTEMENTALES

(PAS-DE-CALAIS)

TOME I[er]

ARRAS

IMPRIMERIE D'AUGUSTE TIERNY, RUE ERNESTALE, N° 292

1849

Privée par le contre-coup de la Révolution de 1848 des allocations dont elle disposait, la Commission des Antiquités départementales s'est vu forcée d'interrompre son œuvre et d'ajourner la publication de la Statistique archéologique et de l'Album départemental que le Conseil général avait confiés à ses soins.

En attendant que des circonstances plus favorables lui permettent d'accomplir sa mission, le Comité central croit utile de publier un *Bulletin*, ou compte-rendu des actes et des travaux de la Commission depuis son organisation jusqu'à ce jour, afin de faire connaître les résultats matériels obtenus et d'indiquer les nombreux documents qu'elle a recueillis.

BULLETIN

DE LA COMMISSION

DES ANTIQUITÉS DÉPARTEMENTALES

(Pas-de-Calais).

Nous, Préfet du Pas-de-Calais,

Vu les circulaires de M. le Ministre de l'Intérieur des 29 octobre 1830, 10 août 1837 et 11 mai 1839;

Vu les diverses délibérations du Comité historique des Arts et Monuments;

Vu notre arrêté du 15 juin 1843, instituant, dans chaque arrondissement, une Commission spéciale pour la conservation des monuments historiques;

Considérant qu'afin d'apporter dans les études archéologiques qui se poursuivent et dans les mesures de conservation qu'elles provoquent, l'unité qu'exige l'intérêt départemental, il est nécessaire de soumettre les unes et les autres à une direction unique;

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS CE QUI SUIT :

Article 1er. — Il sera institué une Commission des Antiquités départementales qui remplacera les Commissions d'arrondissement créées par notre arrêté du 15 juin 1843.

Art. 2. — La Commission des Antiquités départementales recherchera et classera les anciens édifices remarquables sous le

rapport de l'art et de l'histoire, et nous proposera les mesures qu'exige leur conservation.

Elle explorera les Archives communales, signalera les documents dignes d'intérêt et proposera tous les moyens d'ordre et de conservation dans ces dépôts.

Elle surveillera les découvertes d'objets d'art ou de débris historiques, et provoquera les mesures nécessaires pour en conserver les résultats.

Elle arrêtera le plan de la statistique archéologique du département et en poursuivra l'exécution.

Elle préparera les rapports et documents à soumettre à M. le Ministre de l'Instruction publique et au Comité historique des Arts et Monuments, pour concourir aux études qui ont pour objet l'histoire nationale.

Art. 3. — Elle siégera, sous notre présidence, au chef-lieu du département, et s'assemblera au moins une fois chaque année, avant la session du Conseil général du département.

Art. 4. — Chaque année, l'un de ses membres sera désigné pour faire un rapport sur les travaux accomplis, sur les découvertes qui auraient été faites et sur les ouvrages d'archéologie départementale qui auraient été publiés.

Art. 5. — La Commission choisira chaque année son vice-président.

L'archiviste du département remplira auprès d'elle les fonctions de secrétaire.

Elle désignera un Comité chargé de centraliser et de diriger les études, et de recevoir, pendant l'année, les communications de ses membres.

Art. 6. — MM. les Sous-Préfets, MM. les Maires et autres fonctionnaires publics et MM. les ecclésiastiques sont invités à faciliter les recherches des membres de la Commission et à leur fournir tous les renseignements qui peuvent servir à leurs travaux.

Art. 7. — Notre arrêté du 13 juin 1843 est rapporté.

Fait à Arras, le 3 mars 1846.

Signé : Em. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ.

Nous, Préfet du Pas-de-Calais,

Vu notre arrêté de ce jour, relatif à la création et à l'organisation d'une Commission départementale pour l'exploration et la conservation des monuments historiques,

ARRÊTONS :

Sont nommés membres de la Commission des Antiquités départementales :

1° Pour l'arrondissement d'Arras :

MM. HARBAVILLE, conseiller de Préfecture ;
L'abbé PARENTY, chanoine d'Arras ;
Le comte D'HÉRICOURT ;
GRANDGUILLAUME ;
TERNINCK, percepteur à Bois-Bernard ;
GRIGNY, fils, architecte ;
BOISTEL, avocat ;
GODIN, archiviste du département, secrétaire ;

2° Dans l'arrondissement de Béthune :

MM. LEQUIEN, Sous-Préfet de Béthune ;
DANCOISNE, numismate et paléographe à Hénin-Liétard ;
Le comte DE FOULERS, membre du Conseil général à Lillers ;
Alexis JEAN, conseiller municipal à Béthune.

3° Dans l'arrondissement de Boulogne :

MM. ABOT DE BAZINGHEM, archéologue à Boulogne ;
MORAND, avocat, paléographe à Boulogne ;
PIGAULT DE BEAUPRÉ, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, à Calais ;
DE BAYSER, architecte à Boulogne ;
DE RHEIMS, archiviste et bibliothécaire à Calais.

4° Dans l'arrondissement de Montreuil :

MM. HENNEGUIER, avocat, paléographe à Montreuil ;
DOVERGNE, bibliothécaire à Hesdin ;
SOUQUET (Gustave), à Etaples.

5° Dans l'arrondissement de St-Omer :

MM. L. DE GIVENCHY, secrétaire de la Société des Antiquaires de la Morinie ;
Le président QUENSON ;
Alexandre HERMANT, numismate à St-Omer ;
Albert LEGRAND ;
DE LA PLANE (Henri), archéologue à St-Omer ;
L'abbé LAMORT, vicaire à Aire.

6° Dans l'arrondissement de St-Pol :

MM. Robitaille, curé-doyen de St-Pol ;

De Carbonnel, à Auxi-le-Château.

Fait à Arras, le 3 mars 1846.

Signé : Em. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ.

L'an mil huit cent quarante-six, le vingt-quatre juillet, à midi et demi, la Commission départementale instituée pour l'exploration et la conservation des Monuments historiques, par arrêté de M. le Préfet, en date du trois mars dernier, ci-dessus transcrit, s'est réunie dans l'une des salles de l'Hôtel de la Préfecture, sous la présidence de M. Desmousseaux de Givré, Préfet du département du Pas-de-Calais.

Présents : MM. Boistel, avocat à Arras ; — Dancoisne, numismate et paléographe à Hénin-Liétard ; — Dovergne, bibliothécaire à Hesdin ; — Grandguillaume, propriétaire à Arras ; — Grigny, fils, architecte à Arras ; — Harbaville, conseiller de Préfecture, — le comte d'Héricourt, à Arras ; — Henneguier, paléographe à Montreuil ; — l'abbé Lamort, à Aire ; — Lequien, Sous-Préfet de Béthune ; — l'abbé Parenty, chanoine d'Arras ; — Pigault de Beaupré, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, à Calais ; — De Rheims, archiviste et bibliothécaire à Calais ; — l'abbé Robitaille, curé-doyen de St-Pol ; — Souquet (Gustave), à Etaples ; — Terninck, percepteur à Bois-Bernard, — et Godin, archiviste du département, remplissant les fonctions de secrétaire.

M. le Préfet prononce le discours suivant :

« Messieurs,

» Avant que la Commission ouvre ses délibérations, je dois lui faire connaître quelle est la pensée qui a déterminé sa création, à laquelle je suis heureux d'avoir pu attacher l'un des actes de mon administration, et quels sont les travaux qui sont attendus de son zèle et de ses lumières.

» Vous le savez tous, Messieurs, les monuments, nombreux encore, que possède le département se trouvent, pour la plupart, dans un fâcheux état d'abandon. Les uns sont menacés d'une destruction prochaine ; la réparation des autres s'exécute sans aucune intelligence de l'art ou de l'histoire ; enfin, plusieurs disparaissent sans que l'administration soit avertie de leur valeur ou même de leur existence.

» Les découvertes qui ne cessent de se renouveler sur un sol riche en débris de toutes les époques, sont ignorées ou demeurent

perdues, parce que leurs fruits sont négligés par l'ignorance ou dispersés par la cupidité.

» Il fallait mettre un terme à cette situation qui blessait à la fois les sentiments du pays et l'intérêt de la science.

» Un autre motif appelait votre création : Depuis quelques années, le Gouvernement du Roi, toujours désireux de rattacher les gloires du passé aux prospérités du présent et aux espérances de l'avenir, a entrepris l'œuvre nationale de recueillir tous les matériaux importants et encore inédits de l'histoire de France.

» Cette mission fut confiée d'abord à une Commission unique, composée d'hommes éminents par leur savoir, mais on s'aperçut bientôt, qu'indépendamment des faits purement historiques, il y avait à scruter ceux qui intéressent la littérature, les sciences et les arts. Le travail dut être partagé : plusieurs nouveaux Comités furent formés, et l'un d'eux fut spécialement chargé de l'étude des arts et monuments nationaux. C'est celui qui se réunit au Ministère de l'Instruction publique, sous le titre de Comité historique des Arts et Monuments.

» Les attributions ont été ainsi résumées : Il doit publier tous les documents inédits relatifs à l'histoire des arts chez les Français, faire connaître tous les monuments d'art en France, dans tous les genres : monuments religieux, militaires et civils ; faire dessiner et graver, pour les conserver à l'avenir, les œuvres remarquables d'architecture, de peinture, de sculpture en pierre, en marbre, en bois ; donner des instructions sur la conservation matérielle des ruines, statues, tours, chapelles, cathédrales, qui intéressent la religion, l'art et l'histoire ; faire des recherches sur l'histoire de la musique à toutes les époques du moyen-âge ; enfin, préparer les matériaux pour une histoire complète de l'art en France.

» Le Comité historique a fidèlement répondu à l'attente du Gouvernement et à celle du pays ; ses travaux sont nombreux et constants, et déjà l'on peut compter les importants services qu'il a rendus, en arrachant à la destruction de remarquables monuments, en rédigeant des instructions sur les diverses branches de recherches archéologiques ; enfin, en propageant le goût des antiquités nationales et en secondant les efforts tentés dans toutes les parties de la France pour découvrir et conserver ce qui reste encore de nos monuments historiques. Parmi les mesures qu'il n'a cessé de recommander se trouve, au premier rang, la formation de réunions appelées à reproduire, à l'égard des antiquités des provinces, l'œuvre d'étude et de conservation entreprise par la France entière. Cet appel a été entendu : déjà un grand nombre de Commissions ou de Sociétés archéologiques ont été créées. Le département du Pas-de-Calais, le vieil Artois,

si national, si éclairé, si riche en souvenirs et en monuments de toutes les époques, ne pouvait demeurer étranger à ce mouvement. Je n'ai fait que réaliser l'un de ses vœux en vous réunissant aujourd'hui. Votre tâche sera donc facile, Messieurs, parce qu'elle aura l'assentiment et le concours de la population, qui s'empressera d'apprendre de vous à mieux connaître et à mieux aimer les monuments de l'histoire de ses pères.

» Instruit des services nombreux rendus à l'histoire et aux monuments de la province par les sociétés savantes qu'elle possède, j'avais d'abord cherché, dans le concours de ces associations si éclairées et si zélées à la fois, et dans la création de Commissions locales dans les arrondissements dépourvus de réunions scientifiques, le moyen d'accomplir la tâche qui vous est aujourd'hui dévolue, sans porter atteinte au souvenir des services passés et à la haute utilité des études présentes; mais l'expérience a promptement démontré que des associations sans lien, travaillant sans système commun et sans but identique, ne pouvaient, quels que fussent leur dévoûment et leurs lumières, atteindre un résultat général et uniforme dans cette unité nouvelle de notre France d'aujourd'hui, le département.

» Une Commission départementale était donc devenue nécessaire; ses travaux, dirigés avec une constante unité et appuyés de l'action administrative dont ils emprunteront l'autorité, recueilleront, je l'espère, en peu d'années, des fruits aussi nombreux que salutaires.

» Ainsi, Messieurs, la création de la Commission a dû avoir à la fois pour but d'assurer la conservation de nos monuments départementaux et de coopérer au grand travail qui s'exécute sur l'histoire de France.

» L'action de la Commission m'a paru devoir se partager naturellement en trois parties:

» La conservation des monuments qui existent encore aujourd'hui;

» La surveillance des découvertes que chaque année renouvelle sur notre sol;

» L'exécution de la statistique archéologique du département;

» Les monuments dignes d'intérêt sous le rapport de l'histoire ou de l'art seront signalés par vos soins pour devenir l'objet des mesures que réclame leur conservation; l'exécution de ces mesures demeurera soumise à votre surveillance éclairée : vos délibérations justifieront les demandes de secours adressées au Gouvernement, au Conseil général du département ou aux Conseils municipaux. Les découvertes de toute espèce vous seront immédiatement annoncées par les soins de l'autorité

locale; des instructions spéciales seront adressées à MM. les Maires pour assurer l'exactitude de ces avertissements qui vous permettront de faire tout ce que vous suggérera votre zèle éclairé, afin de prévenir la perte ou la destruction des objets ainsi trouvés et d'en assurer la possession aux Musées départementaux lorsqu'il n'y aura pas lieu de prendre d'autres mesures.

» L'exécution de la Statistique archéologique est une tâche plus étendue : elle exige que le département entier soit exploré, que tous les objets d'art soient catalogués, décrits et dessinés. Cette tâche est grande, sans doute, mais avec la puissance du temps et de la persévérance, elle peut être heureusement accomplie comme elle l'a été dans plusieurs départements.

» Les instructions déjà rédigées par le Comité historique, les questionnaires qu'il distribue, enfin, les ouvrages spéciaux publiés en grand nombre depuis quelques années, facilitent d'ailleurs un travail dont les premiers éléments pourront être recueillis par la voie administrative.

» C'est surtout pour l'accomplissement de cette partie de votre mission, Messieurs, que le choix parmi vous d'un Comité spécial, chargé de diriger et de coordonner vos travaux, m'a paru nécessaire. Composé d'un plus petit nombre de membres, il pourrait avoir des réunions fréquentes et satisfaire aux exigences journalières qui résulteront de l'activité de vos recherches.

» J'ai cru aussi qu'il était indispensable que, par un rapport annuel, vous vous rendiez compte à vous-mêmes des résultats de votre travail. Vous jugerez ultérieurement du degré de publicité que, dans l'intérêt de nos monuments ou dans celui de la science, il conviendra de donner à ce rapport.

» En terminant cet exposé, permettez-moi de vous exprimer la vive gratitude que m'inspire l'empressement que vous avez bien voulu apporter à répondre à mon appel, et de vous répéter que je m'estime heureux d'avoir pu compter parmi les actes de mon administration celui qui, en vous réunissant aujourd'hui, assure au département la conservation de l'un de ses intérêts les plus précieux et à l'histoire du pays un interprète éclairé de plus. »

Après ce discours, qui a été vivement applaudi, M. Pigault de Beaupré en demande l'impression, ainsi que du procès-verbal de la présente séance, pour être adressée à chacun des membres de la Commission. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

NOMINATION D'UN VICE-PRÉSIDENT.

M. le Préfet appelle l'attention de la Société sur la nomination du vice-président.

On procède immédiatement à cette opération.

M. Harbaville, ayant réuni la majorité des suffrages, est proclamé vice-président.

M. le Préfet invite la Société : 1° à fixer le nombre des membres du Comité chargé de centraliser et de diriger les études, et de recevoir, pendant l'année, les communications de ses membres ; 2° à procéder à leur nomination.

NOMINATION DU COMITÉ CENTRAL.

Après quelques observations échangées, on décide que le nombre des membres dudit Comité sera fixé à 7, y compris le vice-président et le secrétaire.

On procède à l'élection de cinq membres.

MM. d'Héricourt, Parenty, Grandguillaume, Grigny et Terninck, ayant obtenu la majorité des suffrages, sont proclamés membres du Comité central.

M. le secrétaire dépose sur le bureau :

1° Un rapport de M. Lequien, Sous-Préfet, sur les voies romaines de l'arrondissement de Béthune (en deux expéditions) ;

2° Un rapport du même auteur, en date du 20 juin 1845, sur les voies romaines de l'arrondissement de Béthune (en simple expédition, avec 23 feuilles de dessin) ;

3° Rapport du même auteur sur l'origine du patois dans l'arrondissement de Béthune (en deux expéditions) ;

4° Rapport du même auteur, en date du 25 juillet 1845, sur l'exploration du dolmen de Fresnicourt (en simple expédition, avec quatre feuilles de dessin) ;

5° Rapport de M. Dancoisne, en date du 25 juin 1844, sur les fouilles archéologiques de Billy-Montigny, avec dessins (en double expédition) ;

6° Deux exemplaires remplis du questionnaire du Comité historique des Arts et Monuments, en ce qui concerne la commune d'Hénin-Liétard ;

7° Deux rapports de M. de Foulers sur les églises de Lillers et de Guarbecque, avec une feuille de dessin sur ce dernier édifice (en deux expéditions) ;

8° Questionnaire du Comité des Arts et Monuments, rempli pour la commune de Crémarest (en simple expédition) ;

9° Délibération (en simple expédition) de l'ancien Comité archéologique de l'arrondissement de Montreuil, en date du 16 décembre 1844, relative à la découverte de médailles et d'objets antiques, qui a eu lieu à Etaples, à Camiers et à Montreuil, avec

une dissertation sur l'emplacement de l'ancienne Quantovic. La même délibération contient aussi des détails sur l'église de Frencq ;

10° Un exemplaire des Mémoires publiés, en 1845, par l'Académie d'Arras, renfermant des notices, avec dessin, sur les églises d'Ecoust-St-Mein, Oppy, Vimy et Willerval, par M. le chanoine Parenty ;

11° Beffroi et hôtel-de-ville d'Arras, renseignements fournis par M. le Maire ;

12° Eglise de Fampoux (Agrandissement et restauration de l') plans, devis, cahier des charges, rapport, etc. (sept pièces) ;

13° Tour de l'église de Loos (Renseignements sur la), fournis par M. le Sous-Préfet de Béthune ;

14° Beffroi et tour de l'église de St-Vaast à Béthune (Renseignements et dessins concernant le) ;

15° Lettres de M. l'abbé Leroy, sur l'église de Lacouture ;

16° Un rapport présenté à la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Boulogne, le 23 octobre 1845, par MM. les membres de cette Société, spécialement chargés de l'exploration des monuments archéologiques de la circonscription ;

17° Rapport fait par M. Alexandre Hermant, au nom de la Société des Antiquaires de la Morinie, sur les monuments historiques et archéologiques de l'arrondissement de St-Omer ;

18° Souchez : église, tour, croix. (Litographie et spécimen.)

PROJET DE STATISTIQUE ARCHÉOLOGIQUE DU DÉPARTEMENT.

M. Harbaville a la parole pour communiquer un projet de statistique archéologique du département.

L'honorable vice-président s'exprime ainsi :

« **Messieurs,**

» Les provinces qui composent le département du Pas-de-Calais étaient naguère très-riches en monuments de toute espèce, basiliques grandioses, églises, abbayes, châteaux, beffrois. La plupart avaient été élevés avec autant de goût que de magnificence ; ils témoignaient hautement de ce que firent nos pères sous l'inspiration des sentiments de foi et de liberté. Mais le temps a marché, puis le jour des révolutions s'est levé, la terre a tremblé et a secoué son manteau de chefs-d'œuvre. La moindre partie est demeurée debout : à nous à conserver, à protéger ces précieux débris.

» Le premier soin de la Commission doit donc être d'inven-

torier ce qui nous reste et de former ainsi la statistique archéologique du département.

» Je propose, en conséquence, à la Commission, d'adopter, sauf à le compléter, le projet suivant de statistique :

» Rechercher :

» 1° Les monuments de l'époque celtique existant dans le département, tels que dolmens, peulevans, etc.

» Dans quelles communes a-t-on trouvé des caves ou fosses celtiques et des objets d'art, tels que haches en silex ou en métal, vases, figurines et médailles gauloises ?

» Au point de vue géographique, quelles sont les *oppida*, *vici* ou bourgades qui, d'après les traditions et les inductions ethnographiques, peuvent être considérés comme étant d'origine celtique ?

» 2° L'époque romaine ne nous a laissé que quelques camps et les voies qui sillonnent le pays.

» Suivre, commune par commune, le parcours des diverses voies romaines, et spécialement celles qui formaient les étoiles itinéraires du *septemvium* de Boulogne, Thérouanne et Arras.

» Sur quels points ces voies sont-elles encore reconnaissables ?

» Signaler les *tumuli*, les tombeaux particuliers, les découvertes d'objets d'art, médailles, etc.

» Le polythéisme a-t-il laissé d'autres traces que celles qu'on retrouve dans la composition de quelques noms de lieu ?

» Quels sont les villes, ports, *castella*, *castra*, *mansiones et vici* que les traditions, d'accord avec les inductions étymologiques, placent positivement comme appartenant à cette période ?

» 3° Existe-t-il des monuments de la période franke de l'an 450 à 850 ?

» Quels sont les villes, châteaux et villages qui, d'après les monuments écrits, auraient été fondés durant cette période de quatre siècles ?

» Quels monastères datent de cette époque ?

» 4° Quels sont les monuments qui offrent, en tout ou en partie, le caractère du style roman, et qui auraient été élevés de l'an 850 à l'an 1100 ?

» Quels sont ceux des nombreux souterrains, refuges existant dans le pays, qui appartiennent au IXe siècle ?

» Quelles abbayes datent de cette période de quatre siècles et demi ?

» Indication des sceaux, sculptures dyptiques, monnaies et manuscrits existants, qui appartiennent à cette époque ?

» 5° Quels sont les monuments du style de transition du plein cintre à l'ogive? Leur date précise?

» Les monuments du style ogival pur?

» Ceux du style ogival flamboyant?

» Les châteaux, hôtels-de-ville et beffrois?

» Les verrières, mosaïques, sculptures, images ou vignettes, sceaux, monnaies et objets d'art, appartenant à la 2e partie du moyen-âge, de 1200 à 1500?

» 6° Quels sont les monuments du style ogival en décadence?

» Les monuments de la renaissance?

» Les objets d'art jusqu'en 1600?

» Enfin, il est à considérer que beaucoup de villages et de hameaux portent, dans le latin barbare, des chartes, ou, dans les vieux documents en langue vulgaire, des noms souvent méconnaissables, qui créent des difficultés et peuvent porter de la confusion dans tous les travaux historiques. C'est donc un complément nécessaire d'une statistique archéologique, que d'établir la synonimie ou la concordance des noms de lieux anciens et modernes. »

On présente diverses observations sur les lieux où seront déposés les objets d'art ou les débris historiques qui seront découverts.

La Société déclare laisser ce soin au Comité central.

M. le président invite M. Amédée Boistel à donner lecture de son travail sur les cryptes ou chapelles souterraines qui faisaient le tour du chœur de l'ancienne cathédrale d'Arras.

M. Boistel lit un travail assez étendu sur les cryptes des anciennes églises, constructions souterraines qui ne furent, dans l'origine, que de petits caveaux, éclairés par des lampes, et dans lesquels, à une époque reculée, il était d'usage de placer les reliques ou le tombeau des saints.

C'est à l'époque romane qu'on en trouve les plus nombreux exemples. A partir du ve ou vie siècle, on voit ces caveaux prendre la forme et les proportions d'une chapelle. Peu à peu, ils s'étendent sur le chœur et en reproduisent la disposition. Plus tard, ils atteignent des dimensions considérables; ils s'enrichissent de sculptures; ils admettent plusieurs autels; ils arrivent quelquefois à représenter une seconde église placée sous la première. C'est aux xie et xiie siècles qu'on trouve, en France, ces constructions plus multipliées et plus importantes. Après le xiie siècle, elles ne sont plus que de très-rares exceptions.

L'auteur décrit rapidement les cryptes qu'il a eu occasion d'observer dans le centre et dans le midi de la France ; il rappelle celles que divers auteurs ont citées en plusieurs contrées, et particulièrement dans la Normandie, l'Anjou et la Bretagne. Il les compare avec celles de l'ancienne cathédrale d'Arras, qui pouvaient, dit-il, rivaliser pour la grandeur et la beauté avec tout ce qu'on peut citer de plus remarquable en ce genre. Il donne de ces dernières une courte description, qui ne pouvait être alors plus complète, parce que ce dernier débris de l'une des plus belles cathédrales de France était encore presque entièrement enfoui sous des décombres. Le but principal de l'auteur était de montrer que cette pauvre ruine, même en ce triste état, pouvait être digne encore du plus vif intérêt, et engager, en conséquence, la Commission à faire quelques démarches pour obtenir qu'elle fût exhumée avec toutes les précautions nécessaires et conservée, s'il se trouvait qu'elle pût l'être, à l'histoire de l'architecture et à de pieux souvenirs.

Pour justifier l'importance historique des cryptes d'Arras, l'auteur rappelle que cette sorte de monuments est assez rare ; qu'il est bien plus rare encore de lui voir affecter de grandes proportions. Ici, elles faisaient le tour entier du chœur, à partir des transepts, sur lesquels elles s'appuyaient de chaque côté. C'était comme une seconde église bâtie sous terre. Leur architecture, noble et élégante, quoique très-sobrement ornée, n'avait rien du caractère de sombre sévérité qu'on remarque ordinairement dans les constructions semblables. C'est une ogive peu élancée, mais grâcieuse, dont les arceaux saillants, ornés aux angles d'une simple moulure ronde, reposent sur deux colonnettes accouplées, grosses et courtes, portées par un soubassement tout uni. Tous les caractères architectoniques témoignent d'une haute antiquité. Ils indiquent le commencement de l'époque de transition.

L'auteur est naturellement amené à rechercher la date précise de la construction. Il conclut, de la comparaison de quelques passages tirés des chroniqueurs, qu'il n'est pas possible de leur assigner raisonnablement une autre date que celle de l'année 1030. Il sent que cette assertion paraîtra paradoxale à plusieurs personnes, à cause de l'opinion où l'on est que l'ogive n'a pas été adoptée avant le XIIe siècle ; et il va au-devant des objections. Il cite plusieurs exceptions à la règle posée trop absolument, selon lui, et rappelle les protestations dont elle a été l'objet de la part d'archéologues distingués.

« Au surplus, dit-il, qu'on adopte ou qu'on rejette la date indiquée, nos cryptes n'en sont pas moins dignes d'attirer l'attention. Si on l'adopte, elles deviennent une exception éclatante

a la loi commune : elles acquièrent un très-haut prix pour l'histoire de l'art. Si on la rejette et si on reporte leur construction à une époque moins reculée, elles restent un monument extrêmement curieux, en ce que l'ogive, parfaitement pure, nettement caractérisée, employée sans mélange et dans un système bien arrêté, bien exclusif, — chose plus singulière, employée dans des substructions, — s'y trouve recouverte, à l'étage supérieur, par le style plein-cintre, tout aussi fermement accusé, avec tous les caractères constitutifs de l'architecture romane. En sorte qu'il est arrivé ici précisément le contraire de ce que nous savons s'être passé partout ailleurs. »

M. Boistel rappelle ensuite les démarches qu'il a faites, depuis plusieurs années déjà, pour atteindre le but qu'il se propose dans son travail actuel. Il fait connaître que la Société française pour la conservation des Monuments, dans sa session générale de 1839, a accueilli avec une faveur marquée les communications qu'il lui a faites à ce sujet, et qu'une preuve de l'intérêt qu'elle prenait au projet de conservation des cryptes d'Arras, elle a mis à sa disposition une somme destinée à concourir à ce but, pour le cas où l'administration municipale prendrait la résolution de déblayer les ruines de la cathédrale. Des circonstances défavorables ont fait ajourner ce projet. Il paraît être sur le point de se réaliser. L'auteur insiste pour que la Commission intervienne sans retard, et agisse de concert avec le Conseil municipal d'Arras, afin que les fouilles soient exécutées avec intelligence et ménagements, dans une pensée de conservation et dans la prévision d'une restauration possible.

« On ignore, dit-il, si les ruines dont je parle sont encore en état d'être réparées et consolidées ; mais, en supposant que l'espoir qu'il est permis de conserver à cet égard se trouvât peu fondé, il est certain du moins que les fouilles à faire ne seront pas exécutées en pure perte. Elles procureront assurément quantité d'objets intéressants pour la science archéologique. Tout ce que l'on a déjà rencontré par hasard dans des travaux suivis pour un objet tout différent, nous en est un sûr garant. »

Il énumère rapidement les trouvailles dont les fouilles de la Place de la Préfecture ont enrichi le Musée d'Arras, et décrit quelques-uns des objets les plus importants. Il cite, en première ligne, une dizaine de fragments de frises, archivoltes, arceaux, ou chapiteaux, couverts d'ornements du style roman le plus franc et le mieux caractérisé, découverte précieuse et rare en ce pays; puis une mosaïque du XII[e] siècle, portant la date 1183, représentant l'évêque Frumauld, couché, de grandeur naturelle, en habits pontificaux, puis une infinité de morceaux de sculpture, appartenant à toutes les époques du style ogival, chapiteaux,

frises, colonnettes, niches, dais, médaillons, statuettes, dalles funéraires, sarcophages ; des crosses et des calices d'étain, des anneaux d'évêques, etc., etc.

Il mentionne la découverte d'une chaussée romaine qui passait sous le côté gauche de l'église actuelle. Il décrit l'aspect que présentait sa coupe, et montre le dessin qui en a été fait par M. Traxler, architecte de la ville. Sous la nef de droite de cette même église, dans une tranchée creusée pour asseoir des fondations, on a trouvé cinq grosses urnes romaines de l'espèce de celles qui, chez les anciens, faisaient l'office de nos tonneaux. Elles sont de forme sphéroïdale, garnies au fond d'un appendice pointu, et vers le haut de deux espèces d'oreilles. Elles ont 60 centimètres de diamètre et une épaisseur considérable. Elles avaient été employées comme vases funéraires, car elles contenaient des cendres et des ossements.

Très-près de cet endroit, et vers la Préfecture, l'auteur croit avoir constaté l'existence d'une fabrique romaine de poteries fines. Il y a trouvé un tas de tessons provenant de vases élégants. Il a pu en réunir quelques-uns et reconstituer en partie plusieurs petites urnes ou coupes, dont le galbe romain n'est pas douteux. La finesse de la pâte et l'inimitable vernis rouge dont plusieurs morceaux sont revêtus suffiraient, d'ailleurs, amplement à les faire reconnaître. Des fragments d'un grand vase, de couleur noire, travaillé en moule, élégamment godronné et couvert d'ornements très-délicats, se font remarquer par leur extrême minceur. Quant aux morceaux de poteries communes et de tuiles de la même époque, ils étaient extrêmement abondants en ce lieu, comme sur toute la place. Il a observé encore, au même endroit, des tas de terre qui semblaient préparés pour la fabrication des vases, des amas de charbons et un dépôt d'argile ayant subi une première cuisson. Probablement, cette argile, ainsi préparée, entrait dans la composition de la poterie fine. De tout cela, l'auteur conclut que les fouilles qu'il propose promettent des résultats intéressants (1).

(1) La Commission, touchée des considérations développées par M. Boistel et de celles que plusieurs des membres présents ont fait valoir dans le même sens, a voté un crédit, dont une partie devait être affectée à rémunérer un inspecteur spécial des travaux de déblaiement, et une autre partie à être distribuée en gratifications aux ouvriers qui découvriraient quelques fragments de sculpture ou autres objets intéressants pour l'archéologie. Les fouilles n'ont pas été stériles. Dans la réunion générale du 12 août 1847, M. Godin a rendu compte de leurs résultats.

Quant aux cryptes, objet principal du Mémoire que nous venons d'analyser, complètement déblayées pendant l'hiver de 1846-47, elles se sont trouvées dans un tel état de dégradation ou plutôt de destruction, qu'il a

DESSINS DE L'ANCIENNE CATHÉDRALE.

M. Terninck communique à la Commission plusieurs dessins de l'ancienne cathédrale, et annonce que les recherches auxquelles il se livre sur cette précieuse basilique seront bientôt terminées. La Commission accueille avec un vif intérêt cette communication.

CHAPELLE D'AZINCOURT.

M. Grigny donne connaissance à l'assemblée du projet formé par M. le curé d'Azincourt, de convertir en chapelle expiatoire une dépendance de son église, afin d'y conserver les ossements des victimes de la funeste bataille d'Azincourt, exhumées dans les fouilles impies, entreprises par les Anglais en 1815.

Le jeune et savant architecte lit le rapport suivant :

« Messieurs,

» C'est, vous le savez, sur le champ de bataille d'Azincourt, que furent enterrés, pêle-mêle, il y a plus de quatre siècles, tout ce que la noblesse perdit dans ce sanglant désastre.

» Longtemps, la famille de Tramecourt, s'imposant seule un pieux devoir, entretint, sur l'endroit même de cet ossuaire, une chapelle expiatoire. Depuis, dans son destructeur tourbillon, l'époque révolutionnaire a emporté le modeste tombeau, et, à l'heure qu'il est, le champ sacré, le dernier asile de tant d'illustres chevaliers, n'a pas même la simple croix de bois qui décore la plus humble tombe.

» Appelé dernièrement à visiter l'église d'Azincourt, j'ai pu comprendre et partager la pénible impression de ce dénûment complet...

« Cet oubli des morts, me disait le curé, serre le cœur, sur-
» tout quand on voit les vieillards du village se découvrir devant

fallu renoncer à toute idée de les conserver. S'il avait été possible de les laisser subsister telles qu'elles étaient, elles auraient pu, pendant longtemps encore, offrir à l'œil étonné le spectacle imposant d'une ruine majestueuse ; mais le soin de la sûreté publique et la nécessité de niveler la Place de la Préfecture ne permettaient pas de le faire. Elles ont été rasées. Par les soins de la Commission, et sous la direction de M. Grandguillaume, l'un de ses membres, divers dessins en ont été pris et un plan général a été dressé. A l'aide de ces dessins et de ses propres observations, M. Boistel se proposait de compléter, en le refondant, le travail dont nous avons donné une idée sommaire, la plus grande partie se trouvant aujourd'hui sans objet, puisque les cryptes d'Arras n'existent plus. Il s'est arrêté, en apprenant que l'un des membres de la Commission se propose de traiter, d'une manière générale, l'histoire du monument dont ces cryptes ont fait une petite partie.

» ces quelques pieds de terre oubliés. » Grâce à l'initiative de cet honorable ecclésiastique, j'espère, Messieurs, pouvoir bientôt vous informer que les preux morts à Azincourt ont une tombe sinon digne d'eux, au moins capable de perpétuer leurs noms.

» Restreint par l'exiguité de ses ressources, M. le curé ne doit d'abord que convertir en chapelle expiatoire une dépendance de son église, dont l'architecture est de la fin du xv° siècle.

» Chargé de cette appropriation, je compte y placer les blasons de plusieurs nobles de Flandre, d'Artois et de Picardie, qui succombèrent en défendant la France contre l'étranger. On doit élever, sur le champ de repos, une croix de pierre avec emblêmes et inscriptions.

» Puisse cette manifestation d'un pauvre prêtre exciter, parmi tant de nobles maisons, une émulation digne d'elles; et ce premier pas fait, puisse l'ancienne chapelle s'élever encore, gardienne des restes des morts, témoignage de la vénération des vivants.

» Votre protection éclairée et votre bienveillant concours ne peuvent manquer, Messieurs, à une si généreuse résolution.

» J'aurai bonheur à pouvoir écrire à M. le curé d'Azincourt, que sa voix a été entendue, et que vos vœux tendront à réaliser son espoir. »

Ce projet excite toutes les sympathies de l'assemblée. Il est renvoyé à l'examen du Comité central.

DOLMEN DE FRESNICOURT.

M. Lequien, qui a fait une étude particulière des monuments celtiques, annonce qu'il continnera les fouilles concernant le *dolmen* de Fresnicourt. Il sollicite, à cet effet, un crédit sur la somme de 1,000 fr. allouée au budget départemental.

M. Lequien donne lecture de quelques passages de son curieux travail. Il décrit, avec talent et lucidité, le *dolmen* de Fresnicourt, l'un des plus considérables monuments de l'ère celtique, appelé autrefois, par les superstitieux habitants du pays, *la Table des Fées*, puis, de nos jours, connu sous le nom beaucoup plus prosaïque de *Bises-Pierres*, qu'elles ont tiré de leur couleur.

« Ce monument celtique, dit M. Lequien, consiste en cinq pierres d'énormes et diverses dimensions, qui s'élèvent au-dessus du taillis d'un bosquet dans lequel elles se trouvent, et dont quatre, encore implantées, ont évidemment servi de supports à la cinquième, déplacée en forme de table et d'une circonférence de 9m30, qui, inclinée vers le sol, est restée posée sur deux points de ses anciens appuis. Ce *dolmen* était précédé

d'une double enceinte de pierres, pavée, ou relié aux deux monuments, entre lesquels il se trouvait, par une double rangée de pierres formant galerie. »

L'honorable M. Lequien, après avoir fait connaître la position, la hauteur, la largeur et l'épaisseur des diverses pierres, décrit la forme des bassins de la table druidique, qu'il considère comme l'un de ces autels servant à l'immolation des victimes humaines.

Puis M. Lequien met sous les yeux de l'assemblée des débris de poteries, divers objets trouvés sur les lieux et quatre feuilles de dessins cités dans son Mémoire.

Une discussion s'élève sur la direction à donner aux fouilles.

On demande aussi s'il convient de continuer les travaux d'exploration ; M. Lequien lui-même paraissait craindre de détruire le *dolmen*.

La Commission, en l'absence de dessins complets, ajourne toute décision sur cet objet, et renvoie à l'examen du Comité central le Mémoire et la demande de M. Lequien.

FONTS BAPTISMAUX A BLESSY.

M. l'abbé Lamort signale à l'attention de la Commission des fonts baptismaux qu'il a découverts tout récemment dans l'église de Blessy. Ces fonts, que M. Lamort attribue à la période romane, ont été malheureusement relégués dans la baie d'une porte latérale qu'on voulait boucher, de manière que plusieurs parties sont perdues dans un massif de maçonnerie et par conséquent tout à fait invisibles ; puis, des deux faces restées apparentes, l'une se montre dans l'église et l'autre sur le cimetière.

TABLE DE PIERRE A BLESSY.

Il existe aussi, dans la même église, dit l'honorable ecclésiastique, une fondation gravée en lettres gothiques, sur une large table de pierre de Tournai, contenant des détails assez curieux sur les usages funèbres au XVI[e] siècle.

Pour ce qui concerne les fonts baptismaux, la Commission, partageant l'avis de M. l'abbé Lamort, prie M. le Sous-Préfet de Béthune d'inviter M. le Maire de Blessy à faire cesser un état de choses aussi bizarre que regrettable, et, de concert avec M. l'abbé Lamort, à prendre le plus tôt possible les mesures qu'ils jugeront utiles pour placer convenablement ce précieux monument.

BEFFROI DE BÉTHUNE.

M. Lequien appelle l'attention de la Commission sur le beffroi de Béthune, bâti en 1346 et reconstruit en 1388. (Renvoi au Comité central.)

M. Gustave Souquet donne lecture d'un rapport adressé à M. le Sous-Préfet de Montreuil, au mois de décembre 1844, par M. Ducrocq, desservant de Frencq; il résulte de ce document que la tour de l'église de Frencq est de style roman et qu'elle date du XIe au XIIe siècle.

Ce rapport contient des détails sur l'architecture de l'église, sur les pierres sculptées découvertes dernièrement dans l'intérieur de ses murs, en faisant percer des fenêtres, sur la chapelle bâtie dans la première moitié du XIVe siècle, par Enguerrand d'Eudin, seigneur de Frencq, gouverneur de la province du Dauphiné et grand chambellan du roi Charles VI, lequel Enguerrand mourut en 1391 et fut enterré dans ladite chapelle; il signale un cœur humain, embaumé et renfermé dans une boîte de plomb, découvert au mois de janvier 1844, en démolissant un vieil autel; une peinture, retrouvée sous le badigeon qui la recouvrait, représentant un chevalier armé de l'épée et de l'écu; il cite aussi des faits, des noms de lieux, et divers objets qui tendent à établir à Frencq l'existence d'une maison de Templiers.

Le même rapport signale aussi quelques lignes tracées sur un bout de planche pour faire connaître que l'effigie d'Enguerrand d'Eudin est enfouie dans le bas de la nef. Cette indication est confirmée par le témoignage d'un vénérable vieillard de 93 ans.

MM. Henneguier et G. Souquet demandent un crédit de 100 francs pour faire opérer des fouilles, à l'effet de rechercher l'effigie d'Enguerrand et d'enlever avec soin le badigeon qui recouvre le chevalier.

La Commission accorde le crédit demandé.

ÉGLISE DE SAINT-SAULVE, A MONTREUIL.

M. Henneguier dépose sur le bureau le dessin de trois fenêtres du XVIe siècle, d'une fort belle exécution, existant a la chapelle de la Vierge de l'église de St-Saulve, de Montreuil. Ces fenêtres, fort bien conservées en apparence, sont cependant d'une caducité telle, qu'il est à craindre que, d'un instant à l'autre, elles soient renversées par un coup de vent ou même par une pierre jetée de la rue. Cet accident, s'il arrivait, serait d'autant plus regrettable, que d'autres fenêtres de même architecture, qui ornaient la chapelle de l'Hôtel-Dieu, ont été abattues il y a peu de temps, sous le prétexte de procurer plus de jour à ceux qui fréquentent cette chapelle. M. Henneguier invite la Commission à intervenir, pour que la restauration de ce reste de l'ancien temple de l'abbaye de St-Saulve soit faite le plus tôt possible et avec intelligence.

OBJETS TROUVÉS A CONCHIL-LE-TEMPLE ET A ÉTAPLES

Le même membre appelle l'attention de la Commission sur les armures et autres objets antiques trouvés à Conchil-leTemple et à Etaples, dans les fouilles auxquelles ont donné lieu les travaux du chemin de fer. Il est à craindre que ces précieux objets d'antiquités soient dispersés ou portés au loin. M. le Préfet s'engage à écrire à ce sujet à M. le Sous-Prefet de Montreuil, pour le charger de réclamer ce qui a été trouvé ou qui pourrait l'être à l'avenir.

ÉGLISE DE WAVRANS.

M. l'abbé Robitaille parle de la nef de l'église de Wavrans. Il appelle l'attention de la Commission sur les travaux de restauration.

MONUMENTS ANCIENS. — APERÇU.

M. Parenty donne un aperçu sommaire des monuments anciens existant dans quelques cantons maritimes du Pas-de-Calais qu'il a parcourus.

Il cite successivement le clocher de l'église d'Oye et une forteresse détruite en 1557; les églises de Guemps et de Nielles-lez-Ardres, le château de la Montoire, le clocher et une partie de l'église de la prévôté, à Ardres; plusieurs châteaux-forts à Louches, à Landrethun; les clochers de Mentque et de Nortbécourt, les églises d'Audrehem, de Tournehem; un ancien retranchement situé à Guémy, les ruines de la chapelle de Saint-Louis, les abbayes d'Andres et de Licques, la ville de Guînes, le château de Hames, deux forteresses à Fiennes; la tour Saint-Pierre, l'église paroissiale, le beffroi et l'hôtel de Guise, à Calais; le clocher de Coquelles, la tour de l'église St-Tricat, une tour antique à Ferques, les ruines de l'abbaye de Beaulieu à Elinghem, l'église de Réty, le clocher de Marquise, l'église de Leulinghem, le chœur de l'église de St-Inglevert, enfin, le port de Wissant.

L'assemblée accueille avec reconnaissance le travail de M. le chanoine Parenty, et M. le président en ordonne le renvoi au Comité central, comme contenant des documents archéologiques très-intéressants à mettre en œuvre au moment de remplir les questionnaires.

NOTICE ARCHÉOLOGIQUE SUR LE CANTON DE VIMY.

M. le président invite M. Terninck à lire une notice archéologique sur les communes du canton de Vimy.

M. Terninck, après avoir déposé sur le bureau quelques dessins ou croquis des monuments qu'il décrit dans sa notice, cite :

Pour l'époque celtique. — Pierres levées ou *peulvans*, de la commune d'Acq. — *Tumulus* remarquable de Vimy, fouillé il y a quelques années et qui a mis au jour une salle souterraine circulaire, autour de laquelle s'ouvraient des espèces de fours qui contenaient des squelettes. Sous cette salle était un ossuaire et au bas de la motte, 4 à 500 cadavres rangés entre des lignes de pierres et orientés. — *Tumulus* de Rouvroy, dit *tombeau de Brennus* sur d'anciennes cartes; Ablain, Avion, Beaumont, Givenchy, Quiéry, Rouvroy, Villers.

Epoque romaine. — Trois grandes voies passant : la première, à St-Eloy ; la deuxième, à Thélus, Vimy et Avion ; la troisième, à Bailleul, Oppy, Beaumont. — Fondations, tombes et débris, à Vimy, Willerval, Izel, Bois-Bernard, Rouvroy, Avion, Souchez et Villers.

Epoque romane. — Tour de l'église de Souchez, tour de Vimy et fonts baptismaux ; tour d'Oppy, château de Carency.

Transition du roman à l'ogive. — Eglise d'Oppy.

Ogive primitive et secondaire. — Fort St-Philippe, à Ablain-St-Nazaire, qui était peut-être l'ancienne chapelle de ce saint, célèbre par les guérisons d'insensés.—Croix de grès de Souchez et tour de l'église d'Ablain.

Ogive tertiaire. — Eglise d'Ablain-St-Nazaire, chef-d'œuvre de cette époque par son portail et toute sa façade méridionale ; église de Vimy, moins riche et privée de ses voûtes en pierres ; église de Willerval, curieuse par ses pierres tombales, et l'église d'Ecoivres, qui n'a conservé que sa tour et sa flèche en pierres, garnie de feuilles sur ses huit angles.

Enfin, belle boiserie de la renaissance, à l'église de Vimy, et donjon d'Ablain-St-Nazaire, imité des donjons plus anciens et remarquable cependant par ses machicoulis.

Puis les tours de l'abbaye de St-Eloy, monuments de l'époque moderne, remarquables par leur position.

M. Terninck parle ensuite de plusieurs légendes qui se rapportent soit à des monuments ou à des sites ; il signale notamment celles des pierres d'Acq, de la chaussée d'Arras à Thérouanne, de la fondation de l'église d'Ablain, de la croix de Souchez, de l'abbaye de St-Eloy du Wez-Ronville à Fresnoy, de la chapelle du Dieu flagellé à Bois-Bernard, enfin, celle de Ste-Berthe à Ablain-St-Nazaire.

ÉGLISE DU SAINT-SACREMENT.

Un membre propose de visiter en corps l'église des Dames du St-Sacrement, construite d'après les dessins du jeune et habile architecte M. Grigny.

L'assemblée adopte par acclamations cette proposition.

Après avoir visité la crypte, qui fait l'objet du rapport de M. Boistel, la Commission se rend à la chapelle conventuelle des Dames du Saint-Sacrement, qu'elle examine dans tous ses détails. L'examen de ce beau travail lui donne occasion de décerner à M. Grigny les éloges dus au restaurateur de l'art chrétien dans nos contrées.

L'assemblée se sépare à cinq heures.

Clos et arrêté le présent procès-verbal, les jour, mois et an que dessus.

Le Président, Signé : DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ.
Le Secrétaire, Signé : A. GODIN.

Séance du 6 Août 1846.

M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance d'installation de la Commission, en date du 24 juillet dernier. La rédaction est adoptée.

ÉGLISE DE FAMPOUX.

Le Comité s'occupe du projet d'agrandissement et de restauration de l'église de Fampoux. Après quelques observations, on renvoie les plans, devis et cahier de charges dressés par M. l'architecte Bourgois, et les rapports de la Commission des bâtiments civils, à l'examen d'une Commission composée de MM. Grandguillaume, Grigny et Parenty, avec invitation de rédiger un avis sur les travaux projetés.

BEFFROI ET TOUR DE L'ÉGLISE SAINT-VAAST, A BÉTHUNE.

On renvoie à l'examen de la même Commission, avec les documents historiques à l'appui, les dessins du beffroi et de la tour de l'église de St-Vaast de Béthune, dont M. le Sous-Préfet demande le classement au nombre des monuments historiques.

ÉGLISE DE WAVRANS.

En ce qui concerne les travaux à exécuter à l'église de Wavrans, le Comité décide que M. le Préfet sera prié de demander, soit à M. le Sous-Préfet de St-Pol, soit à M. l'abbé Robitaille, un rapport sur les travaux à exécuter à l'église de Wavrans, et l'indication approximative de la somme jugée nécessaire.

PIERRES TOMBALES A WILLERVAL.

Un membre signale à l'attention du Comité trois pierres tombales qui se voient dans l'église de Willerval, et dont la conservation est journellement compromise par le piétinement des fidèles. Le Comité invite M. Aug. Terninck à se rendre à Willerval et à lui adresser, dans l'une de ses prochaines séances, un rapport descriptif de ces pierres, et son avis sur les moyens à employer pour arrêter leur entière destruction.

TOMBEAU DE BRENNUS, A ROUVROY.

MM. Parenty et Terninck font connaître que M. Courcol, propriétaire à Rouvroy, a bien voulu accorder l'autorisation de fouiller une motte située sur le territoire de ladite commune, dans une de ses propriétés, et qui est connue sous le nom de *tombeau de Brennus*. Les honorables membres estiment qu'une somme de 40 fr. suffira pour ce travail d'exploration. Cette somme est accordée.

BUDGET DE LA COMMISSION.

Le Comité central, à l'unanimité, émet le vœu que les fonds votés, sur la demande de M. le Préfet, par le Conseil général du département, soient mis à sa disposition. Le Comité apportera, dans la distribution de ces fonds, la plus grande réserve, la plus stricte économie, et rendra, chaque année, à l'administration départementale, ainsi que cela se pratique par toutes les Sociétés savantes du Pas-de-Calais, un compte exact de leur emploi.

Le Comité désirerait aussi connaître l'état de situation des fonds alloués pour les exercices 1845 et 1846, qui restent disponibles.

CANTON DE VIMY.

M. Aug. Terninck communique de curieux documents concernant l'histoire légendaire de quelques communes du canton de Vimy.

La séance est levée à cinq heures et demie.

Séance du 30 Octobre 1846.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le secrétaire donne lecture de deux lettres de M. le Préfet, en date du 20 août dernier, la première est ainsi conçue :

« M. le vice-président,

» J'ai l'honneur de vous adresser 50 exemplaires du questionnaire, rédigé par le Comité historique des Arts et Monuments, pour l'exploration archéologique des communes.

» Ce questionnaire devra être rempli, pour chaque commune explorée, en trois exemplaires, dont le premier demeurera entre les mains de la Commission, tandis que les deux derniers me seront adressées, l'un pour être déposé aux Archives du département, et l'autre pour être envoyé à M. le Ministre de l'Instruction publique.

» Il importe que je puisse transmettre, sous peu de temps, à M. le Ministre, plusieurs documents de ce genre, afin qu'ils soient une preuve des travaux de la Commission et servent, au besoin, de titre à l'obtention des secours qui pourraient être réclamés plus tard sur les fonds de l'Etat. J'appelle sur ce sujet vos soins particuliers.

» Agréez, M. le vice-président, l'assurance de ma considération distinguée.

» *Le Préfet :*

» Signé : Em. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ.

P. S. J'insiste particulièrement sur l'exacte étude des questionnaires dans le plus grand nombre de communes qu'il se pourra d'ici au 1er janvier. C'est le meilleur moyen d'étudier le sol départemental ; c'est même la meilleure preuve à fournir, au Ministre, des travaux de la Commission.

La seconde :

« Monsieur le vice-président,

» J'ai l'honneur de vous informer que j'ai mis à la disposition du Comité central de la Commission départementale des Monu-

ments historiques, la somme de 750 fr., qui reste libre sur le crédit de 1,000 fr. alloué au budget du département, exercice 1846, pour l'encouragement des travaux archéologiques.

» Mais cette somme devra être strictement employée suivant sa destination, c'est-à-dire :

» 1° A l'exécution des fouilles et des autres mesures de conservation que pourront nécessiter les découvertes effectuées;

» 2° A la copie des documents historiques qui peuvent se rencontrer dans les Archives communales, et qu'il serait utile de déposer aux Archives du département ;

» 3° A l'exécution, suivant les dimensions uniformes adoptées par le Comité historique des Arts et Monuments, de tous les dessins dignes de figurer ultérieurement dans un Album historique départemental.

» Je me réserve de délivrer les mandats sur la production de Mémoires justificatifs.

» Agréez, M. le vice-président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

» *Le Préfet :*

» Signé : DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ. »

BEFFROI ET TOUR DE SAINT-VAAST, A BÉTHUNE.

L'ordre du jour appelle le rapport de la Commission nommée pour examiner une demande de classement, au nombre des monuments historiques, du beffroi et de la tour de Saint-Vaast à Béthune.

M. Grandguillaume, rapporteur, fait connaître que ces monuments n'offrant, au point de vue archéologique, qu'un intérêt secondaire ; la Commission n'a pu donner un avis favorable au classement proposé ; elle croit que les revenus de la ville de Béthune permettent l'entretien et la restauration des deux édifices signalés, et qu'en principe, à moins de supériorité incontestable de la part des monuments que les villes possèdent, il vaut mieux réserver le bénéfice du classement pour les édifices isolés, perdus dans de pauvres communes sans ressources, où il n'existe personne d'entendu et capable de faire exécuter les réparations d'une manière convenable.

Cet avis est adopté à l'unanimité.

ÉGLISE DE FAMPOUX.

Le même membre présente, en ces termes, le rapport de la Commission nommée pour examiner le projet d'agrandissement et de restauration de l'église de Fampoux :

« Les parties anciennes de l'église de Fampoux sont trop peu importantes pour réclamer une longue discussion sur la manière dont cette restauration devrait être faite ; aux yeux de la Commission, le raccordement des parties anciennes avec les nouvelles sera très-difficile ; il n'y aurait qu'un seul parti à prendre, celui de reconstruire totalement l'église, en ne conservant que la tour ; cependant, comme la commune de Fampoux pourrait être dans l'impossibilité de faire face à une pareille dépense, malgré les secours qu'elle peut espérer du Gouvernement et de l'autorité supérieure, la Commission, après un mûr examen du projet proposé, émet l'avis que les colonnes anciennes, conservées dans le projet et qui produiraient un très-mauvais effet par leur peu de hauteur, comparé à la flèche de la voûte de la grande nef, soient supprimées et remplacées par des colonnettes groupées formant pilier, sans chapiteaux et avec bases seulement.

» L'excès de dépenses qu'occasionnerait cette modification, pourrait être balancé par la suppression des deux chapelles latérales, et par celle des reliefs aux extrémités des bas côtés et de la rose du chœur, qui ne permettraient pas de placer au-dessus des autels des tableaux de grande dimension ; enfin, on réaliserait encore une économie importante en remplaçant, par un simple plafonnage, la maçonnerie indiquée au-dessus des arcades qui mettent en communication la grande nef avec les petites (1).

» La Commission saisit cette occasion pour remercier M. le Préfet de la communication qu'il a bien voulu faire au Comité central, et pour le prier, en même temps, de vouloir bien accorder les secours les plus étendus aux communes qui complètent les églises du moyen-âge qu'elles possèdent, ou qui en bâtissent de nouvelles dans le style le plus en harmonie avec la croyance catholique ; l'architecture ne peut que gagner à un semblable choix ; seulement, la Commission pense que MM. les architectes doivent être très-sobres d'innovations, et qu'il est préférable, dans l'état actuel de la science, d'adopter les formes anciennes plutôt que d'en créer de nouvelles dont l'effet n'est pas certain. Les édifices de l'époque de l'église de Fampoux ne sont pas rares dans notre département, et il sera facile à M. l'architecte d'en extraire les types susceptibles d'être employés pour la restauration projetée. »

Les conclusions de ce rapport sont adoptées.

DÉCOUVERTE DE LA STATUE D'ENGUERRAND D'EUDIN, DANS L'ÉGLISE DE FRENCQ.

M. le secrétaire annonce au Comité qu'il a appris, par une

(1) M. l'architecte, auteur du projet, a reconnu les avantages de ce changement, et est tout disposé à suivre les conseils de la Commission.

lettre particulière, que la statue d'Enguerrand d'Eudin avait été trouvée dans l'église de Frencq, à l'endroit indiqué.

M. le Préfet est prié de demander à MM. Henneguier et Souquet un rapport détaillé sur cette découverte.

TOMBEAUX DÉCOUVERTS A FRUGES.

On annonce aussi que tout récemment, à Fruges, en exécutant des travaux de terrassement pour l'établissement d'un chemin, on a découvert trois tombeaux à auges, en pierres. Ces tombeaux ont été déposés provisoirement à l'Hôtel-de-Ville.

Le Comité, avant de prendre aucune décision sur cette découverte, décide qu'un rapport exact et un dessin de ces tombeaux seront demandés à M. Dovergne.

M. H. de La Plane donne à ce sujet de très-curieux détails sur les tombeaux à auges trouvés à St-Omer.

TOMBEAU DE BRENNUS, A ROUVROY.

M. A. Terninck, dans une note adressée à M. le secrétaire, annonce qu'il est impossible de fouiller, cette année, le tombeau de Brennus, à Rouvroy, attendu que les terres qui l'environnent sont ensemencées. Il demande, en conséquence, au Comité, l'autorisation d'employer la somme de 40 fr., accordée pour cet objet dans la séance du 6 août dernier, à fouiller, sur le territoire de Bois-Bernard, des parties creuses, des caves, des sépultures, au lieu dit *Tinard* ou *Wez-Ronville*.

Ajourné.

Séance du 11 Décembre 1846.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

TOMBEAU DE BRENNUS, A ROUVROY.

Le Comité, sur la demande de M. Terninck, autorise l'emploi de la somme de 40 fr. accordée dans la séance du 6 août pour fouiller le tombeau de Brennus, à Rouvroy, à l'exploration de

parties creuses, des caves, des sépultures, sur le territoire de Bois-Bernard, au lieu dit *Tinard* ou *Wez-Ronville*.

TRAVAUX DE DÉBLAIEMENT DE LA PLACE DE LA PRÉFECTURE.

M. le secrétaire informe le Comité que les ouvriers de l'atelier de charité, établi sur la Place de la Préfecture, travaillent en ce moment au déblaiement des terres qui environnent les cryptes de l'ancienne cathédrale, et que des parties de maçonnerie peuvent être endommagées par les travaux de déblaiement. Le Comité décide que M. le Préfet sera prié, conformément au vœu émis par l'assemblée générale de la Commission, en date du 24 juillet dernier, de vouloir bien s'entendre avec l'autorité municipale, à l'effet de prendre les mesures les plus efficaces pour ménager tout ce qui pourrait exister des anciennes constructions, l'intention de la Commission étant de conserver ces débris historiques, s'ils peuvent l'être, ou du moins de les étudier et d'en prendre le dessin.

Le Comité pense que plusieurs objets intéressant l'histoire et l'archéologie pouvant être découverts dans les travaux de déblaiement, il est nécessaire de commettre à leur conservation un surveillant spécial; il croit que l'on ne peut mieux choisir que le sieur Hermant, piqueur des travaux de la ville, auquel une indemnité serait allouée à cet effet. Le Comité croit, en outre, qu'une légère gratification devra être accordée par ses soins aux ouvriers, pour chaque objet découvert par eux, afin d'exciter leur zèle et de les encourager à apporter plus de précautions à la recherche et à l'extraction de ces objets; en conséquence, le Comité vote une somme de 300 fr., dont l'emploi sera spécialement affecté aux rémunérations ci-dessus indiquées.

Le présent procès-verbal sera immédiatement soumis à l'approbation de M. le Préfet.

Vu et approuvé.

Arras, le 13 décembre 1846.

Le Préfet du Pas-de-Calais :

Signé : DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ.

Séance du 28 Janvier 1847.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

INSTALLATION DE M. DE LINAS.

M. le secrétaire donne lecture d'un arrêté de M. le Préfet, en date du 31 décembre 1846, qui nomme M. de Linas, correspondant du Ministère de l'Instrution publique, membre de la Commission des Antiquités départementales du Pas-de-Calais.

M. de Linas, étant présent, reçoit les félicitations de ses nouveaux collègues, et, sur l'invitation de M. le président, assiste à la séance.

CORRESPONDANCE.

M. le secrétaire donne lecture de deux lettres adressées, par M. Harbaville, à MM. les membres de la Commission des Antiquités départementales, pour les inviter à remplir quelques questionnaires. « Ce travail, dit l'honorable vice-président, auquel le Comité central attache la plus grande importance, est nécessaire pour motiver les allocations du Ministère en faveur de la Commission; il est indispensable, puisque la réunion de tous ces questionnaires doit devenir la base de la statistique archéologique du département; il est essentiel aussi que les questionnairessoient accompagnés de plans, vues, coupes et détails destinés à l'échelle de proportion, des monuments intéressants sous le rapport de l'art et de l'antiquité, attendu que la collection de ces plans est destinée à former un album départemental.

En réponse à ces lettres, MM. F. Morand et de Bayser, à Boulogne, font connaître que leurs occupations actuelles et la mauvaise saison les empêchent d'entreprendre, quant à présent, aucune excursion archéologique. M. Abot de Bazinghem témoigne ses regrets de ce que son séjour momentané à Paris ne lui permet pas de répondre au désir du Comité. M. J. De Rheims, de Calais, promet d'envoyer très-prochainement des questionnaires remplis pour les communes de Guînes et de Hames. M. H. de La Plane, député, annonce que la Société des Antiquaires de la Morinie, officiellement consultée par M. le Ministre de l'Instruction publique, a déjà adressé à Paris des questionnaires semblables, et qu'il pense, ainsi que ses collègues de St-Omer, que cet envoi remplit le but de la Commission.

Questionnaires remplis pour les communes de :

1° Ecoust-St-Mein (deux exemplaires, dont un accompagné de trois feuilles de dessin), par M. le chanoine Parenty ;

2° Vimy (deux exemplaires : à l'un de ces questionnaires est joint un dessin représentant un côté extérieur de l'église), par le même ;

3° Coquelles (trois exemplaires) ; l'un d'eux est enrichi d'un dessin), par M. Pigault de Beaupré ;

4° Fréthun (id.), par le même ;

5° Frencq (un exemplaire), par M. Gustave Souquet ;

6° Heuchin (un exemplaire, avec un dessin de la façade de l'église), par M. Robitaille, curé-doyen ;

7° Wavrans (un exemplaire, avec une vue de la nef), par le même.

QUESTIONNAIRES DE COQUELLES ET DE FRENCQ A COMPLÉTER.

Le Comité, après avoir examiné attentivement ces questionnaires, décide que ceux des communes de Coquelles et de Frencq seront remis à MM. Parenty et Henneguier, de Montreuil, pour être complétés.

DEMANDE DE SUBVENTION EN FAVEUR DE L'ÉGLISE WAVRANS.

Pour ce qui concerne la restauration de l'église de Wavrans, devenue indispensable, le Comité recommande vivement à la bienveillance de M. le Préfet la demande de M. Robitaille, tendant à obtenir une subvention.

DESSINS DES CRYPTES DE L'ANCIENNE CATHÉDRALE.

M. Grandguillaume annonce qu'il a fait dessiner géométriquement, par les sieurs Robert, Outhier et Communot, sapeurs du génie, les ruines des cryptes de l'ancienne cathédrale d'Arras. Il dépose, en conséquence, quelques feuilles de dessin sur le bureau. Le Comité, après les avoir examinés, en témoigne sa satisfaction à M. Granguillaume et décide, à l'unanimité, qu'une gratification de 45 fr. sera accordée, à titre de rémunération, aux sieurs Robert, Outhier et Communot.

IMPOSSIBILITÉ DE CONSERVER CES CRYPTES.

Le Comité, à l'unanimité, reconnaît qu'il est malheureusement impossible de conserver ces cryptes ; il invite, en conséquence, son secrétaire à écrire immédiatement à M. le Maire de la ville d'Arras pour l'en informer, et prier ce magistrat de vouloir bien agréer les remercîments du Comité pour le bienveillant concours et le puissant appui qu'il a bien voulu lui accorder.

l'échafaud, on lui apporta un siége à trois pieds, car on doit se rappeler qu'il ne pouvait se tenir debout à cause des plaies que lui avait causées la torture ; on le dépouilla de l'ordre de la Toison. Il harangua ensuite le peuple avec beaucoup de véhémence, lui reprocha avec énergie son injuste condamnation, se plaignit qu'on ne l'avait point traduit devant le chapitre de la Toison-d'Or (1), et déclara qu'il mourait innocent. Son aumônier et deux religieux de l'ordre de St-Dominique, docteurs en théologie, lui prodiguèrent les secours de la religion. Peu après, il eût la tête tranchée. Ces choses se passaient le jeudi saint, 3 avril 1476, vers trois heures du soir ; son corps fut mis dans une litière et conduit hors de la ville. Cent personnes vêtues de noir, portant chacune une torche, accompagnaient ce convoi; puis, les dépouilles mortelles d'Humbercourt furent ensuite conduites à Arras, par les ordres de la duchesse Marie de Bourgogne, et enterrées dans le chœur de l'église cathédrale.

Antoinette de Rambures survécut à son mari et consacra les dernières années de sa vie à des œuvres pies ; la cathédrale d'Arras eut souvent part à ses largesses ; entr'autres dons, elle reçut la statue en vermeil de St-Lambert, évêque et martyr, ainsi qu'un ornemeni de drap noir brodé d'or. Antoinette mourut en 1517, et son corps fut déposé en grande pompe à côté de celui de Guy de Brimeu.

COMPTABILITÉ.

M. le secrétaire dépose sur le bureau les états des dépenses occasionnées par les travaux qui s'exécutent sur ladite Place de la Préfecture.

Le Comité examine ces mémoires, en reconnaît l'exactitude et invite son secrétaire à en solder le montant.

La séance est levée à cinq heures.

Séance du 30 Mars 1847.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

DESSINS DES CRYPTES DE L'ANCIENNE CATHÉDRALE.

M. le secrétaire dépose sur le bureau : 1° trois feuilles de dessins des cryptes de l'ancienne cathédrale d'Arras ; 2° des ques-

(1) Les statuts de l'Ordre étaient précis à cet égard : « Si un chevalier, » porte le chapitre VI, se départ ou s'enfuit de journée de bataille, soit » avec son seigneur ou autre, ou s'il commet aucun autre vilain, énorme et » reprochable cas, le souverain et les chevaliers de l'Ordre procéderont contre » lui, et par autre manière, n'en pourroit estre privé ne débouté. »

tionnaires remplis par M. de Rheims, membre de la Commission à Calais, pour les communes de Hames et de Guînes.

DÉMOLITION DU CLOCHER DE L'ÉGLISE DE BEAUMONT.

M. Terninck appelle l'attention du Comité sur l'état de vétusté du clocher de l'église de Beaumont; il propose d'en solliciter la démolition immédiate.

Le Comité, considérant que cet édifice n'offre aucun intérêt au point de vue archéologique, et que déjà un enfant a été tué et un autre blessé grièvement par la chûte des pierres, adopte la proposition de M. Terninck.

ÉGLISE DE WILLERVAL. — PIERRES TOMBALES.

M. Terninck donne lecture du rapport suivant:

« Conformément au désir qui m'en a été exprimé par vous, Messieurs, je me suis transporté dans l'église de Willerval, pour constater l'état des pierres tombales qui s'y trouvent, et aviser aux moyens que l'on pourrait employer pour leur conservation.

» Quatre pierres encore intéressantes et assez bien conservées sont dans cette église ; toutes sont très-grandes et couvertes de dessins, de sculptures et d'ornements d'architecture très-remarquables ; toutes aussi offrent l'effigie du seigneur ou de la dame dont l'inscription est gravée sur le tailloir de la pierre ; mais une seule porte en relief, en ronde bosse même, la représentation du défunt, le sire Gérard de Sains, chevalier croisé, sur la personne de qui se raconte encore une légende assez romanesque. Mais cette effigie est aujourd'hui mutilée ; plusieurs membres lui manquent. (Elle a été reproduite dans les Mémoires de l'Académie d'Arras, année 1845.)

» Les autres tombes sont aussi curieuses, mais beaucoup mieux conservées, les figures et ornements sont creusés, ou plutôt gravés dans la dalle; elles datent de différentes époques, depuis le milieu du XIIe siècle jusqu'au XVe.

» Deux moyens de conservation pourraient être employés : l'un, qui serait de dresser ces pierres le long des murs et de les y fixer. (La tombe en relief ne pourrait pas être conservée de cette manière.) Si l'on employait ce moyen, qui ne semble pas du goût des habitants de Willerval, il faudrait remplacer ces dalles, qui servent de pavés, par d'autres pierres. Le second moyen, qui me semble préférable, serait de faire transporter ces monuments aux Musée d'Arras, et de prier M. le Préfet d'indemniser la commune, comme le faisait M. Desmousseaux de Givré, notamment pour Billy-Montigny, en lui accordant un secours sur les fonds destinés aux églises.

» Ces tombes ne sont pas en place ; il paraît même que plusieurs viennent du château. La famille qu'elles concernent est éteinte depuis longtemps ; son château est rasé, et il n'en reste plus de vestiges ; enfin, les habitants ne verraient pas avec plaisir ces grandes pierres bleues dressées contre les murs et assombrissant leur église déjà peu éclairée ; les enfants s'amuseraient à dégrader les sculptures, comme ils le font aujourd'hui, et ils auraient encore plus de facilité pour le faire ; et le moindre inconvénient qu'offrirait ce mode de conservation, serait de voir ces pierres se couvrir de badigeon chaque fois que les murs de l'église seraient blanchis, c'est-à-dire tous les ans.

» Voilà, Messieurs, les idées que m'a suggérées la vue de ces monuments. Leur conservation, dans l'état actuel des choses, est en grand danger, et il est urgent d'aviser aux moyens de les garantir, si l'on ne veut les voir perdus tout-à-fait, comme le sont déjà plusieurs autres pierres de cette église. En résumé, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer de demander le transport de ces monuments au Musée d'Arras, et préalablement de vous assurer si, deux ou trois grandes dalles qui sont sous le clocher, n'ont pas été retournées et si elles ne sont pas sculptées au-dessous. »

Le Comité adopte les conclusions de M. Terninck.

ORNEMENTS ET SCULPTURES.

M. le secrétaire dépose sur le bureau plusieurs fragments d'ornements et de sculptures trouvés sur l'emplacement de l'ancienne cathédrale. Le Comité décide que ces objets seront transportés au Musée de la ville par les soins du sieur Hermant, surveillant de la Société. Il invite aussi M. Boistel de vouloir bien lui adresser un rapport sur tous les objets intéressant l'histoire et l'archéologie, découverts dans les travaux de déblaiement de la Place de la Préfecture.

DESSINATEUR.

M. Boistel demande qu'un dessinateur soit désigné.—Ajourné.

FOUILLES.

Sur la proposition d'un de ses membres, le Comité va visiter les fouilles qui s'exécutent sur la Place de la Préfecture ; de là, il se rend sur l'emplacement de l'ancien cimetière St-Nicaise, où se trouvent encore quelques pierres tombales, malheureusement trop mutilées, trop incomplètes pour être transportées au Musée ; et, enfin, dans le jardin de M. Demay, jardinier, rue de Beaudimont, où existent, incrustés dans la muraille, cinq médaillons frustes représentant : 1° Jean-Sans-Peur, 2° Maximilien ou Charles-Quint, 3° Philippe-le-Bon ; enfin, deux mascarons.

A six heures, le Comité se sépare.

Séance du 11 Mai 1847.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

DÉMOLITION DES FORTIFICATIONS DE BAPAUME. ÉGLISE DE St-NICOLAS.

M. le vice-président expose que les fortifications de Bapaume vont être démolies ; que la démolition de cette forteresse, et spécialement de la partie dite le *donjon*, est destinée à servir à l'instruction des corps de l'artillerie et du génie ; que l'église de St-Nicolas, de Bapaume, édifice ogival de la deuxième moitié du XVIe siècle, est très-voisine de ce donjon, et qu'il est à craindre qu'elle ne souffre de l'ébranlement causé soit par les batteries de brèche, soit par la mine ; qu'il y a donc lieu d'appeler sur ce sujet l'attention de M. le Préfet, en le priant de faire prendre toutes les mesures nécessaires pour que cet édifice intéressant ne soit pas compromis par ces travaux.

Les conclusions de cet exposé sont adoptées.

ATELIER DE CHARITÉ. — SUBVENTION.

Le Comité décide ensuite que la subvention accordée au sieur Hermant, surveillant de la Commission, et aux ouvriers de l'atelier de charité établi sur l'emplacement de l'ancienne cathédrale, pour recherches et découvertes d'objets intéressant l'histoire et l'archéologie, cessera à partir du 15 de ce mois.

Le secrétaire en informera immédiatement le sieur Hermant, et lui témoignera la satisfaction du Comité, pour le zèle et l'aptitude dont il a fait preuve dans l'accomplissement de sa mission.

La séance est levée à quatre heures et demie.



Séance du 1er Juillet 1847.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

DÉMOLITION DES FORTIFICATIONS DE BAPAUME.

M. le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. le Préfet du Pas-de-Calais, en date du 29 juin 1847, annonçant que, suivant la délibération du 11 mai dernier, par laquelle le Comité des Antiquités départementales signalait les dangers que les opérations de démolition du donjon de Bapaume pouvaient faire courir à l'église de St-Nicolas, il s'était empressé d'appeler l'attention de M. le Ministre de la Guerre sur les craintes qu'un rapport de M. l'architecte Grigny était venu confirmer.

Par suite de la réclamation de M. le Préfet, M. le Ministre a recommandé à la Commission chargée d'arrêter le programme et de suivre le détail des opérations, d'avoir le plus grand soin d'éviter toute chance de danger pour l'église, et en général pour tous les bâtiments de la ville de Bapaume. M. le Ministre affirme que l'on peut, à cet égard, se reposer en toute confiance sur l'esprit de prudence avec lequel seront dirigées les expériences que doit effectuer la Commission sus-mentionnée.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA COMMISSION.

Le Comité rappelle que, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 3 mars 1846, la Commission doit s'assembler au moins une fois chaque année, avant la session du Conseil général; il émet le vœu que cette assemblée générale ait lieu au commencement du mois d'août.

CIMETIÈRE SAINT-NICAISE. — PIERRE TOMBALE.

MM. Boistel et Terninck annoncent que, par suite de nouvelles recherches, ils ont découvert, sur l'emplacement de l'ancien cimetière St-Nicaise, une pierre tombale où se lit une inscription très-intéressante. Le Comité décide que cette pierre sera enlevée et transportée au Musée; il vote à cet effet une somme de 15 fr.

CHAPELLE D'AZINCOURT.

M. Grigny rappelle que, depuis longtemps, M. le curé d'Azincourt a l'intention de faire restaurer ou décorer les objets d'art d'une ancienne chapelle de son église, afin de déposer avec convenance les restes des chevaliers morts, en 1415, à la sanglante journée d'Azincourt;

Que ce projet, éminemment religieux et national, ne peut manquer d'obtenir les sympathies et les encouragements de la Commission.

Sur la proposition de M. Terninck, le Comité vote une allocation de 200 fr. pour cet objet.

Il est quatre heures, la séance est levée.

Séance du 22 Juillet 1847.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

ÉGLISE DE WAVRANS.

M. Robitaille, curé-doyen de St-Pol, membre de la Commission, annonce que le Conseil municipal de Wavrans vient de voter une somme de deux à trois cents francs pour la réparation des murs extérieurs de l'église de cette commune; l'honorable ecclésiastique informe que six meneaux des fenêtres ont été enlevés; il en demande le rétablissement, ainsi que la restauration des moulures qui ceignent les fenêtres, du gros cordon qui existe au pourtour, à l'intérieur, et d'une nervure du porche intérieur qui est sous la tour.

Sur la proposition de M. le vice-président, le Comité vote une somme de 150 fr. en faveur de l'église de Wavrans, à la condition, toutefois, que les travaux seront exécutés suivant le croquis envoyé par M. Grigny, architecte à Arras, membre du Comité central.

ÉGLISE DE LONGUEVILLE.

M. Harbaville informe le Comité que M. le Sous-Préfet de Boulogne appelle son attention sur l'état de dégradation du maître-autel de l'église de Longueville, monument remarquable

de sculpture de l'époque de la renaissance, qui demande d'urgentes réparations, et dont M. de Bayser s'est chargé de faire les plans et dessins.

STATUE DE S^te-IDE.

Il annonce également que le même magistrat a fait relever une longue pierre qui servait de passerelle sur le ruisseau de Wimereux au Wast, et dont une face représente, en bas-relief, la statue de Ste-Ide, mère de Godefroy de Bouillon et fondatrice de l'église du Wast, où elle fut inhumée en 1122.

M. le Sous-Préfet demande un secours pour le transport et le placement de cette pierre dans l'église du Wast. Les dessins de la statue et du beau porche roman de ladite église sont confiés à M. de Bayser.

M. le vice-président pense qu'un secours de 150 fr. suffirait pour parer aux deux dépenses dont il s'agit, et demande que cette somme soit réservée pour cet usage sur le fonds de l'exercice courant. Il propose néanmoins de ne mandater la somme et d'en faire la division qu'après la production des pièces annoncées.

Ces conclusions sont adoptées.

ÉGLISE DE WILLERVAL. — PIERRES TOMBALES.

M. le vice-président communique une lettre de M. le Préfet, par laquelle ce magistrat annonce que, malgré ses instances, le Conseil municipal de Willerval se refuse positivement à ce que les pierres tombales qui se trouvent dans l'église de cette commune soient enlevées pour être transportées au Musée d'Arras.

Le Comité émet le vœu que l'assemblée générale de la Commission ait lieu le mardi 10 août prochain, à onze heures précises, à l'Hôtel de la Préfecture.

ÉGLISE DE PLANQUES.

M. Terninck appelle l'attention du Comité sur l'état de délabrement de l'église de Planques et sur l'exiguité des ressources de la commune ; il demande que M. le Préfet veuille bien solliciter du Gouvernement ou accorder, sur le fonds de 6,000 fr. inscrit au budget départemental pour secours aux églises, une allocation assez forte pour subvenir aux travaux de restauration de l'église de Planques.

Le Comité adopte cette proposition.

La séance est levée à cinq heures.

Séance du 30 Juillet 1847.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

ÉGLISE D'HÉNIN-LIÉTARD.

Le Comité est informé que des travaux de restauration s'exécutent en ce moment à l'église d'Hénin-Liétard : un contre-fort a été abattu, tous les murs anciens sont recrépis d'un mortier blanc qui contraste désagréablement avec la teinte des pierres noircies par le temps. Ces travaux s'opèrent, assure-t-on, sans autorisation ni du Conseil municipal ni de la Préfecture. Dans cette occurrence, et attendu le puissant intérêt que cette église inspire par son antiquité et la beauté de ses ornements, le Comité émet le vœu que M. le Préfet veuille bien demander, le plus tôt possible, soit à M. l'architecte du département, soit à tel autre architecte qu'il lui plaira de désigner, un rapport sur cette pretendue restauration, et préalablement de prier M. le Maire d'Hénin-Liétard de faire suspendre les travaux.

ÉGLISE DE PLANQUES.

Un membre appelle de nouveau l'attention du Comité sur l'église de la commune de Planques, qui menace ruine.

Le style de cette église est ogivique tertiaire, XVIe siècle, et ses voûtes assez riches sont assises sur des culs-de-lampes sculptés et très-curieux par les sujets qu'ils représentent ; sa cloche porte la date de 1505, son parrain fut un des membres de l'illustre maison de Créquy ; l'inscription est assez curieuse. Malheureusement, on vient de découvrir que la charpente de cette église tombe de vétusté, et que les sommiers de chêne, qui maintiennent l'écartement des murs, sont entièrement consommés aux extrémités. Dans cet état de choses, il devient indispensable de remplacer immédiatement ces sommiers, attendu que les murs, s'écartant de plus en plus, laisseront s'écrouler les voûtes. Le Comité, prenant en considération cet exposé, maintient sa délibération du 22 de ce mois concernant cette église, et, attendu la pénurie des ressources de la commune de Planques, décide qu'une somme de cent francs sera prélevée sur les fonds de l'exercice courant, laquelle somme devra être affectée aux travaux de consolidation dudit édifice.

NOUVEAUX MEMBRES A NOMMER.

Le Comité pense que l'adjonction de M. Epellet, architecte en chef du département, serait très-utile, en raison de ses connaissances spéciales et de l'étendue de ses relations; il propose également d'adjoindre à la Commission MM. Maurice Colin, maire d'Arras, et Auguste Deschamps, archéologue à St-Omer.

La séance est levée à sept heures.

Assemblée générale du 12 Août 1847.

L'an mil huit cent quarante-sept, le 12 août, à midi, la Commission départementale pour l'exploration et la conservation des monuments historiques du Pas-de-Calais, s'est réunie dans l'une des salles de l'Hôtel de la Préfecture, sous la présidence de M. Harbaville, vice-président.

Présents : MM. Pigault de Beaupré, correspondant du ministère de l'Instruction publique, à Calais ; — Lequien, sous-préfet de Béthune ; — Dovergne, bibliothécaire à Hesdin ; — Gustave Souquet, à Etaples ; — Robitaille, curé-doyen de St-Pol ; — Dancoisne, numismate à Hénin-Liétard ; — l'abbé Parenty, chanoine d'Arras ; — Grigny, fils, architecte ; — comte de Servins d'Héricourt ; — Terninck, percepteur à Bois-Bernard ; — de Linas, paléographe à Arras ; — et Godin, archiviste du département, secrétaire.

DISCOURS DE M. LE VICE-PRÉSIDENT.

M. Harbaville, vice-président, prononce le discours suivant :

« Messieurs,

» M. le Préfet espérait pouvoir présider cette séance solennelle, mais une absence, motivée par les exigences du service public, ne lui permet pas de se réunir à vous ; il me charge de vous témoigner tous ses regrets et de vous donner l'assurance du haut intérêt qu'il attache à votre institution, et de la constante protection qu'il accordera à vos travaux. Vous n'attendez pas sans doute, Messieurs, qu'une Commission archéologique, qui ne compte encore qu'une année d'existence et qui dispose d'aussi minces ressources, offre dès aujourd'hui un ensemble

de résultats que le temps et la persévérance seuls sont appelés à réaliser; mais, si votre Comité central n'a pu, quel que soit le zèle de ses membres, échapper à cette force des choses, et devancer l'œuvre du temps, il est heureux du moins d'avoir à produire à votre appréciation ce qu'il a fait pour restaurer et conserver un certain nombre d'anciens monuments religieux, les mesures qu'il a prises pour préserver quelques autres de la ruine ou d'inintelligentes réparations, les fouilles qu'il a surveillées ou entreprises, les notions archéologiques qu'il a recueillies; enfin, les restaurations intéressantes qu'il projette.

» Entrer dans plus de détails, ce serait empiéter sur le rapport que notre collègue, M. Boistel, doit vous présenter sur les travaux de l'année.

» En présence des résultats obtenus et de ceux qui se préparent, puissiez-vous reconnaître, Messieurs, que l'institution n'est pas stérile, et que votre Comité s'est convenablement acquitté de la mission que vous avez bien voulu lui confier.

» Quelques propositions vous seront soumises : la première aurait pour objet le point de réunion annuelle de la Commission, Vous aurez donc à examiner si, au lieu d'être invariablement fixée à Arras, il ne serait pas utile et convenable de l'indiquer chaque année, pour l'année suivante, dans l'une des villes du département, afin de rendre égales, pour tous les membres, les charges du déplacement. L'adoption de ce mode, qui présente les formes et les avantages des congrès scientifiques, contribuerait puissamment aussi à relever l'importance de la Commission. M. le Préfet serait disposé à y adhérer.

» La seconde proposition tendrait à choisir et rétribuer un artiste qui serait spécialement chargé de dessiner tous les monuments de quelque valeur archéologique que nous possédons, afin d'en former un album départemental. Le Comité, quoique touché de l'utilité de cette mesure, n'a pas osé en prendre la responsabilité; car, en présence de tant de besoins et d'un médiocre budget de 1,000 fr., une dépense annuelle de 4 à 500 fr. lui a paru chose trop grave. A vous donc à décider.

» Enfin, il a paru à votre Comité que la publication d'un Bulletin de 3 à 4 feuilles d'impression, tiré à 200 exemplaires, et contenant le compte-rendu annuel des actes de la Commission et du Comité central, est tout à fait indispensable; les termes de l'allocation qui nous est accordée ne permettent pas d'admettre cette dépense d'environ 200 fr., que, d'ailleurs, nous ne pourrions guère supporter; nous proposons donc à la Commission d'émettre le vœu qu'il plaise au Conseil général, augmenter notre allocation d'une somme de 200 fr. qui serait spécialement affectée à la publication du Bulletin dont il s'agit.

ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT.

Après ce discours, on procède à la nomination d'un vice-président.

M. Harbaville est réélu vice-président pour l'année 1847-1848.

Il remercie l'Assemblée de ce nouveau témoignage d'estime et de confiance.

ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ CENTRAL.

Immédiatement après, on s'occupe de la nomination des membres du Comité central.

Sont élus en cette qualité : MM. Parenty, Grigny, d'Héricourt, Boistel et Terninck.

MM. de Bayser, Morand, de Rheims et Henneguier ont fait connaître à M. le Préfet que des affaires urgentes les empêchaient de se rendre à la séance de ce jour.

DÉMISSION DE M. ALEXIS JEAN.

M. Lequien, sous-préfet de Béthune, dépose sur le bureau la démission de M. Alexis Jean, de Béthune.

L'Assemblée décide qu'elle sera adressée immédiatement à M. le Préfet.

NOUVEAUX MEMBRES A NOMMER.

MM. Lequien et Robitaille proposent à l'Assemblée de prier M. le Préfet de nommer membres de la Commission départementale : MM. Guillaume, curé-doyen de Norrent-Fontes ; Amédée d'Hagerue, propriétaire à Lozinghem, et Delétoille, curé de Ligny-sur-Canche. — Adopté.

LIEU DES SÉANCES ANNUELLES.

M. Harbaville soumet cette question à l'Assemblée : Les séances annuelles auront-elles toujours lieu à Arras, ou, à l'exemple des Congrès scientifiques, la Société se réunira-t-elle chaque année, et à tour de rôle, dans les autres villes du département ? Plusieurs membres prennent la parole, et, après une longue discussion, l'Assemblée prononce l'ajournement.

DESSINATEUR.

M. le président demande si la Commission est d'avis de désigner un artiste chargé de faire les dessins destinés à l'album départemental, et par suite, de lui accorder un traitement fixe.

L'Assemblée, après avoir entendu MM. Harbaville, Lequien, de Linas, Grigny et Godin, laisse le Comité entièrement libre de

choisir tel artiste qu'il lui plaira, en ne lui accordant toutefois de rémunération qu'en raison du travail demandé.

BULLETIN, OU COMPTE-RENDU DES TRAVAUX:

Pour ce qui concerne la publication d'un Bulletin contenant le compte-rendu annuel des travaux de la Commission et du Comité central, M. Harbaville rappelle que les termes de l'allocation accordée à la Société ne permettent pas d'admettre cette dépense d'environ 200 fr. que, d'ailleurs, elle ne pourrait guère supporter ; il demande, en conséquence, que cette somme soit ajoutée à celle de 1,000 fr. votée annuellement par le Conseil général.

DEMANDE D'UN CRÉDIT SPÉCIAL.

M. Lequien pense que le Bulletin dont il s'agit n'atteindrait pas le but de la Société ; qu'il faudrait non-seulement rendre un compte sommaire des travaux de la Commission, mais encore reproduire par l'impression, les rapports et documents divers intéressant l'histoire et l'archéologie du département ; l'honorable membre propose, en conséquence, de prier M. le Préfet de demander pour cet objet, au Conseil général, une somme de 300 fr.

Cette proposition est adoptée

ÉGLISES DU WAST ET DE LONGUEVILLE.

M. le secrétaire donne lecture d'un rapport sur le porche de l'église du Wast et sur le maître-autel et le rétable en pierre de celle de Longueville.

M. de Bayser, auteur de ce rapport, décrit avec talent et lucidité ces monuments ; il conclut au rétablissement du maître-autel sus-mentionné. Il joint, en conséquence, à son rapport un devis des travaux à faire, montant à 340 fr. 60 c. ainsi qu'un dessin de l'autel en pierre récemment découvert.

L'assemblée, après un mûr examen, déclare qu'elle regrette de ne pouvoir, attendu l'exiguité de ses ressources, accorder la somme demandée par M. de Bayser, et ne peut que maintenir l'allocation de 150 fr. faite par le Comité central dans sa séance du 22 juillet dernier.

BEFFROI DE BÉTHUNE. — CARTE ARCHÉOLOGIQUE DE L'ARRONDISSEMENT, ETC.

M. Lequien met sous les yeux de l'assemblée un dessin du beffroi de Béthune au XIVe siècle. Il donne un aperçu de divers documents destinés à un album départemental ; enfin, il dépose sur le bureau : 1° deux armes romaines trouvées lors de la cons-

truction du chemin de Sains à Hersin ; 2° la carte archéologique de l'arrondissement de Béthune dressée par ses soins.

DEMANDE D'UNE ALLOCATION POUR L'IMPRESSION DE LA CARTE.

La Commission, à l'unanimité, émet le vœu que M. le Préfet veuille bien communiquer cette carte au Conseil général du département, et demander une allocation pour l'impression de ce précieux et intéressant travail.

FOUILLES A VAUDRICOURT.

M. de Linas rend compte des fouilles faites à Vaudricourt ; il parle de médailles et fibules trouvées dans cette commune.

PROJET D'ASSOCIATION DES FABRIQUES.

M. Grigny donne, de vive voix, à l'assemblée, quelques détails sur un projet d'association des fabriques des églises du département, qui, en retour d'une cotisation, recevraient, à tour de rôle et suivant le mode qui serait déterminé, des secours pour la reconstruction ou la réparation des églises.

Renvoi à l'examen du Comité central.

NOMS DES MEMBRES DE LA COMMISSION A INSÉRER AU RECUEIL DES ACTES DE LA PRÉFECTURE.

M. de Rheims, dans une note adressée à l'assemblée, demande un titre qui puisse, en toute circonstance, le faire reconnaître par les Maires des communes ou les autres agents des administrations municipale et départementale, et qui, par suite, lui permette de prendre les mesures qu'il jugera nécessaires pour la conservation ou l'exploration des monuments ou débris historiques.

L'assemblée tout entière apprécie la réclamation de M. de Rheims. En conséquence, elle prie M. le Préfet de vouloir bien faire insérer au Recueil des Actes de la Préfecture les noms des membres composant la Commission départementale.

TOMBEAUX ROMAINS DÉCOUVERTS A ÉTAPLES.

M. Souquet informe la Commission que l'administration du chemin de fer, par suite de la démolition des ruines de l'ancien château d'Etaples, a découvert plusieurs tombeaux romains et divers objets anciens

L'assemblée décide que M. le Préfet en sera immédiatement informé, avec prière d'écrire à M. l'ingénieur du chemin de fer, pour réclamer, au nom de la Société, les objets sus-mentionnés.

TOMBEAUX A AUGES. — STATUETTE.

M. Dovergne signale quelques objets trouvés dans les terrassements opérés sur diverses routes ; il donne quelques détails sur des tombeaux à auges découverts à Fruges, et dont le Comité central s'est occupé dans sa séance du 31 octobre 1846.

Il communique un buste en bronze, trouvé entre Canlers et Fruges : ce bronze, suivant plusieurs membres, représenterait Neptune.

DÉCOUVERTE DE 200 TÊTES DE CHEVAUX ENTERRÉS.

M. Pigault de Beaupré donne à l'assemblée de curieux détails sur la découverte faite à Fréthun de 200 têtes de chevaux enterrés.

ATELIER MONÉTAIRE D'ARRAS. — DÉCOUVERTE DE 168 COINS.

M. Dancoisne donne lecture d'un travail sur l'atelier monétaire d'Arras ; l'honorable membre signale 168 coins dont il a fait la découverte. Il dépose comme spécimen huit de ces coins. La Commission accueille avec un vif intérêt cette communication importante, qui lui paraît de nature à faire faire un grand pas à la science, en changeant quelques unes des notions admises sur la numismatique de l'Artois.

CHAPELLE D'AZINCOURT.

M. Grigny, architecte, lit le rapport suivant :

« Messieurs,

» Il y a un an, j'avais l'honneur de vous parler de la pieuse pensée d'un prêtre qui, depuis longues années, veut consacrer une chapelle de sa modeste église à la mémoire des preux morts à Azincourt. Alors, votre sympathique adhésion ne fit pas défaut à une idée si éminemment nationale ; naguère, votre Commission permanente votait 200 fr. pour faire à cette chapelle les réparations de maçonnerie les plus essentielles ; permettez-moi de vous dire aujourd'hui ce qu'on a fait et ce qu'on veut faire, pour arriver à une prompte réalisation.

On n'a point osé se préoccuper de ce que deviendrait l'ossuaire d'Azincourt, si quelque personnage puissant, si une voix éloquente, du haut de la tribune demandait à la France une tombe pour sa noblesse, gisant sans sépulture depuis quatre siècles, un abri qui préserve ces restes sacrés de nouvelles profanations, une croix pour ses nobles chevaliers.

» On s'est borné, jusqu'à présent, à faire appel aux familles d'Artois, de Flandre et de Picardie, qui comptent, presque toutes,

de leurs ayeux dans les morts de cette sanglante journée, et c'est dans ces limites restreintes qu'un projet d'appropriation m'a été demandé.

» Le style de la chapelle désignée est du XVe siècle, éclairée par deux fenêtres. Cette chapelle forme un des bras de croix de l'église d'Azincourt.

» Suivant mon projet que je vous soumets, Messieurs, en réclamant de votre bienveillance, des conseils et des observations, à droite et à gauche d'un autel de la même époque, sont deux sortes de reliquaires qui contiendront les ossements recueillis déjà par M. le curé d'Azincourt et ceux qu'une fouille nouvelle dans le champ du repos fera retrouver encore.

» Sur le mur du fond et au dessus de l'autel, l'écu de France d'une assez grande dimension, pour que l'œil s'y arrête tout d'abord, jette le cri de guerre : *Montjoie, Saint-Denis*. Des deux côtés et au-dessus des reliquaires, les armoiries de Flandre, de Picardie et d'Artois décorent des tables funéraires où sont inscrits les noms de ceux qui, pour la dernière fois répondirent, à cet appel.

» Deux verrières historiées ne laissent arriver à la voûte, azurée et étoilée d'or, qu'un jour ménagé ; sur les murs latéraux des blasons sans nombre complètent l'ensemble de la décoration.

» Enfin, sur une banderole à l'entrée de la chapelle, au-dessus de l'ogive, on écrira ces mots : *Transfixi sed non mortui pro Deo, honore et patriâ.*

» J'ai eu à cœur, dans ce projet, de conserver à l'œuvre un caractère national et de dissimuler l'individualité.

» Tout cela n'est encore, il est vrai, qu'une tombe bien modeste, que, grâce à vous, Messieurs, on a la certitude d'élever ; mais qui sait, si l'élan donné, il ne surgira pas à la place un tombeau magnifique, pour prouver, une fois de plus, que la France n'oublie jamais pour toujours ceux qui sont morts glorieusement pour elle ! »

Ce projet obtient l'assentiment et excite toutes les sympathies de l'assemblée.

ÉGLISE DE TRAMECOURT.

M. Robitaille appelle l'attention de la Commission sur l'église de Tramecourt.

ÉGLISE DE LIGNY-SAINT-FLOCHEL.

L'honorable ecclésiastique signale aussi la vétusté de la flèche de l'église de Ligny-Saint-Flochel, dont quelques personnes proposeraient le remplacement, soit par une plate-forme, soit par une flèche en bois, etc.

Après diverses observations, l'Assemblée prie M. Grigny de se rendre sur les lieux, afin d'examiner cet édifice et d'indiquer les moyens nécessaires pour parvenir à sa restauration.

MONOGRAPHIE DES COMMUNES DU CANTON DE VIMY.

M. Auguste Terninck donne lecture d'une partie de la monographie des communes du canton de Vimy. Il rend compte des fouilles faites à la Motte-Vireul, à Rouvroy, et annonce que le crédit de 40 fr. accordé à cet effet par le Comité est épuisé; il demande, en conséquence, une nouvelle somme de 30 francs.— Accordé.

M. Dancoisne fait hommage à la Société de son ouvrage intitulé: *Recherches sur Hénin-Liétard*.

M. le président adresse à M. Dancoisne les remercîments et les félicitations de la Société, pour cet intéressant travail.

ÉGLISES A CLASSER AU NOMBRE DES MONUMENTS HISTORIQUES.

M. Lequien donne des détails sur les églises de Guarbecque, Lacouture et Lillers, dont il demanderait le classement au nombre des monuments historiques.

Après une discussion approfondie, et considérant que la faveur de ce classement ne s'accorde que difficilement et à des édifices complets et homogènes, et qu'une simple proposition aurait plus de chance d'être accueillie, la Commission décide de ne proposer que l'église de Guarbecque, monument remarquable du style de transition. — Adopté.

FORMATION D'UN ÉTAT DES MONUMENTS HISTORIQUES DU DÉPARTEMENT.

M. Pigault de Beaupré demande que le Comité central forme un état des monuments historiques du département. — Adopté.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ ET DU COMITÉ. — ANNÉE 1846-47.

M. Godin, secrétaire, en l'absence de M. Amédée Boistel, chargé du rapport, donne un aperçu succinct des travaux de la Société et du Comité central, pendant l'année 1846-47.

La séance est levée à cinq heures.

Séance du 3 Novembre 1847.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le secrétaire donne lecture d'un arrêté du 2 de ce mois, par lequel M. le Préfet a nommé membre de la Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais, MM. Guillaume, curé-doyen de Norrent-Fontes; Amédée d'Hagerue, propriétaire à Lozinghem; Delétoille, curé à Ligny-sur-Canche; Epellet, architecte du département; Maurice Colin, maire d'Arras et Auguste Deschamps, archéologue à Saint-Omer.

ÉGLISE DE LIGNY-SAINT-FLOCHEL.

M. Grigny annonce que la flèche de l'église de Ligny-Saint-Flochel est restaurée ; il communique au Comité, un dessin de cette flèche.

M. le président annonce que la demande formée par la Commission, lors de l'Assemblée générale, au mois d'août dernier, tendant à obtenir du Conseil général, pour 1848, une allocation plus élevée que celles accordées pour les années précédentes, a été repoussée par suite de la gêne du budget départemental.

PIERRES D'ACQ.

M. Terninck donne quelques détails intéressants sur les pierres d'Acq, et promet de recueillir, sur les lieux mêmes, de nouveaux renseignements sur les fouilles qui auraient été faites à différentes époques, pour découvrir la base de ces pierres.

PROJET D'ALBUM DÉPARTEMENTAL.

M. Harbaville communique un projet d'album départemental.

L'examen de ce travail est ajourné à la prochaine séance.

MOTTE-VIREUL, PRÈS ROUVROY. — RAPPORT.

M. Terninck fait un rapport sur les fouilles opérées à La Motte-Vireul, près Rouvroy ; il s'exprime ainsi :

« Messieurs,

» En me donnant la direction des fouilles que vous avez décidé de faire exécuter à La Motte-Vireul, près Rouvroy, vous

m'avez, par ce vote même, imposé l'obligation de vous rendre compte des travaux qui s'y exécuteraient et des découvertes qui pourraient y être faites.

» C'est ce rapport que je vais vous présenter aujourd'hui, et, à défaut de découvertes archéologiques, j'essaierai d'émettre une opinion sur l'origine de ce tumulus.

» Cette élévation affecte un ovale, elle a de longueur.... m. sur.... de largeur ; son élévation est de.... C'est le plus court diamètre que j'ai commencé à explorer depuis la circonférence jusqu'au centre ; et arrivé là, sans rien découvrir, j'ai pris la direction perpendiculaire à cette première tranchée et je suis allé rejoindre la partie la plus éloignée du centre. Partout, j'ai été rejoindre le sol primitif, c'est-à-dire le sol agraire sur lequel avait été établi la motte. N'ayant rien trouvé, ou plutôt n'ayant rencontré dans les terres retirées que des débris insignifiants de poteries brisées, de tuiles et quelques ossements d'animaux, tous objets romains du reste, au milieu duquel se trouvait une monnaie fruste de l'empereur Dioclétien, j'ai dû approfondir la tranchée et rechercher si le tombeau que je supposais caché dans cette motte, ne se trouvait pas au-dessous du sol, dans un caveau ou dans une galerie souterraine. Un moment, je crus avoir réussi. Après avoir atteint partout le terrain non remué, je tombai au centre du tumulus, sur une excavation remplie de terres étrangères, ayant la forme d'un grand carré régulier de deux mètres de côté, et s'enfonçant dans l'argile par des parois taillées avec soin et bien unies. Je descendis ainsi de deux mètres environ jusqu'à la marne, et là disparut toute trace d'excavation ; c'est donc là aussi que je me suis arrêté, Messieurs, sans rien trouver d'intéressant pour l'archéologie et après avoir constaté qu'aucune fouille antérieure n'avait dépouillé de son tombeau l'espèce de chambre que j'avais trouvée, constatation bien facile à faire puisque la motte étant composée de terrains de diverses natures, les couches étaient restées bien continues, sans la moindre solution dans aucune de leurs parties. Mais, de ce que les fouilles de cette motte ont été stériles, dois-je, Messieurs, arrêter là mes investigations et abandonner toutes recherches pour découvrir son origine? Non, je ne l'ai pas cru du moins, et je vais essayer, en quelques mots, de vous soumettre le résultat de mes réflexions à ce sujet. Et d'abord, il me paraît assez positif que ce tumulus soit romain; tous les objets qu'il renfermait le prouvent. L'excavation avait sans doute aussi sa destination, mais qui aura peut-être été détournée par l'enlèvement clandestin du tombeau, soit par d'autres causes que nous ne pouvons expliquer. Peut-être aussi était-elle un simple trou causé par l'extraction de l'argile; rien aujourd'hui ne peut

éclaircir ce fait. Le tumulus était accompagé, d'un côté, par des constructions romaines dont l'existence se révèle par des fondations assez nombreuses, et à ses pieds se montrent les traces d'une ancienne route qui conduisait de Lens à Douai, et dont le terrain a été rendu à la culture lors de la formation de la route royale par Hénin-Liétard.

» Je crois, en outre que cette éminence a dû servir de signal aux feux, sorte de télégraphe qu'employaient d'abord les Gaulois, et plus tard les Romains, soit pour se prévenir de l'approche des ennemis, soit pour donner le signal des sacrifices, des prières ou d'autres cérémonies pieuses. Nos contrées sont couvertes de ces mottes. Les unes renferment des tombeaux, et on les a utilisées ensuite pour la télégraphie, comme on l'a fait, de nos jours, pour les tours de nos églises, tandis que les autres ont, sans doute, été élevées à l'époque de l'établissement de ce mode de transmission.

» Le canton de Vimy, à lui seul, comptait bon nombre de ces monuments, et je citerai, sans m'écarter de ses environs, cette ligne qui, depuis Boiry-Notre-Dame, nous donne les mottes de Vitry, Izel, Quiéry, Beaumont, Hénin, Rouvroy, Billy, Avion, Vimy, Givenchy, Souchez, Saint-Nazaire, Villers, etc. Une partie de ces mottes ont été rasées et l'emplacement en a seul conservé le nom, mais d'autres sont encore debout ou sont, en ce moment, en voie de destruction : très-peu, du reste, ont produit des découvertes, plusieurs recèlaient beaucoup de grès ; celles de Vimy et de Billy ont seules produit, à ma connaissance, les premières, les tombes nombreuses que j'ai eu l'honneur de vous décrire ; l'autre, un amas de poteries contenant des cendres et des os calcinés, Toutes ces mottes semblent avoir constitué une ligne continue, ou plutôt plusieurs lignes parallèles qui traversent tout le canton, et je crois même que des recherches plus longues et plus approfondies, nous prouveraient que toutes ou presque toutes les communes habitées du temps de l'occupation des Romains, avaient à côté d'elles un tumulus occupé par une sentinelle qui devait transmettre au loin, les signaux qu'elle recevait des factionnaires voisins. »

La séance est levée à cinq heures.



Séance du 29 Novembre 1847.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

ARTISTE DESSINATEUR. — ALBUM.

M. Harbaville annonce au Comité qu'il a consulté M. le Préfet sur la question de savoir si le salaire des artistes qui doivent être appelés à dessiner les monuments du département, pour la formation de l'album départemental, pourrait être prélevé sur les fonds votés par le Conseil général ; que ce magistrat, par sa lettre en date du 24 de ce mois, lui a fait connaître que les délibérations de cette assemblée, lui laissant toute liberté à cet égard, il était tout disposé à en user en faveur du projet dont il s'agit, dans la limite du crédit disponible.

Dans cet état de choses, le Comité, à l'unanimité, est d'avis qu'il convient de s'occuper, sans retard, du choix d'un artiste qui sera spécialement attaché à la Commission, et, par suite, de désigner les monuments à dessiner.

M. Grigny informe que le sieur Tavernier, dessinateur à Paris, dont le talent et l'habileté sont connus à Arras, se chargerait volontiers de faire les dessins destinés à l'album départemental.

M. Godin propose de ne pas accorder de traitement fixe à l'artiste qui sera agréé, mais bien une indemnité pour chacun des dessins fournis par lui et selon l'importance du travail.

Le Comité adopte cette proposition, et charge M. Grigny d'écrire dans ce sens au sieur Tavernier, et de faire connaître la réponse de cet artiste lors de la prochaine séance.

Le Comité vote provisoirement pour cet objet une somme de 300 fr.

CHATEAU-FORT, PRÈS BOUQUEHAUT.

M. Parenty donne lecture d'une note adressée au Comité par M. l'abbé Morgant, desservant de Bouquehaut, de laquelle il résulte, qu'à une distance de 3 kilom. de cette commune, dans la direction du midi, se trouve un hameau composé de quelques cabanes, nommé *Montgardin*. Dans ce hameau existait autrefois un château-fort, détruit depuis quelques siècles, et dont on

aperçoit encore très-distinctement la configuration à l'entrée d'un bois. Ces bâtiments étaient construits sur un terre-plein, de forme circulaire, dont le périmètre mesure environ 400 m. A l'entour, l'on remarque un large fossé sec et inégalement profond. On ne voit, du reste, des anciennes constructions sur la plate-forme et dans les fossés, que quelques débris insignifiants, au milieu desquels cependant l'on a récemment découvert une pierre ouvragée représentant une croix. « Ce château, dit M. Morgant, a été défendu plusieurs fois courageusement, et victorieusement contre les attaques des Anglais. »

Ces renseignements sont accueillis avec intérêt, et M. Parenty est prié de vouloir bien adresser, au nom du Comité, des remercîments à M. l'abbé Morgant.

FOUILLES SUR L'EMPLACEMENT DE L'ANCIENNE CATHÉDRALE.

M. Terninck demande que de nouvelles fouilles soient faites sur l'emplacement de l'ancienne cathédrale. — Ajourné.

La séance est levée à cinq heures.

Séance du 20 Décembre 1847.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

MM. Maurice Colin, maire d'Arras, et Auguste Deschamps, de Saint-Omer, nommés membres de la Commission des Antiquités départementales, par arrêté de M. le Préfet, en date du 2 novembre 1847, assistent à cette séance et sont installés par M. le président.

M. Grigny, architecte, annonce que M. Tavernier, ayant obtenu récemment un emploi dans l'administration des ponts-et-chaussées, ne peut accepter la mission de dessiner les monuments du Pas-de-Calais, destinés à faire partie de l'album départemental ; il désigne, en conséquence un autre artiste dessinateur.

Le Comité, avant de statuer sur cette proposition, prie M. Grigny de faire connaître à cet artiste les conditions imposées par le Comité et de lui demander, en communication, quelques dessins, afin de juger de sa capacité.

M. Auguste Deschamps annonce que l'administration municipale de Saint-Omer ayant été obligée de faire démonter,

comme menaçant ruine, la base de la flèche qui surmontait le point d'intersection de la cathédrale de cette ville, a dû provisoirement combler, par une couverture volante, en planches, le vide que laisse, dans la toiture, cette construction dite le *Réchaud*. Il prie le Comité d'appeler l'attention de l'autorité sur la convenance de la reconstruction de cette flèche élégante et pittoresque, ornement *obligé* de tous les édifices du même style et dont le rétablissement rencontrerait toutes les sympathies des habitants de Saint-Omer.

Le Comité prend cet exposé en grande considération, et attendu que la cathédrale de Saint-Omer est, par son importance, susceptible d'être classée au nombre des monuments historiques, et que le gouvernement viendrait en aide à la ville dans la restauration proposée, qui pourrait s'effectuer en trois années, au moyen de sacrifices peu sensibles, étant divisés par annuités ;

Emet le vœu qu'il plaise aux autorités compétentes de s'occuper, sans retard, de la restauration de la flèche dont il s'agit, soit sur les dessins de l'ancienne qui seraient conservés, soit sur le modèle de celle qui orne le sommet de la cathédrale d'Amiens ;

Décide, en conséquence, que son vœu sera immédiatement transmis à M. le Préfet, avec prière d'y donner la suite convenable.

M. le secrétaire informe que M. le marquis Charles de Dion, propriétaire de l'ancien château de Fauquembergue, fait, en ce moment niveler l'emplacement de cette antique forteresse, l'une des plus importantes du pays. Parmi les objets mis à nu par ces travaux, on a trouvé des fragments de poteries et de dalles anciennes, ainsi que des éperons dont la forme rappelle ceux qui étaient en usage dans les XIV[e] et XV[e] siècles. De plus, on a découvert, sous terre, des murailles très-bien conservées et de la plus grande solidité.

Le Comité décide que M. Albert Legrand sera prié d'adresser un rapport sur ces diverses découvertes.

M. d'Héricourt fait part au Comité qu'on vient de trouver, dans l'ancien château de Carency, un vieux coffre rempli de papiers. Il donne, à ce sujet, de curieux et très-intéressants détails sur la terre et seigneurie de Carency, et promet de faire connaître, dans une prochaine séance, la nature et l'importance des documents retrouvés.

L'honorable membre dit aussi que, pendant l'année 1520, un prédicateur, désigné sous le nom de frère Estienne, d'Arras, parce que, sans doute, il était originaire de cette ville, remplissait Béthune du bruit de son éloquence, les églises suffisaient à peine à la foule empressée qu'attirait son éclatante

parole ; le magistrat en corps assistait à ses sermons, et, pendant trois mois, sa parole retentit sans fatiguer les assistants. Aussi, pour ne pas perdre le souvenir de ses discours, on convint de faire imprimer en *mault certain traictié en latin, fait et composé par lui, frère Estienne, contenant les points et articles qu'il avait dit en ses sermons, tant touchant la pluralité de bénéfices et de prêtres, et autres doctrines par lui preschiées*. Ce traité fut imprimé à Hesdin. M. d'Héricourt signale à ce sujet divers documents bibliographiques, fruit de ses longues et savantes recherches.

Le Comité remercie l'honorable membre de cette communication.

M. le secrétaire dépose sur le bureau un état, montant à 25 fr., des travaux exécutés sous la direction de M. Dancoisne, membre de la Commission, pour l'exploration d'un souterrain découvert à Hénin-Liétard.

Le Comité vote la somme de 25 fr.

En ce qui concerne les fouilles à faire sur l'emplacement de l'ancienne cathédrale et au faubourg Ronville (*des Alouettes*), à l'endroit où fut le monastère des Templiers, on ajourne toute décision à la prochaine séance.

La séance est levée à cinq heures.

Séance du 1er Février 1848.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Epellet, architecte en chef du département, nommé membre de la Commission des Antiquités départementales, par arrêté de M. le Préfet, en date du 2 novembre 1847, assiste à la séance, et M. le président procède à son installation.

M. Harbaville annonce que la délibération du Comité, concernant la base de la flèche de la cathédrale de St-Omer, dite *le Réchaud*, a été communiquée par l'administration départementale à l'autorité municipale de St-Omer, et qu'ultérieurement il sera donné à cette délibération la suite dont elle est susceptible.

Un membre fait observer que l'état de détérioration du portail de la chapelle de l'hôpital de Montreuil, monument du style ogival, exige de promptes et intelligentes réparations. Il propose, en conséquence, de prier M. Henneguier, membre de la

Commission, résidant à Montreuil, d'adresser, le plus tôt possible, un dessin des parties à restaurer, spécialement dans le couronnement, et un aperçu de la dépense qu'occasionnerait cette restauration.

Cette proposition est adoptée.

M. Grigny fait part que M. Tavernier doit venir prochainement à Arras et y passer une quinzaine de jours ; il demande s'il ne serait pas à propos de profiter du séjour dans notre ville de cet artiste dessinateur, pour le charger de dessiner quelques-uns des monuments désignés dans le projet d'album départemental.

Le Comité émet le vœu qu'aussitôt l'arrivée de M. Tavernier, M. le président et M. le secrétaire veuillent bien s'entendre avec lui, tant pour la rémunération de son travail que pour le choix des monuments à dessiner.

L'ordre du jour, pour la séance prochaine, est la formation d'un état des monuments historiques du département.

La séance est levée à cinq heures.

Séance du 29 Mai 1848

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la lecture d'une note de M. Alexandre Grigny, relative aux travaux que l'admininistration municipale se propose de faire exécuter dans l'intérieur de l'ancienne abbaye de Saint-Vaast, d'Arras.

« Messieurs,

» Dans des temps qui sont loin de nous, le peuple en délire détruisit de magnifiques monuments, titres précieux du passé à l'admiration de l'avenir. Grâce à Dieu ! ce sauvage vandalisme n'est plus possible de nos jours ; mais si nos édifices n'ont plus à craindre le marteau des démolisseurs, ils sont souvent menacés de replâtrage et d'appropriation ; et vous le savez, Messieurs, si ces mots n'annoncent pas la ruine des monuments, ils présagent souvent leur déshonneur.

» C'est de l'abbaye de St-Vaast qu'il s'agit aujourd'hui, puisse votre intervention la protéger.

» De ce monument si imposant et d'une simplicité si noble, une des plus belles parties est à coup sûr la façade qui longe le jardin botanique.

» Chacun de nous s'est bien souvent arrêté pour l'admirer et condamner aussi ces larges tabatières dont on a couvert le toit, ces patères si peu grâcieuses dont on a étayé, il y a quelques années, le devant de la bibliothèque, et qui donne à cette partie un faux air d'usine et de fabrique.

» Heureusement, une égratignure n'altère pas une belle physionomie et cette façade est toujours grande.

» On ne veut pas aujourd'hui toucher à l'extérieur, c'est sur l'intérieur que doivent porter les opérations. On veut construire une salle immense, pareil à peu près à la bibliothèque, en réunissant les nombreux salons qui s'étendent à droite du pérystile de la façade ; on veut surtout communiquer de cette salle à celle qui lui sert de modèle, en perçant deux portes et en démolissant l'escalier, réduire en outre le somptueux vestibule en deux places.

» Voilà, Messieurs, le projet sur lequel je viens appeler votre sollicitude.

» Pour un édifice comme St-Vaast, des vestibules aux grandes proportions sont aussi indispensables qu'une large poitrine à un colosse. Supprimez-les, on croira n'y plus respirer ; et puis, que voudra dire l'avant-corps, si par les trois arcades on n'entre plus que dans des pièces closes ? Les trois portes cintrées impliquent nécessairement le vestibule, et rien ne peut remplacer dignement le majestueux escalier à la rampe ouvragée ; rien ne nous dédommagera de la perte de ces riches plafonds dont notre architecture civile n'a pas encore conservé le secret. On ne veut dépenser qu'onze mille francs pour l'exécution du projet entier ; cet escalier qu'on veut démolir en vaut à lui seul vingt mille !

» Si, encore, cette nouvelle distribution sauvegardait davantage nos richesses littéraires et artistiques ; mais ce changement au contraire rend la propagation d'un incendie plus facile.

» Dans l'état actuel, supposez le fléau à droite ou à gauche, ce grand escalier à l'accès facile promet des secours prompts et efficaces.

» Voilà, Messieurs, les quelques réflexions que j'avais à vous soumettre ; les belles choses modernes sont si rares que je ne vois toucher aux choses anciennes qu'en tremblant. »

En conséquence, M. Grigny propose au Comité central de décider qu'une démarche sera faite en son nom, auprès de M. le Maire de la ville d'Arras, pour lui exprimer le vœu que, dans les travaux à exécuter, le caractère propre de l'édifice dont il s'agit soit religieusement respecté.

Après une discussion à laquelle prennent part les membres présents, l'assemblée, à l'unanimité, arrête l'avis suivant :

« Bien que l'ancienne abbaye de St-Vaast ne remonte pas à une époque reculée, elle n'en doit pas moins être considérée comme un monument historique. Ce n'est pas tant, en effet, l'antiquité d'un édifice qu'il faut considérer pour lui assigner cette qualité, que ses caractères particuliers et sa valeur architectonique intrinsèque. Longtemps on a méprisé les monuments des siècles passés, parce qu'ils étaient vieux : le dernier terme est aussi précieux que le premier, quand il s'agit de compléter une série. Or, l'abbaye de St-Vaast, d'Arras, est précisément pour nous l'un des derniers termes d'une suite historique : elle représente une phase de l'art, elle achève son histoire ; c'est un riche et complet échantillon de l'architecture du XVIIIe siècle, c'est un type bien pur et fortement caractérisé du goût de cette époque : il se sépare nettement des genres qui l'ont précédé, il tranche plus nettement encore sur le goût qui règne aujourd'hui ; sa beauté, d'ailleurs, est incontestable.

» Le Comité verrait, avec un profond regret, s'exécuter les travaux d'appropriation projetés, s'ils devaient altérer les caractères propres de l'édifice.

» Le projet, à la vérité, ne paraît pas entraîner de changements dans la disposition extérieure, mais il serait toujours fâcheux que l'intérieur se trouvât en désaccord avec le style général, soit quant aux dispositions, soit même quant à l'ornementation. Cette œuvre entière, produite d'un seul jet, forme un si bel ensemble, si bien proportionné dans toutes ses parties, si heureusement combiné, que tout ce qui viendrait porter atteinte à son harmonie serait infiniment regrettable.

» S'il était possible de conserver tels qu'ils sont les deux premiers salons, et de les faire précéder et suivre de salles du même goût et de proportions analogues, obtenues par la réunion de petites pièces dont se composent aujourd'hui l'extrémité de l'aîle droite et le logement du concierge, le Comité croit qu'on atteindrait, de la manière la moins dommageable qu'il se puisse, le but qu'on se propose, c'est-à-dire la création d'un Musée de peintures plus commode assurément pour l'exposition de chaque taleau dans son véritable jour, que ne saurait jamais l'être une galerie continue, et qui offrirait, lorsque les circonstances le demanderaient, un lieu de réunion aussi vaste que magnifique, chaque salle pouvant communiquer avec les salles voisines par de hautes et larges portes qu'on ouvrirait dans les murs transversaux.

» L'aspect de cette suite de salons, éclairés chacun par quatre ou même cinq fenêtres, ne serait pas moins grandiose ou moins

riche que celui d'une galerie. Cette disposition conviendrait mieux qu'une galerie à la destination principale du local ; on y trouverait l'avantage de ne pas détruire comme par une galerie le carctère général de l'édifice, on conserverait des plafonds d'une beauté remarquable, les glaces et la plus grande partie des boiseries : la dépense d'exécution se trouverait réduite à fort peu de chose ;

» La solidité de l'ensemble serait assurée par les gros murs de refend respectés ou remplacés, tandis qu'il est permis de concevoir à ce sujet quelques craintes en présence du projet tel qu'il est présenté ;

» Enfin, l'on conserverait entier le premier étage qui peut trouver plus tard une destination utile.

» Si ces considérations, qui paraissent puissantes au Comité, n'étaient pas jugées suffisamment par l'administration municipale pour l'engager à modifier le projet proposé, le Comité insisterait de toutes ses forces pour la conservation de l'escalier d'honneur, l'une des plus belles parties de l'édifice ; sa suppression altérerait profondément le caractère de l'ensemble. Le comité émet le vœu que cette partie du moins soit conservée dans son intégrité.

» On perdra ainsi le beau coup-d'œil qu'on se propose d'obtenir pour l'ouverture des deux portes opposées dans les murs de droite et de gauche du vestibule d'honneur ; mais l'avantage qu'on a en vue ne s'obtiendrait qu'au prix d'un sacrifice qu'il faut regarder comme capital, celui de cet escalier, véritable œuvre d'art dont le coup-d'œil aussi est imposant de noblesse, de grandeur et de sévérité.

» Le Comité fait observer que cet escalier est actuellement le seul accès possible pour la galerie d'histoire naturelle ; qu'à la vérité, on pourrait lui substituer celui qui prend son origine en face de la porte latérale de la cour de l'Evêché ; mais qu'il faudrait, pour qu'il conduisît dans la galerie précitée, des changements importants dans la disposition des pièces précédant cette galerie, changements qui viendraient mettre obstacle à un autre projet qu'un avenir prochain verra peut-être réaliser, la création d'une seconde galerie d'histoire naturelle, symétrique à la première, et placée sur son prolongement. Nos collections, sans doute, ne manquent pas encore de place, mais elles sont fort incomplètes ; elles s'enrichissent chaque année, et l'on peut prévoir le jour où elles seront à l'étroit. Il ne faut pas compromettre l'avenir. L'escalier latéral dont on parle est déjà presque insuffisant pour la foule qui se presse, à certains moments, au Musée pendant la fête communale. D'autre part, s'il arrivait jamais qu'un incendie éclatât, ne regretterait-on pas absolument l'ab-

sence de cet immense escalier, placé au centre de l'édifice, et permettant de porter dans toutes ses parties les secours les plus efficaces ?

» Il paraît qu'il aurait été disposé un amendement au projet, consistant dans la suppression de la première révolution seulement de l'escalier d'honneur, jusqu'à la hauteur du grand pallier qui donne accès au premier étage. Les mêmes considérations s'appliquent à cette modification, regrettable par tous les motifs déjà exprimés. Cette suppression partielle paraît devoir être d'un effet fort peu agréable à l'œil. La partie conservée, ridiculement suspendue en l'air, ne serait plus suffisamment motivée ; ce moyen terme détruit en grande partie ce qu'il faudrait conserver, sans atteindre complètement ce qu'on voudrait obtenir.

» Le Comité décide, en conséquence, qu'un extrait du procès-verbal de la présente séance, en ce qui concerne les travaux projetés à l'abbaye de St-Vaast, sera, par les soins de son secrétaire, adressé à M. le Maire de la ville d'Arras (1). »

La séance est levée à cinq heures.

Séance du 25 Juillet 1848.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le secrétaire annonce à la Commission que ce matin, vers huit heures, des ouvriers, en perçant une porte de communication entre deux caves, de l'aîle gauche des bâtiments de Saint-Vaast, découvrirent un caveau renfermant plusieurs cercueils de plomb, et les restes d'un squelette recouverts en partie par des lambeaux de vêtements de laine.

L'ouverture de ces cercueils devait avoir lieu en présence de M. le docteur Plichon, Maire d'Arras ; la Commission, d'après l'invitation de ce magistrat, se rendit dans le caveau, d'où les cercueils furent bientôt retirés et transportés dans une cave voisine, spacieuse et éclairée.

(1) Un extrait de ce procès-verbal ayant été adressé à M. le Maire d'Arras, et communiqué par ce magistrat au Conseil municipal, il a été décidé par ce Conseil que le grand escalier en question serait provisoirement conservé.

Avant de quitter le caveau, M. le docteur Plichon et les membres de la Commission examinèrent les ossements qui se trouvaient en face de la porte et reconnurent que les os étaient ceux d'un seul individu ; l'état du sol donna la certitude que la décomposition des chairs n'avait pas eu lieu à la place où existaient ces débris humains. On peut donc croire que ce n'est pas un cadavre qui a été introduit dans le caveau avant d'en murer la porte et la fenêtre, mais seulement un squelette. Les ossements furent recueillis avec soin et placés dans une boîte.

M. le Maire et les membres de la Commission se transportèrent ensuite dans la cave où les cercueils, au nombre de sept, avaient été réunis : on put lire, malgré une couche épaisse de poussière, les noms de Torcy, Montmorency, Caverel et Sarrazin.

Des ouvriers plombiers, appelés par l'administration municipale, attendaient des ordres pour l'ouverture des cercueils.

Le premier cercueil ouvert fut celui de Jean Sarrazin. Dès les premiers coups de ciseau, il s'en échappa une odeur fétide et pénétrante ; le corps avait été embaumé, il remplissait encore le cercueil et présentait à l'œil l'aspect d'une masse brune imprégnée d'un liquide visqueux. On distinguait parfaitement les diverses parties du corps, enveloppé de bandelettes, couché sur des plantes aromatiques, les bras allongés, la tête relevée sur un coussin. Malgré les recherches que M. Plichon n'hésita pas à faire, penché sur ce foyer d'émanations putrides, on ne découvrit ni bague pastorale, ni crosse, ni autres ornements ; seulement, sur la poitrine, il existait une croix en étoffe de soie, inscrite dans un cercle de quatre centimètres et demi de diamètre, liserée à son bord d'une petite torsade.

On ouvrit ensuite les cercueils de Philippe de Torcy, de Mes de Bourgogne et de T. Parenty, qui ne renfermaient que des squelettes d'une matière brune, terreuse, à demi liquide, et quelques lambeaux de vêtements de laine.

Le cercueil de plomb de Ph. de Torcy en enveloppait un autre de bois de chêne d'une forte épaisseur.

Les recherches précédentes étant restées sans résultat, M. le Maire ne crut pas devoir les continuer, et donna l'ordre de refermer immédiatement, par de fortes soudures, les cercueils ouverts.

Cependant, à la sollicitation de quelques membres de la Commission des Antiquités départementales, M. le Maire voulut bien encore faire ouvrir l'un des cercueils, remarquable par ses petites dimensions ; il ne contenait, comme les autres, qu'un squelette enveloppé d'un suaire de laine noire ; mais, en voyant la tête, seule partie conservée, M. Plichon affirma que c'était celle d'une femme, et d'une femme âgée : une clavicule, des

vertèbres le confirmèrent dans son opinion, et, en effet, ces restes sont incontestablement ceux de Suzanne d'Humières.

Comment ces cercueils ont-ils été apportés dans les caves de Saint-Vaast?... Pourquoi?...

Il serait difficile de répondre à cette question par une affirmation ; cependant, l'état de la maçonnerie, le désordre et la précipitation qui étaient évidents, doivent faire penser que c'est au moment de la première Révolution, lorsque les religieux construisaient la cathédrale actuelle, que ces cercueils ont été jetés à la hâte dans ce coin obscur et retiré.

Suivent les inscriptions :

N° 1. Roger de Montmorency ;
2. Thomas Parenty ;
3. Jean Sarrazin ;
4. Ph. de Caverel ;
5. M.en de Bourgogne ;
6. Ph. de Torcy ;
7. Suz. d'Humières.

On lisait sur le n° 1, en grande romaine : 1572. *Montmorency*, séparés par une croix.

Sur le n° 2 : *Reti abb. s. ved. 3 feb.*, écrit, en lettres romaines, sur un fragment de plaque soudée au cercueil.

Sur le n° 3, en lettres gothiques, gravées d'un seul trait : *Hic regdut.r ossa ill.1 rev. arch. camera. et abb. s.t vedi Joan. Saraseni qui ob. a.o* 1598.

Sur le n.° 4, en romaines poinçonnées : *Rev.mi di Phli. Caverel, abb. s.t ved. obii idu anno in de Trigesimo VI.*

Sur le n.° 5, il n'existait pas d'inscription, seulement, les soudures de la plaque qui la fixaient au cercueil étaient visibles ; c'est le 3.e cercueil que l'on ouvrit et qui renferme très-probablement les restes de Maximilien de Bourgogne.

Sur le n° 6, en lettres romaines, à trait doublé : *Cy gist hault et puissant seigneur, messire Ph. de Torcy, chevalier seigneur de la Tour Linguebocve, din torps Roeville et autres lieux, lieutenant-général ès armées du roy, maistre de camp d'un régiment de cavallerie et d'un d'infanterie, gouverneur des ville et cité d'Arras, qui décéda le vendredi* 16 *febvrier* 1652, *après avoi. commandé dans lesdites places l'espace de dix ans et demy, et auparavant en celles de Mantoue, Casal et Dieppe, soubz les règnes des Louis treiziè. et quatorsiesme très-chrétiens roys de France. Priez Dieu pour son âme.*

Un peu plus bas, les armes : *de sable à la bande d'or.*

Sur le n° 7, pas d'inscriptions, absence d'indices qu'une plaque y eût été soudée.

Ce cercueil renfermait certainement les restes de Suzanne d'Humières.

Séance du 1er Août 1848.

M. le président informe le Comité que Son Em. le Cardinal Evêque d'Arras fait construire un caveau dans la chapelle de St-Louis, à la Cathédrale, pour recevoir les précieuses dépouilles découvertes, le 25 juillet dernier, dans une des caves de l'abbaye de St-Vaast; il engage le Comité, d'après la demande du vénérable prélat, à rédiger l'inscription funèbre qui devra être placée dans la chapelle.

Après en avoir délibéré, le Comité adopte la rédaction suivante, qui sera adressée à Son Em. le cardinal par les soins de son secrétaire :

« Sous cette chapelle reposent Roger de Montmorency, mort le 23 juillet 1572; Thomas Parenty, mort le 23 février 1576; Jean Sarrazin, archevêque de Cambrai, mort le 3 mars 1598; Philippe de Caverel, mort le 1er décembre 1636; Maximilien de Bourgogne, mort le 11 septembre 1660; tous abbés de St.-Vaast.

» Philippe de Torcy, gouverneur d'Arras, mort le 16 février 1652; Suzanne d'Humières, son épouse, morte le 2 juin 1641; et d'autres ossements.

» Ces corps, extraits de l'ancienne église de St-Vaast, démolie vers le milieu du XVIIIe siècle et qui avaient été conservés dans un caveau de l'abbaye, ont été transférés et inhumés par les soins pieux de S. Em. le Cardinal de la Tour d'Auvergne, évêque d'Arras, le 17 août 1848. »

Séance du 19 Avril 1849.

Les procès-verbaux des deux dernières séances sont lus et adoptés.

M. le président propose au Comité, en raison du faible crédit de 100 francs alloué en 1849 à la Commission des Monuments historiques, de se contenter, cette année, de faire imprimer purement et simplement un Bulletin, ou compte-rendu des travaux de la société depuis son installation, 24 juillet 1846, jusqu'à ce jour.

Cette proposition, après diverses observations, est adoptée à l'unanimité. On renvoie à la prochaine séance la rédaction de ce Bulletin, ainsi que la désignation et le classement des Monuments susceptibles de faire partie d'un album départemental.

Séance du 6 Juillet 1849.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la lecture d'une note de M. Alexandre Grigny, concernant la reproduction, à l'époque de la fête communale, de la Chapelle de la Ste-Chandelle, chef-d'œuvre d'architecture, que la ville d'Arras a vu disparaître lors des premiers orages de la Révolution. Cette chapelle serait érigée vis-à-vis de l'hôtel-de-ville, sur l'emplacement même qu'occupait son modèle. Elle aurait la même élévation (40 mètres) ; les proportions seraient exactement les mêmes ; seulement, au lieu d'être construite en matériaux solides, elle serait établie en bois et en carton verni ; ce serait de plus un magnifique reposoir pour la procession commémorative de la levée du siége d'Arras en 1654, et l'érection de cette pyramide, qui subsisterait pendant toute la

fête de 1849, attirerait certainement à Arras bon nombre d'étrangers.

Le Comité accorde toutes ses sympathies à ce projet ; il émet le vœu que le Conseil municipal veuille bien accorder sa bienveillante protection pour l'accomplissement d'une œuvre qui intéresse la cité toute entière.

Le Comité s'occupe ensuite de l'impression du Bulletin des travaux de la Société. Tous les membres prennent successivement la parole, et après une assez longue discussion, il est décidé que M. Tierny sera chargé de l'impression de ce Bulletin, qui sera tiré à 300 exemplaires, format grand in-8°.

La séance est levée à cinq heures.



ARRAS. — TYPOGRAPHIE D'AUG. TIERNY.

Séance du 3 août 1849.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. *Grigny* informe la Société, que loin de trouver auprès de l'administration municipale d'Arras, bienveillance et sympathie pour la reproduction, à l'époque de la fête communale, de la chapelle de la Sainte-Chandelle, il n'a rencontré, auprès de nos édiles, que des obstacles et un mauvais vouloir, qui l'ont fait renoncer à son projet.

M. *Harbaville* propose de prier M. le Préfet de fixer au lundi 16 courant, à midi, dans l'une des Salles de la Préfecture, la Réunion annuelle ou Assemblée générales de la commission, prescrite par l'article 3 de l'arrêté du 3 mars 1846.

Cette proposition est adoptée.

La séance est levée à 5 heures.

Assemblée générale du 15 août 1849.

L'an 1849, le 16 août, à une heure et demie, la Commission départementale pour l'exploration et la conservation des monuments historiques du Pas-de-Calais, s'est réunie dans l'une des Salles de l'Hôtel de la Préfecture, sous la Présidence de M. Fresneau, préfet du département.

Présens: MM. *Harbaville*, vice-président; — *A. Boistel;* — *Dancoisne;* — *Parenty;* — *Epellet;* — *Grigny;* — *Grandguillaume;* — *Delétoille;* — *Robitaille;* — *A. Terninck;* — *Guillaume* — *de Servins d'Héricourt;* — et *A. Godin*, secrétaire.

M. le Préfet dépose sur le bureau et M. le secrétaire donne lecture de diverses lettres par lesquelles MM. de *Carbonnel,*

de *Bayser*, *Henneguier*, *Félix Lequien*, *Alexandre Hermand* et *Pigault de Beaupré*, Membres de la Commission, s'excusent et regrettent de ne pouvoir, cette année, assister à l'Assemblée générale.

M. *Alexandre Hermant* adresse à la Société, à titre d'hommage, un rapport sur la notice biographique de Robert dit Moreau de Fiennes, connétable de France, de 1366 à 1370.

M. *Harbaville*, vice-président, a la parole; il s'éxprime ainsi :

« Messieurs,

» Quelques mois seulement s'étaient écoulés depuis notre dernière Assemblée générale du 12 août 1847, quand la Révolution de Février vint changer la face de la France. En ce qui concerne la Commission, la conséquence de cet événement fut le retrait de l'allocation votée par le Conseil général, et qui reçut une autre affectation. Les travaux de votre Comité s'arrêtèrent, l'exécution de l'Album départemental que nous préparions, dût être ajournée, et votre réunion annuelle, étant sans utilité en 1848, ne put avoir lieu. Depuis cette époque, le Comité, privé de ses moyens d'action, s'est vu forcément réduit à un rôle en quelque sorte consultatif; mais, dans cette position restreinte, il a pu encore se rendre utile en remplissant la partie de la mission qui lui était laissée. Vous en jugerez par la courte analyse de ses travaux. »

CATHÉDRALE DE SAINT-OMER.

Les travaux de renouvellement de la toiture de ce bel édifice, ayant fait reconnaître que la base de la flèche qui surmontait le point d'intersection du bras de croix menaçait ruine, il devint nécessaire de démonter cette base élégante, dite *le Réchaud*. M. *A. Deschamps*, notre collègue, ayant appelé notre attention sur ce fait, le Comité s'est empressé de solliciter, près de l'autorité supérieure, la restauration de la flèche dont il s'agit, ornement obligé de tous les monuments du même style. M. le Préfet prit cette demande en considération, et annonça qu'il avait pris la marche nécessaire pour que le vœu du Comité reçoive la suite dont il est susceptible.

GRAND ESCALIER DE SAINT-VAAST.

Informé que l'administration municipale d'Arras, dans les changements de distribution intérieure que l'établissement d'une galerie nécessitait, projetait la destruction du magnifique escalier double qui occupe l'avant-corps de la façade sur le jardin, le Comité, sur les mémoires et avis savamment rédigés par deux de ses membres, MM. *Grigny* et *Boistel*, résolut d'intervenir pour empêcher la mutilation du monument. Ses démarches à cet égard eurent un plein succès.

DÉCOUVERTE DE SEPT CERCUEILS EN PLOMB A SAINT-VAAST.

Le 25 juillet 1848, les travaux exécutés à Saint-Vaast firent découvrir dans un caveau, où ils avaient été provisoirement déposés dans d'autres temps, sept cercueils en plomb, qui contenaient les restes mortels de Roger de Montmorency, Thomas Parenty, Jean Sarrazin, archevêque de Cambrai, Philippe de Caverel, Maximilien de Bourgogne, tous abbés de Saint-Vaast, Philippe de Torcy, chevalier, gouverneur d'Arras, et Suzanne d'Humières, son épouse.

Plusieurs de ces cercueils furent ouverts, puis de nouveau scellés par les soins de M. Plichon, maire d'Arras, en présence du Comité, qui en releva les inscriptions. Le Comité s'empressa de s'entendre avec Monseigneur le Cardinal-Evêque, pour que les corps de ces dignitaires ecclésiastiques et autres reçussent une sépulture convenable. Monseigneur fit creuser, à cet effet, un caveau sous la chapelle Saint-Louis. Les restes y furent déposés le 17 août, et le Comité rédigea l'inscription qui fut gravée sur ce tombeau.

Depuis deux ans, les séances du Comité n'ont pas été fréquentes, mais elles n'ont pas été inoccupées. D'intéressantes lectures en ont fait les frais. M. Terninck a rendu compte des fouilles qu'il a dirigées sous la Motte-Vireul, au tombeau de Brennus, au territoire de Rouvroy. M. d'Héricourt a lu de curieux détails sur la terre et seigneurie de Carency, dont il a depuis lors publié une excellente monographie. Enfin, le Comité s'est occupé des découvertes faites par M. de Dion, sur l'emplacement de l'ancien château de Fauquembergue.

Il me reste à vous informer, Messieurs, que le Conseil général, dans sa dernière session, n'a pu disposer, en faveur de notre institution, que de la somme de 100 fr. C'est peu, sans doute, mais nous avons reçu cette faible allocation avec gratitude. C'est, qu'en effet, cet émargement au budget était une consécration de notre existence par le Pouvoir nouveau. Une somme si minime ne pouvait être utilement fractionnée et employée en restaurations de quelque valeur, le Comité a décidé qu'elle servirait à l'impression d'un Bulletin des travaux de la Commission, depuis 1846 jusqu'à ce jour. Le compte-rendu, extrait des procès-verbaux, est actuellement sous presse. Permettez-moi, Messieurs, de faire suivre ce rapport de quelques considérations sur l'utilité actuelle des institutions archéologiques, de citer quelques exemples qui prouvent l'efficacité de leur action. Pendant cinquante ans, nos plus précieux monuments étaient abandonnés et menacés d'une ruine imminente : des sociétés se forment, se donnant mission de décrire, de provoquer la restauration des beaux édifices légués par le moyen-

âge. Leurs travaux, l'influence de leurs membres entraînent d'abord les autorités locales, les gouvernements suivent, et nos chefs-d'œuvre d'architecture sont sauvés.

C'est ainsi que l'action persévérante des Antiquaires de Picardie, amène la restauration complète de la Cathédrale d'Amiens, des églises de Saint-Riquier, et de Saint-Wulfran. C'est ainsi que l'influence de nos collègues de la Morinie, contribue puissamment à la restauration de N.-D. de Saint-Omer, et à la conservation de la belle tour de Saint-Bertin.

C'est une Commission d'Antiquaires belges qui est chargée des réparations importantes exécutées à la Cathédrale de Tournai, monument qui a, sans contredit, la plus haute valeur archéologique de nos contrées.

C'est la Société historique de Tournay qui, par son intervention, vient de préserver de la démolition les grosses tours qui flanquent *le pont à trous*, pont sur arches ogivales formant galerie crénelée, à la sortie de l'Escaut. La persistance des Antiquaires tournaisiens triompha des prétentions du génie et conserva ce curieux specimen de l'architecture militaire au moyen-âge.

Les archéologues de Bruxelles viennent de rendre un nouveau service en ce genre. De l'ancienne enceinte de cette ville, il ne reste guère que la porte de Halle, porte-donjon d'un grand caractère, à trois étages voûtés, soutenus par des colonnes, avec terrasses supérieures et galerie couverte. Dernièrement, ce vénérable édifice fut menacé par les exigences de l'alignement. L'édilité rêvait une barrière flanquée de deux petits pavillons quadrangulaires, bien blancs et plus ou moins grecs. Longtems la question s'agita, et c'en était fait de la porte forteresse, si les archéologues ne l'eussent prise sous leur protection. Ils ont gagné leur cause, et le monument, réparé avec intelligence, est maintenant affecté à un dépôt de vieilles armes et autres objets d'antiquité, qui déjà forment un musée du plus haut intérêt.

Ces quelques exemples des services rendus par l'archéologie, sont bien propres à stimuler nos efforts et à redoubler notre zèle. Espérons donc, Messieurs, que nous serons efficacement secondés dans notre mission, par la bienveillance de M. le Préfet et le concours du Conseil général. Nous ne demandons qu'à être remis sérieusement à l'œuvre.

Après la lecture de ce rapport, on procède au renouvellement annuel du bureau.

Election d'un vice-président :

Nombre des votants.	14	
M. *Harbaville* obtient. . . .	13	suffrages.
M. *Parenty*.	1	

M. *Harbaville* est proclamé, par M. le Préfet, Vice-Président pour l'année 1849-1850.

M. *Harbaville* adresse ses remercimens à l'Assemblée.

Immédiatement après, on s'occupe de la nomination des Membres du Comité central.

Nombre des votants. . . . 14

MM. *Boistel*, *Grandguillaume*, *Grigny*, *d'Héricourt* et *Parenty* ayant obtenu la majorité des suffrages sont proclamés Membres du Comité central.

L'Assemblée décide aussi que tous les Membres qui résident à Arras, ou dans les environs, seront invités d'assister aux séances du Comité central, et y auront voix consultative ; il décide encore que les séances du Comité central auront lieu à l'avenir le premier lundi de chaque mois.

M. le Préfet invite la commission à produire ses titres à une *subvention départementale*, afin de justifier la demande d'allocation qu'il est disposé à faire au Conseil général.

Délibérant sur cet exposé, et considérant que l'allocation de 100 fr. accordée par le Conseil général dans sa dernière session est tellement insuffisante, qu'elle n'a pu servir qu'à l'impression du Bulletin des travaux de la Commission depuis son organisation jusqu'à ce jour ;

Considérant que, dans sa session de 1847, le Conseil général en allouant à la Commission un crédit de 1,000 fr., lui avait imposé le devoir d'exécuter un Album départemental, dans lequel figureraient avec des notices tous les monumens de quelque valeur archéologique ;

Considérant que le retrait des fonds qui lui avaient été alloués et qui ont reçu, par l'effet des évènements politiques, une autre destination a seul empêché la Commission de commencer cet ouvrage, dont les matériaux sont déjà en partie recueillis ;

Considérant que ce grand travail, dont l'exécution demandera plusieurs années, absorbera annuellement 600 fr. au moins ; qu'une somme de 400 fr. serait en outre à peine suffisante pour les fouilles, recherches, restaurations artistiques à divers monumens, frais d'impression du Bulletin annuel, etc.,

La Commission des Antiquités départementales décide, à l'unanimité, que M. le Préfet sera prié de demander pour elle, au Conseil général, une allocation de 1,000 fr. indispensablement nécessaire à son service.

M. Robitaille donne lecture d'une note historique sur *Ligny-St-Flochel et ses différents seigneurs.*

Le même Membre dépose ensuite sur le bureau : 1° le dessin

d'un groupe représentant le *Couronnement de la Sainte-Vierge*; 2° le dessin d'*une Chasuble ancienne*.

A l'appui de ces dessins, et sur l'invitation de M. le Président, *M. Robitaille* lit les notices suivantes :

COURONNEMENT DE LA SAINTE-VIERGE.

Un groupe représentant le couronnement de la Sainte-Vierge a été retrouvé dans la partie de la tour de l'église de Ligny-St Flochel, qui servait de refuge aux habitants du village contre les incursions si fréquentes au 16e siècle.

Le Père éternel, couvert de la triple couronne, ou tiare orientale, devenue le signe distinctif de la papauté, place de la main gauche une couronne sur la tête de Marie, tandis que Jésus-Christ son fils la soutient de la main droite. Cette couronne est un simple bandeau circulaire, orné de feuilles tréflées.

Ce travail, exécuté en plein chœur de chêne, parait devoir être attribué à un ciseau passablement habile pour l'époque à laquelle il appartient, et que l'on croit être le commencement du XVIe siècle. La pose un peu raide des personnages et la tiare qui couvre la tête de Dieu le Père auraient pu indiquer une plus haute antiquité, mais la régularité des traits de leur figure, jointe à la facilité des contours et au moëlleux des draperies, ne permettent guère d'en faire remonter l'existence au-delà de la fin du XVe siècle.

Le groupe qui devait former un carré d'environ 80 centimètres en tous sens, eût offert plus d'intéret, s'il n'avait l'objet d'une horrible mutilation, dont la cause est ignorée. On ne voit plus de l'effigie de Dieu le fils, que la main qui soutient la couronne de la Sainte-Vierge. Le reste a été entièrement séparé du tout, auquel il était joint à l'aide de chevilles.

On dit que la Fabrique de l'église de Ligny-Saint-Flochel désirerait offrir cette trouvaille archéologique à M. le duc de Luynes, ancien seigneur du lieu.

CHASUBLE ANCIENNE.

L'église de Ligny-Saint-Flochel possède une chasuble assez remarquable. Sa forme, la nature et le style de ses ornemens, ne permettent pas de lui donner une haute antiquité. Toutefois, sous ce point de vue même, elle n'est pas sans intérêt pour notre contrée, si depourvue de souvenirs en ce genre.

Le fond, en velours cramoisi, est d'une trop belle conservation, pour avoir été employé au moment de la confection de la chasuble, qui remonte probablement au XVIIe siècle. La croix qu'on y aura jointe postérieurement, sera seule l'objet des remarques que nous avons à faire.

C'est une broderie à la main, en fil de soie et d'or, généralement bien conservée. Nous ne ferons pas l'éloge de l'ornementation dont le caractère principal paraît appartenir à la renaissance. Il ne faut pas chercher ici un spécimen de bon goût et de connaissance scientifique. Rien ne s'y révèle que la piété, le dévoûment et cet instinct de foi profonde qui satisfait alors même qu'il se met en désaccord avec les règles de l'art.

Les deux parties de cette croix ont chacune trois cases séparées par des barres transversales, les unes simples, les autres à denticule. Le derrière de la chasuble représente J.-C. en croix et les deux femmes qui pleurent sa mort, et que l'on retrouve toujours au pied du Calvaire. Ici on les a mises dans les deux cases inférieures, parce que les proportions de la croix, tracées par les lois liturgiques, ne permettaient pas de leur donner la place qu'elles occupent ordinairement. Mais leur attitude de douleur, leur tête s'inclinant l'une à gauche, l'autre à droite, les caractérisent d'une manière certaine.

Le devant offre, dans la case d'en bas, une figure symbolique. C'est la religion, armée d'une croix, qui foule sous ses pieds le dragon. La case du milieu représente Saint-François d'Assise qu'on reconnaît à son habit de bure, sa ceinture de corde nouée, et surtout ses stigmates parfaitement marqués.

Cette figure pourrait porter à croire que ce travail fut primitivement consacré à une église de Franciscains, ou du moins dédié à Saint-François. Le sujet de la case supérieure ne se laisse pas lire aussi facilement, parce que les têtes des figures du groupe qu'elle renferme, sont fortement endommagées. Nous pensons néanmoins y reconnaître la Sainte-Vierge tenant dans ses bras l'enfant Jésus, qui sont avec Saint-Jean-Baptiste.

La traverse de la croix offre, à chacune de ses extrémités, une espèce de marqueterie en damier, qui n'a rien que de fort ordinaire.

Ces différents dessins ont été copiés dernièrement et peints à l'aquarelle, par M. de Linas, qui les a envoyés au Comité archéologiques de Paris, où nous savons qu'ils furent accueillis avec bonheur. (*)

Après la lecture de ces notices, une discussion s'élève touchant la démolition complète ou la restauration de la flèche de

---

(*) Figures représentées sur le chasuble :

Notre Seigneur en croix ;	Ste-Anne, la Ste-Vierge, N.-Seigneur enfant ;
La Sainte-Vierge ;	Saint-François d'Assise ;
Saint-Jean ;	Sainte-Marthe terrassant le Dragon.

Au XVIe siècle, on représentait souvent Sainte-Anne tenant dans ses bras la Sainte-Vierge, qui portait elle-même l'enfant Jésus. (*Note de M. de Linas*).

Ligny-Saint-Flochel, discussion dans laquelle MM. *Robitaille*, *Epellet* et *Grigny* prennent successivement la parole.

M. *Dancoisne* fait hommage à la commission d'un travail sur les méreaux.

Le même membre donne ensuite lecture d'une partie de ses recherches sur la numismatique de Béthune.

Un membre demande si l'on s'est occupé de la restauration de l'église de Lillers ; on répond que malheureusement on vient de faire blanchir cet édifice. MM. *Harbaville* et *Epellet* prennent successivement la parole : ils donnent de curieux renseignemens sur cette église, et pensent qu'il faudrait dépenser une somme de 30 à 40,000 francs pour la restaurer convenablement.

M. *Terninck* lit le rapport suivant sur les tombeaux de Méricourt.

« Messieurs,

» J'ai eu l'honneur, dans les séances précédentes, de vous » offrir d'abord une statistique monumentale du canton de Vimy, » et plus tard une notice détaillée sur son chef-lieu, si remar- » quable par son église, sa motte aux nombreux tombeaux de » pierre, son château et ses légendes. Déjà d'autres communes, » Saint-Eloi, Marœuil, Ecoivre, Souchez-Saint-Nazaire, avaient » été étudiées précédemment, et l'un de nos savants collègues » édite, en ce moment, sur Carency, une histoire que nous » attendons avec impatience.

» Il semblerait donc que tout soit dit sur ce canton, si tous les » jours le hasard ne nous révélait des monumens nouveaux, et » ne nous prouvait que notre tâche est loin encore d'être » accomplie.

» En effet, il y a trois ans, c'était le cercueil en pierre qui se » loge entre les deux peulvans d'Ecoivre, et qui vint prouver » l'origine antique de ce monument. L'année passée, c'était les » tombeaux antiques de Méricourt, découverts au milieu de la » plaine, et cette année ce sont les vases gallo-romains d'Ache- » ville, aussi curieux par leur structure que par leur position, et » encore les découvertes moins importantes peut-être qui s'y » font quelquefois, celles de haches en pierre et des monnaies » tant gauloises que romaines et moyen-âge. Parmi toutes ces » trouvailles, Messieurs, il fallait faire un choix, puisque je ne » pouvais vous les communiquer toutes aujourd'hui, et j'ai » pensé plus utile de vous entretenir, d'une manière toute spé- » ciale, des tombes de Méricourt, qui, par leur importance, » m'ont paru mériter la préférence.

» Notre honorable Vice-Président, dans les recherches sur » l'origine des communes du Pas-de-Calais, n'a trouvé aucune

» mention de Méricourt avant le XI[e] siécle, et cependant son » origine doit remonter bien plus haut, car son étimologie » d'abord *de meri* ou *mederici curtis* semble l'indiquer, et puis » nous trouvons sur son territoire des restes de constructions ro- » maines ou gallo-romaines.

» C'est surtout à l'est du village actuel, que ces fondations » sont plus étendues ; elles couvrent plusieurs hectares de terre, » et révèlent leur existence lorsque la charrue ou la bêche vont » les atteindre et ramener à la surface les débris de tuiles et de » meules, les pierres et les tessons de vases, et enfin les mon- » naies, preuves infaillibles de leur âge.

» L'endroit où elles se trouvent porte le nom de Courtagne, » que nous retrouvons encore un peu plus loin dans le marais » de Fouquières, contigu au territoire de Méricourt, et tout nous » porte à croire que c'était celui d'une sorte de petit *pagus*, divi- » sion du grand *pagus* de Gohelle.

» Quoiqu'il en soit, ces restes de construction gisent au » milieu de la plaine, entre les communes de Méricourt, Sallau, » Fpuquières, Billy et Rouvroy ; elles ont à l'ouest, le village de » Méricourt actuel, et à l'est, la grande ferme de Bétricourt, » dépendante de Rouvroy, et dont le sol, lui aussi; renferme des » vases et des monnaies. C'est là aussi que se dresse la motte » Vireul que nous avons fouillée l'an dernier et qui semble » n'avoir été qu'un signal aux feux correspondant aux autres » tumulus qui existaient dans presque toutes les communes de » ce pays, près Billy, Quiéry, Hénin, Vitry, Vimy, Givenchy, » Saint-Nazaire, Villers, etc.

» Tout auprès des fondations de Courtagne, et au levant, est » un champ, nommé la Longue-Borne, et c'est celui qui renfer- » mait les tombes découvertes depuis peu, et sur lesquelles je » vais vous donner quelques détails.

» Le premier, celui trouvé il y a quelques années, offrait tous » les caractères romains. C'était une sorte de petit caveau d'un » mètre cube de creux, et formé par six grands carreaux en » terre cuite. Sur la pierre du fond étaient posés quatre vases » en terre, vers les quatre coins de cette cage, et au milieu s'en » dressait un cinquième en verre, beaucoup plus grand et d'une » assez belle conservation. Tous contenaient des cendres et des » débris d'os calcinés, mais aucun autre objet ne s'y trouvait » ni colliers, ni armes, ni monnaies.

» Achetés par un amateur de Lens, ces objets ont pu être » conservés et ils ornent maintenant le cabinet d'un antiquaire » douaisien.

» C'est le hasard qui avait amené cette découverte ; mais le

» propriétaire n'eut point l'idée de compléter sa trouvaille par
» des fouilles dans les environs de ce caveau, aussi fallut-il en-
» core que le hasard vint en aide à la science, en découvrant,
» par un petit éboulement qui se fit dans le même champ, l'exis-
» tence des deux autres tombes dont nous allons nous occuper.

» Celles-ci, si elles sont contemporaines du caveau que nous
» venons de décrire, n'ont cependant aucune ressemblance avec
» lui ; elles semblent plutôt appartenir à la nation gauloise,
» comme vous le montrera, je pense, la description que je vais
» en faire et la vue du dessin que j'en ai pris sur place.

» Figurez-vous, en effet, des pièces de grès brutes, presque
» toutes de grandes dimensions, et formant un vaste cercueil
» placé d'Orient en Occident. La pierre du fond avait deux
» mètres de longueur sur un de largeur, et elle était bordée de
» chaque côté par une ligne d'autres pierres de même largeur,
» mais moitié moins longues, se dressant perpendiculairement
» sur la pierre du fond, de manière à former avec celles du bout
» d'un mètre carré une vaste cuve rectangulaire de deux mètres
» de longueur, sur un de largeur. Le dessus de cet auge était
» fermé par deux autres pierres posées sur celles des côtés et
» du bout, et complétait ainsi ce vaste cercueil. L'une des deux
» pierres du dessus avait un mètre 30 centimètres de longueur,
» l'autre 70 centimètres ; toutes avaient de 30 à 40 centimètres
» d'épaisseur. Enfin le dessus était lui-même recouvert par
» d'autres pierres brutes d'assez petite dimension et posées sans
» ciment en forme de toit, dont l'arête venait aboutir à 40 ou
» 50 centimètres de surface du sol.

» Dans l'intérieur de cette tombe avait été placé un autre cer-
» cueil formé de madriers en chêne qui avaient été tenus en-
» semble par d'énormes clous en fer de 20 à 30 centimètres de
» longueur. Les restes de ces cercueils et les clous et le bois
» presque consommé étaient encore épars sur tout le fond de
» l'auge et se trouvaient mêlés à la terre qui s'y était infiltrée,
» ainsi qu'aux ossements qui s'étaient détachés du squelette.

» Celui-ci occupait tout le milieu du tombeau, il était grand
» et complet, et sa tête, que j'ai envoyée de suite à votre hono-
» rable Secrétaire, a été par lui soumise à un phrénologiste dis-
» tingué, qui a fait sur sa structure de savantes observations ;
» mais elle était, comme le reste du corps, profondément alté-
» rée, et les os du crâne, les fronteaux, ordinairement si durs,
» s'écrasaient sous la moindre pression des doigts et se rédui-
» saient en poussière.

» Jusqu'ici, Messieurs, ce monument présente tous les carac-
» tères des tombes gauloises ; on y trouve aussi la masse et la
» rudesse des matériaux : la direction d'Orient en Occident, et

» la conservation complète du corps que les Romains brûlaient » presque toujours. Pas d'armes ni d'ornements d'aucune sorte, » pas de vases ni de statuettes, mais seulement quatre pièces de » monnaies posées sur l'un des os du bassin et qui parfaitement » patinées, avaient communiqué à l'ossement cette occidation » qui l'avait pénétré entièrement. Ces monnaies, ainsi que » quelques débris de tuiles placés entre les joints de pierre pour » en boucher les interstices, sont les seuls indices que j'ai trou- » vés qui puissent établir l'âge de ce tombeau, et cet âge me » paraît devoir être porté au règne d'Adrien, puisque les deux » monnaies de ce prince étaient à fleur de coin, tandis que celles » de son prédécesseur, Trajan, étaient bien moins belles et déjà » à moitié usées par l'usage.

» J'avais d'abord pensé, Messieurs, à demander la conserva- » tion de cette tombe et sa translation dans votre Musée, mais » ce projet n'était guère réalisable, il eût coûté de grands frais » de transport, et d'ailleurs il eût tenu dans vos salles une place » bien grande. Aussi me suis-je borné à prendre un dessin exact » du monument et à surveiller ensuite les travaux de sa des- » truction, dans l'espoir de trouver autour de lui quelque autre » objet.

» Et mon espoir n'a pas été trompé, puisque j'ai pu voir un » second tombeau placé tout auprès et dans la même direction, » mais offrant moins d'intérêt, car les pierres en étaient bien » moins grandes, elles formaient juste le creux nécessaire au » cadavre qui y avait été placé sans cercueil et ne contenait ni » monnaies ni autre ornement.

» Tels sont, Messieurs, les tombeaux de Méricourt, ou plutôt » de Courtagne. Le premier offre bien tous les caractères ro- » mains, mais il a de particulier cette cage de terre cuite, que » nous retrouvons encore quelquefois dans ce pays, et dont on » trouverait difficilement, je pense, des exemples dans d'autres » contrées. Les deux derniers, au contraire, sont bien sembla- » bles aux cercueils que nous voyons dans les tombelles gau- » loises ou au pied des peulvans, mais ils avaient les monnaies et » les débris de tuiles romaines qui nous forcent de reporter leur » âge au IIe siècle de notre ère. Peut-être ceux-ci appar- » tiennent-ils à quelques chefs ou druides gaulois dont la famille » avait conservé jusqu'alors les coutumes de ses ancêtres. (*)

» Maintenant que ces monuments ont disparu, nous n'avons » plus qu'un désir à manifester, c'est que les découvertes que

---

(*) Ce nom de Longue Borne, donné à ce champ des morts, complète ce rapport avec les tombeaux de chefs gaulois, et il indique peut-être l'existence d'un peulvan qui, depuis, a été détruit.

» le hasard nous a fournies, ne soient pas stériles, mais qu'elles » soient suivies de fouilles bien conduites qui, je l'espère, met» traient au jour de nouveaux et curieux monuments. »

M. *Parenty* a la parole. L'honorable membre donne lecture de la notice suivante, sur la commune de Wismes :

« Messieurs,

» En parcourant avec l'un de nos collègues, M. le Président *Quenson*, quelques communes du canton de Lumbres, dans le but d'en visiter les monuments qui offrent quelqu'intérêt archéologique, notre attention s'est particulièrement fixée sur le village et l'église de Wismes. Cette commune comprend plusieurs hameaux savoir: Rietz-Motu (Riez montueux), Salvêque, que l'avocat Maillard nommé Salvick, Cante-Merles (*Cantus merulæ*), Marival (*Mariæ vallis*) et Saint-Pierre, enfin, qui renferme une population plus considérable que les précédents. Il s'y trouve une église dédiée au Prince des Apôtres, ouverte au culte, mais qui ne présente aucun intérêt artistique. Ces divers lieux qui forment l'ensemble de la commune de Wismes, lui donnent un aspect très-pittoresque; ses côtes ardues, la culture y est pénible et ingrate, à cause des cailloux qui hérissent le sol.

» Le village proprement dit est situé dans une vallée assez profonde, et réunit une population de 600 âmes sur une surface d'environ 2,000 hectares.

» Ce lieu, Messieurs, est d'une haute antiquité. On le trouve désigné sous le nom de *Vimæ Morinorum* et de *Wouia* pour *via*. Il est traversé par une des branches du *septemvium* (1), allant de Térouanne à Boulogne, d'où lui serait venu le nom de *via* et par corruption *vouia*; mais, ce qui a surtout contribué à sa célébrité, c'est que Saint-Maxime, patron de l'ancien diocèse de Boulogne, vint y prêcher l'Evangile vers le milieu du Ve siècle (2), y termina sa carrière apostolique et y fut inhumé selon la commune. Tradition rapportée par l'historien Malbrancq (3). St-Maxime érigea, à Wismes, un oratoire qu'il dédia à la Ste-Vierge et à St-André. Cet établissement se conçoit d'autant mieux, qu'alors les missionnaires qui parcouraient la Morinie, n'avaient osé fonder aucune église, soit à Térouanne, soit à Boulogne, attendu que le Paganisme était encore dans ces villes, la religion

(1) Mémorial historique et archéologique du département du Pas-de Calais par M. Harbaville. Tome II, page 225.

(2) Voir sur cet évêque régionnaire, une savante dissertation publiée par Ghesquière dans les *Acta sanctorum Belgii*, tom. 1er, pag. 445 et suiv.

(3) Traduction rapportée par l'historien Malbrancq, liv. 2, chap. 34, et Hennebert, tom. 1er, pag. 180 et 181.

dominante. Le Saint-Evêque, ne pouvant donc s'y fixer sans danger, aura fait de Wismes sa principale résidence.

C'est ce qu'avait fait avant lui Saint-Fuscien et Saint-Victoric, en fondant l'église d'Helfaut, près Sithieu.

» Le corps de Saint-Maxime resta à Wismes jusque vers le milieu du X[e] siècle, ou Vicfride, évêque de Thérouanne, le transféra dans sa cathédrale. (1)

» Ce fut sans doute pour immortaliser la mémoire de Saint-Maxime, qu'on éleva, à Wismes, au XII[e] siècle, à la place de celle qu'il avait lui-même construite, l'église telle qu'elle existe encore aujourd'hui en majeure partie.

» Ce monument se compose de trois nefs, d'un clocher et d'un chœur. Son orientation est celle qui se fait remarquer dans presque toutes les anciennes églises, c'est-à-dire que le chevet est à l'Orient, en sorte que le soleil équinoxal la traverse de part en part.

» La nef principale est d'architecture romano-bizantine secondire On sait qu'elle prit naissance au XI[e] siècle, et se perpétua, jusque vers le milieu du XII[e], où elle fut remplacée par l'arc à ogive ou en tiers-point. Il en est de même du bas-côté qui est à gauche; celui de droite a été défiguré par de mauvaises restaurations. Ces nefs qui, comme presque toutes les constructions romaines, n'étaient point primitivement voûtées, furent complétées par des voûtes à nervures, dont la plus moderne date des premières années du XVIII[e] siècle. On remarque, au-dessus des arcades de la nef principale, des ouvertures romanes qui révèlent l'existence d'un ancien triforium. La construction des voûtes a appesanti l'ensemble de cette antique basilique, et a contribué à la rendre massive et peu aërée.

» Le clocher, situé à l'extrémité de la nef principale, à l'ouest, s'appuie en dehors sur un encorbellement d'une forme toute à la fois hardie et gracieuse. La tour qui est svelte, est remarquable par un très-bel ensemble de proportions. Ses ouies se composent d'ouvertures romanes très-élégantes, ornées de colonnettes et de chapiteaux. Cela porte à penser qu'elle fut construite à l'époque où les tours avaient perdu leurs formes générales quadrilatérales et écrasées pour devenir des objets d'ornement, ce qui eut lieu vers la fin du XI[e] siècle. Cette tour est dans un bon état de conservation du côté de l'Orient, au-dessus

(1) Vicfride était évêque de Thérouanne, dès 933; l'un de ses successeurs, Gérard I[er] du nom, transféra le corps du saint à Boulogne, vers la fin du II[e] siècle, d'où il fut ensuite rapporté à Térouanne. On l'y vénéra jusqu'à la ruine de cette ville, en 1553. La châsse ou il était renfermé fut ensuite transportée à Ypres. L'église de Boulogne conserva l'un des bras du Saint. (*Acta sanctorum Belgii loc.*)

du comble de l'église, mais elle est fruste à l'ouest et au sud, et réclame des réparations. C'est un ouvrage de maçonnerie en pierres blanches calcaires, comme tout le reste de l'édifice.

» Le chœur est d'une architecture qui diffère complètement des nefs et de la tour. Je le considère comme le type le plus riche que nous possédions dans le département sur la dernière période du style gothique; sa profondeur est de 17 mètres, sa largeur de 8, et sa hauteur de 15. Ses murs sont ornés, à l'intérieur, de 38 arcatures ogivales, sculptées avec luxe et offrant une variété qui prouve jusqu'à l'évidence qu'un artiste a présidé à leur exécution. Au-dessus de ces sculptures si remarquablement fouillées, règne un cordon ou sorte de plate-bande ornée de figures bizarres et symboliques que nous ne pûmes suffisamment analyser, attendu qu'il faudrait une étude de plusieurs jours pour bien décrire l'ensemble, et surtout les détails du monument. L'abside est ornée de quatre niches vides de statues (1), on les a fixées à cinq mètres au-dessus du sol. Les consoles ou culs-de-lampe de ces niches sont enrichies d'armoiries dont les écussons sont soutenus les uns par des anges ou des lions, les autres par des griffons ou des aigles; ornementation conforme au style du XVIe siècle, où l'on voit représenter sur les culs-de-lampe des figures grotesques et des animaux fantastiques. Les dais, dont la forme est pyramidale, sont chargés d'ornements d'une grande finesse d'exécution.

» Le chœur est éclairé par six fenêtres de grande dimension, elles sont séparées par des trumeaux au centre desquels est une colonne engagée dont l'épaisseur se dissimule par des nervures qui se prolongent jusqu'à la naissance de la voûte. Ce n'est, du reste, qu'un plafond à pleins cintres, cette partie essentielle du monument n'ayant point été exécutée. Il ne parait pas non plus que les fenêtres aient jamais été enrichies de vitraux peints.

» Tout porte à penser que cette partie moderne de l'église de Wismes a été construite par les seigneurs du lieu. Cette conjecture tire sa force des armoiries sculptées sur les consoles dont il vient d'être parlé, et on le voit en outre par un porche latéral qu'on nomme encore la porte du Seigneur. Ce porche est surmonté d'un cintre en accolade, ses pieds droits sont ornés de guirlandes qui représentent divers végétaux, et notamment des grappes de raisin.

» Une partie des riches sculptures qui décorent le cœur de l'église de Wismes a été récemment débarrassée des couches

(1) Avant la révolution de 1792, ces niches étaient occupées par des images en bois de Saint-André, patron principal de la paroisse, de la Ste-Vierge, de Saint-Jean et d'un autre saint dont on n'a pu nous indiquer le nom.

épaisses de badigeon dont elles sont recouvertes, mais on l'a fait au moyen d'un instrument en fer. Cette opération a causé de regrettables dommages, de véritables mutilations dans les parties les plus délicates des rinceaux et des figurines sculptées avec profusion sur les arcatures et l'entablement dont nous avons esquissé la description.

» A l'ouest de l'église, et à la distance d'une centaine de pas, se trouve le puits de St-Maxime. Si l'on en croit la tradition, ce saint missionnaire, comme autrefois Moïse dans le désert, aurait là obtenu de l'eau par miracle en frappant la terre, sur la demande d'une jeune néophyte tourmentée par une soif ardente. Ce puits, dont la profondeur est de sept mètres environ, devient. à des époques régulières, tellement abondant, que l'eau y déborde et va se perdre dans une prairie voisine (1). On trouve à Boyaval (2), canton d'Heuchin, un puits plus profond que celui de Wismes, et dont les eaux forment aussi quelquefois un cours d'eau assez considérable pour faire tourner un moulin. Ces puits extraordinaires, dont les eaux, du reste, se font remarquer par une grande limpidité, mériteraient une étude géologique.

» On remarque, en face de l'église, un ancien château fortifié, dont il ne reste plus qu'une tour et un corps d'habitation, actuellement à usage de ferme. L'ensemble des constructions accuse une architecture peu ornée, en style de l'époque de la renaissance, et n'offre aucun intérêt pour l'archéologie. Les ouvrages de défense dont il était entouré, ont disparu presqu'entièrement depuis la révolution de 1792.

» Selon Deneuville, dans ses annales manuscrites de la ville de Saint-Omer (3), la terre de Wismes appartenait, au XVIe siècle, à Robert de Montmorency, qui mourut, sans postérité, en 1554.

» Elle passa depuis dans la maison de Croix, et plus récemment dans celle de Blocquel de Lamby, qui possède aujourd'hui l'ancien château.

» D'après l'avocat Maillard, Wismes était du baillage de Saint-Omer, avait le titre de baronnie, et appartenait au diocèse de Boulogne et au doyenné de Bléquin.

» Il se trouvait sur la place du village, au commencement du siècle dernier, un chêne dont les habitants conserveront encore

(1) Selon Malbrancq, ce ruisseau tarit chaque année au mois de juillet et ne redonne ses eaux qu'au premier dimanche de septembre. (V. liv. 2, ch. 24).

(2) Recherches historiques sur l'arrondissement de St-Pol, par N. Lambert. — *Puits artésien*, année 1837, p. 157.

(3) Annales manuscrites de Deneuville, t. 3, folio 287, v° — V. Bibl. de M. L. de Givenchy.

longtemps le souvenir. L'intérieur de ce végétal extraordinaire s'étant creusé par suite de sa vétusté, on y introduisit une table autour de laquelle les principaux habitants venaient s'asseoir à certains jours de fête. Nous lisons dans un rapport de M. l'abbé, desservant de Wismes, que cet arbre colossal fut l'objet d'un pari entre des Anglais, qui débarquèrent à Calais, au nombre de huit, et vinrent s'attabler dans les flancs du chêne, où ils se firent servir un confortable repas.»

BIBLIOGRAPHIE ARTÉSIENNE.

M. *d'Héricourt* lit un travail sur la Bibliographie de la ville d'Arras. Ce sujet permet à son auteur de jeter un coup d'œil rapide sur le mouvement industriel et scientifique de cette cité, et de parler ainsi de la richesse de ses tapisseries et de la réputation de ses écoles. Plus loin, il nous fait part d'une découverte qu'il a faite et tire de l'oubli le nom d'un homme, Seïwoldus, qui consacra une partie de sa vie à réunir des manuscrits qui formèrent sans doute le noyau de la riche bibliothèque de Saint-Vaast. M. *d'Héricourt* qui a, en effet, retrouvé le catalogue de cette bibliothèque, au commencement du XIe siècle, consacre, dans son travail une page d'éloges et de reconnaissance au religieux de Saint-Vaast qui, le premier, s'occupa de cette précieuse collection.

Nous assistons ensuite progressivement au développement du mouvement intellectuel, et nous voyons passer sous nos yeux les illustrations poétiques de la ville d'Arras: Adam de la Halle, Jean Bodel et Vilain; nous croyons entendre leurs ballades graves ou légères selon les circonstances, selon qu'ils chantaient la guerre ou l'amour. Puis des questions sérieuses s'agitent; la chambre de rhétorique ouvre ses concours, et d'importans sujets stimulent le zèle des concurrents.

Arrivant à la découverte de l'imprimerie, M. *d'Héricourt* nous en indique les progrès dans les provinces belges, discute les dates de son établissement dans quelques villes de l'Artois, et cite, à l'appui de ses assertions, d'intéressantes trouvailles bibliographiques. Mais ce qui attire surtout son attention et sa critique, c'est un Missel d'Arras, imprimé en 1517, sur parchemin, et renfermant plusieurs gravures en taille-douce, coloriées en or, azur, vermillon, vert, bleu, etc., et des lettres majuscules ornées et entourées de miniatures.

M. *d'Héricourt* s'attache à prouver, dans son travail, que quelques bibliophiles se sont trompés en indiquant la ville d'Arras comme lieu d'impression de ce Missel, et il donne à l'appui de ce fait, la description inédite d'un bréviaire d'Arras, imprimé à Rouen à la même époque, et portant pour éditeurs les mêmes noms que l'on trouve sur le Missel.

Cette assertion, ajoute M. *d'Héricourt*, établit suffisamment que l'on n'imprimait point encore à Arras à cette époque, et que les premiers ouvrages sortis des presses de cette ville sont d'une date postérieure.

Outre les imprimeurs Bourgeois, Maudhuy et la Rivière, qui établirent à Arras des imprimeries, M. *d'Héricourt* parle aussi, dans son travail, des habitants d'Arras qui dotèrent l'étranger de leurs connaissances typographiques, et nous donne les noms de Pierre Touros, prote du célèbre Martens d'Alost, de Crespin, obligé de quitter sa patrie à cause de ses opinions religieuses, et de Vignon, son gendre, dont on recherche encore aujourd'hui les impressions, et surtout celle de Strabon.

M. le Vice-Président rappelle à MM. les Membres de la Commission, l'engagement pris par eux de remplir des questionnaires.

La séance est levée à cinq heures et demie.

Séance du 16 octobre 1849.

Présidence de M. HARBAVILLE.

M. le Président donne lecture d'une lettre, du 12 de ce mois, par laquelle M. le Préfet demande l'avis du Comité concernant la construction d'une chapelle, fonts baptismaux, et d'un dépôt de chaises dans l'église de Béthune. Après diverses observations, le Comité renvoie cette affaire à l'examen de MM. Alex. Grigny et de Linas.

La séance est levée à quatre heures et demie.



Séance du 22 octobre 1849.

Présidence de M. HARBAVILLE.

CHAPELLE, FONTS BAPTISMAUX, ETC., A BÉTHUNE.

M. *de Linas* fait le rapport suivant :

« Chargé par la Commission départementale d'examiner, au double point de vue de l'art et de l'archéologie, le projet de chapelle et de dépôt de chaises présenté pour l'église de Béthune, il m'a d'abord semblé qu'il fallait, autant que possible, ne pas dénaturer un monument en altérant son plan primitif et en empâtant, au moyen de constructions basses et lourdes, une tour déjà si massive, que l'architecte du XVIe siècle a jugé indispensable de la dégager entièrement des bas-côtés, pour ne pas écraser davantage son église. Néanmoins, si la nécessité la plus absolue voulait qu'on bâtit la chapelle projetée, sur l'emplacement indiqué, il faudrait, à mon avis, rentrer tout-à-fait dans le style architectonique qu'on a sous les yeux, et dont, malgré l'assertion contraire, on s'est complètement écarté, prendre pour modèle de fenêtres une portion de celles des bas-côtés, supprimer les niches et la balustrade, enfin, remplacer cette dernière par un simple cordon semblable à celui qui règne autour de l'édifice ; avec ces modifications, on obtiendra un résultat peu satisfaisant encore, il est vrai, mais qui, s'il choque les yeux dans l'ensemble, ne les blessera pas dans les détails.

Passons maintenant à l'intérieur : outre qu'il est sans exemple de rencontrer dans l'architecture ogivale une construction éclairée au moyen d'un lanternon, l'auteur a négligé de faire voir quelle forme il voulait donner aux baies des portes et comment il entendait les décorer ; ce sont des points importants, dont il faudrait que la commission fut instruite.

» Je concluerai donc, sauf meilleur avis, au *rejet total du projet*. S'il est possible de trouver un autre emplacement, et s'il est indispensable de bâtir sur le terrain des petits Becquereaux, à ce qu'il soit présenté de nouveaux plans conçus dans le système architectonique de l'édifice qu'on veut agrandir ; dans l'un et

l'autre cas, l'administration doit exiger autre chose que de simples croquis, et je ne puis qualifier autrement ce que j'ai sous les yeux ; il faut, pour asseoir un jugement, que les détails d'un plan et surtout les profils soient dessinés sur une échelle assez grande ; c'est la principale garantie d'une bonne exécution par les ouvriers de la localité.

Les conclusions de ce rapport sont mises aux voix et adoptées à l'unanimité.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Séance du 12 décembre 1849.

Présidence de M. HARBAVILLE.

M. le Secrétaire dépose sur le bureau un exemplaire du plan et de la description du siége de Rome par l'armée française, en 1849, offert à la Commission par M. *Grandguillaume*, l'un de ses membres.

Le Comité accueille cet hommage avec un vif intérêt, et charge son secrétaire d'adresser des remercîments à M. *Grandguillaume*..

M. le Président annonce qu'une allocation de 1,000 fr. ayant été accordée, pour l'année 1850, à la Commission, il convient, conformément à la promesse faite lors de la dernière assemblée générale, de s'occuper activement de la rédaction d'un Album départemental ; il donne, en conséquence, lecture d'une nomenclature des anciens monuments.

Diverses observations sont faites tant sur le style que sur la date des monuments indiqués par M. le Président.

M. le Secrétaire propose d'écrire à MM. les Membres de la Commission pour les prier d'indiquer les monuments historiques existans dans leur canton ou dans ceux environnans, et qui affectent, soit le style roman, soit le style ogival, soit celui de la renaissance.

Cette proposition est accueillie.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Séance du 24 janvier 1850.

Présidence de M. HARBAVILLE.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle de nouveau l'examen du Comité sur les monuments qui doivent faire partie de l'Album départemental.

Après de nombreuses observations faites par tous les Membres présens, plusieurs corrections et additions sont faites sur le tableau des monuments historiques, dressé provisoirement par M. le Secrétaire.

On adopte ensuite pour le format de l'Album départemental, celui des annales archéologiques, publiées par M. Didron aîné, M. *Harbaville* accepte la mission d'écrire le préambule, MM. *de Linas* et *Parenty* se chargent de rédiger des notices sur la Cathédrale de Saint-Omer et sur l'église du Waast. Le Comité invite ensuite M. le Secrétaire d'écrire à M. de Bayser, pour lui demander s'il existe à Boulogne ou dans les environs, un artiste capable de dessiner le portail de l'église du Waast, etc., et dans l'affirmative, quelle somme devrait être payée pour rémunération de ce travail.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Séance du 18 mars 1850.

Présidence de M. HARBAVILLE.

On donne lecture de la correspondance :

MM. *Robitaille*, curé-doyen, de Saint-Pol; *Lamort*, curé-doyen

à Oisy; *Gustave Souquet*, à Etaples, et *de Carbonnel*, à Auxi-le-Château, signalent plusieurs monuments qui existent dans leurs cantons respectifs et qui affectent, soit le style roman, soit le style ogival, soit celui de la renaissance. Le Comité accueille avec intérêt ces renseignements, et charge M. le Secrétaire d'inscrire les monuments dont il s'agit sur le tableau général.

STATUES EN PIERRE, A BARALLE.

Statuant sur la proposition faite par M. *Lamort*, concernant diverses statues en pierre qui se trouvent dans un champ près du Calvaire, à Baralle, le Comité nomme MM. l'abbé *Parenty*, *Boistel*, *d'Héricourt* et de *Linas*, pour examiner ces monuments et adresser un rapport à la Société.

M. *de Bayser* écrit au Comité pour l'informer qu'il aurait été très-heureux de se charger de dessiner le portail du Waast, mais que ses occupations l'en empêchent; il désigne pour faire ce travail M. Bouloch, agent-voyer de l'arrondissement de Boulogne, dessinateur capable et intelligent. Ce jeune homme se contenterait d'une somme de 25 à 30 fr. pour rémunération de ces dessins.

M. *de Linas* fait connaître que, suivant l'intention du Comité, il s'est adressé à M. Léon Gaucherel, dessinateur et graveur à Paris, afin de s'entendre avec lui sur les monuments à dessiner et à graver, et aussi de savoir la somme que la Société devra payer pour chacun d'eux. M. Gaucherel, par sa lettre du 5 de ce mois, informe M. le Secrétaire que si le Comité veut affecter annuellement une somme de 500 fr. au paiement de trois gravures et de trois dessins, il se chargera volontiers de ce travail. Ces gravures, dit l'artiste parisien, concilieraient les justes exigences de l'archéologie avec le charme que donne le sentiment pittoresque.

Le Comité, après avoir passé en revue un grand nombre de monuments, est d'avis qu'il convient de faire dessiner :

1° *Montreuil*. — Vue de l'intérieur de Saint-Saulve, prise du portail;

2° *Montreuil*. — (Portail et chapelle de l'hôpital de);

3° *Le Waast*. — Portail de l'église, avec planches de détail;

4° *St-Omer*. — Eglise de N.-D. (Réduire les dessins déjà publiés);

5° *Béthune*. — Beffroi (Dessin complet);

6° *Lillers*. — (Grand portail de l'église de), avec une planche de détails dans laquelle sera dessinée le petit portail latéral à gauche.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Séance du 30 mai 1850.

Présidence de M. HARBAVILLE.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture d'une lettre, en date du 17 courant, par laquelle M. *de Bayser*, architecte, Membre de la Commission, donne quelques détails sur les édifices situés dans le canton de Boulogne, édifices qui méritent de trouver place dans l'Album départemental, tant au point de vue artistique que sous le rapport historique.

Le Comité vote des remercîments à M. de Bayser, et invite M. le Secrétaire d'inscrire les monuments signalés sur le tableau général dressé par le Comité.

M. Léon Gaucherel est introduit. Après quelques explications données à la Société sur les travaux dont il s'occupe à Paris, M. Gaucherel communique un Album renfermant divers monuments anciens, dont plusieurs situés dans le Pas-de-Calais, et qui, comme specimen de ses connaissances archéologiques et de sa capacité artistique, méritent les plus grands éloges.

Après une longue et savante discussion sur les monuments anciens du Pas-de-Calais, le Comité charge définitivement M. Léon Gaucherel de dessiner et de graver, pour les deux premières livraisons de l'Album :

1° Vue de l'église de Lillers (grand portail) ;

2° Vue du côté latéral gauche de la même église ;

3° Vue de l'église du Waast ;

4° Détails architectoniques de la même église,

M. Gaucherel s'engage à fournir ces quatre planches, tirées à trois cents exemplaires, format in-4°, pour le commencement d'août prochain, aux conditions exprimées dans sa lettre, en date du 5 mars dernier, et acceptées par le Comité.

Le Comité se rend ensuite en corps à l'ancien Refuge de Saint-Eloy, dont il visite les bâtiments qui offrent d'intéressants

détails de l'architecture civile des XIVe et XVIe siècles; de là, il se rend à la chapelle du Saint-Sacrement, l'ornementation intérieure et surtout le rétable d'autel, fixent particulièrement son attention.

Le Comité se sépare à cinq heures.

Séance du 12 juillet 1850.

Présidence de M. HARBAVILLE.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président donne lecture d'une lettre, en date du 10 de ce mois, par laquelle M. le Préfet demande un rapport détaillé sur les travaux de la Société, sur l'emploi des fonds qui lui ont été alloués par le département, sur ses besoins, sur la nécessité de solliciter pour elle de nouveaux encouragements du Conseil général.

M. *Harbaville*, par suite de la lettre ci-dessus mentionnée, soumet au Conseil de nombreuses et sages observations touchant l'avenir de la Commission des Antiquités départementales. Il pense qu'elle doit être considérée comme Société libre. Le Comité reconnaissant la justesse des observations et partageant l'avis de son honorable Vice-Président, le prie de vouloir bien écrire dans ce sens à M. le Préfet.

Le Comité, après en avoir délibéré, prie aussi M. *Harbaville* d'émettre le vœu que la réunion annuelle ou assemblée générale de la Commission soit fixée au mardi 30 juillet ou au jeudi 1er août.

M. *Harbaville* donne lecture de l'introduction de la Statistique monumentale. Ce travail, rédigé avec élégance et talent, est écouté par le Comité avec le plus vif intérêt.

ÉGLISE D'ABLAIN-SAINT-NAZAIRE.

M. *d'Héricourt* a la parole; l'honorable Membre s'exprime ainsi:

Messieurs,

« Le Conseil général a, dans sa dernière session, provoqué le classement, parmi les monuments historiques, de l'église d'Ablain-Saint-Nazaire, de ce monument, l'un des plus complets que la province d'Artois ait gardés du style flamboyant. M. le Préfet, mû non seulement par le désir d'accomplir le vœu formulé par le Conseil général, mais aussi, l'on n'en peut douter, par le désir de conserver un édifice dont la place est marquée dans l'Album confié à nos soins, a demandé à la commune d'Ablain-Saint-Nazaire, l'exécution de quelques formalités et l'envoi de plans et documents nécessaires. Il serait bon que, dans cette occasion, la Commission centrale fît choix de l'un de ses Membres, pour surveiller l'envoi des pièces demandées, et pour activer une municipalité dont l'insouciance pourrait compromettre le succès d'une entreprise que le bon vouloir des Conseillers généraux semble devoir assurer.

» Mais si la commune d'Ablain-Saint-Nazaire est riche en souvenirs historiques, si surtout elle conserve un monument qui fait l'orgueil de son canton, elle est bien déchue de son ancienne splendeur.

» Ce n'est plus le temps où les habitants, pleins d'un zèle religieux, s'offraient généreusement pour aller chercher, à de longues distances, les pierres nécessaires à la construction d'un nouveau temple. Ce n'est plus le temps où un prince de la maison de Bourbon offrait une partie de ses revenus pour l'érection d'une église qui devait, plus tard, devenir le siège d'un décanat. Il suffit de regarder les pierres mutilées, les voûtes salies par l'humidité dont ne peut la défendre une toiture défectueuse. Ablain-Saint-Nazaire n'est plus qu'un pauvre village qui n'a encore ni mairie, ni salle d'école, et l'administration municipale réunit toutes ses ressources pour leur érection.

» Il appartient à la Commission de prendre une sage mesure et de contribuer, par une indemnité, à la levée des plans réclamés par l'administration supérieure. Peut-être même trouverons-nous, dans notre sein, des hommes assez dévoués au culte de l'art, pour accomplir ces travaux. Quoiqu'il en soit, cette mission doit être le partage d'une Société formée pour la conservation des monuments. Ce sera, dans l'avenir, un de ses plus beaux titres de gloire; elle pourra se dire avec orgueil, qu'après avoir sauvé de l'oubli les monuments détruits par le temps et les révolutions, elle a su transmettre aux générations suivantes, les édifices que les siècles avaient respectés. »

Le Comité, à l'unanimité, adopte les propositions de M. *d'Héricourt*, et considérant que M. *Epellet* s'est livré, il y a quelques années, à de longues et intéressantes études pour la restau-

ration de l'église d'Ablain-Saint-Nazaire, nomme MM. *Epellet* et *d'Héricourt* pour surveiller l'envoi des pièces demandées par M. le Préfet, et faciliter le travail de M. le maire d'Ablain-Saint-Nazaire.

La séance est levée à cinq heures.

Assemblée générale du 1er août 1850.

L'an 1850, le premier du mois d'août, à une heure un quart, la Commission départementale, pour l'exploration et la conservation des monuments historiques du Pas-de-Calais, s'est réunie dans l'une des Salles de l'Hôtel de la Préfecture, sous la présidence de M. Harbaville, vice-président.

Présents: *MM. Amédée Boistel, Maurice Colin, Dancoisne, Deschamps, Epellet, Grandguillaume, Grigny, d'Hagerue, d'Héricourt, l'abbé Lamort, Henri de Laplane, Charles de Linas, l'abbé Parenty, l'abbé Robitaille, Auguste Terninck* et *Alexandre Godin*, secrétaire.

M. le Président donne lecture d'une lettre, en date du 29 juillet dernier, par laquelle M. le Préfet annonce qu'il est obligé de s'absenter jusqu'à la fin de la semaine, et exprime ses regrets de ne pouvoir assister à la séance de ce jour.

MM. *François Morand, de Bayser* et *Alexandre Hermand* ont fait connaître que des affaires urgentes les empêchent de se rendre à l'Assemblée générale de la Commission.

M. *Gustave Souquet* regrette que sa santé ne lui permette pas de se rendre en ce moment à Arras, et il adresse, pour être soumis à la Commission, un plan des ruines du vieux château d'Etaples, qui furent découvertes en démolissant le roc sur lequel furent construits, en 1171. par Mathieu d'Alsace, comte de Boulogne, le donjon, la chapelle et ses principaux bâtiments; il donne une description dudit plan et promet de nouveaux renseignements sur cette ancienne forteresse.

La Commission vote des remercîments à M. *G. Souquet*, et

ordonne le renvoi du plan et de la lettre sus-mentionnée, à l'examen du Comité central.

M. *Godin*, secrétaire, donne une analyse sommaire des travaux du Comité central, depuis la réunion de 1849.

On procède ensuite, conformément à l'article 5 de l'arrêté du 3 mars 1846, à l'élection d'un Vice-Président :

Nombre des votants. . . .	17
M. *Harbaville*.	16
M. *Parenty*.	1

En conséquence, M. *Harbaville* est réélu Vice-Président pour l'année 1850-1851.

M. *Harbaville* adresse ses remercîments à l'Assemblée.

Pour ce qui concerne la formation du Comité central, l'Assemblée décide que désormais tous les Membres résidents à Arras ou dans un rayon rapproché en feront partie.

M. *Harbaville* informe la société, que le 10 juillet dernier, M. le Préfet, ayant demandé un rapport sur les travaux de la Commission, sur l'emploi des fonds qui lui ont été alloués pour 1850, et sur les besoins qui motiveraient une allocation pour 1851, il a répondu immédiatement que la Commission, pour satisfaire à un des devoirs qui lui sont imposés par l'arrêté d'institution du 3 mars 1846, a commencé la Statistique monumentale du département. Les deux premières livraisons de cette importante publication, composées de quatre feuilles de texte, format in-4°, et de quatre planches dessinées et gravées par M. Léon Gaucherel, artiste distingué, qui a exécuté le magnifique Atlas de la Cathédrale de Chartres, paraîtront vers la fin d'août.

L'éxécution de ce travail, tiré à 300 exemplaires, absorbera les trois quarts de l'allocation accordée par le Conseil général ; elle rend indispensable, pour 1851, les mêmes encouragements.

Il a fait aussi pressentir au premier administrateur du département, que ces faibles ressources sont bien insuffisantes pour mener à bonne fin cette œuvre dispendieuse, que 20 années ne verront pas achever, si la Commission n'est pas aidée par des subventions ministérielles, et si elle n'est pas autorisée à ouvrir des souscriptions et à livrer au commerce les deux tiers des exemplaires qu'elle éditera ; on en sera convaincu, quand on apprendra que le nombre des monuments à relever dans l'Album est d'environ 80, accompagné de plus de 60 feuilles de texte, et que plusieurs de ces monuments exigeront des planches de détail.

L'Assemblée, consultée, approuve pleinement la réponse de

de M. *Harbaville* à M. le Préfet, et, afin d'augmenter les ressources de la Société, émet le vœu, à l'unanimité, de livrer les publications de la Société au commerce, et de prier instamment M. le Préfet de solliciter une subvention auprès de MM. les Ministres de l'Intérieur et de l'instruction publique.

Sur la question de savoir si la Statistique archéologique du département sera ou non paginée, l'Assemblée, après avoir entendu les observations de MM. *Harbaville, de Linas, de La Plane* et *Godin,* et aussi dans l'espoir de vendre séparément un grand nombre de livraisons dans les localités où sont situés les édifices dessinés, décide que la collection générale ne sera pas paginée, ou plutôt qu'une pagination séparée sera établie pour chaque Notice.

On décide aussi que le titre des publications sera : *Statistique monumentale du Pas-de-Calais.*

M. *Harbaville,* qui s'est chargé de l'introduction de la Statistique monumentale, donne lecture de ce travail. L'Assemblée en adopte, à l'unanimité, la rédaction.

M. le chanoine *Parenty* donne lecture d'une Notice sur le portail de l'église du Waast.

Et M. *de Linas* d'une Notice sur l'église collégiale et abbatiale de Lillers.

Ces lectures sont écoutées avec intérêt, et l'Assemblée en adopte la rédaction.

M. *Henri de La Plane* donne, de vive voix, de précieux renseignements sur les communes d'Eperlecques et de Renty.

M. *Dancoisne* lit une notice très-intéressante sur don Charles-Louis Taillandier, savant bénédictin, né à Arras, en 1705 ; il dépose sur le bureau dix lettres inédites, écrites de 1742 à 1764, et qui sont relatives aux travaux de Taillandier et à ses relations scientifiques.

M. *Auguste Terninck* lit une Notice sur Bours-Maretz, dont le château est classé parmi les monuments qui figurent dans la Statistique monumentale du département.

M. l'abbé *Robitaille* lit une Note sur des poteries Romaines trouvées à Ramecourt.

M. l'abbé *Lamort* parle aussi des poteries anciennes découvertes à Oisy. Ces poteries seront décrites, dit l'honorable Membre, dans le questionnaire concernant cette commune.

MM. *de Linas* et *Deschamps* présentent à l'Assemblée : Le premier, des dessins coloriés, représentant diverses parties d'ornements d'église ; le second, un dessin de la crosse de l'ab-

besse d'Etrun. L'Assemblée remercie MM. *de Linas* et *Deschamps* de la communication de ce beau travail iconographique.

M. *Epellet* dépose sur le bureau des plans et dessins concernant l'église d'Ablain-Saint-Nazaire, dont la restauration devient de jour en jour plus indispensable.

M. *A. d'Héricourt* fait, en quelques mots, l'historique de cet intéressant monument.

L'Assemblée termine sa séance par la révision de la nomenclature des monuments à éditer; elle partage ensuite, entre tous les Membres de la Commission, les Notices à rédiger, et qui doivent accompagner les dessins de chaque monument.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Le Vice-Président: Signé HARBAVILLE.

Le Secrétaire: Signé A. GODIN.

Séance du 12 août 1850.

Présidence de M. HARBAVILLE.

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 1er août est lu et adopté.

Le Comité passe en revue un grand nombre de monuments anciens du Pas-de-Calais : ces monuments font partie du projet d'Album départemental.

Un Membre propose, dans un but d'économie, de faire lithographier les monuments d'un ordre secondaire. — Ajourné.

MM. *Parenty* et *de Linas* demandent au Comité l'autorisation de faire faire un tirage à part des Notices concernant le Waast et Lillers.

Le Comité, à l'unanimité, accorde cette autorisation, et décide qu'à l'avenir les auteurs pourront faire tirer, à leurs frais, 25 exemplaires du texte et des dessins.

La séance est levée à quatre heures et un quart.

Séance du 19 août 1850.

Présidence de HARBAVILLE.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire dépose sur le bureau les épreuves de quatre gravures envoyées par M. Léon Gaucherel.

Ces épreuves sont l'objet d'un examen approfondi. Diverses observations sont faites par MM. *Harbaville* et *Grigny*; elles seront adressées à M. Léon Gaucherel, par les soins du Secrétaire. Le Comité pense qu'en y ayant égard et en exécutant les retouches indiquées par l'artiste même, l'œuvre ne laissera rien à désirer.

La séance est levée à midi.

Séance du 15 octobre 1850.

Présidence de M. HARBAVILLE.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. *Harbaville* propose de solliciter, auprès de MM. les Ministres de l'Intérieur et de l'Instruction publique, une subvention en faveur de la Commission. Cette proposition est accueillie avec intérêt, et le Comité, après en avoir délibéré, décide que M. le Préfet, en sa qualité de Président-né de la Commission, sera prié de vouloir bien adresser une demande spéciale à

MM. les Ministres, en l'appuyant de sa puissante recommandation.

M. *Harbaville*, sur la demande unanime du Comité, se charge de la rédaction du Prospectus destiné à annoncer la publication de la *Statistique monumentale* du Pas-de-Calais, dans le but de provoquer des souscriptions.

Après une longue discussion, le Comité, voulant apporter toute l'économie possible dans l'exécution de la Statistique, décide que les monuments d'un ordre supérieur seront gravés et que ceux d'un intérêt secondaire seront lithographiés.

Il est ensuite décidé que le prix de chaque livraison, composée de quatre dessins et de trois à quatre feuilles de texte, est fixé à quatre francs.

La seconde livraison contiendra :

1° Beffroi de Béthune ;

2° Eglise de Saint-Saulve de Montreuil ;

3° Détails architectoniques de l'église de Lillers ;

4° Ancien Hôtel-de-Ville de Saint-Omer.

Pour ce qui concerne les monuments à reproduire, le Comité invite MM. *de Linas* et *Godin*, le premier, à écrire à M. *Deschamps de Pas*, pour l'inviter à recueillir et à adresser à la Commission des dessins de l'ancien Hôtel-de-Ville de Saint Omer, et le second, à prier M. Henneguier, Membre de la Commission, d'examiner attentivement ce qui reste de l'ancienne église de Saint-Saulve à Montreuil, et de s'occuper, sans retard, de la rédaction de la Notice concernant ce bâtiment.

Un Membre demande si les planches gravées appartiennent à la Commission ; M. le Président et le Secrétaire répondent affirmativement.

M. *d'Héricourt* dit que les quatre supports de la cuve du bénitier de l'église de Mory sont d'un style particulier, et qn'il est à craindre, d'après ce qui a été rapporté, que ce monument soit prochainement détruit. M. *Parenty* est chargé d'écrire à M. le curé de cette paroisse, afin de réclamer des renseignements et sur le style et sur la pensée de détruire le monument dont il s'agit.

M. *de Linas* signale à l'attention du Comité, le clocher de Labeuvrière et une pierre sépulchrale, portant la date de 1624, représentant M. de Beaulaincourt et sa femme. Ce clocher et le tombeau seront inscrits sur le projet d'Album départemental. M. *de Linas* est chargé de leur description.

Le Comité, à l'unanimité, émet le vœu que MM. *Deschamps de Pas*, Membre de la Société des Antiquaires de France, ingé-

nieur des ponts-et-chaussées à Saint-Omer, *Léon Gaucherel*, dessinateur et graveur à Paris, et *Narcisse Cavrois*, agent-voyer en chef du département, soient nommés Membres de la Commission des monuments historiques du Pas-de-Calais. Ce vœu sera transmis à M. le Préfet, par les soins de M. le Secrétaire.

L'ordre du jour étant épuisé, on ajourne la séance au vendredi 25 de ce mois, à deux heures et demie.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Séance du 25 octobre 1850

Présidence de M. HARBAVILLE.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture : 1° d'un arrêté, du 21 de ce mois, par lequel M. le Préfet a nommé Membres de la Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais, MM. *Deschamps de Pas*, Membre de la Société des Antiquaires de France, ingénieur des ponts-et-chaussées à Saint-Omer, *Léon Gaucherel*, dessinateur et graveur à Paris, et *Narcisse Cavrois*, agent-voyer en chef du département; 2° d'une lettre du même magistrat, en date du 24 du courant, par laquelle il informe le Comité qu'il adressera volontiers, à MM. les Ministres de l'Instruction publique et des cultes et de l'Intérieur, une demande d'allocation en faveur de la Commission, sur les fonds de ces deux ministères. M. le Préfet demande, à cet effet, un rapport détaillé qui lui permette d'exposer les ressources, les dépenses et les besoins de la Commission, de manière à pouvoir préciser le chiffre des subventions qu'elle désire obtenir. Peut-être, ajoute M. le Préfet, MM. les Ministres préféreraient-ils encourager les travaux de la Société, en souscrivant pour un certain nombre d'exemplaires; il demande, en conséquence, quelles sont les conditions de la souscription.

M. *Harbaville* donne lecture du prospectus qu'il a été chargé de rédiger.

Après quelques observations auxquelles répond le savant rédacteur, le prospectus est adopté à l'unanimité.

Il est ainsi conçu :

PROSPECTUS.

La Commission, instituée par l'administration du Pas-de-Calais pour la conservation des monuments historiques, a accepté la mission délicate qui lui a été imposée d'arrêter le plan d'une Statistique monumentale de cette circonscription et d'en poursuivre l'exécution. Malgré la difficulté des temps, elle n'a pas hésité à se mettre à l'œuvre, sous les auspices du Conseil général. Son premier soin a été d'inventorier nos richesses archéologiques, d'étudier les monuments de quelque valeur qui ont échappé à la destruction dans une contrée où les instincts généreux du moyen-âge avaient élevé tant d'édifices remarquables, de classer enfin ceux qu'elle a jugés dignes de figurer dans cet Album.

Ainsi seront reproduits par la gravure et décrits dans des monographies :

Les monuments celtiques, dolmen, allées, cromlech, etc.;

Les camps romains et les étoiles itinéraires figurant les grandes voies qui sillonnaient le département;

Des specimen des souterrains-refuges, creusés à diverses époques par les populations rurales;

Les rares monuments du style roman;

Ceux du style de transition du plein-cintre à l'ogive;

Ceux du style ogival pur et flamboyant;

Les châteaux, hôtels-de-ville et beffrois, symboles de puissance et de liberté;

Les verrières, mosaïques, sculptures et objets d'art;

Les gracieux édifices du style de la renaissance;

Les monuments modernes.

La Commission reproduira enfin, d'après des documents et des dessins authentiques, les principaux des monuments détruits par l'action du temps et par le souffle des révolutions.

Cet ouvrage, avec ses planches, qui allieront le cachet artistique à l'exactitude rigoureuse des détails architectoniques, avec ses monographies rédigées soigneusement et basées sur une connaissance intime de l'histoire locale, n'aura rien de commun avec ces publications légères où tout est sacrifié à l'effet pitto-

resque. Mais, pour arriver à éditer promptement cette œuvre capitale, les ressources dont la Commission dispose étant bien insuffisantes, elle est forcée de solliciter des subventions ministérielles et de faire un appel aux sympathies des sociétés savantes, aux conservateurs des bibliothèques publiques, aux hommes de goût et de savoir qui ne reculent pas devant le prix élevé d'un beau livre.

L'ouvrage paraîtra par livraisons dont le nombre peut varier de 20 à 25.

Chaque livraison se compose de 4 planches et de 2 à 3 feuilles de texte in-4° vélin.

Chaque Notice reçoit une pagination séparée, afin de pouvoir se prêter à la classification établie dans la nomenclature générale des monuments édités qui sera publiée ultérieurement.

Les principaux monuments seront gravés : ceux d'une importance secondaire seront lithographiés. Toutes les planches seront tirées sur papier de Chine.

La première livraison, qui est en vente, se compose de 4 feuilles de texte, comprenant l'introduction par M. Harbaville, vice-président ; des Notices sur les églises romanes de Lillers et du Waast, par M. de Linas et Parenty, Membres de la Commission ; avec 4 planches gravées par M. Léon Gaucherel, auteur du magnifique atlas de la Cathédrale de Chartres.

La seconde livraison, qui paraîtra prochainement, contiendra : 1° une planche de détails de l'église de Lillers ; 2° le beffroi de Béthune ; 3° l'intéressante église de Saint-Saulve, de Montreuil ; 4° la reproduction de l'ancien hôtel-de-ville de Saint-Omer, qui était un des édifices les plus curieux de l'architecture civile du moyen-âge. Les planches de cette livraison, confiées au burin de M. Léon Gaucherel, seront supérieures à celles de la première dont l'exécution a dû être un peu hâtée par la session du Conseil général.

Le prix de chaque livraison est de 4 fr.

On souscrit à Arras, au Bureau des Archives générales du département ; — chez TOPINO, libraire, rue St-Aubert ; — chez les principaux libraires du département du Pas-de-Calais, du Nord, de la Somme et de la Belgique.

A Paris, chez Victor DIDRON, place St-André-des-Arts.

Le Comité, reconnaissant que ce prospectus répond aux questions adressées par M. le Préfet au Comité central, décide que des copies seront adressées à ce magistrat par les soins de M. Godin, secrétaire.

Le Comité arrête ensuite que le prospectus sera tiré à 500

exemplaires format in-4°, semblable à celui de la Statistique.

Sur la proposition de M. *Godin*, le Comité décide, à l'unanimité, qu'un exemplaire de la première livraison sera adressé, à titre d'hommage, à M. Desmousseaux de Givré, ancien Préfet du Pas-de-Calais, fondateur de la Commission des monuments historiques.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Séance du 10 décembre 1850.

Présidence de HARBAVILLE.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. *Harbaville* donne lecture d'une lettre par laquelle M. Desmousseaux de Givré, ancien Préfet du Pas-de-Calais, prie le Comité de vouloir bien recevoir l'expression de sa gratitude pour l'exemplaire de la première livraison qui lui a été adressé à titre d'hommage.

ÉGLISE DE HAM.

M. *d'Hagerue*, Membre de la Commission, a adressé une lettre par laquelle les Maire et Desservant de Ham-lez-Lillers, informent que des parties anciennes de l'église de cette commune menacent ruine, et demandent que cet édifice, intéressant par son âge et son architecture, soit visité par M. l'architecte du département.

Cette lettre ayant été transmise par M. le Vice-Président à M. le Préfet, le 31 octobre, ce magistrat s'est empressé d'inviter M. l'architecte du département de visiter le monument en question.

M. *Epellet*, qui s'est rendu tout récemment à Ham, donne quelques détails sur le style et la vétusté de cette église, et promet d'adresser très-prochainement au Comité un rapport détaillé sur cet édifice.

M. le Secrétaire donne lecture : 1° d'une lettre de M. le Ministre de l'Intérieur, en date du 30 novembre dernier, annonçant

que, sur la demande de M. le Préfet, et sur la recommandation de M. Fréchon, Représentant, il a décidé qu'il serait souscrit, pour son département, à 20 exemplaires de l'ouvrage publié par la Commission des Antiquités départementales, sous le titre de : *Statistique monumentale du Pas-de-Calais.*

2° D'une lettre de M. le Préfet, du 22 novembre, informant la Commission, que M. le Ministre de l'Instruction publique a répondu à la demande de souscription qui lui a été adressée, qu'il apprécie l'importance de la publication faite par la Commission des monuments historiques, mais que l'état des fonds des souscriptions, pour 1850, ne lui permet de rien décider cette année. M. le Ministre se fera représenter cette demande au commencement de l'année prochaine, époque de l'ouverture de nouveaux crédits, et examinera alors avec intérêt ce qu'il lui sera possible de faire pour répondre au vœu de la Commission.

M. *Harbaville* se charge d'adresser à M. l'abbé Fréchon l'expression des sentiments de vive gratitude du Comité, pour les démarches qu'il a faites en cette circonstance, et de prier l'honorable Représentant de continuer son bienveillant patronage auprès de M. le ministre de l'Instruction publique et des cultes, en sollicitant, au mois de janvier prochain, des souscriptions à la Statistique monumentale.

Le Comité, à l'unanimité, décide qu'un exemplaire de la première livraison sera adressé, à titre d'hommage, à Monseigneur le Cardinal de La Tour d'Auvergne, Evêque d'Arras, en priant Son Eminence de vouloir bien accueillir avec bienveillance cette publication destinée à reproduire les monuments les plus remarquables, parmi lesquels les édifices religieux tiennent le premier rang.

TOURELLES D'AUXI-LE-CHATEAU.

M. *Epellet* entretient le Comité des mutilations dont les tourelles de l'Hôtel-de-Ville d'Auxi-le-Château sont menacées, et propose de s'opposer, par tous les moyens possibles, à ces mutilations ; cette proposition obtient toutes les sympathies du Comité, et M. *Epellet* est prié de s'opposer, en sa qualité d'architecte en chef du département, aux travaux projetés par l'administration municipale d'Auxi-le-Château.

On s'occupe des Notices et dessins qui devront former la deuxième livraison. A ce sujet, M. le Secrétaire est invité d'écrire de nouveau à M. Henneguier, Membre de la Commission, touchant l'église de Saint-Saulve de Montreuil.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Séance du 16 janvier 1851.

Présidence de M. HARBAVILLE.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Vice-Président procède à l'installation de M. *Cavrois*, agent-voyer en chef du département, nommé Membre de la Commission des Antiquités départementales, par arrêté de M. le Préfet, en date du 21 octobre 1850.

Le récipiendiaire, après avoir reçu les félicitations de ses nouveaux collègues, prie M. le Vice-Président et le Comité de vouloir bien agréer l'expression de sa gratitude et les assurances de son concours, de son zèle et de son dévoûment pour la Société.

M. *Godin*, Secrétaire, donne lecture d'une lettre, en date du 14 décembre 1850, par laquelle Monseigneur le Cardinal de La Tour d'Auvergne, Evêque d'Arras annonce qu'il a été très-sensible à l'hommage qui lui a été fait de la première livraison de la Statistique monumentale du Pas-de-Calais, et en témoigne sa reconnaissance. Le Comité ordonne le dépôt de cette lettre dans ses Archives.

M. le Secrétaire donne encore lecture d'une lettre de M. *Henneguier*, adressant une Notice sur Saint-Saulve. L'honorable Membre prie le Comité de la revoir, de la corriger et de l'augmenter, attendu qu'elle a été rédigée par lui avec une très-grande précipitation.

Cette Notice est remise à M. l'abbé *Parenty*, qui demeure chargé d'en rendre compte au Comité, lors de sa prochaine séance.

M. *de Linas* fait part au Comité que le dessin de l'ancien Hôtel-de-Ville de Saint-Omer qui doit former la 4e planche de la seconde livraison, se trouve dans l'ouvrage de M. Dusommerard, LES ARTS AU MOYEN-AGE, et que le tableau qui a servi de modèle existe au Musée de Saint-Omer.

M. *Cavrois* dépose sur le bureau : 1° une hache ou francisque ; 2° un tranche-tête ; 3° une javeline ; ces armes, dit M. *Cavrois*,

ont été trouvées sur la chaussée Brunehaut, à Gauchin-Legal, au lieu dit *le Mont-de-Terre*, dans un déblai de 3 mètres environ, lors de l'ouverture de la ligne, n° 65, en 1847. Des ossements humains, composés d'une tête et d'un fémur, étaient à côté de ces armes, dans un parfait état de conservation ; les autres ossements étaient réduits en poussière. Les débris d'un vase à la forme allongée, poteries de l'époque, ont aussi été retrouvés dans le même endroit.

Le Comité vote des remercîments à M. *Cavrois* pour cette communication.

On s'occupe ensuite du dessin du Beffroi de Béthune.

M. le Président pense qu'il conviendrait de s'occuper, dans la prochaine séance, des articles qui devront composer la troisième livraison ; il désigne, pour en faire partie, l'itinéraire des voies romaines. Le Comité se charge de revoir le travail de M. Haigneré, et de faire copier la carte à l'appui de ce travail, en y opérant les réductions et changements qu'il jugera convenables.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Séance du 3 avril 1851.

Présidence de M. HARBAVILLE.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. *Harbaville* donne lecture d'une lettre par laquelle M. *Fréchon*, Représentant du Pas-de-Calais, informe le Comité que, quant à présent, il n'y a pas lieu d'obtenir de M. le Ministre de l'Instruction publique aucune allocation en faveur de la Commission, attendu que les fonds sont épuisés pour 1850, et que des engagements pris depuis longtemps par ce ministère, absorbent tous les crédits votés pour 1851.

M. le Secrétaire donne lecture de la lettre de M. *Léon Gaucherel*, du 12 mars 1851.

M. *Parenty* dit que la Notice de M. *Henneguier* sur l'église Saint-Saulve de Montreuil est très-intéressante, comme tout ce que fait M. *Henneguier* ; mais qu'il faudrait, pour bien apprécier le travail, avoir sous les yeux les dessins de l'édifice.

M. *Harbaville* donne lecture de cette Notice.

Le Comité se rend en corps sur la Place Sainte-Croix et examine avec intérêt le style des diverses constructions de la maison occupée par M. Lenain.

On visite ensuite les caves de l'ancien couvent des Carmes, situé sur la grande place d'Arras.

Le Comité se sépare à cinq heures.

Séance du 6 mai 1851.

Présidence de M. HARBAVILLE.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture d'une Notice sur l'Hôtel-de-Ville de Saint-Omer, par M. Deschamps, de Pas. Ce travail donne lieu à diverses observations qui seront soumises à l'auteur.

Le Comité s'occupe ensuite du choix des articles qui composeront la troisième livraison de la Statistique monumentale ; ces articles sont :

1° Les Voies Romaines et Monuments Romains (en prenant pour base le travail de M. Haigneré), une planche double, par M. *Harbaville* ;

2° Tombeaux à Vimy, deux planches, par M. Terninck.

Pour ce qui a rapport au n° 2 du bulletin, le Comité décide que M. le Secrétaire fera le dépouillement des procès-verbaux, et désignera au Comité les articles qui lui paraîtront devoir entrer dans la deuxième livraison dudit bulletin.

La séance est levée à cinq heures.

Séance du 2 juin 1851.

Présidence de M. HARBAVILLE.

On donne lecture d'une lettre de M. d'*Héricourt*, excusant son absence sur la nécessité où il est d'assister aux opérations du Conseil de révision, et faisant connaître que la Notice sur le beffroi de Béthune, dont il a été chargé, est terminée et sera communiquée très-prochainement à la Commission.

On se plaint du retard qu'apporte M. *Gaucherel* à terminer les gravures dont il est chargé, et qui doivent figurer dans les prochaines livraisons; son retard empêche M. *Parenty* d'achever une Notice sur l'église de Saint-Saulve, de Montreuil, et peut même compromettre l'existence de la Commission. On écrira de nouveau à M. *Gaucherel* pour le presser.

Lecture d'une Notice de M. *Aug. Terninck* sur le tumulus de Vimy et les innombrables cercueils de pierre qu'il renfermait. Cette Notice doit accompagner un plan et une coupe de ce tumulus qui feront partie de la troisième livraison de la Statistique monumentale du Pas-de-Calais. La rédaction est adoptée après de très-légers changements. Il est décidé que les dessins exécutés par M. *Terninck* seront réduits au format adopté pour l'Album. Ils seront lithographiés par M. Dutilleux.

M. *Harbaville* donne lecture de la première partie d'une Notice sur les monuments romains qui ont existé ou subsistent encore dans le département du Pas-de-Calais. Beaucoup d'entre eux n'ont pas même laissé de ruines, et la tradition seule ou quelquefois l'histoire nous font connaître leur existence. Cette première partie concerne les monuments proprement dits, la suite sera consacrée aux voies romaines.

Avec cette Notice sera reproduite, après quelques corrections, une carte annexée au mémoire de M. *Haigneré*, sur les voies romaines, couronné par l'Académie d'Arras, en 1840. L'Académie en a autorisé la reproduction. M. Robaut, lithographe à Douai, sera chargé de l'exécution de la carte corrigée.

Sur la proposition de M. *Terninck*, on décide que la Tour

d'Ordre (phare de Caligula) sera lithographiée et figurera dans la troisième livraison de la Statistique monumentale du département du Pas-de-Calais.

M. *de Linas* annonce qu'il a vu dernièrement à Paris, entre les mains de M. de Lassus, quantité de dessins relatifs à l'ancienne cathédrale d'Arras. M. de Lassus a l'intention de les publier. M. *de Linas* croit que ces dessins pourraient aider beaucoup la Commission dans l'exécution du projet qu'il lui suppose de publier une description de notre antique basilique. M. *Harbaville* fait observer que ce projet est loin d'être arrêté et que l'entreprise paraît dépasser les ressources dont la Commission pourra jamais disposer. D'ailleurs, c'est un monument détruit, et il n'est pas possible de consacrer à un édifice dont il ne subsiste pas pierre sur pierre une série de planches nécessairement fort coûteuses.

Le reste de la séance se passe en discussion sur la direction de plusieurs des voies romaines qui se croisaient à Arras ou passaient dans son voisinage.

La séance est levée à cinq heures.

Séance du 12 juillet 1851.

Présidence de M. HARBAVILLE.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président fait connaître que plusieurs lettres ont été adressées à M. *Gaucherel* pour le prier instamment d'envoyer les gravures des monuments qui doivent former la seconde livraison, et que ces lettres sont restées sans réponse.

Sur la proposition de M. *de Linas*, le Comité décide que M. *Gaucherel* sera invité de nouveau à adresser de suite, sinon les gravures, au moins les calques des monuments de Saint-Saulve et du Beffroi de Béthune.

MM. d'*Héricourt* et *Parenty* donnent lecture, le premier, d'une Notice sur le beffroi de Béthune, et le second, d'une Notice sur

l'abbaye de Saint-Saulve de Montreuil, envoyée par M. *Henneguier* et revue par M. *Parenty*.

Ces lectures sont écoutées par le Comité avec beaucoup d'intérêt, et les auteurs sont invités à les livrer à l'impression.

M. *Harbaville* expose que son article sur les monuments romains qui fera partie de la troisième livraison de la Statistique monumentale, devait comprendre le tracé des voies romaines qui sillonnaient le département, et cette partie du travail devait être accompagnée de la carte de M. Haigneré. Mais M. *Harbaville*, après avoir soumis cette carte à un examen attentif, a reconnu qu'outre certaines lacunes déjà signalées, la carte donne un tracé fautif de la voie d'Arras à Tournay, qu'il est parvenu à restituer, d'après de bonnes autorités, et que la voie, embranchement de Cambray à Tournay, par Vitry, à peine indiquée, reste à étudier. Que dans cet état de choses, la publication de ce document doit être ajournée.

Adoptant ces conclusions, le Comité décide que le tracé des voies romaines avec la carte rectifiée, fera partie d'une livraison subséquente.

Sur la proposition de M. *d'Héricourt*, le Comité décide que M. le Préfet sera prié de fixer la réunion de l'Assemblée générale au lundi 28 juillet courant.

La séance est levée à quatre heures.

Assemblée générale du 28 juillet 1851.

L'an 1851, le 28 du mois de juillet, à midi un quart, la Commission départementale pour l'exploration et la conservation des monumens historiques du Pas-de-Calais, s'est réunie dans l'une des Salles de l'Hôtel de la Préfecture, sous la présidence de M. le Préfet.

Etaient présents : MM. *de La Plane*, Secrétaire perpétuel adjoint des Antiquaires de la Morinie ; *Deschamps de Pas*, Ingénier des Ponts-et-chaussées, correspondant du Ministre pour

les travaux historiques; *Deschamps de Pas*, son frère, Artiste dessinateur; *Grandguillaume*, Professeur à l'école régimentaire du génie; *Harbaville*, Vice-Président; *Henneguier*, de Montreuil; *d'Héricourt*, Membre de plusieurs Sociétés savantes; *de Linas*, Membre titulaire, non résidant, des Comités historiques; *Robitaille*, Doyen de Saint-Pol, et *Godin*, Secrétaire.

A midi et demie, M. le Préfet déclare la séance ouverte; il expose succinctement l'objet de la réunion, se félicite d'être en rapport avec des personnes honorables, venues, sans aucun mobile de politique, des différents points du département, pour se communiquer le résultat de leurs recherches, et puiser, dans cet échange de communications, de nouveaux encouragements à des études si utiles. La Commission n'a d'autres ressources que celle que lui accorde annuellement le Conseil général; M. le Préfet plaidera sa cause, car il a déjà reconnu l'importance des travaux de la Société; l'introduction si savante de M. *Harbaville*, les recherches consciencieuses de M. *de Linas* sur l'église de Lillers, de M. *Parenty* sur le portail du Waast, sont une sûre garantie de ceux qui, cette année, seront présentés à l'appréciation du Conseil général; nul doute que l'allocation ne soit conservée, qu'elle soit même augmentée si les besoins départementaux le permettent. M. le Préfet assure, en terminant, que son dévoûment ne fera point défaut à la Société. Après ce discours, accueilli avec la faveur qu'il mérite, M. le Président donne la parole à M. le Secrétaire pour le dépouillement de la correspondance, MM. *Quenson*, *Legrand* et plusieurs autres membres témoignent leurs regrets de ne pouvoir assister à cette séance. M. *Henneguier* exprime les mêmes sentiments de la part de M. *de Bayser*, de Boulogne.

M. le Chanoine *Parenty*, à cause de ses nouvelles fonctions de Vicaire capitulaire, de la cérémonie funèbre qui doit avoir lieu le lendemain, de l'arrivée des archevêques, ne peut assister à cette séance; mais la part qu'il a prise aux travaux de la Société, son exactitude aux réunions de la Commission, sont une sûre garantie de sa sympathie et de ses regrets.

La parole est ensuite donnée à M. *Harbaville*, vice-président. Ce Membre exprime tous les regrets du Comité central de ne pouvoir présenter à l'Assemblée des travaux depuis longtemps commencés. Toutefois, on ne peut lui reprocher sa négligence, tous les torts retombent sur M. *Gaucherel*, que la Commission a cru devoir s'adjoindre pour donner plus d'exactitude et une valeur artistique plus grande à ses recherches. M. *Gaucherel* avait promis des dessins pour le 15 mai; depuis lors, M. le Secrétaire lui a écrit à différentes reprises pour lui rappeler cet engagement, et malgré les efforts de la Commission, aucun dessin ne lui est encore parvenu. Cependant, M. d'*Héricourt*, pour le beffroi

de Béthune, MM. *Henneguier* et *Parenty*, pour l'église Saint-Saulve de Montreuil, ont besoin d'avoir sous les yeux les dessins. Leurs Notices ont été lues au sein du Comité, il n'y a plus qu'à les mettre en rapport avec l'œuvre de l'artiste ; en présence de cette difficulté, la Commission avait pris la résolution de faire paraître, malgré la modicité de ses ressources, une troisième livraison qui serait composée de l'hypogée de Vimy, dont la description est confiée à M. *Terninck*, et des monumens romains dont M. le Vice-Président s'était chargé. La Commission comptait profiter d'une carte jointe par M. Haigneré, au mémoire qu'il a soumis, il y a quelques années, à l'Académie d'Arras, et l'autorisation en avait été accordée par cette Société ; mais un examen plus sérieux et plus approfondi a fait découvrir, dans cette carte, des omissions regrettables qui ont rendu cette combinaison impossible ; l'orateur regrette ces retards indépendants de la volonté de la Commission.

M. *de Linas* donne communication de deux lettres que lui a adressées M. *Gaucherel* ; l'artiste n'est point encore prêt, mais sous très-peu de jours, il enverra quelques épreuves. M. *de Linas* ajoute qu'il écrira le soir même à un artiste, son ami, à Paris, pour s'assurer de l'exactitude des promesses faites par M. Gaucherel.

M. le Préfet voudrait que la Commission pût au moins présenter au Conseil général des preuves de son exactitude et de ses recherches. Les travaux ont une pagination séparée, peu importe donc que la troisième livraison paraisse avant la seconde ; mais il est indispensable que des Notices soient jointes à l'appui de la demande de crédit qu'il doit présenter.

Il est tour-à-tour question des églises de Souchez et de Vimy, et de la tour de Saint-Bertin, déjà dessinée par M. Woillez ; les autres édifices ont été lithographiés par *M. Grandguillaume*, et dans un délai très-court, les Notices pourraient être disposées. Après une discussion approfondie à laquelle prennent part M. le Préfet et MM. *Harbaville, de La Plane, Deschamps de Pas, d'Héricourt* et *Godin*, l'examen de cette question est renvoyée au Comité central.

L'ordre du jour appelle la nomination du Vice-Président : M. *Harbaville* est élu par acclamation. M. le Préfet se félicite du choix que vient de faire la Société en continuant, dans ses fonctions, l'un des membres les plus zélés et qui a déjà tant fait pour l'histoire locale.

M. *Harbaville* adresse ses remercîments à la Société, qui, depuis son origine, lui a maintenu le titre de Vice-Président, et l'assure que son dévoûment ne lui fera pas défaut.

M. le Préfet regrette d'être obligé de quitter la séance, mais

la triste cérémonie du lendemain, lui impose des obligations qui ne lui permettent pas de prolonger plus longtemps sa présence au sein de la Commission.

M. *Harbaville* prend la présidence et accorde la parole à M. *de La Plane*. L'honorable membre donne lecture de la notice suivante, intitulée : *Un mot sur les ruines de Saint-Bertin.*

UN MOT SUR LES RUINES DE SAINT-BERTIN A SAINT-OMER.

1851.

« Au noble monastère et la maison royale
» Que St-Bertin fonda au monde sans égale.

POLYGRAPHIE AUDOMAROISE, p. 16, n° 107.
St-Aumer 1633 (1).

A la vue de Saint-Omer, cette ancienne *ville aux beaux clochers*, au milieu d'une plaine vaste, riche, animée, légèrement accidentée et sillonnée par de nombreux fossés, s'inclinant lentement vers le détroit. Quelque route qu'il suive, la terre, l'eau ou la rapide voie ferrée, le voyageur aperçoit devant lui, à l'est et à l'ouest, deux imposants témoins de l'art gothique aux XIV° et XV° siècles.

De ces deux souvenirs d'un autre âge annonçant au loin les extrémités de la cité et rappelant les meilleurs jours de l'architecture religieuse.

L'un, L'ÉGLISE N.-D., aujourd'hui deshéritée des priviléges attachés au titre de Cathédrale, subsiste encore, grande, majestueuse, comme dans son passé ; elle a pu traverser les siècles et arriver jusqu'à nous, portant toujours l'empreinte distinctive des diverses époques qui la virent naître et grandir.

Moins heureuse, L'ÉGLISE ABBATIALE DE SAINT-BERTIN est tombée, depuis un demi-siècle, sous le marteau démolisseur ; la sainteté de la Maison de Dieu, sa splendeur, sa richesse, son importance, ses glorieuses traditions, rien n'a pu trouver grâce aux yeux des iconoclastes modernes.

Ces voûtes noblement élancées, ces arcades à nervures grâcieusement découpées, ces élégantes colonades surmontées de

---

(1) Par Guillaume de le *Nort*, audomarois, maistre ès-arts libéraux ; page 16, Bibl. de St-Omer.

dentelures et de feuillages, ce chœur pompeusement décoré, ce *jubé* ou *doxal* qui passait pour le plus beau des Pas-Bas (1), ces stalles capricieusement ciselées et couronnées par les écus aux armes des chevaliers de la Toison-d'Or; ces historiques tapisseries de Gand et d'Arras; ces magnifiques verrières coloriées, ces admirables peintures, chef-d'œuvres de notre compatriote Arnoul de Vuez, d'Hammelinck, de Vanhoec, de Jordaens et de Rubens; ces statues, reliquaires, vases sacrés et ornements de tout genre où scintillaient l'or, l'argent, les pierreries, ce palais qui, sous le nom de *Quartier des Princes*, reçut tant de têtes illustres; le sol et son pavé de marbre, parsemé de lames d'airain..... (2) tout a disparu..... Le temps, le creuset, le niveau et l'impitoyable main de l'homme n'auront rien épargné....

Trois églises principales, superposées les unes aux autres (et non huit comme on l'a souvent écrit jusqu'ici), (3) se sont successivement élevées à Saint-Bertin, aux VII[e], XI[e] et XIV[e] siècles.

La première (698 ou 700 à 705), celle qui, selon toute apparence, fut établie par Rigobert, 2[e] abbé, sur la terre marécageuse de Sithieu, avait environ 60 mètres de longueur; elle reposait sur le sable à 3 mètres de profondeur du sol actuel, et se distinguait par trois hémicycles ou *culs-de-four*, formé quasi-primitive des monuments payens adoptés par le Christianisme naissant (4). Les églises n'avaient point alors de nef transversale; cet emblême mystérieux de la Croix, on le sait, ne prit naissance qu'au XII[e] siècle et n'obtint qu'au XIII[e] sa plus grande extension (5).

La deuxième (de 1046 à 1065), construite sur une plus vaste échelle à un métre au-dessus de la première, par Bovon et Héribert, 37[e] et 38[e] abbés, portait le cachet du style *romano-bysantin* dans son imposante sévérité; on y voyait dès le principe une abside octogone, une marquetterie en verre; un peu plus tard, du pavé en terre cuite formant différents dessins, des arabesqves, des fleurs-de-lys, quelque fois les armes de Flandres et du Hai-

(1) Grand cartulaire de St-Bertin, par Dom Charles de Witte; manuscri grand in-folio sur papier, n° 803 de la bibl de St-Omer (11 vol.), écriture du XVIII[e] siècle.

(2) Grand cartulaire de St-Bertin, *passim*.

(3) Voyez notre compte-rendu des fouilles de St-Bertin, mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie, t. 7, p. 27 et suivantes (id., id., *passim*) St-Omer, 1846, imp. de Chauvin.

(4) Plan des fouilles de St Bertin au musée de St-Omer. — Quelques mots sur les fouilles de St-Bertin.

(5) Histoire de l'architecture. — Archéologie nationale de Batissier.

nant. C'est à cet édifice, restauré en 1100 par Lambert, consacré par l'évêque de Thérouanne en 1105, que durent appartenir la crypte ainsi que le zodiaque en mosaïques qui recouvrit la dépouille mortelle de Jenne Guillaume de Flandres, mort à Aire et enseveli deux jours après dans l'église de St-Bertin (1109). (1)

Incendiées, restaurées, rétablies et modifiées souvent, ces basiliques chrétiennes, où plusieurs fois s'exerça le droit d'asile, subirent de fréquentes révolutions; elles furent le théâtre de bien des événements et recueillirent beaucoup de nobles cendres dont nous avons déroulé ailleurs le long et lugubre inventaire.

La troisième et dernière, celle dont aujourd'hui nous foulons les débris dispersés, sœur longtemps rivale de la Cathédrale de Saint-Omer, était l'une des créations les plus remarquables de l'art gothique au XV[e] siècle.

Elevée de 1326 à 1520, sous Henri de Condescure et ses successeurs (2), sa construction avait exigé 194 ans d'un travail exécuté sur un plan uniforme; elle avait en longueur, dans œuvre, une étendue de 117 mètres 51 centimètres 5 millimètres, et 24 mètres 68 centimètres 78 millimètres de hauteur. La nef transversale comptait 44 mètres 42 centimètres 17 millimètres (3). Par les ruines qui sont encore debout, restes éloquents d'une grandeur passée, on peut juger ce que dût être cette église, et vouer de sincères regrets à un édifice qu'il eût été si facile de conserver — *sic voluere fata*!.....

La tour isolée subsiste maintenant; son utilité seule en a assuré la conservation, c'est la dernière trace du *célèbre* MONASTÈRE *des* MONASTÈRES, l'une des plus belles pages de l'histoire de la Morinie.

Cette tour quadrilatère est construite en pierre blanche calcaire. (4). Commencée, en 1431, par Jean de Gribeauval, continué par Jean de Meudon, Guillaume Fillastre et Jean de Lannoy jusqu'en 1492, elle fut entièrement terminée, en 1520, sous Antoine de Berghes, 67[e] abbé (5).

---

(1) Rapport sur les fouilles de St-Bertin. — *Ante lo cum ubi tunc es or masus altare.*

(2) Grand cartulaire.

(3) Mesure donnée par notre vénérable collègue M. Wallet.

(4) Cette pierre provient probablement des riches carrières, d'Esquerdes, d'Elnes, de Tournehem ou de St-Louis; les soubassements sont en grès; le portail, les piles intérieures et les points d'appui sont en pierres de Marquise. Les marches des escaliers sont partie en pierres de Tournai, partie en pierres de Marquise. Ces dernières sont moins dures que celles de Belgique, il est facile de s'en apercevoir en comparant les marches.

(5) Grand cartulaire de St-Bertin.

Le monument occupe, à sa base intérieure, y compris les bas-côtés, une surface de 254 mètres 65 centimètres carrés; sa largeur, au-dessus des bas-côtés, est de 11 mètres 10 centimètres en tous sens; la hauteur totale jusqu'au sommet est de 58 mètres 25 centimètres, à partir du seuil de la grande porte d'entrée.

A droite et à gauche de la façade principale se trouvent deux escaliers circulaires ayant chacun 305 marches de 0,175 millimètres de hauteur et de 2 mètres 22 de diamètre. Ces escaliers, éclairés de distance en distance, par des jours ménagés avec soin, conduisent à une plate-forme, recouverte en plomb, d'où l'on jouit d'un admirable panorama. La terrasse est entourée d'une galerie trifoliée, ayant, dans le milieu, quatre *pinacles* ou *clochetons*, et aux angles autant de tourelles octogones dont deux couronnent les escaliers latéraux et deux servent à abriter le guetteur, placé là depuis 1551, pour donner l'alarme et veiller sur la cité.

Le clocher de Saint-Bertin était autrefois garni d'une belle sonnerie formant une échelle diatonique, d'où s'échappait un harmonieux carillon (1). Il n'y a plus aujourd'hui qu'une seule cloche, celle peut-être dont le ton grave et plaintif tinta l'heure dernière de l'abbaye; fondue en 1470, elle porte le nom de Bertine, pèse 15,000 livres, frappe la note Ré; c'était la troisième en grosseur. On y lit ces mots gravés en relief, en caractères du temps: « Joannes † et Willelmus † Hoerke † fratres † me fecerunt † abbas † Bertini me † Bertinam † vocitari ††† Prœsul Willelmus † instituit †† anno † Domini 1470 †. Au milieu de l'inscription figurent les armoiries de la communauté avec celles de Guillaume Fillastres, 61e abbé; çà et là, sur le bronze, on voit entrelacés les écus de Philippe-le-Bon et de la duchesse de Bourgogne, ainsi que celles des princes ou abbés qui assistèrent à la fusion de la cloche et à la cérémonie de son baptême. Un instant on avait songé à déplacer ce magnifique bourdon pour en enrichir un autre édifice. Espérons qu'il ne sera plus question de donner surtout à cette idée si peu archéologique, et dont l'exécution soulevait les plus justes, les plus vives protestations.

Le haut de la tour est éclairé par huit fenêtres ogivales rappelant ce genre fleuri qui donna naissance au style flamboyant. On y voit des meneaux prismatiques à arêtes, finissant en pointes et formant divers dessins assez semblables aux nervures d'une feuille ou à des flammes droites et renversées. Deux de ces fenêtres viennent d'être rétablies par l'habile entrepreneur

---

(1) Nous avons donné des détails sur ces cloches dans notre rapport sur les fouilles de St-Bertin, p. 77.

qui s'occupe avec succès de la restauration du monument (1).

Au milieu de l'édifice comme au-dessus du grand portail, il existe deux galeries pareilles à celles du haut ; à leur élévation respective, elles se continuaient jadis, l'une, le long de la toiture de la grande nef, l'autre, sur les murs extérieurs des deux bas-côtés ; du côté est, ces galeries servent do communication entre les deux escaliers. Au nord et au midi, elles sont simulées et simplement appliquées comme ornementation architectorale. Dans toute leur étendue, elles étaient ornées de clochetons et garnies de gargouilles ayant la forme de dragons aîlés (2).

Des deux mêmes côtés, un peu au-dessous de la galerie du milieu, deux grandes ogives à arêtes plus prononcées éclairaient le bas de la tour qui servait de pérystile à l église. Des arcs doubleaux, en pierre plus dure, de couleur jaunâtre, fortement accentués et distribués en fenêtres geminées semblent destinés à soutenir plus énergiquement la partie supérieure.

A l'est, la galerie du milieu est surmontée par neuf niches veuves aujourd'hui de leurs statues qui reposèrent sur des socles bordés de feuillages frisé et couronnées par des pyramides terminés en forme de lance.

A droite et à gauche sont deux écus, celui de SAINT-PIERRE et celui de GUILLAUME FILLASTRE. Au-dessous de cette galerie, 25 autres niches de grandeur naturelle, privées également de leurs statues embellissaient sa façade, ces niches sont indiquées par des colonnettes cylindriques très-élancées, formant des arcades en cintre brisés, soutenues par des fûts et chapiteaux richement historiés.

Des crampons en fer désignent la place où furent suspendues les images des saints.

Les quatre faces du monument semblent, pour ainsi dire, tapissées en entier par des arcades de grande ou de moyenne grandeur simulées en application ; ces arcades sont presque toujours à nervures.

La première galerie est couronnée par une rose flamboyante avec dessins variés dont l'un en forme de cœur, d'autres en rond. Là l'ogive s'affaisse de plus en plus comme écrasée sous le poids et les ornements dont elle est surchargée.

A droite et à gauche du portail, on remarque deux gigantesques contreforts établis comme points d'appui ; ils sont ter-

---

(1) M. Chappe, auquel on doit divers travaux importants, notamment la restauration complète de plusieurs fenêtres gothiques de la cathédrale de Saint-Omer, etc.

(2) Vue des ruines de St Bertin. — Plan en relief exécuté par Dom Cuvelier, religieux de cette abbaye. — Album de M. Wallet.

minés également à chaque retraite par des pyramides posées en amortissement. Ces pyramides, surchargées de bouquets épanouis, se retrouvent au nombre de sept, sur autant de contreforts encore existants de l'ancienne nef septentrionale où, quoique isolées et rongées par le temps, elles produisent encore au loin le meilleur effet.

Mais la partie la plus remarquable de la tour, sans parler de son majestueux ensemble, est sans contredit le grand portail de la façade principale, si malencontreusement masquée depuis peu d'années par une moderne construction communale qu'un jour il faudra nécessairement déplacer (1). Ce portail en ogive saillante et à nervures prismatiques a 7 mètres 87 centimètres de largeur sur 11 mètres 15 centimètres de hauteur sous clef. Il était autrefois d'une grande richesse : on y comptait, ainsi que sur la façade, 75 figures d'anges ou de saints formé de plusieurs tores successivement rentrants. Il est surmonté par des arcs à contre-courbure aiguë. La voussure profonde de l'ogive est garnie de deux rangs de dais sous lesquels étaient des statuettes qui, semblant défier les lois de l'équilibre, se maintenaient artificiellement à l'aide de crochets en fer.

Au-dessus de l'arc de la porte, au milieu de dentelures peintes trifoliées et ornées de feuillages, on entrevoit les restes d'une intéressante fresque (2) à peu près effacée sur laquelle l'œil devine encore l'image d'un saint pontife nimbé, à genoux dans les nuages, revêtu du rochet, du camail et de la chappe violette. Ce vénérable vieillard à longue barbe tient le ciboire à la main, et présente la sainte Eucharistie à une femme en habit monastique, à longs cheveux, agenouillée devant lui. Des anges, des lévites, également à genoux, revêtus du scapulaire, entourent le pontife levant les mains au ciel. Ils chantent les louanges de Dieu, au son des orgues, du luth et de la trompette. Le Saint-Esprit, en forme de colombe, domine le tableau.

La porte est entourée de cinq statues de grandeur colossale, dont deux à droite, deux à gauche et une dans le milieu. Malgré leur mutilation, on croit pouvoir distinguer de chaque côté la figure des quatre évangélistes ; l'autre ne représenterait-elle pas le saint fondateur qui laissa son nom au monastère ?....

Au-dessus du portail, on lit la ligne suivante : CASTISSIMUM DIVI BERTINI TEMPLUM CASTE MEMENTO INGREDI S. Recommandation devenue sans objet, et depuis longtemps méconnue par

---

(1) L'abattoir public.

(2) Nous avons donné le dessin de cette fresque d'après le dagnerréotype, dans l'atlas des Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie, tome 8.

les nombreux visiteurs de cette terre autrefois bénie, mais singulièrement déchue de son ancienne illustration.

A l'intérieur, la tour offre les mêmes caractères d'architecture: tout y annonce l'entrée d'un grandiose édifice dont les débris commandent le respect et qui porte, écrite sur ces restes de murailles, l'histoire tout entière de près de 30 générations.....

Longtemps abandonnée aux injures du temps et des hommes, la tour de Saint-Bertin subissait de jour en jour les plus graves détériorations. Séparée de ses points d'appui, profondément lézardée sur presque toutes ses faces, mutilée dans ses parties principales, bardée de fer dans l'une de ses bases, on craignait pour elle le sort du beffroi de Valenciennes. Le zèle de la Société des Antiquaires de la Morinie, la sollicitude éclairée de l'administration départementale et municipale, l'efficace secours du gouvernement ont prévenu ces dangers. Grâces à leurs puissants concours, une allocation importante, utilement employée d'après un plan heureusement conçu, a assuré la conservation de ce monument historique, l'un des plus intéressants du Pas-de-Calais.

Le vieux monastère de SITHIEU (ordre de Saint-Bénoît non réformé), connu plus tard sous le vocable de *Saint-Pierre* et *Saint-Paul*, nom qu'il échangea ensuite contre celui de SAINT-BERTIN, son pieux fondateur, a compté près de 1200 ans d'une existence glorieuse qui se lie à celle de la monarchie. Il fut gouverné par une chaîne non interrompue de 83 abbés dont quelques-uns sont élevés au rang des Saints. Ses prélats prenaient place aux Etats ainsi qu'aux grandes assemblées de l'église, plusieurs furent ambassadeurs auprès des souverains, négociateurs de la paix des peuples, conseillers des ducs de Bourgogne, chanceliers de l'ordre de la Toison-d'Or, etc.; faisant le plus noble usage de leur immense fortune, ils dotèrent la contrée des établissements les plus utiles ; ils furent les amis des pauvres, les protecteurs de la jeunesse, les bienfaiteurs du pays (1).

Le dernier rejeton de la race mérovingienne, relégué et rasé dans le cloître de Sithieu, s'éteignit sous les sombres voûtes de cette pieuse solitude [752] (2).

Répondant à l'appel d'Alfred, roi d'Angleterre, des disciples de Bertin allèrent porter la civilisation dans la Grande-Bretagne,

---

(1) Nous donnons de nombreux détails sur ces établissements et sur les abbés de St-Bertin dans le travail beaucoup plus étendu que nous comptons publier bientôt sous le titre *Biographie des abbés de Saint-Bertin*, d'après les anciens documents, etc.

(2) Histoire de France.

où ils furent les restaurateurs, peut-être même les fondateurs de la célèbre université d'Oxford (1).

Là, à diverses époques, des corporations entières, bannies de leur patrie, trouvèrent un asile contre la persécution (2).

On y vit des réunions imposantes, présidées par les plus hauts dignitaires de la couronne (3).

Les souverains y ont traité de la paix ; au milieu des tournois et des fêtes publiques, ils y ont célébré l'union de leurs enfants (1439-1440). Il y eut des chapitres de l'ordre de la Toison-d'Or ; on y signa des actes importants ; on y tint les Etats d'Artois ; là fut solennellement renouvelé le serment de la paix d'Arras destiné à consolider la fortune de la France [21 septembre 1435] (4).

C'est dans cette enceinte, provisoirement transformée en hôpital, que les malheureuses victimes de nos guerres cherchèrent un adoucissement à leurs blessures. C'est de là que dans tous les évènements mémorables pour notre province, avant ou après nos batailles, dans nos triomphes comme dans nos défaites, on adressait au ciel la prière pour invoquer ou remercier le Dieu des armées (5).

Le monastère de Saint-Bertin vit passer successivement les plus grands hommes de l'histoire. Nous y voyons tour-à-tour : Charlemagne, — Alcuin, — Louis-le-Débonnaire, — Thomas de Cantorbéry, martyr de sa foi, — Saint-Anselme, — Pierre l'Hermite, — Saint-Bernard, — Baudouin Bras-de-Fer, — Louis-le-Gros, — Guillaume-le-Normand, — Philippe-Auguste, — Saint-Louis et sa pieuse mère, — Philippe-le-Bel, — Philippe de Valois, — Jean-sans-Terre, — Charles V duc de Normandie, — Bertrand du Guesclin, — Olivier Clisson, — Louis de Male, — Charles VI, — sa fille Isabelle, — Richard d'Angleterre [1396], — Isabeau de Bavière, — le duc de Lancastre, — Philippe-le-Bon, — Charles-le-Téméraire, — Marie de Bourgogne, — le duc de Bedfort, ce fier régent de la France anglaise [1433], — Louis XI, — Philippe-le-Beau, — Charles-Quint, — l'impitoyable niveleur de Thérouanne, — Léon X, avant son élévation au pontificat, — Erasme, l'incomparable, alors qu'il mettait la dernière main à ses immortels travaux [1501], — Alexandre Farnèse, — le grand Condé, — le maréchal d'Esquerdes, — Louis XIV et sa royale compagne, — l'infante

(1) Historia auxoniensis ab Antonio Wood, pag. 18 et seq.

(2) Grand cartulaire.

(3) Idem, idem.

(4) Grand cartulaire de Saint-Bertin.

(5) Idem, idem.

Marie-Thérèse,—l'infortuné Jacques II, — Louis XV, — Christian VII de Danemarck,—le prince de Condé, son fils et son petit-fils [1788],—le trop malheureux duc d'Enghien (dont la trace de sang restera ineffaçable dans les fossés de Vincennes)...... Un peu plus tard, on aperçoit au milieu des ruines Napoléon, — le grand duc Nicolas, devenu Empereur de Russie, — le Roi Charles X, — Georges IV d'Angleterre, — Arrêtons-nous!!! en rappelant que la naissance et la fin de cet illustre monastère des monastères laissent entrevoir l'ombre des deux plus glorieuses figures historiques de deux grandes époques ; CHARLEMAGNE, NAPOLÉON!!!

La Commission, à l'unanimité, décide que cet intéressant travail sera inséré *in extenso* dans le Bulletin.

M. *Pigault de Beaupré* donne d'intéressants détails sur le maître-autel de l'église de Calais ; ces renseignements sont écoutés avec tout l'intérêt qu'ils présentent pour l'histoire artistique de nos contrées.

M. *d'Héricourt* croit que la Commission peut rendre de plus grands services encore que ceux qu'elle a rendus jusqu'à ce jour. Des différents points du département viennent des hommes sérieux ; l'attention des artistes et des savants est appelée sur des monuments inconnus ou sur des parties de constructions dignes du plus grand intérêt ; mais maintenant que le pays commence à être suffisamment étudié, ne serait-il pas désirable d'ajouter un nouvel attrait aux séances annuelles. Si l'on abordait la discussion des faits généraux qui pourraient faire avancer l'étude si curieuse de l'archéologie. Quelques savants voudraient substituer à la géographie monumentale, la biographie des artistes. Il est, en effet, digne de remarque, que les monuments de la même époque portent tous le cachet, pour ainsi dire, particulier à un homme ; ainsi, pour ne parler que du XVIe siècle, l'Hôtel-de-Ville d'Arras s'élève sous la surveillance de Jacques Le Caron, et l'on retrouve les caractères architectoniques de ce monument dans les églises d'Ablain-Saint-Nazaire, d'Ecoust-Saint-Mein et d'Aix-en-Gohelle. M. *d'Héricourt* ne comptait point faire cette proposition, elle lui a été inspirée à l'instant même par la réunion de ses collègues.

Il est répondu au préopinant que tel n'est point l'objet des études de la Commission ; elle a été établie pour appeler l'attention sur les réparations inintelligentes ; plus tard, on lui a remis le soin de diriger l'Album départemental ; elle ne peut s'affranchir des limites qui lui ont été tracées:

M. *Robitaille* donne des détails pleins d'intérêt sur l'église de Wavrans, encouragés par une modeste allocation du Comité, les

habitants se sont imposé des sacrifices, leur église a été restaurée sur les plans primitifs, et présente maintenant une curieuse étude aux amateurs des monuments du XV[e] siècle.

M. *Pigault de Beaupré* exprime le vœu que l'attention de la Commission se porte sur les pélérinages qui ont autrefois existé et qui sont encore en vénération dans plusieurs églises ; chaque jour tend à diminuer leur importance, et cependant il serait bon d'en conserver le souvenir ; car, plusieurs d'entr'eux peuvent contribuer à éclairer des points historiques obscurs ou rappeler des détails curieux des mœurs de nos pères. Cette proposition est accueillie avec le plus vif intérêt.

M. *de La Plane* rappelle qu'il a publié une Notice sur le pélérinage de Merck-Saint-Liévin, pour lequel les matelots de Boulogne ont une si grande vénération, qu'ils viennent pieds nus, et à une distance très-grande, vénérer les reliques exposées dans ce village.

M. *d'Héricourt* déclare que la proposition de M. *Pigault de Beaupré* offre le plus grand intérêt : Le pélérinage rend la confiance à l'homme pieux dans quelque circonstance qu'il se trouve placé. Sans sortir des limites du canton qu'il habite M. *d'Héricourt* pourrait signaler des croyances peut-être superstitieuses, mais du moins inspirées par une foi vive, croyances qui prennent l'homme à sa naissance et qui le suivent jusqu'à la mort. Ici viennent avec confiance de jeunes femmes qui craignent de renoncer aux douceurs de la maternité ; là est porté l'enfant qui inspire des craintes sur sa croissance ; il est des pélérinages pour se préserver de la conscription ; il en est pour les infirmités ; il en est même pour prolonger la vie.

Il est décidé que MM. *Harbaville* et *Parenty* s'entendront avec l'autorité épiscopale, pour qu'un questionnaire soit adressé à tous les Prêtres du diocèse, et tous les membres présents prennent l'engagement d'apporter, à la prochaine réunion, les résultats de leurs recherches.

M. le doyen *Robitaille* lit une notice sur les anciennes églises et oratoires de Saint-Pol ; l'auteur, il le déclare lui-même, n'a pas eu la pensée de faire un travail complet ; d'ailleurs, les éléments lui faisaient défaut ; mais il a voulu recueillir les Notes laissées par ses prédécesseurs sur les registres aux actes civils ; il présente à la Société les résultats de ses recherches. Des nombreuses églises que possédait Saint-Pol, il n'en reste plus qu'une seule, agrandie naguère pour les besoins de la population pieuse, et deux chapelles entretenues par la piété des fidèles ; les autres étaient riches cependant, si l'on peut s'en rapporter à de vagues désignations d'objet d'art que l'auteur rappelle avec regret, car la plupart sont perdus. Passant en revue quelques usages de Saint-

Pol, M. *Robitaille* en signale un qui offre de certaines bizarreries : A un certain jour de l'année, les confrères qui enterrent gratuitement les morts, allument un grand feu de joie, solennellement béni par le vicaire de semaine, et la suppression de cet usage, auquel se mêle un peu de superstition, entraînerait les plaintes les plus vives et peut-être même des troubles. Cet usage, qui n'est constaté par aucun document écrit, remonte, si on en croit la tradition, à une époque très-reculée. M. *Robitaille* a, en outre, relevé, dans les registres des églises détruites, un fait curieux pour l'histoire religieuse de Saint-Pol; la collégiale était administrée hebdomadairement par deux prêtres qui y exerçaient, à tour de rôles, les fonctions curiales, et avaient les mêmes droits de juridiction. Cette lecture est écoutée avec le plus vif intérêt, et le Mémoire sera déposé dans les Archives de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, et aucun Membre n'ayant de communication à faire, M. le Président déclare la séance levée à quatre heures et demie.

Clos et arrêté le présent procès-verbal, les jour, mois et an que dessus.

Le Président : COMBES-SIEYES.

Le Secrétaire : A. GODIN.



Séance du 4 août 1851.

Président, M. Harbaville. — Secrétaire, M. A. Godin.

Les procès-verbaux des 12 et 28 juillet précédent, sont lus et adoptés.

Le Comité s'occupe des dessins de la 2ᵉ livraison.

Il examine ensuite, avec la plus grande attention, le tableau des monuments qui doivent faire partie de la Statistique monumentale.

M. le Secrétaire est prié de presser, autant que possible, l'exécution des lithographies : l'hypogée de Vimy et la Tour d'Ordre de Boulogne.

Le Comité accorde, à titre d'hommage, un exemplaire de la première livraison de la Statistique à M. l'abbé Fréchon.

Séance du 14 octobre 1851.

Président, M. Harbaville. — Secrétaire, M. A. Godin.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

2ᵉ LIVRAISON.

M. le Président parle des retards apportés par M. Gaucherel, de l'allocation du Conseil général et des voies et moyens pour parvenir à publier la 2ᵉ livraison, qui se composera de :

1° Détails de l'église de Lillers ;

2° Beffroi de Béthune ;

3° Triforium de Saint-Saulve de Montreuil ;

4° Motte de Vimy.

3e LIVRAISON.

On désigne pour faire partie de la troisième livraison :
1° Ancien hôtel-de-ville de Saint-Omer ;
2° Tour d'Ordre de Boulogne ;
3° Planche double, carte des voies romaines.

MONUMENTS A PUBLIER DANS LES LIVRAISONS SUBSÉQUENTES.

On signale encore pour faire partie des livraisons suivantes :
Crypte de l'ancienne cathédrale de Boulogne ;
Eglise d'Heuchin ;
Château de la Montoire ;
Tour d'Eps ;
Eglise d'Ablain-Saint-Nazaire.

Sur la proposition de M. Harbaville, on remet la discussion sur chacun de ces monuments à l'une des prochaines séances.

Séance du 30 octobre 1851.

Président, M. Harbaville. — Secrétaire, M. A. Godin.

DESSIN DE LA TOUR D'ORDRE. — NOTICE.

M. Harbaville expose à la Commission que, pour ménager les gravures, il lui paraît utile de reproduire sur l'un des angles de la carte des voies romaines, le plan de la Tour d'Ordre, monument détruit au XVIIe siècle, et dont un dessin se trouve dans l'ouvrage de M. Henry sur le Boulonnais.

M. Godin met ce dessin sous les yeux des Membres du Comité, qui le rapprochent de la carte de M. Haigneré, contenue dans les mémoires de l'Académie d'Arras, et une discussion s'engage sur l'utilité de réduire le dessin publié par M. Henry ; il est décidé que l'on sera guidé par les dimensions de la carte et par l'espace laissé en blanc.

M. Harbaville donne lecture d'une intéressante notice sur la Tour d'Ordre ; il rappelle l'expédition ridicule de Caligula sur les bords de l'Océan, et ce trophée élevé pour en éterniser le sou-

venir ; l'utilité de ce phare si précieux pour les marins, les réparations de Charlemagne et enfin l'écroulement de la Tour au XVIIe siècle.

Cette notice doit prendre place dans le travail que l'honorable Président a rédigé sur les voies romaines.

Cette lecture, écoutée avec le plus vif intérêt, donne lieu à quelques observations historiques sur le lieu de l'expédition de Caligula.

M. Harbaville rappelle que plusieurs historiens ont soutenu l'opinion que cette expédition aurait eu lieu à l'extrémité des terres néerlandaises ; il en a même parlé dans une note, mais il ne pense pas que ce soit le lieu de discuter cette question.

M. de Linas partage et appuie l'opinion de M. Harbaville : aux Académies et aux Sociétés savantes, les dissertations scientifiques ; au Comité, la description la plus fidèle des monuments.

Après quelques autres observations de M. Grigny, sur la position des baies que M. Henry dit avoir existé aux angles de la Tour d'Ordre, la discussion est fermée sur ce sujet.

3e ET 4e LIVRAISONS.

M. de Linas engage les membres de la Commission à désigner le plus tôt possible les dessins qui doivent composer la 4e et la 5e livraisons ; ce serait le moyen d'éviter les retards que nous avons éprouvés cette année de la part de M. Gaucherel ; on sait en effet la lenteur de la gravure ; après que le dessin est fixé au trait, il faut quelquefois tirer dix ou douze épreuves avant d'obtenir un résultat satisfaisant ; l'artiste a la conscience de son œuvre, mais il ne peut répondre de la manière dont elle sera rendue au début du tirage. Il importe donc que les monuments qui doivent paraître cette année soient choisis dès maintenant.

PROPOSITION DE PUBLIER L'HÔTEL-DE-VILLE D'ARRAS.

Quant à M. de Linas, il pense que le temps est venu de s'occuper d'Arras, et il propose l'Hôtel-de-Ville, qui est sans contredit l'édifice le plus complet et le plus bel ornement d'Arras.

M. Grigny ne nie pas la beauté de ce monument, mais il pense que sa reproduction est entourée de difficultés presque insurmontables. Sans doute, il est facile de faire disparaître le lourd balcon qui a remplacé cette élégante bretecque dont les dessins ne manquent pas ; sans doute on pourra rétablir ces fenêtres qui ornaient le toit et lui donnaient un aspect si pittoresque, mais qui retrouvera les ornementations primitives, ce dais qui devait couvrir la bretecque, sculpture qui n'a sans doute duré qu'un siècle, car on ne la voit dans aucun des dessins de l'Hôtel-de-

Ville du XVIII[e] siècle. Chaque pièce saillante, chaque clé de voûte étaient ornées de peintures ou de dorures ; il faut de longues études pour retrouver ainsi le caractère primitif.

M. Grigny s'est sérieusement occupé de ces recherches, et il compte en publier ultérieurement le résultat.

M. de Linas est persuadé qu'un travail exécuté par M. Grigny, et d'après le plan qu'il vient d'indiquer, offrirait le plus vif intérêt ; mais l'honorable préopinant ne confond-il pas une œuvre complète, comme celle qu'il propose, avec la mission du Comité qui, ne disposant que de faibles ressources, ne peut que rappeler le monument dans l'état où il se trouve.

En outre, la Statistique du Pas-de-Calais paraît dans le format in-4° ; or, peut-on, dans un cadre aussi restreint, donner une idée satisfaisante des détails ? Il rappelle une lithographie du beffroi due au crayon de M. Tavernier ; ce dessin, dont la grandeur est double, laisse cependant beaucoup à désirer sous le rapport des ornements dont on ne peut juger l'effet. Que serait-ce dans une gravure qui contient à peine la moitié de hauteur ? Quant aux peintures et dorures dont parle M. Grigny, il faudrait employer à leur reproduction la chromolithographie, et l'on sait combien ce procédé est dispendieux. Une autre raison frappe encore M. de Linas, c'est que M. Grigny, surchargé actuellement d'ouvrage, ne pourrait s'en occuper activement qu'après avoir terminé les églises de Genève, de Valenciennes et d'autres encore qui lui seront certainement commandées d'ici là. Or, il le répète, Arras doit avoir son tour, et l'on ne saurait mieux commencer que par l'Hôtel-de-Ville.

M. Grigny croyait que la Commission aurait pu s'imposer un sacrifice plus grand pour un monument d'Arras, de la capitale de l'Artois ; les raisons données par M. de Linas lui paraissent favorables, même à cette exception.

M. de Linas dit que les deux travaux ne se gênent nullement ; la Commission décrira le monument tel qu'il est, et M. Grigny, tel qu'il voudrait qu'il fût.

La commission, partageant l'opinion du préopinant, décide que l'Hôtel-de-Ville et le beffroi paraîtront dans une prochaine livraison. MM. Maurice Colin et Alexandre Godin sont désignés pour rédiger la notice de ce monument.

Il est ensuite décidé que tous les dessins anciens de l'Hôtel-de-Ville seront consultés par la Commission ; on signale ceux que possèdent MM. Maurice Colin, Thellier de Sars et Lefranc. M. de Linas dit qu'un autre dessin se trouve à l'Evêché, mais il ne l'a point vu ; M. Parenty sera prié d'en demander la communication à Monseigneur Parisis. Si l'on peut obtenir ces dessins,

la Commission se réunira prochainement pour discuter leur valeur et fixer son choix.

M. de Linas voudrait qu'on publiât, pour l'Hôtel-de-Ville, deux planches : la première reproduirait les caractères les plus anciens possibles ; une simple gravure au trait montrerait l'Hôtel-de-Ville dans son état actuel. Après une discussion à laquelle prennent part MM. Grigny, Harbaville et Godin, cette opinion n'est pas prise en considération.

CHATEAUX D'ANVIN ET DE BOURS.

M. Harbaville appelle l'attention du Comité sur les monuments qui doivent composer la 3e livraison ; la Commission a déjà publié des églises, des monuments civils ; il est temps d'aborder l'architecture militaire. Il signale à l'attention du Comité les châteaux d'Anvin et de Bours, désignés sur la liste générale des monuments à décrire. L'arrondissement de Saint-Pol n'a point encore eu de monuments reproduits ; le choix d'un de ces deux châteaux montrerait que la sollicitude du Comité s'étend également à toutes les parties du département du Pas-de-Calais.

Aucun membre ne pouvant donner des renseignements assez précis sur les caractères architectoniques d'Anvin, la discussion s'engage sur le château de Bours.

M. Godin rappelle qu'à l'une des dernières séances générales, M. Terninck a lu une notice sur ce sujet ; il la met sous les yeux du Comité ainsi qu'un croquis qui s'y trouvait joint. Ces tourelles en encorbellement, soutenues par un trumeau, cette architecture sévère, paraissent aux membres du comité se rapporter au XIIIe siècle, et justifier l'assertion du *Mémorial historique*.

M. Terninck, chargé de rédiger la notice explicative, sera prié de revoir son travail.

MAISONS INTÉRESSANTES DE LA VILLE D'ARRAS.

M. de Linas, revenant sur la nécessité d'arrêter dès à présent le plus grand nombre possible de dessins, voudrait qu'on en choisit un nouveau pour Arras, et appelle l'attention du Comité sur une de ces maisons d'autant plus dignes d'intérêt que chaque jour en voit diminuer le nombre.

M. d'Héricourt ne partage pas cette opinion : nous n'avons point, dit-il, de ces belles façades qui font l'ornement de Rouen, d'Orléans et d'autres villes du Centre ou de l'Ouest de la France ; il n'y a pour ainsi dire que des restes d'architecture privée, et si le temps et le caprice du propriétaire en font disparaître quelques-uns, les recherches auxquelles on se livre actuellement suffisent par leurs heureux résultats, pour combler cette

lacune. Naguères encore, il a découvert sur la Grande-Place, derrière la maison de M. Deleau, deux façades de la renaissance qui lui paraissent dignes du plus haut intérêt ; l'on trouve adossée à l'une d'entre elles, une tourelle octogone d'une grande hauteur, et qui a pu contribuer à la défense de la Place comme point d'observation. Ne serait-il point préférable de réunir tous ces vestiges dans une notice complète sur les constructions privées de la ville d'Arras, aux différentes époques de son histoire.

REFUGE DE SAINT-ÉLOY.

M. Harbaville ne veut pas entrer dans la discussion de cette proposition, qui pourrait être très-longue, mais il croit qu'il y a urgence de s'occuper du refuge de St-Eloi, dont la façade intérieure présente de si curieux restes du XIVe siècle. Après une discussion à laquelle prennent part MM. de Linas, Grigny, d'Héricourt et Godin, il est décidé que le refuge de St-Eloi fera partie de la quatrième livraison. M. Grandguillaume sera prié de reproduire, au moyen de la phothographie, une vue de ce monument dans son meilleur aspect.

Le Comité prie ensuite M. d'Héricourt de vouloir bien se charger de la description de cet édifice : l'honorable Membre accepte cette proposition.

Le Comité examine ensuite le tableau des monuments historiques du département dressé par M. le secrétaire, et après une longue discussion à laquelle prennent part tous les Membres, on désigne, pour faire partie de la quatrième livraison :

1° Vue extérieure de l'église Notre-Dame de Calais, prise du rempart ;

2° Tour de St-Denis à St-Omer.

M. Derheims, de Calais, et M. Deschamps de Pas et de Linas, seront chargés de la rédaction des notices.

CAVE SOUS LA SALLE DE CONCERT. — DESCRIPTION PAR M. HARBAVILLE.

M. d'Héricourt appelle ensuite l'attention du Comité sur une cave à voûte ogivale à nervures, reposant sur deux colonnes en grès, mise à jour par les travaux exécutés à la Salle de Concert d'Arras, et qui, par le caractère de son architecture, paraît remonter au XIIIe siècle.

Une discussion, à laquelle plusieurs membres prennent part, s'engage sur la destination primitive de cette crypte.

M. Harbaville dit, qu'ayant visité la cave dont il s'agit, il ne balance pas à admettre l'époque du commencement du XIIIe

siècle, pour la construction de la voûte; mais que les chapiteaux des deux colonnes sur les faces latérales et les pieds droits de l'entrée sur la rue Ernestale, qui soutenaient un arceau plein-cintre, accosté d'un tore, indiquent pour le reste du monument une origine antérieure ; que pour arriver à se former une opinion sur sa destination, il faut se rappeler que, vers le XIIe siècle, l'enceinte du *Castrum nobiliacum* ayant été en grande partie rasée pour favoriser l'accroissement des habitations privées, il ne resta de cet ancien château que trois fragments. L'un au nord, circonscrit par la place de la Madeleine et les rues des Agaches et de Saint-Aubert, qui forma la *Cour-le-Comte* (et au XVIe siècle, le Conseil d'Artois et la Conciergerie).

Le second comprenait l'enclos de l'abbaye de St-Vaast. Le troisième au sud, limité par la place de la Comédie, la rue *Granatat* (Ernestale) et la cour du Poids public, forma sur l'emplacement du théâtre la *Prison châtelaine*, et sur la rue Granatat, le logis du châtelain d'Arras, feudataire de Saint-Vaast. Ce logis avait son entrée sur ladite rue, et la voûte en question, ayant deux arcades en profondeur, paraît avoir été cette entrée qui avait de chaque côté une autre voûte parallèle, séparée d'elle par des arcades sur piliers, aujourd'hui murées. Les trois divisions devaient ainsi former une sorte de portique qui n'était pas sans élégance.

La différence de niveau entre le sol de la rue et le fonds de la cave, qui est d'environ 2 mètres, ajoute M. Harbaville, n'est pas un motif pour rejeter cette opinion; car on sait que, par des causes qu'il est inutile de signaler ici, le sol s'est exhaussé dans une foule de lieux de la vieille Europe depuis 1200 ans. Ainsi, à Ravenne, le tombeau de Théodoric, mort en 527, est enfoui de plus de 3 mètres; sur plusieurs points de l'Italie, la voie Appienne a subi pareil enfoncement. Ainsi, on a retrouvé à La Cauchie, en 1743, à 4 mètres en contrebas du sol actuel, la voie romaine d'Arras à Amiens, et en 1753, on reconnut sous le lit de la Sensée, entre Ecourt et Saudemont, un tronçon de la voie de Cambray à Tournay. Enfin vers 1828 près de la porte Méaulens, on trouva, à 3 mètres en dessous du niveau de la rue, le seuil en grès et des restes de pied-droits d'une porte charretière.

Les observations de M. Harbaville sont accueillies avec intérêt.

A cinq heures, l'ordre du jour étant épuisé, le Comité se rend à la cave de la rue Ernestale pour asseoir son opinion sur les points controversés.

L'examen de la partie faisant face à la rue et figurant nettement une entrée qui a dû être recouverte d'un arc plein-cintre et les entre-colonnements murés des deux faces latérales, font pen-

ser au Comité que l'hypothèse développée par M. le Vice-Président réunit beaucoup d'éléments de probabilité.

CAVE SOUS LE PALAIS-DE-JUSTICE ET BOVE D'UNE MAISON RUE SAINT-GÉRY.

Le Comité visite ensuite la cave existant sous le Palais-de-Justice qu'il reconnaît appartenir à la fin du XIII° siècle. Il examine enfin la *bove* assez curieuse d'une maison sise rue Saint-Géry, en face de la rue des Trois-Faucilles.

A six heures, les Membres du Comité se séparent.

Séance du 3 décembre 1851.

Président, M. Harbaville. — Secrétaire. M. A. Godin.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

PLAN DE LA VILLE DE GUINES.

M. l'abbé Parenty communique à la Société la copie d'un plan de la ville de Guînes, au XVI° siècle. Cette copie, qui fait partie de la collection de M. Parenty, a été faite d'après un plan qui existe à la tour de Londres.

DESSIN DE L'HOTEL-DE-VILLE D'ARRAS.

Le Comité, après avoir examiné les différents dessins du beffroi et de l'Hôtel-de-Ville d'Arras, exposés dans le lieu de ses séances, choisit provisoirement celui qui appartient à M. Maurice Colin et qui est dû à l'architecte Posteau ; elle décide, en outre, qu'un calque en sera fait et adressé à M. Léon Gaucherel.

CHATEAU DE BOURS.

M. d'Héricourt a la parole ; l'honorable membre donne lecture d'une notice historique sur le château de Bours, notice qui, d'après l'auteur, n'est pas destinée à l'impression. Cette lecture est écoutée avec beaucoup d'intérêt, et le manuscrit en est remis à M. Terninck chargé d'écrire la notice sur Bours, qui doit paraître dans l'*Album*.

Séance du 9 février 1852.

Président, M. Harbaville. — Secrétaire, M. A. Godin.

Le procès-verbal de la dernière seance est lu et adopté.

3e LIVRAISON. — ÉTAT DES IMPRESSIONS ET DES TRAVAUX.

M. Harbaville expose l'état des impressions et des travaux qui doivent composer la troisième livraison. Le château de Bours est lithographié ; M. Robaut fils s'est rendu sur les lieux et a fait un dessin dont l'exécution devra satisfaire la Commission. La notice de M. Terninck sera sous très-peu de jours livrée à l'impression. L'honorable Président ajoute que son travail sur les monuments de la période romaine sera incessamment remis à l'imprimeur ; quant à la carte des voies romaines, il annonce que les exigences du format de l'Album ont forcé M. Dutilleux à procéder par réduction, et que cette opération a nécessité la suppression d'un certain nombre de nom de lieux.

HÔTEL-DE-VILLE D'ARRAS.

M. Harbaville rappelle que, dans une des dernières séances, il a été décidé qu'un dessin de M. l'architecte Posteau appartenant à M. Maurice Colin, serait calqué pour guider l'artiste ; il dépose le calque sur le bureau et déclare que ce travail a occasionné une dépense de 10 fr.

Cette somme est aussitôt votée à l'unanimité.

OPINION DE M. BOISTEL.

M. Boistel ne croit pas que le calque puisse suffire à l'artiste. Si l'on veut faciliter son travail, il faudrait envoyer le dessin de Posteau et même y joindre celui qui appartient à l'Évêché. Il y a en effet dans ce dernier dessin, fait sans contredit à une époque antérieure à celui de Posteau, des détails qu'il serait important de conserver. C'est ainsi que les galbes ou pignons de la partie la plus moderne de l'édifice s'harmonisent bien mieux avec le caractère primitif de la construction, et que le dome qui couronne le perron est d'une plus grande richesse dans le dessin de l'Évêché que dans celui de Posteau.

OBSERVATIONS DE M. MAURICE COLIN.

M. Maurice Colin est frappé d'une considération qu'il doit exposer; d'abord des deux dessins mis sous les yeux de la Commission et entre lesquels il y a des différences notables, l'un n'est point signé, on ne sait à quelle époque il a été exécuté, l'autre, au contraire, est dû au crayon d'un homme expert, occupant les fonctions d'architecte de la ville dont plusieurs personnes âgées se rappellent la consciencieuse exactitude; tout l'avantage est donc à Posteau.

Il ne nie pas que le perron ne soit beaucoup plus riche sur le dessin de l'Evêché; mais a-t-il été exécuté? N'est-ce pas un projet qui a dû être abandonné faute d'argent, et en critiquant Posteau, ne ferait-on pas comme celui qui reprocherait au plan actuel de la Cathédrale de n'être pas conforme au plan primitif? Quant à Posteau, il n'a dessiné que ce qu'il a vu, et sa collection de dessins, que M. Maurice Colin possède, suffit pour faire apprécier son exactitude ordinaire.

OBSERVATIONS DE M. D'HÉRICOURT.

M. d'Héricourt croit que les galbes ou pignons, tels qu'ils sont dessinés pas Posteau, n'ont pu être construits en même temps que l'édifice ; il en est de même du perron, qui serait aussi postérieur à l'ensemble des constructions qui existent encore. Il faudrait donc admettre : ou une construction plus moderne, ou une de ces restaurations qui les équivalent.

LE COMITÉ VISITE L'HÔTEL-DE-VILLE.

M. Harbaville rappelle qu'un incendie a eu lieu dans cette partie de l'Hôtel-de-Ville, et que les Archives en ont souffert, toutefois, il n'a vu nulle part que la façade en ait été atteinte. Quant à l'exactitude de Posteau, il est facile d'en acquérir la preuve, en visitant l'Hôtel-de-Ville, dont un grand nombre de parties n'ont pas été modifiées. Cette proposition est adoptée et la Commission se rend en corps sur la Petite-Place, aprés avoir examiné un dessin de l'Hôtel-de-Ville dans le cabinet de M. Terninck. Ce dessin paraît, du reste, avoir été inspiré par le plan de l'Hôtel-de-Ville qui se trouve à l'Évêché. M. Terninck déclare avoir vu deux dessins présentant les mêmes caractères architectoniques.

DÉCISION.

La séance continue au pied de l'Hôtel-de-Ville. De la comparaison du dessin de Posteau et de l'édifice, il est facile de constater des changements trop importants pour que l'on puisse avoir une foi complète dans l'œuvre de l'architecte. Il est décidé

que lorsque M. Gaucherel viendra à Arras, il sera prié de dessiner le monument et qu'on lui soumettra les plans et dessins qui ont fixé l'attention de la Commission.

L'HOTEL-DE-VILLE ET LE BEFFROI FERONT PARTIE DE LA 5e OU 6e LIVRAISON.

Il est ensuite décidé que l'Hôtel-de-Ville et le beffroi feront partie de la 5e ou 6e livraison.

BOUCHERIES ET VOUTES SOUS L'HOTEL-DE-VILLE.

La Commission visite ensuite le bas de l'Hôtel-de-Ville ; elle étudie dans les boucheries de fort belles voûtes du XVIe siècle, reposant sur des piliers en grès qui ont tous les caractères du douzième siècle. MM. d'Héricourt et Godin font à ce sujet observer que tous les chapiteaux en grés, conservés dans les constructions souterraines de la ville affectent les mêmes formes, quelque soit l'âge des voûtes qu'ils soutiennent. Les Membres de la Commission devront porter leur attention sur ce point dont l'utilité ne saurait être méconnue. Dans la cour parallèle aux boucheries et non loin de la salle dite de Charles-Quint, se trouve une construction de la même époque.

La Commission en recommande l'étude à MM. les Membres chargés de la rédaction de la notice,

VISITE DU REFUGE DE SAINT-ÉLOI.

Le Comité se transporte ensuite sur la place du Wetz-d'Amin, et visite l'ancien refuge de Saint-Eloi (jadis Hôtel de Chaulnes). Après un examen consciencieux, la Commission reconnaît qu'il n'y a pas lieu de faire graver ce bâtiment; M. d'Héricourt restera chargé de la description qui sera insérée dans le *Bulletin*, et l'on s'occupera ultérieurement de l'utilité de faire dessiner les parties les plus curieuses de cet hôtel. Les membres de la Commission examinent avec attention une superbe voûte du XIIIe siècle dans la salle qui sert maintenant de loge au concierge. Un membre émet l'opinion que c'était peut-être la salle basse d'une tour, mais, malgré un examen attentif, rien ne vient confirmer cette opinion, d'autant plus que le mur se continue sans montrer aucune trace de restauration plus moderne ; ce mur présente des caractères dignes d'étude dans ses baies qui affectent des formes appartenant à des siècles différents.

Deux énormes pierres bleues, sur lesquelles se voient des signes bizarres et que l'on prétend être maçonniques, ont été transportées il y a plusieurs années de la maison dite des Templiers, sur la Grande-Place, dans la cour du refuge Saint-Eloi, à l'entrée d'une des loges maçonniques d'Arras. Après avoir

étudié la partie supérieure des constructions sur lesquelles se lit la date de 1551, les membres visitent l'intérieur et reconnaissent l'ancien réfectoire des religieux.

Cette salle, aux vastes proportions, est dominée par une voûte portant la date de 1662, et enrichie d'une ornementation propre à cette époque.

A l'extrémité de cette salle, on reconnaît facilement quelques constructions anciennes qui remontent au temps de l'hôtel de Chaulnes.

A cinq heures, M. le Président déclare la séance levée.

Séance du 12 février 1852.

Président, M. Harbaville. — Secrétaire, M. A. Godin.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

QUESTION DU DESSIN DU BEFFROI ET DE L'HÔTEL-DE-VILLE D'ARRAS.

M. le Président rappelle que, dans le procès-verbal dont il vient d'être donné lecture, il est dit que M. Gaucherel sera prié, lors de son prochain voyage dans le département, de dessiner le beffroi de l'Hôtel-de-Ville d'Arras, et prendra sur les lieux les renseignements nécessaires à son œuvre.

L'honorable Président demande s'il ne serait pas possible de reproduire, au moyen de la photographie, diverses parties de l'édifice, telles que les fenêtres, les arcades, en un mot, tout le rez-de-chaussée, qui a été rendu avec beaucoup d'inexactitude par les auteurs des différents dessins.

M. d'Héricourt pense que l'art de la photographie n'a pas encore atteint le degré de perfection nécessaire pour reproduire fidèlement l'édifice et son ornementation.

Cette opinion est partagée par le Comité.

Le Comité examine de nouveau les deux dessins appartenant à l'évêché et à M. Colin, et, après de nombreuses observations, la décision prise dans la séance précédente, est maintenue.

DESSIN DE LA CAVE A VOUTE OGIVALE SOUS LA SALLE DES CONCERTS.

M. Godin fait part au Comité que M. Traxier, architecte de la ville, a bien voulu, sur la demande de plusieurs membres de la Commission, faire prendre un dessin exact de la cave à voûte ogivale, située sous la salle des Concerts, dont il a été question dans la séance du 30 octobre dernier; ce dessin sera remis sous peu de jours par M. Traxier.

L'ÉGLISE DE GUARBECQUE EST DÉSIGNÉE POUR FAIRE PARTIE DE LA STATISTIQUE.

On donne lecture du tableau des monuments qui devront faire partie de l'album départemental; le Comité choisit l'église de Guarbecque.

M. Harbaville écrirr à M. Amédée d'Hagerue, membre de la Commission, pour le prier de rédiger la notice qui devra accompagner le dessin de ce monument.

QUATRIÈME LIVRAISON. — ÉGLISE DE SAINT-LÉONARD.

Sur la proposition de M. Cavrois, le Comité décide que l'église de Saint-Léonard fera partie de la quatrième livraison. M. Morand sera chargé de la description de cet édifice.

Séance du 15 avril 1852.

Président, M. Harbaville. — Secrétaire, M. A. Godin.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture d'une lettre dans laquelle M. A. d'Hagerue adresse quelques détails architectoniques sur l'église de Guarbecque, et demande si le Comité a l'intention de faire plusieurs planches pour la reproduction de ce monument.

M. de Linas pense qu'un dessin général de cet édifice est suffisant. Il faut, dit-il, ne donner de planches de détails que pour les monuments les plus importants.

Après diverses observations, on décide que l'on écrira à M. Leclercq, agent-voyer principal à Montreuil, pour lui demander s'il a conservé un double des dessins de l'église de Guarbecque qu'il a faits, il y a quelques années, pour M. Lequien, l'un des membres de la Commission, et dans l'affirmative, pour le prier de les communiquer à la Commission.

M. Harbaville donne lecture d'un travail sur les monuments des périodes celtique et romaine, qui doit faire partie de la troisième livraison de la Statistique monumentale.

Le Comité écoute cette lecture avec le plus vif intérêt.

Séance du 26 mai 1852.

Président, M. Harbaville.—Secrétaire, M. A. Godin.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

On donne lecture d'un rapport présenté à M. le Ministre de l'intérieur, au nom des sociétés savantes de la France départementale, par la Société archéologique de Soissons, à l'effet d'obtenir la création d'un musée monumental d'architecture du moyen-âge, renfermant une collection de dessins et de reliefs figurant les œuvres les plus importantes de la France monumentale.

Sur la proposition de M. Harbaville, le Comité s'associe à la demande de la Société archéologique de Soissons, et charge M. le Secrétaire d'écrire à ce sujet à M. le Ministre de l'intérieur et d'en informer M. Leclercq de la Prairie, président de la dite société.

Le Comité, à l'unanimité, émet le vœu de prier M. le Préfet de nommer M. l'abbé Van Drival, aumônier de l'hospice de Boulogne, membre de la commission des monuments historiques du Pas-de-Calais.

M. Leclercq, agent-voyer principal de l'arrondissement de Montreuil, répondant à la lettre qui lui a été adressée au nom du Comité, fait connaître qu'il n'a conservé ni croquis, ni dessins de l'église de Guarbecque.

M. Harbaville en informera M. d'Hagerue, qui demeure chargé de rédiger la notice sur cette église.

M. Robaut devra se rendre immédiatement à Calais pour dessiner l'hôtel de Guise, le retable de l'hôtel de l'église Notre-Dame et une vue latérale du même monument.

M. Bouloch, agent-voyer à Boulogne, sera prié de dessiner l'église de Saint-Léonard.

M. Gaucherel sera invité de venir à Arras prochainement, afin de dessiner le beffroi, l'Hôtel-de-Ville et quelques autres monuments qui lui seront indiqués par le Comité.

Séance du 28 juin 1852.

Président, M. Harbaville.— Secrétaire, M. A. Godin.

M. Robaut, présent à la séance, met sous les yeux de la réunion :

1.° Une vue de l'église Notre-Dame prise du côté méridional

2.° Un croquis de la même église, vue du côté du Nord ;

3.° Un dessin du grand portail ;

4.° Le rétable du maître-autel de la même église avec détails des bas-reliefs.

Ce dessin comprend aussi des arceaux qui ouvrent sur le collatéral droit, des colonnes et des chapiteaux qui indiquent le style architectonique et sculptural du monument ;

5.° Enfin, plusieurs dessins de l'hôtel de Guise, sous ses divers aspects, avec détails et profils propres à fournir des sujets d'études.

Le jeune artiste reçoit les félicitations de l'assemblée sur les soins donnés à son travail.

M. le Président fait observer que le retable et l'hôtel de Guise, n'ayant été dessinés qu'afin d'utiliser le voyage de M. Robaut au profit des livraisons subséquentes, le Comité ne doit aujourd'hui se prononcer que sur les dessins de l'église Notre-Dame.

Considérant que la vue longitudinale de l'église, côté sud, surmontée de la belle tour, placée sur la croisée avec ses tourelles en encorbellement aux angles, qui paraissent assigner à l'édifice une destination défensive, présente un ensemble d'un caractère particulier et riche de détails, qui réunit toutes les conditions pour produire un bel effet en exécution, le Comité décide que ce dessin sera lithographié en planche double, et qu'une épreuve lui sera soumise avant le tirage afin de pouvoir s'il y a lieu, indiquer des corrections.

Il est, en outre, décidé que M. le Secrétaire écrira à M. de Rheims, à Calais, pour le prier de rédiger le plus tôt possible la notice sur ce monument.

Assemblée générale de 1852.

L'an mil huit cent cinquante-deux, le vingt juillet, la Commission des Antiquités départementales du Pas-de-Calais s'est réunie en séance générale, sous la présidence de M. le comte du Hamel, préfet de ce département.

A une heure, M. le Président déclare la séance ouverte.

Les membres présents étaient :

MM. de Baecker, Cavrois, Dancoisne, l'abbé Delétoille, Epellet, Grandguillaume, l'abbé Guillaume, Harbaville, le marquis d'Havrincourt, le comte d'Héricourt, l'abbé Lamort, de Laplane, de Linas, l'abbé Parenty, Pigault de Beaupré, l'abbé Robitaille, Souquet, Terninck, et Godin, secrétaire.

M. le Préfet, dans une heureuse et brillante improvisation, témoigne aux membres de la Commission le plaisir qu'il éprouve de les voir réunis des diverses parties du département pour s'occuper d'études sérieuses. Ils peuvent être assurés de sa vive sympathie, et s'il éprouve un regret, c'est de ne pouvoir, quant à présent, prendre une part active aux intéressants travaux de la Commission. Mais il est arrivé depuis peu dans le département, et les affaires administratives ne lui laissent pas le loisir de songer aux études archéologiques.

A peine a-t-il eu le temps de parcourir les livraisons de la Statistique monumentale ; mais ce rapide examen lui a prouvé

le vif intérêt qu'elles présentent, et la Commission peut compter sur son concours ainsi que sur ses sympathies.

MM. de Rheims, de Calais, Morand, de Bayser, de Boulogne, Henneguier, de Montreuil, et Léon Gaucherel, de Paris, adressent à la Commission leurs regrets de ne pouvoir assister à la séance. — Mention en sera faite au procès-verbal.

M. de Laplane, ancien député, secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de la Morinie, fait connaître à la Commission que MM. Quenson, Albert Legrand et Deschamps de Pas, n'ont pu se rendre à cette séance et l'ont prié d'être l'interprête de leurs regrets.

M. de Linas dit que M. Maurice Colin a été obligé de partir précipitamment pour Paris, où l'appelait la santé de l'un de ses enfants. — Mention sera également faite au procès-verbal.

L'Assemblée, sur la proposition de M. Harbaville, décide que M. Boistel, nommé récemment juge à Avesnes, sera maintenu sur la liste des membres de la Commission.

La parole est à M. Harbaville, vice-président.

RAPPORT DE M. HARBAVILLE, VICE-PRÉSIDENT.

M. Harbaville parle sommairement des travaux de la Commission, dont la séance actuelle ouvre la sixième session. Il se demande si, lorsqu'on commença en 1849 la publication de la Statistique monumentale du département, il ne paraissait pas téméraire d'entreprendre alors une œuvre de longue haleine. « Mais nous, ajoute-t-il, hommes de foi et de labeur, nous comptions sur la fortune de la France, et notre espoir n'a pas été trompé. Maintenant, les travaux de la Commission, par suite d'encouragements successifs, marcheront régulièrement. Sans doute, les exigences d'un budget trop restreint ne lui ont pas permis de favoriser, par des secours, différentes restaurations artistiques de nos églises, mais la Commission espère que le bienveillant appui de M. le Préfet lui obtiendra une subvention ou des souscriptions de M. le Ministre de l'instruction publique. La Commission avait témoigné le désir, l'année dernière, que des recherches fussent entreprises sur les pélerinages qui ont existé ou qui existent encore dans un grand nombre d'églises. La non-exécution de cette mesure tient à des circonstances dont il sera rendu compte ultérieurement. »

M. le Vice-Président termine son rapport en demandant que M. l'abbé Van Drival, aumônier de l'hospice de Boulogne, soit adjoint à la Commission.

M. le Préfet déclare qu'il sera tenu compte du vœu qui vient d'être émis.

COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA COMMISSION, PAR M. GODIN.

M. Godin, secrétaire, lit un compte-rendu des travaux de la Commission depuis l'assemblée générale de 1851. Il rappelle sommairement les dissertations formant la troisième livraison et celles qui devront composer les quatrième et cinquième, et dont plusieurs peuvent être appréciées, puisqu'elles ont déjà été lues à la Société.

Analysant ensuite les discussions qui ont eu lieu au sein de la Commission, il appuie sur celles dont l'Hôtel-de-Ville d'Arras a été l'objet, cite les dessins que la Commission a consultés et termine en disant que M. Gaucherel dessinera prochainement ce curieux édifice. M. Godin rappelle les excursions de la Commission dans les rues d'Arras, les visites qu'elle a faites des caves, des maisons, et termine son rapport en émettant l'espoir que bientôt, par l'étude des monuments, la Commission parviendra à compléter l'histoire de l'Artois, de la Morinie, du Boulonnais et du Calaisis, et accomplira ainsi une œuvre doublement méritoire aux yeux des hommes éclairés et des bons citoyens.

L'ordre du jour est la réélection du Vice-Président.

M. Pigault de Beaupré fait observer que M. Harbaville, vice-président actuel, a trop bien mérité de la Commission et de toutes les personnes qui s'occupent d'histoire, pour qu'il soit soumis aux chances, du reste, certaines d'une élection. Déjà, l'année dernière, on a procédé par acclamation ; il en sera sans doute de même encore cette année.

La Commission, par un élan spontané, appuie la proposition, et, à l'unanimité, M. Harbaville est réélu vice-président.

RAPPORT SUR LES COMMUNES DE FERQUES ET DE RÉTY, PAR M. L'ABBÉ PARENTY.

M. Parenty lit un rapport sur les communes de Ferques et de Réty, dans le Boulonnais. L'honorable membre s'exprime ainsi :

« Messieurs,

» Le premier objet qui frappe la vue quand on a franchi les hauteurs de Landrethun, pour pénétrer sur le territoire de Ferques, est la tour de l'église de ce lieu. On y arrive en traversant une plaine qui sépare les carrières du Haut-Banc de celles du village même de Ferques. Cette tour inspire à première vue l'idée du plus antique monument de toute la contrée. Elle est carrée et haute de vingt-cinq mètres. Ses murs ont à la base un mètre et demi d'épaisseur, mais ils s'élèvent en s'amoindrissant, au

moyen de retraites qui forment trois étages successifs. Il semblerait que cette construction, qui n'a été imitée nulle part pour nos églises, ait été faite à l'exemple du phare de Caligula, à Boulogne. A l'intérieur, les quatre faces ne présentent aucune saillie.

» Ce monument est construit en pierres du Boulonnais, telles qu'on les trouve sur le lieu même; il a une grande ressemblance avec les constructions romaines de petit appareil, c'est-à-dire formé de petites pierres à peu près cubiques et liées ensemble par une couche épaisse de ciment.

» Ce système de construction est à remarquer comme caractère distinctif, a dit M. J. Oudin, parce qu'il fut très-rare après le dixième siècle.

» Les ouïes de la tour de Ferques ont la forme d'un carré long; leur partie supérieure est fermée par des dalles brutes assez épaisses. Au sommet est une voûte en pierres; son cintre est surbaissé et sans nervures; l'extrados est une plate-forme autour de laquelle règne une galerie percée de créneaux. Cette voûte est garnie d'un ciment qui résiste à toutes les injures du temps; on y laisse croître des broussailles et quelques arbustes.

» Le premier étage est pareillement voûté, mais on ne saurait, à cause du plâtre qui garnit l'intrados, décrire l'appareil de la maçonnerie.

» Cette tour n'a point d'escalier; on y pénètre, au moyen d'une échelle, par une ouverture pratiquée au-dessus de l'arcade romane qui sert d'entrée à la nef de l'église; cette ouverture, plus haute et plus large que les autres baies, a pareillement un dessus formé de longues pierres brutes qui forment une plate-bande. En résumé, cette construction, unique, je le pense, dans tout le Pas-de-Calais, ne présente aucune trace de ciseau, aucune moulure qui puisse aider l'antiquaire à lui assigner une époque.

» A l'extérieur, un lierre d'une remarquable épaisseur recouvre entièrement la vieille tour au sud et à l'ouest.

» C'est entre Ferques et Landrethun qu'on trouve un prétendu *Mallus* ou cercle druidique; il est sur un point fort élevé qui domine le bas Boulonnais, et se pose sur un monticule, du reste, peu saillant, dans un terrain communal qui paraît n'avoir jamais été cultivé. Des pierres brutes y apparaissent çà et là et forment divers groupes. Ce lieu, nommé vulgairement les *Neuches* (noces) ou les *Danses*, et par quelques-uns les *Fées*, a quelque chose qui prête au merveilleux, et les habitants y attachent diverses idées superstitieuses. Une source, peu éloignée des groupes de pierres, aurait, selon eux, la vertu de fournir d'excellent vin, à ceux

qui animés d'une foi vive, iraient y puiser à minuit précis de la Saint-Jean d'été. Nous ne citons cette particularité que pour constater le fait d'une tradition qui s'est corrompue dans l'intervalle d'une longue série de siècles. Nous n'avons pu, toutefois, en visitant ces pierres, y reconnaître avec Henry (1) un monument druidique. Ce ne sont, en effet, que des pointes de rochers qui font saillie sur un sol où abondent les carrières de pierres de toute nuance, telles qu'on les trouve exploitées à très-peu de distance dans la commune de Ferques. Il est même évident qu'elles n'ont point été posées en cet endroit par la main des hommes et qu'elles font corps avec les bancs de pierres sous-jacens. Il serait trop long d'énumérer ici les versions traditionnelles diverses du peuple de ce canton sur ces pierres et sur la fontaine qui les avoisine; mais il paraît rationnel d'en tirer cette conséquence, qu'elles furent l'objet d'un culte ancien qu'il est permis de faire remonter jusqu'à celui des Druides.

» Eustache le Vieux, seigneur de Fiennes, avait suivi Godefroy de Bouillon dans sa celèbre expédition d'Orient et avait reçu de ce prince un calice qui passait pour être celui dont le Sauveur du monde s'était servi pour célébrer la Cène, la veille de sa mort, avec ses disciples. Eustache prit la résolution de fonder un monastère dans l'une de ses terres, afin d'y renfermer cette précieuse relique et pour satisfaire à l'obligation d'un vœu. Sa conscience était troublée depuis qu'il avait tué, dans un tournoi, un gentilhomme du Ponthieu. Il fit donc venir de Ruisseauville des religieux de la Congrégation d'Arrouaise qu'il établit à Beaulieu au commencement du douzième siècle (2). Les ruines de cette abbaye, situées vers Fiennes, à l'extrémité du territoire de Ferques, inspirent de l'intérêt; on les trouve dans la vallée d'Elinghen. La petite rivière de Fiennes baignait les murs de cet ancien couvent, y formait des étangs dont on remarque encore les traces, et le protégeait en temps de guerre.

» Il ne reste plus de l'abbaye que quelques murs isolés les uns des autres et percés de cintres à ogives qui décèlent une construction du treizième siècle. Le lierre et les ronces croissent au milieu de ces débris d'un autre âge. Deux fermes et une maison de campagne occupent ce vieux manoir déjà décrit par M. Hédouin et qui mérite de fixer l'attention de la Commission.

» En suivant la vallée d'Elinghen, on arrive aux carrières du Haut-Banc et au château des Barreaux, perché comme un nid d'aigle au sommet d'un rocher très-escarpé; puis on pénètre

(1) Essai historique, topographique et statistique sur l'arrondissement communal de Boulogne-sur-Mer.

(2) Gallia christiana. Tom. x. Col. 1614.

dans le territoire de Réty. Cette vaste commune renferme des carrières de marbre, de grès et de pierres. On y trouve du charbon et du minerai.

» Le hameau d'Ostruy, situé vers le centre, est un ancien fief qui appartenait avant la révolution de 1793 à la maison de Contes de Bucamp. On trouve là les ruines d'un château moderne que les seigneurs du lieu avaient substitué à une forteresse remarquable, dont Lambert d'Ardres fait connaître l'origine. Le pays fut longtemps troublé à la suite de l'érection de l'Artois en province par Philippe-Auguste (1191). Le comte Baudouin, de Guînes, et Renaud de Brie, comte de Boulogne, eurent à cette occasion des démêlés presque continuels. Outre les forts de Tournehem, d'Audruick et de Rorichove que Bauduin avait fait restaurer ou bâtir, il avait construit à Sangatte une tour qui semblait menacer le ciel et qu'il avait fait entourer de fossés larges et profonds. Le comte de Boulogne en fut d'autant plus irrité, que cette fortification avait été évidemment établie pour l'empêcher de circuler librement dans ses terres de Calais et de Marck. Pour opposer une barrière aux menées hostiles de son rival sur le Boulonnais, il entreprit la construction d'une forteresse à Ostrowic, aujourd'hui Ostruy, sur la frontière du comté de Guînes. Mais les Guînois, unis aux gens de Sangatte, que notre historien qualifie d'hommes belliqueux et pleins de courage, s'avancèrent vers Ostrowic, armés de flèches et d'autres instruments meurtriers, tombèrent à l'improviste sur les travailleurs, ainsi que sur les chefs et les soldats préposés à la garde du fort, et les dispersèrent après avoir fait couler beaucoup de sang (1). Telle fut l'origine du château d'Ostruy qui, dans la suite, devint féodal et fut tenu par des seigneurs qui en prirent le nom.

» L'église de Réty est à peu près au centre du territoire, sur un coteau, au bas duquel serpente la rivière de Slacq. La tour, qui est d'architecture romane, formait autrefois le transsept de ce monument qui avait trois nefs, un chœur et deux bras de croix. Le clocher seul a survécu aux désastres causés par les guerres qui eurent lieu entre l'Angleterre et la France au seizième siècle. Le village entier fut pillé et ruiné en 1543.

» Le chœur fut rétabli en style ogival de la dernière période. Sa voûte est riche en sculptures. On y remarque des clefs pendantes d'un volume extraordinaire et des nervures très-compliquées. Elles sont admirablement sculptées, ainsi que les culs-de-lampe et les dais des niches placées au fond de l'abside.

---

(1) Lamberti Ardrensis historia. Cap. 83-84. Ms. de notre bibliothèque, folios 144-148.

» Les fenêtres qui sont au-dessus du maître-autel ont conservé un vitrail donné au commencement du dix-septième siècle par un seigneur d'Ostruy. Il représente la Sainte-Vierge et Saint-Jean au pied de la Croix.

» M. d'Héronval, curé de Réty, a fait construire, il y a peu d'années, une chapelle latérale en harmonie avec le style général de l'église. Il manque encore à cet ancien monument les nefs qui n'ont pu être retablies depuis le désastre de 1543.

» Les seigneurs de Réty en portaient encore le nom en 1544, Messire François de Réty, seigneur d'Aix, fut envoyé avec le sieur de Framezelle et Nicolas de Saint-Brimont pour régler avec Jacques de Coucy, gouverneur de Boulogne, les articles de la capitulation par laquelle cette ville fut livrée à Henri VIII, roi d'Angleterre (Extrait du texte même de la capitulation.) »

NOTICE SUR L'ÉGLISE DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, A ARRAS, PAR M. LE COMTE D'HÉRICOURT.

M. d'Héricourt donne lecture de la notice suivante sur l'église de Saint-Jean-Baptiste, à Arras, autrefois Saint-Nicolas-sur-les-Fossés :

De ses nombreux couvents, de ses douze paroisses qui avaient fait surnommer Arras, *la ville aux clochers*, une seule église est restée debout, une seule a traversé les révolutions et nous reporte par le souvenir à des temps qui sont déjà si loin de nous. C'est, hélas! une des dernières construites! Elle n'a pas cette imposante architecture de la cathédrale, ses voûtes élégantes, son portail orné; froide et lourde comme les monuments du XVIe siècle, elle ne peut, par sa grandeur, élever l'âme dans une contemplation suprême, car on y sent trop le matérialisme de la renaissance. Quoi qu'il en soit, elle est digne d'études pour les souvenirs qu'elle rappelle, pour les discours qui, à une certaine époque, furent prononcés dans sa chaire; elle est digne d'étude enfin, comme ayant seule survécu à nos sanglantes révolutions.

Cette église fut appelée, jusqu'à la fin du siècle dernier, Saint-Nicolas-sur-les-Fossés, pour la distinguer de l'église de Cité, placée sous le même patron. Ce nom, *sur les Fossés*, s'explique par sa position à l'extrémité de la ville, sur l'emplacement occupé aujourd'hui par le bastion Saint-Nicolas. Pendant longtemps, elle ne fut qu'un secours du faubourg Saint-Sauveur, mais lorsque la ville eut été fortifiée de ce côté, elle fut comprise dans son enceinte et érigée en paroisse. La cure était à la nomination du chapitre qui était collateur de ce bénéfice; le jour du patron, il désignait un chanoine pour officier avec le titre de curé primitif.

Un souvenir, précieux pour l'histoire religieuse de nos contrées, se rattache à l'église de Saint-Nicolas-sur-les Fossés. Saint-Thomas de Cantorbéry, ce glorieux défenseur des droits du clergé en Angleterre, séjourna quelque temps à Arras en attendant que le pape Alexandre III, exilé comme lui, eût reçu les lettres qu'il lui avait adressées; Saint-Thomas célébra le saint sacrifice de la messe dans cette église, à l'autel de Saint-Antoine. Le passage à Arras de ce martyr ne fut point oublié dans les établissements religieux qu'il avait visités; on conservait, comme pieuses reliques, le calice, les ornements avec lesquels il avait officié, et la tradition rapporte qu'après sa mort bienheureuse, on envoya à l'une des églises d'Arras le rochet qu'il portait lors de son martyre et sur lequel on voyait encore les traces de son sang.

Détournons maintenant nos regards de cette tombe qui reçut les prières d'un grand nombre de pélerins artésiens ou flamands, et rappelons sommairement quelques-unes des libérales donations faites à l'église de Saint-Nicolas-sur-les-Fossés. Les bienfaiteurs avaient à cette époque une place spéciale dans le temple, et après leur mort, on les enterrait dans l'intérieur de l'église. C'est à ce pieux usage que l'on doit la conservation d'un grand nombre d'objets d'art qui fixent avec raison l'attention de l'artiste et du savant. Marie de Mailly, femme de Jean de Brimeu (1), y fut enterrée en 1452, et lorsque cette église fut transférée à l'emplacement qu'elle occupe actuellement, son corps y fut transporté. On célébra, jusqu'à la fin du siècle dernier, une messe en reconnaissance de sa générosité. Cette Marie de Mailly était mère de Guy de Brimeu, seigneur d'Humbercourt (2), dont on connaît le dévoûment à l'infortunée Marie de Bourgogne, sa princesse légitime, ainsi que sa mort violente, arrivée à

---

(1) P. Ignace, mém. mss. du diocèse d'Arras, tom. 2 p 329, dit à tort : David de Brimeu le gouverneur d'Arras, mort en 1435, avait épousé Jeanne de Châtillon, fille de Jacques, seigneur de Dompierre et de Jeanne de Rivière ; lors de la premiè e entrée de cette princesse à Arras (1434), le magistrat lui offrit un gobelet d'argent avec un couvercle en forme de lampe, du poids de XIV onces. Journal de la Paix d'Arras, par dom. Ant. de la Taverne, p. 181, et rég. mém. des archives municipales d'Arras. Voy. aussi le blason des armoiries de tous les chevaliers de la Toison-d'Or, par J. B Maurice, p 8.

Marie de Mailly était fille de Colard, seigneur de Mailly, et de Marie de Mailly, dame de Rossignol. Jean de Brimeu, seigneur de Humbercourt, fut un des députés de Philippe-le Bon au Congrès d'Arras en 1435. Maurice, ouv. préc., p. 85.

(2) On doit à notre collègue et ami, M Godin, archiviste du département, une savante notice sur la pierre tombale de Guy de Brimeu ; ce travail, qui a été publié d'abord dans le *Courrier du Pas de-Calais*, a été reproduit dans le *Messager des sciences historiques de Gand*, et dans les œuvres complètes de M. le baron de Stassart, p. 1077.

Gand. Marie de Bourgogne, n'ayant pu obtenir par ses prières la grâce de son serviteur, fit recueillir son corps, qui fut déposé en grande pompe dans la cathédrale d'Arras. La pierre sépulchrale fut découverte dernièrement et placée d'abord au Musée. Pourquoi faut-il ajouter qu'elle est maintenant jetée dans le jardin botanique, exposée aux intempéries des saisons et aux insultes des enfants, sans qu'on paraisse prendre souci de ce glorieux souvenir de fidélité. Pour en revenir à l'église de Saint-Nicolas-sur-les-Fossés, nous citerons encore Cyprien de Montmorency, qui fut enterré dans ce temple en 1528 (1).

» Lors des désordres que les lansquenets commirent à Arras en 1492, l'église de Saint-Nicolas-sur-les-Fossés abandonna, pour satisfaire leurs demandes sans cesse répétées, deux encensoirs et trois hanaps ou vases d'argent (2). Vers le milieu du XVIe siècle, et à une époque où la guerre continuelle entre la France et la maison d'Autriche exerçait de si déplorables ravages dans la province d'Artois, les marguilliers furent obligés de vendre une partie de leurs ornements (1544) ; ils furent achetés par Guillaume de Ruelle, abbé du monastère de Mont-St-Eloi.

» L'Artois avait été le théâtre de guerres sanglantes pendant les rivalités de François Ier et de Charles-Quint ; non seulement ses plaines servirent de champs de bataille aux deux armées ; les troupes, pour ainsi dire indisciplinées et dont la solde était irrégulièrement payée, faisaient des courses multipliées, et les villes n'en étaient même pas toujours à l'abri. Au désordre des gens de guerre, se joignaient d'autres causes d'agitation. Luther venait de lever l'étendard de la réforme ; il avait trouvé des appuis sur lesquels il pouvait compter, et tout faisait craindre la guerre religieuse. Arras résolut alors de compléter son système de défense ; l'ingénieur n'épargna rien, et l'église de St-Nicolas devint l'emplacement d'un bastion. Les travaux de démolition commencèrent le 8 juin 1564 et furent poussés avec activité. Toutefois, les habitants de la paroisse St.-Nicolas ne pouvaient rester sans église. Un terrain fut acheté à l'extrémité de la rue de la Housse, et le magistrat donna des lettres par lesquelles il renonçait à ses droits seigneuriaux ; il continua toutefois à s'appeler patron et seigneur. Un propriétaire généreux abandonna le terrain qui devait servir à la nef et au croisillon droit, à la charge d'avoir un banc près du chœur et d'être enterré gratis dans l'église, lui et ses successeurs. Cette offre fut acceptée, et l'Evêque, François de Richardot, mit la première

(1) Parmi les tombes qui ornèrent le nouveau temple, il faut mentionner celle de P. Payen, qui a laissé un discours plein d'intérêt sur les troubles d'Arras, en 1577 et 1578, discours que nous avons édité récemment.

(2) Arch. munic. d'Arras, reg. mém. fol. c. VIII.

pierre le troisième dimanche de septembre 1571. Le pignon du grand portail fut achevé en 1584, ainsi que le constatent les renseignements historiques et une date placée presque au sommet de l'édifice. Ce pignon est parvenu jusqu'à nous, et l'on peut encore voir aujourd'hui la raideur du portail, dont la forme carrée fait regretter ces magnifiques voussures, encore en usage au siècle précédent, ces tableaux disposés sur un plan biais et couverts de statuettes et de statues, ce trumeau qui partageait la baie d'entrée et auquel était adossée la représentation de la Vierge ou d'un saint. Mais le XVI[e] siècle n'avait plus cette foi vive qui inspirait les architectes de nos grandes cathédrales. La niche qui surmonte le portail de l'église que nous décrivons n'excite point la piété : on sent qu'elle a toujours été vide ; une statue véritablement religieuse y serait déplacée. Au-dessus de la date que nous avons citée, et à l'endroit où se trouvaient ordinairement ces magnifiques roses que nous admirons à la cathédrale d'Amiens et à Notre-Dame de St-Omer, se trouve une croix enfermée dans un ornement de forme ronde ; de chaque côté de la façade s'élèvent des contre-forts d'une architecture un peu lourde, sans doute, mais qui, du moins, rappellent le style gothique. On y voit des crosses avec leurs luxuriantes végétations, des cordons angulaires, en un mot, de l'architecture. La nef gauche est percée d'une baie ogivale en style flamboyant et qui n'est certainement pas dépourvue d'intérêt. Quant à la nef droite, elle était fermée par le clocher, tour carrée en pierres de taille, surmontée d'une flèche de bois d'une hauteur de trente à quarante pieds. Soit que les matériaux employés aient été de mauvaise qualité, soit que l'architecte chargé des travaux n'y ait pas apporté tous les soins nécessaires, cette tour s'écroula dans la soirée du 22 octobre 1619. Depuis quelque tems, on s'était aperçu du peu de solidité de cet édifice ; un architecte avait été appelé et avait promis de le réparer au moyen de grosses poutres de chêne et de longues barres de fer. Il avait abandonné l'ouvrage trois jours avant cette destruction, et une réunion de marguilliers et de paroissiens devait avoir lieu le lendemain, pour aviser au moyen de démolir cette tour ; elle fut renversée dans la petite rue dite de l'Ecu de France, mais l'on n'eut à déplorer aucun accident. Trois des plus grosses cloches avaient été refondues en 1713 ; les deux plus petites furent cassées, mais la plus grosse fut conservée ; les deux autres furent refondues en 1744, et pour compléter le métal nécessaire, on y joignit le carillon ; la plus forte pesait trois mille livres (1).

(1) E le avait été donnée par M[me] Devillers, veuve de N. Havens ; les parrains des deux autres cloches furent le comte de Louvignies et Taillandier, notaire, marguillier, a ors en exercice.

L'église était alors riche : elle possédait 1,500 livres de rente, dont 1,200 étaient distribuées aux curé et prêtres habitués. Caron exerçait les fonctions curiales. Les travaux furent poussés avec activité ; ils furent achevés en 1723 au moyen d'une taxe imposée, avec la permission du roi, sur toutes les maisons situées dans l'étendue de cette paroisse et sur tous les paroissiens, propriétaires et locataires. La nouvelle construction n'était pas en rapport avec la base de l'édifice qui avait échappé à la destruction. La tour conserva sa forme carrée, mais les angles de l'étage supérieur furent coupés et les ornementations furent faites dans ce prétendu style grec, qu'imitaient si maladroitement la plupart des architectes du XVIII[e] siècle ; des balustrades ou galeries en pierres servaient à l'ornementation. La date de 1723, en chiffres arabes, fut placée à la base de la reconstruction, afin de conserver le souvenir de cet évènement. Dès lors, les paroissiens se plurent à orner leur église. Ambroise Palisot d'Incourt, seigneur d'Aix-en-Gohelle, de Divion, etc., et premier président du conseil d'Artois, donna en 1726 une grille en fer pour fermer le chœur ; elle était estimée plus de trois mille livres. Vers le même temps, Dupuich, conseiller au conseil d'Artois, fit don de la porte de fer de la chapelle de St-François, située à droite du chœur (1).

Jusqu'en 1690, les marguilliers avaient eu l'administration des deniers de cette fabrique ; elle fut confiée, le 18 janvier de cette année, à un receveur à gages : cette mesure fut l'occasion de troubles. En 1700, le curé, Jacques Baillet, prétendit pouvoir donner des mandats au receveur pour payer l'honoraire des messes, obits, etc., sans être tenu de les faire auparavant signer par les marguilliers ; il voulait aussi que les comptes de la fabrique lui fussent présentés, comme chef de l'église.

Le conseil d'Artois rejeta cette prétention et déclara, en outre, que le curé ne conserverait plus l'une des trois clefs du coffre où étaient enfermés les titres de l'église. Jacques Baillet interjeta appel et publia un factum qui n'a pas moins de vingt pages in-folio (2) ; il obtint gain de cause au parlement de Paris au mois de janvier 1743.

---

(1) Nous devons aussi mentionner, parmi les bienfaiteurs de l'église, M. Bon-Joseph Lallart, qui donna les confessionnaux et les lambris du chœur, ainsi que des nefs omme on le voit, la générosité de cette famille pour l'église de St Nicolas ou de St-Jean Baptiste, ne s'est jamais démentie, et ses libéralités ont en quelque sorte commencé avec le temple lui-même.

(2) Factum pour maistre Jacques Baillet, prêtre, curé de l'église de St-Nicolas-sur les Fossés de la ville d'Arras, et les prêtres habitués de la même paroisse, appelans des sentences rendues au conseil d'Artois, le 2 et 28 avril 1701. Intimés et défendeurs. Contre maistre Maximilien Denis de

Jean-François de Buire, né dans cette paroisse et licencié en théologie de la faculté de Paris, requit ce bénéfice à la mort de Baillet et l'obtint. La tombe de Baillet a été découverte, le 24 août 1839, par les ouvriers employés à paver le chœur de l'église ; on trouva, à côté de sa tombe, quelques fragmens des anciens fonts baptismaux qui n'ont pas été conservés, à cause du peu d'intérêt que, dit-on, ils présentaient. Mais lorsque de Buire, sur lequel nous ne connaissons rien, vint à mourir, la révolution commençait, et des agitations partielles faisaient pressentir les troubles dont la France aurait à souffrir.

Porion qui, plus tard, fut évêque constitutionnel, était alors curé de Saint-Nicolas-sur-les-Fossés ; il montra, dès les premiers tems, sinon un libéralisme ardent, du moins le désir de se mettre en avant, et ne prit même pas la peine de cacher son ambition. Des troubles, qui eurent lieu à Nancy, lui fournirent l'occasion de se placer en évidence. Trois régimens, qui tenaient garnison dans cette ville au mois d'août 1790, se révoltèrent ; l'autorité des officiers fut méconnue, plusieurs même durent se soustraire par la fuite aux mauvais traitemens ; les caisses furent pillées et la populace se ligua contre le peuple avec les révoltés ; l'Assemblée nationale prit des mesures énergiques, mais son autorité fut méconnue ; M. de Bouillé lui-même ne put faire entendre la voix du chef ; il fallut avoir recours à la force pour réprimer cette révolte, et les troupes, jointes aux gardes nationales des villes voisines, reçurent l'ordre de marcher sur Nancy. Dans un grand nombre d'églises, on célébra des services solennels en l'honneur des soldats de Bouillé, morts pour la défense des lois. Porion termina un discours, prononcé le 2 décembre, par une mention de la belle conduite tenue par les militaires et les gardes nationaux qui avaient marché avec eux. Puis, quelques jours plus tard, le 11 décembre, il prononça l'oraison funèbre du brave Desilles : ce généreux citoyen était officier au régiment du roi, infanterie, qui avait pris à l'émeute la part la plus grande. Desilles avait essayé à plusieurs reprises de faire rentrer ses soldats dans le devoir, mais ses efforts avaient toujours échoué ; ils avaient même dressé une batterie qui devait être très-nuisible aux assiégeans. Desilles s'élance à la bouche du canon ; il prie ses soldats de désarmer ces mains qui naguères étaient tendues fraternellement aux gardes nationaux ; en vain son

---

Beaurains, conseiller au conseil d'Artois et autres marguilliers de la même église, appelans et intimés, et contre les corps de la noblesse et du tiers-état de la province d'Artois, demandeurs en intervention.

Ce factum se trouve dans la bibliothèque de M. A. Godin, qui a bien voulu nous le communiquer, avec son obligeance ordinaire.

sang coule; il se cramponne au canon et la mort seule peut l'en détacher. C'était un sujet qui devait inspirer un prêtre chrétien. Porion reste froid cependant, et, quand il s'anime, c'est pour vanter la révolution et ses fâcheuses doctrines. « Ami jusqu'à l'excès de la liberté que la nouvelle Constitution nous assure, dit-il, il n'a point ambitionné d'autre gloire que d'en défendre les droits; vivre libre ou mourir, c'était là sa maxime, celle qui devrait être gravée en caractères ineffaçables dans le cœur de tous les Français; citoyens soldats et vous aussi soldats citoyens que cette triste cérémonie rassemble, vous la défendrez, jusqu'au dernier soupir, cette Constitution, contre toutes les puissances conjurées; vos dispositions nous sont connues; plus d'une fois, vous nous en avez donné des preuves; le feu sacré du patriotisme embrâse vos cœurs; il y brûlera toujours, et si jamais il pouvait s'éteindre, je vous dirais: « Allez au tombeau » du brave Desilles, là, vous aiguiserez vos armes, comme firent » autrefois deux soldats sur le tombeau du maréchal de Saxe: » il en sortira une vertu secrète et vous reviendrez parmi nous » pleins d'une ardeur nouvelle et les plus zélés partisans de la » Révolution (1). » Est-ce le langage, nous le demandons, d'un prêtre qui doit calmer les passions au lieu de les exciter?

Mais la Révolution marchait; déjà les ordres monastiques avaient été supprimés; cédant à la violence, Louis XVI promulgua la Constitution civique du clergé ou tout au moins y donna sa sanction. C'est en vain qu'on emploie les promesses, les menaces même, nul prêtre à Arras n'aura la faiblesse de s'associer au schisme; le vénérable évêque, Mgr de Conzié donne l'exemple; il est imité par tous les chanoines, par tous les curés; un seul manque à ses devoirs, c'est Porion; la crosse épiscopale récompense sa faiblesse, et cet évêque de la libre élection du peuple, ainsi qu'il s'intitulait lui-même, adresse le 1er mai 1793 une lettre pastorale d'une violence extrême contre le prélat qui accordait les fonctions sacerdotales et contre les prêtres si nombreux qui avaient su résister. « Tandis que nos » législateurs, dit-il, empressés de régénérer l'Empire dans » toutes ses parties, s'efforcent de rendre à l'église son ancien » éclat et sa beauté primitive, tandis qu'ils s'occupent à l'envi » de planter le signe auguste du christianisme sur la cime de

---

(1) Ce discours fut imprimé à la demande de la Garde nationale d'Arras, sous ce titre:

« Eloge funèbre prononcé † par M. Porion, curé de la paroisse de Saint-Nicol s-sur-les-Fossés, à l'occasion du service que la Garde nationale a fait célébrer dans son église, le 11 novembre 1790, pour le repos de l'âme et à la mémoire de M. Desilles officier au régiment du Roi, infanterie; » imp. de Guy Delasablonnière, in-8°, de 8 p.

» tous les départemens, des hommes sacriléges embouchent la
» trompette pour sonner l'alarme dans tout l'Univers, pour
» blasphémer les opérations les plus saintes et pour annoncer
» l'extinction de la foi parmi nous, et la ruine prochaine de la
» religion. Oui, la Constitution française qu'on peut regarder, à
» juste titre, comme le chef-d'œuvre de l'esprit humain, et
» comme le plus beau présent qu'il soit possible de faire au
» monde, ils osent la représenter comme attentatoire à la pureté
» du dogme et aux vertus de la morale. Une voix se fait enten-
» dre dans toutes les contrées, et défère sans miséricorde,
» comme intrus, comme apostats, ou comme schismatiques,
» tous les enfans d'Aaron, qui, après s'être montrés fidèles à la
» patrie, leur mère commune, sont appelés ensuite à remplir
» les fonctions sublimes du ministère évangélique. » Et il termine ainsi : « Bénissez-la donc tous, cette révolution, vieillards
» qui avez vécu assez longtemps pour en être les spectateurs et
» les témoins, chefs de famille qui en jouirez pour vous-mêmes
» et vos chers enfants, tendre jeunesse, consolation de vos
» parens et le plus doux espoir de la patrie ; et vous, nos dignes
» coopérateurs, ministres vénérables, qui avez si généreuse-
» ment satisfait à la loi, consolez-vous des disgrâces que votre
» commission vous a suscitées, outre qu'il est doux de souffrir
» pour la bonne cause, je puis vous annoncer que la persécu-
» tion touche à sa fin. Bientôt il n'y aura plus de réfractaires,
» ou ils reviendront aux vrais principes, ou on les séparera de
» vous, comme l'ivraie du bon grain. Soyez toujours fidèles à
» la nation, à la loi et au roi, et vous vous couvrirez de gloire.» Est-il besoin d'ajouter qu'après avoir violé la première loi du devoir, Porion, entraîné sur cette pente glissante de l'erreur, devint bientôt un objet de scandale même pour les révolutionnaires ; on disait au XVIe siècle que les agitations religieuses finissaient comme des pièces de théâtre par des mariages, il en fut de même pour Porion ; il se retira plus tard à Paris avec sa femme et y exerça la profession d'avocat.

Hâtons-nous de revenir à l'église de Saint-Nicolas, nous aurons encore à raconter des scènes bien tristes. Un décret du 4 mai 1791 avait réduit à quatre le nombre des paroisses d'Arras ; celle de Saint-Nicolas fut conservée sous le vocable de Saint-Géry ; différents ornements des églises de Saint-Jean et de Saint-Géry y furent portés, notamment le buste et les reliques de ce saint. On autorisa également l'enlèvement de la cloche de l'église Saint-Géry, à la condition que l'on fournirait un poids égal de métal. Jusque là, les membres du district avaient montré, sinon de la piété, du moins une tolérance dont il fallait leur tenir compte ; mais par un arrêté du 21 janvier 1792, ils refusèrent à la fabrique de faire à la boiserie des travaux néces-

saires, de blanchir les murs, de restaurer le clocher, etc. De nouvelles rigueurs s'exercèrent bientôt ; les églises furent fermées, plusieurs même furent vendues révolutionnairement ; d'autres ne durent leur conservation qu'à de nouvelles appropriations. C'est ainsi que la belle cathédrale gothique d'Arras devint un magasin de foin ! La Convention avait sérieusement décrété que l'Être suprême existait ; il fallait lui conserver un temple ; Saint-Nicolas fut choisi, et l'on vit alors les excès de la raison humaine proclamée souveraine. L'historien en sourirait de mépris, si ces fêtes n'étaient, pour ainsi dire, entourées d'une auréole sanglante, et si, aux chœurs patriotiques, ne se mêlaient les gémissements des victimes. Mais la révolution tomba épuisée par ses désordres, l'ordre fut rétabli, le principe d'autorité redevint fort et puissant, les églises furent rouvertes à la piété des fidèles et Mgr de la Tour-d'Auvergne fut mis à la tête du diocèse d'Arras. Le 16 prairial, an X (16 mai 1802), une imposante cérémonie eut lieu dans l'église de St-Jean-Baptiste devenue cathédrale ; Mgr de la Tour-d'Auvergne, en présence des autorités, de dix anciens curés de la ville, fut installé solennellement. Peu de temps après, eut lieu la prestation de serment de tous les ecclésiastiques choisis pour les fonctions du saint ministère par l'Evêque d'Arras et confirmés par le Gouvernement. M. Dubois, grand-vicaire du diocèse, précédé du maître de cérémonie, prononça le premier la formule du serment et elle fut répétée par tous les autres ecclésiastiques. L'église de Saint-Jean-Baptiste resta cathédrale jusqu'à l'euverture de l'ancienne église abbatiale de Saint-Vaast en 1833. Elle n'avait point traversé la révolution sans porter des traces de l'impiété de cette époque ; les ornements avaient été brisés, les meneaux des fenêtres, détruits ; l'administration laïque, au lieu de restaurer, acheva l'œuvre des démolisseurs, et maintenant deux fenêtres seulement ont conservé les caractères de leur construction primitive. Entièrement dévoué à l'achèvement et à l'ornementation de sa nouvelle cathédrale, Mgr de la Tour-d'Auvergne se contenta d'assurer la solidité de cet édifice, et il laissa l'église pauvre ; mais le zèle de M. l'abbé Godard, encouragé par les libéralités des paroissiens, sut triompher de tous les obstacles ; les voûtes furent achevées ; un pavé en marbre fut placé, et un maître-autel, dans le style du xve siècle, fut exécnté d'après les dessins de M. Grigny (1).

---

(1) Nous n'avons pas cru devoir rappeler de mesquines tracasseries suscitées en 1837 au prêtre chargé de l'administration de cette paroisse ; le temps en a déjà fait justice. Il n'est pas bon de donner de l'importance à des faits qui n'en ont pas. Les lecteurs qui, d'ailleurs voudraient plus de détails, peuvent se reporter aux journaux de cette époque, et notamment au

Maintenant l'essor est donné, et chaque année de nouveaux travaux complètent l'ornementation intérieure. D'ailleurs, le zèle du clergé n'y est-il pas soutenu par l'inépuisable piété des paroissiens et par leurs nombreuses libéralités.

TOUR DE L'ÉGLISE SAINT-DENIS A SAINT-OMER.

La tour de l'église de Saint-Denis à Saint-Omer a été étudiée par M. de Linas ; cette tour, qui remonte au XIII[e] siècle, est l'une des plus curieuses que possède le département du Pas-de-Calais. M. de Linas en fait la description architechtonique et rappelle que des constructions maladroites ont gâté ce monument.

Il émet le vœu qu'on puisse les faire disparaître, ainsi que M. Gaucherel l'a fait avec intelligence dans son dessin, dont l'épreuve est mise sous les yeux de la Commission. La notice de M. de Linas doit faire partie de la 4[e] livraison de la Statistique monumentale.

TOMBEAU DE GUILLAUME FILLASTRE A SAINT-OMER.

Le même Membre lit une note qu'il avait jointe à son travail et qui est relative à la tombe de Guillaume Fillastre. Ce monument se trouve maintenant partagé entre l'église de Saint-Denis et le Musée de Saint-Omer ; il serait à désirer que cet état de choses cessât, et que la tombe Fillastre fût placée dans un lieu saint.

M. de Laplane rappelle les démarches qu'il a faites pour le rétablissement de ce tombeau. Quoique ses premières négociations n'aient point été couronnées de succès, il n'est pas découragé ; le goût archéologique s'étend pour ainsi dire de jour en jour, et il est probable que l'administration municipale de Saint-Omer voudra bien joindre son concours à celui des Antiquaires de la Morinie. Il aurait toutefois plus de force encore si la Commission émettait un vœu favorable. Cette proposition est adoptée, et la Commission émet le vœu que les différentes parties de la tombe de Guillaume Fillastre soient réunies, et que cette tombe elle-même soit placée dans l'une des églises de Saint-Omer.

Courrier du Pas-de-Calais qui, sous la date du 26 août 1837, a publié une protestation énergique.

On peut aussi consulter un mémoire imprimé chez M. Jean Degeo ge, sur les pré entions de la ville relatives au flégard dit du Saumon; on y trouvera des extraits des délibérations du Conseil municipal, du 1[er] et du 5 juillet 1839. Nous n'indiquons ce document que pour éviter le reproche d'ignorance.

SOUTERRAINS-REFUGES.

M. l'abbé Robitaille donne lecture d'une notice sur un souterrain récemment découvert sous l'église d'Houvigneuil; l'honorable membre le décrit fidèlement dans sa construction, ses couloirs et ses chambres, où l'on retrouve encore des vestiges d'habitation; il en a tenté l'exploration, mais il a dû y renoncer, car l'air y était vicié. L'autorité a fait fermer le souterrain.

Cette lecture donne lieu à une intéressante discussion sur les souterrains-refuges et sur l'âge qu'on peut leur attribuer.

M. le marquis d'Havrincourt rappelle le souterrain d'Hermies dans le canton de Bertincourt. Ce *souterrain*, l'un des plus vastes que l'on ait découverts dans le département du Pas-de-Calais, compte cent quinze chambres, qui, avec leurs divisions, forment environ trois cents cellules ou réduits.

M. d'Havrincourt croit que le souterrain d'Hermies remonte à la période romaine et qu'il est un de ces refuges, où, selon le témoignage même de César, les Gaulois retiraient leurs femmes et leurs bestiaux.

M. Harbaville ne peut admettre cette opinion; on voit, d'après les commentaires de César, que les Atrébates et les Morins étaient des peuples d'une grande bravoure; ils combattaient l'ennemi en rase campagne. Quant à l'âge des souterrains, M. Harbaville, s'appuyant sur le témoignage de MM. Terninck et Bouthors, croit que les souterrains de nos contrées sont d'une date beaucoup plus récente.

M. d'Héricourt pense que l'on ne peut attribuer la même date à tous les souterrains; ils appartiennent, selon lui, à trois époques différentes: les premiers remontent certainement aux invasions des barbares dont l'Artois eut tant à souffrir, et peut-être même à l'occupation romaine; les seconds furent construits pendant la féodalité et pendant les guerres continuelles de cette époque: c'était moins les habitants qui s'y réfugiaient que les troupeaux qui y étaient mis à l'abri; enfin, les derniers datent des règnes de Louis XIII et de Louis XIV. Toutefois, on doit admettre que, pour cette période, plusieurs des anciens souterrains furent utilisés.

M. le Préfet partage l'opinion de M. d'Héricourt: l'Artois étant une marche, ou pays de frontière, devait être constamment dévasté par des armées ennemies, par une soldatesque indisciplinée et mal soldée.

Il parait donc vraisemblable qu'à plusieurs époques on a dû avoir recours aux souterrains pour cacher les richesses et les bestiaux, et mettre à l'abri les femmes et les enfants.

M. de Baecker lit une dissertation sur les souterrains-

refuges du canton de Bertincourt ; l'auteur pense que ces souterrains ne datent que du VIIIe ou du IXe siècle.

M. Dancoisne résume en peu de mots cette longue discussion : depuis longtemps, on a constaté l'âge des souterrains ; les uns nient leur antiquité, tandis que d'autres l'exagèrent.

Cette discussion pourrait se prolonger longtemps sans amener aucun fait nouveau : mais qu'on fouille les souterrains, qu'on examine avec la patience de l'antiquaire leur sol, et il est probable que l'on trouvera des indices qui permettront de fixer d'une manière positive l'époque de leur construction. M. Dancoisne l'a expérimenté ; il a fouillé l'un de ces refuges, et, sous la cendre du foyer, il a découvert des monnaies du bas-empire. Ce fait lui a permis de préciser que dès cette époque ce souterrain existait. (Applaudissements).

M. l'abbé Lamort informe la Commission que Mgr Parisis, lors de ses visites pastorales, a prescrit à MM. les curés d'ouvrir des registres et d'y consigner tous les faits intéressants dont la commune a été le théâtre ; ils doivent aussi recueillir les traditions qui offriraient quelque intérêt.

Par suite, M. Lamort a rédigé une notice, dont il donne lecture, sur la commune d'Oisy, et sur l'abbaye de femmes qu'elle possédait.

RELIQUAIRE.

Il appelle ensuite l'attention de la Commission sur un reliquaire de *style bizantin* qui se trouve maintenant en la possession de M. Hary, membre du conseil d'arrondissement, et qui offre, comme il est facile de s'en convaincre, le plus haut intérêt. M. Lamort engage la Commission à le faire dessiner le plus tôt possible, car il craint que ce reliquaire ne paraisse dans une autre publication.

M. de Linas donne quelques détails sur ce reliquaire, qui est du même style que celui de la Sainte-Epine publiée dans le tome neuvième des Annales archéologiques, et qui provient également de l'abbaye du Verger ; seulement, le reliquaire dont parle M. Lamort est plus beau et plus riche encore. M. de Linas appuie avec empressement le vœu émis par M. le doyen d'Oisy.

M. le Préfet sera prié d'écrire à M. Hary pour lui demander, au nom de la Commission, communication de ce précieux objet d'orfèvrerie.

M. Dancoisne donne lecture de la notice suivante :

QUELQUES MOTS SUR LES MONNAIES GAULOISES DE L'ATRÉBATIE.

Premier article.

A-t-il existé des monnaies gauloises particulières aux pays des Atrébates ?

Telle est la question qu'on m'a souvent faite. Avant d'aborder cet intéressant sujet, qu'il me soit permis de jeter un coup-d'œil rapide sur l'état actuel de la numismatique gauloise en général.

Malgré les patientes recherches et les estimables travaux des numismates qui, de nos jours, se sont le plus occupés de cette matière si importante et pourtant si dédaignée par leurs devanciers, cette science, il faut le reconnaître, est toujours environnée de doutes et d'obscurités. Que de systèmes en présence ! Que de conjectures hasardées ! Que d'attributions incertaines ou controversées ! C'est ainsi qu'une large part est encore réservée aux investigations et aux découvertes.

Ce que je viens de dire s'applique aussi à la numismatique gauloise de notre contrée ; ce sujet, qui n'a été qu'effleuré (1), sera bientôt, je l'espère, traité avec les développements qu'il comporte par notre érudit collègue, M. Alexandre Hermand, dans un travail sur nos origines celtiques.

Qu'il me suffise donc aujourd'hui, après avoir répondu affirmativement à la question posée ci-dessus, de donner ici, d'après mes notes et mes cases, un simple aperçu de la numismatique gallo-atrébate.

On sait qu'avec le produit de ses abondantes mines d'or, Philippe II, roi de Macédoine, avait fait fabriquer une immense quantité de statères, monnaies aussi remarquables par l'excellence du titre que par la beauté et la pureté du dessin. Les conquêtes de son fils Alexandre le Grand et les relations qui s'ensuivirent firent pénétrer et circuler ces monnaies dans les Gaules.

De là, les nombreuses imitations gauloises, quelquefois assez fidèles, mais presque toujours grossières ou informes, de ces belles statères grecques.

Il y a toute apparence que les Atrébates dont la cité commençait à devenir industrieuse et commerçante, frappèrent, comme beaucoup d'autres peuplades voisines, des monnaies imitées des Philippe macédoniens.

(1) M. Lelewel, *études numismatiques, type gaulois*, M. Conbrouse. Les collaborateurs des revues numismatiques française et belge.

J'attribue à l'Atrébatie certaines imitations, d'une fabrique particulière, que je n'ai jamais découvertes que dans les arrondissements d'Arras et de Béthune, où elles se rencontrent assez fréquemment (1). Ces monnaies d'or, d'un module assez petit, représentent d'un côté le bige macédonien défiguré, allant à gauche (circonstance digne de remarque) ; sous le cheval, une espèce de lyre, ce symbole des bardes qu'on retrouve surtout sur les imitations de la trouvaille de l'île de Jersey. Le revers, au lieu d'une tête laurée ou à longue chevelure, n'offre que des lignes placées en divers sens et figurant ainsi par leurs dispositions bizarres tantôt la lettre A (initiale des Atrébates), tantôt une plante, sans doute une branche du Gui sacré (2).

La fabrication de ces monnaies dut être, du reste, d'assez courte durée. Bientôt apparaissait dans nos contrées, comme type national des monnaies belges, le cheval libre galopant au milieu de divers emblêmes druidiques, et les monnaies unifaces d'or à ce type (3) se répandaient en abondance dans toutes nos contrées où elles eurent un cours très-suivi jusques dans les premiers siècles de la domination romaine (4). La quantité considérable de ces pièces, trouvées en Artois, permettrait peut-être de supposer qu'on en a aussi frappé dans l'Atrébatie.

Ce qui paraît plus probable, c'est que les Atrébates émirent une nouvelle monnaie d'or offrant d'un côté le même type, et de l'autre une tête grossière couronnée de feuilles. On leur attribue encore (5) plusieurs autres monnaies de même métal, ayant de grandes analogies avec la précédente, dont elle diffère surtout par l'adjonction d'une rouille placée sous le cheval ou au-dessus. Cette dernière attribution est corroborée par la découverte faite en 1846 à Aubigny, près Arras, d'un millier de ces pièces.

Il est à remarquer que, jusqu'ici, nous ne trouvons point de monnaies en argent, cuivre ou électrum.

Plusieurs numismates étrangers au pays, frappés d'une ressemblance imaginaire entre le rameau douaisien et le type de diverses monnaies gauloises, en potin, qu'on trouve partout,

---

(1) De Bast *Recueil d'antiquités*, en cite une trouvée à Audenaerde ; il en donne le dessin, du reste, assez inexact sous le n° 16 de la pl. 3.

(2) M. Lelewel a publié deux de ces pièces.

(3) Cette assertion pourrait être facilement constatée par la découverte de divers trésors où ces sortes de monnaies se trouvaient confondues avec des monnaies impériales romaines de diverses époques.

(4) M. Lelewel, ouv. cité, p. 169, pl. IV, n° 12.

(5) Le même, ibidem, pl. IV, n°s 13, 14, 15 et 16.

avaient attribué ces pièces à une peuplade fixée sur l'emplacement de la ville de Douai, compris dans l'Atrébatie. Il est presque inutile de dire que cette opinion n'est nullement fondée, ce que nous ne manquerons pas d'établir dans une prochaine publication.

On aurait aussi voulu donner à la capitale de l'Atrébatie un beau médaillon gaulois en argent dont je possède un magnifique exemplaire, et qui représente à l'avers une tête ornée d'un large diadème, et au revers un cavalier armé galopant; légende: NEMET. Il est à regretter que ce bijou numismatique soit incontestablement d'origine germanique et doive être restitué aux Nemètes.

Par un heureux dédommagement, je viens enrichir la série atrébate d'une pièce unique d'une haute importance: il s'agit d'une monnaie en verre uniface, au type du cheval libre surmonté d'une rouille, trouvée dernièrement à Fresnicourt, près de Béthune. Je me félicite d'avoir à signaler ici cette précieuse découverte de ce petit monument, qui est le seul connu de cette matière.

Dans un second et prochain article, je m'occuperai du chef atrébate Commius, et principalement de la belle suite de ses monnaies.

Cette lecture est écoutée avec le plus vif intérêt, et M. Dancoisne reçoit les félicitations de ses collègues. L'honorable membre met ensuite sous les yeux de la Commission la série des monnaies dont il vient de parler.

ÉGLISE DE FAUQUEMBERGUES.

M. Pigault de Beaupré appelle l'attention de la Commission sur l'église de Fauquembergues que M. de Lannoy, ancien vicaire de Calais, vient de faire restaurer avec zèle et intelligence.

Il est répondu que l'église de Fauquembergues est placée parmi les monuments qui doivent être publiés dans la statistique monumentale, et si M. de Laplane, qui est chargé de ce travail, est en mesure, ce monument pourra être publié dans une des prochaines libraisons.

[DESSINS DU DOLMEN DE TUBERSENT, DE NOTRE-DAME DES ARDENS, ETC.

M. Cavrois communique un dessin représentant le dolmen de Tubersent; ce dolmen n'avait jusqu'à présent été décrit par personne. M. Cavrois donne quelques explications, mais il ne peut

ni préciser les mesures, ni décrire ce monument, car le dessin lui a été trop tardivement remis. Sur la demande de ses collègues, il prend l'engagement de lire une notice sur le dolmen de Tubersent à la prochaine séance générale.

M. de Linas met sous les yeux de la Commission plusieurs copies faites par lui d'anciens tableaux, relatifs à l'histoire des confréries de Notre-Dame des Ardens d'Arras et de Saint-Eloy, de Lestrem, d'un ex-voto de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, et d'une châsse du xve siècle.

M. le Préfet, au nom de la Commission, remercie M. de Linas de cette intéressante communication.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le comte Victor du Hamel déclare la séance levée.

Séance du 18 août 1852.

Président, M. Harbaville. — Secrétaire, M. A. Godin.

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 20 juillet dernier est lu et adopté.

M. le Président informe le Comité que M. le Préfet vient de lui transmettre une lettre par laquelle MM. d'Hagerue et de Linas expriment le désir que M. Léon Gaucherel soit envoyé à Guarbecque pour reproduire l'église de cette commune qui, selon eux, serait un des monumens les plus curieux de ce département.

Le Comité charge MM. Harbaville et Godin de donner, à la demande de MM. d'Hagerue et de Linas, la suite qu'elle leur paraîtra susceptible de recevoir.

M. Grigny entre dans quelques détails concernant l'Hôtel-de-Ville d'Arras.

La discussion sur ce monument est ajournée.

M. d'Héricourt appelle l'attention du Comité sur l'église d'Hinges et décrit avec talent cet édifice.

Le Comité arrête que ce monument fera partie de l'album départemental.

On décide aussi que l'église d'Ablain-Saint-Nazaire et la croix de grès de Souchez seront dessinées par M. Léon Gaucherel, lors de son prochain voyage.

Séance du 16 novembre 1852.

Président, M. Harbaville. — Secrétaire, M. A. Godin.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président dépose sur le bureau une copie de l'arrêté en date du 11 courant, par lequel M. le Préfet a nommé M. l'abbé Van Drival, professeur au grand séminaire d'Arras, membre de la Commission départementale des monumens historiques.

M. Van Drival, présent à la séance, est installé par M. Harbaville ; l'honorable ecclésiastique, connu par de savantes publications historiques, reçoit les félicitations empressées de ses nouveaux collègues.

Se conformant à la décision de la Commission, M. Léon Gaucherel s'est rendu à Arras, et de là à Guarbecque pour dessiner l'église de cette commune.

L'artiste dépose sur le bureau les dessins de ce monument et donne des explications claires et concises sur les différentes parties qui les composent.

MM. d'Héricourt et Godin pensent qu'une planche de détails serait insuffisante pour reproduire les différentes parties de l'intéressante église de Guarbecque ; ils proposent de faire graver deux planches de détails.

Cette proposition est adoptée.

ÉPI EN PLOMB OU GIROUETTE DU QUINZIÈME SIÈCLE.

Le Comité examine ensuite avec beaucoup d'intérêt un épi en plomb ou girouette du xv[e] siècle, qui surmontait le toit d'une tourelle à Ablain-Saint-Nazaire, récemment démolie.

Le Comité espère que la Commission du musée de la ville, appréciant la valeur artistique de cet objet, fera les démarches nécessaires auprès de M. Louis Thiébault, membre du Conseil

général, propriétaire de l'épi, pour en enrichir les galeries du Musée communal.

ÉGLISE DE GIVENCHY-EN-GOHELLE.

M. d'Héricourt entretient le Comité, de l'église de Givenchy-en-Gohelle, canton de Vimy, dont la tour date du XVIe siècle. C'est un édifice carré, flanqué aux angles de contreforts couronnés de lanternons de forme hexagonale et faisant saillie.

Toutefois, les dernières assises de l'encorbellement se lient avec les contreforts et produisent un effet disgracieux ; le haut de la tour, qui se terminait autrefois par une plate-forme, est percé de créneaux ainsi que les lanternons. M. d'Héricourt complète la description de cet édifice par le détail des cordons, des baies, des auvens, etc. Parlant de la cloche, l'honorable membre en fait connaître l'inscription qui mérite d'être conservée ; la voici avec son orthographe : « Je suis nommée Louise-» Florence par Monseigneur l'illustrissime et révérendissime » Louis-François-Marc-Hilaire de Conzié, évesque d'Arras, » mon parrain. » Au dessus se trouvent les armoiries de l'évêque; de l'autre côté on lit : « Ma marraine, haute et puissante » dame, madame Florence-Louise-Josèphe de Beaufort, épouse » de haut et puissant seigneur Charles-Louis-Alexandre, mar-» quis de Beaufort et Mondicourt, ancien député général et » ordinaire du corps de la noblesse des Estatz d'Artois et mayeur » d'Arras.» Au-dessous des armoiries du marquis de Beaufort, on lit encore : « Nous fûmes donnée à l'église St-Nicolas-» en-Lattre par Jacques-François de Ransart, 1770. » On sait que la ville d'Arras possédait deux églises sous le vocable de Saint-Nicolas : l'une dite de Saint-Nicolas-sur-les-Fossés, à cause de son ancienne position près des fortifications de la ville. Cette église existe encore sous le nom d'église de Saint Jean-Baptiste.

L'autre paroisse de Saint-Nicolas était située en cité, et on l'appelait indifféremment Saint-Nicolas-en-Cité ou en l'Atre, de sa position auprès d'un cimetière. Il est de tradition, à Givenchy, que la cloche était fêlée à l'époque de la révolution, que les habitants la portèrent à Arras et en demandèrent une nouvelle pour servir, non plus au culte, puisque les églises étaient fermées, mais pour les besoins de l'administration, et notamment pour faire retentir le tocsin qui répandait si souvent l'effroi dans les campagnes. Leur demande fut agréée, et ils obtinrent la cloche de Saint-Nicolas, qui, du nom de son parrain, s'appelle encore la cloche de l'Evêque.

Le Comité examine ensuite avec la plus sérieuse attention les différents dessins de l'Hôtel-de-Ville et du Beffroi d'Arras, qui lui sont soumis par M. le Secrétaire.

De nombreuses observations sont faites par chacun des Membres, et enfin, d'accord avec M. Gaucherel, l'on choisit, pour être gravé, le dessin appartenant à l'Evêché d'Arras.

Le Comité, sur la proposition de MM. Cavrois et Godin, vote à l'unanimité des félicitations et des remerciements à M. Bouloch, agent-voyer et architecte, pour la pureté et le fini du dessin de l'église de Saint-Léonard, charmant édifice du XVIe siècle, dû au crayon exercé de ce jeune artiste.

Séance du 31 janvier 1853.

Président, M. Harbaville. — Secrétaire, M. A. Godin.

M. Harbaville donne lecture d'une lettre, en date du 27 janvier dernier, par laquelle M. le Préfet rappelle que, par décision du 12 août 1847, la Commission départementale des monumens historiques a alloué une subvention de 150 fr. à la commune de Longueville pour la restauration du maître-autel de son église dont elle a reconnu le mérite archéologique ; que, par suite de cette décision, un mandat de ladite somme a été délivré le 28 octobre suivant par l'Administration préfectorale.

M. de Bayser, architecte à Boulogne, chargé de la direction des travaux de restauration, au nom de qui ce mandat a été délivré, l'a laissé périmer, et la restauration projetée a dû, par suite, être ajournée.

M. le Préfet demande s'il y a lieu d'allouer la somme de 300 fr. demandée par M. le Sous-Préfet de Boulogne, sur la subvention de 1,000 fr. accordée à la Commission des monuments historiques pour 1853.

Le Comité regrette que la somme de 150 francs, allouée en 1847, n'ait pas été touchée en tems opportun, et fait observer que les sommes inscrites aux budgets départementaux des exercices 1847 et 1848, au nom de la Commission départementale des monumens historiques, ont été employées presqu'entièrement par le Commissaire général du département et le Préfet qui lui a succédé, à l'établissement et à l'entretien des ateliers communaux, et que, depuis lors, les frais occasionnés par la publica-

tion des livraisons de la Statistique départementale, absorbent entièrement le modeste crédit alloué chaque année par le Conseil général. Par ces motifs, et tout en accordant ses sympathies les plus vives au projet de restauration du maître-autel de l'église de Longueville, le Comité ne peut allouer le crédit demandé.

M. le Secrétaire donne lecture de deux lettres de M. Derheims, de Calais, par lesquelles il signale au Comité diverses inexactitudes dans les dessins de la planche de détails de l'église Notre-Dame de Calais.

Il demande que cette planche soit supprimée ou recommencée.

Sur la proposition de M. le Président, le Comité ajourne la discussion à la prochaine séance.

Un Membre donne lecture d'une notice sur l'église de Saint-Léonard, rédigée par M. François Morand, de Boulogne. Le Comité entend cette lecture avec intérêt et décide que ce travail sera immédiatement livré à l'impression.

M. le Président communique une lettre de M. le Préfet touchant le projet d'ériger un monument à la mémoire des Français qui sneccombèrent dans la désastreuse bataille d'Azincourt en 1415.

Le Comité qui, en 1847, a accordé toutes ses sympathies à ce projet éminemment national, appelle de nouveau et avec insistance la bienveillance et l'appui du Gouvernement pour l'érection de ce monument patriotique et religieux, et délègue M. Grigny, auteur du projet, et M. de Linas pour représenter la Commission départementale des monumens historiques dans cette affaire, pour solliciter et recueillir les souscriptions, etc.

M. Terninck communique divers dessins concernant l'ancienne cathédrale d'Arras. Ces dessins feront partie d'un grand travail que M. Terninck se propose de publier par souscriptions.



Séance du 1er avril 1853.

Président, M. Harbaville. — Secrétaire, M. A. Godin.

M. le Secrétaire donne lecture d'une lettre, en date du 26 mars, par laquelle M. le Préfet informe le Comité que M. Hary, juge-de-paix du canton de Marquion, à qui il a transmis le vœu émis par la Commission départementale des monumens historiques, que le reliquaire qui lui appartient soit confié au Comité pour en faire un dessin, fait connaître que ce précieux objet d'orfévrerie a été dessiné par M. Félix Robaut, lithographe à Douai, sous la surveillance de M. Thomassin, et que le dessin de grandeur naturelle ne laisse rien à désirer. La Commission peut en demander une copie à M. Félix Robaut ; en tout état de choses, M. Hary s'empressera de confier à l'Administration départementale le reliquaire lui-même.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Procureur impérial de Béthune, relative à une découverte de tombeaux et d'ossemens faite récemment à Camblain-Châtelain.

Plusieurs Membres prennent successivement la parole et fournissent d'intéressans renseignemens sur les lieux où ces tombeaux ont été découverts.

M. Cavrois, agent-voyer en chef du département, devant se rendre prochainement à Camblain-Châtelain, est chargé d'examiner ces tombeaux et d'en rendre compte au Comité.

On décide en principe que la planche de détails de Calais sera conservée, telle qu'elle est dessinée par M. Robaut.

M. Grigny est chargé de demander quelques explications à ce jeune artiste touchant les inexactitudes reprochées par M. Derheims.

M. Harbaville propose de publier six planches à la fois, savoir : Saint-Denis, 1 ; Calais, 2 ; Saint-Léonard, 1 ; et Guarbecque, 2. Une seule couverture renfermera les 4e et 5e livraisons.

Cette proposition est adoptée.

On donne lecture d'une notice sur Etaples par M. Souquet.

Des remerciements seront adressés, au nom du Comité, à l'auteur de ce travail.

La séance est levée à cinq heures.

Séance du 9 avril 1853.

Président, M. Harbaville. — Secrétaire, M. A. Godin.

Les procès-verbaux des séances des 16 novembre 1852, 31 janvier 1853 et 1er avril courant sont lus et adoptés.

M. Harbaville fait connaître que M. Félix Robaut, auteur des lithographies de l'église Notre-Dame de Calais, regrette vivement que le Comité n'accorde pas la même confiance à ses dessins, faits sur les lieux même et d'après le plan du cadastre, qu'aux observations de M. Derheims.

Le Comité, considérant que M. Grigny est absent d'Arras, et ne peut, par conséquent, fournir les explications qu'il s'était chargé de demander à M. Robaut, touchant les inexactitudes reprochées à la planche de détails par M. Derheims ; attendu que le dessin principal est parfaitement exécuté et reproduit très-fidèlement la vue extérieure de Notre-Dame de Calais ; que cet édifice n'est point un monument assez remarquable pour qu'il soit nécessaire de recommencer la planche de détails, décide que ladite planche sera conservée telle qu'elle a été dessinée par M. Robaut.

TOMBEAUX A CAMBLAIN-CHATELAIN.

M. Cavrois ayant été chargé, dans la dernière séance, d'explorer les tombeaux découverts à Camblain-Châtelain, rend compte de sa mission. Il a visité les trois ou quatre cercueils en pierre découverts récemment, mais il n'a pu obtenir de M. Delmotte, briquetier, propriétaire du champ où sont situés les tombeaux, la permission de faire des fouilles.

L'honorable Membre dépose sur le bureau quelques fragmens de tuiles, de briques et surtout de poteries qui, par leur forme, la finesse de la terre employée à leur confection et leur élégance, offrent tous les caractères des produits de la céramique romaine.

Après quelques observations, et conformément à l'invitation contenue dans la lettre de M. le Préfet, en date du 30 mars dernier, le Comité décide que MM. Harbaville, Robitaille, comte d'Héricourt, Van Drival et Godin se rendront, mercredi, 13 de ce mois, à Camblain-Châtelain pour examiner les tombeaux récemment découverts.

La réunion est fixée à six heures et demie du matin, au bureau des Archives générales du département, lieu ordinaire des séances du Comité.

Séance du 13 avril 1853.

Président, M. Harbaville.— Secrétaire, M. A. Godin.

Le treize avril mil huit cent cinquante-trois, à sept heures du matin, en exécution de la décision prise par le Comité dans sa séance du 9 de ce mois, nous, Harbaville, vice-président, abbé Robitaille, comte d'Héricourt, abbé Van Drival, membres, et Godin, secrétaire du Comité, nous sommes réunis pour une excursion archéologique dont le but principal était de constater la valeur des fouilles opérées depuis peu de jours à Camblain-Châtelain.

Montés en voiture à sept heures, nous suivîmes la chaussée Brunehault, restaurée depuis quelques années, et qui, légèrement modifiée dans son tracé, porte le titre de chemin de grande communication n° 65. Une température froide et pluvieuse promettait peu d'agrément à notre voyage ; aussi, pour en abréger la longueur, un Membre lut des fragments de l'ouvrage de notre collègue, M. Terninck, intitulé : *Promenade sur la chaussée Brunehaut*. Cette lecture donne lieu à beaucoup de remarques et d'observations intéressantes. Elle nous mène jusqu'en vue de Saint-Eloy. Nous saluâmes les belles tours, seuls débris de l'antique abbaye, en nous félicitant de ce que le département les ait à jamais soustraites au vandalisme.

Après avoir traversé Camblain-l'Abbé, nous entrâmes à Estrée-Cauchy ; nous examinâmes la croix de grès, monument dont le fût peu élevé est quadrangulaire et n'offre rien de remarquable.

GAUCHIN-LE-GAL. — GALET.

Nous descendîmes à Gauchin-Legal pour voir le fameux galet qui a donné un surnom au village et sur lequel existe une tradition fort ancienne, jusqu'à ce jour inexpliquée. Nous constatâmes que ce galet (sorte de grès erratique connu en minéralogie sous le nom de rognon) n'était plus enchaîné à sa borne plantée à quelques mètres de la chaussée. On pensait à mander un ferronnier pour réunir les deux parties de la chaîne, lorsqu'une pluie glaciale nous força de remonter en voiture. On décida que la Commission interviendrait auprès de l'autorité locale, pour que le galet vagabond fût de nouveau fixé.

Un Membre alors proposa de consacrer dans un chronographe les intentions conservatrices de la Commission à l'égard dudit galet. Cette idée fut adoptée, et chacun apporta son mot à la composition de ce millésime. Après avoir épuisé bien des combinaisons, il fut reconnu que la difficulté de concilier les exigences des lettres numérales avec le sens d'une phrase latine, quelque peu explicite, rendait nécessaire que la chose fût faite à tête reposée. M. Harbaville se chargea de ce soin et soumit ensuite (dans la séance du 14 juillet) le chronographe suivant :

In festo beatæ IDæ,
atrebatenses VeterIs œVI sCrutatores,
renoVatæ taruanensIs VIæ
ConfInIa eXpLorantes,
gossuInI ne sILeX erret ut antea,
euM bonnæ refÎgI jusserunt.

On déjeûna à Houdain ; puis, après avoir traversé Divion, on atteignit Camblain-Châtelain.

CAMBLAIN-CHATELAIN. — TOMBEAUX.

Le lieu des fouilles est situé à l'entrée du village, sur une briqueterie appartenant à M. Delmotte. Le propriétaire nous conduisit lans une excavation d'assez difficile accès et profonde d'environ 2 mèt. sur 7 à 8 de carré. Nous reconnûmes d'abord une tombe d'une largeur de 1 mèt. 88 cent. à la tête et 35 cent. aux pieds.

Cette tombe est orientée ; elle est composée de dalles de pierre blanche d'une épaisseur de 10 cent. formant cercueil, dont le couvercle est disposé en dos d'âne. Une brisure à ce couvercle permettait de voir la tête du squelette. Le reste du corps était couvert de terre d'infiltration qu'il nous a été interdit d'extraire.

M. Delmotte nous a dit qu'un autre tombeau, qui était placé parallèlement à celui-ci, avait été transporté chez lui.

Nous avons aussi reconnu un troisième tombeau s'enfonçant dans la paroi nord de l'excavation et dont la partie vers la tête paraissait seule. Il n'est pas orienté. Un assez gros tas d'ossemens retirés du sol était déposé dans un coin de cette fosse.

Il nous a été dit que ces débris humains n'étaient pas renfermés dans des cercueils.

Nous nous sommes rendus ensuite chez M. Delmotte, qui nous a montré les dalles du tombeau qui était juxta-posé à celui qui se trouve dans la fosse. Il est également en pierres blanches du pays. Les ossements qu'il renfermait sont de grande dimension.

Nous avons particulièrement remarqué la mâchoire qui est forte et garnie de belles dents admirablement rangées. Elle a appartenu à un homme jeune et fortement constitué. Il nous a également exhibé une hache en fer oxidé qui ne diffère pas sensiblement des coignées ordinaires, des débris de poterie romaine d'une pâte plus ou moins fine, et quelques médailles trouvées dans le tombeau fouillé.

Ces médailles assez frustes nous ont paru appartenir au IV[e] siècle et portent les types des princes de la famille de Constantin, ce qui sert à fixer l'âge des tombes.

Ayant demandé à M. Delmotte à quelles conditions il permettait de fouiller librement son terrain, il nous a répondu qu'un Anglais lui avait offert 3,000 fr. et qu'il avait refusé. Nous lui avons exprimé tous nos regrets d'un pareil refus, car la valeur archéologique de toute sa trouvaille ne nous a pas paru dépasser 40 ou 50 fr. Il restait donc démontré pour nous que l'importance de cette fouille avait été, comme il arrive trop souvent, fort exagérée.

CROIX DE DIVION.

Une heure de beau tems nous avait permis de faire à loisir notre exploration. Nous nous remîmes en route et bientôt on regagna Divion. On descendit pour visiter la croix de grès, sur laquelle nous connaissons une charmante légende de M. de Calonne. Ce petit monument est un monolithe-cylindrique, dont le croisillon est fort étroit. Sur ce croisillon est appliquée une pierre représentant la figure de l'enfant Jésus sur les genoux de sa mère. Cette sculpture qui paraît appartenir au XIV[e] siècle, est empreinte de poésie. Le Comité émet le vœu que le monument dont la base tient à l'accotement de la chaussée, soit reporté à un mètre en arrière; et dans le cas où ce report rencontrerait trop de difficulté, il y aurait lieu à réparer la base et à la dégager des gazons qui cachent la moulure inférieure du fût.

A deux heures, nous prîmes à Houdain un modeste dîner, après lequel nous gravîmes la montagne pour voir l'église, édifice divisé en deux nefs, et renfermant des parties anciennes dignes d'intérêt. Nous reconnûmes ensuite l'emplacement qu'occupait le prieuré des Bénédictins, dont le mur de clôture, à l'ouest, sert de soutènement à la terrasse élevée qui porte l'église.

Notre intention était de visiter le château d'Ollehain, mais l'heure avancée et le mauvais état de la traverse ne nous permirent pas de nous y rendre, et nous ne pûmes que jeter un coup d'œil de regret sur ces nobles tourelles.

La belle tour de Camblain-l'Abbé attira enfin notre attention. Nous nous rendîmes dans cette église et reconnûmes que les poutres sculptées de ses voûtes en bois devaient être l'objet d'une description spéciale et d'une autre visite.

A sept heures les excursionistes rentraient à Arras.

Séance du 3 juin 1853.

Président, M. Harbaville. — Secrétaire, M. A. Godin.

M. l'abbé Parenty dépose sur le bureau un dossier concernant l'église de Lacouture. M. d'Héricourt est chargé d'adresser au Comité, dans l'une de ses plus prochaines séances, un rapport sur cette église.

ÉGLISE DE GUARBECQUE. — IMPRESSION DE LA NOTICE.

M. de Linas donne lecture de la notice sur l'église de Guarbecque, par M. Amédée d'Hagerue.

La Commission décide que cette notice sera immédiatement livrée à l'impression.

RAPPORT SUR LES TOMBEAUX DÉCOUVERTS A CAMBLAIN-CHATELAIE.

M. le comte d'Héricourt lit le rapport suivant sur les tombeaux découverts à Camblain-Chatelain :

Monsieur le Préfet,

L'une des attributions de la Commission des Antiquités dé-

partementales du Pas-de-Calais est de recueillir les objets curieux que les fouilles font découvrir, et d'en assurer la conservation.

Nous ne pouvions donc pas rester indifférens à l'appel que vous avez fait à notre zèle, et nous nous sommes empressés de nous rendre à Camblain-Châtelain, où nous espérions être dédommagés par le résultat de nos découvertes de la fatigue d'une course longue et entreprise par un temps glacial. Hélas! nous devons l'avouer dès le principe, notre course a été infructueuse.

C'est à l'entrée du village de Camblain que se trouve le champ où l'on a découvert les tombes dont nous devons vous entretenir, près de la grande chaussée d'Arras à Thérouanne (*Nemetacum, Tervana*). Les tombes sont une nouvelle preuve de l'exactitude des historiens qui ont retrouvé cette voie importante dans la chaussée Brunehaut, maintenant chemin de grande communication d'Arras à Ferfay. La position de ces tombeaux s'explique en effet par l'usage où étaient les Romains d'enterrer leurs morts près des chemins.

Le premier tombeau a été découvert en extrayant de l'argile pour les besoins de la briqueterie; il a été détruit, mais on l'a rétabli sous un hangar; il est en pierre blanche du pays, et chaque côté est formé de trois ou quatre pierres d'inégale grandeur. Le propriétaire avait cru remarquer des traces d'inscription, mais la Commission a été unanime à attribuer ces signes, très-informes d'ailleurs, à la porosité des matériaux employés.

Le couvercle qui paraît avoir été d'une seule pierre est légèrement bombé; une arête vive forme le sommet. Dans l'intérieur de la tombe, nous avons trouvé un chevet ou coussin de pierre destiné à soutenir la tête, mais qui ne présente aucun caractère particulier.

Tel est le seul tombeau qu'on nous ait permis d'étudier; lorsque nous nous rendîmes sur le terrain, le propriétaire nous suivit, et son regard inquisiteur semblait protéger toute parcelle que notre doigt eût enlevé.

Il s'est malheureusement persuadé que ses découvertes avaient non seulement une grande importance au point de vue artistique, mais une valeur vénale dont il pourrait tirer grand profit.

Un anglais, nous a-t-il dit, lui avait proposé des *bank notes*, des *souverains*, en un mot, trois mille francs; il est père de famille, et toute fouille pourrait réduire des offres aussi séduisantes. Nous dûmes donc nous contenter d'étudier les quelques parties que la bêche du travailleur avait mises au jour.

Près du tombeau dont nous avons parlé, s'en trouvent deux

autres placés parallèlement et à une distance de 1 mètre 60 centimètres environ l'un de l'autre. Nous avons vu assez du second tombeau pour dire qu'il est identique à celui que nous venons de décrire: même forme d'auge, mêmes pierres du pays juxta-posées pour former les côtés, même couvercle d'une seule table. Ce tombeau, plus étroit aux pieds qu'à la tête, a 1 mètre 88 centimètres de creux; il n'a que 0m 35 centimètres de largeur aux pieds, tandis que la partie supérieure compte au moins un mètre. Ces tombeaux paraissent être orientés; toutefois il ne faudrait pas se prononcer sur ce point, car toutes les tombes sont perpendiculaires à la chaussée, et il n'y aurait rien d'étonnant qu'on les eût placées ainsi, non par orientation, mais par rapport à la voie. Une autre considération contre l'orientation est la découverte d'une quatrième tombe dont l'une des parois est à peine visible et qui serait parallèle au chemin. Le propriétaire n'a pas même permis à la Commission de vérifier si la pierre qu'on voyait servait réellement de paroi à la tombe.

Vous comprenez, M. le Préfet, qu'avec aussi peu de liberté, il est difficile de se prononcer en connaissance de cause, et cependant c'est surtout en archéologie que les fouilles sont plus éloquentes que les rapports les plus savants; toutefois, l'orientation ne serait d'aucun secours pour fixer l'âge de ces tombes. L'absence d'ornemens, de fibules, etc., est une preuve que ces tombeaux sont chrétiens; or, l'orientation remonte à une époque très-reculée, puisque les constitutions apostoliques la prescrivent pour les églises.

Les tombeaux ont donc pu servir à des chrétiens; leur religion, qui a fait des progrès si rapides malgré les persécutions, plus encore, disons-le, malgré la débauche et les déplorables doctrines d'Epicure, a dû surtout trouver ses prosélytes les plus ardens parmi ces soldats que la fatigue de la guerre et la discipline préservaient de la mollesse énervante des villes. Et, ne l'oublions pas, moins d'un siècle après la mort du Christ, St-Paul écrivait avec raison : « Votre foi, Chrétiens, est prêchée à tous les peuples de l'univers. »

Ces légions invincibles n'étaient-elles pas, au contraire, un moyen réservé par la sagesse divine pour propager la sainte doctrine du Christianisme.

Nous ne pouvons tirer aucune induction des caractères de la tombe proprement dite. Le luxe fastueux, déployé par la reine Artémise pour conserver le souvenir de Mausole, trouva peu d'imitateurs en Occident, et les Romains paraissent s'être rarement servi d'ornemens intérieurs devant la grande simplicité de la mort.

C'était, si je puis m'exprimer ainsi, l'ameublement intérieur

qui était l'objet de leurs soins: des urnes, des vases, des poteries, des fibules, des armes, des médailles même, tels étaient les objets dont ils entouraient le cadavre, même lorsque l'incinération fut abandonnée.

Les chrétiens, au contraire, avec la sublimité de leurs doctrines, pensaient que les seuls ornemens devaient être les vertus et les bonnes œuvres, et le cadavre était laissé à la pourriture, sans qu'on rappelât, par une vaine pompe, des titres ou des honneurs. Le tombeau qui a été exploré contenait certainement des dépouilles chrétiennes; on n'y a trouvé en effet ni fibules, ni parures, ni même d'armes. Nous avons vu quelques médailles à la tête généralement fruste, mais rappelant les traits bien connus des successeurs de Constantin; une seule porte au revers une victoire; les autres représentent un soldat appuyé sur le *labarum*.

La victoire n'apparaît donc ici, pour ainsi dire, que comme un témoin de la défaite du paganisme, car elle aussi deviendra bientôt chrétienne et se modifiera dans le chrisme ou le labarum. Une médaille de très-petite dimension contribue à nous fixer sur l'époque de ces tombeaux. On sait, en effet, que les médailles de ce module ne furent frappées que sous les successeurs de Constantin.

Telles sont, Monsieur le Préfet, les seules notions que nous avons pu recueillir sur ces tombes.

Nous le répétons, le propriétaire n'a permis aucune fouille. Peut-être lorsqu'il reconnaîtra qu'on l'a trompé et que ces objets n'ont qu'une valeur historique, reviendra-t-il sur sa première détermination et accordera-t-il une plus grande facilité aux travaux de la Commission.

Toutefois, et avant de quitter le terrain que nous aurions voulu fouiller, nous nous sommes fait remettre différents objets découverts depuis peu; nous avons constaté des tuiles romaines à rebord, un taisson de briques de la même époque et dont le grain est excessivement fin, une agraphe, un fer de javeline, quelques monnaies frustes, un vase de cuivre sans aucun monogramme, un fer de poignard, etc.

Nous avons donc acquis la preuve que ce lieu avait été occupé par les Romains, ou que du moins il leur avait servi de passage. On se rappelle, en effet, que sur la même voie et à une distance plus rapprochée de Thérouanne, on découvrit en 1635 un tombeau romain.

Voici l'indication des objets qu'on y a recueillis et qui ont été relevés par Malbrancq dans son histoire des Morins: un sarcophage vide taillé dans une pierre blanchâtre et une boîte de plomb, remplie d'ossements; à côté de cette urne étaient placés

deux vases en verre antiques, dont l'un renfermait de l'eau encore très-claire, et l'autre était imbibé d'une liqueur huileuse ; enfin, quelques plats d'une terre blanche mais qui paraît être étrangère au pays.

Cette double découverte, faite à deux siècles d'intervalle et à une distance assez rapprochée, prouve que les Romains ont séjourné longtems dans ce pays et confirme la direction de la voie, telle que l'avaient établie les géographes modernes, et notamment MM. Haigneré et Harbaville.

La mission que, dans votre sollicitude pour les études historiques, vous avez bien voulu confier à la Commission, aura du moins eu pour résultat de constater l'exactitude des travaux historiques dont a été l'objet cette partie de la voie romaine.

Ce rapport sera adressé à M. le Préfet par lés soins de M. le Secrétaire.

PORTE SAINT-PRIX A BÉTHUNE. — INSCRIPTION.

M. d'Héricourt entretient le Comité d'une inscription en lettres gothiques, qui se trouve au-dessus de la porte St-Prix à Béthune, du côté extérieur.

Séance du 14 juillet 1853.

Président, M. Harbaville. — Secrétaire, M. A. Godin.

M. le Secrétaire donne lecture des procès-verbaux des séances des 13 avril et 3 juin derniers ; ils sont unanimement adoptés.

M. le Président expose que la réunion a pour but de fixer la date de la séance générale annuelle. Un certain nombre de Membres étrangers à Arras, doivent se réunir pour le Congrès ; il croit que la Commission serait plus nombreuse si elle fixait sa séance à cette époque.

Il est répondu que M. le Préfet, à cause de la session du Conseil général, ne sera peut-être point libre d'y prendre

la part qui lui est ordinairement réservée; cependant, la Commission, considérant l'utilité d'appeler à ces réunions le plus grand nombre possible de ses membres; considérant, en outre, que dès ce moment, M. le Préfet est occupé à préparer les travaux du Conseil général; que la réunion du Congrès dont il doit inaugurer la 20.e session, lui donne un surcroît d'occupations, décide que sa séance générale sera fixée au jeudi 25 août, à dix heures du matin. Les Membres seront invités à préparer de sérieuses communications.

On s'occupe de l'ordre du jour. M. de Laplane doit lire un travail sur l'église de Fauquembergue, monument si intéressant au point de vue historique et archéologique. On annonce, en outre, d'autres communications fort importantes.

La Commission espère que les Membres étrangers à la ville d'Arras apporteront également le contingent de leurs observations, et que cette séance sera digne de celles qui l'ont précédée.

La parole est à M. d'Héricourt pour une communication relative à la croix de grès de Souchez.

CROIX DE GRÈS DE SOUCHEZ.

L'honorable Membre lit une notice sur ce monument, et consulte la Commission sur le mode de restauration qu'il serait préférable d'employer. Cette lecture, qui intéresse vivement les membres présents, est renvoyée à la séance générale.

M. Harbaville appelle l'attention de son collègue sur quelques documents mentionnés par Godefroy (Inventaire des chartes d'Artois), et dont l'examen pourrait fournir un utile complément à ses recherches.

ÉTAPLES. — DESCRIPTION DE L'ÉGLISE.

M. Souquet, vice-consul du roi de Sardaigne, lit un travail intitulé: « HISTOIRE ET DESCRIPTION DE L'ÉGLISE D'ETAPLES. » L'honorable membre rappelle sommairement les quatre églises que possédait ce bourg avant la révolution du siècle dernier, et résume les documents historiques qui les concernent; de ces églises, une seule est maintenant debout, sous l'invocation de Saint-Michel.

M. Souquet interrompt sa lecture pour mettre sous les yeux de la Commission deux plans: le premier représente l'église actuelle; l'autre la montre telle que, selon lui, elle aurait été

primitivement construite. Une inscription, gravée sur le premier pilier, est ainsi conçue:

†

AN̄. MI̊L. QATO-I-EC.

FVIT. ECCSA. AB.

ANGLIS. EDIF. TA.

D'après cette inscription, l'auteur pense que des ouvriers anglais auraient construit ce monument sur les plans en usage dans leur pays. Quant au chœur, il est généralement attribué aux moines de l'abbaye de Saint-Josse qui avaient à Etaples de nombreuses possessions.

Un document historique établit d'ailleurs que la pose de la première pierre du rétablissement du chœur aurait eu lieu le 26 juin 1699, par le mayeur, sa femme et son fils, assistés d'un religieux de l'abbaye de Saint-Josse.

M. Souquet entre dans quelques détails sur les droits seigneuriaux dont jouissaient les religieux, et analyse les principaux titres qui les rappellent. Etudiant ensuite les bâtiments de l'église, il regrette des actes nombreux de vandalisme et de mauvais goût; puis il décrit l'édifice, en signalant les changements qui ont eu lieu à différentes époques.

Cette lecture est écoutée avec le plus vif intérêt, et M. le Président remercie M. Souquet de cette communication; toutefois, une discussion s'engage sur l'inscription citée par M. Souquet; il est peu présumable que des ouvriers anglais aient été chargés d'élever cet édifice, et si ce fait, anormal d'ailleurs, avait eu lieu, on en trouverait sans doute la mention dans les chroniqueurs de cette époque.

L'église d'Etaples, autant que la Commission peut en juger par ses souvenirs, a les caractères architectoniques du XIVe siècles, et dès lors, l'inscription pourrait facilement s'appliquer cette époque. On se rappelle, en effet, le long séjour que firen les Anglais dans nos contrées et l'influence qu'ils exercèren sur la manière de construire.

M. Souquet est prié d'envoyer un fac-simile aussi exact que possible de l'inscription, afin qu'on puisse la rapprocher des caractères épigraphiques de cette époque. L'honorable Membre promet de souscrire au désir de la Commission.

ÉGLISE DE LACOUTURE.

M. d'Héricourt fait un rapport sur l'église de Lacouture, que la Commission l'avait chargé d'étudier. Cet édifice appartient

au XVI[e] siècle, mais par l'élégance de sa construction, le fini des sculptures de sa corniche et la richesse de ses vitraux, il mérite de fixer l'attention du Gouvernement. Après avoir rappelé combien la province d'Artois est riche en monumens de ce genre, l'orateur en recherche la cause et la trouve dans l'esprit de foi qui animait alors les populations et les portait à élever de nouveaux temples, qui étaient pour ainsi dire une protestation contre les idées de la réforme.

M. d'Héricourt décrit sommairement les formes architectoniques de l'église, analyse quelques-unes des grandes scènes historiques que représentent les vitraux, dont plusieurs sont mutilés, et cite comme l'un des plus beaux celui qui montre les rois de l'Ecriture-Sainte inclinés devant la Majesté de leur maître. La corniche demanderait une étude très-longue; le rapporteur y a découvert plusieurs scènes empruntées non seulement aux livres saints, mais à cette légende dorée conservée par Jacques de Voragine, et qu'ont si souvent consultée les artistes du moyen-âge. M. d'Héricourt se serait plu à étudier ce monument, mais il avait une autre mission à remplir: il devait rechercher l'état actuel de l'édifice et les moyens d'assurer sa conservation. Le Conseil municipal de Lacouture pensait, en 1843, qu'un secours de 800 francs suffirait pour les plus urgentes restaurations; des devis furent faits; M. de Baillien-court, architecte à Béthune, dressa même des plans qui sont mis sous les yeux de la Commission. Aucune suite ne fut donnée à ces projets, et le rapporteur ne croit pas exagérer en élevant à 4,000 francs les dépenses les plus urgentes. La toiture est dans un état déplorable; l'eau filtre à travers les pierres de la voûte et en a détaché plusieurs; enfin, si l'on ne prend les mesures les plus énergiques et les plus promptes, cet édifice ne sera peut-être pas préservé de la ruine qui le menace.

La commune ne veut offrir qu'une somme de 1,200 francs et déclare que le surplus de la dépense devrait être fourni par le département et par l'Etat.

Il n'appartient pas à la Commission de discuter quelle serait la part de la commune, mais elle a un devoir à remplir, c'est de préserver cet édifice de nouvelles dégradations. Le rapporteur termine en proposant:

1° Que la Commission appelle l'attention de M. le Préfet sur l'état actuel de l'église de Lacouture, sur son importance artistique, et qu'elle sollicite de ce magistrat éclairé les mesures nécessaires pour assurer la conservation d'un édifice qui fait avec juste raison l'orgueil de la commune;

2° Qu'elle demande avec instance le classement de l'église de Lacouture parmi les monumens historiques.

Ces propositions sont adoptées.

ENLÈVEMENT DE TABLEAUX ANCIENS DANS L'ÉGLISE DE DOUVRIN.

Un Membre fait observer que le dernier numéro du bulletin publié par M. le ministre de l'instruction publique, contient une réclamation de M. de La Fons, baron de Mélicocq, relative à l'enlèvement de deux tableaux anciens dans l'église de Douvrin.

La Commission décide qu'elle prendra des renseignements à cet égard, et que si l'observation de M. de Mélicocq est justifiée, elle appellera l'attention de M. le Préfet sur cet acte de vandalisme.

M. le Secrétaire dépose sur le bureau un fac-simile de l'inscription en lettres gothique signalée lors de la dernière séance par M. d'Héricourt ; ce fac-simile est dû à l'obligeance de M. le capitaine du génie Rittier, commandant la place de Béthune. Le Comité charge son Secrétaire d'adresser ses remerciements à M. le capitaine Rittier, et de lui offrir, à titre d'hommage, deux exemplaires de la seconde livraison de la *Statistique monumentale du Pas-de-Calais*, livraison dans laquelle se trouve le beffroi de Béthune, etc.

Une conversation très-intéressante s'engage ensuite sur les excursions archéologiques que le Congrès doit faire dans la ville d'Arras pendant sa session.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président déclare la séance levée à cinq heures.

Assemblée générale du 25 août 1853.

L'an mil huit cent cinquante-trois, le vingt-cinq du mois d'août, à dix heures du matin, la Commission départementale pour l'exploration et la conservation des monuments historiques du Pas-de-Calais s'est réunie dans l'une des salles de l'hôtel de la Préfecture, sous la présidence de M. le comte Victor du Hamel, préfet du département.

Etaient présents : MM. Harbaville, Henri de Laplane, Pigault de Beaupré, l'abbé Parenty, l'abbé Van Drival, l'abbé Lamort, Amédée d'Hagerue, Deschamps de Pas, Léon Gaucherel, Auguste Deschamps, Gustave Souquet, Ch. de Linas, Cavrois, Dancoisne et Godin, secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. LE PRÉFET.

M. le Préfet ouvre la séance par quelques mots profondément sentis et généreusement exprimés. Il déclare aux Membres présents que, malgré ses nombreuses occupations, augmentées encore par la session du Conseil général, il a tenu à honneur de venir témoigner aux Membres de la Commission sa sympathie pour leurs travaux. Il en voit avec plaisir le résultat. Grâces à la Commission des antiquités départementales, la conservation des monuments qui existent encore dans le Pas-de-Calais se trouve assurée, et la publication de l'album saura les préserver de l'oubli.

M. le Préfet termine cette brillante improvisation en témoignant de nouveau de son dévoûment.

De chaleureux applaudissements accueillent les paroles de M. le Préfet, double témoignage de sympathie accordé à l'éloquent historien et au magistrat éclairé qui a déjà donné tant de preuves de sollicitudes pour les monuments du département.

MM. de Rheims, de Calais, de Bayser, de Boulogne, et Legrand, de Saint-Omer, adressent à M. le Préfet l'expression des regrets qu'ils éprouvent de ne pouvoir se rendre à cette séance. M. Grigny exprime les mêmes regrets : « Appelé à Genève, dit-il, pour activer par ma présence les travaux de l'église catholique dont la conception et l'exécution des plans m'ont été confiées, je dois donc renoncer à l'honneur de me trouver réuni aux hommes les plus éminents du pays, pour accomplir les devoirs de l'architecte qui aime et poursuit son œuvre. »

M. Godin, secrétaire, rend compte des travaux de la Commission dans les termes suivants :

COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA COMMISSION,

PAR M. GODIN, SECRÉTAIRE.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous soumettre le compte-rendu des travaux du Comité central depuis votre dernière réunion ; vous trouverez sans doute cet exposé bien sommaire ; mais la session du Conseil général, qui me tient fort occupé, et les soins à donner au Congrès seront mon excuse.

M. d'Héricourt a appelé l'attention de la Commission sur l'église d'Hinges, et le Comité a décidé que cet édifice ferait partie de l'album départemental.

La Commission s'est occupée d'un épi en plomb au girouette du xve siècle qui surmontait le toit d'une tourelle à Ablain-Saint-Nazaire, récemment démolie. Cet objet intéressant a été demandé à M. Louis Thiébault, membre du Conseil général, et doit enrichir prochainement les galeries du Musée communal d'Arras.

M. d'Héricourt a entretenu le Comité de l'église de Givenchy-en-Gohelle, dont la tour date du xvie siècle.

Une description sommaire de cet édifice, ainsi que l'inscription de la cloche et son historique, ont trouvé place dans votre bulletin.

Par décision du 12 août 1847, la Commission départementale des monumens historiques avait alloué une subvention de 150 francs à la commune de Longueville pour la restauration du maître-autel de son église, dont elle a reconnu le mérite archéologique ; par suite de cette décision, un mandat de ladite somme avait été délivré le 28 octobre suivant par l'administration préfectorale.

M. de Bayser, architecte à Boulogne, chargé de la direction des travaux de restauration, au nom de qui ce mandat avait été délivré, l'a laissé périmer, et la restauration projetée a dû, par suite, être ajournée.

M. le Préfet, par une lettre en date du 27 janvier dernier, adressée à M. le Vice-Président de la Commission, demandait au nom de M. le Sous-Préfet de Boulogne, s'il y avait lieu d'allouer la somme de 300 francs sur la subvention de 1,000 francs accordée à la Commission départementale des monuments historiques pour 1853.

Tout en accordant ses sympathies les plus vives au projet de restauration du maître-autel de l'église de Longueville, le Comité n'a pu allouer le crédit demandé, attendu que les sommes inscrites aux budgets départementaux des exercices 1847 et 1848, au nom de la Commission, ont été employées presque entièrement par le Commissaire général du département et le Préfet qui lui a succédé, à l'établissement et à l'entretien des ateliers communaux ; que, depuis, les frais occasionnés par la publication des livraisons de la *Statistique monumentale* absorbent le modeste crédit voté chaque année par le Conseil général.

Dans la séance du 1er avril, il a été donné lecture au Comité d'une lettre de M. le Procureur impérial de Béthune, relative à une découverte de tombeaux et d'ossements, faite récemment à

Camblain-Châtelain. M. Cavrois devant se rendre sur les lieux, a été chargé d'examiner ces tombeaux et d'en rendre compte.

L'honorable Membre a visité les trois ou quatre cercueils en pierre qui ont été découverts, mais il n'a pu obtenir de M. Delmotte, propriétaire du champ où sont situés les tombeaux, la permission d'y faire des fouilles. Le Comité, se conformant à l'invitation contenue dans la lettre de M. le Préfet, en date du 30 mai, a décidé que MM. Harbaville, Robitaille, comte d'Héricourt, Van Drival et Godin se rendraient à Camblain-Châtelain pour examiner les tombeaux. Le 13 avril, en exécution de cette décision, les membres désignés se sont transportés à Camblain-Châtelain ; ils y ont reconnu trois tombeaux en dalles de pierre blanche dont deux sont orientés. Un seul a été fouillé, et la Commission en a vu les ossements; elle a examiné aussi les débris trouvés dans la fosse, tels que poteries brisées, hache en fer oxydé, et quelques médailles assez frustes qui paraissent appartenir aux successeurs de Constantin, ce qui fixerait l'âge de ces tombes au IVe siècle. On a donc exagéré l'importance de cette découverte.

M. d'Héricourt a adressé à M. le Préfet un rapport détaillé à ce sujet, et vous trouverez dans notre prochain bulletin le procès-verbal de cette excursion archéologique, rédigé par notre honorable Vice-Président.

M. Harbaville, dans une note sommaire, fait connaître l'état des travaux et des impressions de la Commission.

Il s'exprime ainsi :

« Nous faisons graver en ce moment, pour figurer en tête de la sixième livraison de la *Statistique monumentale*, l'Hôtel-de-Ville d'Arras, tel qu'il était avant les nombreuses mutilations qu'il a subies : cette planche capitale sera exécutée avec un soin minutieux par M. Gaucherel, d'après d'anciens dessins authentiques. Elle pourra être consultée avec fruit par l'architecte qui sera sous peu chargé de la restauration complète de ce beau monument. Elle contribuera, nous n'en doutons pas, à ce que cette restauration importante soit faite dans toutes les conditions artistiques.

» Nous avons fait dessiner le magnifique retable du grand autel de Notre-Dame de Calais; la planche qui en sera tirée pourra paraître dans une des prochaines livraisons, et complètera ce qui se rattache à cette église intéressante.

» Nous nous proposons aussi, lorsque nos faibles ressources le permettront, de reproduire dans nos bulletins annuels, au moyen de clichés en bois ou de lithographies, les membres

d'architecture et même quelques monuments secondaires dont certaines parties seraient bonnes à connaître.

» Enfin, Messieurs, nous recevrons avec plaisir vos indications touchant les monumens que vous jugeriez convenable de faire éditer prochainement.

» Vos désirs seront une loi pour votre comité central. »

ÉLECTION D'UN VICE-PRÉSIDENT. — M. HARBAVILLE EST RÉÉLU PAR ACCLAMATION.

L'ordre du jour appelle ensuite l'élection du Vice-Président : M. Harbaville, qui occupe ces fonctions depuis l'organisation de la Commission avec tant de zèle et de dévouement, est réélu à l'unanimité et par acclamation. L'honorable membre adresse ses remercîments à ses collègues, et ils sont accueillis par de nombreuses marques d'assentiment.

NOTICE SUR L'ÉGLISE DE FAUQUEMBERGUE, PAR M. DE LAPLANE.

La parole est à M. de Laplane, ancien député, secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de la Morinie. L'honorable membre lit une savante notice sur l'église de Fauquembergue, arrondissement de Saint-Omer.

Après avoir rappelé sommairement l'origine de ce village et ses diverses vicissitudes, le temple élevé au VIIe siècle par les soins de Wambert et renversé par les Normands au IXe, l'auteur énumère les constructions successives détruites par les barbares ; il parle du temple qui existe maintenant, des donations qu'il reçut de Guillaume V, châtelain de Saint-Omer, et décrit l'édifice en attribuant à chaque siècle les parties que le marteau démolisseur a conservées ; il retrouve l'empreinte des XIIe et XIIIe siècles, dans les arcs ogivaux, dans les galeries de la nef principale, dans les colonnettes et dans les oculi. Les baies qui permettent au jour de pénétrer dans l'église, ainsi que le chœur, sont beaucoup plus modernes ; cependant, une pierre tombale, placée devant l'autel et représentant au trait l'un des dignitaires de l'église, lui paraît remonter au XIIIe siècle ; la tour est aussi, par son antiquité, digne de fixer l'attention des archéologues.

M. de Laplane termine cette intéressante communication en payant un juste tribut d'éloges à M. Delannoy, doyen de Fauquembergue, qui a entrepris la restauration de cette église ; il exprime le vœu que les sacrifices de cet ecclésiastique zélé soient encouragés par le Gouvernement, et il ne doute pas que M. du Hamel ne s'empresse d'appuyer cette demande.

Cette lecture est accueillie par d'unanimes applaudissemens, et il est décidé que la notice sur Fauquembergue paraitra dans la prochaine livraison de la Statistique monumentale.

Une discussion s'engage sur les dessins qui l'accompagneront et qui seront confiés au talent de M. Léon Gaucherel. Un Membre propose que deux planches soient consacrées à cet édifice qu'on vient de décrire d'une manière si complète et si intéressante. Il est répondu que, par suite de nombreuses vicissitudes qu'a subies l'église de Fauquembergue, il serait peut-être difficile de trouver deux planches qui pussent offrir de l'intérêt. On fait observer qu'un monument aussi important par ses souvenirs historiques, doit être figuré dans son état actuel ; or, la partie la plus curieuse de l'église de Fauquembergue est, sans contredit, celle que M. de Laplane désigne comme appartenant aux XII[e] et XIII[e] siècles, parties qu'on ne pourrait apprécier, si une planche spéciale n'en faisait connaître les détails. Il est décidé que deux planches gravées par M. Gaucherel accompagneront la notice de M. de Laplane.

Ce travail complètera la sixième livraison qui doit comprendre le beffroi et l'Hôtel-de-Ville d'Arras, par MM. Maurice Colin, ancien maire, et A. Godin.

ÉGLISE DE FRESSIN. — NOTICE PAR M. A. D'HAGERUE.

M. Amédé d'Hagerue lit une notice sur l'église de Fressin, canton de Fruges, et sur les tombeaux des anciens sires de Créqui, seigneurs de ce village. Il décrit l'église qui appartient à plusieurs siècles et qui porte encore les traces de l'incendie de 1525.

Mais l'objet spécial de son travail est la chapelle funéraire construite au XV[e] siècle, et qui nous est parvenue presqu'intacte. L'auteur regrette que les statues de Jean, sire de Créqui, et de Jeanne de Roye, sa femme, morte en 1434, aient été renversées à la fin du siècle dernier.

Il relève l'inscription qu'on lit encore distinctement, et blasonne les quartiers dont les écussons se retrouvent sur la pierre tumulaire. L'autel et son retable arrêtent M. d'Hagerue, et il décrit les statuettes de saints et de saintes présents au couronnement de la Sainte-Vierge sous les yeux du Père-Eternel. La Commission archéologique n'a pas seulement pour but, dit-il, de décrire les monuments ; sa mission s'étend à tout ce qui est relatif à l'art ; or, si l'on connaît un grand nombre de monuments où des boiseries, où des vitraux ont été respectés, il n'en est pas de même des autels qui, plus spécialement offerts à la vénération des fidèles, ont eu plus à souffrir de ce vandalisme qu'on peut appeler l'*ornementation*.

L'auteur entre dans de savans détails sur les autels anciens et notamment sur les tabernacles ; il termine en émettant le vœu que l'autel de Fressin soit publié dans une des prochaines livraisons de la Statistique monumentale.

NOTICE DE M. TERNINCK.

M. le Secrétaire fait observer que M. Terninck, de Bois-Bernard, a adressé à la Commission une notice sur Fressin ; se plaçant à un autre point de vue que M. d'Hagerue, l'auteur a surtout eu pour but d'étudier l'histoire de la puissante famille de Créqui dans ses rapports avec le village de Fressin ; il rappelle les différents titres de gloire de cette famille, ainsi que cette légende si touchante de Raoul, sire de Créqui ; il décrit, d'après les renseignements historiques, le château maintenant presque détruit, et énumère les sièges soutenus par cette forteresse, notamment celui qui suivit la bataille d'Azincourt. Son attention s'est portée, comme celle de M. d'Hagerue, sur le tombeau de Jean, sire de Créqui, et de sa femme, Jeanne de Roye, dont il rappelle l'épitaphe. A propos de ce tombeau, M. Terninck dit quelques mots de l'église qui le contient. Il cite un document extrait des archives locales rappelant un incendie qui aurait détruit, au XVIe siècle la majeure partie de cet édifice et quelques maisons du village. Le souvenir de ce fait a été conservé par le curé du lieu, dont le bisaïeul était marguillier à cette époque.

A la suite de cette double communication, une discussion s'engage sur l'importance du monument de Fressin, l'utilité de sa reproduction et sur les parties qui devraient plus spécialement attirer l'attention du dessinateur.

Il est décidé : 1° que vu les travaux en cours de publication, cette discussion sera renvoyée à l'année prochaine ; 2° que M. d'Hagerue voudra bien s'entendre avec M. Terninck, afin de compléter, l'un par l'autre, le travail qui devra être publié ; il voudra bien aussi revoir les dessins qu'il a soumis à la Commission et qui ont si vivement attiré son attention.

M. le Secrétaire communique à la Commission, de la part de M. Terninck, qui ne peut assister à la séance à cause de ses fonctions, des dessins du tombeau que l'abbaye royale de St-Vaast d'Arras avait élevé au roi Thierry III, dans une des chapelles de l'ancienne église.

Ce tombeau datait du XIIIe siècle et représentait le roi et la reine couronnés, couchés sur une grande dalle. Ils étaient placés sous une arcade fleurie, garnie de niches remplies de dix statues et surmontées d'ornemens d'une architecture très-riche, Sous cette arcade, et au-dessus de la tombe, se trouvait une sorte de tympan dans lequel est représenté un ange au pied

duquel sont agenouillés: à droite un évêque crossé et portant la mître à la main, et à gauche le roi couronné, tenant d'une main le sceptre et de l'autre un édifice qui figure sans doute l'abbaye.

Au revers de cette façade en est une autre se découpant en quatre arcades élégantes et garnies, celles du milieu des statues couronnées du roi et de la reine, et les autres de deux saints personnages. Contre les piliers qui enferment cette façade sont aussi placées les statues de Saint-Pierre et de Saint-Paul.

On remarque sur les arcades des pignons triangulaires entre lesquels sont trois anges musiciens, et ces pignons se terminent par des clochetons fleuragés et aigus.

On lit sur ce tombeau l'inscription suivante:

Rex Theodoricus cumulavit ut verus amicus
Nos ope multimoda jacet hic cum conjuge Doda
Regis larga manus et præsul Vindicianus
Nobis regale donat et jus pontificale
Undecies nono cum quinquagies duo deno
Anno defunctum sciet hunc qui quatuor addet
Quâ legis huc horâ Dominum pro regibus ora
Muneribus quorum stat mensa Dei famulorum

Ce tombeau magnifique a disparu sans que l'on puisse aujourd'hui retrouver sa trace; fut-il enlevé et détruit quand on rebâtit l'église à la fin du XVIII[e] siècle, ou bien fut-il déposé dans un des nombreux caveaux de l'abbaye?

MONNAIES. — COMIUS ROI DES ATRÉBATES.

M. Dancoisne fait une nouvelle communication sur les monnaies gauloises de l'Atrébatie. Il avait soumis, l'année dernière, à la Commission un aperçu sur l'histoire numismatique de ce pays jusqu'à l'invasion de Jules-César dans les Gaules. Il eut continué cet intéressant sujet et serait entré dans de plus grands développemens, s'il n'eût craint d'occuper trop longtemps cette séance, dont les instants sont comptés.

Dans ce jour solennel où la science s'est donné rendez-vous dans les murs d'Arras, il se bornera aujourd'hui à parler de Comius, de ce héros Atrébate dont la vie est si glorieuse, quoique son nom soit omis dans les biographies universelles.

L'honorable membre rappelle la faveur dont jouissait Comius, aux premiers temps de la conquête; son amour de l'indépendance, la part qu'il prit à la révolte des Gaulois, sa retraite dans la Germanie, ses nouveaux efforts que le succès n'a point cou-

ronnés et enfin la fierté avec laquelle il dicta les conditions du traité qui assurait définitivement le Nord des Gaules au conquérant romain. Il décrit ensuite plusieurs monnaies d'argent de ce chef gaulois. M. Duchalais, conservateur-adjoint au cabinet des médailles de Paris, leur donnait une origine méridionale et les attribuait soit à une ville peu ancienne du nom de Carman, soit à l'Aquitaine ou à la Narbonnaise.

M. Dancoisne combat énergiquement cette opinion.

On trouve trop souvent des monnaies à ce type dans nos contrées pour qu'elles n'y aient pas été frappées; ne présententelles pas d'ailleurs la plus grande analogie avec d'autres monnaies qui appartiennent incontestablement à ce pays?

Après avoir mis sous les yeux des Membres de la Commission une vingtaine de ces piéces remarquables, M. Dancoisne communique à ses collègues un portrait très-exact de Comius, fait d'après ses médailles.

Ce dessin, exécuté sur une grande échelle, intéresse vivement la Commission, qui peut ainsi apprécier l'énergie et la régularité des traits du guerrier atrébate (1), ainsi que les attributs gravés sur ses monnaies. Cette communication est accueillie par d'unanimes applaudissemens et M. le Président se fait l'interprête de ses collègues en adressant à M. Dancoisne l'expression de la gratitude générale et en rappelant les nombreux services que l'honorable Membre a déjà rendus à la numismatique et à l'histoire de nos contrées.

ÉGLISE D'ÉTAPLES.

M. Souquet, qui, dans une précédente séance avait communiqué au Comité central une notice intéressante sur l'église d'Etaples, met sous les yeux de la Commission un plan de ce monument; il expose l'état actuel de l'église, dont la construction remonterait selon lui aux premièrea années du XIe siècle. On a nié l'inscription placée sur un des piliers et qui indiquerait que cet édifice a été construit en 1004 par les Anglais. M. Souquet a fait estamper, avec le plus grand soin, cette inscription qu'il met sous les yeux de ses collègues, et qui selon cet archéologue, ne permet plus aucun doute.

Une discussion s'engage à ce sujet; on fait observer que ce point si important pour l'histoire archéologique de nos contrées doit être l'objet d'un examen sérieux. Or, les communications se pressent si nombreuses, que le temps dont peut disposer la

(1) Dans sa notice, M. Dancoisne dit que jusqu'ici cette tête de Comius avait été prise pour celle de Pallas.

Commission pourra à peine suffire; on propose que la dissertation de M. Souquet soit renvoyé au Comité central, qui appréciera l'importance des raisons données par l'auteur. Ainsi, que le travail soit publié dans le *Bulletin*, ou que la Commission croie utile d'en envoyer l'examen à la prochaine assemblée générale, l'opinion de M. Souquet sera du moins sérieusement discutée. Cette proposition est adoptée.

M. Souquet signale ensuite un acte de vandalisme dont l'église d'Etaples a été la victime. On y voyait, il y a peu de temps encore, de belles boiseries qui attiraient avec raison l'attention des étrangers; or, ces boiseries ont été, sous un vain prétexte, enlevées et remplacées par de simples lances du plus mauvais goût. Il demande si les boiseries ne pourraient pas être replacées, d'autant plus qu'elles étaient parfaitement en rapport de style avec le magnifique autel en chêne sculpté, qui a sans doute déjà appelé l'attention de la Commission. La demande de M. Souquet est renvoyée au Comité central, chargé de suivre cette affaire.

M. le Président adresse ses remercîmens à M. Souquet, pour le zèle et l'activité qu'il apporte.

DOLMEN DE TUBERSENT.

L'honorable Membre donne quelques renseignemens sur le dolmen découvert à Tubersent, dolmen qui a été l'objet d'une précédente communication.

M. Cavrois, qui le premier avait signalé l'existence de ce monument, lit une notice dans laquelle il constate le résultat des fouilles qu'il a fait entreprendre d'accord avec M. Souquet. Le dolmen se trouve environ à cinq kilomètres d'Etaples et à près d'un kilomètre de Tubersent, à un endroit connu sous le nom de la Roque.

C'est un énorme bloc de pierre dont la longueur est de quatre mètres et demi et la largeur d'environ un mètre, son épaisseur représente une moyenne de deux mètres. Divers monticules de forme conique lui servent pour ainsi dire d'enceinte. L'auteur décrit la nature des différentes constructions placées sous le monolythe, et remet à la Commission différens objets que l'on y a trouvés; ce sont des tessons de tuiles romaines, un grelot et une monnaie, qui paraissent appartenir au règne de Philippe-Auguste.

Un des monticules a été fouillé; on y a découvert, entre autres objets, des cendres grasses qui semblaient être les restes de cadavres brûlés, mais l'analyse chimique à laquelle ont été soumis différents échantillons, n'a fait reconnaître aucune matière animale. On trouva aussi un squelette, mais l'action de l'air et peut-

être la maladresse des ouvriers, n'ont point permis de le conserver. L'honorable rapporteur croit que le prétendu dolmen de Tubersent était plutôt un tombeau; il émet le vœu que les fouilles soient continuées et que plusieurs Membres soient adjoints à M. Souquet et à lui pour étudier un monument qui paraît offrir un grand intérêt au point de vue archéologique.

D'unanimes applaudissemens accueillent cette lecture, et MM. Henneguier et Deschamps de Pas (Auguste), sont adjoints à MM. Cavrois et Souquet. M. Souquet émet le vœu que le dolmen de Tubersent soit fouillé et que les fonds nécessaires soient mis à la disposition de la Commission.

M. Harbaville rappelle que l'on s'est toujours montré très-sobre de ces divers votes de fonds, qui ne produisent que rarement les résultats qu'on espère. La Commission a été instituée pour assurer la conservation des monumens, pour les décrire, mais non pour des fouilles dont la direction appartient plus spécialement aux Sociétés savantes.

Toutefois, avant d'émettre une opinion, il voudrait savoir si les ressources dont dispose le Comité lui permettent cette dépense.

M. Godin entre dans quelques détails propres à faire connaître la situation financière du Comité; il résulte de ces explications que les fonds en caisse suffisent à peine au paiement des publications. Dans cet état de choses, M. Souquet retire sa proposition.

CROIX DE GRÈS DE SOUCHEZ.

L'ordre du jour appelle une communication de M. d'Héricourt sur l'historique de la croix de grès de Souchez et sur un projet de restauration.

M. Godin, secrétaire, exprime au nom de M. le comte d'Héricourt, tous les regrets que l'honorable membre éprouve de ne pouvoir se joindre aujourd'hui à ses collègues; mais dit M. Godin, les fonctions de Secrétaire général de la 20e session du Congrès scientifique de France en ce moment réunie à Arras, fonctions que M. d'Héricourt remplit avec tant de talent, de zèle et de dévoûment, ne lui ont pas permis de disposer de quelques instans pour se rendre à la séance. La notice de M. d'Héricourt sur la croix de grès de Souchez est prête, car il en a donné lecture au Comité central. L'importance de cette communication en avait fait décider le renvoi à la séance générale.

La croix de grès de Souchez est, comme on le sait, un monument du XIVe siècle, et l'un des plus curieux que possède le département dans ce genre. Aucun titre ou document n'indique l'époque de sa construction, mais elle est suffisamment établie

par les caractères architectoniques et par les lettres de l'inscription.

On lit, en effet, sur la base: *Jehan de Mahégni.* Les bras du croisillon ont été brisés à une époque malheureuse et l'arbre de la Croix n'a dû sa conservation qu'aux ignobles emblêmes dont on l'avait surmonté. M. d'Héricourt, qui est maintenant chargé de l'administration de cette commune, voudrait restaurer ce monument; il a consulté des archéologues instruits, d'habiles architectes, il avait l'intention de soumettre à la Commission le résultat de leurs observations. Deux systèmes sont proposés: l'un remplace le croisillon par un grès aussi fidèlement imité que possible; l'autre veut conserver la partie supérieure du fût qui serait percée d'une tige de fer à laquelle s'agenceraient les bras.

Une discussion s'élève à ce sujet, mais à cause de l'absence de M. d'Héricourt, elle est renvoyée à l'examen du Comité central.

CROSSE DU XIIe SIÈCLE.

M. de Linas lit une notice sur une ancienne crosse conservée à Montreuil-sur-Mer et attribuée par la tradition à sainte Julienne, abbesse de Pavilly au IXe siècle. En s'appuyant sur une certaine analogie d'ornementation avec les rares monumens d'orfèvrerie carlovingienne qui existent encore, M. de Linas avait d'abord espéré démontrer l'authenticité de cette précieuse relique, mais les études qu'il a faites depuis sur le sacramentaire d'Autun et le bâton de saint Pierre conservé dans la cathédrale de Limbourg (Nastaic), l'ont pleinement convaincu que la Crosse de Montreuil ne remontait pas au-delà du XIIe siècle, et que le bois seul pourrait (chose néanmoins très-incertaine), être celui dont parle le R. P. Simon-Martin, minime, dans sa rarissime vie de sainte Austreberthe, imprimée en 1635.

A sa notice, dont la publication est décidée par la Commission, M. de Linas joint un très-beau dessin de grandeur d'execution, dont la gravure sera confiée au talent de M. Léon Gaucherel.

La Commission avait précédemment décidé que, pendant plusieurs années encore, elle s'abstiendrait de publier le dessin d'objets mobiliers; mais l'importance de cette communication, l'intérêt qui s'attache à cette découverte, lui paraissent de nature à la faire revenir sur sa première détermination. Elle décide, sans que cette résolution puisse être invoquée à l'avenir comme précédent, que le travail de M. de Linas, ainsi que le beau dessin qu'il a exposé, seront publiés dans une des prochaines livraisons de la Statistique Monumentale.

M. Léon Gaucherel dépose sur le bureau une épreuve de l'Hôtel-de-Ville et du Beffroi d'Arras. L'assemblée examine avec

beaucoup d'intérêt la gravure qui lui est soumise, et décide que le dessin de ce monument, au lieu d'être simplement au trait, sera légèrement ombré.

L'habile artiste reçoit de vives et unanimes félicitations.

La Commission, avant de se séparer, décide à l'unanimité que les Membres qui, pendant l'espace de trois années, n'auront pas assisté aux assemblées générales, ou envoyé au Comité central quelques documens relatifs à l'histoire archéologique du Pas-de-Calais, seront considérés comme démissionnaires. Cette décision sera portée à la connaissance des Membres absens.

M. le Président déclare la séance levée à une heure et demie.

Séance du 4 novembre 1853.

Président, M. Harbaville. — Secrétaire, M. A. Godin.

Les procès-verbaux des séances des 14 juillet et 25 août derniers sont lus et adoptés.

M. Harbaville appelle l'attention de ses collègues sur la publication du troisième numéro du Bulletin. Après une longue discussion, le Comité ajourne à l'une de ses prochaines séances à se prononcer sur l'utilité d'insérer dans le Bulletin des gravures sur bois.

CROIX DE GRÈS DE SOUCHEZ.

M. d'Héricourt fait un rapport verbal sur la restauration de la Croix de grès de Souchez; il rappelle d'abord la position de ce monument, situé au centre du village et pour ainsi dire au confluent de deux ruisseaux.

M. Labourt, ancien magistrat, et maintenant maire de Doullens, a communiqué au Congrès un long travail dans lequel il cherche à établir, après une étude approfondie des idiômes celtiques et orientaux, que Souchez veut dire terre de feu. Et dans l'inscription de Jehan de Mahégni, placée sur la base de la croix, il retrouve les mêmes racines. M. d'Héricourt n'a pas l'intention d'apprécier ni de juger cette étymologie; il aime mieux décrire les caractères architectoniques de cette croix l'un des plus beaux

monumens de ce genre qu'ait conservé le département du Pas-de-Calais. Il rappelle à cette occasion la Croix Pélerine de saint Omer, décrite dans les Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie; les dessins de la croix dite de saint Bernard, à Arras, etc., et il les compare à la hardiesse de celle de Souchez. Cherchant à fixer la date, il reconnaît le XIVe siècle dans les caractères épigraphiques, gravés sur la base, dans ce nœud si pur encore de forme et cependant si orné, qui servait d'élégant soubassement au croisillon. Ce monument et presque entier. A l'époque révolutionnaire, on a brise les bras du croisillon, mais l'arbre a été respecté, car il servait de support aux ignobles emblêmes que la loi avait prescrits. Un des bras du croisillon a été retrouvé dernièrement; il pourrait servir de modèle pour la restauration. Aucun document historique ne fait allusion à la Croix de grès de Souchez. Est-ce un trophée de victoire, l'expiation d'un duel malheureux, ainsi que le prétend la tradition, ou comme le pense le rapporteur, une punition religieuse tmposée à l'un de ces hérétiques, si nombreux à cette époque dans nos contrées? Les archives, les bibliothèques sont muettes; on ignorerait même quelle est cette famille de Mahégni, si quelques documents contenus dans les archives départementales n'établissaient une espèce de relation entre l'inscription de la Croix de grès et la souscription de l'une des chartes conservées dans ce dépôt.

Après avoir résumé l'historique de Souchez (Sabucetum) mentionné dans le testament de saint Remy, qui en fit don (540) à l'église d'Arras, pour servir à la nourriture des clercs ou chanoines qu'il y avait institués; l'auteur croit utile de dire quelques mots de cette belle tour romane qui s'élève près de la Croix. Elle appartient, dans sa partie supérieure, au style dit de transition. Chaque face est percée d'une large baie dont le plein cintre est soutenu de chaque côté par trois élégantes colonnettes engagées, surmontées de chapiteaux qui portent les caractères architectoniques de cette époque; on voit, à l'angle de chaque face, une colonnette engagée, sans base ni chapiteaux, mais coupée par un cordon sphérique qui, après avoir couru sur le nu des murs, dessine en quelque sorte le plein-cintre de la baie qu'il surmonte. Ce cordon sur la colonnette méritait une mention spéciale, car on voit rarement un type analogue. Le haut de la tour (quant au toît en ardoises, il est trop moderne pour attirer l'attention des archéologues) le haut de la tour est terminé par une corniche, si l'on peut donner ce nom à une suite de corbeaux ou pierres saillantes qui sont du plus haut intérêt; elles représentent des têtes d'hommes geminées, des têtes simples, des têtes d'animaux ou de monstres; une tradition qui ne peut se soutenir voudrait y voir les signes du zodiaque.

La partie inférieure de la tour est moderne et ce fait, assez bizarre, ne peut s'expliquer que par une de ces constructions moins rares au moyen-âge qu'on a voulu le prétendre. Ici elle est incontestable, car un vieux plan, conservé dans la commune, (1) montre la tour au centre de l'église, tandis qu'elle se trouve maintenant à l'extrémité. De lourds contreforts, sans caractère, assurent la solidité et empêchent l'écartement. Quoi qu'il en soit, l'ouverture ogivale, la voûte en arc aigu qui sert pour ainsi dire de porche, sont dignes de fixer l'attention. Cette tour était un des fiefs importans de la châtellenie de Lens. M. d'Héricourt saisit cette occasion de payer un juste tribut d'éloges à M. Grandguillaume, qui l'a dessiné la tour de Souchez, ainsi que la croix de grès, avec une fidélité et une exactitude remarquables.

Le rapporteur ne veut que mentionner les désastres de Souchez, en 1214 par les troupes du comte Ferrand, et non de 1303, qui amenèrent la ruine du château-fort construit dans la partie du territoire qui se rapproche le plus de Lens. Il a pour mission spéciale d'étudier la croix de grès et il y revient, d'autant plus que ce monument, ainsi qu'il l'a dit, offre tous les caractères architectoniques du XIV[e] siècle. Une rapide description lui paraît nécessaire: La croix de grés de Souchez, à laquelle on arrive par sept marches, est composée de trois parties distinctes: la base qui porte l'inscription Jehans de Mahégny; la colonne couronnée d'un nœud ou corniche, aux volûtes très-simples: enfin, le croisillon qui était monolythe. La base comme le reste du monument est octogone; elle est surmontée d'une moulure qui établit sa transition avec l'arbre; les faces sont, pour ainsi dire, équilatérales (de 0 m. 29 c. à 0 m. 30 c.). La hauteur de la base est de 1 m. 02 c., y compris la moulure de 120 millimètres. Les lettres ont 0 m. 045 millimètres. Le nœud, quoique très-élégant, est trop simple pour être décrit. La colonne a une hauteur de 6 m. 250 m.; le croisillon était monolythe; cinq ronds, placés aux extrémités et au point central de jonction, facilitent la restauration. La hauteur du croisillon est de 2 m. 110 m.; l'un des bras cassés pendant la révolution existe encore; sa longueur est de 0 m. 49 c. (2). Nous ne parlerons certainement pas de la tige de fer qui supporte le monument, et qui n'a servi, comme nous l'avons déjà dit, qu'à supporter les insignes révolutionnaires.

Il reste à parler de l'inscription : on trouve en 1215 un Eus-

---

(1) Ce plan a déjà été cité par notre parent et collègue M. Terninck : *Souchez et Ablain Saint Nazaire*, travail publié dans les Mémoires de la société des Antiquaires de la Morinie, tome VII.

(2) Ces mesures qui d'ailleurs, sauf de très-légères modifications, ont été fidèlement relevées sur le monument.

tache de Souces, témoin de la vente, à l'église de Saint-Barthélemy, de Béthune, de toute la dîme qu'un nommé Wallon possédait au territoire de la Couture. Dans les actes de plaid tenus à Arras (3 juin 1259), Jehan de Souches faisait partie des trente-six barons qui y figuraient et H. de Vrée l'appelle aussi Jehan de Marigny. En tenant compte de la diversité d'orthographe dans les noms propres de cette époque, on recueille des notions certaines sur la famille de Mahégni ou Marigni, et l'on a la preuve qu'elle donna des seigneurs à Souchez. Au XIVe siècle, cette terre passa dans la maison de Verchin (1), puis dans celles de Boffles (2), de Lannoy et de Fruleux. Il serait donc difficile d'admettre que le nom de Marigni, gravé sur la base de la croix, ait été celui de l'ouvrier qui aurait élevé ce monument. Le rapporteur examine ensuite les moyens les plus faciles de restaurer ce monument.

Deux systèmes ont été émis par les archéologues et les architectes consultés par le rapporteur. Selon les uns, l'arbre devrait être percé par une tige de fer à laquelle s'agencerait le bras retrouvé et un grès aussi fidèlement imité que possible ; on conserverait ainsi tout ce qui existe et l'on se renfermerait dans une simple restauration. Mais des architectes prétendent que les échafaudages et le forage du grès entraîneraient de grands frais et pourraient compromettre la solidité de l'arbre de la Croix. Ils proposent d'enlever le grès supérieur à la hauteur du nœud ou corniche et de le remplacer par un croisillon monolythe.

Une discussion s'engage sur cette communication. Suivant les uns, le monolythe serait préférable ; car il serait plus en rapport avec la pensée première de l'artiste. Il est répondu qu'une restauration n'est point une reconstruction ; que, dans un monument ancien, il faut conserver, autant que possible, toutes les parties qui ont été respectées, sous peine d'être accusé d'avoir innové, même en cherchant la copie la plus fidèle. Un Membre fait observer que, d'après ce système de restauration, il faudrait enlever la partie supérieure, qui est scellée dans le nœud au plomb et au fer. Or, cette opération n'est-elle point plus périlleuse pour le monument que le forage d'un grès qui n'a pas 3 décimètres d'épaisseur et qui peut être parfaitement protégé

---

(1) Voy. Carpentier, de l'estat de la noblesse du Cambrésis, port. III, p. 1071.

(2) François de Boffles, écuyer, seigneur de Souchez, a été reçu bourgeois d'Arras avec ses deux fils, Jacques et Philippe, le 17 octobre 1567, sur la paroisse de Notre-Dame ; le registre aux bourgeois mentionne plusieurs seigneurs de ce nom ; le dernier est Robert de Boffles, qui a récréanté sa bourgeoisie, le 16 mars 1615.

par des madriers juxtà-posés à chacune de ses surfaces. Dans le cas même où le forage entraînerait le brisement de la partie supérieure, n'aurait-on pas encore pour ressource le monolythe qui a été proposé. La Commission décide que la restauration de la croix de grès de Souchez sera faite en utilisant les parties encore existantes; que le bras conservé sera rétabli; qu'un autre sera imité aussi fidèlement que possible et qu'une tige de fer, fermé aux deux extrémités par des écrous, supportera la restauration.

ÉGLISE DE BRUNEMBERT.

M. l'abbé Van Drival appelle l'attention de la Commission sur un charmant autel de la Renaissance qu'il a dernièrement retrouvé dans l'église de Brunembert, canton de Desvres. Les évêques de Boulogne avaient dans ce village une maison de campagne où ils cherchaient dans l'étude le repos des fatigues de l'épiscopat; ils célébraient ordinairement dans la chapelle de la Vierge, que les habitants appelaient la chapelle de l'évêque. Ce fait seul devait assurer la conservation de l'autel; mais il appartenait à ce style gothique, que naguère encore on appelait barbare, et une boiserie due au menuisier de l'endroit, a recouvert l'autel des évêques de Boulogne. Guidé par ses études et par les renseignements qu'il avait recueillis, M. l'abbé Van Drival a, sous ce grossier placage, retrouvé l'autel.

Les dais, les colonnettes sont presque entiers, et par leur richesse peuvent être attribués à cette époque qui précéda la Renaissance. Près de l'autel, on remarque une statue en pierre élégamment sculptée et qui peut être représentait le patron de l'endroit. On a retrouvé, sur le devant de l'autel, les restes mutilés de deux animaux symboliques, assez semblables à des lions; toutefois, pour les retrouver, il a fallu enlever 60 centimètres de terre provenant d'un remblai.

L'honorable rapporteur a voulu connaître l'époque où il avait eu lieu, et il fut peu surpris d'apprendre qu'il avait été fait assez récemment, à une époque où les idées n'étaient guère tournées vers les choses de l'archéologie religieuse, encore moins vers celles du bon goût et de l'art chrétien. La Commission examine avec le plus vif intérêt un dessin de l'autel de Brunembert, dû au crayon exercé de M. Bouloch, agent-voyer à Boulogne, qui a déjà rendu aux sciences archéologiques d'importants services.

M. l'abbé Parenty fait observer que les remblais dont a parlé M. l'abbé Van Drival se montrent fréquemment; d'autres fois on remarque une différence de niveau entre le pavé et le sol voisin. Il est facile de comprendre que ce dernier a été exhaussé par les travaux faits soit aux murailles, soit à la toiture, ainsi que par les fosses creusées dans le cimetière.

On est unanime a reconnaître la justesse de cette observation. La Commission décide ensuite que Mgr l'évêque d'Arras et M. le préfet du Pas-de-Calais seront priés d'engager les autorités de la commune de Brunembert : 1.° à faire disparaître la menuiserie qui cache l'ancien autel de la Vierge sur lequel ont célébré si souvent les anciens évêques de Boulogne ; 2° à enlever les terres apportées récemment et qui recouvrent peut-être des inscriptions ou des pierres tombales d'un haut intérêt historique.

ÉGLISE DE WILLERVAL. — TOMBEAUX.

M. d'Héricourt demande la parole pour une communication relative à l'intéressante église de Willerval, qui a déjà été signalée à l'attention des archéologues par son honorable et savant collègue, M. l'abbé Parénty. Il rappelle la tombe dd Gérard de Sains, dessinée dans les mémoires de l'Académie d'Arras et qui remonte au XIIIe siècle. Gérard de Sains fut l'un des bienfaiteurs de Willerval et son nom y est encore populaire. La tombe se trouve à droite à l'entrée principale de l'église ; c'est une élégante sculpture en marbre noir. Le chevalier, revêtu de sa cotte de maille, les pieds appuyés sur un lion, symbole de sa force, joint les mains sur sa poitrine ; près de lui se trouve cet écusson qu'il illustra autant par ses hauts faits que par sa piété. Cette sculpture, en ronde bosse et si digne d'intérêt, aurait besoin de réparations. Le visage se détache de la cotte de maille, et l'armure a été impuissante à défendre la jambe gauche du chevalier ; il suffirait d'un peu de ciment pour restaurer ces parties mutilées et assurer leur conservation. Toutefois, M. le curé et M. le maire, avec une intelligence qui ne saurait être trop louée, ont pris les mesures qui leur ont paru de nature à préserver cette tombe et l'ont garantie par un garde-corps relié à la muraille par des barres protectrices. L'église de Willerval est une des plus riches du Nord de la France en monumens tumulaires. M. d'Héricourt, accompagné de M. Godin, secrétaire de la Commission, y a relevé plusieurs tombes des XII.e et XIII.e siècles, dont il communique les inscriptions au Comité. Il appelle surtout son attention sur la pierre qui recouvrait le caveau funéraire des seigneurs de Willerval, et qui représente (gravé au trait) Gérard de Sains. Cette pierre, selon le rapporteur, remonte au XIIIe siècle. Elle est placée sous une voûte en plein-cintre moderne, et forme une espèce de niche où se plaçaient les enfans qui n'avaient point encore fait leur première communion. Le rapporteur donne lecture d'une lettre de M. le curé de Willerval, dans laquelle cet ecclésiastique lui apprend que cet état de choses a cessé et que des mesures sont prises pour empêcher de nouvelles dégradations.

M. le président, se faisant l'organe de ses collègues, demande

que des remerciemens soient votés à M. le curé de Willerval, pour la sollicitude qu'il a apportée à ces monumens si précieux pour l'histoire de notre contrée. Cette proposition est unanimement accueillie.

M. d'Héricourt décrit sommairement l'église de Willerval et appuie principalement sur les colonnes engagées et les chapiteaux placés à l'entrée principale. Une vierge en pierre, retrouvée il y a quelques années, et placée au chevet extérieur de l'église, a fixé son attention. Cette Vierge, dont la hauteur est d'environ 50 centimètres, est assise et tient sur ses genoux l'Enfant Jésus; on ne retrouve, ni dans les caractères de la sculpture ni dans les traits de la Vierge, le cachet religieux de la statuaire au moyen-âge. Toutefois, l'Enfant Jésus est habillé, la Vierge est couverte d'une robe et d'un manteau et l'on ne voit rien qui rappelle cette nudité de la Renaissance.

M. l'abbé Parenty a été aussi frappé par cette sculpture. Comme l'a dit M. d'Héricourt, rien ne rappelle le cachet du moyen-âge. Il croit qu'un sculpteur de la localité a imité un ancien monument: il explique ainsi ce souvenir d'art chrétien qu'on retrouve dans la Vierge de Willerval.

La Commission exprime le vœu que M. d'Héricourt lui fasse, à une prochaine séance, un rapport écrit et y consigne ses intéressantes observations.

ÉGLISE D'ABLAIN-SAINT-NAZAIRE.

Un Membre rappelle au Comité que, dans ses séances de 1851, il a appelé l'attention du Comité sur l'église d'Ablain-Saint-Nazaire, l'un des monuments les plus complets que nous ait laissé la Renaissance, et que sur le rapport fait à cette occasion, le Conseil général a recommandé cet édifice d'une manière toute spéciale. Il est répondu que M. le Préfet n'a point négligé une demande si vivement appuyée et que, naguère encore, il a réclamé de M. le Maire de Saint-Nazaire, les plans, devis et autres pièces stipulées dans la circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique, relative au classement des églises et autres édifices. La notice sera prochainement soumise à la Commission. Mais la commune n'a aucune ressource à affecter au paiement des plans réclamés par M. le Ministre. La Commission décide que, pour alléger autant que possible les charges de la commune, elle profitera du voyage de M. Léon Gaucherel, pour dessiner l'église d'Ablain-Saint-Nazaire, et que cet édifice paraîtra dans l'une des prochaines livraisons de la Statistique Monumentale.

La Commission, à l'unanimité, décide que M. le Préfet sera prié de vouloir bien lui adjoindre M. l'abbé Lequette, professeur au Grand-Séminaire d'Arras.

A cinq heures, M. le Président déclare la séance levée.

Séance du 15 février 1854.

Président, M. Harbaville. — Secrétaire, M. A. Godin.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

NOMINATION ET INSTALLATION DE M. L'ABBÉ LEQUETTE.

M. le Secrétaire donne lecture d'un arrêté du 19 novembre 1853, par lequel M. le Préfet a nommé M. l'abbé Lequette, professeur d'archéologie au Grand-Séminaire d'Arras, membre de la Commission départementale des monumens historiques.

M. le Président, au nom de la Commission, adresse à M. l'abbé Lequette ses félicitations, et déclare l'honorable membre installé.

M. Lequette se félicite de l'honneur de faire partie de la Commission départementale des monumens historiques, et adresse à ses nouveaux collègues de vifs et sincères remerciemens.

CROIX DE GRÈS DE DIVION.

M. Cavrois donne lecture d'un travail sur la croix de grès de Divion. Ce petit monument, dans lequel le rapporteur a justement reconnu les caractères architectoniques du XVe siècle, est situé à l'intersection de la route de Saint-Pol à Béthune et du chemin de grande communication d'Arras à Ferfay (ancienne chaussée romaine d'Arras à Thérouanne). Toutefois, sa position sur l'accôtement de la route pouvait faire craindre que la maladresse d'un conducteur n'amenât la destruction d'un monument curieux au point de vue de l'art et des souvenirs historiques. La croix de grès était autrefois placée plus loin, mais elle fut détruite à la fin du siècle dernier; une pauvre femme, qui en avait pieusement recueilli les débris, la rétablit quelques années plus tard. Par malheur, un cabaret doit prochainement être construit à la jonction des deux routes, et les bâtimens empêcheront d'apercevoir la croix. M. Cavrois propose de la reporter sur l'autre accôtement, où elle serait complètement isolée et attirerait certainement tous les regards. Le Rapporteur croit inutile d'appuyer sur les précautions qui seraient prises pour assurer

la conservation de ce monument et la fidélité avec laquelle le socle serait rétabli.

Le Comité, à l'unanimité, adopte l'avis de M. Cavrois.

Le Rapporteur rappelle ensuite l'historique de la croix de grès de Divion ; il a en vain consulté les archives et les bibliothèques, il n'a pu recueillir de renseignemens certains sur son origine ni sa fondation. Il faut donc s'en rapporter à la tradition, et elle semble concorder avec le caractère du monument : « La moisson était terminée, des fleurs et de la verdure ornaient la dernière voiture, selon un usage conservé jusqu'à nos jours ; au faîte était une jeune mère avec son enfant ; les chevaux, effrayés par les cris de joie, s'emportent, et l'enfant renversé n'est bientôt plus qu'un cadavre. Jeanne, tel est le nom de la pauvre mère, en devint folle ; chaque jour elle venait à l'endroit où son fils avait péri ; une croix de bois y fut élevée ; Jeanne la folle l'entretint longtems, mais enfin Dieu eut pitié d'elle et la réunit à son enfant ; on la trouva raidie par le froid, serrant dans ses bras la croix de bois. Alors les seigneurs de Divion élevèrent une croix de pierre, et, afin de rappeler la douleur de Jeanne la folle, ils firent sculpter sur le grès une *Pieta*. Le sujet inspira l'artiste, et quoiqu'il n'eut à sa disposition que très-peu d'espace, puisque la Vierge n'a que 35 centimètres de hauteur, il représenta avec succès la tristesse que dut éprouver la Mère des Douleurs à la vue du cadavre de son fils. »

Une autre version fait de ce monument une expiation pour les crimes de Jeanne de Divion, cette célèbre faussaire qui, au XIV.e siècle, fabriqua les titres sur lesquels Robert d'Artois appuya ses prétentions au comté d'Artois. Quant à nous, dit l'honorable Rapporteur, nous préférons cette touchante légende, racontée dans de longues soirées d'hiver et transmise de génération en génération. D'ailleurs, le sujet même de la croix est presque une preuve en faveur de la tradition.

GALET DE GAUCHIN-LE-GAL.

M. Gaudin rappelle que, dans une excursion archéologique, plusieurs Membres de la Commission avaient remarqué à Gauchin-le Gal, arrondissement de Béthune, que l'énorme gallet dont ont parlé les auteurs qui ont écrit sur cette commune n'était plus enchaîné. A la prière de ses collègues, dit M. le secrétaire, M. Cavrois, agent voyer en chef du département, a fait renchaîner le célèbre gallet.

ÉGLISE DE GUARBECQUE.

M. Harbaville, Vice-Président, dépose sur le bureau, avec les pièces à l'appui, une demande formée par le Maire de Guar-

becque, tendant à obtenir de M. le Ministre de l'Intérieur une subvention pour la réparation de la tour et de quelques parties de l'église de cette commune, qui offre un grand intérêt au point de vue archéologique.

M. le Secrétaire rappelle que la Commission a déjà signalé ce monument, de style roman, comme digne d'être classé au nombre de ceux pour lesquels le Gouvernement vient en aide à l'insuffisance des ressources communales.

Le Comité, après avoir examiné le détail des restaurations à effectuer, a pensé que ce devis serait fait plus exactement par un des architectes du département. Il décide ensuite que les pièces sus-mentionnées seront adressées à M. le Préfet, avec prière de vouloir bien solliciter du Gouvernement une subvention en faveur de l'église de Guarbecque.

CROIX DE DEMENCOURT. — RÉÉDIFICATION.

M. Godin appelle l'attention du Comité sur l'ancienne croix de grès dite de Demencourt, renversée à la révolution. Il dit que l'arbre de la croix existe encore sur l'accotement du chemin communal de Sainte-Catherine à la porte Beaudimont, et que les bras de croix servent de chasse-roue à la maison formant l'angle dudit chemin.

M. le Secrétaire propose la réédification de cette croix. M. Cavrois appuie cette proposition et promet le concours de MM. les agents-voyers placés sous ses ordres.

Le Comité, à l'unanimité, accueille la proposition de M. Godin et vote provisoirement pour la réédification de la croix de Démencourt une somme de cinquante francs.

PORTE RONVILLE.

M. Grigny appelle l'attention de la Commission sur la porte Ronville qui doit disparaître lors de l'élargissement projeté; sans doute cette façade ne remonte pas à une haute antiquité, mais elle a cependant un caractère spécial dont il est bon de conserver au moins le souvenir.

La Commission, appréciant les considérations posées par M. Grigny, décide que la porte Ronville sera dessinée par M. Robaut, de Douai, et vote en conséquence une somme de 50 francs. Un membre rappelle à cette occasion qu'il était d'usage de mettre autrefois des inscriptions sur les portes; ces inscriptions rappelaient la date de la construction et le nom de l'architecte. On connaît, du moins en partie, celle qui était gravée sur la porte de Saint-Nicolas, fermée depuis plusieurs siècles; elle a été rapportée par Floris Van-der-Haër, dans ses *Châtelains de Lille*,

par plusieurs chroniqueurs et dernièrement encore par M. Terninck. La porte Ronville, dont la construction était plus ancienne, était aussi surmontée d'une inscription gravée sur une pierre blanche de forme ovale. Voici cette inscription telle qu'elle a été retrouvée dernièrement à La Haye, dans un des manuscrits du fonds de Gérard, portant le numéro 1348 B.

TEMPORE PHILIPPI
NOBILISSIMI FLAN
DRIE ET VIROMAN
DIE COMITIS FUN
DATA FUIT HEC
TURRIS A MAGISTRO
WILBOTEIM ANNO
DOMINI M.C.LXXVI.

« A l'époque du très-noble Philippe, comte de Flandre et de Vermandois, cette tour fut construite en 1176 par maître Wilboteim. »

On retrouve, dans les registres mémoriaux, plusieurs renseignemens qui montrent l'importance de cette tour et la quantité de munitions dont elle était toujours pourvue, dans la prévision d'une attaque.

TUBERSENT. — CONTINUATION DES FOUILLES.

Un Membre rappelle que, dans sa sollicitude pour les classes ouvrières, le Gouvernement a ouvert un crédit de plusieurs millions pour leur donner du travail, et que les fouilles historiques sont nommément désignées dans le décret. Il pense que les heureuses découvertes faites à Tubersent doivent appeler l'attention de la Commission, et qu'elle devrait profiter de cette occasion pour continuer les fouilles. La commission pourrait, en effet, voter sur ses ressources ordinaires une somme que la protection accordée aux études historiques par M. le Préfet du Pas-de-Calais, augmenterait certainement.

Cette proposition a été unanimement adoptée.

Séance levée à cinq heures.

Séance du 5 mars 1854.

Président, M. Harbaville. — Secrétaire, M. A. Godin.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire annonce que, conformément à la décision du Comité, le dossier concernant l'église de Guarbecque a été adressé à M. le Préfet, avec prière de solliciter du Gouvernement une allocation en faveur de cette église.

CROIX DE DIVION.

M. Cavrois, comprenant combien il était difficile de laisser la croix de Divion à la place où elle se trouve actuellement, sur l'accotement de la route, n'a point osé émettre le vœu qu'elle fût rétablie sur l'emplacement qu'elle avait occupé pendant plusieurs siècles; il craignait en effet le voisinage d'un cabaret, alors en projet, et dont les bâtimens auraient empêché de voir la croix. Depuis lors, les habitans de la commune, sachant qu'on s'occupait du monument qu'ils ont appris, dès leur enfance, à respecter, et dans lequel ils voient plus encore un pieux souvenir qu'un objet d'art, ont fait une pétition pour que la croix fût relevée à l'endroit qu'elle occupait au siècle dernier. Ils ont pris, de plus, l'engagement d'entretenir la croix et de payer tous les frais que nécessitera son transport.

La Commission ayant, en outre, appris que la construction du cabaret était ajournée, s'est empressée d'accéder à la demande des habitans de Divion. La croix sera donc relevée sur l'emplacement qu'elle occupait autrefois, et les fouilles faites pour établir le soubassement apporteront peut-être quelques données pour l'éclaircissement d'un fait encore obscur. Dans tous les cas, ces travaux prouveront qu'au XIXe siècle la foi n'est pas éteinte dans le cœur des habitans de Divion, et encore une fois les études archéologiques lui auront fourni l'occasion de se manifester.

HÔTEL-DE-VILLE ET BEFFROI D'ARRAS.

La Commission s'occupe ensuite de la publication des 5e et 6e livraisons de la *Statistique monumentale du Pas-de-Calais.*

MM. Maurice Colin et Godin, chargés de rédiger la notice, prennent l'engagement de soumettre prochainement leur travail au Comité. Le tirage de la planche, dessinée et gravée par M. Léon Gaucherel, dit M. le Secrétaire, sera terminé très-incessamment.

ÉGLISE DE FAUQUEMBERGUE. — CROSSE DU XIIIe SIÈCLE.

Le Comité décide ensuite que l'église de Fauquembergue sera dessinée par M. Robaut, et que le dessin en sera gravé par M. Gaucherel; que la dissertation de M. de Linas sur une crosse du XIIIe siècle, conservée à Montreuil, sera publiée dans l'une des prochaines livraisons.

CHAPELLE DÉCOUVERTE A BAPAUME.

L'attention de la Commission est ensuite appelée sur une chapelle découverte dernièrement sur les remparts de Bapaume. M. d'Héricourt demande la parole sur ce sujet. Il en a visité les ruines avec plusieurs de ses collègues; il regrette que les restes soient si peu importans, cependant la base des colonnes, la forme des colonnettes lui paraissent appartenir au XIIIe siècle. On a prétendu que, dans cette chapelle, avait été célébré le mariage de Philippe-Auguste avec Isabelle de Hainaut. Si cette chapelle appartenait au XIIe siècle, dit M. d'Héricourt, vous ne verriez point ces colonnettes réunies en faisceaux, et pour la plupart engagées. A cette époque, en effet, le clergé était seul, en quelque sorte, en possession des sciences, à lui le règne intellectuel. L'architecture romane, véritable reflet de ce siècle, est grandiose sans doute, mais elle est froide comme un texte, aride comme une dissertation. Ce n'est qu'au XIIIe siècle que s'opère la fusion entre le monde et l'Eglise; l'édifice perd déjà en majesté, mais il gagne en élégance, et de cette alliance de la société ecclésiastique et de la classe guerrière est sortie cette architecture des cathédrales d'Amiens, de Reims et de Paris, architecture qu'on pourra imiter, mais qu'on ne surpassera jamais. Les vestiges retrouvés à Bapaume montrent déjà un commencement de décroissance. On a étudié le détail, l'esprit mondain a déjà le dessus; la colonnette engagée est, dans la pensée de l'architecte, moins utile à l'édifice qu'elle ne sert à la vue. C'est la fin du XIIIe siècle et peut-être même le commencement du XIVe.

M. l'abbé Lequette a visité également la chapelle de Bapaume. Il avait pensé un moment que cette construction avait pu servir de salle d'armes ou de corps-de-garde. Il est, en effet, parfaitement établi en archéologie que les constructions souterraines portent exactement les mêmes caractères que les édifices placés au-dessus du sol. La découverte, faite dernièrement à l'entrée

de la Salle des Concerts d'Arras, d'une salle d'armes placée à quelques mètres au-dessous du sol et qui présentait un type si intéressant et si curieux pour l'histoire de l'architecture au XIIIe siècle dans le nord de la France pourrait, s'il en était besoin, justifier cette opinion. Cependant, après un examen sérieux, l'orateur a été amené à conclure de la largeur qui sépare les colonnes de la forme absidale des constructions découvertes, que cet édifice avait dû être consacré au culte.

M. Godin, qui a exploré ces ruines avec quelques Membres de la Commission, croit qu'une nouvelle visite est nécessaire, et à l'appui de cette opinion, il donne lecture d'une lettre remise par M. Cavrois qui, retenu par ses occupations, ne peut assister à cette séance. Dans cette lettre, l'agent-voyer chargé de diriger les travaux, annonce la découverte de nouvelles colonnes qui donnent à cette église une longueur plus grande qu'on ne pouvait le présumer. Un sondage fait avec soin lui a prouvé qu'il y avait encore plus d'un mètre à déblayer pour arriver au sol de l'église. Pour assurer la conservation des pavés et des tombes, s'il en existe, il n'a point voulu opérer les déblais et il attendra pour le faire que la Commission puisse venir sur les lieux. M. Cavrois est chargé d'exprimer à l'agent-voyer placé sous ses ordres la gratitude de la Commission, qui visitera les fouilles très-prochainement et chargera l'un de ses Membres de lui présenter un rapport.

CHATEAU DE CANLERS.

La parole est ensuite donnée à M. d'Héricourt. L'honorable Membre, ayant appris que le château de Canlers allait être détruit, a voulu le visiter. Ce château n'offre aucun caractère archéologique; il n'est digne d'intérêt que par les souvenirs historiques qu'il rappelle. On sait, en effet, que cette terre fut longtems possédée par la famille d'Héricourt, famille illustre de l'Artois, qu'il ne faut point confondre avec celle de Servins d'Héricourt, originaire d'Italie, établie seulement dans cette province à la fin du XVe siècle. La famille d'Héricourt, plus connue sous le nom de Canlers, est mentionnée par des généalogistes dès l'an 1016. M. Harbaville (1) a donc eu raison, dans son *Mémorial*, de dire que, dès 1150, Canlers dépendait du comté de Saint-Pol. Adam d'Héricourt mourut en 1200 et fut enterré dans l'abbaye de Hasnon ; son petit-fils Baudouin, premier du nom, seigneur du Hamel-sur-Canche, est le premier que les généalogistes désignent comme ayant possédé un fief à Canlers.

De ses quatre enfans, Enguerrand qui vivait en 1386, pos-

(1) M. Harbaville a trouvé dans les chartes du VIIe siècle le nom de *Salerciacum*, qu'il traduit par Canlers.

séda les seigneuries de Héricourt et de Grincourt au comté de Saint-Pol ; on se rappelle que ce ne fut qu'au commencement du XVIe siècle que la terre d'Héricourt appartint à la famille de Servins, dont nous venons de parler et qui la possède encore. Baudouin, écuyer, seigneur de Blingel, eut la terre de Canlers en partie et donna son nom à ce fief, selon le témoignage des manuscrits de Lepez et des notes si nombreuses que M. Godin a recueillies sur la noblesse d'Artois, et qu'il a mises à la disposition du Rapporteur. Baudouin, fils du précédent, contracta en 1434 une alliance avec l'illustre famille de Créquy et épousa Firmine, fille de Louis, seigneur des Granges. Le fils d'Adam, seigneur d'Héricourt en Canlers, selon la formule adoptée par les généalogistes, laissa ce fief à Jean, mort sans postérité à l'armée d'Italie et enterré à Gaëte.

Ferry, son frère, eut, entre autres enfants, Antoine d'Héricourt, chevalier de Malte, tué, selon le Martyrologe de Gossancourt, à Zaara en 1552, et Nicolas, seigneur du fief d'Héricourt en Canlers ; Charles, gentilhomme du cardinal de Bourbon, eut d'un second mariage dix enfants d'Anne d'Ocoche, fille de François, baron de Beaumetz en Arras ; cette seigneurie se trouvait à l'extrémité de la Grand'Place. Antoine, créé chevalier par l'archiduc Albert en 1618, n'eut point d'enfant ; quatre de ses sœurs furent religieuses, et l'une d'entre elles, qui avait prononcé ses vœux à l'abbaye de Notre-Dame de Soissons, fut, dit-on, l'objet d'un miracle.

Philippe-François, marié à Marie-Françoise, dame de Bucy et d'Etrées, n'eut qu'une fille, Marie-Madeleine, mariée à François-Joseph de Bernemicourt-Saluce, par contrat du 6 septembre 1737. Elle n'eut point d'enfans de cette union et épousa ensuite son parent, Louis-Antoine d'Héricourt, maréchal-de-camp, commandeur de Saint-Louis, petit-fils de Julien d'Héricourt qui avait fondé, en 1705, l'académie de Soissons, et neveu du célèbre jurisconsulte de ce nom : ces renseignemens ont été puisés dans la collection de Lepez, manuscrit 194 de la bibliothèque d'Arras, et dans des notes généalogiques que M. Godin a confiées à son ami M. d'Héricourt.

ÉGLISE DE CANLERS.

On pouvait donc croire que l'archéologie de l'Eglise aurait été en rapport avec les illustrations de cette famille, il n'en est rien cependant. L'église est une des plus pauvres de l'arrondissement de Montreuil, et n'a qu'une nef. On lit au clocher la date de 1684, et cette date paraît être celle de la construction, d'autant plus que les contreforts semblent, par leur caractère, appartenir à cette époque. Cependant le rapporteur croit devoir signaler un porche du XVIe siècle, accolé au portail latéral,

mais les nervures ont trop souffert du tems et des révolutions pour être dessinees. L'église n'a pas d'ornemens anciens ; on lit sur un calice : « Mari de Fandier mat donné à l'église de Can-» lers, a. 1669. » La sonnette porte cette inscription : « Dubois » Robert au Puy. » Le rapporteur signale à l'attention de la Commission un élégant encensoir en cuivre, très-riche d'ornementation, et qui lui paraît appartenir au XVI.e siècle. M. d'Héricourt termine en exprimant ses regrets d'avoir entretenu la Commission de renseignemens qui présentent si peu d'intérêt ; mais, puisque ses collègues ont entrepris la statistique départementale, ils doivent y procéder par des rapports sur toutes les églises du département. Il est décidé que l'on écrira à Mgr. Parisis pour obtenir la communication de l'encensoir signalé par M. d'Héricourt, et pour en faire un dessin qui sera conservé dans les archives de la Société jusqu'au moment où la Commission fera un travail spécial sur tous les objets, vases ou ornemens qui servent au culte.

PORTE RONVILLE (DESSIN DE M. ROBAUT) ;

IVOIRE DU XVI.e SIÈCLE.

L'attention de la Commission s'est ensuite portée sur un dessin de la porte Ronville, exécuté par M. Robaut ; ce dessin représente la façade intérieure de la porte qui, sans appartenir à une époque reculée et sans présenter une architecture très-pure, mérite cependant d'être conservée. M. Godin a ensuite mis sous les yeux de la Commission un ivoire appartenant au XVIe siècle, représentant les traits mâles d'un guerrier à la longue barbe ; la tête est couverte d'un casque. La forme de cet ivoire indique qu'il était porté au cou. Cette communication a donné lieu à de nombreuses discussions ; un Membre voulait y retrouver un de ces arbalétriers qui signalèrent à plusieurs reprises leur courage dans les différens sièges de la ville ; mais la majorité a pensé que l'on devait y voir les traits de l'un de ces gueux du XVI.e siècle, qui protestèrent si énergiquement contre le gouvernement espagnol. Cette opinion est aussi, dit M. le Secrétaire, celle de M. Dancoisne, et le témoignage de cet érudit a certainement une grande importance dans cette appréciation.

La Commission a ensuite visité les travaux faits à la porte Ronville. On a récemment découvert deux des quatre tourelles qui la défendaient, des arcatures, des caractères architectoniques : la Commission a cru pouvoir conclure que ces travaux appartenaient à la fin du XIIIe siècle. Les clefs de voûte paraissent fort bien sculptées, mais les travaux n'étaient pas assez avancés pour qu'on pût reconnaître ce qu'elles représentaient.

Selon toute vraisemblance, ces tourelles avaient plusieurs étages dont on peut voir les traces sur la façade extérieure. Cependant la porte de Ronville ayant été construite en 1176, ainsi que l'établit une inscription découverte récemment à La Haye et insérée dans les précédens procès-verbaux, il résulte des fouilles récentes, ou que les travaux auraient duré plus d'un siècle ou que l'on aurait reconstruit la porte Ronville peu de temps après qu'elle aurait été élevée. Les plus anciens des registres mémoriaux, conservés aux archives municipales ne remontant qu'au xiv.e siècle, il en résulte que cette dernière assertion ne peut être vérifiée. Sur la prière de la Commission, M. Grandguillaume a bien voulu se charger de faire exactement relever le plan des lieux et de lever les coupes des voûtes ainsi que le dessin exact des nervures.

La Commission pourra donc, dans quelque tems, faire un travail complet sur ce sujet.

La séance est levée à cinq heures.

Séance du 8 juillet 1854.

Président, M. Harbaville. — Secrétaire, M. A. Godin.

ÉGLISE DÉCOUVERTE A BAPAUME.

M. le Président dépose sur le bureau un plan de l'église découverte récemment à Bapaume; ce plan a été dressé par M. Colle, agent-voyer. Cette communication donne lieu à plusieurs observations fort importantes ; mais, sur la proposition de M. le Président, il est décidé qu'une séance spéciale aura lieu pour discuter l'âge de l'église de Bapaume. L'on fixe cette séance au samedi 15 juillet, à deux heures de l'après-midi.

Par les soins de M. le Secrétaire, des remerciemens seront adressés à M. Colle, qui a bien voulu relever le plan des lieux, et il lui sera fait hommage des livraisons de la *Statistique monumentale*, comme un témoignage de la gratitude des Membres du Comité ; ces livraisons seront offertes, au même titre, à M. Sylvestre, agent-voyer principal de l'arrondissement d'Arras, et celle contenant le beffroi d'Arras à M. Duprez, chef de bureau à la Préfecture, pour le concours aussi empressé qu'intelligent qu'ils ont constamment prêté aux Membres de la Commission.

SÉANCE ANNUELLE DE LA COMMISSION.

M. le Président propose de fixer la date de la séance annuelle de la Commission des Antiquités départementales; le Comité détermine le mardi 1er août et prie M. le Secrétaire de soumettre cette date à l'approbation de M. le Préfet. Les mesures relatives à cette séance seront prises ultérieurement.

SIXIÈME ET SEPTIÈME LIVRAISONS DE LA STATISTIQUE MONUMENTALE.

M. le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Gaucherel, par laquelle l'honorable Membre témoigne ses regrets de ne pouvoir, pendant quelques mois, s'occuper des gravures de l'Album départemental ; mais il est chargé d'un travail important que lui a confié le Gouvernement, et ce travail ne souffre aucun retard. M. le Secrétaire ajoute que des intérêts graves empêchent M. Robaut de prêter à la Commission son concours habituel. Le Comité regrette d'autant plus vivement d'être privé en ce moment de dessinateurs, que les dessins qui devaient composer les 6.e et 7.e livraisons ne sont pas encore exécutés, quoique ces livraisons soient annoncées pour les premiers jours du mois d'août ; elles devaient comprendre le beffroi et l'hôtel-de-ville d'Arras, le travail de M. de Laplane sur l'église de Fauquembergue, etc. Le Comité décide que, par les soins de M. le Secrétaire, les regrets qu'il éprouve de ce retard seront exprimés à son honorable collègue et qu'on lui en expliquera les motifs. On s'occupe ensuite des moyens de compléter la 6.e livraison.

M. le Président rappelle que la Commission a en portefeuille le rétable de l'autel de Notre-Dame de Calais, magnifique morceau d'art de la Renaissance ; il est décidé que ce rétable sera publié immédiatement. M. Derheims, de Calais, à qui l'on doit un travail étendu sur ce sujet, est chargé de la notice; et M. Robaut sera prié, par les soins de M. le Secrétaire, de lithographier le plus tôt possible le dessin.

Un Membre fait observer que M. Maurice Colin n'a point encore soumis à la Commission le travail qu'il doit faire avec M. Godin sur l'hôtel-de-ville et le beffroi d'Arras.

M. le Président répond qu'il a écrit à M. Colin pour l'engager à rédiger le plus tôt possible cette notice. Le comité regretterait d'être privé des notes et renseignements que possède M. Colin sur ce monument si important pour l'histoire d'Arras, et qui, résumé par lui, offrirait un puissant intérêt ; cependant, il comprend l'importance de faire imprimer le plus tôt possible ce travail, et décide que si les occupations de M. Colin ne lui per-

mettent pas d'obtempérer aux désirs que lui a exprimé M. le Président, M. Godin restera seul chargé de rédiger la notice.

ÉGLISES DE ROBECQ ET DE FLÉCHIN. — NOTES DE M. CAVROIS.

M. Cavrois lit deux notes intéressantes sur les églises de Robeéq et de Fléchin; la première de ces églises a été restaurée d'une manière intelligente par M. le curé de la paroisse; le portail a été reconstruit dans le style flamboyant, les meneaux des fenêtres, détruits à une époque malheureuse, ont été rétablis, et des verrières modernes signalent la piété ainsi que le bon goût des habitans. Le plancher du chœur a fait place à une voûte élégante, aux riches et puissantes nervures. M. le curé se propose de continuer ce travail dans le reste de l'édifice. Toutefois, comme les ressources lui font défaut, il a l'intention d'établir dans les nefs des voûtes planchéiées en plein-cintre. M. Cavrois regretterait que ce travail fut exécuté, car il serait en désaccord avec l'architecture de l'église. Il demande à la Commission d'émettre le vœu que les voûtes des trois nefs soient construites en style ogival; il ne doute pas que M. le curé ne fasse droit aux réclamations de la Commission, dût l'exécution de son travail être prolongée.

L'église de Fléchin est un monument curieux du XVIe siècle, ainsi que le constatent les dates de 1534 et 1577, placées sur les voûtes. Elles sont construites en pierres blanches de petit appareil, et par leur hardiesse ainsi que par leur agencement, méritent une étude spéciale. Les voûtes latérales paraissent plus modernes, quoique le type en soit le même; on y lit la date de 1613. Les travaux de restauration qu'on exécute dans ce moment ont paru à M. Cavrois faits avec soin et intelligence. La tour, autant que le lui a appris un rapide examen, serait romane, du moins dans sa partie inférieure. M. Cavrois termine en signalant ce monument à l'attention des Membres de la Commission.

Sur la proposition de M. le Président, des remerciemens sont unanimement votés à M. Cavrois pour son intéressante communication.

CHAPELLE A AZINCOURT.

M. le Président rappelle qu'un monument funèbre doit être élevé à Azincourt, en mémoire des nobles chevaliers qui ont péri dans cette malheureuse journée. Les annales de la France sont en effet trop riches en souvenirs glorieux pour qu'elle ait à cacher ses revers. Une seule des trois fosses a été fouillée et l'on y a trouvé ces armures, ces ornemens qui enrichissent maintenant à Londres le musée d'Azincourt.

Les Français ne fouillent pas les tombes, ils savent les respecter et ils se contentent d'élever un monument religieux pour

rappeler les grandes pages de leur histoire et invoquer des prières pour leurs victimes. Presque toutes les familles nobles de l'Artois ont leurs noms écrits sur cette table, elles voudront contribuer à en conserver le souvenir. Ce monument doit-être simple ; c'est une pensée pieuse qui l'inspire et non point une vaine ostentation. L'exécution en est confiée à M. Grigny ; cette garantie doit suffire à la Commission.

M. Grigny promet de lui communiquer ses plans à une des prochaines séances ; la décision est ajournée à cette époque.

DESSIN DE LA CAVE SOUS LA SALLE DES CONCERTS A ARRAS.

M. le Secrétaire met sous les yeux des Membres présens un dessin des voûtes, du commencement du XIII.e siècle, découvertes lors des travaux exécutés à la Salle des Concerts. Ce dessin est dû au crayon habile de M. Mayeur, architecte-adjoint de la ville. Le Comité, en appréciant la fidélité, décide que des remerciemens seront adressés à M. Mayeur; qu'il lui sera fait hommage de la 6e livraison et que son dessin sera publié dans le bulletin, à l'appui de la savante dissertation lue dans la séance du 30 octobre 1851.

DESSINS A INSÉRER DANS LE BULLETIN N° 3.

Le Comité arrête ensuite la liste des dessins qui seront insérés dans l'Album :

1.° Croix de Démencourt. — Notice par M. d'Héricourt ;

2.° Croix de grès de Divion. — Notice par M. Cavrois ;

3.° Autel de Brunembert. — Notice par M. l'abbé Van-Drival ;

4.° Porte Ronville d'Arras. — Notice par M. Grandguillaume ;

5.° Effigie de Comius, roi des Atrébates, d'après les médailles contemporaines. — Notice par M. Dancoisne.

Les autres dessins sont ajournés à la prochaine livraison du Bulletin.

CROIX DE DEMENCOURT.

M. le Secrétaire communique à la Commission un projet de restauration de la croix dite de Demencourt, qui doit être rétablie au faubourg de Sainte-Catherine, à l'angle de la route impériale n° 25 et du chemin conduisant du faubourg à la porte Baudimont. Cette restauration, pour laquelle le Comité a déjà ouvert un crédit, est unanimement approuvée.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président déclare la séance levée à cinq heures.

Séance du 15 juillet 1854.

Président, M. Harbaville. — Secrétaire, M. A. Godin,

DESSINS DU BULLETIN N° 3.

M. Robaut assiste à la séance ; il reçoit pour être lithographiés :

1.° La cave découverte sous la Salle des Concerts ;

2.° L'autel de Brunembert ;

3.° La porte Ronville à Arras ;

4.° La croix de Démencourt ;

5.° Le portrait de Comius ;

6.° La croix de grès de Divion.

DESSIN DE LA CROIX DE DIVION.

M. Robaut fait observer que ce dessin ne présente pas les caractères archéologiques dont il aurait besoin pour le reproduire : il voudrait visiter le monument, afin que son dessin fût plus exact.

M. d'Héricourt répond qu'il doit faire prochainement une excursion archéologique avec M. l'abbé Van-Drival dans les environs de Divion, et il propose à M. Robaut de se joindre à eux.

Cette proposition est adoptée. La Commission décide, qu'après avoir dessiné la croix de Divion, il relèvera, dans l'excursion précitée, les monumens qui offriraient assez d'intérêt pour faire partie de l'Album ou être publiés dans le Bulletin.

NOTICE SUR LE BEFFROI ET L'HÔTEL-DE-VILLE D'ARRAS.

M. Maurice Colin, chargé avec M. Godin de rédiger la notice sur le beffroi de l'hôtel-de-ville d'Arras, entre dans quelques détails sur le plan qu'il compte suivre dans sa rédaction : ce travail, qui doit être communiqué en séance générale et être ensuite inséré dans la Statistique monumentale, ne peut être ici analysé. Il nous suffit de constater que l'aperçu donné par M. Maurice Colin a vivement intéressé les Membres présens.

M. Grigny demande si Jacques Le Caron a été réellement l'architecte du beffroi, ou si, au contraire, il n'a fait qu'entreprendre les travaux et suivre des plans préalablement arrêtés.

M. Godin répond que Jacques Le Caron doit être considéré comme l'architecte du beffroi d'Arras, en ce sens qu'il a terminé le monument ; à l'appui de cette opinion, il met sous les yeux du Comité un extrait du registre aux bourgeois d'Arras de 1524 à 1558, paroisse Notre-Dame. Cet extrait est ainsi conçu :

« M.e Jacques Le Caron, M.e machon de l'abbaïe de Marchiennes, natif du village de Vaulx-lez-Bappmes a été reçu à la bògsie en faveur qu'il a marchandé à Mess.rs de f.e l'ouvrage du beffroy de la ville et à Jacques Jeh. Simon et Claude Le Caron ses êff.s f.t. le d.r 10.e j.r de juing 1551, p-d.t Mess.rs en nobre. »

Ce document, si précis et si positif, résout la question,

DISCUSSION SUR L'AGE DE L'ÉGLISE DÉCOUVERTE A BAPAUME.

L'ordre du jour est la discussion sur l'âge de l'église nouvellement découverte à Bapaume, et que M. d'Héricourt avait cru devoir fixer à la fin du XIIIe siècle.

M. Grigny demande la parole. Selon l'honorable Membre, les restes découverts appartiennent évidemment à la fin du XII.e siècle ; on peut consulter les caractères sur le plan relevé par M. Colle, et dont il a fait contrôler l'exactitude ; le volume des contreforts et les moulures des bases des colonnes engagées assignent à cette église une date plus ancienne et prouvent qu'elle est de la fin du XIIe siècle. Il suffit, pour s'en convaincre, d'étudier les bases des colonnettes engagées dans la muraille, dont on ne saurait contester l'âge. La base chanfreinée ne se retrouve plus après le XIIe siècle ; à l'aide d'un crayon, l'honorable Membre en fait connaître les caractères et indique les modifications postérieurement subies.

M. d'Héricourt ne croit pas que l'archéologie ait encore des données assez sûres pour qu'elle puisse avec quelques pierres établir l'âge d'un monument complétement détruit. Sans doute il ne faut point repousser ces données, mais il faut les contrôler avec l'histoire dont elle n'est qu'une division. Or, si l'on étudie l'histoire de Bapaume, on verra que cette ville n'avait encore, à la fin du XIIe siècle, qu'une faible importance. Son enceinte ne date que du XIVe siècle. Voudrait-on admettre que cent cinquante ans plus tôt il y eût plusieurs églises à Bapaume ? Ce point lui paraît être l'objet d'un doute sérieux.

M. Grigny interrompt le préopinant : Ce qu'il faut étudier avant tout, dit-il, c'est le caractère archéologique. On a prétendu que l'Artois était en retard d'un demi-siècle sur la Nor-

mandie et l'Ile de France, mais cette assertion n'est point prouvée. Qu'on examine les bases des colonnettes de Bapaume, qu'on les compare à celles de la cathédrale de Laon, celles de plusieurs églises de Tournay, on verra qu'elles offrent évidemment le même type. »

M. Harbaville propose à la Commission de fixer ainsi les bases de la discussion :

1.° Quelle date peut-on assigner au monument en raison de ses caractères architectoniques ?

2.° Par qui a-t-il été fondé ? Discuter les probabilités à cet égard.

3.° Quelle fut sa destination originaire et quelle était sa destination aux XVI.e et XVII.e siècles ?

4.° A quelle époque a-t-il été détruit ?

L'honorable Membre lit ensuite un travail très-savant dans lequel il cherche à établir que les caractères architectoniques appartiennent à la fin du XII.e siècle ; toutefois, il ne saurait admettre l'existence d'un narthex ; des fouilles ont fait connaître que des constructions ont été accolées à l'église, mais on ne saurait en préciser la destination. M. Harbaville, avec cette érudition qui caractérise ses travaux, examine chacune des questions précédemment proposées ; il pense que cette église a dû être fondée par le chapitre noble des dames d'Avesnes, établi dans le voisinage, en 1128, et qu'elle a dû servir de secours à la partie de Bapaume qui dépendait féodalement de l'abbaye.

M. l'abbé Van Drival, tant en son nom personnel qu'en celui de M. l'abbé Lequette, qui, originaire de Bapaume, en connaît exactement la topographie, communique le résultat de leurs recherches sur un point si important pour une ville qui n'a pas encore d'histoire. Ce travail établit que Bapaume a eu simultanément deux églises et plusieurs chapelles, savoir : 1.° l'église paroissiale de Saint-Nicolas, dans laquelle a eu lieu le mariage de Philippe-Auguste avec Isabelle de Hainaut ; 2.° l'église de Notre-Dame, fondée par les religieuses d'Avesnes et qui paraît être celle dont on a retrouvé dernièrement les vestiges ; la chapelle de Saint-Louis, qui aurait été fondée en 1298 dans l'intérieur du château, au lieu dit la Motte, et celles de Saint-Nicaise et de Sainte-Marguerite au faubourg de Péronne.

Après une discussion approfondie, le Comité adopte successivement les conclusions de M. Harbaville, tendant à reconnaître que l'église dont il s'agit appartient, par son style, à la fin du XII.e siècle ; qu'elle a été fondée par l'abbaye d'Avesnes pour servir de secours à ses tenanciers de Bapaume ; que cette chapelle a été érigée en succursale à une époque inconnue ; qu'enfin elle disparut après le siége de 1641.

La Commission décide ensuite que M. Harbaville sera chargé de rédiger un travail sur cette question si importante pour l'archéologie de nos contrées et pour l'histoire de Bapaume en particulier; M. l'abbé Van Drival communique obligeamment ses notes à l'honorable président. Ce travail, vu son importance, fera partie de la livraison du Bulletin actuellement sous presse, et le plan de M. Colle sera lithographié par M. Robaut pour être joint au mémoire de M. Harbaville.

DESSIN DE LA PORTE RONVILLE.

M. Grandguillaume communique ensuite différens plans et épreuves photographiques relatifs à la porte Ronville. On y voit les quatre tourelles telles qu'on en a retrouvé les vestiges, et la communication de ces plans permet de rétablir le logement du gouverneur qu'on pouvait difficilement s'expliquer. Cette importante communication attire avec raison l'attention du Comité, et M. le Président se fait l'organe de ses sentimens en adressant des remerciemens à M. Grandguillaume.

La Commission fait ensuite choix de plusieurs dessins qui doivent être publiés et qui ajoutent un nouveau prix à la notice de M. Grandguillaume sur la porte Ronville.

M. Robaut met ensuite sous les yeux de la Commission plusieurs lithographies qui, par l'exactitude, la précision et le fini d'exécution rivalisent avec les gravures les plus soignées.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président déclare la séance levée.

Séance du 28 juillet 1854.

Président, M. Harbaville. — Secrétaire, M. A. Godin.

M. Dusevelle, Membre de la Société des Antiquaires de Picardie, fait hommage à la Commission des deux notices qui doivent faire partie d'un ouvrage assez étendu sur le département de la Somme; la première sur Ham et la seconde sur le château de Rambures.

Sur la proposition de M. Harbaville, le Comité vote des remerciemens à M. Dusevel et décide que les 5.e et 6.e livraisons de la Statistique Monumentale et le Bulletin nº 3 lui seront adressés.

M. le Secrétaire dépose sur le bureau les publications suivantes: 1.º Bulletin de la Commission historique du département du Nord, tome IV; 2.º Un mot sur les écrivains actuels, par M. Leglay; 3.º Une pêche archéologique, par M. Souquet.

M. de Linas donne une seconde lecture de sa notice sur la crosse de Montreuil, à laquelle il a cru devoir apporter quelques modifications. La gravure de M. L. Gaucherel ne pouvant être prête cette année, le travail de M. de Linas, qui devait paraître dans la sixième livraison, est, avec le consentement de l'auteur, renvoyé à la 7.e.

On fixe ensuite l'ordre du jour de l'assemblée générale, cet ordre du jour sera remis à M. le Préfet, Président de la Commission, par les soins de M. le Secrétaire.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Assemblée générale du 1er août 1854.

L'an mil huit cent cinquante-quatre, le premier août à une heure de l'après-midi, la Commission des Antiquités départementales s'est réunie en séance générale sous la présidence de M. le comte Victor du Hamel, Préfet du Pas-de-Calais.

Etaient présens : MM. Harbaville, Maurice Colin, l'abbé Parenty, de Linas, comte d'Héricourt, l'abbé Robitaille, l'abbé Van Drival, l'abbé Lequette, Terninck, l'abbé Lamort, Grandguillaume, Souquet, Grigny, l'abbé Delétoille et Godin, secrétaire.

M. Robaut, artiste dessinateur à Douai, assiste à cette séance.

ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT.

M. le Préfet ouvre la séance, et propose à la Commission de procéder d'abord à l'élection du Vice-Président. M. Harbaville

est continué par acclamation dans les fonctions qu'il remplit depuis plusieurs années avec tant de zèle et de talent. M. Harbaville remercie ses collègues de cette nouvelle marque de sympathie.

M. Godin exprime, au nom de M. Cavrois, les regrets qu'il éprouve de ne pouvoir assister à cette séance; mais les besoins du service qui lui est confié exigent sa présence ailleurs.

MM. Pigault de Beaupré et Derheims n'ont pu se rendre à Arras, par suite de la mort de M. Legros-Devot.

MM. de Laplane, Dancoisne, Henneguier et de Baecker ont été retenus par des affaires de famille ou des raisons de santé.

M. Lequien adresse sa démission aux Membres de la Commission ; elle est basée sur des occupations nombreuses, qui l'empêchent de prendre aux travaux de ses collègues la part qu'il aurait désiré.

MM. Harbaville et Godin rappellent les services que M. Lequien a rendus à la Commission, ainsi que les diverses communications qu'il lui a faites. L'honorable Vice-Président ajoute qu'à l'unanimité, le Comité central a cru devoir refuser cette démission.

L'assemblée adopte ces conclusions, et M. le Secrétaire est chargé d'en faire part à M. Lequien.

M. Godin résume en ces termes les travaux du Comité pendant l'année qui vient de s'écouler :

COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA COMMISSION,
PAR M. GODIN.

Messieurs,

Je dois aux fonctions qui m'ont été confiées, le périlleux honneur de résumer chaque année les travaux du comité central, et de vous rendre pour ainsi dire compte du mouvement archéologique dans notre département. Nous constaterons, dès le début, que de nombreuses améliorations ont été apportées pour la conservation d'édifices si dignes de vos soins. Mgr. Parisis, dans sa haute sollicitude pour les intérêts qui touchent à la religion, a nommé une Commission chargée de surveiller les travaux qui doivent être faits dans les temples catholiques, et il y a appelé tous les prêtres qui font partie de votre Commission. Nous avons donc lieu d'espérer qu'à l'avenir nous n'aurons plus à signaler ni dégradations occasionnées par la négligence, ni surtout ces actes de vandalisme, inspirées par une piété mal éclairée ou par la manie de l'ornementation. Les deux Commissions sont sœurs par leur amour du beau, du grand, du style véritablement religieux, et elles trouveront dans leurs Présidents un secours d'autant plus efficace que tous deux sont

hommes d'étude, qu'ils ont approfondi notre histoire, qu'ils ont rendu d'immenses services aux sciences historiques et qu'ils ont la même admiration pour ces édifices qui en sont le reflet et la gloire.

Le Comité d'Arras, que vous avez chargé de centraliser les travaux, devait se montrer digne de cette mission : ni son zèle ni son dévouement n'y ont fait défaut. Partout où une découverte importante lui a été signalée, il s'y est transporté ; lorsqu'un acte de vandalisme lui était connu, il proposait aussitôt à M. le Préfet les mesures nécessitées par les circonstances. Ce serait ici le lieu de payer un juste tribut de gratitude à M. le comte du Hamel, si l'on ne savait qu'il a consacré ses premières études à l'histoire : ces affections ne s'oublient jamais.

Pour mettre de l'ordre dans ce compte-rendu, vous nous permettrez, Messieurs, de suivre la chronologie. Camblin-Châtelain nous a montré des tombes gallo-romaines, découvertes près de cette voie qui reliait la cité des Morins à l'antique Némétocenna. Cette excursion nous a valu deux rapports : l'un de M. d'Héricourt, sur les tombeaux proprement dits ; l'autre de M. Harbaville, auquel on doit un procès-verbal aussi érudit que savamment écrit sur cette excursion archéologique.

Ce rapport, Messieurs, appelle votre attention sur l'église d'Houdain et sur son architecture qui, jusqu'à présent, a été mal définie. Des chapiteaux romans, des nefs que le temps ou le caprice de l'architecte n'a point terminés, tels sont les problêmes que la science n'a point encore résolus. Quant à la croix de Divion et à sa piétà du XIVe siècle, M. Cavrois vous en a fait connaître l'historique, et le crayon de M. Robaut vous permettra de mieux étudier ce monument qu'il a dessiné avec le zèle et l'intelligence archéologique qu'il apporte dans toutes ses œuvres.

Nous avons cité le nom de M. Cavrois ; vous nous permettrez d'ajouter que nous avons trouvé dans notre ami et excellent collègue un concours éclairé, actif et dévoué. Non seulement il a payé à la Commission son tribut de travail, mais il a decrit savamment les églises de Flechin et de Robecq ; il a pour ainsi dire inculqué à ses agents le goût des études archéologiques, et partout où une découverte importante est faite, la Commission en est instruite. Le Bulletin vous apprendra les nombreux services rendus par MM. Leclercq, Bouloch, Cavrois jeune, Colle et autres agents-voyers placés sous ses ordres.

Une importante découverte a été faite, l'année dernière, sous l'entrée de la Salle des Concerts ; c'était une ancienne salle d'armes aux élégans arceaux du XIIIe siècle, reposant sur des monolithes en grès. La conservation de cette voûte était difficile, mais la Commission du moins devait intervenir et conser-

ver par le dessin cette ruine élégante. M. Harbaville, qui a fait de notre ancienne cité une étude si constante et si consciencieuse, décrit cette construction dans laquelle il retrouve l'ancienne salle d'armes des châtelains d'Arras. Nous ne voulons point déflorer, par une analyse trop concise, une dissertation que vous lirez dans le Bulletin actuellement sous presse.

De plus, le Comité a fait relever les voûtes par M. Mayeur, architecte-adjoint de la ville, qui a fait preuve dans cette circonstance de zèle et de talent; ce dessin sera prochainement publié.

M. d'Héricourt vous a entretenus de pierres tombales des XII.e et XIII.e siècles, découvertes dans l'église de Willerval; ces pierres seront l'objet d'un travail spécial dont il vous sera donné lecture en cette séance. L'église de Camblain qui remonte, pour quelques parties du moins, à la même époque, avait été visitée par la Commission; notre savant collègue, M. l'abbé Van-Drival vous fera connaître la richesse de cet édifice, l'un des plus intéressans qu'aient épargnés les révolutions et les guerres dont notre pays a été si souvent le théâtre.

L'église de Fauquembergue, qui a été l'objet d'études toutes spéciales de M. de Laplane, et qui vous a été si savamment décrite dans la dernière séance générale, devait faire partie de la 6e livraison. Elle n'a pu y être comprise, par suite des occupations de M. Gaucherel; notre savant collègue a été, en effet, chargé d'une mission très-importante pour la science archéologique.

Vous serez heureux d'apprendre, Messieurs, cette distinction accordée à votre dessinateur, distinction qui prouverait l'intelligence du choix de la Commission, si déjà les recueils scientifiques n'avaient applaudi à l'exactitude et au fini des gravures publiées dans la Statistique Monumentale du département du Pas-de-Calais. M. de Laplane, avec cette complaisance qui carsctérise le véritable érudit, s'est prêté à cette transposition; sa belle histoire des abbés de Saint-Bertin ne suffit-elle pas d'ailleurs pour lui conserver le rang élevé que lui ont mérité ses autres publications.

Nous en dirons autant de M. de Linas, qui vous a lu l'année dernière une dissertation sur la vie de sainte Julienne. Notre honorable et savant collègue a obtenu, depuis la séance générale, une mission scientifique, que le tems l'a malheureusement forcé d'interrompre, mais qui lui sera sans doute continuée. Son travail n'en sera que plus complet et figurera avec honneur dans l'une des prochaines livraisons.

Vous vous rappelez sans doute, Messieurs, les magnifiques gravures dues au burin de M. Gaucherel, et qui retracent d'une

manière si précise l'élégant Hôtel-de-Ville d'Arras avant la mutilation dont il a été victime. Le travail explicatif, ainsi que la notice historique, sera lu dans cette séance.

Mais si nous avons à regretter de nombreuses destructions dues aux guerres et révolutions, il en est d'autres qui doivent être attribuées aux exigences modernes ainsi qu'à la négligence. Une élégante église de la fin du XIIe siècle a été récemment découverte à Bapaume, et si le zèle du Comité n'avait été aussi actif, il n'eût pu recueillir le moindre vestige. Cependant ce monument a donné lieu à d'importantes communications dont M. le Vice-Président vous entretiendra dans quelques instants.

La ville d'Arras n'a conservé aucun de ses anciens monumens; l'archéologue cherche en vain ces portes si nombreuses qui, au moyen-âge, introduisaient dans la ville les richesses venues de la Champagne, de l'Orléanais et de tant d'autres provinces. La porte Ronville, élevée en 1176, mais restaurée depuis lors, et dont la façade est moderne, a été dessinée avec soin par M. Robaut et par M. Grandguillaume, qui ont eu à leur disposition des plans très-précieux; ce dernier communiquera à cette séance un travail dont vous apprécierez l'importance et l'érudition.

A l'extrémité de la ville d'Arras et sur les confins des propriétés de l'abbaye de Saint-Vaast, se trouvait une croix élégante du XVIIIe siècle, et qui, du pouvoir sur lequel elle était élevée, s'appelait croix de Démencourt. Cette croix a été restaurée par les soins de la Commission, et ceux de nos collègues qui viennent de Béthune et des environs, pourront la voir redressée au commencement du faubourg de Sainte-Catherine.

Nous devons constater le concours actif et empressé que M. Silvestre, agent-voyer principal de l'arrondissement d'Arras, lui a prêté dans cette circonstance.

Nous avons accompli, Messieurs, la mission que vous nous avez confiée: vous remarquerez, dans ce rapport succinct, de nombreuses omissions. Nous n'avons parlé, en effet, ni du travail si savant de M. Dincoisne, sur l'effigie de Comius, ni de l'autel de Brunembert, découvert par M. Van Drival, ni de l'église de Canlers, décrite par M. d'Héricourt. Nous croyons en avoir dit suffisamment pour montrer que la Commission a justifié la confiance que lui ont témoignée l'administrateur éclairé qui dirige ce département et les Membres du Conseil Général dont l'appui ne lui a jamais fait défaut.

Redoublons donc de zèle, car la pioche du démolisseur détruit chaque jour, et la commission a un double programme: si, par ses conseils, l'influence de ses Membres, elle peut empê-

cher les actes de vandalisme, elle doit, par des dessins fidèles et exacts, rappeler les édifices qui sont encore debout.

Après cette lecture qui est écoutée avec un vif intérêt, M. Harbaville lit le rapport suivant :

RAPPORT SUR L'ÉGLISE DÉCOUVERTE A BAPAUME EN JUIN 1854, PAR M. HARBAVILLE, VICE-PRÉSIDENT.

Messieurs,

La démolition des fortifications de Bapaume et le déblaiement du front nord, près de la porte d'Arras, a amené la découverte de l'aire d'une église ayant une seule nef de 28 mètres de longueur sur 7 mètres 70 centimètres de large, qui a dû être éclairée par 13 fenêtres séparées par des trumeaux dont le milieu est occupé par des pilastres à colonnes rondes engagées, qui portaient les retombées des voûtes. Deux portes latérales y donnaient entrée. Cette découverte intéressante a éveillé toute la sollicitude du Comité. Des fouilles ont été faites pour dégager ce qui restait des murailles, et un plan a été levé ainsi qu'un dessin graphique de ces ruines, exécutés avec talent par M. Colle, agent-voyer. L'exactitude de ces dessins a été reconnue par un de nos honorables collègues, M. le marquis d'Havrincourt, qui a visité les fouilles avant l'enlèvement des matériaux.

Le Comité s'est mis ensuite en quête de documens pour rechercher : 1.° quelle date on peut assigner au monument, surtout en raison de ses caractères architectoniques ; 2.° par qui il a été fondé; 3.° quelle fut sa destination originaire et à quel usage il a servi dans les XVIe et XVIIe siècles ; 4.° enfin, à quelle époque il a été détruit. Le Comité a consacré plusieurs séances à l'examen de ces questions et m'a chargé de vous présenter, sous forme de rapport, le résumé des recherches de ses Membres et les conclusions auxquelles il a cru devoir s'arrêter.

Mais, avant de discuter ces divers points, il me paraît utile de fixer le terrain, en résumant les faits capitaux de l'histoire de Bapaume au point de vue qui nous occupe.

Il est admis que Bapaume est compris dans le comté de Flandre, érigé en 863, par Charles-le-Chauve ; il n'est cependant pas mentionné dans le *præceptum de divisione regni* de l'an 870. Elevé à l'époque des invasions normandes, un château-fort, auquel s'attache une tradition, fait retour au comte de Flandre au tems de Robert-le-Frison, qui en commet la garde à un châtelain (1080). Cette forteresse est le noyau d'une bourgade que des franchises octroyées par Philippe d'Alsace firent surnommer *franca villa*, Franqueville. — La première fondation de l'église est inconnue, mais Bapaume est nécessairement une paroisse

dès le XI.e siècle. La preuve en est que l'autel du lieu fut attribué par l'évêque Lambert au monastère de Saint-Nicolas-au-Bois, du diocèse de Laon, fondé vers l'an 1089, dans les solitudes de la forêt de Crespy. L'abbaye ne tarda pas à établir à Saint-Albin, dépendance de son personnat de Bapaume, un prieuré qui existait dès le tems de l'évêque Alvise, en 1140. Dès lors la cure fut desservie par un des religieux du prieuré et l'église se plaça sous le vocable de Saint-Nicolas. On se demande pourquoi l'évêque d'Arras fit l'attribution de l'autel dont il s'agit à un monastère étranger? Mais pour se faire une idée du mode de dotation des abbayes, il faut savoir que, quand une communauté naissante avait trouvé un fonds, *prædium*, pour s'établir, elle pensait à se créer des revenus; et alors les évêques de la province ecclésiastique lui dispensaient généreusement les bénéfices et portions de dîmes dont ils pouvaient disposer. Nous trouvons dans le *Gallia Christiana*, tome 9, que, pour éviter soupçon de simonie, le quatrième abbé de Saint-Nicolas-au-Bois, Simon, mort en 1133, résigna en faveur d'Alvise certains autels conférés à l'abbaye par les prédécesseurs du prélat, et que Gislebert, cinquième abbé, travailla énergiquement, en 1141, pour les récupérer. Je ne sais ce qui en advint. Toutefois, le prieuré de Saint-Albin existait encore en 1206. (Dom Gosse, Hist. d'Arrouaise.) — Donc, l'église de Saint-Nicolas, de Bapaume, avait assez d'importance pour être choisie pour la cérémonie du mariage du roi Philippe-Auguste avec Isabelle de Hainaut, nièce du comte de Flandre Philippe d'Alsace, le 28 avril 1180. — Le même roi accorda une charte de commune aux bourgeois de Bapaume, en 1196. Eudes IV, duc de Bourgogne, bail et maimbourg d'Artois, comme époux de la comtesse Jehanne, érigea ce bourg en ville, en 1335, et le fit entourer d'un mur d'enceinte, avec quatre portes munies de tours. — De 1414 à 1641, Bapaume est pris et repris huit fois. Je ne dois mentionner que les plus désastreux de ces faits de guerre. Le duc de Guise s'empara de la ville le 16 octobre 1521; il rasa les portes et brûla quelques maisons en se retirant. L'année suivante, par ordre de l'Empereur Charles-Quint, le sire de Renty répara cette place et la mit dans un meilleur état de défense. Néanmoins, quand en 1543, le duc de Vendôme vint l'assiéger, le gouverneur, Hugues de Fleury, ne jugeant pas le poste tenable, sacrifia la ville *et la brûla*. Il se retira dans le château, où les Français ne jugèrent pas à propos de l'inquiéter. L'église de Saint-Nicolas, en partie détruite dans cet incendie, fut reconstruite de 1570 à 1577. La construction de l'Hôtel-de-Ville et du Beffroi fut commencée en 1610. Cet édifice coûta 60,000 livres payées au moyen d'un droit d'estaple sur les vins, qui lui fut octroyé pour plusieurs années. Enfin, le maréchal de la Meilleraye, après huit jours de siège, du 10 au 18 juin 1641, prend Bapaume,

qui reste définitivement à la France par le traité des Pyrénées, en 1659. Ses fortifications furent alors rétablies par Vauban et le chevalier de la Ville.

Abordons maintenant chacune des questions.

En l'absence de documens écrits, l'âge du monument ne peut être apprécié que par les caractères architectoniques; or, les colonnettes détachées qui cantonnent le fût des colonnes engagées dans le mur du sanctuaire, fournissent un premier indice précieux; on ne remarque cette disposition que dans un très-petit nombre d'églises appartenant à la dernière période du style roman et à celui de transition. Aussi la cathédrale de Laon, en partie détruite par un incendie dans une émeute, causée par la violation de la commune en 1113, et rétablie quelques années après, offre encore, autour de quelques-uns de ses piliers, ce curieux appareil; en outre, les contreforts de 2 mètres de saillie sur 1 mètre de large indiquent, par leur volume inusité, qu'ils étaient destinés à contrebuter une voûte en plein cintre, ou tout au moins une ogive évasée. Ces caractères et celui des moulures des bases ont paru assez distinctifs pour permettre au Comité d'assigner au monument dont il s'agit la date de la fin du XII.ᵉ siècle. Le Comité est arrivé à cette conclusion après une lumineuse discussion, à laquelle ont pris part MM. d'Héricourt, Grigny, l'abbé Van-Drival et moi.

On a remarqué au bas de l'église un double avant-corps excédant de chaque côté la largeur de l'édifice; on s'est demandé si ce n'était pas un *narthex*. Cette opinion ne pouvait pas être discutée, car ce genre de portique, à l'usage de la primitive église, est inconnu en Occident; il n'avait pas sa raison d'être à Bapaume. Il ne faut donc voir dans ces appendices que les fondations d'une cour antérieure et de quelques logemens, peut-être même les bases d'un clocher.

Par qui fut fondé ce monument? Il faut d'abord constater qu'il fut bâti avec des matériaux de choix, apportés d'assez loin, pierres bleues de Tournay et calcaire de Pronville ou du Cambrésis. Donc, les fondateurs étaient riches: et un homme parfaitement compétent, notre honorable collègue, M. Grigny, pense qu'une église dans de pareilles conditions coûterait aujourd'hui 200,000 francs. On ne peut l'attribuer à la Communauté des Bourgeois; n'avait-elle pas l'église de Saint-Nicolas, qui suffisait aux besoins de la population? Elle manquait d'ailleurs des ressources nécessaires, et si elle en eût possédé, ne les eût-elle pas appliquées de préférence à enclore le bourg de murailles? ce qu'elle ne put faire qu'en 1335 avec l'aide du souverain. A part des dotations de maladreries, les comtes de Flandre n'ont rien fondé dans ce canton pendant le XII.ᵉ siècle. Il faut donc chercher ailleurs une

solution, et je crois l'avoir trouvée. — La comtesse Clémence, fille de Guillaume-Tête-Hardie, duc de Bourgogne, épouse de Robert, dit de Jérusalem, comte de Flandre, devint veuve en 1111. Cette excellente princesse, qui, durant le voyage d'Outre-Mer de son mari, de 1096 à 1102, administra le comté avec beaucoup de sagesse, employa les revenus de son douaire, qui comprenait la châtellenie de Bapaume, à créer à Aire et ailleurs des établissemens utiles, et fonda en 1128, pour treize filles nobles et sous la règle de saint Benoît, l'abbaye d'Avesnes-lez-Bapaume. (*Mirœus. Dipl. belg.*) La première abbesse fut dame Béatrix de Waliers. L'évêque d'Arras, Robert (mort en 1131), lui conféra la dîme du lieu: *loci decimas concessit. (Gallia Christiana*, t. 3.) A l'occasion de la dotation de cette maison, vous me permettrez de narrer incidemment un trait caractéristique de l'époque. Il paraît que, pour aider aux ressources dont elle disposait pour ses pieuses libéralités, la comtesse Clémence crut pouvoir enlever à un monastère, que le *Gallia Christiana* nomme *Lehunense monasterium*, certains biens qu'elle lui avait jadis attribués, pour en doter ses filles chéries de l'*Avesnensis Parthenon*. Le fait ayant été déféré à l'évêque d'Arras par la partie lésée, Alvise ne balança pas à frapper d'excommunication la violatrice des immunités de l'église. Mais bientôt la bonne princesse, alors fort âgée, *étant venue à récipiscence*, le prélat la releva des censures en 1142. Ce fait de dépossession n'est pas unique dans l'histoire du moyen-âge. Au surplus, nonobstant l'acte de rigueur de l'évêque et le désaveu de Clémence, les dames d'Avesnes continuèrent de jouir des biens en question jusqu'en 1234, qu'intervint une transaction entre l'abbesse Liégarde et les religieux spoliés.

La juridiction de l'abbaye d'Avesnes s'étendait sur une partie de Bapaume, et les échevins lui prêtaient foi et hommage en raison de ses tènemens, dont le père Ignace (Mém. t. 6) nous a conservé la démarcation. Ce point est capital. Rien de plus probable alors que le chapitre d'Avesnes ait voulu, peu d'années après sa fondation, doter d'une chapelle les bourgeois de sa mouvance de Bapaume; et certes il était en puissance de le faire par ses dots et ses ressources casuelles (1). Pareil fait ne s'est-il pas reproduit à Arras en plein XIXᵉ siècle, par les dames bénédictines du Saint-Sacrement, dont les sacrifices ont fait éclore un bijou architectural qui fait la gloire de son auteur?

---

(1) Les dames d'Avesnes, dont le moutier était ruiné par les guerres, se retirèrent en 1558 dans leur refuge de la cité d'Arras; puis, en 1565, au château de Bellemotte, rebâti en 1402 par la comtesse Marguerite de Mâle, et que l'abbesse Marguerite de Warluzel acheta du roi Philippe II. Elles occupèrent ce somptueux manoir jusqu'en 1790.

Le Comité a partagé sur ce point notre opinion, qui repose sur beaucoup d'éléments de probabilité. Cette solution fait aussi connaître la destination primitive du monument, qui doit servir de *secours* à une partie de la ville et de la banlieue, *capellania*.

Le père Ignace, qui écrivait en 1730, nous apprend (au tome 6 de ses Mémoires) qu'outre l'église de Saint-Nicolas, il y avait à Bapaume une autre église sous l'invocation de Notre-Dame. « Notre-Dame, dit-il, était une paroisse située à l'endroit où sont » aujourd'hui une partie des fortifications de la ville. Cette église » fut détruite dans la guerre de 1635. On rasa cet édifice, parce » que la ville était menacée d'un siége, et on éleva sur le même » terrain des ouvrages défensifs. *Cette paroisse s'étendait dans la* » *ville, sur les maisons, en y entrant à droite par la porte d'Arras,* » *et allait en tournant sur la droite à la première rue sur le mar-* » *ché.*» Ceci est formel : voilà bien le *pouvoir* de l'abbaye d'Avesnes ; quand et par qui la chapellenie fut-elle érigée en paroisse ? On ne sait.

J'ai été heureux de me rencontrer en accord complet avec MM. Lequette et Van-Drival, nos collègues, sur la destination de l'église dont il s'agit ; et leurs recherches confirment mon opinion sur la date et les circonstances de sa fondation. Il en résulte la certitude que Bapaume a eu simultanément deux églises paroissiales : Saint-Nicolas et Notre-Dame. Cette dernière fut cure d'Avesnes et des faubourgs de la ville, et après sa destruction, le titulaire de la cure exerçait ses fonctions dans l'église de Bapaume. C'est ici le lieu de mentionner l'assertion hasardée par le P. Ignace qui, dans son Dictionnaire, prétend que la paroisse d'Avesnes était la même chose que Notre-Dame de Postimvillers, dont le pape Eugène III accorda l'autel à l'évêque Godescale, par sa bulle de 1152. L'identité nous paraît fort douteuse. Il n'existe aucune analogie entre les noms d'*Avesna* et *Postimvillare*. D'ailleurs, comment le Pape aurait-il pu confirmer à Godescale, en 1152, la possession d'un bénéfice dont l'évêque Robert avait disposé quant aux droits utiles, en 1130, en faveur de l'abbaye d'Avesnes. Aussi, sans pousser plus loin cette discussion, nous laissons au P. Ignace la responsabilité de son dire.

Pour compléter les notions sur les anciennes fondations ecclésiastiques de Bapaume, les deux collègues que nous avons cités, ont fait connaître que cette ville possédait jadis trois chapelles ; savoir : 1.° celle de Saint-Nicaise, dont la collation appartenait au chapitre d'Avesnes ; 2.° celle de Saint-Louis dans la maison de *le Mote*, paroisse de Notre-Dame. Cette chapelle castrale paraît être celle qui est signalée dans une charte de Robert II, comte d'Artois, du mois d'août 1298, et qui vous a été communiquée

par M. d'Héricourt. Elle devint ensuite chapelle royale jusqu'en 1789; 3.° enfin, la chapelle de Sainte-Marguerite au faubourg de Péronne et dépendant de ladite paroisse de Notre-Dame. Un chapelain y résidait pendant la nuit, et son enclos servait au moyen-âge à la sépulture des lépreux.

Quant à l'*ultima dies* du monument qui nous occupe, il ne peut guère y avoir d'incertitude à cet égard. Il paraît ressortir de l'histoire de Bapaume, que cet édifice, maltraité comme tous les autres dans le désastre de 1543, et ruiné plus complètement dans le siége de 1641, fut rasé après 1659 et enfoui sous le terre-plein des nouveaux remparts élevés par Vauban.

Les considérations ci-dessus exposées ont porté votre Comité à admettre que l'église dont il s'agit appartient par son style à la fin du XIIe siècle; qu'elle a été fondée par l'abbaye d'Avesnes pour servir de *secours* à ses tenanciers de Bapaume; que d'abord chapelle, elle a été érigée en succursale à une époque inconnue; qu'enfin, elle disparut entièrement après 1641.

Le Comité a ensuite décidé que les plan et dessins réduits à l'échelle du format de votre Bulletin, seraient lithographiés par M. Robaut pour être joints au présent rapport.

M. Robaut met ensuite sous les yeux de l'assemblée la réduction d'un plan dressé par M. Colle, agent-voyer à Bapaume, et qui représente fidèlement non seulement l'ensemble de l'église, mais le dessin des bases des colonnettes qui y ont été découvertes.

La parole est ensuite donnée à M. de Linas.

L'honorable Membre expose, qu'ayant lu à la séance générale de 1853, un travail sur la crosse dite de sainte Julienne de Pavilly, conservée à Montreuil, et s'étant appuyé sur certains documens qui l'avaient engagé à conclure pour l'affirmative, les monumens originaux qu'il a rencontrés, pendant la mission dont il a été chargé par le gouvernement, lui ont prouvé l'erreur de son système. En conséquence, M. de Linas communique à l'assemblée une nouvelle dissertation où, après avoir décrit la précieuse relique et raconté la vie de sainte Julienne, d'après le P. Simon Martin, Bucelin, A. du Saussay, etc., il pose ces deux questions : 1.° la crosse dite de sainte Julienne est-elle véritablement une crosse? 2.° a-t-elle appartenu à cette sainte, et quelle date est-il possible de lui assigner?

A la première question, M. de Linas répond oui; il n'en est pas de même pour la seconde qu'il ne décide pas, malgré l'opinion formelle du Comité des arts et monumens, et dont il renvoie la solution définitive à un travail tout-à-fait en dehors du cadre imposé à la Statistique monumentale.

M. d'Héricourt rend compte d'une excursion archéologique qu'il a faite avec M. l'abbé Van Drival dans les cantons de Vimy et d'Houdain. Il appelle l'attention de la Commission sur l'église d'Oppy, qui appartient au style de transition et dont l'une des faces est restée presque intacte,; il décrit les caractères architectoniques, la baie en plein-cintre, le cordon imbriqué, les corbeaux présentant des têtes d'hommes ou de monstres, et il se résume en demandant que cette église soit publiée dans la Statistique Monumentale du Pas-de-Calais. Conformément au vœu exprimé par le Comité central, le Rapporteur a étudié de nouveau les tombeaux de Willerval, qui remontent au XII.e et XIII.e siècles ; et il a joint à l'appui de sa dissertation des dessins relevés d'une manière aussi exacte qu'intelligente, par M. Robaut, de Douai.

Le canton de Vimy est riche en pierres tombales. M. d'Héricourt en a décrit deux autres, l'une aussi simple que bizarre, qui se trouve dans l'église de Farbus; il a appuyé plus longuement sur le tombeau de saint Adulphe, né à Thélus, et qui, après avoir joué un grand rôle dans l'histoire religieuse de l'Artois, a été enterré dans cette commune; il a ensuite démontré que le tombeau actuellement déposé sous l'autel présentait, au point de vue de la science, tous les caractères d'authenticité. Nous ne ferons que mentionner les églises de Vimy et d'Ablain-Saint-Nazaire, ainsi que la croix de grès de Souchez.

ÉGLISE DE CAMBLAIN-L'ABBÉ. — DESCRIPTION PAR M. L'ABBÉ VAN-DRIVAL.

M. l'abbé Van-Drival a la parole; l'honorable Membre s'exprime ainsi :

« Messieurs,

» Le but de cette note, rédigée à la hâte après une excursion archéologique faite, il y a quelques jours seulement, avec un de nos honorables et savans collègues, M. le comte d'Héricourt, est d'appeler l'attention toute spéciale de la Commission sur un genre de monument que l'on rencontre très-rarement aujourd'hui, surtout dans le département où nous sommes : je veux parler de la charpente ornée et de la voûte en bois de l'église de Camblain-l'Abbé.

» La tour de cette église se fait remarquer d'assez loin, à la gauche de la chaussée Brunehaut, au-delà du mont Saint-Eloi. A la première apparence, elle reproduit, de manière à ce qu'il soit comme impossible de s'y méprendre, le type tout particulier de constructions que l'on rencontre à chaque instant, pour ainsi dire, en Angleterre. Les créneaux qui surmontent et ornent les galeries sont un des indices les plus clairs de cette origine an-

glaise, et si nous consultons les quelques documens qui nous restent sur cette église, nous trouvons en effet que la tour, selon l'opinion commune, fut bâtie par les Anglais en 1404. Du moins est-il certain, ajoute un de nos chroniqueurs, qu'il y a eu, dans ce siècle et durant le cours du précédent, des troupes et des ouvriers de cette nation répandus dans l'Artois, la Flandre et le Hainaut. L'union qui régnait alors entre les ducs de Bourgogne, propriétaires de ces provinces, et les rois d'Angleterre, y donnait occasion. Les Anglais, continue toujours le même auteur, donnèrent des preuves de leur habileté dans les arts, et il y a assez de vraisemblance que tous les ouvrages de pierre qu'on leur attribue, surtout les clochers et les tours, ont été faits de leurs mains ou du moins du tems qu'ils étaient dans ce diocèse. La tour et la flèche de Camblain-l'Abbé sont des pierres comme plusieurs autres du voisinage. Elles sont presque toutes de la même façon ou dans le même dessin, ce qui prouve que c'était, ce semble, le goût de ces deux siècles.

» Ce qu'il y a d'assez remarquable, c'est la grande quantité de têtes d'animaux qui ornent les angles des huit côtés de la flèche. Les crosses végétales, attribut bien connu de l'architecture de cette époque, y sont bien moins nombreuses que ces figures animées. Ne serait-il pas permis de supposer que lors de la reconstruction de cette tour, au commencement du XV.e siècle, on se servit des nombreuses pierres sculptées en figures d'animaux, qui ornaient primitivement tout le haut de l'église ancienne, au-dessus des fenêtres et immédiatement au-dessous des toits? Ce qui nous porterait à admettre cette induction, ce sont d'autres têtes d'hommes et d'animaux qui se voient encore aujourd'hui en certain nombre, précisément à cette même place, dans la partie ancienne de l'église. Au reste, on peut observer la même chose, bien que moins caractérisée, aux flèches des églises d'Oppy et de Servins.

» Pour achever en quelques mots de décrire l'extérieur de l'église qui nous occupe en ce moment, disons seulement que la partie moyenne, correspondante à la nef et à la chapelle latérale dont nous parlerons tout-à-l'heure, nous a semblé appartenir à la fin du XII.e siècle. Deux charmantes baies, aux lignes si pures et si nettement accusées qui caractérisent cette époque semi-romane, semi-ogivale, et les corbeaux à têtes d'hommes et d'animaux dont nous venons de parler, sont les données sur lesquels nous appuyons cette opinion. Le chœur est moderne et sans caractère; il se relie à la nef par une voûte ogivale qui, du côté de l'épitre, à l'intérieur, repose sur un monolithe cylindrique en grès.

» Mais hâtons-nous d'aborder le sujet principal de cette note :

» Ce qui frappe tout d'abord l'œil attentif de l'observateur à son entrée dans l'église. c'est la belle voûte en bois sculpté, ce sont les poutres ornées de figures, ce sont d'autres figures plus belles encore, plus soignées, qui s'avancent en formes de consoles entre ces poutres et servent de supports, ou soutiens, à plusieurs des arceaux de la voûte; ce sont encore les restes fort apparens des vives couleurs dont tout ce beau travail était recouvert. Le bleu de ciel et le blanc mat, telles étaient, pensons-nous, les deux couleurs qui recouvraient et ornaient toutes ces belles sculptures; l'aurore de ces deux couleurs devait produire un effet charmant, en même tems qu'elle symbolisait une idée dont nous allons parler.

» Camblain-l'Abbé, nous disent les chroniqueurs, possédait deux seigneuries principales: l'une dite de Camblain, appartenant à l'abbaye du mont Saint-Eloi, et l'autre d'Estrayelle, qui passa successivement de la maison de Bailleul à celle de Hornes. Ces deux seigneuries la partageaient en deux parties distinctes, dont la première de la gouvernance d'Arras, et la seconde de celle d'Aubigny.—Je n'ai pu découvrir, jusqu'à présent, à quelle époque précise remontent les droits des seigneurs d'Etrayelle, mais je trouve au XII.e siècle un Odon de Camblain faisant don d'une terre à l'abbaye de Saint-Eloi, et c'est depuis cette époque que la nomination à la cure de Camblain, dit depuis lors Camblain-l'Abbé, appartint à l'abbé de Saint-Eloi; cette cure dépendait du doyenné de Marœuil.

» Quoiqu'il en soit, je trouve dans un des documens que M. le chanoine Parenty, vicaire-général du diocèse, a bien voulu me communiquer un passage qui, sans éclaircir entièrement la question, nous met néanmoins sur la voie de découvertes ultérieures. « La date de la construction de cette église, y est-il dit, est incertaine; mais, selon touts apparence, elle a eu lieu à une époque fort reculée et en tous cas antérieure à la date de la construction du clocher. » Puis, parlant de la chapelle latérale du côté de l'épître et de la voûte en bois qui la recouvre ainsi que la nef entière, l'auteur de ce document ajoute que tout cela fut construit *après l'église*, par les soins et aux frais d'un prince ou princesse de *Salm* dont elle porte encore l'écusson et qui était seigneur d'une partie du village appelé Etrayelle. Plusieurs écussons se voient aussi, dit-il encore, dans la charpente de la nef de l'église.

» A l'aide de ces documens, fort incomplets sans doute, et surtout après une longue et attentive observation des sculptures elles-mêmes, voici comment j'en proposerai l'interprétation :

» Autrefois, on le sait, et cette coutume existe encore en bien des pays, notamment en Angleterre, les hommes et les femmes

avaient chacun leur côté séparé dans les églises; les premiers occupaient le côté qui se présente à droite en entrant; la gauche était réservée à l'autre sexe. Or, il se trouve que cette classification ancienne et traditionnelle est observée dans les sculptures nombreuses qui dominent à la partie supérieure des murailles de la nef et de la chapelle latérale; les figures d'hommes sont à droite, celle des femmes à gauche. Ce premier fait est très-curieux à constater et nous montre déjà que ces têtes, si bien sculptées du reste, si soignées, étaient fort probablement des représentations au naturel, de véritables portraits des personnes principales qui venaient habituellement prier dans cette église, des patrons de cette église, pour employer le terme consacré, les images du seigneur lui-même et de sa famille. Un examen plus approfondi va, je dirai presque, vous démontrer la justesse de cette interprétation.

» En effet, à la place d'honneur, au centre même de la chapelle seigneuriale, que voyons-nous? une sévère et noble figure, aux traits mâles et guerriers. Il porte la barbe; sa chevelure semi-longue est couverte du chaperon. En face, du côté gauche de l'église, aussi à la place d'honneur, mais du côté des femmes, nous voyons une tête de femme, les cheveux tressés, symbole iconographique dont nous parlerons dans un instant, portant la couronne. Cette tête, à notre avis, représente la dame du lieu, la châtelaine. Plus bas et du même côté, nous trouvons une tête de jeune fille, les cheveux épars; c'est la fille des deux hauts personnages dont nous venons de parler. Ce double caractère iconographique des cheveux épars et des cheveux tressés suffirait pour nous donner une grande idée de l'ancienneté de ce monument et de son importance réelle au point de vue de l'art chrétien. En effet, dans tout le moyen-âge, nous voyons l'idée de virginité constamment et universellement symbolisée par les cheveux entièrement libres et flottans, et c'est ainsi que toujours à cette époque on représentait la Vierge par excellence, la Vierge Marie, tandis que les cheveux noués ou tressés indiquent toujours la femme mariée. Il suffit de consulter les miniatures de nos manuscrits, les verrières de nos églises, les publications récentes de nos plus célèbres archéologues, surtout celles du P. Martin, pour se convaincre de la vérité de cette assertion. — Voilà donc trois des membres de cette noble famille. Le quatrième est en face de sa sœur, car c'est un grâcieux et beau jeune homme, et il occupe, comme il convient, le côté droit de l'église, le côté des hommes. Il est jeune, très-jeune, aussi a-t-on pu le représenter en entier. Il est à genoux, dans l'accomplissement même d'un acte religieux; car il offre à Dieu l'écusson de sa noble famille, et montre ainsi son consentement à la donation à l'église d'une part des biens dont il est le légitime héritier. Cet

écusson est d'azur, a un emblême d'argent, qu'il nous a été impossible de bien déterminer, mais dont nous pourrons bientôt vous offrir un dessin, aussi bien que de toute cette belle charpente. Le vêtement du jeune homme est lui-même argent et azur; sa tunique bleue est à revers blancs. Tous les autres membres de la famille portent également des habits aux mêmes couleurs. Ses cheveux roulés sont couverts d'une toque bleue ; cette manière d'arrangement des cheveux indiquerait le XIV.ᵉ siècle, et cette désignation serait d'accord avec la donnée historique dont nous parlions tout-à-l'heure et qui nous dit que cette charpente et cette voûte furent construites postérieurement à l'église et antérieurement à la tour. Au reste, ce dernier point est évident à l'intérieur ; il suffit de voir les brusques ruptures que la tour fait à la voûte, tandis que cette même voûte s'agence fort harmonieusement sur la chapelle latérale du côté du midi.

» Une circonstance singulière se présente ici. Dans cette même chapelle latérale, vis-à-vis de la tête du seigneur, se trouve une autre tête, une tête de religieux. Il est difficile peut-être d'y voir autre chose qu'une satyre, car cette tête a de longues oreilles d'animal, le capuchon est découpé d'une manière bizarre, le cou est pris dans un carcan sur lequel pend une boule qui servait peut-être à en rendre le poids plus lourd. Comment expliquer la présence de cette figure grotesque au milieu de tout cet ensemble si beau et, disons-le, si sérieux? Il paraît qu'il y eût, à une certaine époque, des démêlés assez vifs entre le seigneur du lieu et l'abbé de Saint-Eloi. Peut-être cette sorte de caricature est-elle un témoin, assurément fort inconvenant, des sentimens peu chrétiens qui animèrent alors la famille seigneuriale de Camblain. Toujours est-il qu'on ne voit les armes de l'abbaye de Saint-Eloy qu'en un seul endroit et hors de l'église en quelque sorte, sous la tour, à la clef de voûte du porche. Peut-être cependant est-il permis de voir dans cette figure, si mal à l'aise dans son capuchon et son collier de force, la personnification de l'esprit du mal, de l'ennemi du genre humain, captif en ce lieu par la construction de cette église destinée à le vaincre où à diminuer au moins considérablement l'étendue de son empire. J'avoue que ce mode d'interprétation me paraît au moins aussi recevable que le premier.

» Mais un autre spectacle bien plus intéressant attire ici nos regards. C'est une scène, c'est un drame entier qui se trouve sculpté, et un drame chrétien, une scène de martyre, dans les deux plates-bandes qui accompagnent de chaque côté cette tête burlesque. — A droite, une forêt, un homme étendu par terre et subissant d'affreuses tortures ; à gauche, un évêque, un prisonnier délivré par le Sauveur et sa sainte Mère en personne ; divers détails qui nous feraient croire à la représentation de

l'émouvante histoire de notre saint Leger, évêque d'Autun, si populaire en Artois. Toutefois, je ne ferai qu'indiquer ce mode de lecture dont je suis loin d'être certain et sur lequel je me propose de revenir quand j'aurai reçu l'empreinte de ce bas-relief que M. le curé de Camblain s'est chargé de prendre.

» Disons encore, pour terminer cette description rapide, que l'écusson aux armes de la famille seigneuriale se voit partout sur cette belle charpente, aux plates-bandes sous les voûtes au milieu de fleurs et dessins fantastiques, au centre des poutres ornées qui traversent l'église ; partout enfin brillent les couleurs argent et azur de la famille, partout ses armes sont apposées en témoignage et comme une sorte de signature de la belle offrande qu'elle a fait à la maison de Dieu. La longueur et la pesanteur des poutres transversales sont fort habilement dissimulées par des têtes de monstre, le léviathan de nos manuscrits et de nos verrières. Ces têtes semblent dévorer le milieu de ces poutres ainsi que la pièce de bois perpendiculaire qu'elles supportent; et cette action, fortement exprimée, fixe si bien l'attention du spectateur, qu'il ne songe plus à la lourdeur réelle de ces moyens de consolidation.

» Pour nous résumer, nous dirons que ce travail nous a paru très-intéressant aux points de vue de l'histoire des familles nobles de l'Artois, des rapports de différente nature que ces familles avaient avec les monastères voisins, de la discipline et des habitudes religieuses aux époques reculées de notre histoire, de l'iconographie, de l'art chrétien et de la décoration intérieure des églises au moyen-âge.

» S'il nous était permis ici d'émettre un vœu, nous demanderions que cette charpente et cette voûte, à notre avis si remarquables, fussent de nouveau peintes des mêmes couleurs, blanc et azur, qui les ornèrent si longtems. Par cette restauration, peu coûteuse du reste, un double but se trouverait atteint : la conservation d'un monument historique d'une valeur réelle, l'ornementation convenable d'une église qui deviendrait ainsi, je demande pardon pour le mot, une sorte de *bijou* dans nos campagnes de l'Artois, si peu riches sous ce rapport. »

MM. Colin et Godin avaient été chargés, par la Commission, de décrire l'Hôtel-de-Ville et le Beffroi d'Arras, qui doit faire partie de la prochaine livraison de la Statistique Monumentale. M. Colin lit une savante notice, dans laquelle il établit que les travaux du Beffroi avaient été commencés sur l'emplacement de la halle aux cuirs, avant le 3 novembre 1468.

Ils ne furent point poussés très-activement, car il fallut près d'un siècle pour les terminer.

M. Colin rappelle le passage de Louis XI dans Arras, l'hom-

mage rendu par l'archiduc au roi de France, en 1479. A cette époque, le Beffroi était arrivé à la hauteur de ses abat-vents. On dressa un échafaudage en bois pour y placer la bancloque qui, fendue en 1464, pendant le séjour de Louis XI à Arras, avait été recemment refondue ; elle le fut encore en 1728. C'est elle qui, sous le nom de *Joyeuse*, annonce encore à nos concitoyens les jours de fêtes et d'allégresse.

Nous n'avons pas l'intention de suivre M. Maurice Colin dans son savant travail; nous nous contenterons donc de rappeler qu'en 1517, le renouvellement de la loi eut lieu pour la première fois à l'Hôtel-de-Ville, que le Beffroi ne fut terminé qu'en 1554. Ainsi que le constatait une inscription placée dans la chambre des guêteurs et détruite, il y a quelques années à peine, par la maladresse des ouvriers chargés des réparations intérieures ; qu'enfin, le 10 juin 1551, Jacques Le Caron, maître maçon ou architecte de l'abbaye de Marchiennes, natif du village de Vaulx-lez-Bapaume, fut reçu à la bourgeoisie ainsi que ses enfants et exempté de payer les droits ordinaires *pour avoir*, dit le registre, *marchandé de faire l'ouvrage du Beffroi.*

Cette exemption est d'autant plus facile à s'expliquer, qu'à cette époque, l'argent qui venait de la bourgeoisie était consacré à l'achèvement de l'édifice qui était, pour ainsi dire, l'éclatant témoignage des franchises municipales. M. Colin a parlé longuement et savamment des différentes cloches et notamment de celle connue sous le nom de *cloche du feu* qui a été fondue en 1430, comme le prouve l'inscription suivante placée à l'entour:

✝ L'AN: M: CCCC: E: XXX: IE FULS: FAIS (1).

Il rappelle les différentes horloges du Beffroi; celle de 1541, due à Hallet; il décrit celle qui existe encore maintenant et qui a été placée en 1776, par M. Morguet, du bourg d'Houdain; enfin, M. Colin rappelle les désastres du siége de 1640, la calotte de plomb qui protégea, pendant la révolution, cette couronne qui fait à si juste titre l'orgueil de la cité, ainsi que sa reconstruction, si rapidement exécutée, puisque la première pierre fut posée le 1er mai 1839 et que le 11 mai 1842 le lion dominait de nouveau cette tour aussi légère que hardie.

Cette lecture, qui a vivement captivé l'attention des Membres présens, est complétée par une exacte description architectonique due à M. Godin. Il retrace rapidement les édifices qui ornaient la petite place, cette chapelle de la Sainte-Chandelle, véritable cierge de pierre, la Maison rouge, etc. Il mentionne ces pignons

---

(1) Voyez le dessin de cette cloche, *Bulletin monumental* de M. de Caumont, tome 20, page 94.

d'architecture espagnole, qui donnent à la place un cachet particulier, puis il décrit les façades de l'Hôtel-de-Ville ainsi que le beffroi et ses élégantes galeries.

La Commission décide que ces deux mémoires se compléteront l'un par l'autre et que MM. Maurice Colin et Godin seront priés de remettre le plus tôt possible leur travail à l'impression ; de telle sorte que la 6e livraison de la Statistique Monumentale puisse être offerte aux Membres du Conseil Général lors de leur prochaine session.

M. Grandguillaume lit la notice suivante sur la porte Ronville :

PORTE RONVILLE. — NOTICE HISTORIQUE, PAR M. GRANDGUILLAUME.

Les ouvriers en démolissant, il y a quelques semaines, la porte Ronville pour en élargir la voie, ont mis à jour des vestiges d'anciennes constructions noyées dans les nouvelles. MM. les Membres du Comité central de la Commission des Antiquités départementales, à la suite de l'une de leurs séances, se sont transportés sur les lieux et ont reconnu que ces restes appartenaient à l'ancienne porte construite en 1176, sous Philippe d'Alsace; la date et le nom du maître maçon qui en avait fourni l'ordonnance étaient gravés sur une pierre hexanogale, qui n'existe plus, mais dont plusieurs auteurs nous ont conservé l'inscription; voici celle copiée sur l'un des manuscrits de la bibliothèque de notre ville : *Tempore Philippi nobilissini Flandriæ et Veromandiæ comitis fundata fuit hœc turris à magistro Wiltrotorrensi anno* 1176 (1).

La porte Ronville, à cette époque, était sans doute une porte-forteresse, aux donjons disposés pour résister aux anciennes machines de guerre : aux hélépoles, aux tortues, bélières, etc., et des parapets crénelés, de nombreux machicoulis garnissaient le haut de ses tours; plus tard, l'invention de la poudre et la forme bastionnée donnée à la fortification, amenèrent les changemens et la disposition que les ruines retrouvées indiquaient et que nous ont d'ailleurs conservés des dessins authentiques portant la date de 1713.

En examinant ces dessins, assez complets pour l'ensemble des masses, mais insuffisans pour l'ornementation et pour les caractères architectoniques, on voit que la porte Ronville se composait : de deux grosses tours défensives, dont l'emplacement est donné par les arrondissemens de la porte extérieure

(1) Ou suivant un manuscrit de La Haye, consulté par notre savant et honorable collègue M. le comte d'Héricourt, *Willboteim*.

que l'on vient de démolir: ces tours étaient précédées d'un pont-levis, de deux autres tours, également défensives, précédées de pont-levis, mais plus petites, et à 20 mètres environ en arrière des tours extérieures; puis, de quatre tourelles, plus rapprochées de la ville, reliées entre elles, et avec les deux tours précédentes, par des bâtimens servant à la manœuvre des herses, aux communications ou d'habitation. Cette disposition défensive était bien entendue: les premières tours forcées, l'assaillant arrivant soit dans le passage même, soit sur le terre-plein du bastion, restait sous l'action meurtrière et rapprochée des deux tours moyennes et de quelques parties du rempart.

L'importance de ces constructions, la diversité des matériaux qu'on y avait employés, les nombreuses embrâsures ou meurtrières creusées dans des murs de plus d'un mètre d'épaisseur, les ponts-levis, les huit tours avec leurs créneaux, où plus tard, avec leurs flèches élancées, devaient donner à la porte Ronville un aspect à la fois imposant et pittoresque.

Les bâtimens qui reliaient les tours étaient assez vastes; plusieurs fois les gouverneurs d'Arras y logèrent. Pierre d'Artagnan de Montesquiou, maréchal de France, quitta l'hôtel de Gomicourt pour s'y établir. En 1750, le prince d'Iseingheim ayant cédé ce logement, appelé vulgairement *Trianon*, à un avocat, du nom de Hénin; on signifia à ce jurisconsulte de le quitter, alléguant qu'il serait plus convenable et plus sûr d'y placer un officier du génie ou de toute autre arme..

L'histoire ne nous a laissé aucun fait important concernant la porte Ronville. Dans le siége de 1654, les ouvrages extérieurs, à droite de cette porte, la masquaient en partie aux vues de l'attaque de Condé, dirigée sur la porte de Bourgogne; quant à l'autre attaque, dite des Espagnols, les dernières tranchées n'en approchèrent pas à plus de six cents mètres.

Si l'extérieur des constructions de la porte Ronville offrait les caractères particuliers que nous avons indiqués, l'intérieur, à en juger par les vestiges que l'on a retrouvés, n'était pas dénué d'intérêt.

Deux des petites tourelles correspondant au bord intérieur du rempart, que les fouilles ont mises à découvert, étaient dans un bon état de conservation. Les voûtes en arêtes, ornées de nervures et de clefs sculptées, présentaient une richesse, une précision dans l'exécution, que l'on rencontre rarement dans les forteresses de cette époque. Le parement intérieur était en pierre calcaire, moyen appareil; le parement extérieur, même appareil, et en grès; des cheminées et des embrâsures destinées à l'aérage et à la défense, existaient dans chacune des tourelles; les nervures principales, elliptiques, de chaque voûte, se cou-

paient à angle droit, divisaient la voûte en quatre parties égales et retombaient sur des consoles; chacun des quarts de voûte était subdivisé en deux parties égales à surfaces gauches, formant par leur rencontre une arête courbe et rentrante. Les demi-nervures rampantes sur la surface cylindrique de la tour, montaient jusqu'à hauteur du sommet de la voûte, en décrivant une surface hélicoïdale, disposition rare dans l'architecture du moyen-âge, où les nervures des ogives sont généralement dans des plans.

La clef de la seconde voûte, nord, (1) ne présentait plus qu'une indication confuse de figures ; mais celle de la voûte qui lui était opposée était dans un parfait état de conservation, grâce aux soins éclairés et à la surveillance constante que MM. les officiers et employés du génie n'ont cessé de donner, dans l'intérêt de l'art, aux travaux de démolition. Sur cette clef est sculpté, presqu'en tout relief, un agneau portant la croix pour étendard (2). On peut s'étonner de rencontrer dans une construction toute militaire ce signe religieux, mais si l'on fait attention que les quatre petites tourelles n'étaient par leur position, par leur exiguité, que très-accessoires à la défense; que, d'un autre côté, les logemens avaient une certaine importance, l'une des tourelles a bien pu être destinée à servir de chapelle; la blancheur des pierres de la voûte et des murs de la tourelle où cet emblême religieux a été trouvé, en opposition avec la couleur noire des pierres de l'autre tourelle, donne quelque appui à cette assertion.

Les consoles primitives, comme les clefs, eussent certainement présenté un grand intérêt, et par les sujets et par la manière dont ils auraient été rendus; malheureusement presque toutes ont été remplacées par des pierres grossières, à l'exception d'une seule, sur laquelle on voit les débris d'une figure humaine, les mains appuyées sur la surface intérieure du cylindre de la tour et dans la position de soutenir l'extrémité inférieure des nervures saillantes de la voûte. Le travail des mains de cette figure, la forme du peu qu'il reste de vêtemens, le profil des nervures et l'agneau sculpté de la clef suffisent amplement à fixer la date du monument et à la placer, comme l'inscription citée l'indique, dans la seconde moitié du xııe siècle.

---

(1) La première voûte nord, à droite de la porte qu'on vient de démolir, avait entièrement disparue dans la reconstruction de 1763. Il est resté des traces de celle qui lui était opposée.

(2) MM. les officiers du génie ont fait déposer cette pierre et quelques autres dans les galeries du Musée de la ville.

Des grosses tours principales, il ne restait déjà rien en 1713; les démolitions n'ont mis à jour que quelques fragmens de leurs murs épais et circulaires; le parement extérieur était en grès.

Les bases des deux tours moyennes existaient encore; elles étaient en briques et en assez mauvais état. On a retrouvé des traces du pont-levis qui les précédaient.

Des quatre tourelles, ainsi que nous l'avons déjà dit, trois ont été retrouvées; elles étaient à deux étages.

Les parties inférieures et voûtées et les communications existaient; mais elles n'offrent d'intérêt qu'au point de vue militaire. Quant aux découvertes en médailles ou monnaies, elles ont été de peu d'importance.

Vers le commencement du XVIII.e siècle et après les grands travaux de Vauban pour l'amélioration des fortifications d'Arras, on forma le projet de réédifier l'ancienne porte qui tombait en ruines et qui n'était plus en harmonie avec le système de défense adopté. La nouvelle porte fut érigée en 1763, sur les dessins de M. de Sarcus, ingénieur en chef. Le seigneur Ferrand de Fillancourt, lieutenant du Roi à Arras à cette époque, posa la première pierre que l'on a retrouvée dans les fondations, scellée à une autre pierre sculptée aux armoiries de la famille de Sarcus. On lisait sur cette pierre l'inscription suivante:

LVDOVICO DECIMO QVINTO REGE
OPTIMO REGNI ANNVM XLVIII
AGENTE HÆC PORTA RVINIS
COLLABENS A FVNDAMENTIS
EXTRVCTA ANNO MDCCLXIII
D FERRAND DE FILLANCOVRT
IN HOC OPPIDO PRO REGE
LOCVM TENENS AB ANNO
XVIII PRIMVM LAPIDEM POSUIT
ANNO MDCCLXIII
M DE SARCVS JNGENIEVR en chef.

Le passage de la nouvelle porte resta sur l'emplacement de l'ancien; seulement, on supprima le premier pont-levis en avant des tours moyennes, pour le reporter au fossé de la demi-lune, et le sol de ce passage fut exhaussé jusqu'au niveau de terre-plein du rempart. On améliora ainsi cette partie de l'enceinte de la ville, reconnue la plus faible, malgré l'établissement de la citadelle, en augmentant la hauteur des escarpes et en y faisant

plus tard d'autres modifications qui complétèrent ces moyens défensifs.

Les souvenirs de la dernière porte sont trop nouveaux et les dessins qui la représentent trop nombreux pour qu'il soit besoin d'en donner une description complète; nous dirons seulement que, des trois portes qui existaient dans le passage de Ronville, la porte de la demi-lune et la porte extérieure, pratiquée dans l'escarpe de l'enceinte, n'offraient aucun intérêt comme œuvres architecturales. Mais la porte principale, soutenant intérieurement les terres du rempart n'était pas dépourvue de mérite; quoique d'un style un peu bâtard et maniéré, elle produisait un grand effet par la silhouette heureuse des trophées qui la couronnaient, par les belles proportions de sa baie, par ses ornemens bien distribués et qui ne manquaient pas de finesse dans plusieurs parties; enfin, par son ensemble qui s'harmonisait parfaitement avec les constructions de la grande et belle rue Ronville.

Les nécessités d'une circulation plus facile ont fait supprimer ce monument. Sa Majesté Napoléon III, dans sa sollicitude pour les projets de haute utilité publique, s'est empressée, lors de son séjour à Arras, de s'associer, *de la manière la plus efficace*, aux vœux de toute la cité. Il reste à notre administration municipale de faire qu'au point de vue des arts, nous n'ayons rien à regretter et que la décoration intérieure de la nouvelle porte demeure ce qu'elle était, une œuvre monumentale.

Cette lecture est écoutée avec le plus vif intérêt.

ANCIENNETÉ DE L'ÉGLISE D'ARRAS, PAR M. ROBITAILLE.

M. Robitaille lit ensuite un savant Mémoire sur l'ancienneté de l'église d'Arras. Après avoir établi le double intérêt que présentent de semblables études soit au point de vue religieux, soit pour l'histoire, l'honorable Membre cite une lettre attribuée par Hincmar, archevêque de Reims, à saint Clément, qui occupait le siége apostolique vers la fin du 1.er siècle, et d'après laquelle saint Pierre aurait établi des primats ou patriarches dans les villes où résidaient les premiers flamines des païens, des archevêques dans celles où ils avaient établi des prêtres de second ordre, enfin des évêques dans les cités moins considérables, mais qui cependant avaient assez d'importance pour mériter cet honneur.

Trèves a eu incontestablement des évêques vers le milieu du I.er siècle; il paraît prouvé que saint Valère, l'un d'entre eux, était disciple de saint Pierre; saint Clément envoya dans les Gaules une pieuse colonie d'évêques dès le I.er siècle. Ces témoignages ne suffisent-ils pas pour prouver l'ancienneté de l'église

d'Arras, de cette ville si connue des Romains par son importance et surtout son industrie. Il résulte, en outre, d'un passage de Hincmar, qu'Arras paraît avoir eu un évêque vers le milieu du III.e siècle, et les termes mêmes de la bulle d'Urbain II qui, au XI.e siècle, sépara son siége de celui de Cambrai, prouvent que ce dernier siége était postérieur à celui d'Arras. Selon le chanoine Stiévenard, les limites des églises épiscopales d'Arras et de Cambrai auraient été tracées longtems avant saint Vaast, et probablement au tems de saint Denis. Des conciles ont eu lieu à Trèves en 386 et à Rheims en 487, n'est-ce pas la preuve qu'il y avait assez d'évêques dans le pays pour tenir ces réunions, et comment pourrait-on supposer que, dans ces conditions, Arras n'ait point eu d'évêque? Ce sentiment est d'ailleurs justifié par le nombre considérable de prêtres des fidèles que la ville renfermait dès les premiers siècles de l'ère chrétienne.

Saint Jérôme avance, et tous les écrivains qui ont écrit après lui ont répété, qu'une pluie miraculeuse (la sainte Manne) fut accordée aux prières des chrétiens d'Arras, sous le règne de Gratien, fils de Valentinien.

M. Robitaille rappelle ensuite les noms des trois évêques qui ont précédé saint Vaast sur ce siége : saint Diogène, vers 390, saint Supérieur, et saint Siagérius, qui aurait reçu sa mission du pape saint Evariste, qui mourut en 121.

Ce travail, qui est sans contredit l'un des plus remarquables et l'un des plus savans que l'on ait communiqués à la Commission, a une importance trop réelle pour que nous n'émettions pas le vœu qu'il soit prochainement publié.

M. le Secrétaire dépose sur le bureau, de la part de M. le docteur Ledru, une notice historique et archéologique sur l'église d'Avesnes-le-Comte, édifice du XVI.e siècle, et il demande, au nom de l'auteur, qu'il soit classé parmi les monumens historiques plus spécialement placés sous la direction du Gouvernement.

Ce travail est remis à M. de Linas, précédemment chargé d'étudier l'église d'Avesnes-le-Comte.

M. Parenty, au nom de M. de Baecker, entretient la Commission d'un tombeau découvert, il y a deux ans, dans l'église de Vaulx, canton de Croisilles. Ce monument, dit-il, est placé dans la nef gauche de l'église de Vaulx ; il consiste en une pierre bleue dans laquelle on a taillé deux statues de grandeur naturelle : celles d'un chevalier et de sa dame, séparées en haut par un heaume, en bas par deux gantelets.

Autour de ces figures, on lit :

« Chy desoulz gîst le corps de noble et puissant seigneur mes-

sire Jehan de Longueval, chevalier seigneur de Vaulx, Rheinegels (village près d'Ipres et Poperingue en Belgique), Villers-au-Flos, Cappy, Assiet-le-Petit, Héninel et de la Bargaingne d'Arras, etc., conseiller et maître d'hôtel de feu l'empereur Charles V, gouverneur des ville et cité d'Arras, qui trépassa le xvi.e de may 1555. Gist aussi près dudit S.r le corps de noble et puissante dame madame Jéhanne de Rosimbos, sa femme, dame dessus d.t S.r de Vaulx, etc., et de son chief de celles de Villers, Longpret et Canteleu, qui trépassa le 14e de juin 1570.

CHATEAU D'ÉTAPLES. — NOTICE PAR M. SOUQUET.

Enfin, M. Souquet a lu une notice historique et descriptive sur le château d'Etaples. Des fouilles faites en 1848 ont mis à découvert les fondations de cette forteresse. La partie inférieure remonte incontestablement à l'époque romaine, et l'on y a trouvé des tuiles, des vases, des fibules et un assez grand nombre de monnaies romaines. M. Souquet, après avoir décrit ces différens objets, dont plusieurs enrichissent son cabinet, pense que ce château fut détruit vers 842, lors des invasions normandes. Quant à la forteresse d'Étaples, ou château-fort proprement dit, elle fut construite en 1172, par Mathieu d'Alsace, qui avait obtenu ce terrain de l'abbaye de Saint-Josse-sur-Mer. La lecture de cette savante dissertation est écoutée avec beaucoup d'intérêt.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Préfet déclare la séance levée à cinq heures.

Clos et arrêté le présent procès-verbal les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Cte VICTOR DU HAMEL.

Le Secrétaire,
A. GODIN.



Arras. — Typog. de SÈDE et Cie, rue du Vent-de-Bize.

Séance du 25 août 1854.

Président, M. Harbaville. — Secrétaire, M. A. Godin.

CROIX DE DEMENCOURT.

M. Nocq-Deusy, maire de la commune de Sainte-Catherine, convoqué aux fins ci-après, ayant été introduit, M. le Président lui a fait la remise de la croix de grès dite Croix de Demencourt, qui vient d'être rétablie par l'initiative de la Commission et par les soins de MM. les agents-voyers. Cette croix, qui jadis limitait la banlieue d'Arras et la juridiction de l'abbaye de Saint-Vaast, dite *Pouvoir Démencourt*, était, quand elle a été renversée par la première révolution, placée au centre du point de jonction du chemin dit de Baudimont avec l'accotement de la route impériale n° 25. Elle a été relevée à 4 mètres environ de la base de l'ancienne croix, sur le territoire de Sainte-Catherine, en face et à environ 2 mètres de la maison de Mme Baratte. Cette dame a consenti à l'érection de ce monument, suivant acte reposant aux archives de la Commission, et dont M. le Secrétaire a donné lecture ainsi qu'il suit :

« L'an mil huit cent cinquante-quatre, le trente-un juillet, » nous Nocq-Deusy (Thomas), maire de la commune de Sainte- » Catherine, nous sommes transporté chez la dame Pélagie » Bouttemy, veuve Baratte, propriétaire à Sainte-Catherine, » d'une maison à usage d'auberge, occupée par elle-même et » faisant face à la route impériale d'Arras à Lille et au chemin » de Baudimont, dit la Croix de Grès.

» Où étant, nous avons informé ladite dame Baratte que la » Commission des Antiquités départementales, de concert avec » l'administration communale et l'administration voyère, se pro- » posait de réédifier l'ancienne croix de grès érigée autrefois à » l'entrée du chemin de Baudimont, renversée en 1793, et de » placer ce monument sur le flégard faisant face à ladite maison » Baratte, à 2 mètres environ en avant de la façade et au milieu » du trumeau central.

» Que toutefois, avant de donner suite à ce projet, la Com- » mission, sans s'arrêter au droit incontestable à elle concédé » par l'autorisation de l'administration voyère de disposer du » susdit emplacement, avait manifesté le désir que la dame

» Baratte fut consultée sur le point de savoir si, comme pro-
» priétaire riveraine, elle n'avait aucune opposition à faire à
» ce projet.

» La dame Baratte nous a déclaré que, bien loin de s'opposer
» à ce que la croix de grès fût réédifiée sur l'emplacement pro-
» jeté, elle ne voyait pas que cet ouvrage pût la gêner en rien :
» qu'elle approuvait complètement ce projet et y donnait pour
» elle-même et ses hoirs et ayant-cause, son plein et entier
» assentiment.

» Et nous avons de notre visite et de la déclaration ci-dessus
» dressé le présent procès-verbal que Mme veuve Baratte a signé
» avec nous, après lecture.

» A Sainte-Catherine, les jour, mois et an que dessus.

» Le Maire,

» Signé : Ve Baratte. Signé : T. Nocq-Deusy. »

Ce fait, M. Nocq-Deusy, en sadite qualité, a déclaré accepter avec reconnaissance le monument dont il s'agit, qu'il a promis de protéger et d'entretenir comme propriété communale.

De ce que dessus a été dressé en double le présent procès-verbal que M. le maire de Sainte-Catherine a signé avec MM. les Président et Secrétaire de la Commission.

Le Vice-Président,

Harbaville.

Le Secrétaire, Le Maire de Sainte-Catherine,

A. Godin. T. Nocq-Deusy.

Séance du 4 novembre 1854.

Président, M. Harbaville. — Secrétaire, M. A. Godin.

M. de Linas dépose sur le bureau un album rempli de dessins et de photographies presque tous relatifs au département ; le Comité examine avec le plus vif intérêt ce recueil dû aux patientes investigations de son laborieux collègue, et y distingue entre autres curiosités une copie du portrait de Nicaise

Ladam, de Béthune, dont l'original appartient à M. d'Hagerue, de Lozinghem. Cette aquarelle, très-finement exécutée, porte l'inscription suivante :

« Portrait de Nicaise Ladam, roy d'armes de l'emp. Ch^es V^e,
» enterré à St Jean en Ronville à Arras, l'an 1347. Quatriple
» ayeul en ligne collatéralle de Léonor Le François, esc^r S^r de
» Rigauville. »

La parole est conservée à M. de Linas, chargé d'étudier les églises de Lestrem et d'Avesnes-le-Comte.

ÉGLISE DE LESTREM.

L'église de Lestrem, élévée à hauteur d'homme en 1507, comme le prouve la date gravée en relief sur la première colonne à gauche en entrant, et terminée en 1509, fait démontré par l'inscription peinte sur la corniche de l'abside, n'offre rien d'assez saillant pour prendre place dans la *Statistique monumentale*; elle peut cependant fournir au *Bulletin* la matière d'une notice à laquelle M. de Linas propose de joindre la copie au trait d'un ex-voto de 1636, tableau commémoratif de l'admission du curé et des notables d'Estaires dans la confrérie de Saint-Eloy de Lestrem.

Le Comité central adopte les conclusions ci-dessus, et décide que le beau dessin de M. de Linas sera confié à M. Robaut pour être lithographié.

ÉGLISE D'AVESNES-LE-COMTE.

L'église d'Avesnes, dont le chœur est du XIIe siècle ot la nef du XVIe, a toutes les qualités de son époque (1574) ; l'intérieur surtout est d'une grande richesse d'ornementation; les cordons qui servent de chapiteaux aux colonnes et les retombées de voûte sont chargés de sculptures ; les clés de voûte représentent la vie de la Sainte-Vierge, le Christ de l'Apocalypse, les quatre Evangélistes et plusieurs saints honorés dans le pays ; ils sont d'un admirable travail et très-précieux au point de vue de l'iconographie. M. de Linas voudrait qu'on reproduisît, par la gravure, ces curieux détails, en y joignant une charmante statuette de saint Nicolas, en argent, faite à Arras par un orfèvre du XVe siècle, et dont il montre plusieurs dessins et photographies.

M. Harbaville fait observer que l'administration municipale d'Avesnes et M. Ledru, conseiller d'arrondissement de Saint-Pol, sont en instance pour obtenir le classement de leur église parmi les monuments historiques ; on pourrait donc, en publiant une vue d'ensemblo, venir plus efficacement en aide à cette juste demande, que le Comité veut et doit chaudement appuyer.

Après une discussion à laquelle prennent part M. Harbaville, d'Héricourt, Van Drival, C. de Linas et Godin, le Comité

décide en principe : que l'église d'Avesnes-le-Comte fera partie de la 8e livraison ; 2° qu'une vue intérieure en sera gravée d'après les dessins de M. Robaut ; 3° qu'une seconde planche de détails, dont la composition sera ultérieurement arrêtée, pourra être jointe à la première. Une démarche sera, en outre, faite auprès de M. le doyen d'Avesnes, pour que cet ecclésiastique, si intelligent et si zélé, fasse disparaître dans le plus bref délai les couches de badigeon qui empâtent les clés de voûtes et entravent le travail du dessinateur.

MONUMENT D'AZINCOURT.

Le Comité s'est ensuite occupé du monument qui doit être élevé à Azincourt, en mémoire des nobles chevaliers qui ont succombé dans cette journée ; mais en l'absence de M. Grigny, auquel M. le curé de cette paroisse a confié le soin de dresser le plan et les devis, cette discussion est renvoyée à l'une des prochaines séances.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures et demie.

Séance du 18 janvier 1854.

Président, M. Harbaville. — Secrétaire, M. A. Godin.

ÉGLISE D'AVESNES-LE-COMTE.

M. de Linas expose que, sur l'invitation adressée par le Comité central à M. le doyen d'Avesnes-le-Comte, cet ecclésiastique s'est empressé de débadigeonner les clés de voûte de son église. L'opération, exécutée avec autant de zèle que d'intelligence par M. l'abbé Lefin lui-même, a mis au jour, comme on s'y attendait, des sculptures exquises, travaillées dans un calcaire blanc presque aussi dur que le marbre ; en outre, des traces notables de peinture ayant été découvertes sur les voûtes et sur les colonnes, l'église, il n'y a plus à en douter, possédait originairement une décoration polychrome intérieure. M. de Linas annonce encore que M. le docteur Ledru, maire d'Avesnes, a fait restaurer deux têtes d'anges aux retombées de voûtes et replacer plusieurs colonnettes prismatiques, dont le prix de revient est de 4 francs.

A ce sujet, M. Grigny fait observer que les ouvriers dont on se sert à la campagne, et que l'on veut faire passer pour des artistes, ne sont que des tailleurs de pierre, habiles sans doute à dresser une moulure, mais impuissants pour la sculpture, ne dût-elle être qu'imitée. Les restaurations, d'ailleurs, sont mauvaises en principe; le regard de l'artiste complète un objet dégradé, mais une restauration inintelligente le blesse et l'empêche de saisir l'harmonie du sujet.

M. d'Héricourt approuve complètement l'opinion émise par l'honorable préopinant; il ne connaît point l'église d'Avesnes, et ses observations, ainsi que celles de M. Grigny, ne s'appliquent qu'en thèse générale. Dans ces conditions, toute restauration est regrettable; il vaut mieux conserver que changer, parce que dans un temps plus ou moins éloigné, on aura le regret d'avoir entrepris trop tôt les travaux. Les restaurations exécutées il y a vingt ans étaient confiées à des hommes que la science archéologique regarde encore comme ses chefs; ils sont les premiers à blâmer les œuvres de leur jeunesse.—Qui oserait assurer que, dans quelques années, on ne sera pas plus sévère encore pour les restaurations entreprises actuellement? Toutefois, dans les églises, il y a des mutilations qui attristent et que le chrétien regarde avec regret. Il ne peut donc y avoir de règles générales, mais il est du devoir de la Commission des Antiquités départementales d'engager les restaurateurs à la plus grande réserve.

M. de Linas répond qu'il n'a ni conseillé ni vu par lui-même le travail du sculpteur d'Avesnes, mais que tout en partageant l'opinion de ses deux collègues sur le principe des restaurations il ne peut qu'approuver le rétablissement des colonnettes prismatiques dont les profils étaient encore suffisamment indiqués, et il invoque à ce sujet l'autorité de M. l'abbé Van-Drival. Pour ce qui est des têtes d'anges, copiées du reste sur le type unique des retombées de voûtes, si elles ne valent rien, ce qui est possible, un coup de ciseau remettra les choses dans leur état primitif.

M. l'abbé Van Drival ajoute qu'il y avait urgence de rétablir les colonnes prismatiques, et que les têtes d'angèles qui ont provoqué une discussion, du reste fort intéressante, appartiennent à la fin du XVIe siècle, à une époque où la sculpture n'avait plus ce caractère religieux tant admiré au moyen-âge.

La Commission vote des remercîments à M. le doyen d'Avesnes et à M. Ledru, maire de cette commune, pour les soins qu'ils apportent à la conservation de leur église; — elle émet de nouveau le vœu que cet édifice, si digne d'intérêt, soit prochainement classé parmi les monuments historiques.

Un Membre revient sur l'observation de M. de Linas relative aux traces de peinture qu'il a constatées sur plusieurs piliers,

Cette observation est d'autant plus intéressante, que l'on ne connaissait pas en Artois d'églises peintes postérieurement à celle de Saint-Bertin, élevée au xve siècle. Sans doute, une tradition rapporte que l'hôtel-de-Ville d'Arras aurait reçu une ornementation coloriée, mais aucun document, jusqu'à présent, n'est venu confirmer cette assertion.

M. de Linas répond que ce fait n'a rien qui puisse étonner, car il a constaté, pendant sa mission, des peintures dans les églises de cette époque et notamment dans la cathédrale d'Alby, qui date de la dernière période du xvie siècle.

ÉGLISE CATHÉDRALE DE SAINT-OMER.

M. Deschamps, de Pas, sur la demande de M. le Président, entre dans quelques détails sur l'état de conservation de l'ancienne église cathédrale de Saint-Omer : le réchaud est entièrement couvert et la toiture est en bon état. — La Commission émet le vœu que cette église soit isolée et que les terres rapportées contre les murailles soient prochainement enlevées.

TOMBEAUX DÉCOUVERTS A RUITZ.

M. d'Héricourt rend compte d'une excursion qu'il a faite à Ruitz avec M. Godin. Trois tombeaux ont été découverts : l'un, situé sur le bord du chemin de Béthune à la chaussée Brunehaut qui traverse Houdain, a été fouillé d'une manière trop maladroite pour fournir des renseignements ; dans le second, on a découvert un squelette complet, et l'on a pu constater que les bras étaient appuyés sur la poitrine. L'absence de monnaies, de fibules, d'armes, paraît au rapporteur un indice certain que ce tombeau est chrétien. Il résulte, en effet, d'une pieuse tradition, que les habitants de la Grande-Bretagne auraient été évangélisés par les apôtres. C'est la justification des paroles de saint Paul, déclarant que la religion nouvelle est connue dans tout l'univers.

La découverte faite à Ruitz est sans doute peu importante pour l'archéologie, mais elle constate un établissement romain, soit une *mansio*, soit un *castrum æstivum*. Il résulte, en effet, des documents recueillis dans la localité, qu'à environ un kilomètre de l'endroit où ont été découvertes les tombes, le laboureur a maintes fois recueilli des médailles, des armures oxidées, des meules brisées, qu'il y a même trouvé des puits. On sait que les Romains enterraient leurs morts à une certaine distance de leurs habitations ; c'est ainsi que le charnier ou cimetière romain d'Arras a été retrouvé dans l'ancien fief de Baudimont, à une assez grande distance des murailles de la cité.

On pourrait donc conclure, par analogie, que ces tombes font partie d'un cimetière romain, d'autant plus que MM. d'Héricourt

et Godin ont constaté que les terres avaient été fouillées à la profondeur d'environ 2 mètres, et qu'ils ont retrouvé des cendres dans presque toute l'étendue du champ. M. d'Héricourt ajoute qu'il résulte des rapports faits par M. l'agent-voyer principal de Béthune, dont il croit devoir signaler l'obligeance, que des constructions en briques, pierres ou moëllons ont été constatées en plusieurs endroits, sur le parcours de ce chemin. Des fouilles intelligentes feraient peut-être découvrir une nouvelle voie reliant l'ancien *vicus* de Beuvry à l'antique cité des Morins.

Il resterait à fixer l'âge de ces tombes. Le rapporteur regrette que la seconde édition du savant ouvrage de M. l'abbé Cochet sur la *Normandie souterraine* n'ait pas encore paru, car on trouverait d'utiles renseignements pour résoudre cette question; toutefois, M. d'Héricourt croit pouvoir établir que ce cimetière est ancien et qu'il appartient à l'époque où cessa l'incinération. Il trouve dans ce charnier les deux modes de sépulture employés presque simultanément. A côté de squelettes complets, on rencontre des cendres assez abondantes pour qu'elles soient répandues dans toute l'étendue du champ ; il y a plus, une tombe formée de quatre grosses pierres à peine dégrossies, et dont la longueur n'excède guère un mètre, contient des cendres et des ossements non calcinés. Ne serait-ce point une transition entre la sépulture chrétienne et l'incinération ?

M. d'Héricourt ajoute, en terminant, que le plateau qui s'étend entre Beuvry et l'antique chaussée d'Arras à Thérouanne lui paraît digne à tous égards, de l'attention de la Commission. M. de Linas signalait, il y a quelques années, un établissement romain à Vaudricourt; on y avait découvert des puits, des restes de castramétration, des meules, des urnes, des fibules dont plusieurs ont été soumises à l'examen de la Commission ; d'autres découvertes ont eu lieu, et ce fait n'a rien d'étonnant, lorsqu'on se rappelle les longues luttes que les romains ont eu à soutenir. Le rapporteur se résume en émettant le vœu que MM. les agents-voyers soient priés de reconnaître les constructions qui existeraient sur le chemin de Béthune à Thérouanne, notamment dans la partie qui traverse les territoires de Ruitz et d'Haillicourt, et qu'ils signalent exactement les découvertes de tombes, objets d'art ou constructions souterraines qui seraient faites sur cet emplacement.

Ces conclusions sont adoptées et la Commission n'hésite pas, dans cette circonstance, à compter sur le concours de MM. les agents-voyers, d'autant plus qu'elle doit à leur zèle de nombreux et intéressants renseignements.

ÉGLISE D'ABLAIN-SAINT-NAZAIRE.

Le Secrétaire rappelle que l'église d'Ablain-Saint-Nazaire, l'un des plus intéressants édifices de l'époque flamboyante dans nos contrées, a été l'objet, au Conseil général, d'une demande

de classement qu'a bien voulu appuyer M. Quenson, juge si compétent en cette matière. Les plans, dus au crayon habile de M. Epellet, architecte en chef du département, ont, depuis quelque temps déjà, été soumis à la Commission, et l'abondance des sujets mis en discussion a pu seule retarder la lecture du rapport.

La séance est levée à quatre heures et un quart.

Séance du 16 mars 1855.

Président, M. Harbaville. — Secrétaire, M. A. Godin.

M. Harbaville met sous les yeux du Comité une copie de la lettre qu'il a écrite, le 1er février dernier, au maire d'Arras, pour offrir, au nom du Comité, la gravure du beffroi. Cette lettre est ainsi conçue :

« Monsieur le Maire,

» La Commission des Antiquités départementales a fait exécuter, pour la » 6e livraison de la *Statistique monumentale du Pas-de-Calais*, la gravure de » l'hôtel-de-ville et du beffroi d'Arras, d'après des dessins authentiques anté- » rieurs aux mutilations commises dans le siècle dernier.

» J'ai l'honneur de vous adresser, au nom de la Commission et à titre » d'hommage au Conseil municipal, un exemplaire de cette belle gravure » qui pourra guider l'artiste que, dans un temps peu éloigné, vous char- » gerez de la restauration de ce monument.

» Veuillez agréer, Monsieur le maire, l'assurance de mes sentiments » respectueux.

» Le Vice-Président,

» Signé : Harbaville. »

L'honorable Vice-Président donne ensuite lecture de la réponse de M. le Maire d'Arras :

« Messieurs,

» M. Harbaville, vice-président, au nom de la Commission des Antiquités » départementales, a adressé à titre d'hommage, au Conseil municipal, un » exemplaire de la belle gravure de l'hôtel-de-ville et du beffroi d'Arras que » vous avez fait exécuter d'après des dessins authentiques antérieurs aux » mutilations commises dans le siècle dernier.

» J'ai l'honneur de vous transmettre copie de la délibération prise par le » Conseil pour m'inviter à vous adresser ses remerciments.

» Je profite de cette occasion pour vous exprimer en particulier tout l'in- » térêt que j'attache à l'exécution de ce travail, qui témoigne si hautement » des recherches minutieuses et des soins intelligents auxquels vous vous » vous livrez pour conserver ou rétablir, dans leur pureté primitive, les mo- » numents précieux de l'architecture du moyen-âge.

» Agréez, etc.

» Le Maire d'Arras,

» Signé : Lecesne, Adjoint. »

Le Comité décide que ces lettres seront transcrites textuellement au procès-verbal de la présente séance.

M. l'abbé Van Drival, sur l'invitation de plusieurs de ses collègues, rend compte d'une visite qu'il a faite à la cathédrale de St.-Omer au mois d'août dernier. Après avoir rappelé l'importance, tout-à-fait hors ligne, de cette église, assurément la plus belle des deux départements du Nord et du Pas-de-Calais, il donne d'intéressants détails sur les observations qu'il a pu y recueillir. La question des divers modes de pavage des églises est surtout celle qu'il étudiait alors, et, sous ce rapport comme sous tant d'autres, la cathédrale de St-Omer offre de nombreux objets où l'œil attentif de l'archéologue peut retrouver les secrets des œuvres d'autrefois. C'est ainsi que, sans parler des beaux carreaux émaillés, si bien décrits et dessinés par notre honorable collègue M. Deschamps (dans les *Annales archéologiques* de M. Didron, vol. x, p. 233 et 305; vol. xi, p. 16 et 65; vol. xii, p. 137), on trouve dans la cathédrale de St-Omer, soit au rez-de-chaussée de l'église, soit aux différents étages, employées comme supports de voûtes, comme marches d'escalier, ou autrement, droites, renversées, dans tous les sens, on trouve beaucoup de pierres anciennes très-curieuses à étudier. Ces pierres sont généralement gravées en creux, et dans ces creux on a étendu une sorte de mastic dont les diverses couleurs produisent des effets charmants. Ce qu'il y a d'intéressant, ce qui permet de saisir en quelque sorte sur le fait le mode d'opération des ouvriers du XIIe siècle (car plusieurs pierres remontent à cette époque et sont antérieures à la plus grande partie de la cathédrale actuelle), c'est que tantôt ce mastic ou ciment est resté intact et tantôt il est enlevé en partie par le temps, laissant à nu les intailles pratiquées dans la pierre et permettant ainsi de suivre comme pas à pas les divers degrés par lesquelles dut passer l'œuvre de l'artiste audomarois. Ces procédés ont été bien indiqués du reste par M. l'abbé Godard dans le second volume de son *Cours d'Archéologie sacrée*, mais il est bien plus intéressant de pouvoir le suivre de l'œil et de la main sur ces pierres déjà considérées comme anciennes lors de la dernière construction de la cathédrale, que d'en lire seulement la description dans un livre. Puisque nous parlons ici de ce système ingénieux d'ornementation ancienne, citons, comme renfermant beaucoup d'excellentes choses, que l'on chercherait peut-être vainement ailleurs, l'article *application* du *Dictionnaire raisonné de l'Architecture française*, du XIe au XVIe siècle par M. Viollet-Le-Duc, tome 1er, page 38.

On a déjà fait beaucoup de progrès dans la voie de retour à ces procédés des âges anciens, et c'est avec bonheur que M. l'abbé Van-Drival a pu constater le succès des efforts d'un certain nombre de fabricants français et étrangers dont tout le monde a

pu voir les beaux produits au Palais de l'industrie à l'exposition universelle de 1855. Il a entre autres remarqué ceux de M. Minton et Cie, et en même temps annoncé à la Commission que notre honorable collègue, M. l'abbé Lamort, allait essayer d'une manière pratique ce retour aux bonnes coutumes d'autrefois, en pavant toute sa belle église d'Oisy en carreaux de diverses couleurs, et les chapelles particulières en carreaux de faïence émaillés, tirés d'une belle fabrique de ce département, celle de M. Fourmentraux, de Desvres.

Après avoir cité ou rappelé bien des objets qui enrichissent la belle cathédrale de Saint-Omer, et qui mériteraient une description spéciale, soit dans la Statistique, soit dans le Bulletin, soit dans les mémoires de la laborieuse société des Antiquaires de la Morinie, M. l'abbé Van Drival a appelé l'attention de la Commission sur l'état déplorable dans lequel se trouve tout le côté nord de cette magnifique église, et surtout sur les causes permanentes de cette dégradation.

Des monceaux énormes de terre sont entassés contre les murailles mêmes de ce côté, et ces murailles sont toutes percées d'immenses tâches verdâtres à une très-grande hauteur. Des arbres ont eu le temps de croître sur ces montagnes de terre, et le célébrant assis sur son siége au milieu du chœur peut voir, à travers la belle rose septentrionale, les branches de ces arbres en venir battre les meneaux. C'est là un vandalisme contre lequel on ne saurait trop énergiquement protester. On croit rêver quand on voit de telles choses à une époque de rénovation générale de l'art chrétien comme celle au milieu de laquelle nous vivons.

La Commission remercie vivement M. Van Drival de son intéressante communication, et s'associant unanimement au sentiment à la fois artistique et sacerdotal qu'il vient d'exprimer, ainsi qu'aux réclamations déjà faites par ses collègues de Saint-Omer, elle décide que de pressantes instances seront faites à M. le Préfet du Pas-de-Calais, pour que les choses soient rétablies dans l'état normal et la plus belle église de nos contrées sauvée d'une ruine imminente.

M. Harbaville rappelle que par ses délibérations des 24 juillet 1846, 1er juillet 1847 et autres plus récentes, la Commission s'est associée à la généreuse pensée qui a inspiré l'œuvre d'Azincourt, et a pris sous son patronage cet acte de réparation. Il annonce que les études entreprises pour la construction d'une chapelle funéraire sont enfin terminées, et que le moment est venu de faire appel aux sympathies des nombreuses familles qui comptent un ancêtre parmi les victimes de la désastreuse journée du 25 octobre 1415.

Il donne lecture du prospectus.

La Commission a chargé son honorable Vice-Président et deux de ses membres, MM. de Linas et Grigny, d'organiser la souscription et de prendre, de concert avec M. le curé d'Azincourt, toutes les mesures nécessaires pour mener promptement l'entreprise à bonne fin.

La rédaction de ce prospectus est adoptée à l'unanimité.

CAVES ANCIENNES A ARRAS.

Le Comité, sur la proposition d'un de ses Membres, visite ensuite les caves de la maison de M. Boicervoise, marchand de nouveautés, rue Saint-Géry.

On remarque principalement, sous la rue, une vaste salle dont les arceaux indiquent l'époque de transition (milieu du XIIe siècle). De quatre piliers s'élancent des arcs où l'ogive est à peine sentie et qui viennent reposer sur un pilier central, monolithe de grès au chapiteau roman, mais dont la forme allongée, dont l'abaque simple et carré, dont les ornements primitifs indiquent une époque reculée. Cette cave est la plus ancienne que le Comité ait jusqu'ici découverte dans ses excursions ; et cependant, sans sortir de la rue Saint-Géry, on trouve de nombreux points de comparaison : celles de la maison voisine sont anciennes et dignes d'intérêt.

Les membres du Comité, après avoir témoigné à Mme Boicervoise leur gratitude pour son accueil aussi obligeant que grâcieux, se séparent à cinq heures.

Séance du 20 avril 1855.

Président, M. Harbaville. — Secrétaire, M. A. Godin.

ÉGLISE DE LIGNY-SUR-CANCHE.

M. l'abbé Delétoille donne de curieux renseignements sur l'église de Ligny-sur-Canche et principalement sur les peintures polychromes que l'on remarque en plusieurs endroits de cet édifice.

M. de Linas rend compte de la séance de la sous-commission dite d'Azincourt.

Le patronage de la Commission départementale des Monuments historiques, dit M. de Linas, est fort honorable et sera

très-utile dans le Pas-de-Calais; mais il faut pour les départements voisins, pour le reste de la France, des noms illustres, et cite à ce sujet les ducs de Luynes. de Montmorency, d'Harcourt, de Noailles, prince de Croy, comtes de Ligne, de Thiennes, marquis de Beauffort, à Bruxelles, etc.

Le Comité pense, comme M. de Linas, qu'il convient de solliciter le concours des illustres personnages dont on vient de citer les noms, et de placer sous leur patronage la souscription pour l'érection de la chapelle d'Azincourt, cette œuvre si éminemment patriotique et religieuse.

M. Mayeur, architecte adjoint de la ville d'Arras, informe le Comité que la date de 1770 se lit sur le toit de l'abbaye de Saint-Vaast; cette date est inscrite au moyen d'ardoises découpées. — Remercîments à M. Mayeur pour cette communication.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Séance du 4 juin 1855.

Président, M. Harbaville. — Secrétaire, M. A. Godin.

M. Robaut communique trois dessins de l'église de Fauquembergues, savoir : 1° vue extérieure; 2° vue de la nef; 3° planche de détails.

Le Comité examine attentivement ces dessins et décide, après avoir entendu les observations du jeune et laborieux artiste, qu'ils seront lithographiés par lui et devront être livrés à la Commission pour le 25 juillet prochain au plus tard.

M. Robaut met ensuite sous les yeux du Comité les dessins suivants: Ham, restes d'une ancienne abbaye; extérieur de l'église; corniche du chœur. — Saint-Venant, fonts baptismaux. (Ces fonts sont reproduits dans les Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie, tome 3). — Busnes, tour de l'église. — Renty, restes du château.

Le Comité examine avec un vif intérêt les dessins mentionnés ci-dessus et invite M. Robaut à ne pas en disposer avant que la Commission ait décidé s'ils seront publiés, soit dans la *Statistique monumentale*, soit dans le *Bulletin*.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Séance du 20 juillet 1855.

Président, M. Harbaville. — Secrétaire, M. A. Godin.

Le Comité s'occupe des mesures à prendre pour l'assemblée générale, et il est décidé que M. le Préfet sera prié d'inviter MM. les membres de la Commission des Monuments historiques à se réunir en assemblée générale le mardi 7 ou le vendredi 10 août prochain, à une heure et demie, à l'hôtel de la Préfecture.

L'ordre du jour de cette séance est ainsi fixée :

Allocution de M. le Président ;

Election du Vice-Président ;

Rapport sur l'œuvre d'Azincourt, par M. Harbaville ;

Compte-rendu des travaux de la Commission pendant l'année 1854-1855, par M. Godin, secrétaire ;

Notice sur la Sainte-Chandelle de Seninghem, par M. l'abbé Robitaille ;

Notice sur deux pièces de monnaie, par M. Dancoisne ;

Rapport sur une excursion archéologique, par M. l'abbé Van Drival ;

Quelques mots sur les anciens monuments d'Arras, par M. A. Terninck ;

Communications diverses.

Sur la proposition de M. l'abbé Parenty, le Comité décide qu'un exemplaire du *Bulletin* n° 3 sera adressé, par les soins de M. le Secrétaire, à M. le curé de Camblain-Chatelain et à M. le maire de cette commune.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Assemblée générale du 10 août 1855

L'an mil huit cent cinquante-cinq, le dix août, à une heure et demie du soir, la Commission des Antiquités départementales s'est réunie en séance générale, à l'hôtel de la Préfecture, sous la présidence de M. le comte L. de Tanlay, Préfet du Pas-de-Calais.

Etaient présents: MM. Harbaville, vice-président; l'abbé Parenty, Auguste Terninck, Dancoisne, l'abbé Van Drival, l'abbé Robitaille, l'abbé Lamort, Cavrois, Grigny, de Linas, l'abbé Delétoille, marquis d'Havrincourt, comte d'Héricourt, et Godin secrétaire.

M. Alfred Robaut, dessinateur-lithographe à Douai, assiste à la séance.

M. le comte de Tanlay, à peine rentré de Paris, s'est empressé de se rendre à la séance. Il regrette de ne pouvoir prendre une part active aux travaux d'une Société à laquelle ses sympathies et sa protection ne feront jamais défaut.

M. le Préfet aurait voulu réunir la Commission dans un autre local, mais il n'existe point dans l'hôtel de la Préfecture de lieu de réunion en rapport avec les travaux et les études de la Commission; il pense qu'à l'avenir l'on pourra demander à l'administration municipale la magnifique Bibliothèque communale pour le lieu des séances.

MM. Lequien, député, De Rheims, Ch. Henneguier et de Baeker témoignent leurs vifs regrets de ne pouvoir assister à la séance de ce jour, mais leur santé ou des affaires urgentes les empêchent de se rendre à Arras.

Mention au procès-verbal.

On procède à la nomination du Vice-Président; M. Harbaville est réélu à l'unanimité.

La parole est à l'honorable Vice-Président; il s'exprime ainsi:

» Messieurs,

» A l'ouverture de cette séance solennelle, je suis heureux d'avoir à remercier l'administration départementale de la bien-

veillance dont elle n'a cessé d'entourer notre institution, qui émane d'elle et qui a des titres à son intérêt.

» Il appartient à M. le Secrétaire de vous rendre compte de nos travaux. Son analyse vous prouvera que votre Comité central a continué de remplir consciencieusement la mission que vous avez confiée à son zèle. Je ne vous entretiendrai donc que de deux objets dignes de toute votre sollicitude.

» Notre *Statistique monumentale du département*, commencée en 1850, est arrivée à la 7ᵉ livraison. Et, en suivant cette progression, l'ouvrage, calculé au maximum de 25 livraisons, ne serait achevé que dans 15 ans. Ce terme paraît long à l'impatience publique qui ne considère pas assez les difficultés de toute nature que nous rencontrons dans l'exécution de ce grand travail. On oublie que les frais qu'il exige, ainsi que l'impression du *Bulletin*, absorbent presque toutes nos ressources. Et, que peut-on demander de plus à une Commission qui ne dispose que d'un misérable budget de 11 à 1,200 francs! Il y a cependant, nous l'avouons, quelque chose de légitime dans la plainte que nous avons entendu formuler; et l'espace de 15 années recèle peut-être trop de chances d'interruptions, laisse trop de place à l'imprévu, pour que nous n'appelions pas votre sérieuse attention sur cet état de choses; à vous donc d'aviser s'il n'existe pas quelque moyen de terminer plus promptement l'ouvrage dont il s'agit.

» Je dois maintenant vous dire où en est la question d'une autre entreprise importante que vous patronez. Je veux parler de l'œuvre d'Azincourt. Dès votre séance d'installation, le 24 juillet 1846, un premier projet présenté par notre honorable collègue, M. Grigny, recueillit toutes vos sympathies; il s'agissait, vous le savez, Messieurs, de réunir dans une chapelle qui servirait de croisillon à l'église d'Azincourt, les ossements des Preux exhumés en 1815 dans une fouille impie, et que la piété a provisoirement déposés en terre sainte, à l'ombre du sanctuaire. Les circonstances difficiles que le pays eut à traverser interrompirent forcément les études commencées. Maintenant que le calme dont nous jouissons permet de reprendre le projet et de placer son exécution sous vos auspices; le Comité a décidé que ce monument expiatoire serait élevé par souscription, au moyen d'un appel fait aux nombreuses familles qui comptent un ancêtre, c'est-à-dire un titre incontestable d'illustration parmi les victimes de la désastreuse journée du 25 octobre 1415.

» Dans sa séance du 16 mars dernier, votre Comité, adoptant la rédaction d'un prospectus qui va être livré à la publicité, a cru, dans l'intérêt de l'œuvre, qu'il était utile de mettre la souscription sous le patronage honoraire des représentants de quelques grandes familles historiques intéressées à son succès. Si

notre appel est entendu, nous espérons, dans le cours de l'année prochaine, poser la première pierre du monument. Vous serez fiers alors de votre généreuse initiative qui, en accomplissant un acte de réparation nationale, aura doté le pays d'une œuvre d'art remarquable. C'est ainsi, Messieurs, que les Sociétés grandissent et acquièrent des titres imprescriptibles à l'estime publique.

» Il convient, Messieurs, que la Commission s'inscrive en tête de la souscription. Vous déterminerez le chiffre pour lequel vous voudrez y prendre part.

Après ce discours, écouté avec la plus grande attention, la Commission vote à l'unanimité, en faveur de l'œuvre d'Azincourt, une somme de 200 fr. payable en deux ans ; plusieurs membres prennent aussi l'engagement de souscrire individuellement afin d'assurer à cette œuvre un succès dont elle est digne à tous égards.

M. Grigny donne quelques détails sur les travaux à entreprendre.

M. le Secrétaire donne lecture d'une lettre par laquelle M. le Préfet invite les Membres de la Commission à assister au *Te Deum* chanté à l'occasion de la fête de l'Empereur.

M. Godin rappelle ensuite les travaux du Comité central pendant l'année qui vient de s'écouler ; M. le Secrétaire s'exprime ainsi :

« Messieurs,

» Chargé chaque année de rendre compte des travaux de votre Comité central, je dois constater les nombreux services que la Commission des Antiquités départementales rend incessamment à la science archéologique ; ses efforts, Messieurs, doivent être encouragés, surtout lorsqu'il s'agit de la conservation de ces monuments qui chaque jour deviennent de plus en plus rares. Et lorsqu'un édifice qui était menacé, soit par la destruction, soit par les efforts envahissants de l'industrie, a pu être conservé à l'admiration des amis des arts, on est heureux d'avoir provoqué les mesures qui ont amené de semblables résultats.

» Je vais donc essayer, Messieurs, de vous esquisser rapidement les sujets archéologiques qui ont fait l'objet des séances du Comité central.

» Avant la révolution de 1793, il existait au faubourg de Sainte-Catherine, au centre du point de jonction du chemin dit de Baudimont avec l'accotement de la route impériale n° 25, une croix de grès appelée alors croix de Démencourt. Ce monument, qui servait de limite aux pouvoirs de l'abbaye royale de Saint-Vaast d'Arras et qui avait été érigé par les ordres de ce

monastère, fut détruit pendant la tourmente révolutionnaire. Un demi-siècle plus tard, c'est-à-dire en 1854, la Commission des Antiquités départementales, de concert avec MM. les agents-voyers, s'occupait de la réédification de cette croix. Ce projet obtint toutes les sympathies, et la croix de Demencourt s'élève aujourd'hui, non plus au milieu de la chaussée comme elle avait été placée primitivement, mais à 4 mètres environ de la base de l'ancienne croix. Il fallait, en effet, assurer la conservation de ce monument; et par acte authentique, Mme Baratte a consenti, pour elle et ses héritiers, à sa restauration, vis-à-vis la demeure qu'elle habite.

» Le Comité central, dans sa séance du 25 août 1854, a fait a remise de cette croix à M. Nocq-Deusy, maire de Sainte-Catherine, qui a promis de la protéger et l'entretenir comme propriété communale.

» Un recueil de dessins et de photographies, offrant le plus vif intérêt et presque tous relatifs au département, a été communiqué au Comité par notre honorable collègue, M. de Linas. On y remarque entr'autres curiosités historiques une copie du portrait de Nicaise Ladam, de Béthune, dont l'original appartient à M. d'Hagerue, de Lozinghem. Cette aquarelle, très-finement exécutée, porte l'inscription snivante :

« Pourtrait de Nicaise Ladam, roy d'armes de l'emp. Ch^{es} V^{e},
» enterré à St Jean en Ronville à Arras, l'an 1347. Quatriple
» ayeul en ligne collatérale de Léonor Le François, esc^{r} S^{r} de
» Rigauville. »

» Chargé aussi d'étudier les églises de Lestrem et d'Avesnes-le-Comte, M. de Linas s'est acquitté avec zèle de cette mission et a fourni de curieux détails sur ces deux édifices.

» L'église de Lestrem était élevée à hauteur d'homme en 1507, ainsi que le prouve la date gravée en relief sur la première colonne à gauche, en entraut; elle fut terminée en 1509: et ce fait est démontré par l'inscription peinte sur la corniche de l'abside; elle n'offre aucun détail architectonique assez important pour prendre place dans la *Statistique monumentale*, mais elle pourrait cependant fournir au *Bulletin* la matière d'une notice, à laquelle serait jointe la copie au trait d'un ex-voto de 1636, tableau commémoratif de l'enregistrement du curé et des notables d'Estaires dans la confrérie de Saint-Eloy de Lestrem.

» L'église d'Avesnes, dont le chœur est du XIIe siècle et la nef du XVIe, a toutes les qualités de son époque (1574) ; l'intérieur surtout est d'une grande richesse d'ornementation. Les cordons qui servent de chapiteaux aux colonnes et les retombées de voûte sont chargés de sculptures; les clés de voûte

représentent la vie de la Sainte-Vierge; on y voit le Christ de l'Apocalypse, les quatre Evangélistes et plusieurs saints honorés dans le pays; ils sont d'un admirable travail et très-précieux au point de vue de l'iconographie.

» On avait émis le vœu de voir reproduire par la gravure ces curieux détails, ainsi qu'une charmante statuette de saint Nicolas, en argent, faite à Arras par un orfèvre du XVe siècle, et dont il existe plusieurs dessins; mais l'administration municipale d'Avesnes est en instance pour obtenir le classement de son église parmi les monuments historiques, et pour venir plus efficacement en aide à cette juste demande, le Comité a décidé en principe : 1° que l'église d'Avesnes-le-Comte fera partie de la 8e livraison de la *Statistique monumentale du Pas-de-Calais* ; 2° qu'une vue intérieure en sera gravée d'après le dessin de M. Robaut ; 3° qu'une seconde planche de détails, dont la composition sera ultérieurement arrêtée, pourra être jointe à la première. — En outre, une démarche a été faite auprès de M. le doyen d'Avesnes, pour prier cet ecclésiastique, si intelligent et si zélé, de faire disparaître les couches de badigeon qui empâtaient les clés de voûte et entravaient le travail du dessinateur. M. le doyen d'Avesnes-le-Comte s'est empressé de débadigeonner les clés de voûte de son église. L'opération, exécutée avec autant de zèle que d'intelligence par M. l'abbé Lefin lui-même, a mis au jour, comme on s'y attendait, des sculptures exquises, travaillées dans un calcaire blanc presque aussi dur que le marbre; enfin des traces notables de peinture ont été découvertes sur les voûtes et sur les colonnes, ce qui établit sans aucun doute que cette église possédait originairement une décoration polychrome intérieure.

» M. le docteur Ledru, maire d'Avesnes, a fait restaurer deux têtes d'anges aux retombées de voûte et replacer plusieurs colonettes prismatiques. La Commission a reconnu l'urgence de cette restauration, mais elle a pensé qu'il était de son devoir d'engager les restaurateurs à la plus grande réserve ; les ouvriers dont on se sert à la campagne, et que l'on veut faire passer pour des artistes, ne sont trop souvent que des tailleurs de pierres, habiles sans doute à dresser une moulure, mais impuissants pour la sculpture, ne dût-elle être qu'imitée. Les restaurations d'ailleurs sont mauvaises en principe, parce que, dans un temps plus ou moins éloigné, on aura le regret d'avoir entrepris trop tôt les travaux.

» Le Comité a voté des remercîments à M. le doyen d'Avesnes et à M. Ledru, maire de cette commune, pour les soins qu'ils apportent à la conservation de leur église ; et il a, de nouveau, émis le vœu que cet édifice si digne d'intérêt soit prochainement classé parmi les monuments historiques.

» M. Deschamps de Pas, a donné au Comité quelques détails sur l'état de conservation de l'ancienne église cathédrale de Saint-Omer : le réchaud est entièrement couvert et la toiture est en bon état. La Commission a également émis le vœu que cette église fût isolée et que les terres rapportées contre les murailles fussent prochainement enlevées.

» Une découverte archéologique a été faite, l'année dernière, dans la commune de Ruitz, et dans une excursion avec notre laborieux et savant collègue, M. le comte d'Héricourt, nous avons constaté l'existence de trois tombeaux, dont l'un, situé sur le bord du chemin de Béthune à la chaussée Brunehaut qui traverse Houdain, a été fouillé d'une manière trop maladroite pour fournir des renseignements ; dans le second, on a découvert un squelette complet, et nous avons pu constater que les bras étaient appuyés sur la poitrine. L'absence de monnaies, de fibules, d'armes, nous a paru un indice certain que ce tombeau est chrétien.

» Si la découverte de Ruitz n'offre que peu d'intérêt pour l'archéologie, elle constate du moins un établissement romain, soit une *mansio*, soit un *castrum æstivum*. Il résulte, en effet, des documents recueillis dans la localité, qu'à environ un kilomètre de l'endroit où ont été découvertes les tombes, le laboureur a maintes fois recueilli des médailles, des armures oxidées, des meules brisées, qu'il y a même trouvé des puits ; on sait que les Romains enterraient leurs morts à une certaine distance de leurs habitations ; c'est ainsi que le charnier ou cimetière romain d'Arras a été retrouvé dans l'ancien fief de Baudimont, à une assez grande distance des murailles de la cité.

» On pourrait donc conclure, par analogie, que ces tombes faisaient partie d'un cimetière romain, d'autant plus que nous avons constaté que les terres avaient été fouillées à la profondeur d'environ deux mètres et qu'on avait retrouvé des cendres dans presque toute l'étendue du champ. Il résulte, en outre, des rapports faits par M. l'agent-voyer principal de Béthune, que des constructions en briques, pierres ou moëllons ont été retrouvees en plusieurs endroits sur le parcours de ce chemin. Des fouilles intelligentes feraient peut-être découvrir une nouvelle voie reliant l'ancien *vicus* de Beuvry à l'antique cité des Morins.

» Quant à l'âge des tombes, il serait difficile de le préciser ; toutefois, on peut établir que ce cimetière est ancien et qu'il appartient à l'époque où cessa l'incinération. On trouve dans ce charnier les deux modes de sépulture employés presque simultanément. A côté de squelettes complets, on rencontre des cendres assez abondantes pour qu'elles soient répandues dans toute l'étendue du champ. Il y a plus, une tombe formée de quatre grosses pierres à peine dégrossies, et dont la longueur n'excède

guère un mètre, contient des cendres et des ossements non calcinés. Ne serait-ce poiut une transition entre la sépulture chrétienne et l'incinération ?

» Il me reste, Messieurs, à vous entretenir d'un projet qui a obtenu votre approbation dans la dernière assemblée générale, je veux parler de la chapelle expiatoire d'Azincourt. M. Décobert, curé de cette paroisse, poursuit son œuvre avec un zèle et une persévérance dignes d'éloges.

» Comme vous le savez, Messieurs. la Commission des Antiquités départementales s'est empressée de s'associer à la généreuse pensée de M. le curé d'Azincourt, et elle a décidé que ce monument consisterait en une chapelle en style ogival du xve siècle, accolée à l'église et lui servant de croisillon ; il sera élevé par souscription, au moyen d'un appel fait aux nombreuses familles dont les noms figurent glorieusement parmi les victimes de la sanglante journée du 25 octobre 1415. L'exécution de ce monument est confiée à notre honorable collègue, M. Alexandre Grigny, dont le talent bien connu est depuis longtemps apprécié Un prospectus, rédigé avec soin par notre savant Vice-Président, rend compte de ce qui a été fait jusqu'à ce jour pour assurer la réalisation de ce projet éminemment patriotique et religieux.

» La Commission a chargé deux de ses membres, MM. de Linas et Grigny, d'organiser la souscription et de prendre, de concert avec M. le curé d'Azincourt, toutes les mesures nécessaires pour mener promptement l'entreprise à bonne fin.

» Comme vous le voyez, Messieurs, le mouvement archéologique de nos contrées tend chaque jour à s'accroître de plus en plus. Dernièrement encore, on signalait à l'attention des archéologues le magnifique buffet d'orgues de la cathédrale de Saint-Omer, qui, ainsi qu'on a pu le constater d'après les documents authentiques, serait l'œuvre d'un artiste audomarois, nommé Van Isaac. On attribue aussi à cet artiste le jeu d'orgue de la cathédrale de Boulogne, qui était « tant admiré pour ses sculptures ; » toutefois, ce fait n'est pas établi d'une manière positive, et nous le soumettons à nos savants collègues de Saint-Omer, qui, mieux que nous, pourront décider cette question à laquelle ils sont intéressés.

» Bien d'autres sujets dignes de votre attention, Messieurs, pourraient être passés en revue ; mais cet exposé rapide suffira, nous l'espérons, pour montrer les persévérants efforts de la Commission des Antiquités départementales dans tout ce qui se rattache à la conservation de nos monuments. La publication de la *Statistique* qu'elle a entreprise si courageusement en est arrivée à la 7e livraison. Vous pourrez apprécier, Messieurs, par la lecture des notices et par l'inspection des dessins qui composent

ce travail, tout le mérite d'une œuvre qui est appelée à tenir un rang élevé parmi les publications de ce genre.

» Après vous avoir rendu compte des travaux de la Société, qu'il me soit permis, Messieurs, de payer un juste tribut de regrets à la mémoire de notre ancien collègue, M. Pigault de Beaupré, dont la mort laisse aujourd'hui un vide immense parmi nous. Comme moi, Messieurs, vous avez pu apprécier les qualités du cœur, le caractère doux et affable, la délicatesse et la sensibilité exquise qui dtstinguaient M. Pigault de Beaupré; aussi me bornerai-je à rappeler à votre souvenir quelques traits de la vie de cet homme de bien.

» M. Alexandre-Louis-Erard-Henry Pigault de Beaupré naquit à Calais le 12 février 1782, d'une famille ancienne et distinguée; son père, M. Henry-Jacques-Marie Pigault de Beaupré, était capitaine d'infanterie dans la garde-côte du Calaisis, et sa mère appartenait à l'une des familles les plus recommandables du pays. A l'époque de la révolution, M. Pigault de Beaupré était au collége de Compiègne, où il faisait ses études. C'est alors qu'il revint au milieu de sa famille, où il s'appliqua à développer les premières leçons de ses maîtres. Son érudition, son amour du travail lui ouvrirent de bonne heure les portes de la carrière administrative. Nous ne rappellerons pas ici les nombreuses fonctions qu'il occupa avec autant de capacité que de dévoûment: nous dirons seulement que, depuis les premières années de ce siècle, son nom figure toujours en tête de toutes les commissions administratives, de toutes les sociétés charitables de la ville de Calais, et que partout il a laissé des traces ineffaçables de son zèle, de son intelligence et de sa probité.

» C'est surtout comme membre du Conseil général du Pas-de-Calais qu'il acquit le plus de titres à la reconnaissance de sa ville natale. En effet, n'est-ce point par suite de ses instances, de ses démarches et de sa sollicitude éclairée que les améliorations les plus importantes ont pu être apportées dans le Calaisis? Les nombreuses allocations qu'il fit voter en faveur de la ville de Calais ne sont-elles pas un témoignage de son amour pour tout ce qui se rattachait à la prospérité de son pays?

» Malgré ses nombreuses occupations, M. Pigault de Beaupré put encore se livrer avec succès à son penchant pour la littérature et l'archéologie. Son style brillait surtout par la distinction, et nous citerons particulièrement les notices archéologiques qu'il a écrites sur les châteaux de Tournehem, de Hames et de Sangatte, sur les bulles et chartes de Saint-Bertin; enfin, tous ses travaux suffisent pour attester qu'il avait autant de savoir que de goût. Ses études littéraires lui valurent plus d'un titre honorifique: M. Pigault de Beaupré était correspendant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques; il faisait

partie de plusieurs sociétés savantes, et en 1843, époque à laquelle il comptait déjà plus de trente-sept années de services gratuits, le gouvernement lui accorda la croix de la Légion-d'honneur.

» Mais c'est surtout dans les relations intimes qu'on pouvait apprécier en M. Pigault de Beaupré les nobles sentiments, la douceur, l'urbanité, le dévoûment à ses amis. De telles qualités lui concilièrent les sympathies dont il était l'objet; tout en lui annonçait l'homme de bonne compagnie tant par la distinction de ses manières, son humeur toujours égale, que par ses allures franches et naturelles. Aussi, Messieurs, vous vous le rappelez, combien nous étions heureux de le posséder au milieu de nous et de jouir de sa conversation pleine d'érudition et d'esprit.

» A ces rares qualités, M. Pigault de Beaupré unissait encore la piété et la charité du chrétien, et, lorsqu'après quinze jours de cruelles souffrances, il rendit sa belle âme au Créateur, il voulut encore laisser aux pauvres, qu'il avait tant aimés, une large part dans ses legs testamentaires. Enfin, M. Pigault de Beaupré termina sa longue et noble carrière le 15 mai dernier, à l'âge de 73 ans et 3 mois, entouré de son épouse et de ses enfants, et vivement regretté de ses nombreux amis. »

M. le Préfet propose d'adresser un extrait du compte-rendu que vient de lire M. le Secrétaire à la famille de M. Pigault de Beaupré.

Cette proposition est accueillie à l'unanimité.

M. l'abbé Robitaille lit la notice suivante sur la Sainte-Chandelle de Seninghem :

» Nous nous éloignons du temps où la croyance a un fait miraculeux provoquait les sarcasmes, surtout lorsqu'il appartenait à cette période de l'histoire appelée moyen-âge. On peut écrire aujourd'hui sur cette matière sans passer pour un illuminé ou un esprit faible, sans être accusé de bigoterie ou de débonnaireté.

» Cependant on n'ose encore l'aborder, ce semble, avec toute la franchise convenable, ni la traiter avec les allures indépendantes dont on se glorifie partout ailleurs. On recueille les vieilles chroniques, on ressuscite les légendes, mais on en décline la responsabilité. On ne les discute pas; on les donne pour ce qu'elles sont. On est historien, narrateur, ou mieux collecteur; rien de plus. Tel est le rôle que s'adjugent la plupart des écrivains, même les plus hardis et les plus favorablement disposés à l'égard des vieux récits de nos pères; les exceptions sont rares.

» Nous sommes le premier à dire que tout n'est pas également authentique, ni également respectable dans les traditions

anciennes et les histoires merveilleuses des siècles passés. Mais tout n'y est pas non plus dépourvu de preuves et de vraisemblance; on y rencontre, au contraire, une foule de faits qui peuvent soutenir l'examen et satisfaire aux exigences d'une critique sévère. Pourquoi ne pas le proclamer ?

» Il y a du mérite à faire revivre un passé profondément oublié ou souverainement dédaigné par les jeunes générations ; mais il reste un devoir à remplir, celui de jeter la lumière sur ces ruines respectables pour en signaler la véritable valeur et en tirer d'utiles enseignements. C'est un trésor que l'on met à découvert, il faut se hâter d'en étudier la nature et d'en révéler tout le prix,

» L'histoire de la Sainte-Chandelle d'Arras est, dans sa partie fondamentale, un de ces faits qui nous paraissent réunir les caractères de la plus grande authenticité, soit par le nombre et la valeur des témoignages, soit par les monuments divers qui en attestent l'existence et en perpétuent le souvenir.

» Quand un fait traverse six siècles et arrive à la postérité, sans succomber sous le poids de l'oubli, ni s'amoindrir par l'examen, on peut assurément en admettre l'existence sans encourir la note de crédulité. Mais si ce fait, marqué au sceau du miracle, et par là important en lui-même à une époque de foi profonde, important dans ses suites par la cessation des fléaux auxquels une grande contrée est en proie, porte avec lui ses titres à la croyance des peuples, alors il a atteint le plus haut degré de certitude historique. Tel est néanmoins le fait de la Sainte-Chandelle d'Arras, dans ce qui le constitue essentiellement.

» L'apparition de la Sainte-Vierge dans la cathédrale de cette ville, au commencement du XIIe siècle ; le don fait par elle aux Atrébates, en la personne de Normand et d'Itiers, d'un cierge dont les gouttes, jetées dans l'ean, lui communiquaient la vertu de guérir immédiatement les malheureux atteints de la maladie appelée, en Artois, le *feu des ardents*, voilà ce qu'attestent non seulement la foule ignorante et crédule, mais l'évêque Lambert, la lumière de l'église d'Arras, la gloire de nos contrées du Nord; Robert, son successeur, comme lui témoin oculaire du prodige; l'élite des habitants, qui ont vu les merveilles opérées sur les malades et s'empressent de s'enrôler dans cette célèbre confrérie des Ardents, instituée pour en perpétuer le souvenir; les souverains pontifes, qui approuvent cette pieuse association et lui ouvrent le trésor des indulgences; les nobles, les princes et les princesses des pays les plus éloignés; les savants renommés, et surtout cette admirable figure du XIIe siècle, saint Bernard dont le nom seul suffit pour rassurer les plus timides, qui briguent l'honneur d'être inscrits au nombre de ses membres; puis cette

longue série de papes, d'évêques, de magistrats et de peuples divers qui, pendant six siècles, réunissent leurs voix pour proclamer le miracle dont la vérité, transmise par une tradition non interrompue, acquiert un nouveau degré de certitude par la sanction du temps et les prodiges incessants renouvelés en sa faveur; ces témoignages écrits, conservés dans les archives des villes, comme dans les bibliothèques des particuliers, et confiés plus tard au burin de l'histoire; ces monuments religieux, élevés en grand nombre sur le sol de l'Artois, dé la Flandre et de la Picardie; en particulier, cette chapelle dite de la Sainte-Chandelle d'Arras, si riche d'architecture et d'ornements, dont la flèche élégante était la signification symbolique dn ciergc miraculeux ; enfin ces ex-voto nombreux appendus aux murailles de tous ces édifices, où ils demeurèrent jusqu'au temps des modernes démolisseurs, redisant à chaque siècle la foi de nos pères en la protection de Notre-Dame des Ardents et ies effusions ineffables de ses maternelles bontés sur eux.

» Si ce fait public, gravé par tant de côtés à la fois, admis par les populations au milieu desquelles il s'est accompli, transmis pendant six cents ans de génération en génération, sans contradiction d'aucune sorte, pouvait êtré rèvoqué en doute, que deviendrait l'histoire et quel serait l'évènement dont elle démontrerait sûrement l'existence?

» Nous disons que ce fait prodigieux n'a pas été contesté: car nous ne parlons pas de cette voix solitaire, honteuse d'elle-même, qui, après plus de six siècles de croyance, s'élève vers la fin du dernier, non pour faire passer ce fait au creuset de la critique, mais pour ie travestir et le couvrir de boue: pâle imitation de l'œuvre infâme par laquelle un homme trop fameux essaya de salir la pieuse héroïne dont s'honore la France; digne, comme sa devancière, d'un mépris général et d'un éternel opprobe. Nous ne parlons pas non plus de la suppression, par Mgr de Conzié, de la confrérie des Ardents, acte sévèrement jugé par plusieurs, qui y virent une concession faite aux méchants ou aux dupes, sous la pression des idées philosophiques dominantes alors; mais que nous croyons plutôt devoir attribuer aux abus nés dans cette association autrefois si exemplaire, et qui prêtaient aux déclamations des ennemis de la religion. Mais cette mesure ne mettait nullement le vénérable prélat en désaccord avec ses augustes prédécesseurs sur la croyance à la réalité du miracle; Mg de Conzié ne s'élevait pas contre la vérité du cierge d'Arras, il voulait seulement retrancher des abus dont il apercevait le danger. Or, l'abus d'un fait quelconque, loin d'en infirmer l'existence, en est au contraire une véritable démonstration.

» La Sainte-Chandelle de Séninghem étant un épisode de l'histoire si dramatique de la Sainte-Chandelle d'Arras, il y avait

nécessité d'établir d'une manière solide l'authenticité de cette dernière, à laquelle elle remonte comme le ruisseau remonte à sa source, afin de donner au récit suivant l'intérêt qu'il mérite et de lui assigner son véritable caractère.

» Une tradition constante, mentionnée par Gazet et le P. Fatou, fait remonter l'origine de la Sainte-Chandelle de Séninghem, canton de Lumbres, à la fin du xve siècle. D'où il faut conclure que, trois cents ans après l'apparition de la Sainte-Vierge dans la cathédrale d'Arras, ce fait n'avait rien perdu de son autorité sur les peuples de nos contrées ; mais que la foi en ce miracle s'affermissait de plus en plus et prenait chaque jour de nouveaux développements. Ainsi Lille, Douai, Bruges, Desvres, Ruisseauville, Blandecques, Fleurbaix, Oblinghem, Aire et plusieurs autres localités ayant déjà reçu ce précieux *joyel*, comme on le nommait alors, lorsque la paroisse de Séninghem en fut dotée à son tour.

» Elle dut ce bienfait à la piété d'Antoine de Croy, seigneur de ce village et du comté de Porcean qu'il avait acheté en 1435 de Louis d'Orléans. La demande faite par lui à l'évêque d'Arras et à la confrérie des Ardents de cette ville, ayant été accueillie avec empressement, à cause du crédit dont il jouissait, il voulut rapporter lui-même à ses vasseaux cette chandelle faite, comme toutes celles dont nous venons de parler, des gouttes tombées du cierge miraculeux, auxquelles on ajoutait d'autre cire. Elle avait trois coudées de hauteur, selon la remarque d'un auteur anonyme du dernier siècle, dont le livre a une approbation ecclésiastique, et était renfermée dans une châsse d'argent, qui fut plus tard richement ornée par les soins de M. Charles-Albert-Guislain de la Tour de Saint-Quentin, seigneur de Séninghem en 1745, dont la foi et le respect pour cette relique étaient connus dans tout le pays.

» Les habitants de Séninghem, pleins de reconnaissance pour le grand privilège qu'on venait de leur accorder, voulurent agrandir la chapelle construite depuis longtemps déjà, au milieu de la place, en l'honneur de la Sainte-Vierge, pour y déposer la Sainte-Chandelle, et se mirent immédiatement à l'œuvre.

» A cette occasion, on lit dans certains chroniqueurs que les matériaux assemblés autour de cette ancienne chapelle, pour en opérer l'agrandissement, furent pendant une nuit transportés dans un autre endroit par une puissance invisible, et que replacés au lieu où on les avait déposés d'abord, la même merveille se renouvela la nuit suivante au grand étonnement des habitants, qui ne purent en découvrir la cause, bien que la plupart eussent veillé pour observer l'évènement. Persuadés, ajoute la chronique, que la Sainte-Vierge avait elle-même choisi l'em-

placement où elle voulait voir s'élever le nouvel oratoire. ils n'hésitèrent pas à se rendre à cette injonction surnaturelle.

» Nous rapportons cette légende, sans croire neanmoins à la réalité du fait merveilleux qu'elle contient, parce qu'il ne repose sur aucune tradition sérieuse,

» Quoiqu'il en soit, la nouvelle chapelle, dédiée à la Sainte-Chandelle de Séninghem, s'éleva avec une étonnante rapidité, tant les habitants déployèrent de zèle et d'ardeur. Si l'on en croit la tradition, on lisait au haut du portail ces mots : NOTRE-DAME DES ARDENTS. Le devant de la table d'autel représentait la Sainte-Vierge remettant à Itiers et à Normand le cierge miraculeux, et sur cet autel fut placée la Sainte-Chandelle apportée d'Arras et renfermée. comme il a été dit, dans une châsse d'argent massif.

» Immèdiatement après, on fonda une pieuse association que l'on nomma, comme celle d'Arras, la confrérie des Ardents, destinée à honorer d'une manière spéciale le précieux dépòt, et à présider aux solennités établies pour conserver et développer le culte de la Sainte-Vierge. On institua une fête avec octave qui commençait le jour de la Pentecôte et durait jusqu'au lendemain de la Trinité, et il fut ordonné que le saint cierge serait allumé le lundi de la Pentecôte, pour bénir l'eau que l'on devait distribuer âux pélerins, dont le concours fut dès lors très-considérable. On en voyait, en effet, de toutes les parties de l'Artois, de la Flandre et de la Picardie, et en particulier des villes de Boulogne, Montreuil, Calais, Dunkerque, Gravelines, Ardres et Saint-Omer.

» La chapelle primitive, bâtie au XVe siècle, fit place à une plus grandé, construite en 1604 sur l'emplacement appelé le Marché et qui existe encore aujourd'hui. Elle a 13 mètres de longueur, 3 mètres 50 centimètres de largeur et 8 mètres d'élévation, mais elle n'offre rien de remarquable au point de vue artistique. Ces dimensions, peu ordinaires pour une chapelle, sont une nouvelle preuve de la générosité des habitants et du grand nombre d'étrangers qui venaient honorer Notre-Dame des Ardènts, comme les ex-voto dont l'autel et même les murs étaient couverts sont les témoignages irrécusables des miséricordes de la Sainte-Vierge et des faveurs extraordinaires obtenues par son intercession.

» Aussi les historiens citent plusieurs guérisons instantanées où se découvre d'une manière évidente l'action surnaturelle de la Providence sur des malades atteints de maux incurables, de l'aveu des médecins. D'après le P. Fatou, les habitants de Séninghem furent plus particulièrement l'objet des bontés de la Reine du ciel, et depuis l'arrivée de la Sainte-Chandelle jusqu'au milieu du dernier siècle où il écrivait, on ne remarqua parmi eux

ni le feu des ardents, ni aucune des calamités auxquelles étaient souvent en proie les localités voisines.

» Le bruit de ces merveilles se répandit au loin et alla jusqu'à Rome, où le pape Benoît XIV, frappé de ce qu'on lui écrivait de l'évêché de Boulogne à cette occasion, accorda une indulgence plénière à tous ceux qui visiteraient la chapelle de Notre-Dame des Ardents, après s'être confessés et avoir communié. Cette faveur si singulière, accordée par un des papes les plus savants des derniers siècles, dont les philosophes eux-mêmes ont respecté la mémoire, suffirait pour attester la réalité des choses extraordinaires que la Sainte-Vierge daigna faire en ce lieu à la prière des pelerins.

» La Sainte-Chandelle de Séninghem demeura sur l'autel de la chapelle jusqu'en 1791 ou 1792, époque où ce sanctuaire fut dévasté par deux hommes dont les noms sont très-connus dans le village, qui s'emparèrent des ex-voto et surtout de la châsse d'argent renfermant le précieux Joyel. Quant au cierge lui-même, ils le portèrent à Saint-Omer, où il fut profané et détruit avec d'autres objets consacrés au culte.

» La confrérie des Ardents de Séninghem avait des statuts que l'on trouve reproduits dans un livret de 1719, et dont voici l'abrégé :

» Les confrères devront : 1° jeûner, autant que possible, la veille des cinq grandes fêtes de la Sainte-Vierge, l'Immaculée Conception, la Nativité, l'Annonciation, la Purification et l'Assomption ; 2° communier à ces mêmes fêtes ; 3° accompagner le Saint-Sacrement quand on le porte aux malades ; 4° assister à la sépulture des morts ; 5° loger les pauvres et les pélerins ; 6° ménager la paix entre les ennemis ; 7° réciter cinq fois le *Pater* et l'*Ave* pour les confrères défunts ; 8° instruire les ignorants ; 9° visiter la chapelle le plus souvent possible, sans négliger cependant les offices de la paroisse ; 10° gagner l'indulgence plénière accordée par le pape Benoît XIV.

» Cette confrérie n'a jamais cessé d'exister, mais elle s'est reconstituée sur de nouvelles bases après la tourmente révolutionnaire, et aujourd'hui elle compte un assez grand nombre de membres qui ont adopté le réglement de la confrérie du Rosaire.

» Dans les premières années de ce siècle, les habitants, toujours pleins de foi en l'existence miraculeuse de la Sainte-Chandelle d'Arras, en obtinrent une parcelle par l'entremise de M. l'abbé Hochart, leur curé, de vénérable mémoire, et de M. Covecques, grand-doyen de Saint-Omer. Ils la mêlèrent à d'autre cire pour faire un nouveau cierge, que l'on conserve avec un profond respect sur l'autel, dans un étui en cuivre argenté, et que l'on expose à la vénération des fidèles dans l'octave de la Pentecôte et de l'Assomption. Les fêtes célébrées en son hon-

neur sont encore très-suivies par les habitants de la paroisse et ceux des paroisses environnantes, dont plusieurs se glorifient d'avoir obtenu d'insignes faveurs par suite de leur confiance en Notre-Dame des Ardents. Nous nous contentons de signaler un de ces événements vraimént remarquables, mais dont il ne nous appartient pas de déterminer les caractères : c'est celui de la guérison instantanée de Céleste Lefebvre, atteinte depuis longtemps d'une maladie déclarée incurable par les médecins, et dont la relation authentique a été envoyée à l'évêché d'Arras, par M. le grand-doyen de Saint-Omer, le 15 juin 1844.

» Ce fait, sur lequel, croyons-nous, l'évêché ne s'est pas prononcé, nous paraît très-intéressant, dans l'hypothèse même où l'on refuserait d'y voir quelque chose do surnaturel, en ce qu'il prouve que la foi des populations de cette partie du diocèse est la même aujourd'hui qu'aux siècles antérieurs, dans la toute-puissante protection de la Sainte-Vierge, sous l'invocation de Notre-Dame des Ardents. »

M. l'abbé Van Drival a la parole et rend compte de la manière suivante d'une excursion archéologique plus spécialement dirigée dans le canton de Marquion :

« Messieurs,

» L'accueil bienveillant que vous avez fait l'an dernier à une communication, que j'ai eu l'honneur de vous présenter sur l'église de Camblain-l'Abbé, m'a engagé à continuer cette année mes explorations archéologiques, et c'est avec bonheur que je viens vous faire part de quelques résultats moins importants peut-être que ceux de l'an dernier, mais qui cependant ne laissent pas que d'offrir un assez grand intérêt.

» Je laisse de côté, pour ne pas abuser de votre indulgence, lês choses moins extraordinaires, quoique bien remarquables cependant, que j'ai pu observer dans les églises que j'ai visitées, en partie dans la compagnie de mon honorable collègue et ami, M. l'abbé Lamort, doyen d'Oisy : au Transloy, à Beugny, Lagnicourt, Quéant, Baralle, Sauchy-Cauchy, Bourlon, Graincourt, Hermies, Inchy, Sains-lez-Marquion, et je viens immédiatement à ce qui fait l'objet de cette note.

» Messieurs, j'ai constaté dans l'église de Quéant, canton de Marquion, la présence d'une statue de pierre, que je ne craindrai pas de signaler comme une des plus belles œuvres de statuaire chrétienne qui existe dans le département. Elle représente la Vierge-Mère souriant à son enfant, ét tout aussitôt que les yeux se portent sur cette belle statue, on ne peut s'empêcher de penser à celle qui décore le portail sud de la cathédrale d'Amiens, celui dit de Saint-Honoré ou de la Vierge dorée. Le caractère de cette œuvre d'art est large, plein de noblesse et de pieuse

grandeur; la majesté, la douceur, la sainte joie respirent dans toute la personne de la Mère, qui semble converser doucement avec son Enfant divin. Toutes les conditions iconographiques sont scrupuleusement remplies. L'Enfant est sur le bras gauche, la Sainte-Vierge a les cheveux épars, symbole de virginité, le voile, la tunique, le manteau, primitivement peints de diverses couleurs symboliques destinées à exprimer l'idée de la *Panagia* des Grecs, les pieds couverts d'une chaussure également symbolique; en un mot, rien ne manque à cette statue pour en faire un objet très-remarquable au double point de vue du beau naturel et du beau chrétien. Il me semble qu'elle est du XIVe siècle. Elle n'a plus la raideur, l'immobilité des âges prééêdents ; elle n'a pas non plus la perfection de formes, un peu molles et affadies, du siècle qui a précédé ce que l'on est convenu d'appeler la Renaissance.

» Je crois, Messieurs, que cette statue est digne de fixer toute votre attention ; à mon avis, elle mérite d'être dessinée et publiée dans le recueil de la Commission, comme un dos monuments les plus remarquables de ceux que la sollicitude éclairée de M. le Préfet confie à notre vigilance. Elle est, du reste, dans un parfait état de conservation et fort honorablement placée derrière le maître-autel par M. le curé de Quéant, qui en connaît toute la valeur.

» Là encore, dans cette même église de Quéant, existent des fonts baptismaux tout recouverts de sculptures, qu'à leur caractère à la fois plein de simplicité et de sens chrétien, je croirais fort anciens. Sans oser émettre, dès maintenant, une opinion formelle à ce sujet, il me semble que ces sculptures sont trop peu maniérées, qu'elles sont trop pénétrées de symbolisme pour être de la Renaissance ; volontiers, je leur attribuerais une origine plus reculée. Quoiqu'il en soit, comme le bas de la cuve baptismale est caché dans la terre, à cause de l'habitude que l'on a prise depuis peu de temps de combler le creux du sol des fonts baptismaux, dans lesquels toujours on descendait autrefois au lieu d'y entrer de plain-pied, ou même d'y monter parfois comme aujourd'hui, le bas de cette cuve est invisible encore. Des fouilles vont être faites pour la découvrir en entier, et peut-être alors nous sera-t-il possible d'assigner une date plus précise à ces fonts baptismaux, assurément fort dignes d'être conservés avec le plus grand soin.

» Cette église de Quéant est vraiment heureuse entre toutes : car, outre cette statue et ces fonts, elle a encore une voûte en planches avec modillons ornés de figures du XIIe siècle et peut-être du XIe ; ses trois nefs, à toits séparés, sont pleins de caractères ; sa tour crénelée, fortifiée de quatre tourelles apposées en encorbellement à chacun de ses angles supérieurs, et ornée plus

récemment d'une flèche élancée, est à la fois gràcieuse et forte; en un mot, toute cette église forme un monument plein d'intérêt comme architecture, comme sculpture, comme iconographie et symbolisme chrétien.

» Je ne parlerai pas de la voûte en bois, bien connue et fort convenablement entretenue, de l'église de Sains-lez-Marquion, célèbre par le pélerinage de Sainte-Saturnine; je vous demanderai seulement quelques instants encore pour vous entretenir d'autres œuvres de statuaire religieuse qui, malheureusement, sont loin d'être dans d'aussi bonnes conditions d'entretien que celle dont je viens de vous parler. Il s'agit d'abord de trois statues de pierre, de la bonne époque de l'art chrétien et qui gisent, sans aucune espèce de protection contre les injures du temps et les insultes des enfants, sur le sol même du cimetière de Baralle (1). Il y a là une sainte Barbe, du caractère le plus noble, portant sur la figure l'expression de la foi, du calme, de la paix, de la résignation aux souffrances atroces qui lui furent infligées par la barbarie de son propre père, en un mot, une de ces expressions profondément chrétiennes, telles que nos maîtres savaient les faire et dans lesquelles se lisent toutes les vertus qui forment une âme parfaite. Sur les bords de sa robe, on lit son nom en caractères de l'époque; elle tient à la main sa tour emblématique; de l'autre, sûrement, elle tenait le glaive de son martyre. A l'exception de cette main qui lui manque maintenant, cette belle statue est intacte. Le sera-t-elle encore longtemps, si elle continue d'être ainsi exposée à toutes les causes de destruction? Non loin de là sont des débris qui autrefois composaient un beau saint Georges, dans le bon style du moyen-âge; ces débris ne nous annoncent-ils pas ce qui bientôt adviendra de la belle statue de sainte Barbe, si le zèle des archéologues ne vient en aide à la sollicitude du clergé pour empêcher ces tristes résultats d'un mauvais goût qui, heureusement, disparaît de plus en plus.

» A Hermies, nous avons vu encore des statues en pierre qui ne sont pas sans mérite. Il y a là un saint Nicolas d'une exécution fort convenable, une Sainte-Famille d'une composition assez heureuse et peu usitée. Dans la tour, reléguée dans un coin obscur au milieu d'un tas de décombres et à une époque déjà ancienne, j'ai trouvé une belle statue en bois figurant la Sainte-Vierge, debout, telle qu'on la représente au pied de la croix. Sûrement cette statue était autrefois placée à l'un des côtés du crucifix, au-dessus de l'entrée du chœur: car j'ai retrouvé, à côté de cette statue de la *Mater dolorosa*, les débris de ce même crucifix. Il est triste de voir quelquefois dans une église de cam-

(1) C'est M. l'abbé Defrance, curé actuel de Baralle, qui m'a fait remarquer ces statues, dont il apprécie tout le mérite et désire vivement la restauration.

pagne de beaux objets ainsi relégués sans honneur dans des endroits si peu faits pour les recevoir, tandis que trônent, en leur lieu et place, le plâtre, le papier, l'imitation et le faux, le mauvais goût et des objets futiles et sans durée. Fort heureusement, c'est là un désordre qui disparaît tous les jours de plus en plus, et généralement parlant, on peut dire que ce n'est pas de nos jours que ces méfaits se sont accomplis.

» Je m'arrête, Messieurs, non sans appeler votre attention sur le point important que je n'ai fait que toucher dans cette note. Sûrement, il existe ailleurs encore bien des morceaux de ce genre. Des investigations actives, persévérantes, amèneront nécessairement au grand jour des œuvres qui n'auraient jamais dû cesser de s'y montrer, et qui viendront de nouveau parer nos églises anciennes et ces jeunes églises si belles, si bien comprises, que nous sommes heureux de voir s'élever sous nos yeux. Deux de nos honorables collègues s'entendent, en ce moment, pour doter notre pays d'une de ces belles œuvres dans le sens des âges anciens : l'église d'Oisy s'élève, gracieuse et forte, comme au XIIe siècle ; c'est là une preuve convaincante que le mauvais goût s'en va, que les saines idées reviennent. En continuant de combattre partout ce mauvais goût, en remettant au jour les précieux restes des âges passés, et montrant aux hommes d'aujourd'hui ce en quoi ces œuvres étaient si belles, nous achèverons d'arracher ces monuments au vandalisme moderne, et nous aurons rempli notre mandat. »

Ce rapport, où l'auteur a trouvé l'occasion de montrer ses hautes connaissances en symbolisme et en iconographie, est accueilli par d'unanimes applaudissements.

La Commission désigne ensuite MM. Van Drival, Lamort, Grigny, marquis d'Havrincourt, Cavrois et Godin, pour lui faire un rapport sur les statues abandonnées dans le cimetière de Baralle, et les charge aussi de prendre les mesures nécessaires pour assurer leur conservation.

MM. Grigny, Cavrois, d'Héricourt, et Godin regrettent vivement que la Commission ne possède pas encore de locaux pour déposer et classer les objets d'antiquité qu'elle est à même de recueillir.

M. Dancoisne, qui possède depuis peu les précieux cartons de feu M. Wallet sur la ville de Saint-Omer et sur ses environs, met sous les yeux de ses collègues les dessins des fonts baptismaux de Saint-Venant.

Ces dessins, d'une exécution très-remarquable, sont aussi d'une vérité et d'une exaetitude parfaites, comparés à ceux publiés par la Société des Antiquaires de la Morinie ; ils rendent évidente la nécessité de publier de nouveau le curieux monument byzantin qu'ils retracent.

M. Dancoisne dit que les albums formés par M. Wallet se

composent de plus de 400 dessins originaux, la plupart intéressant la ville de Saint-Omer et ses principaux monuments.

M. Dancoisne tient ce recueil à la disposition de la Commission, à laquelle il se propose de les soumettre dans une prochaine réunion.

M. Dancoisne communique ensuite quelques pièces du plus haut intérêt. Le savant et laborieux numismate formule ainsi son opinion :

NOTICE SUR DEUX AGRAFES CARLOVINGIENNES.

» Si la Commission des Monuments historiques du Pas-de-Calais a surtout pour but l'étude, la description et la restauration intelligente des anciens édifices et constructions remarquables que renferme ce département, elle ne borne point là le cercle de ses investigations : tout ce qui intéresse l'histoire de la contrée est aussi de son domaine. C'est ainsi qu'elle a accueilli, avec trop de bonté sans doute, plusieurs de mes communications numismatiques.

» Honoré de cette précieuse bienveillance, je viens aujourd'hui entretenir un instant la Commission des deux agrafes ou fibules carlovingiennes que je mets sous ses yeux.

» Un mot d'abord sur ce genre d'ornement.

» En général, les fibules servaient à attacher les manteaux (1), les baudriers et les ceinturons des guerriers, ainsi que les tuniques des femmes. Chez les Romains, elles affectèrent des formes aussi variées que bizarres. Sans doute, il en fut de même chez les Franks, mais bientôt après la forme ronde fut assez généralement adoptée pour les agrafes des manteaux militaires et des tuniques. Le sol ou médaillon dont je parlerai tout à l'heure et qui est dessiné sous le n° 2 de la planche accompagnant cet article, indique suffisamment de quelle manière la fibule était portée par les guerriers. Elle retenait le manteau sur la cuirasse ou sur le vêtement. Quant aux femmes, c'était ordinairement avec deux de ces riches boutons qu'elles fixaient sur leurs épaules le devant et le derrière de leur tunique.

» La première agrafe que je vais décrire, m'a été offerte par un cultivateur d'Hénin-Liétard qui l'a trouvée en labourant un de ses champs. Elle est de cuivre jaune assez mince et d'un style peu relevé (2).

» On y voit un buste diadémé regardant à droite, le cou est orné d'un collier et les épaules sont couvertes d'une espèce de manteau à longs plis. Vis-à-vis du profil, sont placées les

(1) Le manteau militaire s'appelait *Paludamentum, Chlamys, sagum, sagulum,*

(2) Son poids est de 7 grammes 75 centigrammes.

lettres B S C, entre deux croix aux branches inégales. Le tout est entouré de trois cercles en grainetis (1).

» Le revers de cette plaque est lisse ; on y retrouve encore la charnière et une partie du crochet. V. le n° 1er de la planche).

» Quel est le personnage représenté sur ce modeste bijou ? Ce n'est pas un roi, car la légende n'eût pas manqué de l'exprimer. On ne saurait, non plus, en l'absence de tout symbole spécial, y reconnaître un saint ou un évêque, types d'ailleurs tout-à-fait insolites à cette époque. Je le prendrais plutôt pour un chef de notre contrée.

» Ce qu'on doit admettre, c'est que tous les caractères de ce curieux monument le reportent au milieu de l'ère carlovingienne, vers le règne de Charles-le-Chauve (2).

» Je serais bien tenté de considérer les lettres B S C comme les initiales et finale de *BalduinuS Comes* (3). Cependant je n'oserais trop m'arrêter à cette flatteuse conjecture : je serais trop heureux d'avoir retrouvé ainsi les traits de notre premier comte de Flandre, Bauduin Bras-de-Fer, le contemporain et le gendre de Charles-le-Chauve.

» Qu'il me suffise donc d'avoir signalé à l'attention de la Commission un objet que je crois digne de son intérêt.

» Il me reste à parler d'une autre agrafe de ma collection dont j'ai déjà dit un mot : c'est un sol d'or ou plutôt un médaillon enchassé dans un cercle perlé, sur le revers duquel on a soudé autrefois une charnière et un crochet, pour le rendre à usage de fibule (4).

» Cette magnifique pièce offre d'un côté le buste portant

(1) M. A. Hermand a publié dans son *Histoire monétaire de la province d'Artois*, sous le n° 9 des planches, une pièce de cuivre sans doute carlovingienne, offrant un buste à gauche, entouré de la légende : CAROLVS ou CARLVS REX, qui a toute l'apparence d'une agrafe ou d'un chaton de bague.

Un de nos amis, M. de Coster, directeur de la Revue numismatique belge, vient de découvrir un sol un médaillon de bas électrum, à l'effigie de Charlemagne, entouré de la légende : KARLVS IMP/AVG et portant au revers le temple avec la légende pieuse. Cette curiosité numismatique a été autrefois convertie en agrafe.

(2) Une monnaie à effigie, attribuée à Louis-le-Bègue a certain rapport avec notre agrafe. \(V. *Description des monnaies de la deuxième race*, par MM. Fougères et Conbrouse, n° 138 des planches).

(3) Ces lettres paraissent être une dérivation des monogrammes si usités à cette époque.

On sait que Charles-le-Chauve comme Bauduin Bras-de-Fer comte du royaume, en lui donnant un bénéfice dota tout le pays compris entre l'Escaut, la Somme et l'Océan. Quoiqu'il en soit, Bauduin prit dans la plupart de ses actes le titres de marquis des Flamands.

(4) Le bijou tel qu'il est monté, pèse 6 grammes 50 centigrammes.

moustache (1) et lauré d'un guerrier regardant à gauche, dont les épaules sont drapées du paludamentum ou manteau militaire tenu par une fibule du genre de celle-ci. La légende assez informe, composée des lettres DNOTƆIVI+NITIVI est d'une lecture que l'inversion des lettres rend bien difficile. On pourrait peut-être y voir *Domini Nostri* (OTDI?) *VIctoris INVIcTI.*

» Au revers, est un guerrier debout allant à gauche, armé de la haste et du bouclier. Légende : VITAITVICTOAI, que je propose de rétablir ainsi : *VIcToria AVgusTorum* VICTORI (2).

» Malgré son apparence mérovingienne, ce beau médaillon présente, du côté de l'avers, trop d'analogie avec les sols d'or de Louis le Débonnaire pour n'appartenir pas au milieu du neuvième siècle. Il a sans doute été frappé et orné ainsi pour quelque chef de ces terribles normands qui ont si longtemps désolé notre malheureux pays (3). »

La Commission tout entière, après avoir examiné avec la plus grande attention les objets décrits, adresse à M. Dancoisne ses remercîments bien sincères pour cette importante communication.

M. Auguste Terninck donne lecture d'une note sur les anciens monuments d'Arras :

« Arras, dit l'honorable membre, était appelée la ville aux clochers, par le nombre considérable d'églises, de chapelles, d'hospices, d'abbayes, de couvents, etc., qui se dressaient dans son sein. On pouvait donc avant 1793 étudier sur place l'histoire de l'architecture dans notre province, puisque chaque siècle y avait laissé des monuments. »

A l'appui de cette assertion, M. Terninck décrit rapidement siècle par siècle ces monuments, depuis le XIe jusqu'au XVIIIe. Voici leur série :

« ONZIÈME SIÈCLE. — Les chapelles de St-Pierre et de Notre-Dame in Castro dans l'abbaye de St-Vaast, le chœur et les transepts de la cathédrale, l'église Sainte-Croix, la chapelle ancienne de l'Hôtel-Dieu, le refuge des Templiers, l'hôtel du Châtelain.

» DOUZIÈME SIÈCLE. — La Madeleine, St-Jean-en-Ronville, l'hôpital St-Jean-en-Lestrée, la chapelle de St-Michel.

» TREIZIÈME SIÈCLE. — La pyramide de la Sainte-Chandelle, la

(1) Il est à remarquer que la race des Pepins portait aussi moustache.

(2) On trouve sur plusieurs sols d'or de Théodebert cette légende que le graveur de mon médaillon aura sans doute voulu imiter.

(3) Cette opinion était partagée par le savant Duchalais, dont la science déplore la perte récente.
Je possède encore d'autres agrafes de la première et de la seconde race, que je me propose de publier prochainement.

chapelle de l'Evêché, la paroisse de St-Nicaise, l'église abbatiale de St-Vaast.

» QUATORZIÈME SIÈCLE. — La tour et le portail de St-Vaast, les tours, le portail et les nefs de la cathédrale.

» QUINZIÈME SIÈCLE. — La chapelle des Louez-Dieu, la chapelle des Récollets, la chapelle des Clarisses, la paroisse Notre-Dame-du-Jardinet, l'Hôtel-de-Ville, l'église de St-Géry, l'Hôtel-Dieu (cloîtres et église actuelle), la paroisse St-Nicolas-en-Lattre, l'église des Grands-Carmes, la Maison-Rouge.

» SEIZIÈME SIÈCLE. — L'église St-Aubert, l'église St-Nicolas-sur-les-Fossés, l'église des Capucins, l'église des Jésuites, la façade latérale de l'Hôtel-de-Ville.

» DIX-SEPTIÈME SIÈCLE. — Chapelles des Brigittines, de la Paix, des Augustines, des Dominicains, des Petits-Ardents, les deux places.

» DIX-HUITIÈME SIÈCLE. — Les chapelles de Sainte-Agnès, des Filles repenties, des Ursulines, des Petits-Carmes, du Séminaire, des Trinitaires, l'hôtel des Etats, le théâtre, l'abbaye de St-Vaast, la citadelle, les arsenaux, la Basse-Ville, les casernes. »

M. Terninck possède un certain nombre de dessins *tirés des meilleures sources*, qui représentent une partie de ces monuments : déjà il a publié la cathédrale et la Sainte-Chandelle, peut-être un jour, dit-il, donnerai-je les autres, pour venir en complément de l'ouvrage si curieux et si savant que publient, sur nos rues, deux de nos honorables collègues.

M. Parenty, vicaire-général, signale un plan colorié de la ville d'Arras, qui lui a été offert par M. Lallart. L'honorable membre met ce plan à la disposition de la Commission.

M. Parenty, au nom de M. de Baecker, informe la Société qu'il existe aux archives d'Audenarde (Belgique), une petite chronique rimée, intitulée : « Cronicques abrégies commenchant l'an mil IIII^{c} IIII XX et XII et continuant jusques en l'an mil V^{e} XX VIII includ, de plusieurs choses advenues es pays de Flandres, d'Arthois, brabant et aultres lieux voisins, ensamble de France, d'Angleterre, des Espaignes, des Allemaignes, des Italies et aultres lieux marchissans aulx contrées dessusdictes.

» Tirees de prose en rime par Nicaise Ladam Roy darmes de l'Empereur, intitulé : Grenade, en la manière qui sensieut. »

Voici ce qui a rapport à Arras, Lens et Bapaume ;

MIL IIII^{c} IIII^{xx} et XII (1492).

En lan mil quatre cens et quattre vingtz et douze
Non trop proveu de sens aussy non trop harouge
Sievys les cours des princes comme a vingt et III ans
Et en plusieurs provinces escrips selon le temps.

En ce temps les Anglois assegerent Boullongne
France par doux exploix appaisa la besongne,
Bourgogne, Soubz, hasart, songeoit aultre entreprinse,
Gouvernant ung grisart dont Arras fut reprinse.

France lors se lamente sans penser nulz barratz
Et au cœur se tourmente de la prinse d'Arras,
Les Anglois faict espardre rappaisies bien à point
Tesmoing la ville d'Ardre bruslée en piteux point.

France vient à Doulens, aiant d'Arras Vergongne,
Bapalmes comme Lens cryoit vive Bourgongne,
Belle foriere, en doubte de Bapalmes, échappe,
Ruffin à Lens se boutte et Criefvecœur latrappe.

. . . .

Remercîments pour cette communication.

Plusieurs membres prient M. le Prêfet de nommer M. Alfred Robaut membre de la Commission des Antiquités départementales.

M. le Préfet accueille favorablement cette demande.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à cinq heures.

Clos et arrêté le présent procès-verbal les jour, mois et an que dessus.

Le Président, L. DE TANLAY.

Le Secrétaire, A. GODIN.

Séance du 30 novembre 1855.

Président, M. Harbaville. — Secrétaire, M. A. Godin.

M. le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. Dusevel adresse à la Commission deux exemplaires d'un ouvrage intitulé : *Lettres sur le département de la Somme*, 1re et 2e livraisons.

En échange de cet envoi, M. Dusevel demande les 6e et 7e livraisons de la *Statistique monumentale*.

Cette demande est favorablement accueillie, et M. le Secré-

taire est chargé d'envoyer les deux livraisons demandées par M. Dusevel.

M. Harbaville rappelle que dans la dernière séance générale M. le Préfet a engagé la Commission à choisir un local qui lui fût propre et dans lequel elle pourrait déposer ses archives et les ouvrages dont il lui est fait hommage. En outre, il est incontestable que les séances de la Commission des Antiquités départementales gênent le travail des archives. Il propose, en conséquence, de choisir un local qui appartienne exclusivement à la Commission.

Le Comité renvoie l'examen de cette question à une prochaine séance.

M. Van Drival a la parole pour la lecture de son rapport sur l'excursion archéologique de la sous-commission nommée lors de la dernière séance générale.

L'honorable membre s'exprime ainsi :

« Messieurs,

» Conformément à la mission qu'elle avait reçue de vous lors de la séance générale du 10 août dernier, votre Sous-Commission s'est rendue sur les lieux que vous lui avez indiqués et, après avoir employé trois jours entiers à ce travail d'exploration, elle m'a chargé de rédiger le rapport que j'ai l'honneur de vous présenter en ce moment.

» Partis d'Arras le 7 novembre dernier, nous avons d'abord profité de quelques instants que nous eûmes à un relai pour examiner l'intérieur de l'église de Vis-en-Artois, où nous ne vîmes, du reste, rien de bien remarquable, puis nous allâmes jusqu'à Marquion pour y joindre M. le marquis d'Havrincourt et commencer, sous sa présidence, l'inspection qui nous était confiée.

» N'ayant rien remarqué dans l'église de Marquion, si ce n'est un état de complet délabrement, nous nous rendîmes le plus vite possible à Baralle, et là commence, à proprement parler, l'objet de ce rapport.

M. Harbaville, notre honorable Président, nous apprend dans son *Mémorial historique et archéologique du Pas-de-Calais* (1) que « dès le VIe siècle, le roi Chlodwig fonda en ce lieu un très-beau monastère sous l'invocation de St-Georges. Les Normands surprirent cet asile en 881 ; le monastère fut livré aux flammes ; les religieux, qui avaient tenté d'échapper par la fuite, furent atteints près du village et massacrés à l'endroit nommé la *Chapelle des Morts*..... Au temps où vivait Baldéric, XIe siècle, on voyait encore de beaux restes de ce monastère. Longtemps ses murs en ruines dirent sa déplo-

(1) Tome 1er, page 209.

rable histoire ; les colonnes de marbre de son temple, gisant sur le sol, rappelèrent à d'autres générations la fureur des hommes du Nord. »

» Disons maintenant ce que nous trouvons sur Baralle dans un auteur bien connu, le P. Ignace ; on verra tout à l'heure la raison pour laquelle nous croyons devoir entrer d'abord dans tous ces détails historiques.

» Baralle, (*Barala*, en latin) village dans le territoire d'Oisy près Marquion (*Marquionum* en latin), à un peu plus de la moitié de chemin d'Arras à Cambrai. L'évêque Baudry nous apprend qu'il y avait en ce lieu un monastère d'une congrégation régulière, c'est-à-dire de chanoines réguliers ; il en fait la description telle qu'il l'a vu de ses propres yeux. Il rapporte qu'on attribuait la fondation de ce monastère au roi Clovis, et que saint Vaast l'avait dédié en l'honneur de saint Georges, martyr ; qu'il était très-riche et en grande vénération ; qu'on y voyait encore de son temps des colonnes de marbre, et que par les bâtiments qui restaient on pouvait conjecturer quelle avait été la beauté des anciens édifices de cette abbaye. Mais Colvenerius, auteur plus récent, dit dans ses notes sur ce lieu qu'il n'y a plus ou presque aucun vestige de monastère à Baralle de son temps.

» Le village de Sains, *Vicus Sancti*, voisin de celui de Baralle, avait aussi une église ou couvent de filles, dit Baudry, liv. 2, chap. 12. Selon la tradition de son siècle, le corps de sainte Saturnine, vierge et martyre, y reposait. Les fidèles, en l'honneur de cette sainte, ont fait construire ce monastère qu'ils ont donné à desservir à une congrégation de filles en communauté : mais elle furent dispersées dans l'irruption des Normands en ce pays et il ne resta en ce lieu qu'un seul prêtre pour y administrer les Sacrements.

» Le même Colvenerius dit que cette église de Sains était alors une paroisse sous l'invocation de sainte Saturnine, dans le patronat du chapitre de Notre-Dame de Cambrai. Et parlant auparavant de Baralle, il avait dit que l'église paroissiale était dédiée à saint Georges, martyr, sous le patronat de l'abbé d'Anchin.

» On ne comprend pas bien pourquoi le Père de Ste-Marthe met ces deux endroits dans le diocèse d'Arras. Il est certain qu'ils sont de celui de Cambrai. Il les cite au tome 3e de la *France chrétienne*, page 372, comme étant dans notre évêché.

(Extrait du *Dictionnaire du diocèse d'Arras*, par le P. Ignace. — Tome 1er, page 323. — Manuscrit de la Biblioth. pub. d'Arras).

» Je viens maintenant aux belles statues qui sont dans le cimetière de Baralle, statues que votre Sous-Commission avait à examiner d'une manière toute spéciale.

» Longtemps, Messieurs, nous sommes restés devant ces belles statues. Nous éprouvions un véritable plaisir à contempler cette noblesse de style, cette hardiesse de lignes, cette pureté d'expression qui les caractérisent. Sainte Barbe surtout fixait notre attention. Il y a dans cette belle et chaste figure tant de foi vive, extatique même, tant de calme, de paix, une si touchante expression de résignation aux souffrances atroces qui lui furent infligées par la barbarie de son propre père, qu'en vérité il nous eût été difficile de ne pas la contempler avec une admiration que venaient augmenter à chaque instant les réflexions qui sortaient de la bouche de chacun des spectateurs. De même en fut-il à proportion pour le saint Pierre, pour le saint Georges, qui porte encore des traces visibles de peinture antique, et pour une quatrième statue plus mutilée que les trois autres.

» D'une commune voix, Messieurs, nous avons jugé que la restauration de ces statues, et une restauration immédiate, est une œuvre indispensable ; vous aurez à décider quelle est la meilleure voie à suivre, parmi les différents projets qui vous seront proposés, pour arriver à assurer cette restauration absolument nécessaire et urgente.

» Entrons maintenant dans l'église même de Baralle ; de nouveaux objets fort précieux nous y attendent.

» Voici d'abord un magnifique siége en chêne, avec accoudoirs et haut dossier qui se termine en triangle, forme ancienne et symbolique bien connue des chaires épiscopales et abbatiales. Un écusson est sculpté au milieu de ce triangle ; la forme de cet écu indique les armoiries d'une demoiselle noble, une crosse ornée surmonte le losange qui renferme ces armoiries. C'était donc là, fort probablement, le siége ou trône d'une abbesse.

» Plus loin, c'est un dais de procession qui vient attirer nos regards. Il est chargé de sculptures, orné d'armoiries, revêtu de dessins d'un symbolisme facile à comprendre, et en rapport avec le sacrement qu'il est destiné à honorer. Ce dais serait aussi fort beau, quoique d'une forme un peu moderne, s'il était convenablement restauré.

» Mais voici quelque chose de bien autrement important, une véritable découverte, qui à elle seule nous eût amplement dédommagés de nos peines et des inconvénients d'une excursion de ce genre dans une aussi mauvaise saison. Je veux parler d'un tableau qui avait jusqu'ici échappé à nos recherches, placé qu'il était à une hauteur extraordinaire, et sur lequel le regard exercé de notre honorable président, M. le marquis d'Havrincourt, attira tout de suite notre attention.

» Après avoir constaté le mérite réel de ce tableau et deviné d'une manière un peu générale quel en était le sujet, nous le fîmes descendre, non sans beaucoup de peine, et quand nous

pûmes le contempler à l'aise, surtout quand il eût subi une première opération de lavage, alors, avouons-le, toute notre attention se porta d'une manière exclusive sur ce précieux objet et nous perdîmes de vue, pour le moment, la suite de la mission que vous nous aviez confiée.

» Me permettrez-vous aussi, Messieurs, d'interrompre ici mon rapport et de vous faire part d'une étude que je viens de faire sur le sujet de ce tableau ? Ce sujet, du reste, est inédit, je pense, et ce n'est pas un des moins intéressants de l'iconographie chrétienne.

» Je vais d'abord vous donner la description de ce tableau ; j'essaierai ensuite d'en dire le sens profond ; enfin j'aurai l'honneur de vous exposer mon avis sur l'histoire et la provenance probable de cette belle production de l'art chrétien dans notre pays.

» Ce tableau est peint sur bois de chêne. Il est haut de 0 m. 96 centimètres, large de 0 m. 78 centimètres. Il est dans un bon état de conservation, et la restauration compléte en sera très facile, aucune de ses parties n'ayant souffert d'une manière notable.

» Au centre et comme figure principale, vous voyez N.-S. Jésus-Christ debout et *comme attaché* encore à la croix qui est derrière lui, ou plutôt cette position exprime à la fois l'acte réel du crucifiement et la fin de cet acte, le salut des hommes. En effet, ses mains sont étendues près des bras de la croix, tout son corps suit la direction de l'arbre de cette même croix, et cependant il n'y est plus attaché ; ses pieds reposent dans une grande cuve où se pressent des grappes de raisins. De ses mains, de son côté ouvert, des plaies de ses pieds, sortent cinq jets de sang qui vont dans la cuve se mêler au jus du raisin, et lui-même foule ce raisin amoncelé dans la cuve.

» A droite de cette première figure, à droite pour le spectateur, mais à gauche pour la figure elle-même (1), vous voyez un vieillard vénérable entouré d'anges nombreux : c'est le Père Eternel. Il tourne la vis du pressoir qui est au-dessus de la cuve de ce côté. Sur le haut de la croix, dont le pied va se confondre avec le pressoir, est posée une colombe resplendissante de blancheur et entourée de figures d'anges : c'est l'image du Saint-Esprit.

» Plus bas, un ange, revêtu d'un dalmatique, apporte des raisins dans la cuve ; il a les bras nus, comme prenant part au mystérieux travail. Dans l'angle inférieur, à droite du tableau,

(1) De cette manière, Jésus-Christ est, comme toujours, à la droite de Dieu le père.

la Sainte-Vierge est debout; elle assiste à ce spectacle terrible, un glaive perce son cœur maternel.

» Dans l'angle inférieur, à gauche du tableau, une femme est à genoux. Elle porte une crosse, une robe blanche à larges manches, peut-être un surplis, la guimpe et le voile : évidemment, c'est une abbesse. Derrière cette abbesse, une sainte est debout ; elle a une couronne sur la tête, un glaive et une roue : c'est sainte Catherine, la patronne de l'abbesse, dont nous savons ainsi le nom.

» Au bas de la cuve est un trou par lequel le sang mêlé au vin coule de la cuve dans un calice que tiennent deux anges en dalmatiques et à genoux.

» Enfin, au second plan et comme fond du tableau, vous apercevez distinctement un paysage où se trouve une abbaye considérable et entourée d'eau.

» Telle est la description succincte de cet intéressant tableau ; essayons maintenant d'en donner l'explication.

» Ce sujet n'a jamais été traité, que je sache. Il ne se trouve que dans le Guide de la peinture chez les Grecs ; M. Guénébaud n'en a pas parlé dans son Dictionnaire d'iconographie chrétienne; je ne le trouve pas non plus dans l'Iconographie chrétienne de M. l'abbé Crosnier; il est seulement indiqué, avec citation de quelques textes, dans la Monographie des vitraux de Bourges par les PP. Martin et Cahier (1).

» Nous suivrons dans cette explication la méthode qui, à notre avis, est la seule sûre et infaillible, les textes de la Bible expliqués par les Pères de l'Eglise. Ces textes abondent et vont porter jusqu'à l'évidence la clarté du sens de notre tableau.

» La Bible nous représente très-souvent sous l'emblême d'une grappe de raisin l'idée du Sauveur lui même, considéré surtout dans l'acte de la rédemption. Ainsi nous trouvons d'abord ces paroles du patriarche Jacob à son fils Juda, aïeul de Notre Seigneur, au milieu de ce beau poème prophétique qui se trouve à la fin du livre de la Genèse (Gen., ch. 49, v. 11):

Ligans ad vineam pullum suum.	Il attache à la vigne son ânon,
Et ad vitem, ô fili mi, asinam suam;	Et à un cep le petit de son ânesse,
Lavabit in vino stolam suam,	Il lave son vêtement dans le vin,
Et in sanguine uvæ pallium suum (2)	Et son manteau dans le sang des raisins (3).

» Au chapitre 13e du Livre des Nombres, nous trouvons la

(1) Pages 49 et 50.

(2) Traduction de saint Jérôme. Divina bibliotheca.—Patrolog. tome 28.

(3) Traduction de M. Cahen, d'après l'hébreu, lequel, du reste, se prête aussi bien à la traduction de saint Jérôme pour le second vers.

belle allégorie de la grappe de raisin, dont les Pères nous donneront tout-à-l'heure le sens ; au psaume 55*, figure analogue ; dans le Cantique des Cantiques, encore la grappe de raisin pour symbole du Sauveur. Tous ces textes se trouveront dans un instant cités et expliqués par les docteurs sacrés. Au reste, rien d'étonnant dans ce symbolisme, quand nous entendons le Sauveur lui-même dire dans l'Evangile (1) : « Je suis la vigne, vous êtes les branches, etc. » Aussi omettons-nous une foule d'autres passages analogues de l'ancien Testament, pour ne plus citer que le célèbre texte d'Isaïe, dont notre tableau est une évidente traduction,

» Le prophète venait d'annoncer la gloire d'Israël dans le salut des Gentils qui devaient sortir de Sion. Tout-à-coup, il rompt sa marche par un de ces écarts fréquents chez les personnages inspirés, et l'on ne sait plus, dit un savant auteur, si c'est le ciel qui parle ou la terre (2) :

Traduction du P. Martin, légèrement modifiée.	*Traduction de la Vulgate.*
Quel est celui qui vient d'Edom,	Quis est iste qui venit de Edom,
De Bosra, avec ces vêtements aux [couleurs éclatantes ?	Tinctis vestibus de Bosra ?
Cet homme à la belle tunique,	Iste formosus in stola sua,
A la démarche pleine d'une fierté [guerrière ?	Gradiens in multitudine fortitudinis [suæ ?
—Moi, dont les paroles sont la justice.	—Ego qui loquor justitiam,
Et dont les exploits sont le salut.	Et propugnator sum ad salvandum,
—Pourquoi la couleur rouge de ta robe?	—Quare ergo rubrum est indumen- [tum tuum,
Et ces vêtements comme ceux de [l'homme qui foule au pressoir ?	Et vestimenta tua sicut calcantium [in torculari ?
—J'ai foulé au pressoir tout seul,	—Torcular calcavi solus,
Et personne d'entre les peuples n'a [travaillé avec moi	Et de gentibus non est vir mecum.

» En lisant ce passage saisissant du prophète, on croit contempler notre tableau.

» Ecoutons maintenant ce que nous disent, sur ce sujet, les Pères de l'Eglise.

» C'est d'abord saint Augustin qui, dans son livre contre Fauste le Manichéen, explique la prophétie de Jacob, citée plus haut, et s'exprime ainsi (3) : « Falsa sint ista, obscura sint ista, » si non in Christo evidentissima luce claruerunt...... Si non » lavit *in vino stolam suam* (Gen. 42, XI)..... in quo ergo vino, » nisi illo de quo dicetur (Matth. 26, 28) : *Quod pro multis effun-* » *detur in remissionem peccatorum* ? Ipse est enim botrus ille qui

(1) Joann. XV.

(2) Isaïe, ch. 63.

(3) Contra Faustum Manichæum, lib. 22, cap. 42. — Patrolog. de Migne. 1, 42, col. 276, — Oper 1, 8, 246 et seq.

» pependit in ligno. Propterea et hic (Gen. l. c.) vide quid
» adjungat: *et in sanguine uvæ amictum suum*, etc.»

» Déjà donc nous savons comment ce grand docteur entendait ces mots mystérieux. Pour lui, il est évident que c'est le Sauveur lui-même qui est figuré dans la grappe de raisin et dans ce que le langage énergique de la Bible appelle le *sang* du raisin.

» Dans le même ouvrage, au chapitre 31, il explique la grappe de raisin dans le même sens: « Videat botrum de terra pro-
» missionis in ligno pendentum. » (Num. 13, 24).

» Dans un sermon sur le psaume 55 (Enarrationes in psalmos, tome 36 de la Patrologie de M. Migne), saint Augustin s'étend avec une éloquence touchante sur la nécessité des souffrances et des tribulations pour le chrétien, et toujours il suit l'allégorie biblique du raisin et du pressoir. Voici quelques-uns de ces passages délicieux :

« Primus botrus in torculari pressus est Christus. Cum ille
» botrus passione expressus est, manavit illud unde *calix ine-*
» *brians quam præclarus est!* » (Ps. 32, 5.)

» En vérité, ne croirait-on pas ici voir encore notre tableau lui-même, et jusqu'à ce sang, ou ce vin, qui coule de la cuve dans le calice que soutiennent les anges? Rien ne manque à la description, ni le raisin, ni le pressoir, ni la croix de la passion, ni le calice du salut. Mais continuons notre examen :

« Dicat ergo et corpus ejus (l'Eglise), intuens caput suum (son chef, Jésus-Christ) : *Miserere mei, mei Domine, quoniam*
» *conculcavit me homo : tota die bellans tribulavit me....* Si putas
» te non habere tribulationem, nondum cœpisti esse christia-
» nus.,... Cum autem cœperis in Christo pie vivere, ingressus
» es torcular, præpara te ad pressuras; sed noli esse aridus,
» ne de pressura nihil exeat.»

» Toujours le pressoir, la vendange, l'allégorie, étendue de Notre-Seigneur à l'Eglise elle-même et à chacun des chrétiens

» Tenetur in torculari corpus ejus, id est Ecclesia ejus (Eph.
» 1, 22, 23). Quid est, in torculari? In pressuris. Sed in torcu-
» lari fructuosa pressura est. Uva in vite pressuram non sentit,
» integra videtur, sed nihil inde manat : mittitur in torcular,
» calcatur, premitur; injuria videtur fieri uvæ, sed ista injuria
» sterilis non est; imo si nulla injuria accederet, sterilis rema-
» neret.

» *Ab altitudine diei conculcaverunt me inimici mei tota die, hoc*
» *est toto tempore. Ab altitudine diei*, hoc est a superbia tempo-
» rali. Quando enim conculcant, alti sunt : humiles sunt qui con-
» culcantur, alti sunt qui conculcant. Sed noli timere altitudinem
» conculcantium ; diei altitudo est, temporalis est, non æterna. »

» Au livre 16e de la *Cité de Dieu*, chapitre 41e, suint Augustin rappelle ce qu'il dit du texte de la prophétie de Jacob contre Fauste le Manichéen, et il commente de nouveau ce texte dans le même sens.

» Saint Isidore de Séville n'est pas moins explicite dans les explications qu'il nous a laissées des mêmes textes. Il voit l'image du Sauveur dans la grappe de raisin que rapportent de la Terre promise les deux envoyés de Moïse.

« Duo portitores, qui de terra promissionis botrum in ligno » humeris gestaverunt (Num. 13), duorum populorum signifi- » cantiam expresserunt, quorum prior Judaicus gradiens aver- » sus terga dat Christo, posterior, Christianus, eum quem venit » inspicit et sequitur Christum (1).

» Ille autem botrus uvæ quem in ligno pensilem medio de » terra repromissionis duo advexere vectores, quid significat? » Botrus iste pendens e ligno utique Christus ex ligno crucis, » promissus gentibus salutaris de terra genitricis Mariæ, secun- » dum carnem terrenæ stirpis visceribus effusus.»

» Ce passage nous donne, en outre, la raison d'un des détails de notre tableau : la présence de la Sainte-Vierge à cette scène de douleur.

« Duo bajuli qui sub onere botri illius incedebant populus est » uterque. Cujus prior Judaicus, cœcus, et aversus, ignarus » pendentis gratiæ, et pressus onere suspensi, cui subjicietur » judicanti ; de quibus dicitur: *obscurantur oculi eorum, ne* » *videant, et dorsum eorum semper incurva* (Ps. 68). Qui vero » posterior veniebat, populi gentium gerebat figuram, qui » credens, et Christum ante oculos habens, semper eum » portans videt, et quasi servus dominum, et discipulus » magistrum sequitur, sicut Dominus in Evangelio ait: *si quis* » *vult venire post me, tollat crucem suam, et sequatur me.* » (Matth. 16).

» Voici un texte plus fort encore que les autres, une description véritable du drame que nous avons sous les yeux. Voici, s'écrie saint Isidore, voici ce raisin qui a été répandu pour notre salut, ce vin de son sang qui a coulé, pressé par la croix comme par un pressoir, et qui a donné à boire à l'Eglise ce calice rempli du résultat de cette œuvre de sa passion.

« Hic est autem botrus qui effusus in salutem nostrum vinum » sanguinis sui crucis contritione profudit, atque expressum » passionis suæ calicem Ecclesiæ propinavit. Hic est botrus » quem malogranatum socia muneris gratia secuta est, nostra

(1) Allegoriæ quædam scripturæ sacræ. (Tome 5, oper. 128) — Tome 83e de la Patrologie de Migne, col. 110.)

» scilicet Ecclesia mater, habens intra se per granorum nume-
» rum multitudinem populorum ; per ruborem, sanguinis Christi
» signaculo coruscantem, habentem etiam intus distincta grana,
» sicut Apostulus ait: *divisa charismata, et dona Spiritus sancti*
» *gratia distributa* (1 Cor. 12) ; quibus omnibus indignos se
» increduli judicantes, terram carnis Christi fluentem lacte et
» melle accipere non meruerunt, quam per fidem servi ejus, id
» est, populi Christiani, consecuti sunt (1). »

» Plus loin, saint Isidore rappelle ce passage du Cantique des Cantiques, où l'Eglise dit en parlant de Jésus-Christ: *Frater meus ut botrus Cypri*, et il ajoute ces paroles expresses : *Botrum constat figuram Salvatoris ostendere.*

» Il me serait facile, Messieurs, d'ajouter à tous ces témoignages ceux non moins explicites de Bède (2), de Rupert (3), pour ne point parler d'Origène, de saint Grégoire de Nysse, de saint Jérôme, de saint Ambroise de saint Jean Chrysostôme, de saint Prosper, de saint Bernard. On peut dire que ce type a été constamment accrédité dans l'Eglise.

» Laissez-moi seulement vous citer encore quelques vers charmants de saint Pierre Damien, le vigoureux compagnon des combats de saint Grégoire VII au XIe siècle.

» Dans une pièce de vers intitulée: *Rhytmus de S. Maria Virgine* (4), nous trouvons, entre beaucoup d'autres, ces strophes significatives :

Ex te botrus egressus
Qui, crucis prœlo pressus,
Vino rigat arentes
Sancti spiritus mentes.

Es te terra cœlestis
Ferax lactis et mellis,
Ex qua veritas orta
Tollit errorum dogma.

» Ici encore, vous le voyez, la grappe de raisin, le pressoir de la croix, le vin et la coupe. Il n'y a aucune différence entre le rude joûteur du XIe siècle et le profond génie du quatrième ou du second ; c'est là, comme sur tant d'autres points, une tradition constante, un héritage, un dépôt qui sè transmet de génération en génération avec la plus scrupuleuse fidélité.

(1) Quœstiones in vet. Testament In Numeros, cap. 15. (Tom. 5 oper. 442.) — Tome 83 de la Patr. de Migne, col, 347 et suiv.)

(2) In Numer. cap. 13. — Id. Quæst. sup. lib. Numer. cap. 11.

(3) In Numer. lib. 1, cap, 37.

(4) Patrologie de Migne, tome 145, col. 938.

» Les vers suivants, du même auteur, ont encore le même sens (1) :

Tui sapor germinis nostrum est solamen,
Per te vitæ sumpsimus æternæ libamen,
Quam det nobis Dominus per tuum juvanem,
etc.

» Voici des vers non moins charmants sur le même sujet. Ils sont de Pierre-le-Vénérable (2) :

Huic tamen canitis (*o superi*)
Huic genu flectitis
Vos in cœlestibus,
Qui carnem luteam
Ut vestem trabeam
Fert de terrestribus.

Hinc requirentibus
Cur tinctis vestibus
De Bosra venerit,
Sermo propheticus
Semper veridicus
Narrat quid dixerit.

Uva dum premitur,
Vinum ejicitur
Ex prœli pondere ;
Caro dum patitur
Sanguis effunditur
Sub crucis onere.

Calcantis tingitur
Vestis, dum tangitur
Vini rubedine ;
Quo Deus tegitur
Corpus, inficitur
Effuso sanguine.

Hic rubor vestium
Signa suppl icium
Quod sponte pertulit,
Quo ttamen gloriam
Atque victoriam
Resurgens retulit.

» Fortunat nous montre ce même symbolisme déjà tout épa-

(1) Même volume, coll. 940.

(2) Cité par le P. Martin, à l'endroit des Vitraux de Bourges mentionné plus haut.

noüi dès le vi[e] siècle, et sur le sol français (1), quand il s'entretient en ces termes avec la croix de Jésus-Christ :

Fertilitate potens, o dulce et nobile lignum,
Quando tuis ramis tam nova poma geris !
. . . .
. . . .
Appensa est vitis inter tua brachia de qua
Dulcia sanguineo vina rubore fluunt.

» Enfin, dans un poème cité par le P. Martin (2), on trouve encore ces vers :

Vitis vera Deus, fons vitæ Christus habetur,
Fons de fonte, cruor de vite venire videtur... etc,

» Nous ne finirions pas, si nous voulions citer tout ce que nous trouvons à ce sujet.

» Le savant bénédictin Dom Pitra publie, en ce moment même, un ouvrage sur le symbolisme, ouvrage perdu depuis longtemps et qui n'a jamais été imprimé, intitulé : *Clavis*, la clef des allégories de l'Ecriture-Sainte, par saint Méliton, évêque de Sardes au second siècle. Or, que trouvons-nous dans ce livre, témoin si vénérable de la plus haute tradition ? Nous y lisons en quelques mots la confirmation pleine et entière de cette tradition :

» Botrus, Ecclesia, sive Corpus Domini, in Numeris, eo quod
» botrum de terra repromissionis in phalange crucis Israelitici
» speculatores reportassent (3). » etc., etc.

» Résumant maintenant, ou plutôt comparant les uns avec les autres tous ces témoignages, voici comment nous expliquerons notre tableau :

» L'idée générale qu'il exprime peut assez bien se rendre par les mots de *pressoir mystique*. On pourrait dire aussi que c'est la représentation vive et saisissante de toute l'œuvre de la *rédemption du genre humain, l'union du sacrifice du calvaire et du sacrifice de l'autel.* N.-S. Jésus-Christ verse son sang sur la croix pour le salut des hommes ; en même temps, il foule la cuve mystérieuse où se mêle le sang au vin qui est aussi son sang et qui coule dans le calice eucharistique. La croix et la messe, l'autel et le Calvaire, n'est-ce pas toute la religion ? Dieu le Père et Dieu le Saint-Esprit assistent à cette scène et y coopèrent, pour montrer l'action de toute la Sainte-Trinité dans l'œuvre de la rédemption

(1) Id ibid.
(2) Ibid.
(3) Spicilegium Solesmense, 1, 1, p. 5.

du genre humain. Les anges prennent une part active à tout ce drame sublime ; ils forment en effet avec nous, ou nous formons avec eux, une seule et même église. Enfin, la vierge Marie est là pour figurer la terre vierge, la terre promise et sans tache qui a produit le fruit de la vie, le raisin mystérieux dont nous savons maintenant le sens. Et voilà, pour le dire en passant, pourquoi souvent on met à la main de la Vierge-Mère ou de son divin Enfant une grappe de raisin. Cette grappe est symbolique et nullement un hors-d'œuvre ou un caprice de peintre, comme on serait tenté de le croire tout d'abord.

» Venons maintenant à la partie historique de notre tableau, et voyons si nous pourrons découvrir d'où il vient.

» D'abord, il est clair que ce tableau est un ex-voto d'une abbesse, que cette abbesse est de l'ordre de Saint-Augustin ou bien encore de Cîteaux ; enfin que cette abbesse s'appelait Catherine, ainsi que nous l'avons fait remarquer plus haut.

» A Baralle même, il n'y eut jamais d'abbaye de filles ; à Sains-lez-Marquion, nous l'avons vu plus haut, il y eut bien une communauté de religieuses, mais cette communauté fut détruite par les Normands. Ce n'est donc pas là qu'il faut chercher l'origine première de notre tableau.

» Une circonstance remarquable que l'on trouve sur ce tableau va nous mettre sur la voie de cette origine.

» L'abbaye qui se voit au second plan est, avons-nous dit, environnée d'eau. Or, il se trouve que telle était précisément la situation de l'abbaye du Verger, près d'Oisy, et telle est encore aujourd'hui même celle des bâtiments qui ont survécu à la tourmente révolutionnaire. Les *clairs* ou marais pleins d'eau que l'on voit encore maintenant à cette même place, viennent nous dire d'une manière probable, sinon certaine, quelle est cette eau qui environne le monastère de notre tableau et en même temps quel est ce monastère.

» Au reste, ce n'est point là une donnée unique ; en voici d'autres à l'appui.

» L'abbaye du Verger était de l'ordre de Citeaux. L'habit *blanc* était donc une des marques auxquelles on distinguait ces religieuses. N'avons-nous pas ainsi l'explication de cette figure d'abbesse qui occupe l'angle gauche du tableau de Baralle ?

» Cette abbesse s'appelait Catherine, avons-nous dit tout-à-l'heure. Eh bien ! dans le catalogue des abbesses du Verger, nous en trouvons quatre qui portent ce nom : *Catherine* de Griboval, *Catherine* des Granges, *Catherine* de la Chapelle, *Catherine* de Bassecourt. Les deux premières florissaient, l'une vers 1460. l'autre vers 1500, la troisième vers 1550, et la quatrième vers 1620. L'époque probable de notre tableau paraît se rapporter

assez bien avec l'époque de la première ou de la seconde de ces abbesses. Nous mettons à la suite de ce travail, pour plus ample informé, tout ce que le *Gallia Christiana* nous donne sur l'abbaye du Verger.

» Quant au *faire* du tableau, on peut dire qu'il est de cette belle période de l'histoire de l'art dans ce pays, de ce genre des peintres flamands du xv[e] siècle, genre profondément mystique et recueilli (1). Sans doute, l'anatomiste pourrait y reprendre quelques défauts ; mais aussi comme tous ces personnages-là sont pleins de leur rôle, si l'on peut parler ainsi ; comme ils songent peu à se faire regarder ! Aujourd'hui vous reconnaissez trop souvent dans tel ou tel personnage le *modèle* qui a *posé*, ou du moins vour voyez que l'on a fait *poser* quelqu'un pour peindre ces personnages. Ici, au contraire, tout est simple, naturel, vrai, parce que tout est ideal et de création. La seule personne qui ait *posé* (on le voit bien), c'est l'abbesse, et il le fallait bien, puisque c'est un portrait. Quant aux autres figures, il est bien évident qu'elles sont tout à leur objet et qu'elles ne s'inquiètent pas du tout de savoir si on les voit ou non. Aussi ce tableau a-t-il un profond cachet de vérité, disons plus, d'édification. Il est impossible de le regarder un peu sans se sentir tout pénétré et comme embaumé des belles et grandes doctrines qu'il représente. Aussi ne croyons-nous pas aller au-délà des vœux ordinaires et bien connus de la Commission, en lui proposant de le faire lithographier au trait et d'insérer cette lithographie dans le prochain numéro du *Bulletin*.

» Ce sujet m'a sans doute entraîné bien loin, Messieurs, mais vous me pardonnerez, j'en suis certain, quand vous saurez que le jour même où nous eûmes le bonheur de découvrir cette précieuse peinture, nous nous laissâmes tous tellement aller au plaisir de l'étudier et de l'admirer, qu'il nous fut impossible d'aller plus loin que Baralle. Nous eûmes à peine le temps de nous rendre, bien tard même, à la gracieuse invitation que nous avions reçue de M. Proyart d'Inchy, pour aller ensuite jouir de l'honorable hospitalité de M. le marquis d'Havrincourt, qui s'est chargé spontanément de la restauration complète de cette belle œuvre d'art que je viens de décrire.

» Le second jour de notre excursion a été consacré à la visite des statues et autres monuments de Quéant et d'Hermies. Nous n'avons rien de nouveau à dire sur ce dernier village ; il suffira de se reporter à ce qui a été dit dans notre rapport du 10 août dernier.

(1) M. l'abbé Lequette, directeur du grand-séminaire d'Arras, me dit qu'il a vu dernièrement un sujet analogue dans un des vitraux peints de la cathédrale de Berne. Cette église, dit-il, est du xv[e] siècle. Au reste, ces sortes de sujets étaient fort en honneur à cette époque.

» Quant à Quéant, la belle statue que j'ai signalée à l'attention de la Commission est toujours là dans un bel état de conservation et à une place très-honorable. Les fonts baptismaux ont été examinés par nous avec le plus grand soin, et notre embarras pour en fixer l'époque est toujours le même. Nous croyons cependant qu'ils sont de la Renaissance. Malheureusement, le socle en est complètement perdu, et la restauration du reste de la cuve baptismale ne pourra guère se faire qu'au moment des grandes chàleurs, tant la pierre est devenue friable par l'humidité.

» Mentionnons encore une belle statue de sainte Ursule que M. le curé de Quéant (1) nous a fait voir dans le clocher, statue remarquable, d'une grande noblesse de style, et qui va être prochainement restaurée. La sainte abrite sous son large manteau un grand nombre de personnages, parmi lesquels se trouvent un pape et un évêque. Je crois qu'elle est là représentée comme la patronne de Cologne, et que ces personnages sont les habitants les plus illustres et les plus saints de cette ville, considérés comme des enfants ou des protégés particuliers de la sainte. Quoiqu'il en soit, cette statue a un mérite réel. Elle était du reste, en compagnie de plusieurs autres, de la restauration desquelles M. le curé va également s'occuper.

» Le troisième jour de notre excursion, pendant que nos collègues étaient allés à Graincourt, où ils remarquèrent dans l'église un tableau sur bois digne peut-être d'un examen plus approfondi, je visitais avec M. le marquis d'Havrincourt ses bois magnifiques et nous nous arrêtions à un monument qui, ce me semble, mériterait d'être reproduit par la lithographie, accompagné d'un article historique et descriptif. Ce monument, c'est la croix de Saint-Hubert, croix fort curieuse, où l'histoire du saint se trouve sculptée sur pierre dans un style fort bon et déjà ancien.

» Nous visitâmes aussi avec un grand intérêt la remarquable chapelle sépulchrale que M. d'Havrincourt a fait construire pour les membres de sa famille, et nous eûmes à constater le goût pur et plein de convenance dans lequel sont exécutées toutes les parties de cette chapelle, ainsi que les meubles divers qui l'ornent à l'intérieur. Nous avons surtout aimé la voûte ou coupole ogivale octogone qui forme le corps principal de cette grâcieuse et sévère construction.

» A Bapaume, nous avons visité l'église dans la compagnie de M. le doyen, et la Commission sera bien aise d'apprendre que, sous l'intelligente direction de M. l'abbé Ténar, ce beau monument de la dernière époque de la période ogivale aura bientôt repris toute sa première splendeur.

(1) M. l'abbé F. Peugnet.

NOTE SUR L'ABBAYE DE NOTRE-DAME DU VERGER,

Extraite du *Gallia Christiania*, tome III.

VIRIDARIUE Beatæ Mariæ, seu Virgultum, puellare ordinis Cisterciensis monasterium in comitatu Atrebat, medio ferme itinere Duacum inter et Cameracum, fundatores agnoscit Johannem comitem Carnotensem, Dominum de Montmirail et d'Oisy, cum Elisabetha conjuge et Balduinum militem Dominum d'Aubinœul (*al.* de Aubencheel) cum Oda uxore. Primariæ quidem hujus fundationis tabulæ desiderantur, verum ex litteris præfati Comitis datis mense Februario anni 1225 discimus hanc domum jam nunc exstare, quam vero paulo postquam appellavit grandiscampi abbatiam in marisco d'Oisy, mox vocat Viridarium B. M. Porro idem esse cœnobium, Viridarium ac Virgultum merito conjicimus, ex duabus Virgulti abbatissis, prorsus iisdem ac Viridarii, nec non ex fundatoribus Virgulti Balduino milite de Aubencheel et Oda ejus uxore, ann. 1228 (*al.* 1227). Cæterum primæ moniales accitæ sunt ex Parthenone de Blandecque in Diœcesi Audomar, statim que Virgultum Camberonæ subditum est.

Abbatissarum indiculus.

1. Elisabeth I Monialis de Blandeka, Viridario B. Mariæ præficitur abbatissa, anno 1227. Eadem est fortasse cum Elisabeth d'Aubigny, secundo loco posita.
2. Maria I, de Beaumés.
3. Joya *Joye* de Bellœil; numquid eadem est ac G. id est gaudium *Joye* abbatissa Virgulti, quæ 1241 commutationem fecit cum Monte S. Martini?
4. Elisabeth II, abbatissa de Virgulto abbati S. Sepulchri decimas de Graincour dimittit ann. 1244.
5. Margareta de Couchy, fortasse Coucy.
6. Agnès de Vaulx.
7. Philippa I, de Villers.
8. Maria II d'Estrées.
9. Maria III, de Montigny.
10. Johanna I, de Villers.
11. Johanna II, de Vertaing.
12. Philippa II.
13. Johanna III, de Mondescourt, fortasse Monstrecourt.
14. Jacoba I, le Moisne.
15. Ida.
16. Sancta.

17. Aleydis de Griboval.
18. Maria IV, de Cerf, fortasse le Cerf.
19. *Catharina I,* de Griboval.
20. Jacoba II, de Rouveroy.
21. *Catharina II,* des Granges.
22. Barbara de Rocourt.
23. Carlotta de Rocourt.
24. Johanna IV, de Maugre. Capellam SS. Trinitatis ædificavit, murisque validioribus circumcinxit monasterium.
25. *Catharina III,* de la Chapelle.
26. Hieronyma de Saint-Amand, per annos 40 regiminis, infinitas bellorum molestias experitur, ac insuper ann. 1588 æmulam passa est Mariam de Henin suffultam auctoritate D. de Balagny.
27. *Catharina IV* de Bassecourt, maxima ex parte Duacense refugium exstruxit. Circa 1620 dicitur abbatissa de Virgulto.
28. Anna Serrurier, multis et ipsa bellorum calamitatibus afficitur.
29. Magdalena de Bassecourt.
30. Francisca Franeau (*al.* de Fraisneaux), designatur abbatissa mense Junio anni 1681. Gravibus debitis monasterium exoneravit, quod etiam utcumque resarcivit.
31. Aldegundis du Pret, cum laude rexit ab anno 1697 ad annum 1711.
32. Florentia Werbier, ex priórissa coadjutrix nominatur 8 Novembr. 1716 et confirmatur ab Claræwall. abbate 6 Julii 1717.

On voit que nous n'avons pas jusqu'à présent de date certaine, mais seulement approximative, pour les deux premières abbesses du nom de Catherine. Il est fort probable cependant, d'après le cours ordinaire des choses, que notre calcul est exact. Nous avons pris l'espace de temps contenu entre les deux dates connues, 1244-1588, ce qui nous donne 344 ans. Dans ces 344 ans, il y a eu 22 abbesses, en y comprenant Hiéronyme de Saint-Amand, ce qui fait une moyenne de 15 années et demi pour le règne de chacune d'elles. Cette moyenne nous conduit aux chiffres que nous avons assignés comme dates *vraisemblables* de l'administration des abbesses en question.

Après cette lecture, écoutée avec le plus vif intérêt, on discute sur le meilleur mode de conservation des statues de Baralle.

M. le comte d'Héricourt croit, qu'en principe, il ne faut déplacer aucun monument, mais les statues de Baralle sont exposées à une destruction plus ou moins prochaine; il est à craindre qu'une place ne leur soit refusée dans l'église, et leur transport soit sous le clocher, soit dans un grenier ne ferait que hâter leur ruine. Or, un généreux propriétaire, M. le marquis d'Havrincourt, membre de la Commission, voisin de l'église de Baralle, offre d'assurer la conservation des statues et de les faire restaurer. Il les mettra dans une chapelle funéraire souvent visitée; et l'on répètera dans le pays que ces statues viennent de Baralle. En outre, Mgr Parisis a prescrit à MM. les curés d'inscrire sur des registres spéciaux tous les documents qui peuvent intéresser leurs paroisses. Il sera donc fait mention de ce transfert sur les registres de Baralle et d'Havrincourt. Ce double document guidera les archéologues qui voudraient connaître la provenance de ces statues. M. d'Héricourt croit donc qu'il y a lieu d'admettre l'offre généreuse faite par M. le marquis d'Havrincourt.

M. Harbaville combat cette opinion; non seulement il importe que les statues de Baralle restent dans le lieu où elles se trouvent, mais ces statues rappellent, en outre, un des plus glorieux souvenirs de l'église de Baralle. L'une d'elles représente saint Georges; or, il y avait à Baralle une abbaye placée sous ce vocable, et cette statue en perpétue le souvenir. Que faut-il d'ailleurs pour mettre ces monuments à l'abri des intempéries? Ne suffit-il pas d'un simple appentis, dont les frais s'élèveraient à peine à ceux du transport? Que les statues restent donc près de cette église dont elles ont fait l'ornement pendant plusieurs siècles.

Un Membre demande si, dans l'intérêt de l'église de Baralle, il ne serait pas utile d'aliéner ces statues: cette opinion est énergiquement repoussée. Il est décidé que le Comité s'occupera ultérieurement de la proposition faite par M. le marquis d'Havrincourt, et qu'il priera M. le Préfet d'écrire à M. le maire et à M. le curé pour qu'ils prennent les mesures nécessaires afin d'assurer la conservation des belles statues de Baralle. La Commission décide, en outre, que le tableau représentant le pressoir mystique, si savamment décrit par M. l'abbé Van Drival, sera dessiné au trait par M. Robaut, et que cette lithographie paraîtra dans le prochain *Bulletin*.

Sur l'invitation de M. le comte d'Héricourt, plusieurs des Membres présents se rendent au couvent des dames Charriottes pour y visiter les caves de cet établissement, qui se font remarquer par leur architecture ancienne et qui renferment aussi une fontaine jaillissante fort curieuse.

La séance est levée à quatre heures.

Séance du 14 janvier 1856.

Président, M. Harbaville. — Secrétaire, M. A. Godin.

M. l'abbé Lequette ne peut se rendre à la séance à cause de ses nombreuses occupations occasionnées par ses nouvelles fonctions de vicaire-général.

MM. d'Héricourt et Cavrois motivent leur absence.

M. Robaut, artiste-lithographe à Douai, assiste à la séance.

M. le Secrétaire donne lecture d'un arrêté de M. le Préfet du 12 janvier, qui nomme M. Alfred Robaut membre de la Commission des Antiquités départementales.

M. le Président procède à l'installation de M. Robaut et lui adresse des félicitations.

M. Robaut prie ses nouveaux collègues d'agréer l'expression de sa gratitude et l'assurance de son dévouement.

M. l'abbé Van Drival émet le vœu que le Comité arrête, le plus tôt possible, la liste des monuments qui devront faire partie de la Statistique monumentale, et désigne les Membres qui seront chargés de la description de ces monuments.

M. Godin appuie cette proposition dont l'examen est renvoyé à la prochaine séance.

M. Grigny dépose sur le bureau un projet de dessin du monument d'Azincourt. Le Comité décide que ce dessin au trait sera lithographié dans le format in-4° par M. Robaut, et sera joint au prospectus que la Commission de l'œuvre dite d'Azincourt doit publier très-incessamment.

M. le Secrétaire remet aussi à M. Robaut, pour être lithographiés et publiés dans le *Bulletin*, les dessins du tableau de Baralle, de la Vierge de Quéant, des tombeaux de Willerval (2 planches), et de la tour de Saint-Pierre, à Calais.

M. le Secrétaire dépose sur le bureau, au nom de M. Parenty, un dessin représentant la ville d'Arras à vol d'oiseau. Ce dessin paraît remonter à la fin du XVIe siècle.

Ce tableau est le sujet de nombreuses observations fort intéressantes.

Remerciements à M. Parenty, vicaire-général.

M. le Président informe le Comité que M. de Linas a été chargé de décrire l'église d'Avesnes-le-Comte et que la notice sur cet édifice sera imprimée très-prochainement.

M. Harbaville propose de joindre à ce travail deux planches lithographiées.

M. d'Hagerue est chargé de la rédaction des notices sur les églises de Ham et de Busnes, et M. de la Plane donnera la description de l'église de Renty. Ces notices qui devront fournir deux à trois pages d'impression au plus, seront imprimées dans le *Bulletin*.

La séance est levée à quatre heures.

Séance du 29 février 1856.

Président : M. Harbaville. — Secrétaire : M. A. Godin

M. le Secrétaire, d'après le vœu émis par M. l'abbé Van Drival dans la séance du 14 janvier, donne lecture de la liste des monuments qui devront faire partie de la Statistique monumentale du Pas-de-Calais.

Après de longues et intéressantes discussions, le Comité décide: 1° que les fonts baptismaux de Saint-Venant seront décrits par MM. Dancoisne et Van-Drival; 2° que les notices sur les églises de Lacouture et de Richebourg-St.-Vaast seront faites par MM. Lequien et Dancoisne.

Le Comité arrête, en outre, que trois planches seront jointes au travail concernant l'église de Richebourg; la première, représentant le porche extérieur; la seconde, une vue intérieure du monument; la troisième, une planche de détails.

M. le Secrétaire dépose sur le bureau une brochure imprimée, adressée à titre d'hommage à la Société, par M. Gustave Souquet, l'un de ses Membres, intitulée : *Histoire et description du château d'Etaples.*

M. d'Héricourt veut bien se charger d'examiner ce travail et d'en rendre compte à la Commission dans l'une de ses prochaines séances. En attendant, le Comité charge M. le Secrétaire d'adreser ses remercîments à leur savant et laborieux collègue M. Souquet.

M. le Secrétaire communique une lettre de M. le docteur Ledru, maire d'Avesnes-le-Comte, relative à une dent d'éléphant trouvée sur le territoire d'Avesnes-le-Comte.

M. Ledru demande l'avis de la Commission sur la découverte de cet objet, qu'il dit appartenir à l'époque anté-diluvienne.

Le Comité, après quelques observations de MM. Harbaville et Van Drival, déclare qu'il n'a pas mission de s'occuper d'histoire naturelle.

M. de Linas donne lecture d'une notice sur l'église d'Avesnes-le-Comte. Cette notice, écoutée avec une sérieuse attention, est approuvée et sera livrée immédiatement à l'impression.

Le Comité décide aussi que les deux dessins qui l'accompagnent seront envoyés à M. Robaut, pour être lithographiés (vue intérieure de l'église et une planche de détails laissés au choix de MM. de Linas et Robaut).

M. de Linas lit le travail suivant, intitulé: *Notice sur l'église paroissiale de Lestrem, canton de Laventie.*

Le Comité décide que cette notice sera insérée *in-extenso* dans le *Bulletin* n° 4, et que le dessin de l'ex-voto de 1636 sera remis par M. de Linas à M. Robaut, pour être lithographié.

NOTICE SUR L'ÉGLISE PAROISSIALE DE LESTREM, CANTON DE LAVENTIE.

Dans une vaste plaine, arrosée par des cours d'eau à pente insensible (1), que relient entre eux d'innombrables fossés et canaux, sur un sol humide et fertile, s'élève le village de Lestrem (2): cette terre qui dépendait au XIIe siècle de l'avouerie de Béthune, après avoir été plus tard la propriété successive des familles de Trazegnies, de Hornes (3) et de Salm (4), passa enfin vers 1799, aux mains de M. Aronio de Fontenelle, dont les héritiers la possèdent encore aujourd'hui (5).

La situation topographique de Lestrem, à une faible distance du confluent de deux rivières assez importantes, en fit sans doute de bonne heure, un centre de population, qu'accrurent peu à peu l'exubérance productrice de son territoire et les facilités

(1) La Lys et ses affluents, savoir : la Clarence, la Lawe, la Louanne et le Haut-Courant.

(2) Jadis *Lestrées*, de *Strata*, chaussée. Nom résultant du chemin de Béthune à La Gorgue. (Harbaville, Mémorial hist. du Pas-de-Calais, tome I, page 342).

(3) La litre funèbre peinte à l'extérieur de l'église, lorsque mourut le dernier seigneur de cette maison, est encore visible aujourd'hui.

(4) J'ai vu, il y a quelques années, sur un mur près de la chapelle du hameau de la Fosse, dépendant de Lestrem, une espèce de fresque où figuraient le jeune prince de Salm et son gouverneur.

(5) Le célèbre entomologiste J. Macquart, qui avait épousé Mlle de Fontenelle, résida presque toute sa vie au château de Lestrem ; sa mémoire est en vénération dans une commune qu'il illustra par ses écrits, après l'avoir administrée comme maire à diverses reprises.

de navigation qui suppléaient au mauvais état des routes, transformées par la moindre pluie en fondrières impraticables (1).

Jadis comme à présent, chaque fois que se formait une agglomération chrétienne, son premier soin était de bâtir une église; on peut donc admettre, sans invraisemblance, la tradition assez peu connue, qui fait remonter à des temps comparativement reéulés (2) l'existence d'une petite chapelle, vers l'entrée de l'ancien cimetière, presque au milieu du bourg actuel. Mais l'écoulement des eaux, nécessité par les exigences de la culture, ayant progressivement rendu la contrée plus habitable, le sanctuaire primitif se trouva enfin trop exigu et il fallut songer à en élever uo autre.

Le germe d'une pareille idée, jeté au sein de peuples à la foi vive et ardente (3), ne tarda guère à fructifier, et les constructions du nouvel édifice marchèrent avec une telle rapidité, que si les pierres elles-mêmes ne l'attestaient, on ne voudrait pas y croire. En effet, la première colonne à gauche en entrant, porte gravée à hauteur d'homme la date de 1507 (4), et sur le bandeau qui contourne l'abside principale, se lit une inscription (5) qui me semble fixer à deux années plus tard la consécration du monument: quoiqu'il en soit, je vais essayer de décrire succinctement ce dernier, sans m'astreindre, et pour cause, à discuter l'exactitude de mon assertion.

Bâtie presque totalement en grès de moyen appareil (6),

(1) Le 21 mars 1815, le comte d'Artois, fuyant en Belgique, fut contraint d'y abandonner ses équipages embourbés jusqu'à l'essieu ; devenu roi, ce pénible souvenir était resté si profondément gravé dans sa mémoire, qu'en 1827, le maire de Lestrem lui ayant été présenté, il ne put trouver à dire que ces mots: « Eh bien! Monsieur le Maire, vos chemins sont-ils toujours aussi affreux ? »

(2) Au XIIIe siècle.

(3) La population du *bas pays*, est encore maintenant la plus catholique du catholique Artois

(4) L'inscription en lettres gothiques de trois pouces de haut, placée au-dessus du bénitier, est ainsi formulée: « · A M· V^c · ET · VIJ, An mil cinq cens et sept. »

(5) Je n'ai pu lire qu'avec beaucoup de peine une partie des quatre vers dont elle se compose, le reste étant caché par la boiserie du rétable; voici toutefois ce que j ai déchiffré :

« L'an mil nœuf et V chens
. . . .
. . . . . icy des bones gens
plusieurs y eurent bon couraige. »

La date mil cinq cent neuf, peinte comme le reste en blanc sur chêne foncé, est trés-apparente; où donc M. Roger (Biblioth. historique de Picardie et d'Artois, page 274) a-t-il été prendre celle de 1422?

(6) Les trois premières travées de la nef de gauche sont en briques. Les matériaux propres à la construction manquant absolument dans le pays, on dut tirer les grès des carrières de Béthune; or, comme il faut encore

l'église de Lestrem a la forme d'un parallélogramme allongé, se terminant à l'une des extrémités étroites par trois absides polygonales, et à l'autre par un porche quadrangulaire servant de base au clocher ; en outre, deux petits croisillons, l'un carré, l'autre pentagone, la flanquent à droite et à gauche ; vingt-deux contreforts peu saillants en soutiennent les murs, et dix-sept fenêtres à baies ogivales, entourées d'archivoltes très-simples, l'éclairent (1).

L'intérieur, divisé en trois nefs par une double rangée de trois colonnes chaque, est coupé transversalement par un nombre égal de grands arcs doubleaux ; les voûtes sont en bois et leurs nervures, courbées en tiers-point, retombent sur des corbeaux sculptés peints en blanc. (2).

Tout dans cet édifice, ensemble et détails, dénonce l'architec-

aujourd'hui douze heures aux bateliers pour descendre la Lawe jusqu'à Lestrem, on peut apprécier, d'après cette donnée, la dose de numéraire et d'énergie qu'il fût nécessaire d'employer, pour transporter et asseoir en deux ans une pareille masse de pierres.

(2) Il y en a réellement vingt-deux, dont cinq ont été bouchées. La base du clocher est isolée du côté gauche, mais la chapelle des fonts est adossée contre sa face droite.

(3) Un de mes savants collègues à la Commission des Antiquités départementales du Pas-de-Calais, M. l'abbé Van Drival, ayant émis, à propos des corbeaux de l'église de Camblain-l'Abbé, un système fort ingénieux (Bulletin n° 3, pages 228 et suivantes) je crois utile de donner ici une liste de ceux de Lestrem, aussi très-finement sculptés, mais par malheur empâtés de céruse.

Nef de gauche. — *Côté gauche* : 1 et 2, invisibles ; 3, ange ; 4 et 5, têtes barbues ; le reste a disparu.
Croisillon : 1 et 2, têtes barbues.
Chapelle absidale : 1, tête de femme ; 2 et 3, têtes barbues.
Côté droit : 1 et 2, invisibles ; 3 ange tenant un livre ; 4, personnage en costume de bourgeois du xvi[e] siècle ; 5, masque barbu ; 6, un fol ; 7, personnage portant une main à la bouche ; 8, masque barbu. Le reste est effacé.

Chœur. — *Côté gauche* : 1, saint Jean-Baptiste et son agneau ; 2, écusson armorié, fruste, soutenu par un ange ; saint Amé tenant un livre dans la main gauche ; 4, un évêque bénissant les mains élevées et étendues.
Côté droit : 1, vieillard bénissant ; 2, un ange portant un écusson fruste ; 3, un autre évêque avec un livre (peut-être saint Eloy).

Nef de droite. — *Côté gauche* : 1 et 2, anges ; 3 et 4, clercs en oraison, les mains jointes ; 5, écusson porté par un ange ; je n'ai pu distinguer dans ces armoiries écartelées qu'une fasce aux quartiers 2 et 3 ; 6, un écusson écartelé : 1 et 4, contrécartelé ; 2 et 3, de.... à la barre de.... timbré d'un casque taré de face et fermé de trois grilles avec lambrequins à l'antique ; de 7 à 12, têtes barbues.
Chapelle absidale : Six masques à barbe.
Croisillon : 1 à 5, anges, dont le premier tient un calice ; 6, personnage coiffé d'un capuchon.
Côté droit : 1 à 4, bustes barbus ; l'un d'eux, à longs cheveux, est coiffé d'un bonnet ; 5, ange tenant un écusson fruste. Le reste fait défaut.

ture flamboyante du XVIe siècle, comprimé dans son essor par le manque de fonds, ou plutôt par le manque de temps (1) ; l'ornementation est sobre ; les colonnes monocylindriques, formées de sept assises, s'appuyant sur des bases prismatiques assez élégantes, pour aboutir à des chapitaux cubiques étroits, cantonnés aux angles de grosses feuilles d'eau tournées en crochets et exécutés peut-être sur les modèles romans de l'ancienne chapelle, supportent des arcs que ne décore aucune espèce de moulure ; le clocher, haute pyramide octogone de calcaire blanc (2), posée sur une tour carrée, n'offre pas trace de sculpture ; pour ce qui est des meneaux des fenêtres, il n'en demeure plus le moindre vestige.

Un seul point, malheureusement réduit à l'état élémentaire, semble avoir été jadis traité avec un certain luxe, c'est la porte qui s'ouvre vers la rue principale du village : on y voit encore deux baies géminées à trilobes, dont les piédroits sont travaillés avec beaucoup de goût.

Ce que j'ai dit jusqu'ici ne présente qu'un intérêt médiocre, et n'ayant rien de mieux à y ajouter, peut-être eût-il été préférable d'oublier tout-à-fait l'église de Lestrem ; mais, si par ses caractères généraux, elle se confond avec la plupart des autres édifices religieux de la contrée (3), il lui reste çà et là un petit nombre de souvenirs particuliers, tendant à s'effacer chaque jour et qu'il me paraît opportun de ne pas laisser perdre entièrement. J'ai déjà mentionné, plus haut, les corbeaux semés le long du cordon qui règne autour des nefs et du chœur ; voici maintenant la description des pierres tombales sur lesquelles j'ai pu déchiffrer quelques mots ou quelques signes.

Chapelle de gauche, dédiée à la Sainte-Vierge : Une dalle en calcaire bleu, sur laquelle on voit la double effigie en bas-relief d'un gentilhomme et de son épouse (4) ; ces figures, placées

(1) On ne peut dire par le manque d'artistes, les églises voisines et contemporaines du Locon et de Lacouture sont là pour attester le contraire.

(2) Ce clocher a environ 40 mètres d'élévation. Il y a déjà longtemps, la foudre ayant abattu la partie supérieure de la flèche, on la remplaça par un chapeau conique en bois recouvert d'ardoises, qui produit un effet des plus disgrâcieux.

(3) Voici à peu près les dimensions de l'église de Lestrem :

Longueur totale dans œuvre, 28^m32 ; largeur id., 17^m ; profondeur du chœur, 4^m ; id. des chapelles, 2^m ; id., du porche, 5^m ; largeur des entrecollements, 4^m33 ; id. de la grande nef, 7^m ; id. des nefs latérales, 6^m ; hauteur de la nef principale, 11^m ; id. totale des colonnes 4^m40 ; id. de la base, 1^m ; id. du fût, 2^m80 ; id. du chapiteau, y compris le tailloir, 0^m60.

(4) On m'a dit, et M. Roger (loc. cit.) a imprimé, que ces personnages étaient des membres de la famille Jouglez, seigneurs du Marais, fief dépendant de Lestrem ; je n'oserais pas, toutefois, l'affirmer avec autant d'assurance que l'auteur précité, à qui deux rapides courses d'Amiens à Arras ont suffi pour achever trois volumes sur l'Artois.

dans une arcade géminée, la tête appuyée sur un coussin, les mains jointes, sont vêtues et coiffées à la mode des premières années du XVIIe siècle : leurs écussons (1), sculptés à la partie supérieure du monument, sont accolés et timbrés d'un casque taré de trois quarts avec une couronne de comte et une fleur de lys pour cimier ; deux sauvages armés de massue les supportent. De chaque côté sont disposés sept quartiers généalogiques, presque tous usés par le frottement, ainsi que les inscriptions.

Nef de gauche : Un petit marbre de la renaissance, encadré de moulures, maçonné dans le mur gouttereau et caché derrière un confessionnal ; il est en fort mauvais état et invite à prier pour Jehan Richebé et une série de membres de sa famille.

Nef principale : A l'entrée du chœur, une pierre bleue entièrement fruste, sur laquelle on distingue seulement deux personnages, le mari et la femme, grandeur demi-nature ; leurs manches ouvertes et pendantes les font, à mon avis, contemporains de la fondation de l'église, dont ils furent peut-être les bienfaiteurs (2).

Chapelle de droite : Deux autres dalles, également détériorées par le passage continuel du clergé et des fidèles ; sur la première, ornée de nombreux quartiers généalogiques, apparaît encore une croix ancrée ; sur l'autre un écusson en losange indique la sépulture d'une dame noble.

Croisillon de droite, chapelle de saint Eloy : Sur une plaque de marbre blanc, fixée à la muraille et décorée de symboles héraldiques, est gravée l'épitaphe suivante :

D. O. M.

A LA MÉMOIRE

DE MESSIRE LOUIS ROBERT

ARONIO DE FONTENELLE (3)

DÉCÉDÉ A LILLE LE 26 MAI 1831

AGÉ DE 80 ANS ;

(1) Sur ces quatorze écussons, je n'ai pu reconnaître, du côté du mari, que le n° 3, à commencer d'en bas, un *chevron accompagné en chef et en pointe* ; du côté de la femme, que le n° 4, un *parti emmanché* de neuf pièces, armoiries des Landas et des Baillescourt, et le n° 5, un *lion rampant*.

(2) Si les écussons jadis gravés sur cette tombe étaient encore visibles et qu'on pût les comparer avec ceux qui décorent les corbeaux, on obtiendrait sans doute la preuve de ce que j'avance.

(3) La famille Aronio, originaire de Gênes, porte : « De sinople au lion » rampant d'argent, couronné de même et chargé d'une cotice partie » d'azur et de gueules. »

DE DAME MARIE THÉRÈSE COLETTE ISABELLE
DE NAVICHEER DE KEMMEL (1)
SON ÉPOUSE
DÉCÉDÉE A LESTREM LE 25 AOUT 1801
AGÉE DE 37 ANS,
ET DE M.[r] CHARLES ADRIEN JOSEPH
ARONIO DE FONTENELLE (2)
LEUR FILS
DÉCÉDÉ A PARIS LE 7 JUILLET 1809
AGÉ DE 19 ANS.
REQUIESCANT IN PACE.

On voit aussi dans la même chapelle, un petit tableau peint sur bois par un artiste de mérite très-ordinaire ; cette œuvre à laquelle on n'accorderait qu'une faible attention, si elle ne rappelait un fait intéressant pour les annales de Lestrem, offre aux regards un chanoine régulier de Saint-Augustin, en rochet, aumusse et soutane blanche, suivi d'une foule de personnages, agenouillés comme lui devant saint Eloy qui leur donne sa bénédiction : dans le lointain apparaissent l'église de Lestrem, la Lawe et une hauteur qui doit être le mont de Kemmel, près Ypres. Au bas se trouve, en caractères majuscules, l'inscription que l'on va lire :

« *Sire Claude Lespillet chanoine régulier et pasteur d'Estaires* » *et Messieurs les bailly advoué échevins et paroissiens d'Estaires* » *pour implorer l'assistance de Dieu par l'intercession de S[t] Eloy* » *se sont enregistrés en la confrairie du dict saint en ceste église* » *paroissiale de Lestrem en* 1636. » (3).

Je passerais sous silence une vieille femme en mantelet noir,

(1) Famille d'Ypres aujourd'hui éteinte dans la ligne masculine; ses armoiries sont : « Fuselé d'or et de sable, au chef d'azur chargé d'un lion » léopardé d'argent. »

(2) Charles de Fontenelle mourut presqu'en odeur de sainteté; l'abbé Caron a écrit sa vie dans les *Ecoliers vertueux*, tome II, Lille, Lefort, 1831

(3) Les confréries de Saint-Eloy, dites des *Charitables*, dont le but principal est l'inhumation des morts qu'elles vont chercher souvent très-loin pour les porter à l'église et de là au cimetière, sont très-répandues aux environs de Béthune. Les historiens racontent qu'en 1188, une violente épidémie ravageant l'Artois, saint Eloy apparut en songe à Germon maréchal établi à Beuvry, et lui ordonna de constituer une *charité en son nom avec un cierge pour donner guérison aux personnes malades* ; or, Gaultier, autre maréchal demeurant au faubourg de St-Pry-lez-Béthune, ayant eu la même vision, les deux ouvriers s'y rencontrèrent près la fontaine de Quenty à mi-route de leurs habitations et s'étant abordés, se confièrent réciproquement le motif qui les amenait l'un vers l'autre Etonnés de cette coïncidence, ils s'en ouvrirent de suite à Rogon, prieur de St-Pry et religieux de Cluny ;

montrant à lire à une jeune enfant vêtue de bleu, horrible peinture placée à l'entrée de la chapelle des fonts, si elle ne rappelait la véritable veuve Domicent, qui établit à Lestrem une école pour les jeunes filles pauvres (1).

Quant aux objets d'art proprement dits, je ne crois pas qu'il en existe là, à moins qu'on n'accepte pour tels, deux statues en bois peint du XVe siècle, représentant la Sainte-Vierge et sainte Catherine, la chaire sculptée, et, débris échappé à la ruine de l'abbaye de Chocques, le rétable du maître-autel, style roccoco, encaurant une descente de croix de l'école flamande, qui, sans être un chef-d'œuvre, mérite néanmoins quelque attention.

L'église de Lestrem est, comme le fut probablement l'oratoire du XIIe siècle, consacrée sous le vocable de saint Amé, évêque de Sens et abbé de Merville, à qui l'on a dédié l'autel du croisillon gauche; les autres chapelles sont affectées à la Sainte-Vierge et à saint Eloy.

Tels sont, en résumé, les seuls documents que j'aie recueillis dans une commune privée d'archives antérieures au commencement de ce siècle; peut-être ai-je dépassé les bornes de la discrétion, en étalant outre mesure ma faible récolte, mais comment refuser quelques lignes à une terre où repose la dépouille mortelle d'êtres vénérés et chéris (2)? Là est mon excuse, là sera le pardon de mes lecteurs.

La séance est levée à quatre heures et demie.

celui-ci homme de bien et de bon conseil, ayant mûrement examiné l'affaire, les engagea à se rendre à Béthune pour obtenir l'autorisation des supérieurs ecclésiastiques et du magistrat. L'œuvre fondée par Germon et Gaultier, il y 668 ans, existe encore aujourd'hui plus ferme et plus vivace que jamais; des personnes distinguées par leur position sociale tiennent à honneur d'en faire partie et surtout d'en remplir les pénibles devoirs avec une scrupuleuse exactitude. (Aubert Lemire, Ann. belg.— Gazet, Hist. eccl. des Pays-Bas.— Harbaville, M. hist. du Pas-de-Calais.—Heures chrétiennes à l'usage des confrères de Saint-Eloy, nouvelle édition. Béthune, veuve De Savary, 1847).

(1) On lit au bas du tableau ces vers qui, s'ils ne sont pas bons, renferment au moins une belle et noble pensée :

« Profite mon enfant des soins de cette dame
» Et pour gagner ton pain et pour sauver ton âme. »

L'épithaphe suivante est consacrée à la vénérable fondatrice :

« D. O. M. Lecteurs charitables, souvenez-vous d'Anne Joseph GOMBERT veuve du Sr DOMICENT décédée le 20 février 1788, âgée de 8 ans.

» Et tandis que mon corps livré à la pourriture attendant la résurrection, repose dans l'église de Merville sous l'obscurité du tombeau, ayez pitié de mon âme, vous du moins qui êtes mes amis, car la main du Seigneur m'a frappée, ce qui me fait dire avec plus de raison que le St hommé Job, Seigneur oubliez mes péchés. »

(2) M. Macquart, dont l'auteur de cette notice s'honore d'être devenu le gendre, repose dans le cimetière de Lestrem, à côté de sa femme, de son beau-père et sa belle-mère.

Séance du 2 mai 1856.

Président, M. Harbaville. — Secrétaire, M. A, Godin.

M. le Président fait connaitre la situation de l'œuvre d'Azincourt et annonce que la première èmission du prospectus a été faite, tant dans les trois départements du Nord, de la Somme et du Pas-de-Calais, que dans la Belgique. Il rend compte d'un incident qui s'est produit sur la question de l'emplacement du bâtiment projeté. Il pense que, dans l'attente d'une décision officielle, il n'y a pas lieu de délibérer, quant à présent.

La Commission partage cet avis.

M. le Secrétairé communique à la Société un travail de M. Legrand intitulé : *La vie intime des Cités du nord de la France et du midi de la Belgique.* Le Comité, considérant que ces comptes sont modernes, puisqu'aucun n'est antérieur au XVIIIe siècle, décide qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la proposition de M. Legrand, qui offre de céder ces registres à un dépôt public du Pas-de-Calais.

M. d'Héricourt donne quelques renseignements sur l'église de Beuvry. Construite en grès, dit l'honorable Membre, la tour de cet édifice est fort belle ; à plusieurs reprises, elle a été citée pour son élégance, notamment par le P. Ignace et par M. Lequien, actuellement Membre du Corps législatif. Cette église date du XVIe siècle, et son architecture hardie, la légèreté de ses colonnes, donnent lieu de penser qu'elle a été élevée par l'architecte de cette belle église de St.-Vaast, à Béthune, où, dit-on, Charles-Quint n'entrait qu'en tremblant, à cause de la hauteur et de la légèreté des colonnes. Sous le portail se trouve une pierre tombale représentant l'un des nombreux seigneurs de Beuvry et sa châtelaine.

Ce village était en effet divisé en un grand nombre de seigneuries, dont on peut voir la nomenclature dans le registre des centièmes, dressé pour la perception de l'impôt. Ces seigneurs sont grossièrement sculptés en demi-ronde bosse. Cette tombe est encore belle, quoiqu'elle ait éprouvé plusieurs détériorations. La fraise du gentilhomme, ses vêtements, nous permettent d'assigner à cette pierre la fin du XVIe siècle ou le commencement du XVIIe. D'ailleurs il se trouve au bas de ce monument

une inscription facile à lire. Les seize quartiers de noblesse servent d'encadrement, et chacun d'eux porte le nom de la famille à laquelle il appartient. Sous le chœur existe une crypte de la même époque que l'église, et dans laquelle, sans doute, en cas d'éminent péril, se retiraient les habitants. La Commission a exprimé le vœu qu'une notice fut rédigée par M. l'abbé Cloët, doyen de cette paroisse, si connu par ses nombreux travaux sur le chant liturgique.

M. d'Héricourt appelle l'attention de ses collègues sur un tableau pris dans une des églises de Sébastopol et qui orne maintenant celle de Labeuvrière. Ce précieux objet d'art est peint avec le plus grand soin ; il rappelle ces ivoires où chaque veine, chaque détail est indiqué par le pinceau. Selon la tradition, ce serait un saint Serge. Mais, si l'on peut en juger par une inscription en caractères slaves, ce tableau représenterait plutôt un saint Alexis. Cette inscription se termine par une formule de prière. Une plaque dorée empêche la poussière d'y pénétrer; les ouvertures laissent voir la tête et les mains du saint ; ce n'est, en effet, que dans certaines solennités du rite grec que le tableau est ouvert et qu'il est livré à la vénération des fidèles. M. d'Héricourt regrette, en terminant, de ne pouvoir fixer la date de cet objet précieux ; les œuvres de l'art russe sont en effet peu connues en France. Toutefois, le fini de la peinture, son style peut-être maniéré ; la richesse du coloris, et en même temps l'expression belle et religieuse de la figure, rappellent la fin du XVII[e] siècle.

M. l'abbé Van Drival ajoute qu'un autre tableau russe se trouve dans l'église de Boulogne ; il est dû au colonel Dupuis, dont la fin a été si glorieuse et si chrétienne. Il serait utile de comparer ces tableaux, de les étudier avec soin, et l'on pourrait ainsi préciser l'époque à laquelle ils appartiennent.

M. le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Ledru, maire d'Avesnes-le-Comte, signalant deux statues en pierre récemment découvertes à Beauffort. Le Comité désigne MM. le comte d'Héricourt, l'abbé Van Drival, Cavrois et Godin pour examiner ces statues et faire un rapport à la Commission.

La Commission a ensuite visité l'église de Saint-Nicolas-en-Cité, où plusieurs objets d'art ont appelé son attention, notamment un très-beau tableau du seizième siècle peint par Pierre Claeïss, résumant, sous une forme analytique, l'histoire de la religion. M. l'abbé Van Drival est chargé de la description des objets de ladite église, puis le Comité décide que l'on demandera au vénérable doyen de Saint-Nicolas-en-Cité, M. l'abbé De Bray, l'autorisation de faire reproduire le tableau de Claeïss.

La séance est levée à cinq heures.

Séance du 21 juillet 1856.

Président : M. Harbaville. — Secrétaire : M. A. Godin

Le Comité fixe ainsi l'ordre du jour de l'assemblée générale :

Allocution de M. le Préfet, président de la Commission ;

Rapport de M. Godin, secrétaire, sur les travaux de l'année 1855-1856 ;

Election du vice-président ;

Mémoire de M. Grigny, sur la construction des églises dans le nord de la France, depuis le XIe siècle jusqu'à nos jours ;

Notice sur l'église d'Ablain-Saint-Nazaire, par M. le comte d'Héricourt ;

Lectures diverses de Membres étrangers.

Le Comité décide ensuite que les Membres de la Commission qui habitent les arrondissements de Béthune, Boulogne, Montreuil, Saint-Omer et Saint-Pol seront invités à communiquer à l'assemblée générale leurs travaux sur les monuments qui existent dans ces arrondissements. Il émet en outre le vœu que la réunion ait lieu dans le local des séances de l'Académie d'Arras, et que M. le Préfet veuille bien fixer le jour de la réunion au mardi 5 ou jeudi 7 août prochain.

M. Godin met sous les yeux de ses collègues les feuilles imprimées du 4e *Bulletin* que doit prochainement publier la Commission, et présente un compte-rendu sur les notices qui feront partie de la 8e livraison de la *Statistique monumentale*, maintenant sous presse.

Il entretient aussi le Comite des dépenses faites pour ces diverses publications, et dit à ce sujet que M. Dancoisne s'est chargé des frais occasionnés par le dessin et la lithographie des deux agrafes ou fibules carlovingiennes, si savamment décrites par l'honorable et savant numismate dans la séance de l'assemblée générale du 10 août 1855.

Le Comité, à l'unanimité, vote des remerciements à M. Dancoisne, et charge son Secrétaire de lui en transmettre l'expression.

M. Godin dépose sur le bureau un nouveau travail que vient de publier M. Souquet, et que l'honorable Membre est heureux

d'offrir à la Commission. Ce travail est intitulé : *Notice sur l'échevinage et le baillage de la ville d'Etaples, depuis leur origine jusqu'à leur suppression.*

M. le Secrétaire adressera à M. Souquet les remerciements de la Société.

Le travail de M. Souquet est renvoyé à l'examen de M. d'Héricourt, déjà chargé de rendre compte de la notice sur le château d'Etaples.

Un amateur d'antiquités a envoyé, pour être soumis à l'appréciation du Comité, deux statuettes qu'il a récemment achetées, dont l'une parait représenter un portier de communauté, et l'autre un guerrier couronné.

Le Comité, après avoir examiné attentivement ces statuettes, déclare qu'elles sont fausses et qu'il importe de prémunir les amateurs contre les fraudes qui s'exercent journellement dans ce genre de commerce.

MM. Cavrois et Godin ont rapporté, de leur excursion dans l'arrondissement de Saint-Omer, une visière de casque et une clef trouvées dans les ruines du château de Bléquin.

Ces objets sont examinés avec attention et seront ultérieurement déposés au Musée d'Arras, lorsque l'administration municipale aura jugé à propos de faire classer les objets d'archéologie qui encombrent les galeries de Saint-Vaast.

MM. d'Héricourt et Godin signalent deux plans anciens de la ville d'Arras, l'un de 1594, représentant la partie comprise entre la porte Méaulens et l'église de Sainte-Catherine, et l'autre, l'enceinte de la ville au XVIe siècle ; ces plans sont déposés aux Archives départementales du Pas-de-Calais.

La séance est levée à cinq heures.

Séance générale du 5 août 1856.

L'an 1856, le cinq août, la Commission départementale pour l'exploration et la conservation des monuments historiques du Pas-de-Calais s'est réunie dans la salle des séances de l'Académie d'Arras, sous la présidence de M. Harbaville, vice-président.

Etaient présents : MM. Van-Drival, Cavrois, comte d'Héricourt, Robaut, de Linas, Grigny, l'abbé Robitaille, Dancoisne, Terninck et Godin, secrétaire.

M. le Secrétaire donne lecture d'une lettre, en date du 30 juillet 1856, par laquelle M. le Préfet fait connaître que, sur la proposition du Comité central de la Commission des monuments historiques, il a fixé au mardi 5 août la séance annuelle de la Société et a adopté l'ordre du jour présenté par ledit Comité; M. le Préfet transmet aussi copie d'une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, en date du 19 mai 1856, concernant le projet d'ériger une chapelle funéraire à Azincourt et dont il est donné lecture.

M. Harbaville, vice-président, dit que M. le Préfet vient de l'informer qu'il regrette vivement de ne pouvoir assister à la séance, mais qu'un travail urgent dont il ne peut confier le soin à personne, l'oblige de se priver de l'honneur de présider l'Assemblée générale.

MM. Grandguillaume, Félix Lequien, membre du Corps législatif, de Rheims, Gustave Souquet, l'abbé Guillaume, l'abbé Lamort, Quenson, Henri de Laplane et Henri de Baecker, témoignent leurs regrets de ne pouvoir assister à l'Assemblée générale.

M. le Secrétaire rend compte des travaux de la Société pendant l'année qui vient de s'écouler et résume rapidement la part qu'elle a prise au mouvement intellectuel dans le nord de la France. Il loue l'activité des Membres et constate que, par une heureuse innovation, la Commission des Antiquités départementales fait imprimer simultanément une livraison de la *Statistique monumentale* et la suite de son *Bulletin*. La livraison de la *Statistique* comprendra la description de deux monuments du XVIe siècle, et les églises d'Ablain-St-Nazaire et d'Avesnes-le-Comte permettront aux archéologues d'apprécier l'élégance des constructions artésiennes de cette époque. Les notices ont été rédigées par MM. d'Héricourt et de Linas, et l'une d'elles doit être lue à la séance publique; elles sont complétées par quatre planches dues au crayon exercé de M. Robaut, qui, à de nombreuses études archéologiques, joint l'exactitude à la précision de dessin. Ces planches suffiront pour justifier les choix faits par la Commission.

M. le Secrétaire résume ensuite les travaux qui ont été lus depuis la séance générale; il signale les excellents rapports de M. l'abbé Van Drival sur les statues de Baralle et de Quéant, ainsi que sur le tableau représentant un pressoir mystique si savamment décrit par ce savant ecclésiastique. Cette excursion n'est pas la seule qu'aient faite cette année les Membres de la Commission. Plusieurs d'entr'eux se sont rendus à Beauffort pour y étudier des statues malheureusement très-mutilées, et dont M. l'abbé Van Drival s'est chargé de rendre compte à la séance générale.

M. Godin signale ensuite les communications faites par divers

Membres, notamment par M. Harbaville, sur de prétendues découvertes à Frévillers, et la générosité des hospices d'Arras qui avaient mis des fonds à la disposition de la Commission ; par M. de Linas, sur l'église paroissiale de Lestrem, et par M. d'Héricourt, sur celle de Beuvry et sur les tombeaux de Willerval. Le même membre a constaté l'intérêt que présentent pour l'art les objets rapportés de Sébastopol, notamment le tableau qui se trouve dans l'église de la Beuvrière et qui lui a été offert par M. Gaillard de Blaireville, capitaine d'artillerie. Cette communication, ajoute le rapporteur, a donné lieu à d'intéressantes observations qui seront complétées lorsque l'on connaîtra toutes les richesses artistiques que nous a values cette glorieuse campagne. Il restera cependant à la Commission l'honneur d'avoir la première en France étudié cet important sujet et donné l'exemple des recherches.

Mais si la Commission s'occupe activement de tous les objets que comprend son vaste programme, elle doit signaler les fraudes auxquelles sont souvent exposés les jeunes archéologues ; c'est ainsi que dernièrement elle a reconnu comme fausses deux figurines d'environ 0m20 de hauteur, et qui, dit-on, auraient été trouvées à Raches. La première représente un guerrier appuyé sur son épée, la tête couronnée ; la seconde, un dignitaire ecclésiastique, le chapelet sur la poitrine et une clef sur le bras droit. Ces statuettes en plomb sont imitées d'après un modèle ancien, et pour leur donner une apparence d'authenticité, on les a recouvertes d'une couche de fer oxidé.

Ce rapport, dont nous ne présentons ici qu'une courte analyse, a été accueilli par de nombreux témoignages de sympathie.

On procède à la nomination du Vice-Président. M. Harbaville est réélu à l'unanimité.

A propos des statuettes dont vient de parler M. le Secrétaire, dans son compte-rendu des travaux de la Société, M. de Linas dit que des statuettes fausses se trouvent répandues à profusion dans le Midi de la France.

M. Dancoisne présente le travail suivant :

QUELQUES MOTS A PROPOS D'UNE PRÉTENDUE TROUVAILLE DE STATUETTES DU MOYEN AGE.

Messieurs,

Le nombre toujours croissant des amateurs de curiosités, leur empressement à s'en procurer, et surtout les prix élevés qu'ils y mettent trop souvent, en faut-il davantage pour s'expliquer les piéges que d'adroits escrocs leur tendent chaque jour ?

Le procès-verbal de votre dernière séance constate une nou-

velle supercherie dont beaucoup de collectionneurs viennent d'être victimes.

Sans doute, il nous eût suffi de vouer au plus profond mépris l'auteur de ce coupable trafic, mais un récent article des *Archives du nord de la France* ayant appelé l'attention des savants sur ces indignes produits, comme s'il se fût agi d'une découverte très-intéressante pour l'histoire, vous ne trouverez pas sans à-propos les détails que j'ai recueillis à ce sujet.

Vous avez vu, Messieurs, quelques-uns des objets dont s'agit; ce sont, pour la plupart, des christ, des abbés, des évêques, des guerriers et des coffrets, non en fer oxydé, comme on pourrait le supposer, mais en plomb recouvert de terre glaise et de tritoxyde de fer. Ces objets ne ressemblent d'ailleurs à rien de connu jusqu'ici; en vain chercherait on à quelle époque, à quel pays ils pourraient appartenir, même par imitation. Le style le plus barbare a-t-il jamais produit rien d'aussi hideux?

Et pourtant cette singulière marchandise a trouvé partout un débit incroyable! C'est que les circonstances suivantes prêtaient un peu à cela.

Un individu, vêtu de la modeste blouse du manouvrier, se présente chez l'amateur trop confiant auquel il est toujours recommandé Il a trouvé, dit-il, au fond d'un puits où il travaillait, les curiosités qu'il étale aux yeux de celui-ci. Vous remarquerez que le lieu de la trouvaille varie singulièrement: ici, c'est Beuvry; là, c'est Bapaume; plus loin, c'est Lewarde, puis c'est Raches, etc. (1).

Comment résister à la tentation d'acquérir? D'ailleurs le prix demandé est peu élevé, et puis, quelque soit la somme offerte, elle est toujours acceptée par le fourbe, qui disparaît au plus tôt pour aller faire d'autres dupes ailleurs.

Si notre singulier industriel ne reste que peu d'instants dans les villes qu'il exploite, c'est qu'il craint l'action de la justice à laquelle il rendra compte un jour de ses nombreuses escroqueries.

Que cette communication serve à mettre les amateurs en garde contre de nouvelles tentatives, et mon but sera suffisamment atteint.

M. Dancoisne ajoute qu'un journal sérieux et savamment rédigé, les *Archives historiques du Nord de la France et du Midi de la Belgique*, a été induit en erreur sur l'authenticité de ces statuettes; il cite l'article récemment publié et se propose de réclamer auprès de l'érudit directeur de cette publication, M. Arthur Dinaux.

(1) Je tiens de bonne source que ces prétendus restes du moyen-âge sont fabriqués par l'inventeur supposé, dans les localités qu'il parcourt, au fur et à mesure des placements. Ce rusé fabricant est du département de l'Ardèche. A. D.

On a déjà signalé plusieurs tableaux pris à Sébastopol à la suite de la glorieuse expédition de l'armée française et qui ornent maintenant des églises du diocèse d'Arras, notamment celles de Boulogne et de la Beuvrière. Plusieurs autres ont été rapportés par MM. Wartelle et Taffin, nos concitoyens. A ce sujet, M l'abbé Van-Drival en signale un nouveau qu'il a vu à Sauchy-Cauchy. Ce tableau de petite dimension est peint sur verre; il offre quatre images différentes de la Ste-Vierge, toutes dans ce style byzantin qui rappelle tout d'abord l'image de Notre-Dame-de-Grâce, si populaire dans Cambrai et les environs. Il est intéressant de retrouver ainsi, chez les orientaux d'aujourd'hui, ces mêmes types qui caractérisent les tableaux venus d'Orient il y a bien des siècles, d'y voir les mêmes attitudes, les mêmes signes symboliques, les mêmes inspirations. A ce point de vue et comme témoins de la tradition touchant les règles conventionnelles et raisonnées de l'iconographie chrétienne primitive, ces trophées de la guerre d'Orient méritent d'être étudiées avec soin.

M. Grigny donne lecture de la première partie de son travail intitulé : *Aperçu général sur la construction des églises dans ce pays depuis le XIe siècle jusqu'à nos jours.*

Le savant architecte s'exprime ainsi :

Après trois siècles d'abandon, pour ne pas dire de mépris, nos vieux monuments, ces belles pages de la foi de nos ancêtres, ont enfin reconquis, vers le commencement de ce siècle, l'intérêt qu'ils avaient perdu.

Les historiens, les poètes, les artistes, se réveillèrent à la voix du célèbre auteur du *Génie du christianisme*, et vinrent tellement s'inspirer au pied de ces immenses cathédrales (véritables sources de poésie), que leurs inspirations rejaillirent sur les masses comme un flot de lumière, et en firent sortir ces hommes qui avaient la foi du passé, et avec eux, les débris des traditions, qui devaient guider une nouvelle école dans l'étude des œuvres du moyen-âge.

Des sociétés se formèrent alors; chacun apporta dans leurs brillantes réunions la somme de ses connaissances, et elles constituèrent ainsi cette véritable croisade contre le vandalisme, qui eut pour heureux résultat de faire entrer le Gouvernement dans la voie des restaurations qui se continuent encore aujourd'hui.

C'est alors que s'ouvrirent ces luttes savantes des hommes qui s'étaient adonnés spécialement à l'étude de l'art grec contre les partisans de l'architecture du moyen-âge : lutte qui cessa bientôt, par l'infériorité du nombre des combattants.

La mode elle-même, cette reine capricieuse, vint décider de la victoire en exhumant ses antiquités.... De là ces castels, ces

salons, ces oratoires, ces cabinets construits dans le goût et dans les formes anciennes.

Mais ici se présente le côté sérieux de cette transformation ; les hommes éminents du clergé, appréciant l'immense avantage des anciens monuments sur les constructions modernes, aidèrent les artistes à rentrer dans cette voie nouvelle. Des monuments se sont élevés, et s'élèvent encore chaque jour, sous leurs auspices, sur tous les points de la France, de l'Angleterre et de l'Allemagne, en imitation de nos vieilles églises.

Mais il faut l'avouer, beaucoup de ces monuments sont loin d'atteindre la perfection de leurs modèles, sous le rapport de l'archéologie, et surtout sous le rapport de la construction. Comment en serait-il autrement? quand cette science des maîtres des œuvres, et des maçons du moyen-âge, n'a été effleurée que par quelques-uns et reste encore de nos jours ignorée du plus grand nombre.

L'étude des anciens monuments fournit des éléments si divers pour la science, que chaque homme studieux qui veut les décrire est effrayé à l'avance de la tâche qu'il aurait à s'imposer et adopte une spécialité. Tel, l'histoire et l'iconographie; celui-là, la sculpture; l'autre, la peinture; beaucoup, les détails d'ornementation; mais hélas! bien peu, la construction, cette science mère qui commande toutes les autres. Il est vrai de dire que cette science ne peut se faire comprendre avec la plume et demande des labeurs et une expérience qu'une longue pratique seule peut donner. Aussi voyons-nous, dans quelques-unes des constructions modernes, les amateurs n'en tenir aucun compte, et abandonner au premier maçon le soin de l'équilibre et de la structure des monuments. Bien heureux quand ces mêmes monuments ne sont pas livrés à la spéculation d'hommes dont l'ignorance seule excuse la témérité :

Je veux parler ici de plusieurs constructions qui se sont élevées depuis quelques années dans les départements du Nord et de la Somme et même dans notre département.

Monuments de carton, qui, j'ose le dire, portent plutôt en eux le cachet de l'incrédulité que l'expression d'une foi vive dans la durée de nos institutions chrétiennes.

Je me permettrai donc, Messieurs, comme moyen de comparaison, de jeter un coup-d'œil rapide sur les différentes constructions qui nous restent dans le pays, à partir du XIe siècle, jusqu'à nos jours : laissant en arrière les basiliques et les églises latines, dont il ne nous reste aucun vestige dans ces contrées.

Ces monuments étaient-ils bâtis en bois et pisés et en pierres de petit appareil et briques, comme nous en retrouvons quel-

ques rares exemples dans le midi de la France jusqu'au VIII° siècle. Je l'ignore ; à défaut de documents, mes assertions seraient conjecturales ; je bornerai donc mon appréciation aux anciens vestiges que nous a laissés la 2° période du XI° siècle.

Le portail du Wast, la tour de l'église de Souchez et quelques autres débris épars dans nos communes de l'Artois, nous rappellent cette période de l'architecture romaine. Mais l'église collégiale de Lillers seule nous fournit assez de documents pour apprécier son système de construction.

Son plan représente une croix latine. Complet dans la partie inferieure, il se compose d'une nef principale, de deux collatéraux, et au centre de la croisée, de quatre piliers principaux; destinés à supporter un clocher central ou lanterne. Dans l'un des quatre piliers existe encore l'escalier en spirale, destiné à communiquer avec la partie supérieure de ce clocher ; à droite et à gauche de la croix, deux chapelles servant de bases à deux autres clochers, qui devaient accompagner ce clocher central. Il est facile d'apprécier, par les modifications que la partie supérieure de la croix a subies, modifications dictées probablement par l'insuffisance des ressources, que ce monument n'a point été non plus, que deux autres tours devaient s'élever dans les angles supérieurs des bras de croix correspondants aux précédents, et venir ainsi compléter l'entourage du clocher central, de manière à former un ensemble que nous retrouvons généralement dans les églises de cette époque ; telles que la cathédrale de Tournay et la collégiale de Lille, etc., etc.

Quatre points du chevet, consolidés de triples contreforts, et les colonnes du chœur, me paraissent seuls en harmonie avec la conception primitive ; conception qui, réalisée, eut fait de l'église de Lillers un monument remarquable tant par l'harmonie de ses formes que par son importance.

L'ornementation extérieure et intérieure de ce monument confirme l'époque de sa construction aussi bien que son plan. Je passerai rapidement sur ces détails, qu'un de nos honorables collègues a déjà décrits, pour ne m'occuper que du système de construction.

La principale décoration caracteristique se trouve au pignon principal qui se compose : 1° d'arcs enlacés dont deux segments forment un arc pointu ; 2° de corniches formées de deux bandeaux, dont le supérieur n'a qu'un simple congé et l'inférieur est orné de zig-zags, ou chevrons portés par des modillons représentant, les uns des figures, d'autres plusieurs systèmes d'embrications ; 3° enfin, d'archivoltes de portes, formées de trois rangs de voussoirs superposés ; ornés, le premier de violettes, le deuxième de zig-zags, le troisième de fuseaux ou billettes.

La coupe de l'église présente la disposition primitive de nos basiliques, un toit peu élevé couvre la nef principale et laisse couler ses eaux sur les deux versants placés en contre bas, pour abriter les collatéraux. Les murs goutteraux, supportés par 12 colonnes, se composent, à la partie inférieure, d'une colonne centrale cylindrique, cantonnée de quatre colonnes engagées ; dont l'une, s'élevant jusqu'à la corniche intérieure, est destinée à recevoir les arcs doubleaux de la grande voûte ; l'autre, celle qui lui est opposée, l'arc doubleau des collatéraux et les deux autres, les larges formerets, recevant la 2e partie de ce mur; lequel se compose à son tour de deux murs distincts. C'est-à-dire une galerie formée de deux arcades en plein cintre, couronnées d'une archivolte, se trouvant isolée du mur principal qui n'a lui-même aucune ouverture. Enfin la troisième partie, ou partie supérieure, est formée de la réunion de ces deux murs, c'est-à-dire de la galerie et du mur postérieur, de manière à lui donner une épaisseur convenable pour résister à la poussée de la voûte en berceau qui devait y être construite en pierres, mais qui n'est aujourd'hui qu'en plafond.

Les murailles sont percées d'étroites et basses fenêtres, laissant pénétrer la lumière dans la partie haute de la grande nef.

Outre ces dispositions, dénotant les savantes combinaisons du constructeur, une colonne engagée, montant jusqu'au dessous de la corniche, vient servir de contrefort extérieur à cette muraille ; car à cette époque, l'arc boutant n'ayant pas encore été mis en usage, est remplacé par l'arc doubleau des collatéraux qui vient s'appuyer, d'une part sur la forte colonne, et de l'autre sur la muraille latérale, consolidée par un pilastre intérieur et un contrefort extérieur dont les saillies, jointes à l'épaisseur des murs latéraux, forment un massif à peu près égal à l'espace libre du passage des collatéraux.

L'arc doubleau latéral, indépendamment des épaulements qui lui donnaient la force nécessaire à la résistance, est, dans presque toutes les églises de cette époque, surmonté d'une sorte de pignon en maçonnerie supportant le toit. Une chaîne en fer relie la nef aux murs latéraux et, conjointement avec les voûtes d'arêtes, rendent en quelque sorte toutes les parties de l'édifice solidaires les uns des autres. Cette église est construite en pierres, dit de moyen appareil; il est une remarque à faire, c'est que déjà alors chaque motif d'ornementation se compose d'une seule pierre, ce qui fait présumer que les ornements étaient taillés sur le chantier et avant la pose.

Le pays ne nous offrant aucun type des monuments de la première période du XIIe siècle, pour laquelle il a été employé les mêmes procédés de construction pour le XIe siècle, nous pas-

serons à la deuxième période, où avec le progrès qu'y fait la décoration, nous indiquerons celui de la construction.

Les églises de Guarbecques, de Fauquembergues et d'Hénin-Liétard, monuments si consciencieusement et si savamment décrits par nos honorables collègues, MM. d'Hagerue, de Laplane et Dancoisne, appartiennent à cette époque où le plein cintre se mêle à l'arc aigu dans nos édifices. L'église de Guarbecques, dont il n'existe plus que les deux transepts, le chœur et la tour centrale, n'offre de particulier, relativement à ce qui précède, comme construction, qu'une flèche octogonale flanquée de quatre clochetons, la première peut-être qui fut construite dans le pays, car au XIe siècle nous n'avons pas d'exemple des flèches octogonales. Un simple capanille, quelquefois carré, quelquefois rectangulaire, accompagnait le dôme et servait à suspendre les cloches. Il se terminait par un toit peu élevé, soit pyramidal, soit encaissé entre deux pignons.

Les grands clochers étaient souvent couronnés d'une pyramide peu élevée, mais toujours sur une base carrée. Ce n'est que vers le milieu du XIIe siècle que nous trouvons des exemples des flèches octogonales qui prirent plus tard de si grâcieuses proportions.

L'église de Fauquembergues n'est qu'un commencement de monument qui laisserait supposer la conception d'un plan gigantesque. Le système de construction, quoique d'un siècle plus tard, est exactement le même que celui suivi pour l'église collégiale de Lillers. Les murs gouttouraux sont construits de la même façon, sauf l'absence de baies au-dessus du triforium pour l'éclairage de la nef principale, attendu qu'un seul toit vient recouvrir l'ensemble des trois nefs.

Les ouvertures dans les églises de cette époque sont généralement rares et de petites dimensions.

On n'avait probablement alors comme moyens de fermer ces ouvertures, que des rideaux ou courtines ; les verrières colorées, quoique d'une invention bien antérieure, n'étaient plus fabriquées en France à cette époque et même depuis plusieurs siècles. Et, si dans le siècle qui suivit, quelques fabriques se rétablirent, leurs produits n'étaient point à la portée des faibles ressources dont on disposait pour la construction de ces monuments d'importance secondaire. Aussi, voyons-nous dans certaines églises des enfoncements pratiqués dans les murailles et dissimulés par des plaques de pierres servant à renfermer le cyboire et les vases sacrés pendant la guerre et les invasions. Il n'est pas rare non plus d'y retrouver ces sortes de chenils avec crampons scellés dans les murs et chaines en fer, destinés à attacher les chiens auxquels était confiée la garde de l'édifice pendant la nuit.

L'église d'Hénin-Liétard est un monument des plus curieux à étudier, sous le rapport de la construction ; on y trouve l'arc boutant qui n'existe pas encore dans les églises que nous venons de décrire. La coupe de ce moment indique un système de construction qui tend au perfèctionnement du premier. Les voûtes des collatéraux, indépendamment de l'arc doubleau, ont quatre arêtiers dont les moulures se composent de deux boudins ; il en eût été de même de la grande voûte, si nous la voyons achevée : elle ne devait pas être en berceau, mais bien une véritable voûté en arc aigu.

La décoration intérieure des murs goutteraux se compose d'arcades ogivales, engagées dans la muraille. La baie, qui vient pénétrer au milieu de ces arcades et qui se dessine à l'extérieur, est cintrée et a tous les caractères de l'architecture romane. La corniche elle-même, composée d'une doucine avec plates bandes, et portèe sur des arcatures cintrées et en encorbellement, présente ainsi extérieurement, sauf les contreforts tout-à-fait primitifs, tous les caractères de cette architecture, quand l'intérêt au contraire a tout l'aspect d'une église de la première période du XIIIe siècle. Le portail seul peut laisser dans l'indécision les archéologues et les constructeurs.

Sa construction en grès, son pied droit et sa plate-bande monolithe accusent bien les caractères du roman primitif, et lui donnent un aspect des plus imposants. Des moucharabis, construits également en grès et défendant l'entrée du monument, viennent encore ajouter à son caractère de force et de sévérité. Mais tout porte à croire que ce système de défense est une addition faite à l'époque de nos guères intérieures et des invasions anglaises ou espagnoles, ainsi que nous en retrouvons des exemples dans d'autres monuments du XIVe siècle, et même jusqu'à la fin du XVIe siècle.

Cette église nous offre donc un nouveau système de construction, 1° le peu d'épaisseur des murs goutteraux ; 2° l'équilibre d'une voûte ogivale contrebalancée par des arcs-boutants extérieurs ; 3° l'adjonction de quatre arêtiers aux voûtes en arcs aigus : malgré que les dispositions générales restent les mêmes que pour les églises romanes ; c'est-à-dire un toit supérieur et un seul versant sur chacun des collatéraux.

Nous n'avons plus dans le pays de monuments importants de la première période du XIIIe siècle, sauf quelques petites églises de campagne, offrant quelqu'intérêt par la variété de leurs dispositions, telles que Senlis (Pas-de-Calais), Blandecques. Wittes, Lumbres, Marquise, etc., etc., que nous passerons sous silence, vu leur peu d'importance au point de vue de la construction. Nous sommes obligés de nous reporter sur des monuments détruits que nous ne connaissons que par leurs plans et par des

dessins plus ou moins fidèles, recueillis par les soins de notre persévérant et honorable collègue, M. Auguste Terninck (l'ancienne cathédrale d'Arras et la collégiale de Saint-Pierre, de Lille). L'ancienne cathédrale d'Arras l'emportant de beaucoup sur cette dernière, tant par son importance que par la sévérité de ses formes, c'est donc d'elles que nous allons parler.

Son plan, qui avait la forme d'une croix latine, était d'une parfaite symétrie; et, comme il y aurait trop à faire pour donner une description du plan et des élévations, je me contenterai d'en décrire la coupe. Les collatéraux de la nef, des bras de croix et du chœur, étaient surmontés d'une galerie éclairée du dehors; et au-dessus de cette galerie était ménagé un triforium permettant la circulation autour du monument, triforium dont les murs extérieurs, percés à jour, éclairaient la nef principale. Au-dessus de cette galerie existaient aussi de larges fenêtres à trois compartiments, inondant la voûte de lumière; ce qui la rendait presque aérienne, à cause de la faiblesse apparente de ses supports. Des arcs-boutants, se dégageant de la galerie supérieure, venaient appuyer les voûtes et en maintenir les poussées. Ce monument, comme ceux qui précèdent, avait également un toit supérieur couvrant la nef principale et de simples versants sur les collatéraux.

On peut sans être taxé d'exagération, comparer cette majestueuse cathédrale à celles de Laon, de Bourges et de Rouen. Elle avait été construite à cette période qui caractérise si bien les idées-mères de l'architecture ogivale.

Les monuments de la seconde période du XIIIe siècle, même parmi les monuments détruits, ne nous offrent d'autres exemples dans ces contrées que des parties d'édifices incomplets, tels que le chœur et le trancept de la cathédrale Notre-Dame de Saint-Omer et la tour de l'église Saint-Denis, de cette même ville. Ces monuments étaient construits d'après le même système que ceux de la première période; sauf, pour les galeries supérieures, attendu qu'un triforium et des fenêtres très-élancées composaient seuls la décoration d'une travée et que les collatéraux avaient plus d'élévation que ceux des églises de la première période. C'est alors que les arcs-boutants, jusqu'ici composés d'une seule arche, commençaient à en avoir deux pour contrebalancer la poussée des murs goutteraux. Le système de construction de cette deuxième période du XIIIe siècle, arrivé à sa plus haute perfection, tant pour l'élégance des formes que par sa force, fut continué jusqu'à la fin du XVe siècle. Nous citerons pour exemples l'église Saint-Pierre d'Aire et l'église abbatiale de Saint-Bertin du XIVe siècle, la nef de la Cathédrale Notre-Dame de Saint-Omer du XVe siècle, ainsi que les églises de Dunkerque et la chapelle des moines de l'abbaye de Saint-Vaast (monument détruit).

A partir de cette époque, que l'on peut appeler la dernière période de l'art ogival, les constructeurs se firent une gloire de créer et de vaincre des difficultés. Une ornementation poussée également dans ses dernières limites, des moulures profondément fouillées, vinrent altérer les conditions de solidité, si sagement et si savamment raisonnées aux XIII[e] et XIV[e] siècle.

Il n'est donc pas étonnant que ces monuments, au point de vue de la statistique, ne soient aujourd'hui l'objet des attaques incessantes d'hommes qui ne traitent de la science des constructions qu'avec des chiffres, et de quelques archéologues ou architectes qui ne se sont pas donné la peine de les étudier, ou qui ne pouvaient les comprendre.

Nous examinerons donc, dans un prochain article, si les constructions exécutées depuis cette dernière période jusqu'à nos jours, nous présentent quelques perfectionnements sur celles que nous ont léguées nos ancêtres, et ce qu'il adviendrait des constructions modernes, si, comme il est arrivé pour la Cathédrale d'Amiens, après un abandon de deux siècles, des cheneaux obstrués venaient déverser leurs eaux pendant plus d'un demi-siècle sur leurs murs et leurs voûtes en plâtras. »

M. d'Héricourt lit une notice sur l'église d'Ablain-St-Nazaire. Cette notice fait partie de la 8[e] livraison de la *Statistique monumentale du Pas-de-Calais.*

M. Dancoisne donne lecture de la notice suivante intitulée :

SOUVENIRS MÉTALLIQUES DU PÉLERINAGE D'ABLAIN-SAINT-NAZAIRT.

Messieurs,

En apprenant, il y a peu de jours, que notre collègue M. le comte d'Héricourt devait lire dans cette séance la monographie de l'église d'Ablain Saint-Nazaire, je me suis proposé de vous entretenir un instant de singulières et rares médailles de dévotion relatives à ce monument ou plutôt au pélerinage qui y était établi. Toutefois, ce n'est pas sans hésitation que je le fais ; en effet, quel intérêt peut offrir la froide explication de modestes médailles religieuses à côté de la brillante description d'une de nos plus gracieuses églises ? Veuillez donc ne considérer ma communication que comme une note à joindre au travail de notre savant collègue.

M. le comte d'Héricourt vient de nous parler du pélerinage d'Ablain-Saint-Nazaire, de sa renommée dans tout le pays, de son efficacité sur les malheureux atteints de maladies mentales, enfin de la puissante protection que des personnages illustres accordèrent à ce lieu vénéré. Je ne trouve à ajouter à son éloquent récit qu'un seul épisode ; je le reproduis dans toute sa naïveté.

C'était en 1584 ; un pauvre hère de La Bassée, Jean Clay, dit Hanet, atteint de démence furieuse, était mené par le charretier Simon Descamps, moyennant 50 sols (car la besogne n'était ni facile ni sans danger), au pélerinage très-fréquenté de Monseigneur Saint-Nazaire. A peine était-il arrivé, que Pasquier Lemayeur, l'aubergiste du village, fêtait joyeusement sa bienvenue par une dépense de 31 sols. Dans ces entrefaites, Pasquier Devillers s'empare de Jean Clay, le charge de fers et le met dans la cage de Monseigneur Saint-Nazaire, où il le garde de son mieux l'espace d'un mois ou de trois neuvaines et deux jours ; ce pourquoi il reçoit un salaire de 19 livres 16 sols.

Maintenant, intervient le pasteur ; chaque jour, durant ces neuvaines, il lit l'Evangile à l'intention du pauvre forcené, puis il atteste par un certificat en bonne forme l'accomplissement du pélerinage. Certes, ce n'est pas trop de 24 sols qu'il reçoit, tant pour ses émoluments que pour ses droits ordinaires.

Voici le tour du chapelain de l'église : comme il a célébré une messe le premier jour de chaque neuvaine, il lui est payé 10 sols pour ses honoraires. Il était encore dû au receveur de l'église 3 florins, selon l'usage, mais il se contente de 4 livres.

Ajoutez à cela les 22 livres qu'a coûté Jean Clay pour ses nourritures et autres dépenses pendant les trente-deux jours de sa détention, puis les 14 sols réclamés par celui qui le fit sortir de sa cage, et vous trouverez une dépense totale de 52 livres 5 sols, somme qui figure ainsi détaillée dans les comptes municipaux de la ville de La Bassée (1).

Pour terminer cette note, il ne me reste plus, Messieurs, qu'à vous donner la description de cinq médailles inédites qu'on peut attribuer, sans aucun doute, au pélerinage sur lequel j'ai appelé votre attention :

1° Saint Nazaire, le glorieux diacre, nimbé et vêtu de l'aube et de la dalmatique, est représenté debout et de face ; il tient de la main droite la palme du martyre, et de l'autre le livre de l'Evangile, l'un des attributs ordinaires du diaconat (2). A sa gauche se trouve un homme agenouillé. Légende : DE ABELAIS-NASARE (d'Ablain-Saint-Nazaire).

Cette plaque unitype et carrée, frappée sur une feuille de cuivre dans la première moitié du XVIe siècle, est une de ces *enseignes* que les fidèles rapportaient de leur pélerinage et qu'ils portaient si dévotement à leur chaperon.

(1) Je dois la communication de ce curieux document à M. le baron de la Fons, l'infatigable explorateur des archives du Nord de la France.

(2) C'est ainsi que ce saint est ordinairement représenté et qu'on le voit sur l'un des autels latéraux de l'église d'Ablain.

2° Le même saint représenté de même, mais un peu tourné à droite et élevant sa palme sur un malheureux forcené attaché à un poteau.

Revers : S. NASAR, en trois lignes.

Cette médaille de plomb, de la fin du XVI[e] siècle, est en forme de parallélogramme dont les angles supérieurs sont arrondis ; elle était autrefois surmontée d'une bélière qui servait à la porter au cou.

3° Même sujet qu'au numéro précédent. Légende: S. N. (Saint-Nazaire).

Cet objet de piété est formé de deux côtés semblables réunis par une soudure; il est en argent, de forme ovale; il date du commencement du XVII[e] siècle.

4° Saint-Nazaire avec ses attributs ; à ses pieds, deux hommes en prière, vus à mi-corps. Légende : S. NAXARE.

Revers: Reproduction du tableau de Notre-Dame-de-Grâce, de Cambrai.

Petite pièce d'argent, octogone, à bélière, frappée aussi dans le même siècle.

5° Saint-Nazaire, représenté comme un numéro précédent, mais seul; il est entouré de ces mots : SAINT-NAZARE.

Revers : Le Saint-Esprit, sous lequel on lit: CONSOLATEUR, épithète donnée fréquemment à la troisième Personne divine et répondant au mot Paraclet.

Pièce ovale à belière, en plomb, du commencement du dernier siècle.

Le n° 4 appartient à M. Delattre, de Cambrai ; les autres font partie de ma collection. Je ne connais encore qu'un seul exemplaire de chacune de ces pièces.

L'Assemblée décide que les médailles seront lithographiées par M. Robaut et annexées à l'intéressant travail de M. Dancoisne.

M. Van Drival lit le rapport suivant sur les statues de Beaufort :

Messieurs,

Le rapport que vous avez bien voulu me demander sur notre dernière excursion archéologique, faite au nom de la Commission, se réduira à des proportions assez restreintes, car les objets que nous avons vus ont été peu nombreux et peu importants, et les statues que vous nous aviez tout particulièrement chargés de visiter à Avesnes-le-Comte sur l'invitation de M. le docteur Ledru, se trouvent dans un tel état de détérioration,

qu'il ne peut y avoir que fort peu de choses à en dire, si l'on ne veut s'exposer à trop suivre la dangereuse méthode de l'induction, soit au point de vue de l'art, soit au point de vue de l'histoire de ces monuments, presque réduits à néant.

Disons seulement que l'une de ces statues de pierre représente un sujet autrefois fort souvent sculpté : la *pietà*, ou Marie tenant sur ses genoux le corps de son divin fils descendu de la croix. Sans doute, autrefois il y a eu dans ce groupe une assez grande expression de compassion pieuse, si l'on en juge par les lignes heureuses que l'on peut suivre encore sur les débris que chacun de vous, Messieurs, peut considérer au dépôt des archives où on les a placés, mais, je le répète, il serait dangereux de trop préciser le genre de beauté qui a pu être celui du groupe en question. l'état actuel où il se trouve s'opposant formellement à une description plus étendue.

L'autre statue a été un peu moins maltraitée par le temps ou par la main des hommes. En rapprochant l'un de l'autre divers fragments, nous y avons reconnu sans peine une Ste.-Anne, tenant dans ses bras la Ste.-Vierge, laquelle à son tour tient Jésus enfant. C'est de cette manière assez naïve, et ingénieuse toutefois, que nos pères aimaient à représenter l'idée de la généalogie du Sauveur des hommes ; c'est comme s'ils avaient traduit sur la pierre ces paroles ou autres semblables: Jésus fut le fils de Marie, qui fut la fille d'Anne, etc. Ou bien encore c'était un moyen de dire aux yeux des spectateurs quelle est la grandeur de la Sainte et ses titres à la vénération, puisqu'elle est la noble mère de Marie, qui est la mère de Jésus. Assurément il faut avouer que, dans leurs moyens si pleins d'une touchante simplicité, les hommes des âges anciens savaient atteindre sûrement le but qu'ils s'étaient proposé.

Quant au mérite artistique de cette statue de Ste.-Anne, nous dirons à peu près ce que nous venons de dire de l'autre : Impossible de rien préciser à cet égard, vu l'état où elle se trouve. Toutefois elle est moins profondement *fruste* que la première, et nous pensons qu'il ne serait pas tout-à-fait impossible de la restaurer.

D'ailleurs, au point de vue historique, elle offre un certain intérêt, surtout pour la noble famille à laquelle elle a autrefois appartenu. Nous trouvons en effet, dans la généalogie de la maison de Beauffort, et vers l'époque à laquelle cette statue semble se rapporter quant au style (première moitié du XVIe siècle), une dame *Anne* de Beauffort, pour qui peut-être cette statue aura été faite. A ce titre donc, et comme souvenir de l'ancien château de Beauffort, elle mériterait d'être conservée.

Ajoutons, pour être complet, que l'on découvre sur ces statues

des traces non équivoques de dorure et de peinture polychrôme. L'église d'Avesnes-le-Comte en offre elle-même d'autres traces évidentes.

Une singularité assez originale nous a quelque temps arrêtés, Messieurs, pendant cette petite excursion. Un moulin au blé, installé au beau milieu du clocher d'une église, est chose assez rare, sans doute, pour être signalée. Cette rareté se trouve dans le clocher d'Hermaville. C'est un moulin à bras ; les meules portent des marques d'un long service ; la cage en chêne est du reste un ouvrage de charpente dans le genre du dernier siècle ; elle paraît aussi avoir longtemps servi. Que signifie ce moulin dans un clocher, moulin assez grand pour qu'il ait dû être monté sur place et non transporté à travers les fenêtres ou la porte, trop étroites pour lui livrer passage ? Voilà ce à quoi nous n'avons pas osé répondre, ce sur quoi nous serons heureux d'entendre l'avis de nos honorables collègues.

M. d'Héricourt donne lecture de la notice suivante :

PIERRES TOMBALES DE WILLERVAL.

« Lorsqu'en 1853 j'eus l'honneur de vous rendre compte d'une excursion archéologique entreprise avec mon honorable collègue, M. l'abbé Van Drival, il fut résolu que ce travail paraîtrait dans le *Bulletin*. Toutefois, pressé par l'impression, j'ajournai cette publication afin de la rendre plus digne de votre bienveillant patronage. Les tombes de Willerval, notamment, avaient appelé votre attention, et vous aviez confié au crayon exercé de M. Robaut le soin de les relever. Permettez-moi donc aujourd'hui de vous parler de ces monuments si curieux sous le rapport artistique, si intéressants pour les souvenirs qu'ils rappellent.

» L'église de Willerval a été visitée, il y a quelques années, par notre savant collègue M. l'abbé Parenty, qui a décrit l'une des tombes. Si les autres ont échappé à ses investigations, c'est qu'elles étaient couvertes par des bancs ou des chaises qui en rendaient alors l'étude impossible. M. le curé de Willerval, comprenant l'importance des richesses contenues dans son église, a fait cesser cet état de choses, et les pierres tombales de Willerval ont maintenant leur conservation assurée.

« La commune de Willerval, dit M. l'abbé Parenty (1), est située entre Farbus et Bailleul-sire-Berthoult, au bas de la chaîne de collines qui commence au Mont-Saint-Eloy, vient à Vimy par Souchez et se continue jusqu'au bassin de la Scarpe vers Saint-Laurent. Cet ancien fief était de la sénéchaussée de Saint-Pol en partie et de la principauté d'Epinoy. Il eut pour

(1) Mém. de l'Académie d'Arras, ann. 1845, p. 324.

seigneur, du XIe au XVe siècle, l'ancienne maison de Sains (1), On remarque dans l'église des tombeaux qui appartiennent aux membres de cette famille. Dès l'an 1429, cette seigneu rieétait dans l'illustre maison de Lannoy. Guilbert, seigneur de ce nom, affranchit en 1509 le chapitre d'Arras d'un hommage que lui devait cette corporation pour un fief situé à Oppy. Le chapitre était tenu d'offrir au seigneur de Willerval un fromage du poids de cinquante livres et de le faire conduire au château de ce lieu sur un char neuf traîné par quatre chevaux blancs; le cocher devait être aussi vêtu de blanc et porter des gants de même couleur (2).

» Cette terre avait passé dés l'an 1529 dans la maison d'Oignies (3), qui la possédait encore en 1612, époque de son érection en comté par l'archiduc Albert d'Autriche et Claire-Eugénie, gouverneurs des Pays-Bas. Jérôme d'Oignies, seigneur de Willerval, dernier de cette branche, fut tué au siége d'Arras en 1640. Il ne laissa qu'une fille, qui vendit cette terre en 1676 à Jérôme Duriez (4); Charles, son fils, fut créé comte de Willerval par lettres-patentes de Louis XIV, datées de 1697. »

L'église de Willerval est ancienne; on le voit à son portail, où l'on remarque une colonnette engagée, un chapiteau avec des ornementations végétales, ainsi qu'à l'arc étroit qui surmonte l'ouverture. Sous cet arc est un grès énorme qui reposait sur les colonnettes dont nous avons parlé, et qui servait de soutien au plafond. On voit ensuite une baie très-aiguë, mais qui n'a point de caractère; un peu au-dessus, on lit la date de 1732, époque à laquelle sans doute cette partie de l'église a subi de nombreuses restaurations (5). Un fait digne de remarque, c'est que le portail n'est pas au centre du pignon. L'église n'a qu'une nef; sa voûte est sans ornementation (6); la pierre tombale, dessinée dans les Mémoires de l'Académie d'Arras, est à

(1) V. Dom Lepez. Mss de la bibliothèque d'Arras, nos 204 et 208.

(2) V. le P. Ignace au Dictionnaire. Il cite les archives du chapitre d'Arras. — Généalogie des seigneurs de Willerval, qu'a bien voulu nous communiquer M. l baron de Hauteclocque.

(3) Cependant nous trouvons, le 7 janvier 1589, que Philippe II accorda des lettres d'anoblissement à Jacques Delattre, sieur de Willerval et de Rollancourt. — Arch. dép., 2e reg. aux comm., fo 137 vo.

(4) Arch. dép., 11e reg. aux comm. p. 1261.

(5) Le clocher, couvert en ardoises, est de forme octogone; malheureusement, il menace ruine.

(6) Les fonts baptismaux ne sont pas dénués d'intérêt; une pierre bleue sert de cuve et repose sur une colonne monolithe en grès.

On voyait autrefois des vitraux, ainsi que le prouve l'extrait suivant d'un manuscrit ancien conservé dans la bibliothèque de M. le marquis d'Havrincourt :

« A la première verrière de la nef sont quatre écussons d'armoiries. Sur

la partie basse du côté de l'épitre. Le guerrier est de grandeur naturelle; il est armé d'une cotte de mailles, et ses mains, dans leurs gantelets de fer, sont jointes sur sa poitrine; son bras gauche soutient son écusson, mais on n'y voit point la trace d'armoiries; les jambes, maintenant brisées, reposaient sur un chien, symbole de la fidélité chevaleresque des seigneurs. Cette tombe a éprouvé de très-regrettables mutilations; mais il me sera permis, au nom de la Commission, de payer un juste tribut d'eloges à M. le curé de Willerval, qui a fermé cette tombe d'une barrière et l'a ainsi protégée contre des dégradations pour ainsi dire quotidiennes.

La tête du chevalier est très-belle; elle offre un sentiment profond de piété et de résignation que n'a point compris le dessinateur. Un dais formé de tourelles la surmonte et semble indiquer la fin du XIIIe siècle. Cette pierre tombale, en marbre noir, a une longueur totale de 2m40 sur une largeur d'un mètre; la saillie la plus forte est de 0m29. La longueur de la tête, proportionnée d'ailleurs aux autres parties, est de 0m26. On n'y voit ni inscription, ni tailloir.

Nous ignorons ce qui a pu faire croire que cette tombe recouvrait le corps de Gérard de Sains, car elle est plus moderne que celle placée dans le chœur, et sur laquelle on lit: *Ci gist Gérars de Sains sires de Willerval pries pour same* (1). Cette pierre tombale, dessinée au trait, est placée sous une large voûte en plein cintre; elle servait de fermeture au caveau seigneurial. Gérard de Sains est de taille naturelle; les dimensions, le port, l'armure sont semblables à la tombe de marbre noir que nous venons de décrire. Le guerrier est couvert d'une cotte de maille; ses mains sont pieusement jointes sur sa poitrine, mais l'écu ne s'y retrouve plus, et l'on voit dans toute sa longueur cette épée si souvent terrible aux ennemis de la foi. Au pied repose une levrette dont le regard inquiet semble chercher à s'expliquer l'immobilité de son maître; un trois feuilles encadre la tête du guerrier; elle repose, ainsi que d'élégants clochetons, sur des chapiteaux qui couronnent de frêles et élégantes colonnes. Par leur forme simple, par la sobriété des ornements, ces chapiteax indiquent

un marbre servant de pavement, est écrit ces mots: « CY GIST MESSIRE » JEHAN DE LANNOY IEUR DE WILLERVAL...» et le surplus est effacé.
» A la verrière suivante sont encore quatre écussons d'armoiries.
» A la sixième verrière suivante est encore escrit: « Ja Franchois Dougnies seigneur de Beaurepaire et de Pérenchies, ayant épousé Bonne de Lannoy, fille héritière de feu sieur de Willerval, a donné cette verrière. » Contigu est un tombeau de marbre hault eslevé et la représentation d'un homme armé avec son escusson a costé que l'on présume estre la sépulture de Enguerrand de Sains jadis anchien seigneur de Willerval, lequel a laissé partie de ses biens à l'église.»

(1) La longueur de la pierre tombale est de 2m72, la largeur de 1m33.

certainement le XIIIe siècle. Le chevalier est surmonté d'une arcature légendaire de forme ogivale, au-dessus de laquelle se trouve une autre arcature aiguë, ornée de crosses végétales très-simples. Cette pierre est cantonnée de losanges, dans chacun desquels est inscrit un trèfle ; au-dessus de la tête une main sort des nuages et bénit à la manière latine. On ne saurait, en effet, expliquer autrement les lignes un peu confuses que l'on remarque au sommet de l'arc inférieur. Près de la statue de Gérard se trouvent six écussons, deux à la tête, deux à la ceinture et deux aux pieds ; mais ils sont trop mutilés pour que nous puissions les blasonner. La pierre a été brisée en plusieurs endroits.

Il serait curieux de retracer la biographie de Gérard de Sains, dont le nom est resté populaire dans notre pays. Il aurait, dit-on, pris une part glorieuse à la croisade, et assuré de nombreuses donations à l'église de Willerval. Le Carpentier fait mention, au XIIIe siècle, d'un Gérard de Sains ; mais les familles de ce nom dit-il, sont si nombreuses qu'il hésite à en retracer la généalogie (1). Constatons donc la pierre tombale de Gérard et attendons que les recherches historiques nous fassent connaître les actions d'éclat de ce pieux chevalier.

Sous la tour de l'église, on trouve entre autres pierres tombales un monument fort curieux : c'est une pierre bleue plus large à la partie supérieure qu'au pied, mais qui vraisemblablement a été brisée ; il ne reste de l'inscription que ces mots : *Me dame Mehau de Willerval pries pour same*. Mahaut dans l'attitude du recueillement, est vêtue d'une robe très-longue, serrée à la taille par une ceinture flottante ; elle a les mains presque jointes sur sa poitrine ; un large manteau doublé de vaire l'enveloppe, ou pour mieux dire lui sert de fond, car la position des bras force ce vêtement à rester ouvert. La tête est courte ; mais le front large indique cet esprit de piété qui inspirait les artistes du XIIe siècle, et la longueur de la robe ne semble-t-elle pas montrer que Mahaut a déjà pris son essor vers le ciel ?

D'autres pierres tombales existent encore en grand nombre ; toutes sont dessinées au trait et portent des restes d'inscription. Sur l'une d'elles on lit le nom de Jehan de Sains, également mentionné par Le Carpentier ; mais ces pierres ont trop souffert pour être reproduites.

Il serait curieux de relever toutes les inscriptions tombales qui existent dans l'arrondissement d'Arras ; c'est le seul moyen d'établir la filiation des seigneurs qui ont possédé la même terre, et l'on y trouverait de précieux renseignements pour l'établissement de la carte féodale de la province. On sait, en effet, com-

(1) Hist. de Cambray et du Cambrésis, trois. par., p. 975.

bien les fiefs étaient nombreux en Artois et l'importance historique que présenterait leur nomenclature. »

La parole est donnée à M. Robitaille, qui s'exprime ainsi :

PIERRES TOMBALES DE RICAMETZ.

Deux pierres tombales très-curieuses ont été découvertes, il y a quelque temps, dans l'église de Ricametz, près de Saint-Pol. Elles étaient renfermées dans une espèce de niche, pratiquée dans l'épaisseur du mur du chœur, et dissimulées par une légère paroi.

A quelle époque et pour quels motifs y furent-elles placées ? On l'ignore jusqu'à présent. Ce n'est pas, probablement, à la révolution de 93 ; car, dans cette hypothèse, on trouverait des vieillards qui eussent conservé le souvenir de ce fait assez intéressant pour une petite localité. Il faut donc remonter plus haut pour en avoir l'explication, et il n'y a pas d'invraisemblance de penser qu'on aurait voulu les soustraire à la fureur des armées ennemies, qui ravagèrent la contrée dans le XVIe et le XVIIe siècle. Quoi qu'il en soit, c'est à cette mesure de précaution, sans doute, qu'on en doit la conservation.

Sur ces pierres, deux figures en ronde-bosse sont sculptées avec beaucoup d'art ; l'une est celle d'un seigneur de Ricametz et autres lieux, vêtu en homme de guerre du temps ; l'autre celle de son épouse, fille de hauts et puissants seigneurs, comme on le voit par l'inscription tumulaire.

On lit sur la première : « Ci-git Jean de Ricametz, en son » vivant sieur et seigneur dedit Ricametz, Roellecourt, Héripart, Ecoivres, décédé au mois de juillet mil cinq cent quatre. » Priez Dieu pour son âme. »

Sur la seconde : Ci-git Mlle Catherine de Barbenchon, fille de » nobles et puissants seigneurs, et dame Cristofle de Barbenchon, » en son vivant sieur et seigneur de Cam et Vacheries, et de » madame Jeanne de Sarrebruche : icelle Catherine, en son vi- » vant demoiselle de Champiers et dame de Jean de Ricametz, » seigneur dedit lieu, de Roellecourt, Héripart et Ecoivres, la- » quelle finit ses jours le vendredi vingtième jour de mai, en » l'an mil cinq cent quinze. Priez Dieu pour son âme. »

Des inscriptions nombreuses, effacées par le temps, les entourent. On n'a pu les lire.

Ces pierres sont pour le moment dressées contre le mur intérieur de l'église, attendant une destination. On dit que l'autorité diocésaine est intervenue pour en empêcher la vente, qui paraissait entrer dans la pensée de la fabrique de la paroisse.

L'assemblée générale, à l'unanimité, émet le vœu que M. le Préfet veuille bien nommer membres de la Commission des

monuments historiques MM. Bruno Danvin, docteur en médecine à Saint-Pol, et l'abbé Scott, curé-doyen d'Aire.

M. le Préfet sera, en outre, prié de décider que désormais les membres qui n'assisteront pas aux séances générales ou qui, durant l'espace de trois années n'adresseront aucun travail ou renseignements au Comité central, seront considérés comme démissionnairesf

L'assemblée émet le vœu que M. le comte d'Héricourt, dont chacun connait les nombreux services rendus aux sciences historiques, fasse rétablir la croix dite de Souchez. — En conéquence, l'assemblée vote une somme de 100 fr.

M. Dancoisne lit le travail qui suit :

RECTIFICATION NUMISMATIQUE.

MONNAIE COMMUNALE D'ARRAS AU XIIIe SIÈCLE:

Messieurs,

On aurait peine à s'expliquer pourquoi la publication des sceaux de nos contrées fut si négligée jusqu'ici ; en effet, qui pourrait douter de son intérêt et de son importance ? Toutes les branches de l'histoire y trouveraient certainement leur profit.

Déjà notre numismatique du moyen-âge doit à la *sphragistique* de bien précieuses découvertes. Il suffit, pour s'en convaincre. de parcourir le beau travail que M. C. Piot a publié sous ce titre : *Imitation des sceaux des communes sur les monnaies des Pays-Bas* (1).

Pénétré de cette pensée, je visitai, il y a peu de mois, la collection d'empreintes sigillaires formée par l'un de nos collègues les plus zélés, M. Auguste Ternlnck, de Bois-Bernard. Une de ces empreintes attira mon attention ; elle avait une ressemblance frappante avec une petite monnaie du XIIIe siècle, appartenant à notre pays.

Cette monnaie, que j'avais fait connaître et que j'avais attribuée au Hainaut et même à Mons (2), fut donnée ensuite à Fauquembergue par M. Hermand, le savant auteur de l'*Histoire monétaire d'Artois* (3). Toutefois M. C. Piot, dans son mémoire déjà cité (4); et M. Chalon, dans ses *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut* (5) accueillirent et adoptèrent l'attribution à Mons.

(1) Revue numismatique belge, t. IV.

(2) Revue numismatique française, ann. 1843, pl. XII, fig. II.

(3) Histoire monétaire de la province d'Artois, pl. IX, fig. 99 et 100.

(4) Revue numismatique belge, t. IV, p. 30.

(5) Page 26, pl. 1, fig. 6 et 7. Deuxième supplément, p. LVII.

Nous faisions tous fausse route ! il est, selon moi, facile de s'en convaincre aujourd'hui en comparant le sceau avec la monnaie, pièces justificatives dont je joins ici le dessin.

Ce sceau représente une enceinte fortifiée (la ville d'Arras), d'où s'élèvent quatre colonnes supportant trois cintres qui s'outiennent trois tourelles à coupole. Dans le vide des cintres, on lit : AT T.BA TV (attrebatum). La légende porte : + S. MAIORIS ET SCABINORV ATTREBATENSIVM (sceau des mayeur et échevins d'Arras). Encore bien que ce sceau communal d'Arras soit appendu à des titres de la fin du XIII[e] siècle, il pourrait cependant être un peu plus ancien (1).

Quant à la monnaie, l'avers est la reproduction aussi exacte que possible du type du sceau ; il n'en diffère que par l'absence de l'inscription, de la légende et surtout de l'enceinte fortifiée, sujet qui ne pouvait trouver place dans un espace si restreint.

Il convient donc d'admettre que le sceau et le type monétaire, qui ont entre eux une similitude si remarquable, ont une même origine. Par suite, on doit considérer les deniers et l'ebole reproduits sur la planche ci-jointe, comme la monnaie communale d'Arras dans la seconde moitié du XIII[e] siècle, monnaie qui n'avait pas encore été retrouvée (2).

Je suis heureux d'ajouter que MM. Chalon et de Coster, directeurs de la *Revue numismatique belge*, se sont rangés à cette opinion qui pourra bien être combattue, mais qui triomphera, je l'espère, au grand profit de la numismatique artésienne. »

M. Terninck communique divers dessins de monuments anciens, et lit à l'appui les documents suivants :

Messieurs,

J'ai eu l'honneur l'an passé de vous soumettre quelques notes chronologiques sur les dates de constructions des nombreux monuments qui ornaient la ville d'Arras. Ces renseignements ayant paru vous être agréables, je viens les compléter en faisant aujourd'hui passer sous vos yeux les dessins ou crequis d'une partie de ces édifices. La plupart de ces dessins, je crois, sont

(1) MM. Godin et Foretier ont eu l'obligeance de rechercher, dans les archives qui leur sont respectivement confiées, les titres où se trouve ce sceau ; ils ont découvert à la mairie d'Arras trois pièces dont voici la mention :

1° Obligation contractée, en mai 1295, par la commune au profit de Jean Faverel ;

2° Convention du mois de décembre 1296, entre Gillon de Béthune et Jean Darras ;

Et 3° Déclaration, en date de novembre 1298, par les mayeur et échevins d'Arras en faveur de Gui Flourent.

(2) Le denier pèse 5 décigrammes.

inédits et inconnus, je les ai puisés à des sources certaines, et j'ai même pu souvent les confronter et les compléter par des détails retrouvés de différents côtés.

Vous le verrez, Messieurs, ces monuments ainsi reproduits forment une chaîne très-curieuse qui nous montre la marche et les progrès de l'architecture dans notre ville, depuis le xe siècle, représenté par la collégiale de St-Pierre, jusqu'au xixe, dont il nous reste tant de constructions. Un jour, peut-être, quand mes recherches et mes découvertes seront plus complètes, je pourrai entrer dans des détails plus précis sur l'ornementation de ces monuments; mon but aujourd'hui est seulement de chercher à établir par tous ces documents les dates des transformations que l'architecture a subies dans ce pays.

Il est évident tout d'abord que le xie siècle, qui, au centre et au midi de la France, voyait régner encore en souverain le style roman, assistait chez nous à la naissance de ce style nouveau, dit ogival, qui devait bientôt s'étendre par toute l'Europe et étonner le monde par les merveilles qu'il enfanta. Déjà plusieurs auteurs, et entr'autres M. Garaiso, dans son *Archéologue chrétien*, avaient reconnu que l'ogive avait paru dans le nord dès le xie siècle et avait transformé l'architecture de ce pays, et ce fait étant devenu plus certain encore pour moi depuis mes découvertes sur l'ancienne Cathédrale. Mais des preuves nouvelles se produisent encore aujourd'hui dans les dessins que j'ai l'honneur de faire passer sous vos yeux, et rendent irréfutable, selon moi, cette précoce et si riche apparition dn style ogival chez nous dès les premières années du xe siècle.

Peut-être s'en étonnera-t-on ; mais cette surprise cessera quand on se rappellera qu'Arras était alors la capitale de toute la Flandre, que dans son sein trônait cette cour si brillante des comtes de Flandre, rivale parfois et toujours aussi pompeuse que celle de France ; quand on considérera qu'elle était la ville artistique par excellence, et qu'elle produisait alors ces poètes, chanteurs et trouvères, si célèbre dans toute l'Europe civilisée, et dont la gloire et les nobles chants font encore l'admiration des savants, en même temps qu'elle envoyait par tout l'univers ces magnifiques tapisseries, ces chefs-d'œuvre de composition et de faire que nous enviaient et nous achetaient à prix d'or tous les souverains du monde.

Et n'est-il pas évident qu'une ville aussi avancée dans les arts, peuplée d'artistes si célèbres, pouvait et devait marcher à la tête de l'art architectural, comme elle dominait tous les autres?

L'église Saint-Jean-en-Ronville, celles de Saint-Etienne, de Sainte-Croix, bâties en 1060, avaient les mêmes caractères que la Cathédrale, et le style ogival n'apparaît complet et bien pur

chez nous qu'en 1147, dans cette église de la Madeleine, édifiée par l'abbaye de Saint Vaast, et si belle de ses trois pignons historiques et de sa tour haute et garnie de quatre clochetons à la base de sa flèche. Puis dès lors ce style se conserva noble et riche dans les nombreux édifices qu'il éleva, et surtout dans la chapelle de la Sainte-Chandelle, celle de l'évêché, l'église abbatiale de Saint-Vaast, etc., et si quelques caractères du style dit du XIVe siecle apparaissent dans l'ornementation des nefs, des tours et des portails de la Cathédrale, bâtis en 1370, nous voyons cependant encore une grande pureté de formes dans le maître-autel de cette église, élevé en 1435, et dans la tombe du chanoine Lirois, qui doit être du même temps. Nous ne trouvons le style flamboyant qu'en 1435, dans la chapelle des Louez-Dieu, et en 1457, dans celle des Clarisses.

Plus tard vint la renaissance, mais en 1572 seulement et dans les constructions civiles, la façade latérale de l'Hôtel-de-Ville, car l'ogive brille encore et dans l'église Saint-Nicolas-sur-les Fossés, bâtie en 1573, et même dans celle des Jésuites édifiée en 1600.

En un mot, l'architecture ogivale s'est montrée très-précoce et très-vivace dans ce pays, elle s'y établit dès les premières années du XIe siècle, et y régnait encore au XVIIe, parfois même au XVIIIe siècle, dans nos communes rurales.

Quant à ces caractères, ils sont très-complexes, car outre les diverses transformations qu'elle a subies ici comme partout ailleurs, nous la voyons encore chez nous se parer des ornements spéciaux à l'architecture des autres pays. Ainsi, autour de l'Hôtel-de-Ville et du Beffroi se montrent très-distincts les styles anglais, allemand, espagnol et français, et dans le portail de la chapelle des Louez-Dieu se contourne cette ogive surbaissée à anse de panier, particulière à l'Angleterre. Enfin, sur plusieurs autres édifices se voyaient soit les charpentes historiées et à nu usitées dans ce même pays, soit d'autres ornements copiés ou plutôt apportés chez nous par les architectes des nations qui ont posé le pied sur notre sol.

ÉGLISE DE ROQUETOIRE.

M. Louis de Baecker donne par écrit quelques détails sur l'église de Roquetoire, dont la porte occidentale est de style roman, et qui, selon lui, remonte au Xe siècle ; le chœur rappelle le beau style ogival du XIIIe siècle ; enfin, cette église possède un bénitier en pierre où se trouvent des figures grossières du XIe siècle. Cet édifice religieux lui paraît digne d'être publié par la Commission.

M. de Baecker ajoute, dans sa lettre, qu'il a momentanément entre les mains un manuscrit qui renferme l'inventaire des or-

nements, joyaux et autres biens appartenant à l'ancienne église de Thérouanne, inventaire qui a été dressé le 6 mai 1422.

Ce document peut-être utile à l'histoire de l'art artésien.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 21 novembre 1856.

Président, M. Harbaville. — Secrétaire, M. A. Godin.

M. le Président donne lecture d'une circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, en date du 26 avril 1856, relative à la correspondance du cardinal Mazarin.

M. Godin dépose sur le bureau un dessin de la pierre tombale de Guy de Brimeu. (Ce monument a été décrit dans la séance du 28 janvier 1847, page 32).

Un Membre rappelle que cet article, dû à M. Godin, a été reproduit par plusieurs journaux scientifiques, notamment par le *Messager des Sciences de Gand* ; on s'est préoccupé de la conservation de cette pierre, et plusieurs étrangers ont même fait le voyage d'Arras pour la voir. Après avoir été expulsée quelque temps du Musée, cette pierre, par suite des réclamations de la Commission, a été replacée dans les galeries de St.-Vaast où elle tient une place honorable près de la mosaïque de l'évêque Frémaut et du cénotaphe si curieux d'un chanoine de Béthune. Sans doute les statues sont frustes, le tailloir est brisé, mais la pierre de Guy de Brimeu rappelle de précieux souvenirs pour l'histoire de ce pays ; on se souviendra en la revoyant du dévoûment de ce fidèle serviteur de l'infortunée Marie de Bourgogne, des pleurs qu'elle versa lorsqu'elle apprit sa mort, et de la pompe qu'elle fit déployer dans la cathédrale d'Arras.

FRÉVILLERS.

M. Harbaville expose ensuite au Comité que le défrichement d'un bois, appartenant aux hospices d'Arras, situé à Frévillers, et provenant de l'abbaye de Loos, a fait découvrir des restes de constructions s'étendant sur une grande superficie de terrain. Que cette découverte, qui a reçu une certaine publicité, a été l'objet d'une communication officielle de la part de l'adminis-

tration des hospices, qui a invité la Commission à faire des fouilles dans le bois dont il s'agit, afin de reconnaître la destination des ruines, en mettant à sa disposition les fonds nécessaires pour l'exécution des travaux. Qu'il avait promis de se rendre à Frévillers pour diriger cette operation ; mais avant de l'entreprendre, l'honorable président avait conçu des doutes sérieux sur la valeur archéologique des vestiges signalés. Il savait, en effet, qu'il n'a existé sur ce point ni camp romain, ni mansion, ni *angaria* ou station de poste, ni château-fort au moyen-âge. Et, d'un autre côté, ses recherches lui avaient appris que le bois dont il s'agit, faisait partie du domaine de Frévillers, vendu en septembre 1276, par Jehan, sire du lieu, à l'abbaye de Loos, et que cette communauté religieuse possédait dans le bois en question une ferme nommée *Rogessart*, dont l'emplacement, après sa destruction dans les guerres du XVIII[e] siècle, s'est appelé le vieux *Rossart.*

Dans cet état de la question, il a jugé utile de faire explorer les lieux par un homme intelligent, muni de ses instructions détaillées dans un questionnaire. Par l'entremise bienveillante de M. Cavrois, agent-voyer en chef et membre de la Commission, M. Dumont, agent-voyer cantonnal, a été chargé de cette mission qu'il a remplie d'une manière satisfaisante. Les 3 et 4 de ce mois, cet agent s'est rendu sur le terrain dont il a levé le plan, et au moyen de quelques fouilles il a pu répondre au questionnaire et rédiger un rapport qui confirme pleinement les prévisions de M. Harbaville : les substructions sont bien celles d'une grande ferme, la ferme de *Rogessart,* et ses débris n'ont qu'une valeur de matériaux. Cette reconnaissance a été faite aux frais de l'hospice, auquel toutes les pièces ont été renvoyées.

Le Comité remercie M. Harbaville de cette communication qui a été écoutée avec un vif intérêt, et prie M. Cavrois d'adresser ses remerciements à M. Dumont.

M. le Secrétaire soumet à la Commission des dessins de l'église d'Auchy-les-Moines et du chœur de l'église d'Auxi-le-Château. De nombreuses observations sont faites au sujet de ces dessins.

Sur l'offre de M. Cavrois, le Comité décide que M. Leclercq, agent-voyer principal de l'arrondissement de Montreuil, sera prié de dessiner l'église d'Auchy-les-Moines et le portail de l'hôpital de Montreuil.

M. le Secrétaire après avoir donné lecture d'une notice rédigée par M. Henneguier, sur l'hôpital de Montreuil (Annuaire de M. Parenty, année 1855), soumet à la Commission un dessin représentant le portail de ce monument.

Il est décidé que ce dessin sera renvoyé à son auteur, M. Jules

Leclercq, pour être complété par une planche de détails, comprenant notamment la galerie qui couronne le monument.

Le Comité charge aussi M. le Secrétaire de rappeler à MM. Dancoisne, Van Drival et Lequien, qu'ils ont été désignés pour écrire les notices sur l'église de Richebourg et les fonts baptismaux de St.-Venant, qui doivent être publiées prochainement dans la *Statistique monumentale*.

Plusieurs Membres citent à ce sujet les dessins remarquables qui existent dans la collection de M. Dancoisne, membre de la Commission.

La séance est levée à quatre heures.



Séance du 20 Février 1857.

Président, M. Harbaville. — Secrétaire, M. A. Godin.

M. le Secrétaire soumet au comité des fragments d'un grand vase en grès, trouvés dans les démolitions d'une cave située à Arras, rue des Balances. Ces fragments sont d'une couleur brune; ils paraissent provenir des fabriques d'entre-Meuse et Rhin, et ils offrent tous les caractères de la fin du XVIe siècle. On y remarque un écusson timbré d'un casque taré de trois quarts, avec lambrequins, et surmonté d'une couronne de marquis et un vol pour cimier, le tout placé dans un cartouche ovale avec l'inscription suivante à l'entour : *Misericordia et veritate Dom.*

M. le Président donne lecture d'une lettre du 27 janvier par laquelle M. Florencio Janer, avocat et homme de lettres à Madrid (Espagne), lui fait connaître que, dans un travail qu'il vient de publier sous le titre de *Mémoires littéraires d'un voyage en France, l'an* 1856, et qui a été imprimé dans la *Gazette de Madrid,* il a mentionné honorablement les publications de la Commission des Antiquités départementales du Pas-de-Calais.

Mention au procès-verbal.

Après cette lecture, M. d'Héricourt informe le Comité qu'il a adressé à la Préfecture les plans du projet de reconstruction ou de consolidation de l'église d'Ablain-St-Nazaire, dressés par M. Epellet, architecte en chef du département.

Le Comité charge M. d'Héricourt de faire toutes nouvelles démarches nécessaires pour obtenir du Gouvernement le classement de cet édifice remarquable parmi les monuments historiques.

Un membre expose que M. le curé de Willerval a retrouvé de nouvelles pierres dans son église.

M. d'Héricourt promet de recueillir des renseignements sur ces pierres et de les communiquer au Comité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à cinq heures et un quart.

Séance du 30 Avril 1857.

Président, M. Harbaville. — Secrétaire, M. A. Godin.

M. le Secrétaire donne de nouveau lecture de la liste des monuments qui devront faire partie de la Statistique publiée par la Commission. Après de nombreuses observations, il est décidé irrévocablement que la 9e livraison se composera :

1° D'une notice sur les fonts baptismaux de St-Venant, rédigée par MM. Dancoisne et Van Drival ; 3 planches accompagneront cette notice ;

2° D'une notice sur le portail de l'Hôtel-Dieu de Montreuil, par M. Henneguier ; une planche sera jointe à ce travail.

Attendu les nombreuses occupations de MM. Félix Lequien et Dancoisne, le Comité décide que la publication de la notice sur l'église de Richebourg sera ajournée et que les églises de La Couture et du Locon seront examinées et décrites par MM. Lequien, Dancoisne et Van Drival.

VILLE DE SAINT-OMER ET SES ENVIRONS.—DESSINS DE M. WALLET.

M. Dancoisne dépose sur le bureau et met à la disposition de la Société le magnifique travail de M. Wallet sur la ville et les environs de St-Omer. Le Comité examine longuement et avec un vif intérêt les précieux dessins de l'ancien et savant professeur de dessin de Douai, et adresse ensuite ses remerciements à M. Dancoisne pour cette importante communication.

EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE.

La Commission décide qu'elle fera très-prochainement une excursion archéologique ; après mûre délibération, elle fixe ainsi son itinéraire : Après avoir constaté les restaurations de l'église de Camblain, elle visitera l'église de Gauchin, où une curieuse inscription du XIIIe siècle lui a été signalée. De là elle se rendra à Ollehain et étudiera le château si célèbre par ses souvenirs historiques, ainsi que les restes de son ancienne architecture. Enfin, elle se rapprochera de Souchez, et s'occupera des mesures à prendre pour la restauration de la belle croix de grès.

Cette excursion est fixée au mercredi 13 mai.

ÉGLISE DE GAUCHIN. — INSCRIPTION.

Un membre rappelle que sur la proposition de M. d'Héricourt un vœu a été émis relativement à l'une des pierres conservées dans l'église de Gauchin. Cette inscription est ainsi conçue :

« Li prestres de Gauchin doit faire le service Wavtier Re-
» nart, et le se feme et le sen père, et le se mère, et le Jehan
» seu frère, a sen covst cascun par lui lan vne fie, a cascon xv
» covpons de candele et xii deniers povr le tere que li prestres
» tient à le haie, Divs levr faiche pardon. Anno Dni M° CC°
» LVIII, mense novembri. »

M. d'Héricourt s'excuse de n'avoir pas encore remis son travail, mais il se félicite de ce retard, puisque la Commission doit visiter l'église de Gauchain et le château d'Ollehain ; les connaissances de ses collègues lui permettront de compléter son rapport, et il pourra ainsi profiter des observations qui lui seront faites.

M. Dancoisne signale à la Commission un bas-relief provenant de l'église de Noyelle-Godault, vulgairement appelé St-Nicolas et les trois enfants. M. Dancoisne promet de lire une notice sur cet objet à une prochaine séance.

Le même membre donne ensuite quelques détails sur les monnaies seigneuriale, épiscopale, municipale et communale. Le savant numismate promet d'envoyer à la Commission une notice sur cet important sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à cinq heures.

Séance du 5 Juin 1857.

Président, M. Harbaville. — Secrétaire, M. A. Godin.

M. le Secrétaire donne lecture d'un arrêté de M. le Préfet, en date du 28 avril 1857, qui nomme, suivant le vœu exprimé par la Commission, MM. l'abbé Scott, curé-doyen d'Aire, et Bruno Danvin, docteur en médecine à St-Pol, membres de cette Commission.

M. Van Drival, sur la demande de M. le Président, dit que

son travail sur les fonts baptismaux de St-Venant sera livré prochainement à l'impression.

M. le comte d'Héricourt annonce que la belle galerie de l'église d'Ablain-St-Nazaire vient de s'écrouler en grande partie. Le Comité charge son Secrétaire d'en informer M. le Préfet et de prier ce magistrat de prendre des mesures pour conserver, autant que possible, ce précieux monument.

M. le comte d'Héricourt est chargé de faire le compte-rendu de l'excursion archéologique du 13 mai 1857.

M. le Secrétaire dépose sur le bureau les dessins suivants, qui doivent ultérieurement faire partie des publications de la Société :

1° Ham ;

2° Tour de St-Pierre à Calais ;

3° Tour de l'église de Busnes.

M. l'abbé Parenty est chargé de rédiger la notice sur Ham ; M. de Rheims celle de la tour de St-Pierre à Calais, et M. d'Hagerue celle de l'église de Busnes.

PÉLERINAGES.

Le Comité s'est occupé, dans une précédente séance, des pélerinages qui ont eu lieu, à certaines époques de l'année, dans plusieurs villages de notre département ; ce sujet, qui rappelle la foi des siècles passés, a excité l'intérêt de la Commission, et MM. Lequette et Van Drival ont été chargés de rédiger un questionnaire qui sera envoyé à MM. les curés, avec prière de donner sur les pélerinages qui auraient existé ou qui existent encore dans leurs paroisses les renseignements les plus étendus.

La séance est levée à cinq heures.

Séance du 15 Juillet 1857.

Président, M. le Cte d'Héricourt.—Secrétaire, M. A. Godin.

M. d'Héricourt soumet à la Commission le compte-rendu de l'excursion archéologique du 14 mai 1857. Il s'exprime en ces termes :

La Commission des Antiquités départementales a d'abord visité la belle église de Camblain-l'Abbé, déjà décrite par M. l'abbé

Van Drival, et elle a décidé que mention serait faite au procès-verbal de la satisfaction qu'elle éprouvait pour les intelligentes restaurations dont cet édifice a été l'objet.

Gauchin est célèbre par un grès erratique plus connu sous le nom de galet, auquel la tradition attribue des goûts tapageurs. On prétend, en effet, que vers la fin du siècle dernier ce galet, poussé sans doute par l'esprit malin, parcourait les rues du village, heurtait les portes et troublait le sommeil des habitants. On leur conseilla de l'enchaîner, et depuis lors il ne bougea plus. Déjà la Commission avait visité Gauchin et, pour conserver ce souvenir, le galet qui a été rattaché par ses soins.

Lorsqu'on voit l'église de Gauchin, en partie couverte de chaume, on ne voudrait pas croire qu'on y trouverait un sujet d'études. Cependant elle contient une inscription du XIIIe siècle sur laquelle nous ne reviendrons point, car elle a été publiée.

D'autres grès sont placés sous le porche de l'église, et l'on pouvait croire qu'ils supportaient des inscriptions, d'autant plus que les vieillards assuraient qu'avant la Révolution les curés de Gauchin étaient obligés de desservir quatre obits annuels. Ces grès avaient-ils été retournés dans un but de conservation ? La Commission les fit enlever, mais ils ne portaient aucun caractère épigraphique ; ce sont de larges dalles très-communes d'ailleurs dans un pays où les grès se trouvent en abondance.

On avait indiqué à la Commission, sur un moulin situé à l'extrémité du territoire de Gauchin, une pierre portant une inscription ; ce n'est qu'un souvenir de l'époque où l'on fit à cette usine des travaux importants. On y lit : « Fait l'an M iiij^c l iij. » Hâtons-nous d'ajouter que les constructions sont récentes et n'offrent aucun intérêt. Les armoiries sont frustes, mais cependant faciles à blasonner, moins l'indication des couleurs et des émaux. Elles sont mi-partie ; celles de gauche représentent une bande sur un fond uni, chargé d'un lambel. On sait que la terre de Gauchin appartenait au moyen-âge à la famille de Bailleul d'Artois, qui portait d'argent à la bande de gueules. On peut donc admettre que ce moulin, situé à l'extrémité du territoire de Gauchin, a été reconstruit en 1453 par les seigneurs de ce lieu. La contre-partie qui présente sans doute les armoiries de la femme est écartelée aux 1er et 4e d'une bande accompagnée de billettes, aux 2e et 3e de trois fleurs de lys. Il est facile de découvrir quelles sont ces armoiries.

La Commission se rendit ensuite au château d'Ollehain par un chemin pittoresque cotoyant le cours sinueux d'un ruisseau. Ce château est célèbre par ses tourelles gothiques, son pont suspendu, ses machecoulis, auxquels se rattache la terrible légende de la *Chambre du Diable*, si poëtiquement narrée par M. Harbaville ; mais par-dessus tout il est illustre par les souvenirs his-

toriques laissés par les seigneurs qui ont possédé ce fief important.

Les sires d'Ollehain, que l'on croit issus des anciens comtes de Boulogne, furent les bienfaiteurs de nombreuses maisons religieuses, et notamment de l'abbaye d'Hénin, à laquelle Enguerrand fit en 1128 de riches donations. A la fin du XIVe siècle, Marie d'Ollehain épousa Jean de Nielles, chancelier du duc de Guyenne ; elle n'en eut qu'une fille, Alix, qui se maria en premières noces à Jean de Récourt de Lens, et en secondes noces à Jean de Berghes, grand veneur de France (1er juin 1418), partisan zélé du duc de Bourgogne, dont il commandait les troupes, la même année, à la bataille de Montlhéry. Nous n'avons pas à résumer ici l'histoire de cette illustre famille ; il nous suffira de mentionner qu'elle est encore en possession de la terre d'Ollehain. Nous ne redirons aujourd'hui ni la généreuse bravoure de ces puissants seigneurs, ni leur esprit de piété ; nous n'évoquerons pas le souvenir des fêtes, de la généreuse hospitalité que rappelle Ollehain ; nous nous contenterons de décrire le château et de chercher sous de regrettables restaurations les parties anciennes de cet édifice. Il ne reste plus rien de la forteresse construite en 1202 par les sires d'Ollehain ; celle qui nous occupe porte les caractères architectoniques du XVe siècle et paraît avoir été élevée à l'époque où la famille de Berghes prit possession de ce vaste domaine. On pénètre par une ouverture étroite à arc aigu qui a dû offrir un puissant intérêt, mais dont il est difficile de reconnaître le caractère primitif sous les travaux récents ; cependant les deux tours qui protégent cette entrée ne manquent pas de grandeur. Elles appartiennent au XVe siècle et sont percées de créneaux et de baies de la même époque. Ces baies sont carrées, mais les côtés s'arrondissent à la partie supérieure pour en supporter le sommet. Au haut des tours, des corbeaux formés de consoles superposées et saillantes l'une à l'autre, soutenaient la plate-forme ; la partie supérieure de la tour de droite, détruite par le tonnerre il y a quelques années, a été mal restaurée. Un corps de logis relie les deux tours ; il est formé de croisées dont l'une est bien conservée. Dans l'intérieur se voit cette chambre du diable à la poétique légende ; elle est éclairée, ainsi que les tours, par des ouvertures semblables à celles que nous avons décrites. La cour est en forme de fer-à-cheval. Il n'y a point de constructions en face des tourelles ; l'habitation est à gauche en entrant ; on y voit encore ces mêmes formes d'ouvertures, les voûtes surbaissées, etc.

A l'extrémité du village d'Ollehain, abritée par des arbres touffus, existe une croix de grès dont il est difficile de préciser l'époque, car le croisillon et la partie supérieure ont été adaptés à un grès fruste, tel qu'en fournissent fréquemment les carrières du pays. L'église de Fresnicourt est moderne ; elle porte la date

de 1778 ; toutefois, la tour placée au-dessus de la sacristie indique ces nervures du xve siècle si fréquentes en Artois. Elles reposent sur des corbeaux ornés qui paraissent avoir servi de porche. Dans le cimetière et près de l'entrée de l'église se voient quelques tombes, mais les lettres usées par le temps, effacées par le frottement, sont devenues presque illisibles. Il faudrait être téméraire pour attribuer à ces rares vestiges la date du xiiie siècle. Un chemin pittoresque conduit au dolmen de Fresnicourt, si souvent décrit, et qui peut-être n'a point encore été représenté fidèlement. On sait que dernièrement un archéologue y a fait des fouilles et a cru y découvrir des allées souterraines.

Depuis longtemps on critique le zèle de ces savants qui veulent voir dans les monuments druidiques autre chose que ce qu'ils représentent. Nous avons peu de notions sur un culte qui ne vivait que de traditions et qui avait une trop grande idée de la divinité pour l'enfermer dans un temple. L'hommage des Gaulois était naïf comme leurs mœurs : ici une pierre levée, là un grès placé sur des supports, plus loin une enceinte ; nulle part on ne retrouve de traces artistiques. Si une allée souterraine existait sous le dolmen de Fresnicourt l'on ne saurait en expliquer le but, et le monument perdrait de son incontestable antiquité. La Commission a pensé que, dans un terrain où les affleurements de grès sont fréquents, l'honorable érudit qui proposait cette modification avait été entraîné par son zèle ; mais que le monument de Fresnicourt était composé de cinq grès servant de support à l'énorme pierre connue dans le pays sous le nom de Table des Fées. A environ 500 mètres du dolmen, la Commission a examiné avec intérêt une croix de pierre dite la croix Baillon. Ces croix sont fréquentes dans le pays, on les trouve à Estrée-Cauchy, à Ollehain, à Divion, etc.

Dans le bois voisin, on nous a mentionné des vestiges de castramétation ; ce fait n'a rien d'étonnant, car M. Harbaville, dans son excellent *Mémorial,* a relevé sur le territoire de Verdrel l'existence d'une maison de Templiers. Quant au domaine de Baillon, selon le même historien, il appartenait au chapitre d'Arras. Depuis Gauchin, la Commission avait fait cette excursion à pied, admirant les sites, discutant quelques opinions scientifiques. Elle retrouva ses voitures à Verdrel, et bientôt elle s'arrêtait à l'église de Servin. Son attention s'est principalement portée sur un autel provenant des Chartreux de Gosnay et qui paraît ne remonter qu'au règne de Louis XV. Nous avons peu de sympathie pour ce style qui sacrifiait trop à l'ornementation ; l'autel de Servin ne présente pour la grande sévérité de nos mystères que des guirlandes de fleurs, et le médaillon de St-Bruno seul y rappelle l'esprit religieux. Le tabernacle lui-même, si digne de nos respects, ne saurait rien inspirer ; d'une lourde écaille s'élancent deux anges à peine couverts et impuissants à

nous donner une idée de la grandeur et de l'amour de Dieu, dont le pélican placé au faîte ne nous présente qu'un faible symbole. La chaire vient des Chartreux de Gosnay ; elle date de la même époque que l'autel, et présente les mêmes défauts, ainsi que les mêmes beautés matérialistes.

Un habitant de cette commune a été religieux à l'abbaye de Mortagne ; il en a rapporté un ornement dont malheureusement il ne reste que le voile. L'étoffe en est riche ; au centre d'une croix de Malte se trouve une couronne de perles ; la croix est formée de filigranes. On voit au bas le monogramme de Jésus et celui de la Vierge, surmonté d'un signe qui rappelle l'art bysantin. L'église ne date que de 1786 ; un monolithe cylindrique, surmonté d'une cuve quadrangulaire, sert de fonts baptismaux. La tour, avec ses caractères architectoniques du xve siècle, est surmontée d'une flèche hexagonale en pierres dont les angles sont ornés de crosses végétales et de quelques têtes d'animaux. Elle présente cette bizarrerie que sa forme est conique à l'intérieur, sans qu'on y remarque la trace de charpente. Malgré cette apparence ancienne, quelques membres de la Commission ont attribué une date relativement moderne à la tour de Servin.

Dans le cimetière, une croix de 1759, ainsi que l'indique une inscription placée à son sommet, imite des caractères anciens et présente une riche ornementation.

La Commission a regretté de ne pouvoir visiter l'église de Gouy, dont quelques parties sont anciennes, notamment la base de la tour. On y trouve, en effet, une inscription tronquée qui eût pu exercer l'intelligence des paléographes, et un autel qui, d'ailleurs, n'offre d'autre intérêt que d'avoir été placé dans l'église des Récollets d'Arras.

M. d'Héricourt termine son rapport en engageant ses collègues à multiplier ces excursions. L'archéologie, dit-il, est une science moderne ; peut-être a-t-on trop généralisé ses éléments. De l'examen de chaque monument jailliront de nouvelles lumières ; il est rare d'ailleurs que la Commission ne trouve point des observations à recueillir, des conseils à donner. La Statistique monumentale du Pas-de-Calais n'est pas encore complète. Terminer cette œuvre est une tache digne des membres de la Commission, car la remplir c'est montrer qu'ils savent admirer les gloires du passé et qu'ils comprennent les nobles élans de la foi.

La lecture de ce rapport a été entendue avec la plus grande satisfaction.

Le Comité s'occupe ensuite des mesures à prendre pour la restauration de la belle croix de grès de Souchez ; il décide que ce travail sera fait d'après les ordres et sous la surveillance de M. le comte d'Héricourt.

RELIQUAIRE DE SAINT-NICOLAS.

M. l'abbé Van Drival communique à la Commission des renseignements très-intéressants sur un reliquaire qui appartient à l'église de St-Nicolas à Arras. Ce joyau était autrefois porté par les curés de cette paroisse, notamment lors de la procession des Rogations. C'est un ovale d'environ 20 centimètres de hauteur, ou quatre trèfles forment une croix ; l'intérieur est en chêne, creusé pour y placer une dent de St-Nicolas, ainsi que le prouve une légende en caractères du XIVe siècle. Le chêne est recouvert d'une plaque d'argent et décoré de riches filigranes et de nombreuses pierreries. Cette partie rappelle la belle croix de Clairmarais, si savamment décrite dans les Annales archéologiques, par M. Deschamps, de Pas. Le dessous est également en argent : on voit au centre du médaillon un agneau nimbé et portant une croix. Ce précieux objet d'orfévrerie remonte sans doute au XIVe siècle, et il provient vraisemblablement de l'ancienne cathédrale d'Arras. On sait en effet que Philippe d'Alsace, comte de Flandre et d'Artois, avait rapporté de la Palestine un grand nombre de précieux restes des saints, et l'on peut supposer qu'il en fit don à la capitale de son comté.

Ces questions seront discutées dans le travail que M. Van Drival doit faire sur ce reliquaire et auquel sera joint un dessin fidèle qui permettra aux archéologues et aux artistes d'en apprécier la valeur.

M. d'Héricourt signale à l'attention du Comité un travail très-intéressant que vient de publier M. de Linas, sur les anciens vêtements sacerdotaux et les anciennes étoffes.

On s'occupe ensuite de la séance générale qui aura lieu dans les premiers jours du mois d'août. MM. d'Héricourt et Godin sont chargés de prendre les mesures nécessaires pour assurer le succès de cette solennité littéraire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à cinq heures.



Assemblée générale du 17 Août 1857.

L'an mil huit cent cinquante-sept, le onze du mois d'août, deux heures du soir, la Commission des Antiquités départementales du Pas de-Calais s'est réunie en assemblée générale dans la salle des séances de l'Académie d'Arras, sous la présidence de M. Harbaville, Vice-Président.

Étaient présents : MM. l'abbé Robitaille, l'abbé Lequette, l'abbé Lamort, A. Terninck, Grigny, Robaut, Danvin, Henneguier, l'abbé Parenty, l'abbé Van Drival, Dancoisne, comte d'Héricourt, marquis d'Havrincourt, Ch. de Linas et A. Godin, Secrétaire.

La Commission constate que plusieurs de ses membres absents sont empêchés par des devoirs de position.

OUVRAGES OFFERTS PAR M. SOUQUET.

M. le Secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

1° Recherches historiques sur les hommes célèbres de la ville d'Etaples, par M. Souquet ;

2° Note sur une médaille de saint Jean-Baptiste, par le même ;

3° Troisième pêche archéologique (communication faite par M. Souquet à la Société des Antiquaires de la Morinie).

Ces ouvrages ont été offerts par l'auteur à la Commission. Des remercîments seront adressés à M. Souquet.

INSTALLATION DE M. DANVIN.

On procède ensuite à l'installation de M. le docteur Danvin, de St-Pol, nommé membre de la Commission, par arrêté de M. le Préfet, en date du 28 avril dernier.

M. Danvin exprime, en quelques mots, combien il sera heureux de s'associer aux travaux de ses nouveaux collègues en apportant sa part de zèle dans les recherches archéologiques et en contribuant, par ses efforts, à la conservation des monuments historiques de notre pays.

TRAVAUX DE L'ANNÉE 1856-1857.

M. Godin rend compte des travaux de la Commission pendant l'année qui vient de s'écouler ; il passe sommairement en revue



Echelle de 25 centimètres.

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 25.

Imp. A. Robaut à Douai.

Bénédiction de Jean Breton,

XXXe Abbé d'Hénin-Liétard.


UNIV.
OF
MICH.

tous les faits principaux qui ont été l'objet des séances particulières du comité central, et termine en constatant l'heureux résultat des études persévérantes des membres de la Commission.

Cette lecture est écoutée avec intérêt.

ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT,

L'ordre du jour appelle ensuite l'élection du Vice-Président. M. Harbaville est réélu par acclamation.

M. Dancoisne lit la notice suivante :

BÉNÉDICTION DE JEAN BRETON, 30e ABBÉ D'HÉNIN-LIÉTARD, EN 1456.

« Comme les Etats, les provinces et les villes, de modestes établissements eurent aussi leur politique, leurs intrigues, leurs révolutions, leur destinée. Compulsons les rares archives que le temps a épargnées ; s'ils existent encore, consultons aussi ces poudreux cartulaires, ces vieilles chroniques, et nous retrouverons, pour la plupart de nos anciennes congrégations religieuses, ces détails si intéressants, ces scènes si émouvantes de la vie intime, qui ont amené les commotions dont ils eurent tant à souffrir et qui trop souvent compromirent leur existence.

» Il en fut surtout ainsi pour l'abbaye d'Hénin-Liétard, vers le milieu du XVe siècle. A cette époque, Jean de la Tramerie était abbé de ce monastère de l'ordre de Saint-Augustin ; mais pusillanime et mondain, il avait bientôt préféré le séjour orageux de Paris au calme apparent du cloître ; aussi, après avoir tenu la crosse pendant 9 ans, avait-il, en 1443, abdiqué en faveur de Jean de Gavrelle.

» Quel était ce protégé ? un religieux de la même abbaye, insinuant, astucieux, perfide et ambitieux au-delà de toute expression, enfin capable de tout pour arriver à la dignité qu'il désirait si ardemment. Quoiqu'il eût été autrefois accusé d'homicide, cet intrigant pouvait encore compter sur de puissants protecteurs et surtout sur l'évêque d'Arras, Fortigaire de Plaisance.

» Faut-il s'étonner que l'élection de Jean de Gavrelle ait eu des chances sérieuses de succès ? Heureusement, ses intrigues furent déjouées deux fois de suite, les religieux élurent pour leur nouvel abbé un homme vertueux et recommandable, Melchior Loucepois, qui nomma son indigne compétiteur curé-prieur d'Hénin-Liétard et doyen de chrétienté, charges que celui-ci fut bientôt forcé d'abandonner par suite de malversation.

» A Melchior Loucepois succéda, en 1453, Charles Voiturier qui, après deux ans d'une sage administration, laissa la crosse à Abel Canet. Ce nouvel abbé ne resta lui-même que bien peu de temps à la tête du monastère ; en surveillant des travaux de

son église, il tombait d'un échafaudage et trouvait la mort aux pieds de Jean Boussin, prieur de l'abbaye.

» Profitant de la consternation de ses religieux, ce prieur, homme vénérable et de grand mérite, leur adressa un discours aussi éloquent que pathétique (1), sur les devoirs de leur état et principalement sur le choix à faire d'un nouvel abbé. Son but, qui était d'éliminer encore une fois Jean de Gavrelle, cet infatigable intrigant, fut pleinement atteint.

» En vain les instances les plus vives sont faites auprès de l'éloquent prieur pour l'engager à accepter la dignité vacante; il s'excuse sur son grand âge, mais en même temps il propose pour cette éminente dignité un chanoine régulier de Marœuil, Jean Breton, curé-prieur de Noyelles-Godault, localité voisine d'Hénin-Liétard. La proposition est accueillie ; le chapitre s'assemble, et, dès le 15 décembre 1456, il élit par 8 suffrages sur 13, Jean Breton, abbé d'Hénin-Liétard.

» Nous passerons ici sous silence les discussions auxquelles cette élection a donné lieu, difficultés suscitées sans doute par le concurrent rejeté, pour arriver plus tôt au principal objet de cette notice, c'est-à-dire à la description d'un groupe représentant la bénédiction solennelle de Jean Breton.

» Ce groupe, qui fait partie de notre collection, est sculpté en ronde bosse; il est en noyer; sa hauteur est de 27 c., sa largeur de 34 c.; il était autrefois recouvert des couleurs les plus riches. On y voit assis sur le *faldistorium* abbatial, en forme de siége antique, le nouvel abbé tonsuré, ayant les mains jointes recouvertes de gants, dont les manchettes sont d'une ampleur remarquable, et portant l'aube, étole, dalmatique, manipule et large chasuble. A droite, on remarque un prélat, probablement l'évêque d'Arras, qui, de concert avec un autre prélat, son assistant, impose la mitre sur la tête de l'élu. L'un et l'autre sont mitrés et revêtus d'aube, de dalmatique et de chape; de larges gants recouvrent aussi leurs mains.

» Derrière eux sont deux religieux augustins, tonsurés et portant un long rochet qui descend jusqu'aux pieds. Le premier soulève la chape de l'un des prélats, le second tient la crosse du nouvel abbé.

» Un enfant de chœur, vêtu de l'aube et ayant aussi la grande tonsure, est à genoux près de l'abbé; il soutient de ses mains et sur le front le pontifical ouvert pour la cérémonie.

» Le rideau, ou pour mieux dire la courtine, que l'on remarque à gauche dans le fond de la sculpture, indique la proximité de l'autel.

(1) De Glen nous a conservé ce beau discours, en l'insérant entièrement dans son histoire manuscrite de l'abbaye d'Hénin-Liétard.

» Ce groupe est d'une exécution remarquable ; l'ensemble s'harmonise bien avec les figures en pied, qui sont de véritables portraits en de bonnes proportions ; elles sont drapées avec goût, leur pose et leur physionomie ne manquent ni de vérité ni de noblesse.

» Il nous reste à dire un mot sur la provenance et sur l'attribution de cette sculpture intéressante.

» Elle provient de l'église de Noyelles-Godault ; elle était en dernier lieu posée sur l'autel latéral consacré à sainte Barbe, place qu'elle avait aussi occupée avant la révolution de 1793, ainsi que nous l'ont déclaré les plus anciens habitants de cette commune.

» Ce sujet appartient certainement au milieu du XVe siècle, par son caractère, par son style, par la forme des costumes, de la crosse, du siége et du rideau.

» La scène qu'il reproduit ne laisse pas plus de doute sur son sujet : c'est bien la bénédiction d'un abbé et même d'un abbé de l'ordre de St-Augustin. Il suffit, pour s'en convaincre, d'examiner avec soin l'ensemble de ce petit monument et d'étudier les costumes et les accessoires qui le composent. Disons aussi que les couleurs dont nous avons retrouvé les traces, se rapportent parfaitement à celles des vêtements des religieux du monastère d'Hénin-Liétard. Ajoutons, en terminant, que le mot Johannes, le seul que nous ayons pu déchiffrer sur le livre porté par l'enfant de chœur, vient compléter les preuves de notre attribution.

» Il s'agit donc ici de la bénédiction de Jean Breton.

» On est heureux de supposer que cet abbé offrit aux ouailles dont il s'était séparé, mais qu'il affectionnait toujours, ce modeste monument en souvenir de leur ancien pasteur élevé à une dignité qu'il n'avait point ambitionnée. »

Des félicitations sont adressées à M. Dancoisne pour cette intéressante notice.

EXCURSION DE M. L'ABBÉ ROBITAILLE DANS L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-POL.

M. Robitaille donne lecture d'un travail intitulé : *Excursion archéologique dans l'arrondissement de St-Pol.*

« Je suis heureux, dit M. Robitaille, que cette petite course à travers les rares monuments de la contrée me permette de réparer un oubli véritablement inexplicable, et qui depuis longtemps me pesait comme un remords.

WAVRANS.

» Il y a plusieurs années déjà, en signalant au comité central la belle nef de la petite église de Wavrans, canton de St-Pol,

je sollicitais un léger secours pour en restaurer diverses parties endommagées par le temps, l'incurie ou le mauvais goût, souvent aussi funeste à l'art que la main du démolisseur. Le comité avait accueilli ma demande de la manière la plus gracieuse et s'était reposé sur moi de l'emploi de la somme qu'il voulait bien allouer. J'en fis l'usage que je crus le meilleur, mais je négligeai de l'informer des résultats obtenus. Je m'empresse de les faire connaître en commençant l'histoire de mon exploration.

» Le conseil municipal de Wavrans, encouragé par l'allocation du comité, vota des fonds considérables, si on considère ses ressources, pécuniaires qui permirent d'agrandir le premier plan de restauration. On replaça à toutes les fenêtres les meneaux en pierre, enlevés la plupart pour fournir un passage plus libre à la lumière ; on répara les brèches faites aux cordons qui règnent au pourtour de la nef, à l'intérieur ; on fit tomber les couches nombreuses de badigeon qui couvraient la voûte et ses nervures, les dais et les piédestaux des niches ; on replaça, au point de jonction des arcs à la voûte, plusieurs médaillons qu'on s'efforça d'harmoniser avec ceux qui restaient. Aujourd'hui, cette voûte, un peu surbaissée comme celles de la fin de la période ogivale, laisse compter les petits carreaux dont elle est formée ; les groupes de nervures montrent leurs moulures évidées et redevenues anguleuses ; les dais et les piédestaux des niches, taillés avec habileté dans un seul bloc, ont retrouvé leur légèreté et leur élégance primitives, et les murs offrent leurs rangées symétriques de pierre de moyen appareil comme au jour de leur construction. Enfin, des statuettes blanches, à formes naturelles et pures, pour la plupart, ont remplacé dans les niches les figurines bariolées et burlesques qu'on y apercevait autrefois.

« Cette restauration, exécutée avec intelligence par un simple tailleur de pierre, sous la direction de M. le curé de la paroisse, a fait de cette nef une des plus belles de celles du pays, et c'est à votre initiative, Messieurs, que la commune de Wavrans doit ce précieux avantage.

ANVIN.

» En suivant le cours de la Ternoise, on arrive bientôt à Anvin, village agréablement découpé par les routes départementales de St-Pol à Boulogne, et d'Aire à Hesdin, qui lui donnent une physionomie animée. L'église de cette paroisse est d'une apparence chétive, et rien dans l'intérieur n'est de nature à affaiblir cette pénible impression ; sa nef est étroite, basse et mal éclairée par quelques fenêtres sans caractère. Le chœur, néanmoins, arrêtera peut-être un instant l'archéologue. Son ogive arrondie et ses nervures à vives arêtes sur lesquelles sont grossièrement sculptés des animaux fantastiques, révèlent la plus mauvaise époque du style gothique.

» L'ancien château de cette commune, connu par ses vieilles tourelles, vient de passer dans les mains d'un industriel, M. Platiau de Longuenesse, qui a l'intention d'en faire une usine à sucre.

BLANGY.

» Le nom de Blangy, plus encore que les beautés du chemin qui y conduit par la vallée sinueuse de la Ternoise, fit tourner mes pas vers ces lieux, autrefois occupés par la célèbre abbaye de Ste-Berthe, et encore si pleins de souvenirs aujourd'hui. Mais cette terre, si souvent visitée par l'amateur de la science archéologique, n'offre plus rien de nouveau au touriste le plus exercé. MM. l'abbé Parenty, Harbaville et Lambert, de St-Pol, ont exploré tour à tour ce champ fertile et en ont enlevé toutes les richesses sans qu'il soit désormais possible d'y recueillir quelques épis échappés à leurs patientes recherches. Les vestiges de la vieille abbaye, d'ailleurs, s'effacent de plus en plus chaque jour, et bientôt l'œil le plus curieux n'en saura plus découvrir aucune trace.

PÈLERINAGE DE SAINTE-BERTHE.

» Mais si la maison de cette fille de rois a disparu du sol, où tant de vertus ont fleuri, son souvenir, du moins, est toujours vivant dans la mémoire des habitants de la contrée. La châsse dans laquelle reposent ses cendres vénérées et celles de ses deux saintes filles est toujours l'objet de leur culte et de leur amour. Le pèlerinage de Ste-Berthe, en effet, n'a rien perdu de son ancienne célébrité. Chaque année, au 4 juillet et pendant toute l'octave de la fête, c'est un concours prodigieux de fidèles accourus des lieux circonvoisins, et souvent même de pays éloignés, venant déposer à ses pieds leurs vœux et leurs espérances. Cette année encore, on y vit une foule immense de pèlerins, dont l'attitude recueillie témoignait d'une foi profonde dans la puissance et la bonté de la sainte de Blangy.

» Des circonstances particulières nous font quitter la route délicieuse qui mène à Auchy-les-Moines, cet autre village, si connu dans les fastes de l'histoire locale, religieuse et artistique, pour visiter la commune de Tramecourt.

TRAMECOURT.

» Tramecourt, qui a donné son nom à une illustre famille honorée en Artois depuis plus de six siècles, est un petit village du canton du Parcq, situé à 18 kilom. environ de St-Pol. Un chemin de grande communication, partant de Ruisseauville et reliant entre elles les routes impériales de St-Pol à Hesdin, et d'Hesdin à Fruges, passe sur les limites du territoire de Tramecourt et d'Azincourt, à l'endroit même où se donna la funeste bataille de ce nom.

» L'église, sous le vocable de saint Léonard, possède un petit os de son patron, enchâssé dans un reliquaire de bois argenté, ayant la forme d'un bras. Cette précieuse relique avait donné naissance à un pèlerinage où l'on se rendait des communes voisines pour implorer le saint, surtout dans les affections qui empêchaient le développement des organes des enfants. Il ne reste presque plus de vestiges de cette ancienne dévotion.

» Cette église fut construite au commencement du XVII° siècle; la nef, du moins, porte la date de 1612. Le plein-cintre, mêlé à la forme ogivale, annonce la fin du règne de la belle architecture ; toutefois, les nervures de la voûte habilement groupées et s'élevant en faisceaux avec beaucoup de grâce, sont dans un état de parfaite conservation, et peuvent consoler les habitants de n'avoir pas attendu la renaissance pour bâtir la maison de Dieu.

» On voit à Tramecourt un baptistère curieux, dont la forme et les ornements accusent le XI° siècle ou le commencement du XII°. Il est sculpté en plein bloc, dans une pierre grisâtre, dont une tradition populaire, mais dépourvue de fondement, fait remonter l'existence au-delà de l'ère vulgaire.

» Quoiqu'il en soit, ce monolithe mérite une certaine attention au point de vue de l'art et de l'époque qu'il révèle. La cuvette de ce baptistère est soutenue par quatre colonnes trapues, une à chaque angle, et par un tube médiant qui fournit passage aux eaux lustrales pour descendre dans la piscine. Les colonnes couronnées de chapiteaux, sur lesquels se dessinent d'une manière imparfaite la feuille d'acanthe et la volute ionique, supportent une sorte d'entablement carré, sculpté sur les quatre faces, dont deux seulement peuvent être étudiées et reproduites, parce que ce monument est placé dans un angle formé par deux murs. Le côté vu de face offre deux têtes de levrettes posées sur le même plan, se regardant symétriquement l'une l'autre. Leurs corps, semblables à celui d'un poisson, s'arrondissent, s'effilent et se contournent en une espèce de queue palmée, dont les extrémités se rapprochent sans se confondre, et sont reliées entre elles par une barre horizontale qui rappelle celle des fleurs de lis sur écusson. Il nous a été impossible de caractériser le genre d'ornementation qui recouvre le corps de ces deux chimères dans toute sa longueur, à moins qu'on ne veuille y voir une espèce d'ailes.

» Sur l'autre côté sont deux têtes d'animaux à bec recourbé et crochu, plantées sur un long cou, qui va se perdre dans un plumage touffu, mais grossièrement figuré. Il est probable que les sculptures des faces parallèles sont semblables à celles que nous venons de décrire.

» La pierre de ce baptistère, d'un grain très-gros et très-tendre, est inconnue dans le pays.

» Du côté gauche du chœur, on remarque quatre grandes dalles sépulcrales en marbre, enchassées dans le mur et consacrées aux membres de la famille de Tramecourt.

» La première représente à genoux sur un coussin devant un crucifix :

« Jehan de Tramecourt, mort le 27 octobre 1540, et son » épouse, Isabeau de la Haye, décédée le 6 août 1592. »

» On lit sur la seconde :

« Antoine de Tramecourt, 1657, et Louise de Saint-Venant, » dernière de ce nom, 1649. »

» Sur la troisième :

« Antoine de Tramecourt, 1773 ;
» Louise de Paul de Thiennes, 1764 ;
» Leur fils, Marie Christian, 1772. »

» Sur la quatrième :

« Pierre Messire François de Tramecourt, 1776. »

» C'est l'aïeul du marquis actuel, M. Victor de Tramecourt.

» Au bas de l'église, on trouve une autre pierre mortuaire, également incrustée dans le mur, sur laquelle on voit un prêtre à genoux devant le très-St-Sacrement, ayant une barrette à ses pieds avec ces mots :

« Nicolas Bocquillon, décédé ce 2 avril 1633. »

» Louise de Paul de Thiennes, dont le nom figure sur la troisième dalle, fit construire en 1734, à la suite des guerres d'Italie, une chapelle à la mémoire des Français qui succombèrent dans la journée d'Azincourt, au lieu même où reposaient leurs cendres. « Ce monument, à la fois religieux et national, dit M. Nicolas » Lambert, devant perpétuer aux siècles futurs le souvenir » d'une des journées les plus néfastes de nos annales militaires, » et qui aurait été un objet de vénération pour les peuples des » républiques payennes, ne trouva pas grâce aux yeux des ré- » publicains français qui faisaient sonner si haut les mots de » vertu, de fraternité, de patriotisme. La chapelle fut démolie » pendant les mauvais jours de 1793, et par un raffinement de » barbarie et d'impiété, qui paraîtrait incroyable, si les contem- » porains n'étaient pas là pour l'attester, on en employa les » débris à construire une étable à porcs. » *Puits artésien*, 3me année, 24me livraison, page 2.

» Lorsqu'en 1815 les Anglais firent des fouilles sur le terrain qu'elle avait occupé, les restes de nos guerriers furent religieusement recueillis et placés dans un cercueil commun par les soins de M. l'abbé Pourchez, alors curé d'Azincourt, qui, après un service solennel, les déposa dans le cimetière, vis-à-vis une

des fenêtres du chœur. Malheureusement, ces restes précieux sont confondus avec les cendres les plus obscures, et le regard du passant ne saurait désormais les découvrir; le signe de l'espérance chrétienne, qui surmonte les autres tombes, ne repose plus sur elles, en sorte que ceux qui sont morts si généreusement pour la patrie n'ont pu obtenir d'elle un humble tertre.

» Le vieux château de Tramecourt, bâti en 1616 et servant aujourd'hui de ferme, n'offre rien de remarquable. Le nouveau, habité par M. le marquis Victor de Tramecourt, neveu de M. Georges-Léonard-Bonaventure, pair de France sous la Restauration, fut construit en 1740 et a reçu de grands embellissements depuis plusieurs années. On y conserve avec soin un manuscrit très-ancien qui contient le récit de la funeste bataille d'Azincourt.

HEUCHIN.

» La renommée du village d'Heuchin nous fit diriger nos pas vers ce chef-lieu de canton, appelé autrefois bourg d'Helcie, du nom d'une fille de Pepin-le-Bref, qui fut inhumée dans l'église, où néanmoins on n'a découvert aucune trace de son tombeau.

» La cure, qui faisait partie de l'ancien diocèse de Boulogne, était à la nomination des moines de St-Bertin, de St-Omer, qui en partageaient la dîme avec le prieur ou le prévôt.

» L'église, sous le vocable de saint Martin, est un des monuments les plus anciens de l'arrondissement de St-Pol, dans sa partie primitive. Le portail et la moitié de la grande nef remontent au XIe ou au XIIe siècle, comme il est facile de le voir par sa porte en plein cintre, ornée de chaque côté de trois colonnes, placées en retraite, annelées dans le milieu, ayant des chapiteaux coniques surmontés de grosses moulures arrondies dont la dernière forme est archivolte. On en trouve une nouvelle preuve dans sa corniche, où l'on remarque les débris de dix-huit têtes d'animaux, ou figures humaines grimaçantes, dans les trois petites fenêtres en plein cintre placées audessus de cette corniche, et se reproduisant au pourtour de l'église pour éclairer la nef principale, dans les huit anciennes colonnes carrées, d'une épaisseur énorme, entourées de colonnettes qui en dissimulent la pesanteur, reliées entre elles par une arche ogivale surbaissée, annonçant l'apparition de l'ogive et masquant l'édifice, où la lumière ne pénètre qu'avec peine.

» Le chœur et les chapelles du bras de croix, reconstruits en 1630, sont du style flamboyant, avec voûtes à nervures anguleuses et contreforts adhérants à pignons et clochetons du temps.

» Les deux nefs latérales, rebâties seulement en 1760, sans aucun égard aux caractères primitifs, sont deux murs percés de fenêtres à anse de panier, dépourvus de tout ornement et formant deux appentis.

» Cette église ne paraît pas susceptible de restauration dans sa partie ancienne, tant sont grands les ravages causés par le temps et l'humidité. Le chœur et la croisée, dans un meilleur état de conservation, ont néanmoins besoin de réparations urgentes qui demandent de l'intelligence et du goût.

» Non loin de la voie appelée autrefois chaussée Brunehaut, conduisant de Thérouanne à Amiens, il y a deux petites plaines, dont l'une porte le nom de *la Meurtrie*, l'autre de *la Croix Noire*. Les habitants y trouvent le souvenir d'une bataille sanglante ; quelques-uns pourtant, avec plus de vraisemblance, celui d'un grand crime commis en cet endroit.

» Dans les fouilles faites pour la construction de plusieurs maisons et l'établissement de la nouvelle route départementale d'Aire à Hesdin, on a trouvé des pièces romaines, des restes d'armes brisées et des outils assez anciens. Mais rien n'a été conservé. On a aussi rencontré à une profondeur de deux mètres des murailles très-épaisses. On sait que Heuchin avait autrefois un château, dont il reste les fossés et les fondations, que l'on retrouve à quelques pieds du sol, et un terre-plein, dit le rempart.

» Il y avait à l'entrée du village, du côté de Bergheneuse, une porte formée par une arcade en plein-cintre qui fut détruite au moment de la construction du chemin départemental.

» FEBVIN-PALFART.

» D'Heuchin, un de mes amis m'entraîna à Febvin-Palfart dont l'église, selon lui, méritait quelque attention. Je ne regrettai pas cette pointe faite sur le canton de Fauquembergues, en dehors du tracé de mon itinéraire. L'église de cette commune, en effet, est assez curieuse. Le chœur et la tour qui y est attenante furent construits vers l'an 1400, par Eustache, seigneur de Pipemont, hameau de Febvin, qui en fit don, avec plusieurs terres, à l'abbaye de Blangy, à charge de les entretenir désormais. On voit dans les archives que ce même Seigneur donna à la paroisse une parcelle de la vraie Croix, en 1404, don très-précieux pour ce temps où les reliques de ce genre étaient beaucoup moins communes qu'aujourd'hui. Le chœur et le dessous de la tour, qui en est en quelque sorte la continuation, offrent une longueur de 15 mètres sur 6 mètres environ de largeur. L'ogive, bien qu'un peu arrondie, conserve pourtant une forme très-gracieuse. La nef unique fut bâtie en 1590 aux frais de la paroisse ; elle a 19 mètres de long, 7 de large et 10 de haut ; mais sa voûte est en bois et de forme cylindrique.

» M. Deloflie, curé actuel, a commencé la restauration de son église, et il apporte à ce travail important une intelligence remarquable. Il a fait percer trois fenêtres sur le côté nord de la nef, qui n'avait d'ouverture que du côté du midi, rétablir les meneaux des fenêtres du chœur et les moulures qui les ceignent,

enlever les couches épaisses de badigeon au pourtour du chœur et à la voussure de la tour. Cette partie de l'église ne laissera rien à désirer après l'achèvement complet des travaux ; restera la nef dont il faudra restaurer les anciennes fenêtres et harmoniser la voûte avec le style primitif. Nous souhaitons de tout cœur à M. l'abbé Deleflie les ressources pécuniaires nécessaires pour mener son œuvre à bonne fin, et il aura rendu un vrai service à l'art et à la paroisse.

» Nous avons remarqué dans le chœur deux médaillons nouvellement réparés. Au bas du premier, il est écrit : « Chi gient M. Nicole le Caron, jadis chanoine de Thérouanne et curé de cette église de Febvin qui fonda les messes du St-Sacrement chaque jeudi de l'an et aux fêtes de Notre-Dame-Conception, nativité, visitation, assomption ; qui pour ce créa des rentes à chacun trépassa le 5 décembre 1513. »

» On lit au bas du second : « Au chœur de cette église est
» reposant le corps de maître Nicole le Caron, en son temps
» maître en arts, homme savant, pasteur cinquante ans environ,
» ayant été de bon renom et bien vivant ; aussi maître Nicole
» le Caron, qui cy à sa représentation, curé céant, a été cin-
» quante ans. L'oncle et le neveu en bonne dévotion de Febvin,
» prêtre, curé, ont été cent ans. *Obiit anno* 1565, *die conceptionis*
» 8 *decembris*. »

» Après cette courte visite faite à la paroisse de Febvin, je reviens sur mes pas pour voir l'église d'Eps, mais il ne me restait plus assez de temps pour l'examiner à loisir. Son petit portail du style roman, sa forte tour, sa blanche flèche élancée dans les airs, et surtout sa charpente à corbeaux soigneusement sculptés, rappelant ceux de Camblain-l'Abbé, méritent une étude que je remis à plus tard. »

Les fonts baptismaux de St-Venant ayant été désignés par la Commission pour faire partie de la Statistique monumentale du Pas-de-Calais, M. l'abbé Vandrival a été chargé, conjointement avec M. Dancoisne, d'en faire la description.

L'honorable membre donne lecture de ce travail. (Il est inséré dans la Statistique monumentale).

Différentes observations sont faites sur le monument dont il vient d'être parlé. M. Grigny dit qu'on y trouve, comme sur le portail de l'église cathédrale de Rouen, un homme marchant sur les mains. Plusieurs savants ont été consultés sur l'âge et le style du monument et n'ont pu donner de renseignements positifs.

Une conversation longue et sérieuse s'engage à ce sujet entre les membres de la Commission. On décide ensuite que la notice de M. Van Drival sera livrée à l'impression.

M. Robaut dépose sur le bureau les estampages des fonts baptismaux de St-Venant qu'il a pris sur les lieux mêmes. Ce moyen de contrôle permet à la Commission d'apprécier le mérite et la précision des dessins du jeune artiste.

EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE DANS LE CANTON DE VIMY,
PAR M. A. TERNINCK.

L'honorable membre s'exprime ainsi :

« Permettez-moi, Messieurs, de vous entretenir encore du canton de Vimy, dont les richesses archéologiques sont vraiment très-nombreuses. Suivez, je vous en prie, avec moi, cette courte promenade, qui, je le pense, vous révélera quelques faits et quelques monuments nouveaux.

» Nous la commencerons à Arleux, nous passerons en nous inclinant devant ce calvaire dont le soubassement en grès, haut de deux mètres environ et d'une forme harmonieuse, porte gravée en relief sur sa face, une croix élégante et fleurdelisée dans le style du XVIe siècle ; dans le bas du village, au milieu des ruines de l'ancienne ferme de la collégiale de Lille, nous verrons l'entrée de ces vastes galeries souterraines qui vont, dit-on, se réunir à celle de Bois-Bernard, et bientôt nous arriverons à Willerval, dont l'église, visitée par tous les archéologues du pays, nous offre toujours un nouvel intérêt.

» Vous connaissez tous, en effet, Messieurs, ces trois magnifiques pierres tombales qui ont été si bien décrites par nos honorables collègues, MM. Parenty et d'Héricourt, et qu'a reproduites avec tant d'art notre ami M. Robaut. La richesse des décorations, la beauté des formes et la pureté des lignes architecturales leur donnent une grande valeur que rehausse encore leur haute ancienneté, puisqu'elles remontent aux XIIe, XIIIe et XIVe siècles. Depuis qu'elles ont été décrites, ces tombes ont retrouvé une compagne qui avait jusqu'à présent été cachée sous la table de l'autel latéral de gauche, et qu'a su découvrir un de nos zélés collègues en la science, quoiqu'il ne fasse pas partie de notre Commission, M. de Galametz.

» Cette pierre est moins ancienne ; elle ne remonte pas au-delà du XVIe siècle, et elle reproduit, gravées en creux, l'effigie du Seigneur avec la barbe et les cheveux longs, la colerette ample et tuyautée de cette époque, et à côté de lui sa noble épouse, que malheureusement les gradins de l'autel nous cachent encore.

» Enfin, l'église elle-même de Willerval n'est pas non plus sans intérêt, et les vestiges d'architecture de transition qui existent à son portail, ainsi que la Vierge qui orne son chevet, méritent quelqu'attention. Malheureusement, le vœu que j'avais émis, il y a quelques années, de voir relever contre les murs

ces monuments que détériore sans cesse le pied des paroissiens, n'a pas été écouté, et bien des parties curieuses ont été détruites ou fortement détériorées depuis lors.

» J'avais espéré retrouver un dessin de cet ancien manoir féodal qui se dressait, il y a peu d'années, près de l'église : les tours, son pont-levis et ses murailles ornées de machicoulis et de créneaux ; mais les démarches que j'ai faites dans ce but ont été infructueuses.

» Je ne décrirai pas non plus ces vastes et curieuses fondations de la ville ou villa d'Attimont que nous laissons sur notre droite et qui nous donnent des quantités considérables de monnaies romaines, des vases, des bronzes et d'autres objets antiques : il suffira de dire que si l'on parcourt le sol qui les recouvre après une pluie, on est certain d'y trouver bon nombre de petits bronzes aux effigies de Constantin et des Empereurs de cette époque, entremêlés parfois avec des pièces plus importantes.

» Après Willerval vient Farbus, dont nous visiterons l'église qui n'offre d'intérêt que par la pierre tombale qui se trouve sous la tour. Elle est plus étroite dans le bas que dans le haut, ce qui semble indiquer une haute antiquité, et elle nous montre gravé en relief sur sa surface une sorte d'arbre héraldique contenant six feuilles disposées de chaque côté sans aucune trace d'armoiries. Autour de la pierre était une inscription presque détruite aujourd'hui ; on ne peut plus y lire que ces mots : Ci gist Thiebz.

» Mais voici Vimy, dont nous avons déjà décrit les monuments curieux ; aussi le traverserons-nous bien vite, non toutefois sans regarder son église, romane par sa tour et ses fonts baptismaux, ogivale par ses nefs de 1550 et de la Renaissance par la belle boiserie qui sépare les nefs du dessous de la tour et le triptique assez curieux qui décore son autel latéral de droite.

» Du château nous ne trouverons plus que quelques débris épars dans la cour d'une ferme voisine, et la motte elle-même qui le portait et qui offrait tant d'intérêt par le nombre considérable de tombes en pierre et surtout par la disposition circulaire qu'on lui avait donnée. Cette motte, dis-je, a disparu; heureusement j'ai pu suivre les travaux de son enlèvement et j'ai surtout trouvé chez plusieurs habitants très-intelligents, et notamment chez M. Joncqué, greffier de la justice de paix, une complaisance et un zèle que je ne saurais trop louer, et qui m'ont permis de recevoir des rapports écrits par eux de toutes les découvertes que je n'avais plus alors qu'à aller vérifier sur place. Telle est, Messieurs, l'origine des détails que j'ai eu l'honneur de vous soumettre il y a quelques années et dont j'ai encore en mains les notes circonstanciées tracées par ces hommes honorables.

» Nous ne verrons plus que quelques débris de la tour Melle, qui était située près de cette motte, et sous laquelle existe encore un souterrain qui, dit-on, conduisait au château de la Motte. Mais nous trouverons non loin de là, dans une ferme située rue d'Avion, les antiques sommiers en chêne dont je vous ai déjà fait mention et qui portent des inscriptions si curieuses que je ne puis m'empêcher de vous les relire, et que voici :

« Che fit faire et ouvrer Jean de Folencourt... Jean Dugardin
» mort en l'an de grasse MVXVII p. huic domui l'an MVXVII,
» le XX de mai. »

» Et surtout la suivante composée de six vers, que l'ouvrier pourrait bien avoir mal copiés :

« Huit magnier de gens sont dont il n'est nul mestier.
» De femme pleinderesse, de joly berquier,
» Hardiesche de prestre, de couart chevalier,
» Orgueil de povre home, de rongnieux polégier,
» De juge convoiteux, de puant barbier,
» Pour l'an de grasse mille chincq cens XVII. »

» Je laisse de côté les autres curiosités que nous trouvons encore dans cette commune et que je vous ai déjà décrites, pour me rendre à Givenchy, qui contient plusieurs monuments curieux qui ne vous ont pas encore été décrits.

» D'abord ce sont deux mottes principales et qui méritent tout votre intérêt. L'une, dite motte du Catel, est située derrière l'église qu'elle domine, car on l'a élevée presque au haut de la côte d'où elle commande toute la vallée. Je ne sais si son origine est celtique, mais j'ai la presque certitude qu'elle porta jadis un château qui lui a donné son nom de Catel et qu'habitaient les seigneurs du lieu.

» Cette motte est oblongue comme celles qui, en Belgique, renfermaient les ossements de plusieurs cadavres germains ; elle est encore entourée de fossés profonds qui protégeaient le castel, et on trouve dans son sein des restes de fondations et aussi des grès bruts et informes.

» L'autre motte, dite Bouland, est située à l'autre bout du village, à Givenchizel ; elle est placée au pied des collines qui l'entourent de trois côtés, et elle lève bien haut, à 20 mètres peut-être au-dessus de sa base, sa tête ronde et en forme de mamelon, et qui forme comme une seconde motte au-dessus d'une autre très-vaste. Il y a entre ce monument et celui du même genre qui a été détruit à Vimy de grands points de ressemblance, même grandeur, même forme, presque même situation, et il faut surtout remarquer qu'ils sont, en regard l'un de l'autre, placés de chaque côté de la vallée comme en correspondance.

» Ne pourrait-on pas supposer que la motte Bouland a été

élevée en même temps que celle de Vimy, et qu'elle contient aussi des tombes celtiques qu'il serait très-intéressant d'explorer.

» Nous avons vu que celle de Vimy avait sous elle des souterrains dont une des issues donnait sous la tour Melle. Ne trouverions-nous pas de semblables galeries près de celle de Givenchy, et ne sont-elles pas l'origine et la cause de cet abîme placé près d'elle et qui engloutit avec tant de promptitude les eaux si abondantes que lui envoient les collines des environs aux époques d'orages et de fontes de neige.

» Les bois qui entourent Givenchy nous cachent aussi, sans doute, d'autres restes des vieux temps ; dans celui à Foste nous verrions peut-être un de ces anciens lieux d'habitation que disposaient les Gaulois ; dans ceux de l'ermitage, du temple, etc. Nous pourrions découvrir aussi peut-être d'autres souvenirs anciens, mais j'ai hâte d'avancer, d'autant plus que nous allons trouver plus loin des restes de ce genre bien plus curieux et mieux caractérisés.

» Nous traverserons donc Souchez, si remarquable par son église à tour romane et sa croix de grès, l'une des plus belles du pays. Si nous avons à gémir sur la mutilation qu'ont subie ces monuments, nous sommes heureux, du moins, de savoir que tous deux se trouvent aujourd'hui placés sous la tutelle d'un de nos plus zélés et savants collègues, et que sous sa direction leur bonne conservation et leur restauration même sont assurées.

» Mais nous voici parvenus à l'extrémité de notre excursion, à Carency, dont les restes du vieux château sont encore debout, imposants et majestueux. La tour ronde qui flanque l'un de ses angles est surtout bien conservée. La chambre basse est couverte d'une voûte plein-cintre soutenue par des arcs doubleaux qui se croisent à son centre et dont la moulure est un carré émoussé sur les angles. Les ouvertures qui éclairent ou donnent accès à cette tour sont tantôt cintrées et flanquées de colonnettes, et tantôt carrées, mais ayant leur linteau supérieur monolyte supporté par deux pierres saillantes, sur l'ouverture en forme de demi-rond. Un escalier en pierre, pratiqué dans des murs qui ont 2 mètres d'épaisseur, conduit du premier étage au second, et dans leur épaisseur aussi ont été prises une cheminée, une alcôve et une armoire. Enfin un toit conique et octogone recouvre cette tour massive et portait jadis la girouette armoriée.

» Les autres constructions de ce château ont à peu près disparu ; on n'y voit plus qu'un mur peu élevé qui était le soubassement du corps-de-logis et quelques bases de tours carrées plantées au haut de cet abrupte escarpement qui commande la vallée.

» Un souterrain existe aussi sous ce manoir ; on y descend par une pente assez douce et un escalier en grès jusqu'à une por-

fondeur de 14 mètres. Il a, comme dans les galeries, 1 mètre 70 de largeur, et est maçonné et voûté comme elles avec des pierres calcaires de petit appareil. Le dessus de la descente est recouvert de voussures courtes, disposées en retrait et s'abaissant l'une derrière l'autre jusqu'au fond.

» Le conduit principal est coupé perpendiculairement par huit allées transversales courtes parfois, mais parfois aussi se dirigeant au loin dans l'église ou sous le village, mais qui la plupart ont été obstruées depuis peu par des éboulements et ont été rebouchées par mesure de précaution.

» Le sol est partout pavé de grès, et une double pente amène de toutes les parties du souterrain vers son milieu les eaux d'infiltration qui disparaissent là dans une perte qu'on y a disposée.

» Enfin, au bout de la galerie principale a été disposée une sorte de cheminée assez large qui monte jusqu'au sol, se glissant dans l'épaisseur de la muraille d'une tour carrée et aboutissant à une grande meurtrière qui permettait, soit à l'air extérieur de pénétrer dans ce souterrain pour l'assainir, soit à la fumée du foyer qu'on allumait dans la galerie pour la réchauffer, de s'échapper au dehors, soit aussi pour faciliter la descente des vivres pour nourrir les habitants de ces lieux.

» Les arêtes qui se croisent aux embranchements sont vives et sans moulures, et tout dénote une époque de constructions très-ancienne : le xe ou xie siècle peut-être.

» On lit au bout de la galerie principale :

« Bouchée en 1749. 10 juing. Montmorency.

» Découverte le 27 mars 1808. Carrault. »

» Ce souterrain a déjà été visité par notre savant ami M. d'Héricourt, qui en a parlé dans son beau travail sur Carency. Mais voici un autre monument qui n'a été découvert dans ce château que depuis peu.

» C'est un large puits de même profondeur et travail que le souterrain, n'ayant d'issue dans aucune galerie, n'allant pas jusqu'à l'eau, pavé dans le bas et terminé dans le haut par un retrécissement graduel qui réduit son ouverture à un carré de 0 mètre 70 de côté dans lequel se logeait une pierre scellée d'un large anneau.

» Au fond se trouvaient, quand on a découvert cette excavation, des ossements de petits animaux, deux longs et forts éperons, le bout doré d'une gaine de poignard, des boucles et fibules en cuivre doré, un débris de cotte de maille et des objets en fer, consommés par la rouille et ayant peut-être servi de chaînes. Tous ces objets semblent appartenir au xvie siècle.

» Qu'était cette construction ? une oubliette, sans doute, dans laquelle on enfermait, ce qui du reste était bien rare, les grands criminels de haute naissance souvent, et qui trouvaient là une mort ignorée et préservée de la tache d'ignominie.

» Sortons maintenant du village et rendons-nous dans le bois Piéton qui est placé sur une colline, dans la direction d'Ablain. Là nous trouverons, au milieu des fourrés, des traces nombreuses d'antiques habitations.

» Ce sont de grandes excavations en forme de cônes renversés, d'un diamètre d'environ 8 à 9 mètres dans le bas, et dont les contours sont parfaitement circulaires et escarpés ; si vous en creusez le fond, vous y trouverez des tessons de vases grossiers, de grosses et épaisses tuiles brisées, des briques qui portent des traces de ciment, et surtout des pièces de métal avec empreintes, les unes qui sont évidemment d'antiques monnaies frustes, d'autres carrées qui n'étaient sans doute que des poids.

» Qu'étaient ces excavations ? évidemment l'emplacement d'habitations particulières des premiers habitants du pays. Voici, en effet, comment M. A.-G.-B. Schayes décrit ces maisons dans son histoire de l'architecture en Belgique : « Les habitations » des Celtes de toutes conditions étaient de petites cabanes » construites en bois, en torchis ou en terre, de forme circulaire, » comme celles des nègres et des sauvages de l'Amérique ; elles » étaient isolées et bâties à l'ombre d'épaisses forêts. »

» Les débris de tuiles et autres objets qui semblent appartenir à l'époque gallo-romaine indiquent, selon moi, que ces lieux ont continué d'être habités pendant la domination du peuple-roi. »

La parole est donnée à M. l'abbé Lamort pour la lecture d'une note sur le prospectus de l'histoire du bienheureux Jean de Montmirail, seigneur d'Oisy, etc., etc. Cette note est ainsi conçue :

« JEAN DE MONTMIRAIL.

» M. l'abbé Boitel, curé-doyen de la ville de Montmirail, prépare une publication qui me semble de nature à intéresser ceux d'entre nous qui s'occupent d'histoire locale. C'est la biographie du bienheureux Jean de Montmirail, tour à tour vaillant guerrier, religieux fervent et thaumaturge vénéré. Au XIIIe siècle, dit l'auteur, on célébrait sa fête, et la châsse fabriquée en 1252 existe encore, avec les reliques. Ce monument précieux est aujourd'hui entre les mains de M. de Montesquieu, possesseur de l'antique abbaye, ainsi que de l'église en ruines de Long-Pont, au diocèse de Soissons, enrichie à ce qu'il paraît de signes héraldiques importants. Cette châsse a été confiée à l'étude d'hommes compétents, parmi lesquels figurait probablement le Révérend Père

Martin, dont la mort prématurée a laissé un si grand vide et d'aussi unanimes regrets.

» Dans son histoire, M. l'abbé Boitel se propose de donner la filiation des seigneurs d'Oisy, depuis Hugues Ier, seigneur d'Oisy et châtelain de Cambrai. Il citera plusieurs chartes sur différentes abbayes du Cambraisis. Malheureusement il n'en a pas découvert sur l'abbaye du Verger.

» D'après l'historien, le nom du bienheureux Jean fut longtemps célèbre. On accourait en foule à son tombeau des contrées les plus lointaines, et sa gloire ne se serait éclipsée qu'avec celle du moyen-âge lui-même. Cependant, ajoute M. Boitel, le bienheureux ne restera pas entièrement inconnu, et St-Vincent de Paul le proposait pour modèle aux filles de la charité, dans une de ses conférences. Comment se fait-il qu'un pareil nom n'ait pas trouvé place au martyrologe romain. C'est sans doute ce que nous expliquera le livre de M. l'abbé Boitel.

» Au reste, il est incontestable que Jean de Montmirail s'est signalé par des libéralités importantes. Le docteur Escallier cite dans son histoire, page 136, la charte en date de 1201 par laquelle ce seigneur abandonne aux religieux d'Anchin, pour huit ans, dix muids de sa grange d'Oisy à prendre chaque année à la St-Rémi. Il eût également une grande part à la fondation de l'abbaye du Verger, et à cette occasion, Messieurs, je vous signalerai un fait qui pourra faire naître en vous quelqu'étonnement. Parmi les rares débris qui nous restent de la célèbre abbaye du Verger se trouvaient quelques pierres funéraires et une statue en pierre blanche que la tradition regarde comme celle de Jean de Montmirail, et que je croirais être plutôt celle d'Elisabeth, son épouse, qui signala ainsi que le comte Jean ses libéralités envers l'abbaye naissante.

» Eh bien, cette statue, au lieu d'être recueillie avec respect, a été dressée au milieu d'un carrefour servant à diviser les trois routes naguères départementales allant sur Brunémont, sur Aubencheul et sur Metz-en-Couture en passant par Oisy. Cette statue représentant la bienfaitrice d'une abbaye célèbre est là exposée aux insultes des passants, et servant quelquefois de point de mire aux jeux des enfants. Je crois qu'il y a dans ce fait quelque chose qui doit éveiller la susceptibilité d'hommes chargés comme vous l'êtes de veiller à la conservation des monuments. Cette statue, aujourd'hui trop mutilée, ne mérite peut-être plus les honneurs d'un musée, mais ne pourrions-nous pas réclamer pour elle celui d'une sépulture honorable. »

Une découverte de monnaies en bronze a été faite sur le territoire de Ficheux, canton de Beaumetz-lez-Loges. — M. Dancoisne lit à ce sujet le rapport suivant :

RAPPORT SUR UNE TROUVAILLE DE 9,000 PETITS BRONZES ROMAINS, FAITE A FICHEUX, PRÈS D'ARRAS.

« La numismatique romaine du Haut-Empire, cette vaste matière sur laquelle plus de 300 auteurs ont laissé d'importants travaux, a été, en dernier lieu, admirablement exposée, complétée et résumée par l'illustre Eckhel et par Mionnet, son digne continuateur. »

» Les explorations se poursuivent, les trouvailles se succèdent, mais sans grand profit, il faut l'avouer, pour cette notable partie de la science, qui semble avoir dit son dernier mot. Toutefois, une découverte numismatique de ce genre peut encore, sous divers rapports, fournir des renseignements utiles, et l'histoire locale surtout en tire des données précieuses. C'est ce qui m'engage à rendre compte à la Commission historique de la récente découverte d'un dépôt de monnaies romaines appartenant à la seconde moitié du IIIe siècle de notre ère.

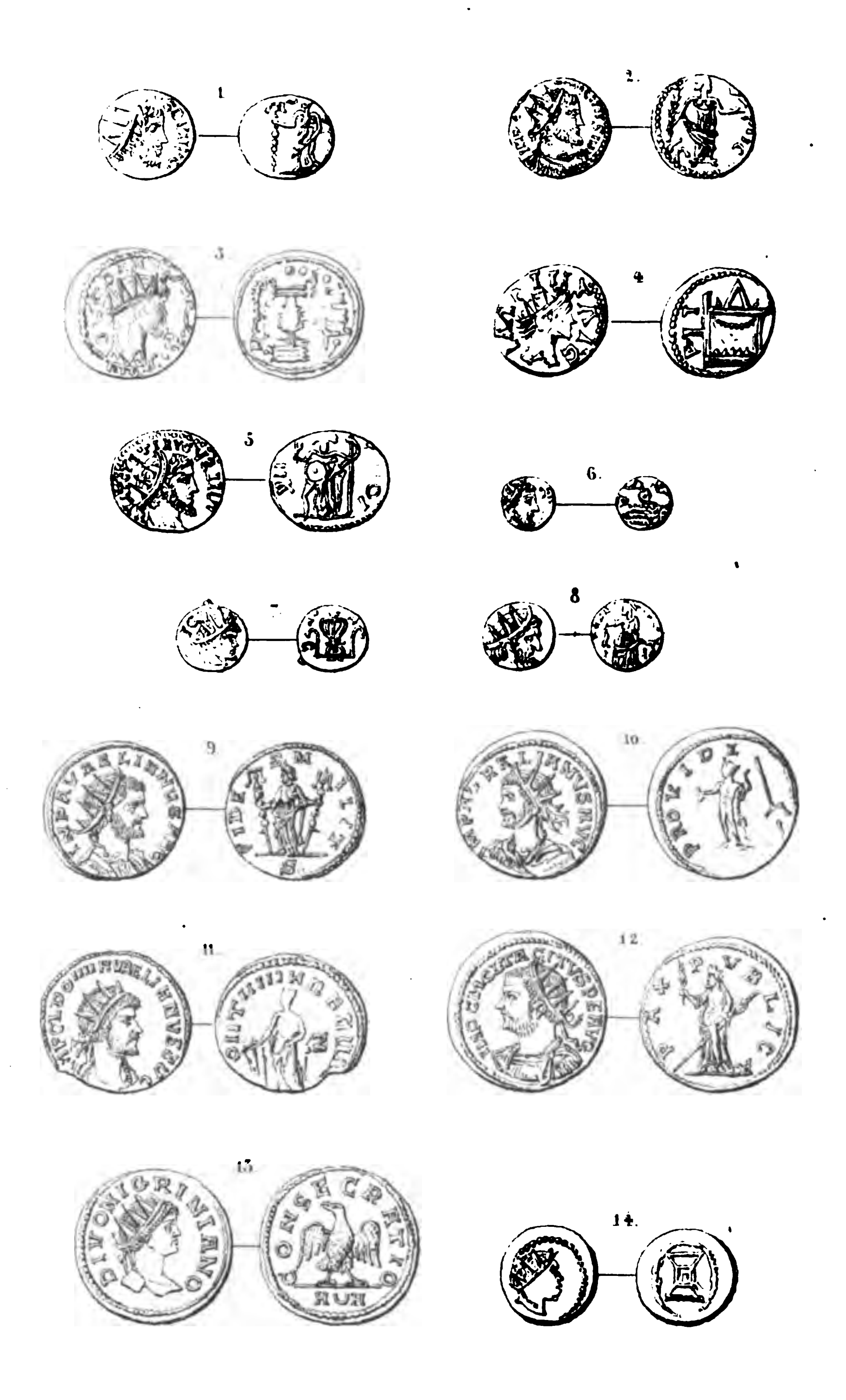
» Dans le mois d'avril dernier, un cultivateur de Ficheux, commune à 6 kilomètres d'Arras, trouva, en bêchant son jardin, un grand vase de terre rougeâtre qu'il brisa aussitôt. La surprise de ce bon campagnard fut grande, quand il vit s'échapper de ce vase une quantité prodigieuse de petites monnaies couvertes d'oxide et de terre. Au comble de la joie, il emporte en sa demeure son lourd trésor, auquel il suppose une grande valeur intrinsèque, mais il ne tarde pas à se convaincre que toutes ces pièces sont de cuivre, encore bien que la plupart aient un ton argentin.

» Le bruit de cette découverte se répandit rapidement et j'en fus informé aussitôt. Je me rendis à quelques jours de là chez le possesseur désillusionné, qui s'empressa de mettre sous mes yeux tout ce que le hasard venait de lui procurer : c'étaient plus de 9,000 petits bronzes romains de la seconde moitié du IIIe siècle, monnaies qu'un long séjour dans une terre humide avait fortement oxidées et altérées (1).

» Dès le lendemain, tout le dépôt monétaire était laissé à ma disposition à Arras, où je faisais choisir mille des pièces les mieux conservées et les plus intéressantes. Le restant était ensuite acheté par un colporteur, puis expédié à Paris pour être vendu sur les quais de la capitale.

» Voici le dépouillement du lot acquis en mon nom. »

(1) Quand on considère l'immense quantité de numéraire en circulation à cette époque dans le vaste empire romain, on se demande comment il avait été possible d'y suffire avec de si faibles moyens de fabrication. C'est qu'on ne saurait aujourd'hui se faire une idée du nombre des employés de la monnaie. On en jugera par le fait suivant : l'histoire d'Aurélien nous apprend qu'à la suite d'une sédition et d'une révolte de monnayeurs, ceux-ci tuèrent à cet Empereur 7,000 soldats en bataille rangée livrée dans Rome même, sur le mont Cœlius.



Monnaies romaines trouvées à Ficheux


UNIV.
OF
MICH.

CLASSEMENT DE 1,000 PETITS BRONZES ROMAINS PROVENANT DE LA TROUVAILLE DE FICHEUX.

Nos d'ordre.	NOMS des Empereurs, Impératrices, Césars et Tyrans.	ANNÉE de leur élévation	ANNÉE de leur mort ou abdication	NOMBRE des pièces.	OBSERVATIONS.
1	Valerianus, senior	253	263	3	
2	Gallienus	253	268	132	
3	Salonina	»	268	10	
4	Saloninus	253	259	2	
5	Postumus	258	267	7	
6	Lælianus	»	»	1	
7	Victorinus	265	267	15	
8	Marius	267	267	1	Assassiné peu de jours après son élévation.
9	Tétricus, senior	267	273	27	
10	Tetricus, junior	267	273	20	
11	Quiétus	260	262	1	Cette pièce est de billon.
12	Claudius Gothicus	268	270	125	
13	Quintillus	270	270	15	N'a régné que 17 à 20 jours.
14	Aurelianus	270	275	69	Parmi ces pièces, il s'en trouve 8 de petit module.
15	Severina	»	»	15	On en compte aussi 8 de petit module pour Severina, princesse dont le nom n'est connu que par ses monnaies.
16	Tacitus	275	276	49	N'a régné que 6 mois.
17	Florianus	276	276	4	N'a régné que 3 mois.
18	Probus	276	282	204	
19	Carus	282	283	25	
20	Numerianus	283	284	24	
21	Carinus	283	285	26	
22	Magnia Urbica	»	»	2	N'est connue dans l'histoire que par ses médailles.
23	Nigrinianus	»	»	2	Il en est de même pour Nigrinien.
24	Diocletianus	284	305	101	
25	Maximianus Hercules	286	310	98	
	Monnaies de fabrique barbare de l'époque des Tétricus			22	
				1000	

Les Romains, après avoir altéré successivement leurs monnaies d'argent, principalement dans la première moitié du IIIe siècle, leur substituèrent, durant la seconde moitié, de petites pièces de cuivre saucé, c'est-à-dire de cuivre légèrement argenté avant la frappe. Ces nouvelles espèces qui remplacèrent celles d'argent, tout en tenant lieu de menue monnaie, avaient, lors de leur émission, l'apparence de l'argent.

Le trésor de Ficheux renfermait une quantité considérable de ces pièces saucées, mais la couche d'argent dont étaient recouvertes ces monnaies trompeuses, était si légère qu'elle n'a pas toujours résisté à la seule action d'un simple nettoyage.

Ce dépôt monétaire a été confié à la terre à la fin du IIIe siècle, vers l'an 290. Ce qui le prouve, c'est qu'il renfermait un nombre relativement considérable de petits bronzes de Dioclétien et de Maximien Hercule, tandis qu'il n'en contenait aucun de Constance Chlore et de Galère Maximien, déclarés Césars en 292, ni de Théodora et de Valérie qu'ils ont prises pour épouses en la même année.

Cette trouvaille offrait toutes les têtes romaines qu'on devait y rencontrer. Ainsi qu'on l'a vu par le tableau ci-dessus, elles sont au nombre de 25 pour un laps de temps de 37 ans! Les plus rares sont celles de Nigrinien, Quietus, Magnia Urbica, Lœlien et Marius. Quant aux revers, ils sont très-variés ; on en trouve même d'assez remarquables, mais aucun n'est inconnu.

Celles des pièces de ce dépôt qui méritent surtout d'être mentionnées ici sont les suivantes, reproduites par la planche ci-jointe :

1, 2, 3, 4 et 5. Monnaies de fabrique barbare aux types des deux Tétricus.

6, 7, 8. Autres très-petites des mêmes Empereurs.

9, 10, 11. Petits bronzes d'Aurélien, offrant de curieuses variétés de type.

12. Autre de Tacite, tête tournée à gauche.

13. Autre de Nigrinien.

14. Pièce très-intéressante. Tête radiée regardant à droite, elle est dans un cercle en grenetis, sans légende. Le revers, aussi sans légende, représente dans une couronne ovale le symbole du Temps ou mieux un autel. Cette curiosité numismatique peut être attribuée à un chef barbare. En effet, son type, sa fabrique, son poids et son diamètre diffèrent essentiellement de ceux des monnaies romaines.

Aucune communication n'étant plus à l'ordre du jour, M. le Président déclare la séance levée.

Séance du 18 Septembre 1857.

Président, M. le Cte d'Héricourt.—Secrétaire, M. A. Godin.

L'ordre du jour appelle les mesures à prendre pour la restauration de la croix de Souchez. M. d'Héricourt rappelle que cette croix est formée de quatre pierres séparées : la base, le fût, le chapiteau et le croisillon, dont il ne reste que l'arbre. Plusieurs systèmes de restauration ont été proposés : le premier consiste à desceller le croisillon à la hauteur de la corniche, et à le remplacer par un monolithe, imité aussi exactement que possible, d'après les parties anciennes qui ont été conservées. Par le second, on percerait l'arbre du croisillon, qui serait traversé par une tige de fer ou de cuivre ; on conserverait le bras existant et l'on y ajouterait une pierre taillée exactement d'après les trois parties qui restent de la croix. Les deux pierres dans lesquelles la tige de fer serait incrustée seraient maintenues à l'aide de plomb fondu, etc. Enfin, par le troisième système, on briserait le croisillon à la hauteur des bras, remplacés par un monolithe ; celui-ci serait maintenu par une forte tige de fer ou de cuivre, et la partie supérieure de la croix serait replacée et scellée de la même manière.

Après une longue discussion à laquelle prennent part notamment MM. Grigny et Lantoine, entrepreneur, la Commission repousse les deux premiers systèmes : le premier, parce que l'opération du descellement lui paraît très-difficile, pour ne pas dire impossible. On ignore en effet quel était le mode employé à cette époque, le plomb et le fer du soudage sont devenus aussi durs que la pierre avec laquelle ils font corps, et l'on pourrait craindre que le chapiteau, qui est certainement l'une des parties les plus importantes de ce monument, ne fut endommagé par cette opération. Enfin, le grès dans lequel serait taillé le croisillon devrait avoir une grosseur difficile à rencontrer, et l'évidement entraînerait la commune de Souchez dans des frais très-élevés. Le second système serait moins coûteux, et il aurait cet avantage de conserver toutes les parties anciennes ; mais l'arbre du croisillon n'a que 0 mètre 28 d'épaisseur, et la croix a subi une déclivité ; ne doit-on pas craindre que le grès ne puisse supporter un forage,

malgré les soins apportés à cette opération ? En outre, par le poids même, les bras tendraient à se séparer.

La Commission pense que le meilleur système, non-seulement au point de vue de l'économie, mais pour atteindre le but qu'elle s'est proposé (restaurer sans détruire), est d'établir le croisillon au moyen d'un monolithe qui serait placé à la hauteur des anciens bras. Ce grès serait traversé par une tige de cuivre et encastré dans l'arbre du croisillon brisé à la hauteur nécessaire. Cette opération se ferait à l'aide d'un ciseau à froid, et M. Lantoine promet de prendre toutes les précautions utiles. La partie supérieure de la croix serait replacée et maintenue à l'aide d'une tige de cuivre.

Après cette délibération, adoptée à l'unanimité, M. Lantoine s'engage à presser activement les travaux de cette restauration de telle sorte qu'ils soient terminés dans le courant du mois prochain.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Séance du 13 Novembre 1857.

Président, M. Harbaville. — Secrétaire, M. A. Godin.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. d'Héricourt rend compte, verbalement, de la restauration de la croix de grès de Souchez. Il constate que cette restauration a parfaitement réussi. La colonne monolithe a été cassée à la hauteur des anciens bras qu'on a remplacés par un grès taillé avec la plus grande exactitude, d'après les parties anciennes, et on a laissé à la croix les mêmes proportions.

M. d'Héricourt ajoute qu'une souscription faite dans la commune a contribué à payer une partie des frais occasionnés par ces travaux.

La Commission décide 1° que la liste des souscripteurs sera conservée dans ses archives, comme témoignagede sympathie, et 2° qu'elle réclamera une subvention à la Société française.

La cérémonie d'inauguration aura lieu au printemps prochain ; elle sera présidée par M. Harbaville.

M. le Président propose au Comité de réunir en un seul cahier les 9[e] et 10[e] livraisons de la Statistique monumentale qui doivent paraître prochainement et qui comprendront : 1° la description des fonts baptismaux de St-Venant, par MM. Dancoisne et Van Drival ; 2° celle de l'église d'Oppy, par M. d'Héricourt, et 3° la cathédrale de St-Omer.

La Commission accepte cette proposition, et décide que M. Deschamps de Pas, ingénieur des ponts-et-chaussées à St-Omer, sera prié de rédiger la notice qui doit accompagner les dessins de ce dernier monument.

M. d'Héricourt appelle l'attention de la Commission sur l'église de Sains-en-Gohelle, où on retrouve encore des vestiges du XIII[e] siècle.

M. Terninck signale aussi, comme très-intéressante, l'église d'Auchy-les-Moines. Plusieurs membres font observer que les parties les plus curieuses de ce monument pourraient être dessinées pour le Bulletin.

Ces observations sont prises en considération, mais elles sont ajournées à l'époque où l'on s'occupera de la publication du Bulletin.

M. Terninck appelle encore l'attention de la Commission sur l'église de Fressin, il décrit rapidement cet édifice qui appartient à la dernière période du style ogival ; il appuie sur les mutilations dont il a souffert. La plupart des meneaux étaient brisés, M. l'abbé Bonhomme, curé de cette paroisse, les a fait rétablir avec le plus grand soin ; ils sont fidèlement exécutés d'après ceux que possède encore l'église.

La Commission recommande ce monument à M. le Préfet, afin d'obtenir une subvention du gouvernement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures et demie.

Séance du 18 Décembre 1857.

Président, M. Harbaville. — Secrétaire, M. A, Godin.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Deschamps de Pas, relative à la notice sur la cathédrale de St-Omer, qui

doit être publiée dans la Statistique monumentale du Pas-de-Calais. M. Deschamps dit, dans sa lettre, qu'on imprime en ce moment la description que M. Hermand, de St-Omer, a faite de cet édifice et qu'il suffirait d'analyser ce travail pour la Commission des Antiquités départementales. En terminant, M. Deschamps offre au Comité un dessin qu'il a fait exécuter et qui présente une élévation de la tour de la cathédrale.

Le Comité, après avoir mûrement délibéré, décide que M. Deschamps de Pas sera prié, de nouveau, de rédiger la notice sur l'église Notre-Dame de St-Omer, en se servant, s'il le juge à propos, du travail de M. Hermand. Toutefois, le dessin offert par M. Deschamps ne pourra être utilisé, attendu que la Commission se propose de faire reproduire tout le côté nord de la cathédrale de St-Omer (vue prise du Palais-de-Justice), en figurant, le plus possible, le chevet ou abside du monument.

Les planches de détail se composeront 1° de diverses statues placées au-dessus du portail du côté nord (si leur état de conservation permet de les dessiner) ; 2° des arcatures romanes qu'on remarque au fond de l'abside, à l'intérieur.

Aucun autre sujet n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à quatre heures.

Séance du 29 Janvier 1858.

Président, M. Harbaville. — Secrétaire, M. A. Godin.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. le Recteur de l'Académie de Douai, ainsi conçue :

« UNIVERSITÉ DE FRANCE.

» Douai, le 4 janvier 1858.

» *A Monsieur le Président de la Commission départementale des Monuments historiques, à Arras.*

» Monsieur le Président,

» L'Empereur, dans sa sollicitude pour les intérêts de la science, a conçu la pensée d'un vaste travail d'ensemble sur la topographie des Gaules jusqu'au ve siècle, et il a daigné confier à S. Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique la direction

d'une publication destinée à combler une lacune de notre histoire archéologique. Pour assurer l'exact accomplissement des intentions de Sa Majesté, il est indispensable que Son Excellence s'entoure de tous les éléments que peuvent fournir les ouvrages déjà connus et les recherches inédites de nos savants.

» M. le Ministre a pensé que les Sociétés savantes de la province, qui rendent chaque jour à la science de si utiles services, prêteraient volontiers le concours de leurs lumières à une œuvre dont elles apprécieront l'importance et l'intérêt. Il me suffira d'indiquer les points principaux sur lesquels Son Excellence appelle mon attention pour montrer la part que les Sociétés peuvent prendre à l'important travail dont il s'agit.

» Ces points sont les suivants :

» 1° Envoi d'un exemplaire de tout travail (mémoires ou cartes), imprimé ou manuscrit sur les questions d'archéologie géographique locale, telles que reconnaissances de voies antiques, exploration des localités auxquelles les auteurs ont attribué des noms gaulois et romains ;

» 2° Rectification, par la connaissance intime des localités, des erreurs contenues dans les grands ouvrages géographiques, tels que ceux d'Adrien de Valois et du baron de Walkenaër ;

» 3° Indication 1° des villes reconnues antiques ; 2° des centres de population établis à l'époque gallo-romaine, tels que *Oppida* et camps retranchés ; 3° de la délimitation des *civitates* et *pagi ;*

» 4° Justification des noms de peuples, provinces et villes, par les citations épigraphiques ;

» 5° Tracé sur la carte de Cassini des voies romaines, avec distinction des portions existantes et des portions disparues mais suppléées.

» Il y a, Monsieur le Président, dans presque toutes les collections des Académies de province, des travaux particuliers qui se rapportent à l'une ou à l'autre des questions indiquées dans le programme ministériel. Il y a également, dans chacune de ces Académies, des membres voués plus particulièrement à l'étude de l'histoire et de l'archéologie. Réunir ces travaux épars et obtenir le concours des savants auxquels ils sont dûs, soit pour la coordination des éléments acquis à la science, soit pour la poursuite de recherches ultérieures, serait le moyen le plus efficace d'assurer le succès de l'œuvre entreprise sous les auspices de Sa Majesté. J'ai donc l'honneur de vous prier, Monsieur, de porter à la connaissance de la Société que vous présidez un projet qui ne peut manquer d'exciter le zèle de ses membres et de provoquer de leur part de consciencieuses études. Je vous prie, en même temps, de vouloir bien me faire savoir si la sa-

vante collection de cette Société contient quelques mémoires, quelques recherches qui soient de nature à jeter du jour sur les divers points indiqués plus haut.

» Je m'empresserai, Monsieur le Président, avec votre bienveillant concours, d'en faire prendre copie, et je ne manquerai pas, en transmettant ces documents à S. Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique, de lui en faire connaître la source, de lui signaler l'auteur de toute étude intéressante et de provoquer, de sa part, les encouragements que le gouvernement impérial accorde si volontiers aux travaux de l'esprit.

» Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

» *Le Recteur*,

» Signé : GUILMIN. »

Pour répondre à la demande qui précède, M. Harbaville donne lecture du projet de rapport suivant :

« Par sa lettre en date du 4 janvier 1858, M. le Recteur de l'Académie de Douai réclame, au nom de M. le Ministre de l'Instruction publique, le concours des Sociétés savantes de la province à un vaste travail sur la topographie des Gaules jusqu'au ve siècle. La Commission des Antiquités départementale, heureuse de s'associer à la pensée de l'Empereur, s'empresse d'adresser à M. le Ministre les documents qu'elle a recueillis sur les questions proposées.

» 1° La Commission, pour répondre au 1er point, transmet un cahier de la 3e livraison de la *Statistique monumentale du Pas-de-Calais*, qu'elle publie, intitulé : *Monuments des périodes celtique et romaine*, par M. Harbaville, in-4°, 1852. Ce travail, accompagné d'une carte, répond aux 1re et 3e questions ;

» 2° La Commission n'a eu l'occasion de reconnaître aucune erreur dans les ouvrages d'Adrien de Valois et du baron de Walkenaër ;

» 3° Pour les détails que comporte cette question, la Commission s'en réfère au mémoire communiqué ;

» 4° L'*Essai sur l'arrondissement de Boulogne*, par Henry, in-4°, 1810, et l'*Introduction à l'Histoire générale de Picardie*, par le savant bénédictin dom Grenier, publiée par la Société des Antiquaires de Picardie, in-4°, 1856, renferment des citations épigraphiques pour la justification des noms de peuples, provinces et villes. La Commission ne peut que renvoyer à ces ouvrages dont le premier sera fourni, sans doute, par la Société de Boulogne, et le second existe dans la bibliothèque du ministère de l'Instruction publique ;

» 5° Sans recourir au tracé comparatif des voies romaines sur

la carte de Cassini, la Commission établit dans l'état suivant la distinction des portions existantes de ces voies et des portions disparues. Siégeant au chef-lieu du département, la Commission n'a pu encore étudier que l'*Etoile itinéraire* d'Arras, s'étendant sur les arrondissements d'Arras, Béthune et St-Pol. Le travail sur les trois autres arrondissements du département doit naturellement être produit par la Société des Antiquaires de la Morinie à St-Omer, et par la Société de Boulogne, particulièrement en position pour traiter ce sujet, en ce qui concerne leur circonscription.

» Sept voies romaines rayonnaient autour d'Arras.

» La 1re, d'Arras à Tournay, *Turnacum*, existe comme route départementale depuis St-Nicolas-les-Arras jusqu'à Hénin-Liétard. La portion jusqu'au Boulenrieu, limite du département, est disparue. Cette chaussée existait encore en entier jusqu'à Tournay dans le XIVe siècle. Le prolongement d'Hénin à Carvin date de peu d'années.

» La 2e, d'Arras à *Minariacum*, Estaire, est route impériale n° 25 jusqu'à Lens, et de ce point à Labassée, route départementale.

» La 3e, d'Arras à *Taruenna*, l'antique Thérouanne, porte spécialement le nom de chaussée Brunehaut. Elle est utilisée comme chemin de grande communication depuis Ste-Catherine-les-Arras jusqu'au dessus de Ferfay. De là à Thérouanne, elle n'est que simple chemin rural.

» La 4e, d'Arras à *Tervana*, St-Pol, est aujourd'hui route impériale. Cette voie de second ordre paraît être une des dernières que les Romains ont construites dans le pays.

» La 5e, d'Arras à *Ambianum*, Amiens, par *Teucera*, Thièvres, est devenue sur 12 kilomètres environ de son parcours chemin d'intérêt collectif de Beaumetz-les-Loges à Pas.

» La 6e, d'Arras à *Augusta Viromanduorum*, Vermand, est connu sous le nom de chemin de St-Quentin. C'était une de ces voies appelées *per Compendium*. Elle est depuis peu d'années chemin de grande communication d'Arras à Bertincourt. Le reste a disparu ou est méconnaissable dans le nombre des chemins vicinaux.

» La 7e, d'Arras à *Cameracum*, Cambrai, est route impériale dans tout son parcours.

» Les voies de second ordre appelées *viæ terra-neæ*, qui reliaient les grandes lignes entre elles, sont peu connues, n'étant guère indiquées que par un petit nombre de noms de lieu.

» Enfin, pour terminer, la Commission reconnait que les besoins des populations ont fait modifier sur divers points le tracé



primitif de la plupart des anciennes voies qui ont été utilisées comme chemins de grande communication. »

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

M. le Secrétaire communique au Comité une lettre annonçant la mort de M. Alexandre-François-Joseph Hermand, chevalier de la Légion-d'Honneur, membre de la Commission, décédé à St-Omer le 21 janvier 1858, à l'âge de 56 ans.

La Commission s'associe à la juste douleur que cette perte fait éprouver aux amis des sciences historiques, et charge son Secrétaire d'adresser l'expression de ses regrets à la famille de l'honorable défunt.

M. le Secrétaire donne encore lecture d'une lettre de M. Cousin, signalant des découvertes à Wissant.

La séance est levée à cinq heures.

Séance du 12 Mars 1858.

Président, M. Harbaville. — Secrétaire, M. A. Godin.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Harbaville donne quelques renseignements historiques sur Wissant.

M. le Secrétaire appelle l'attention de la Commission sur les tours de l'ancienne abbaye du Mont-St-Eloy et dit que plusieurs parties de ces tours exigent de grandes réparations.

La commune de St-Eloy avait promis au département qui est devenu propriétaire de cet édifice vers 1836, de l'entretenir avec soin, mais jusqu'à présent, il est regrettable de le dire, la commune de St-Eloy n'a pas rempli sa promesse. Le département a fait faire, il est vrai, quelques travaux de consolidation, mais ces travaux sont insuffisans, et les amis des arts doivent craindre de voir s'écrouler, tôt ou tard, un monument qui est la gloire de la contrée.

Le Comité décide qu'on appellera de nouveau l'attention de M. le Préfet sur ces précieux restes d'une ancienne et puissante abbaye.

M. le Secrétaire dit aussi que l'administration municipale de St-Eloy a établi une Commission pour visiter les travaux de dé-

molition des bâtiments de l'ancienne abbaye qui s'opèrent en ce moment, et que des fouilles seront prochainement exécutées sur l'emplacement même des bâtiments.

Le Comité nomme M. le comte d'Héricourt pour le représenter près de cette Commission, afin de visiter les travaux, de surveiller les fouilles et de lui rendre compte des découvertes qui pourraient être faites.

M. le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. de Caumont. Après cette lecture, MM. d'Héricourt et Godin sont désignés pour représenter la Commission au Congrès des délégués des Sociétés savantes, qui doit avoir lieu à Paris très-prochainement.

M. l'abbé Van Drival dépose sa notice sur les fonts baptismaux de St-Venant. Ce travail sera immédiatement livré à l'impression.

M. le Secrétaire est chargé d'écrire à M. Deschamps de Pas pour le prier d'envoyer la notice qu'il a dû rédiger sur la cathédrale de St-Omer.

A propos des divers monuments anciens que l'Artois possédait en grand nombre avant la Révolution, plusieurs membres signalent les différentes croix qu'on voit encore assez fréquemment dans nos campagnes et dont quelques-unes offrent beaucoup d'intérêt, soit par les souvenirs qu'elles rappellent, soit par les caractères d'antiquité qui les distinguent. Le Comité s'est occupé plusieurs fois de ce sujet si intéressant pour l'histoire et l'archéologie de nos contrées ; il se propose d'en faire de nouveau l'objet de ses études.

M. Harbaville appelle l'attention du Comité sur l'église d'Ablain-St-Nazaire et propose de faire une souscription pour la restauration de cet édifice remarquable qui menace ruine. M. Epellet est chargé de rédiger un devis des travaux qu'on se propose d'y exécuter.

M. d'Héricourt communique un objet en cuivre trouvé à Givenchy-en-Gohelle. Le Comité, après un examen fort attentif, pense que le débris mis sous ses yeux provient d'une lampe ancienne.

M. Epellet appelle l'attention du Comité sur l'église cathédrale de St-Omer, et il insiste principalement sur la nécessité d'isoler ce monument en déblayant les décombres qui l'entourent.

Le Comité partage l'avis de l'honorable membre.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président déclare la séance levée.

Séance du 30 Avril 1858.

Président, M. Harbaville. — Secrétaire, M. A. Godin.

M. le Secrétaire dépose sur le bureau une brochure adressée à la Commission à titre d'hommage et intitulée : Suite de la notice sur d'anciens cimetières trouvés soit en Savoie, soit dans le canton de Genève et principalement sur celui de La Balme, près La Roche en Faucigny, par H.-J. Gosse fils, membre de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, etc., etc.

Le Comité s'occupe de la publication des 9e et 10e livraisons de la Statistique monumentale. Après de longues observations, il est décidé que ces livraisons se composeront de trois notices, savoir :

1° Fonts baptismaux de St-Venant (2 planches), par MM. Dancoisne et Van Drival ;

2° Notice sur la cathédrale de St-Omer (3 planches), par M. Deschamps de Pas, d'après le travail de M. Alexandre Hermand ;

3° Tour et église d'Oppy (2 planches), par M. le comte d'Héricourt.

M. Harbaville soumet à la Commission un projet de table indiquant toutes les matières contenues dans la Statistique monumentale depuis le commencement de cette publication jusqu'à nos jours. Ce projet est ainsi conçu :

TABLE DE CLASSEMENT DES DESSINS ET NOTICES COMPRIS DANS LES 10 LIVRAISONS FORMANT LE PREMIER VOLUME.

1° Introduction.
2° Monuments celtiques et romains, 1 carte.
3° Eglise de Lillers, 3 planches.
4° Fonts baptismaux de St-Venant, 2 planches.
5° Motte de Vimy, 1 planche.
6° Eglise du Wast, 2 planches.
7° Eglise de Guarbecque, 2 planches.
8° Eglise d'Oppy, 2 planches.
9° Eglise de Fauquembergues, 3 planches.
10° Eglise de Notre-Dame de St-Omer, 3 planches.
11° Crosse de Ste-Julienne, 1 planche.

12° Tour de l'église de St-Denys, à St-Omer, 1 planche.
13° Ancien hôtel-de-ville de St-Omer, 1 planche.
14° Eglise Notre-Dame de Calais, 3 planches.
15° Rétable du maître-autel de la même église, 2 planches.
(Ici placé comme accessoire obligé de l'église, quoiqu'il date du XVII° siècle.)
16° Eglise de St-Saulve de Montreuil, 2 planches.
17° Château de Bours, 1 planche.
18° Beffroi de Béthune, 1 planche.
19° Eglise de St-Léonard, 1 planche.
20° Hôtel-de-ville et beffroi d'Arras, 1 planche.
21° Eglise d'Ablain-St-Nazaire, 1 planche.
22° Eglise d'Avesnes-le-Comte, 2 planches.

La rédaction de ce projet est adoptée.

M. d'Héricourt rend compte de la mission dont l'a chargé la Commission des Antiquités départementales et dont le but est d'étudier les moyens d'arriver à la restauration de l'église d'Ablain-St-Nazaire.

Il s'est rendu avec M. Tavernier, le vingt-trois mars, dans cette commune, et ils ont constaté que les restaurations ne seraient pas aussi onéreuses qu'on l'avait pensé d'abord. Il paraît résulter des calculs de M. Tavernier, calculs faits du reste assez rapidement, qu'une somme de sept à huit mille francs serait suffisante. M. d'Héricourt entre dans quelques détails sur cette restauration.

Nous avons constaté, dit-il, que la toiture et la charpente sont dans un parfait état de conservation. Les murailles, sauf une surface de quelques mètres, n'exigent point de réparations ; il en est de même de la tour et de l'abside, si l'on en excepte la réouverture de quelques baies. La plupart des fenêtres du côté nord doivent être rétablies, car les meneaux ont été détruits et parfois même le montant de la croisée. La partie la plus défectueuse se trouve à la façade méridionale à laquelle le porche est accolé. Deux dangers imminents menacent le porche : 1° le mur qui unit cette construction à l'église est dans un état de détérioration vraiment effrayant ; si l'infiltration des eaux se prolongeait, le porche n'étant plus adhérant à l'édifice pourrait s'écrouler par son propre poids. M. le Maire d'Ablain-St-Nazaire, à qui M. d'Héricourt a signalé cette défectuosité, lui a promis d'y obvier très-prochainement ; et comme ce travail peut être fait par un maçon ordinaire, il lui a laissé le soin de le diriger, en se réservant la surveillance que, du reste, l'administration municipale s'est empressée de lui offrir ;

2° Ainsi que les membres de la Commission ont pu le constater, une partie de la galerie qui couronne le porche s'est écroulée. M. d'Héricourt a remarqué avec peine que la pierre angulaire la plus rapprochée de la tour était tout à fait disjointe, et

Secrétaire-Trésorier. De plus, le Comité appellera de nouveau l'attention et la bienveillance de M. le Préfet sur ce curieux édifice.

M. Robaut décrit d'une manière très intéressante une excursion qu'il a faite récemment en compagnie de M. Terninck.

M. Robaut communique ensuite les dessins concernant la cathédrale de St-Omer. La Commission, après un sérieux examen et quelques corrections indiquées à M. Robaut, décide que ces dessins seront immédiatement lithographiés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures et demie.

Assemblée générale du 9 Août 1858.

L'an mil huit cent cinquante-huit, le neuf du mois d'août, à deux heures du soir, la Commission des Antiquités départementales du Pas-de-Calais s'est réunie, en assemblée générale, dans la salle des séances de l'Académie d'Arras, sous la présidence de M. Harbaville, Vice-Président.

Etaient présents : MM. l'abbé Robitaille, Grigny, Terninck, Cavrois, comte d'Héricourt, Epellet, l'abbé Van Drival, Dancoisne, de Linas et Godin, Secrétaire.

M. le Président donne lecture de la lettre suivante :

« Arras, le 9 août 1858.

» Monsieur le Vice-Président,

» Je vous prie de vouloir bien être près de nos honorables collègues de la Société des Monuments historiques l'interprète des regrets que j'éprouve en n'assistant pas aujourd'hui à leur séance. Les travaux multipliés qui me retiennent en ce moment à la Préfecture m'imposent la triste obligation de me priver de l'honneur de présider votre réunion, et je ne trouve une compensation à mon ennui que dans la certitude d'être représenté au fauteuil par un collègue infiniment plus digne que moi de diriger des discussions toujours si profitables à la science.

» Recevez, Monsieur le Vice-Président, l'assurance de ma haute considération.

» *Le Préfet,*

» Signé : L. de Tanlay. »

La Commission regrette vivement que la plupart des membres étrangers à la ville d'Arras n'assistent pas à la réunion ; toutefois, elle constate que plusieurs d'entre eux ont fait connaître les motifs de leur absence.

M. le Secrétaire dépose sur le bureau :

Notice biographique sur M. Alexandre Hermand, membre titulaire, l'un des fondateurs de la Société des Antiquaires de la Morinie, par M. Louis Deschamps de Pas, membre titulaire.

M. le Président lit le discours suivant :

« Messieurs,

» M. le Préfet espérait pouvoir présider cette séance solennelle, ses nombreuses occupations à l'approche de la session du Conseil général ne le lui ont pas permis. Mais, absent comme présent, vous ne devez pas douter de l'intérêt que ce magistrat aussi éclairé que bienveillant porte à vos utiles travaux.

» Je ne puis mieux, Messieurs, ouvrir cette séance qu'en vous rappelant brièvement ce que votre Comité a pu accomplir dans la limite de ses ressources pour remplir sa délicate mission. Il est bon quelquefois, Messieurs, de se reporter vers le passé, d'y chercher des points de repère. En constatant ce qui a été fait, on en voit mieux ce qui reste à faire. En dix ans, malgré les interruptions que des circonstances difficiles apportèrent à nos travaux, malgré le retrait de deux annuités de la subvention départementale, le Comité a publié 8 livraisons de la Statistique monumentale, et la 9ᵉ va paraître. Rien n'a été négligé pour donner un cachet artistique à cette publication. Les planches ont été confiées d'abord au savant burin de M. Gaucherel, puis nous avons eu recours à la lithographie et nous avons trouvé dans un jeune artiste, que nous nous sommes associé, le talent remarquable du dessinateur joint à celui du lithographe.

» Notre Bulletin, commencé en 1849 avec la modique somme de 100 fr. que l'administration d'alors nous jetait sans doute comme une sorte de brevet d'existence, notre Bulletin, dis-je, est parvenu au nº 4 et à la page 332. Les deux derniers numéros sont illustrés de nombreuses lithographies. Nous n'avons pas reculé devant cette coûteuse amélioration, aussi ce recueil très-recherché tient-il une place honorable parmi les publications de cet ordre.

» Pour répondre à notre mission conservatrice, nous avons provoqué la restauration de divers monuments, relevé la croix de grès du *pouvoir Démencourt*, assuré l'existence de celle de Divion, alloué des fonds pour la restauration de celle de Souchez. Nous avions aussi pris l'initiative d'une œuvre réparatrice et nationale. Tous, vous savez ce dont je veux parler ; des difficultés d'un ordre supérieur ont dû nous y faire renoncer.

» Enfin huit excursions archéologiques nous ont permis de reconnaître l'état et la valeur de beaucoup de monuments que nous avons pu étudier avec soin.

» Nous avons obtenu ces résultats avec notre modeste allocation de 1,000 fr. et le faible produit des abonnements. L'économie la plus sévère a dû, par conséquent, présider à nos dépenses, car nous n'avons pas de dettes.

» Voilà, Messieurs, le passé de votre Comité. Avec un zèle soutenu, de la méthode dans la distribution de nos travaux, surtout avec la continuation de l'union qui n'a cessé de régner parmi nous, l'avenir de l'institution est assuré.

» Nous aurons l'honneur de vous consulter sur l'admission de certains monuments dans les prochaines livraisons de la Statistique. Nous serons heureux de nous inspirer de vos conseils. »

COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA COMMISSION.

M. le Secrétaire, chargé de rendre compte des travaux de la Commission pendant l'année qui vient de s'écouler, rappelle succinctement que différentes notices destinées à paraître dans le Bulletin sont à l'impression, entre autres celle de Jean Breton, trentième abbé d'Hénin-Liétard, par M. Dancoisne; il parle aussi des restaurations importantes que la Commission a proposées ou auxquelles elle a pris part, et parmi les monuments dont la conservation a été assurée, il cite la croix de grès de Souchez. Enfin, il termine son rapport en faisant connaître qu'une somme de 200 fr. a été accordée par la Société française à la commune d'Ablain-St-Nazaire pour les travaux de consolidation qui seront exécutés prochainement à son église remarquable. M. Godin s'est fait l'interprète de la Commission en payant un tribut de regrets à la mémoire de M. Alexandre Hermand, de St-Omer, décédé le 21 janvier dernier.

Des remerciements sont adressés à M. le Secrétaire pour le résumé qu'il vient de lire et qui prouve que la Commission s'occupe activement de la mission importante qui lui est confiée.

ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT.

L'ordre du jour appelle l'élection du Vice-Président.

M. Harbaville est réélu à l'unanimité des suffrages.

M. le Président, après avoir remercié l'assemblée de ce nouveau témoignage de sympathie, donne lecture de la note suivante :

NOTE SUR L'ÉGLISE D'ABLAIN-SAINT-NAZAIRE.

« Messieurs, un des monuments les plus intéressants de l'arrondissement d'Arras est sans contredit l'église d'Ablain-St-Nazaire. Le dessin et la monographie insérés dans la 8e livraison

de la Statistique monumentale me dispensent d'insister sur la valeur architectonique de ce gracieux édifice. Depuis longtemps son état de dégradation avait appelé l'attention du Comité. Diverses études ont été faites pour arriver à une restauration, et toujours la nullité des ressources est venue paralyser ces bonnes intentions. Récemment encore le Comité avait pensé à prendre l'initiative d'une souscription pour restaurer la galerie qui couronne la face principale du monument. Une nouvelle étude faite par M. Tavernier, et le rapport de notre collègue M. d'Héricourt, ont établi qu'une restauration des parties essentielles coûterait 8 à 10,000 fr. Dans cette situation, je propose d'appeler d'abord tout l'intérêt du Conseil général sur le monument dont il s'agit et de prier ensuite M. le Préfet d'autoriser la Commission à ouvrir une souscription départementale, seul moyen de sauver les riches détails extérieurs d'une ruine imminente. »

M. d'Héricourt ayant été chargé par la Commission de rédiger une notice sur l'église d'Oppy, communique ce travail à ses collègues.

La Commission est unanime à entrer dans les vues de son honorable Vice-Président. Plusieurs des membres présents parlent en termes chaleureux de cette importante affaire de la restauration de l'Eglise d'Ablain-St-Nazaire, si riche à la fois d'architecture et d'émouvants souvenirs Ils expriment le désir que cette restauration se fasse sans le moindre retard, car les blessures qu'a reçues le monument sont graves et nombreuses ; elles tendent à s'agrandir chaque jour. D'autre part il y a des travaux de grattage et de simple nettoyage qui, bien exécutés, procureraient facilement et en peu de temps des résultats dont on serait étonné. L'essentiel est de se mettre à l'œuvre et bientôt on verra l'Eglise d'Ablain revêtir une face toute nouvelle.

Des félicitations sont adressées à M. d'Héricourt, et la Commission décide que la notice dont elle vient d'entendre la lecture sera livrée immédiatement à l'impression.

MONNAIES ROMAINES TROUVÉES A TENEUR.

Une découverte de monnaies romaines a été faite, il y a peu de jours, au territoire de Teneur, sur un terrain communal ; quoiqu'on ait exagéré l'importance de cette trouvaille, il est vrai de dire qu'elle a sa valeur. MM. Dancoisne et Cavrois donnent à ce sujet des détails très-étendus et très-intéressants.

M. l'abbé Van Drival donne lecture du travail suivant :

HISTOIRE DU CHEF DE SAINT-JACQUES-LE-MAJEUR,

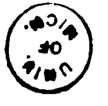
Relique insigne conservée dans l'église cathédrale d'Arras,

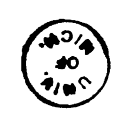
AVEC EXPLICATION D'UNE PEINTURE MURALE SUR LE MÊME SUJET CONSERVÉE DANS L'ÉGLISE DE St-PIERRE D'AIRE-SUR-LA-LYS.

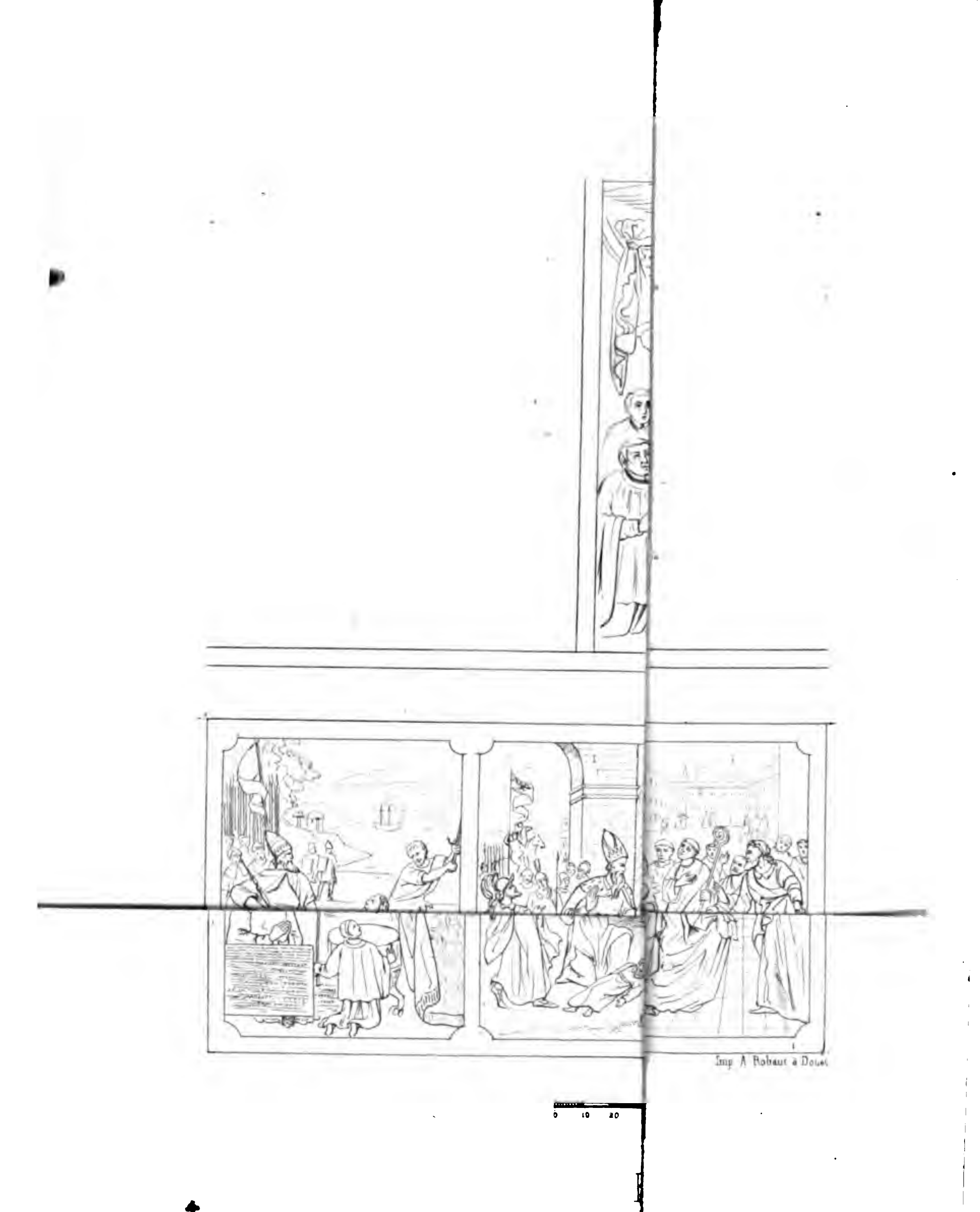
La Commission des Monuments historiques du département du Pas-de-Calais a pour mission de veiller à la conservation et à la description des monuments principaux et réellement dignes de ce nom qui se trouvent dans nos contrées ; souvent aussi elle s'occupe des faits historiques proprement dits, lorsque ces faits ont un caractère qui les relie aux monuments eux-mêmes, et c'est à ce titre qu'elle a décidé, dans une de ses séances, que l'on traiterait des principaux lieux et actes des pélerinages de ce pays. Or, soit comme objet de pélerinage, soit à titre de monument, le chef de St-Jacques et la peinture murale qui en a retracé l'histoire, ont l'un et l'autre le caractère qui les signale sous ce double rapport à notre étude la plus attentive. Nous allons donc essayer de présenter anx hommes de ce siècle ces choses si vénérées des siècles anciens et participer quelques instans à cette vie si dramatique, si agitée parfois, de ces hommes du moyen-âge, toujours trop peu connus. Voyons d'abord, en peu de mots, l'histoire générale du saint Apôtre et de ses reliques, puis nous verrons, avec plus de détails, ce qui, dans la relique insigne de St-Jacques, concerne plus spécialement l'histoire de nos contrées.

Il y a parmi les Apôtres de N. S. J. C. deux Apôtres qui portent le nom de Jacques : l'un, fils d'Alphée, proche parent du Seigneur, fut depuis Evêque de Jérusalem et porta le nom de St-Jacques-le-Mineur ; l'autre, fils de Zébédée, et frère de l'Evangéliste St-Jean, est appelé le-Majeur ou l'aîné, à cause de sa priorité sur l'autre dans l'ordre de leur vocation à l'apostolat. C'est de ce second saint, le premier et le-Majeur dans l'ordre des temps, que nous avons à nous occuper ici. Nous suivrons d'abord la savante dissertation que les Bollandistes ont publiée sur St-Jacques-le-Majeur dans le 6e volume des *Acta Sanctorum* du mois de juillet ; quant à l'histoire de la relique insigne de ce grand Apôtre, nous la reproduirons d'après le récit contemporain des événemens, contenu dans un manuscrit dont nous parlerons plus tard et qui est conservé dans les archives de l'évêché d'Arras.

St-Matthieu nous dit positivement quel fut le père de St-Jacques, lorsqu'il nous raconte la vocation de cet Apôtre par le Sauveur : « Jésus s'avançant plus loin vit deux autres frères, Jacques, fils de Zébédée, et Jean son frère, dans une barque, avec Zébédée, leur père, occupés à réparer leurs filets, et il les







(Peinture

appela (1). » Origène, en rapprochant divers textes de St-Matthieu et de St-Marc, croit devoir conclure que la mère de St-Jacques et de St-Jean était Salomé, et cette conclusion paraît être fort légitime (2). D'après Théodoret, qui semble préférable en ce point à certaines traditions relativement modernes, ces deux Apôtres, aussi bien qu'André, Pierre et Philippe, étaient nés à Beth-Saïda, près de la mer de Galilée.

St-Jacques-le-Majeur reçut de N. S. des marques nombreuses d'une confiance et d'une tendresse toutes particulières.

Il était là, quand Jésus guérit de la fièvre la belle-mère de St-Pierre, et quand il ressuscita la fille de Jaïr; il fut un des trois témoins de la glorieuse transfiguration du Sauveur sur le mont Thabor. A cause de leur zèle extraordinaire et de la grandeur de leur amour, Jésus donna à St-Jacques et à St-Jean un nom spécial, nom d'un symbolisme expressif et tout oriental : il les appela *Boanerges*, enfants de tonnerres, pour désigner, nous disent les Pères, la force, l'étendue, l'éclat de leurs prédications futures. En effet, lorsque, dans son Apocalypse, St-Jean veut peindre d'avance l'éclat et la vive force de la prédication évangélique, il nous dit, en employant le style figuré des Prophètes : « Du trône de Dieu sortaient des foudres, des voix, des tonnerres... » (3) ; « L'ange prit l'encensoir, le remplit du feu de l'autel, les jeta sur la terre, et il y eut des foudres, des voix, des tonnerres... » (4) ; plus loin (5), ce sont les sept tonnerres qui font entendre leurs voix ; ailleurs encore sont des figures analogues, et toujours dans ces endroits, d'après les interprètes autorisés de l'Ecriture, les Pères de l'Eglise, l'Apôtre a désigné la brillante et efficace prédication de l'Evangile. Les deux frères, ainsi appelés enfants de tonnerres, étaient donc des hommes ardents, des Apôtres pleins de zèle et de ferveur.

Jacques et Jean eurent même d'abord un zèle trop humain et comprirent fort mal l'esprit de Jésus-Christ. Ils voulaient faire descendre le feu du ciel sur les habitants de Samarie, et ils méritèrent d'être repris par le Seigneur : « Vous ne savez pas à quel esprit vous appartenez. Le Fils de l'Homme est venu sauver les âmes et non point les perdre (6). » Ils eurent aussi d'a-

(1) Matth. cap. 4. v. 21.

(2) Voir les textes rapprochés dans les Bollandistes, au volume cité plus haut.

(3) Apoc. IV, 5.

(4) Apoc. VIII, 5.

(5) Apoc. X, 3.

(6) S. Luc. cap. 9. à v. 54.

bord une ambition toute humaine, et ils suggérèrent à leur mère cette démarche qu'elle fit auprès de Jésus pour lui demander qu'ils fussent l'un et l'autre ses deux premiers ministres dans son royaume (1). C'est alors que Jésus-Christ leur fit une leçon profonde sur l'humilité comme il leur en avait fait une autre sur la douceur, et ils comprirent enfin le véritable caractère de la loi qu'ils devaient plus tard annoncer aux hommes.

Après avoir reçu le St-Esprit au jour de la Pentecôte, les Apôtres se dispersèrent en se partageant le monde à conquérir. L'Eglise a conservé la mémoire de cet événement par une fête qu'elle permet à plusieurs ordres de célébrer le 15ᵉ jour de juillet, sous le titre de *Divisio SS. Apostolorum*. St-Jacques-le-Majeur eut en partage l'Espagne, qu'il évangélisa, après avoir, en passant, jeté la semence de la vérité en divers pays, notamment sans doute dans l'Italie du nord et peut-être dans le midi des Gaules (2). Il y fonda les bases d'une chrétienté dans laquelle plus tard St-Pierre put choisir et établir les sept Evêques qui continuèrent l'œuvre de notre Saint. De retour à Jérusalem il fut, à cause de son zèle et de la liberté avec laquelle il prêchait le règne de Dieu, particulièrement remarqué par le Roi Hérode, et c'est l'auteur inspiré qui nous raconte le martyre de St-Jacques-le-Majeur, quand il nous dit, au 12ᵉ chapitre des Actes des Apôtres : « Dans ce même temps (sous le règne de Claude), le Roi Hérode se mit à en affliger plusieurs dans l'Eglise. Il fit frapper par le glaive Jacques, frère de Jean. »

St-Jacques fut donc le premier des martyrs du collège apostolique ; il était jeune encore et souffrit la mort pour la foi de Jésus-Christ, l'an 43 ou 44 de l'ère chrétienne, dix ans seulement après l'ascension du Sauveur.

La tradition nous rapporte qu'il convertit son dénonciateur lui-même en allant au supplice, et que son corps, pieusement recueilli par les fidèles, fut en secret confié à un vaisseau qui le transporta en Espagne, à l'endroit même où il avait surtout prêché l'Evangile. On l'y ensevelit dans un tombeau de marbre où il fut honoré, surtout après les persécutions, et cet endroit fut peu-à-peu appelé du nom même de l'Apôtre : St-Jacques (-en-Gallice), ou Compostelle, abrégé de S. Ja*co*bus A*pos*t*ol*us. On peut consulter sur toute cette partie générale de la vie, du martyre et des reliques de St-Jacques le tome 6ᵉ de juillet des Bollandistes, qui ont consacré près de 200 colonnes in-folio à l'examen de cette importante question.

Les mêmes auteurs, d'accord avec nos traditions locales, nous

(1) S. Marc. cap. 10, v. 35 ; S. Matth. cap. 20, v. 20.

(2) Voir la longue et savante dissertation des Bollandistes sur la prédication de St-Jacques en Espagne, tome 6ᵉ de juillet, pages 69-114.

disent que plus tard, très-probablement sous Charles-le-Chauve, le chef de St-Jacques-le-Majeur fut détaché du reste du corps vénéré et donné à un Roi de France, qui à son tour en fit don à l'abbaye royale de St-Vaast d'Arras. C'est ici que commence à proprement parler le sujet que nous avons à traiter dans cette notice, et c'est la raison pour laquelle nous nous sommes contenté de donner en abrégé ce qui n'est point particulier au pays que nous habitons.

Les Bollandistes et en général ceux qui ont parlé du chef de St-Jacques, tels que Raissius et le P. Malbrancq, se sont appuyés sur le récit qu'a fait des évènements qui s'opérèrent au moyen-âge autour de ce chef un auteur contemporain et témoin oculaire et acteur même dans ces événements, le moine de St-Vaast Guimannus ou Guimann, ou Wimann. Or, nous avons encore aujourd'hui dans les archives de l'évêché d'Arras une copie du récit de cet auteur, magnifique manuscrit in-folio sur vélin. Nous avons en outre ce même récit dans un autre manuscrit de Guimann, conservé au dépôt des Archives du département du Pas-de-Calais. Nous ne pouvons donc mieux faire que de donner maintenant, en le traduisant librement sur le texte que nous reproduisons plus loin en forme de pièces justificatives, ce récit qui n'a jamais été publié dans son entier.

Ce récit commence au moment le plus dramatique de l'histoire du chef de St-Jacques, au moment où ce chef, d'abord enlevé de St-Vaast et transporté à Berclau, puis enlevé de nouveau et transporté à Aire, est enfin solennellement et définitivement rendu à l'Eglise où il est encore. Il nous sera facile, après cela, de comprendre les diverses scènes de la peinture murale que nous avons à étudier.

» Réjouissons-nous, frères bien-aimés, s'écrie le bon et digne religieux, réjouissons-nous dans le Seigneur et soyons tous remplis d'une joie spirituelle; sa main puissante a éloigné de nos cœurs les noirs nuages ; sa bonté a rasséréné nos regards; le chef de St-Jacques, frère de Jean l'Evangéliste, ce trésor si regrettable et si regretté, que depuis longtemps on nous avait enlevé, il vient de nous être rendu avec bien plus de gloire et de bonheur que nous ne pouvions l'espérer. Vous m'ordonnez de vous entretenir de la découverte, de l'enlèvement et de la relation de cette tête sacrée; vous voulez que par mon faible ministère la postérité apprenne un jour, dans cette même église de St-Vaast, ce qui s'y est passé sous nos yeux ; il faut pour cela reprendre les choses de plus haut et dire quelque chose du mérite et de l'excellence d'un aussi grand Apôtre. »

Wimann raconte ici d'une manière rapide la vie de St-Jacques-le-Majeur et l'histoire de ses reliques, toutes choses que nous savons déjà, puis il commence le récit spécial dont nous avons à nous occuper maintenant.

Le témoignage unanime de nos prédécesseurs nous apprend que les Rois des Français ont toujours eu, l'un après l'autre, pour ce lieu une tendresse pleine de dévoûment, qu'ils l'ont enrichi de faveurs royales, de beaucoup de possessions et de privilèges, et qu'ils y ont placé des reliques des douze Apôtres, de deux des Saints-Innocents et de beaucoup d'autres saints, qu'ils avaient pu recueillir de tous côtés. C'est de leur trésor et de leur magnifique libéralité que ces grands princes tirèrent aussi, pour nous en faire don, ce noble chef, plus précieux que l'or et la topaze, que les soins respectueux de nos prédécesseurs placèrent dans les endroits les plus secrets et les plus reculés des trésors de l'église de St-Vaast. C'est là que, pendant une longue période d'années, il fut honoré grandement, et par les services des moines et par la dévotion des peuples, jusqu'aux temps du Seigneur Abbé Ledwin (1), d'heureuse mémoire.

Ce vénérable personnage avait une des premières positions de la Flandre et par la renommée et par la puissance. Il quitta cependant le baudrier de la milice et se courba dans l'église de St-Vaast sous le joug doux et sous le fardeau léger du Christ. Bientôt même il arriva à une si grande perfection de la vie religieuse des moines, que le mérite de sa sainte vie le porta au faîte de la dignité pastorale. Tout allait donc au comble de ses vœux, l'église de St-Vaast prenait de jour en jour des accroissements étonnants, tout affluait vers elle avec une abondance incroyable, tout était prospère dans son administration.

Un jour il lui vint à l'esprit de fonder, dans une terre qui était de son alleu et qui avait nom Berclau, une celle, une habitation de moines, afin de perpétuer la mémoire de son nom et d'obtenir soulagement pour son âme. Il construisit donc dans cet alleu une église en l'honneur du Sauveur, l'érigea en celle et, par un certain abus de pouvoir, entrant avec quelques religieux dans la trésorerie de St-Vaast, il tira, de l'endroit le plus caché et le plus secret, le chef de St-Jacques, l'emporta pour le faire servir à la consécration de la susdite église et le déposa dans l'autel. Cependant il fit toutes ces choses en cachette et à l'insu du chapître, car sur un pareil sujet il n'aurait jamais osé en public ouvrir la bouche pour faire la plus petite proposition.

Mais la chose ne put toujours demeurer cachée ; avec le temps elle s'ébruita. On sut que l'église de Berclau possédait le chef de St-Jacques et que c'était dans l'autel qu'avait été déposé ce trésor ; au reste il était facile de voir que beaucoup des habitants du voisinage de cette église venaient y célébrer en l'honneur de l'Apôtre des vigiles solennelles et y apporter de pieuses offrandes.

(1) Leduin ou Liedvin fut abbé de St-Vaast depuis 1020, ou environ, jusqu'à 1041. (Cf. Gall. Christiana, t. 3 cum Necrolog. S. Vedast. manuscrit de l'évêché d'Arras.

Il y avait environ 140 ans que l'on parlait de ce fait, lorsque, de notre temps même, le vénérable Martin, abbé de St-Vaast (1), homme religieux et zélé pour les œuvres de Dieu, prit la résolution de faire rendre aux lieux d'où on l'avait tiré ce saint et vénéré trésor. Il voulait ainsi faciliter les moyens de salut à un grand nombre et replacer dans une cité célèbre et une noble église une relique insigne qu'entoureraient d'honneurs convenables et la dévotion de ses enfants spirituels et le zèle empressé des populations.

Aussi, après avoir choisi un jour opportun, et invité à cet effet l'Evêque d'Arras André (2), accompagné d'une grande affluence de religieux et d'ecclésiastiques, il alla visiter l'autel de l'église de Berclau, y cherchant ce précieux et saint trésor. Mais cette première fois son attente fut trompée aussi bien que celle de tous les assistants. On eut beau chercher le chef de St-Jacques, on ne le trouva pas. Une grande question se présentait alors. D'une part il était certain qu'il devait être dans cet autel, l'autorité des anciens l'attestait hautement ; d'autre part il fallait admettre un intolérable sacrilège, si jamais quelqu'un avait eu la présomption et l'audace de l'enlever de là avec l'intention de le voler. Tous étaient dans l'étonnement et la douleur, lorsqu'on entendit un moine, élevé à Berclau dès son enfance, se vanter à demi-voix qu'il savait, lui, à quoi s'en tenir. L'abbé le fait venir, le presse et le force de dire tout haut ce qu'il avait dit jusqu'alors en secret ; enfin il obtient de lui la promesse que tel jour il découvrirait le chef et le remettrait à l'abbé. Ce jour donc l'abbé revint avec une nombreuse assistance, ainsi qu'avec l'Evêque invité de nouveau, et tous étant ainsi accourus en grand nombre à ce spectacle mystérieux, le moine demanda qu'on restât pendant un peu de temps en dehors de l'église et il s'y enferma seul, sous prétexte de chercher plus facilement par tout l'intérieur de l'église l'endroit où était le chef. Cependant il tardait assez de temps et les hommes sages qui accompagnaient l'abbé, soupçonnant quelque ruse et n'écoutant que l'impatience de leur dévotion, pénétrèrent tout-à-coup dans l'édifice par des entrées secrètes, et ils trouvèrent le moine ayant en main ces grandes reliques et travaillant à les cacher dans la terre. Ils les lui arrachent aussitôt, annoncent d'une voix joyeuse et éclatante qu'ils ont trouvé le trésor ; on brise les serrures et autres obstacles, on se précipite dans l'église, et le peuple se livre à tous les élans de sa joie.

On sut depuis que ce misérable moine, passant selon l'usage la nuit dans l'église, avait à l'aide de lumières qui souvent furent

(1) Martin, 1er du nom, fut, d'après le Nécrologe manuscrit de St-Vaast, abbé pendant 26 ans, depuis 1155 jusqu'à 1181.

(2) André, de Paris, 1er du nom, fut Evêque d'Arras de 1161 à 1173.

vues dans les environs de l'autel, découvert l'endroit même où reposait le saint dépôt, et que, dans l'intention d'aller le vendre en terre étrangère et dans quelque église lointaine, il l'avait, depuis quelques années, enlevé de l'autel. Mais la miséricorde de Dieu ne permit pas la réussite de ce détestable projet; elle veillait sur sa gloire, sur l'honneur du Saint, sur le salut de toute la patrie.

Cependant, au comble de ses vœux et rempli d'une sainte allégresse, le vénérable abbé se disposait à partir en emportant, avec les honneurs convenables, le chef qui venait d'être retrouvé. Mais voici que rassemblés dans une même pensée les grands et le peuple en une multitude immense se mettent à s'opposer à ce départ et à vouloir l'empêcher. Ils disent que jamais on ne doit transporter en un autre lieu un dépôt aussi saint, mais qu'il doit demeurer et être honoré à jamais là même où il avait plû à la grâce de Dieu de le révéler. Et cette dispute s'échauffa au point qu'on en était venu à se servir d'épées et de bâtons; et c'était chose misérable à voir que des deux côtés on combattait pour le désir de conserver la tête du saint Apôtre, et dans les deux parties la foi et l'ardente piété avaient mis les armes aux mains des combattants. Le mal allait en s'aggravant de plus en plus et l'on pouvait appréhender les plus grandes extrêmités, lorsque l'homme sage, se conduisant par des motifs élevés et cédant pour le moment aux circonstances, se rendit avec les siens au château de Lens, et persuada à Roger *dapifer* de Flandre, qui alors se trouvait à Lens pour les affaires du comte, de venir lui donner l'aide de sa main puissante pour terrifier le peuple et apaiser ainsi sa fureur. Ce personnage, homme plein de prudence et d'un grand nom, ayant appris ce qui venait d'arriver et contemplé la sainte relique, se livra à de grands transports de joie, et comme ses prédécesseurs avaient beaucoup donné à l'église de Berclau, il se mit à seconder les demandes du peuple et à prier ardemment l'abbé de se laisser fléchir et de consentir à ce qu'il demandait. Cependant, quand il eut senti que l'intention du Seigneur Abbé était immuable, ne voulant pas et ne pouvant pas aller contre la volonté de son Seigneur, dont il était homme-lige, il prit dans ses mains la relique sainte, apaisa le tumulte du peuple, et la transporta avec honneur et respect en dehors de l'église.

Quand nous sortîmes de Berclau, continue le pieux narrateur, témoin oculaire de ces faits si dramatiques et si émouvants, nous fûmes poursuivis par une foule incroyable de peuples qui étaient accourus des villages et des châteaux. Nous célébrâmes les vigiles de la première nuit dans une campagne de St-Vaast qui s'appelle Thyluz (Thélus), et le lendemain, comme nous allions entrer dans Arras, le Seigneur Abbé nous ordonna de déposer la sainte relique dans l'église de St-Michel, située près de la porte orientale qui porte le nom du même Archange. Il

agissait ainsi, parce qu'il voulait réunir les religieux et les hommes honorables de la ville, afin de venir dans une procession générale et solennelle chercher les reliques vénérées et les réintroduire dans l'église de St-Vaast avec tout le respect et les honneurs auxquels elles avaient droit.

De tous côtés donc les envoyés et les lettres parcouraient les chemins, préparant et activant cette grande solennité, lorsque Philippe, qui avec son père Thierry avait la domination sur la Flandre et le Vermandois, entendit parler de tout ce qui se passait. Il prête l'oreille aux avis de ses conseillers, monte à cheval, sort de Bergues, voyage toute la nuit et arrive à Arras le lendemain matin. Il dissimule adroitement son dessein et se rend à l'église de St-Michel pour visiter et vénérer le sacré dépôt.

Quand il l'eut bien vu, respectueusement vénéré et dévotement baisé : « Ce chef est à moi, dit-il, on l'a trouvé sur ma terre, c'est à moi d'en disposer comme je le jugerai bon. » Le Seigneur Abbé et plusieurs personnes du Chapitre qui étaient là présents lui résistèrent en face et lui interdirent avec force et constance d'être assez téméraire pour oser commettre un si grand forfait. Mais lui, tout perverti par les mauvais conseils et ne daignant même pas écouter les paroles qui lui étaient adressées, fit apposer son sceau et organisa une garde en son nom auprès du saint chef, puis il s'en alla dîner dans sa demeure princière située dans le château de St-Vaast, devant les portes de l'église. Les anciens du Chapitre l'y suivirent, le suppliant de ne point ainsi dépouiller de sa dignité et de ses privilèges une noble église, de ne point molester au détriment de sa liberté celle qui n'était soumise qu'au Seigneur Pape et non à un autre. Ils lui représentèrent qu'il était le prince des peuples et non pas le prince des Prêtres, qu'il devait redouter le jugement de Dieu, que c'était une injustice et une chose inouïe de voir la puissance séculière usurper insolemment les choses qui sont du droit ecclésiastique. Mais toutes ces bonnes et solides raisons qui furent présentées par les religieux avec beaucoup de force et de courage, le cœur endurci du Prince les rejeta avec colère ; ni prières instantes, ni arguments pleins d'énergie ne purent parvenir à le fléchir.

En ce moment l'église de St-Vaast retentissait de pleurs et de gémissements ; partout éclataient la douleur et les accents de la souffrance, la colère, l'indignation se faisaient jour, tous se lamentaient en se voyant enlever un gage aussi certain de la faveur divine, en voyant l'église de St-Vaast descendre du haut rang de sa noblesse et précipitée dans une misérable ruine et un opprobre éternel. Et comme dans un péril aussi imminent ce n'était plus le moment de se consulter avec lenteur et recueillement, tout-à-coup, ne demandant ces conseils qu'à la confusion et aux extrémités où on se trouvait, ils prennent le parti de ré-

sister et de défendre avec persévérance la liberté de l'église leur Mère. Bientôt ils se réunissent jeunes et vieux, tous, comme des hommes vaillants et pénétrés de l'idée de leur dignité ils se précipitent hors du cloître, traversent la ville d'un pas rapide, vont occuper l'église de St-Michel et entourent l'autel-majeur où le chef du Saint reposait sur la pierre, avec le sceau dont il a été question, devant l'image de la bienheureuse mère de Dieu.

Cependant, de la porte de St-Michel comme d'une sorte de ruche immense s'élèvent et sortent à chaque instant d'énormes essaims de citoyens ; leur nombre est si grand qu'on dirait les flots de la mer, et la verdure des champs a disparu sous leurs pas. C'était chose bien triste à voir, car tous étaient gémissants et dans les larmes, mais personne, tant le comte inspirait de frayeur, n'osait espérer de secours. Quand on eut dit au comte, dans sa cour, cette résolution des moines, et ce que déjà ils avaient fait, le tyran frémit; plein de colère il se lève de table, entouré d'une troupe de soldats, et avec grand bruit il court à l'église de St-Michel avec l'impétuosité de l'aigle qui se précipite sur sa proie. Là il se dépouille de sa chlamyde, prend un bâton, frappe à droite et à gauche ceux qu'il rencontre sur son passage, enlève par la force, de la table même du corps du Seigneur, la tête vénérable de son Apôtre, se remet immédiatement en route et l'emporte à Aire.

Ceci se passait un jour de vendredi, le XIIIe des calendes de juin, le lendemain de l'ascension du Sauveur, l'an du verbe incarné 1166, environ à la 7e heure du jour (vers 1 h. après-midi).

On perdit en cette circonstance quelques reliques de saints martyrs, qui se trouvaient là appendues en l'honneur du bienheureux Apôtre et qui, secouées de leur support pendant l'enlèvement violent et tumultueux, ne purent jamais être retrouvées.

Tous les moines pleuraient, toute la ville était tourmentée à la vue d'une injustice aussi énorme. Le Seigneur Abbé se met aussitôt à la poursuite du comte ; il entre dans Aire après lui, et là, devant l'un et l'autre comtes et en présence de leur cour, il se plaint hautement du rapt de cet objet sacré, de la violation de l'église, de la perte de sa liberté ; mais il ne trouve aucune trace d'émotion et de repentir. Alors il se rend à Térouanne, va trouver Milon, l'Evêque des Morins, et là, par l'autorité apostolique, il lui défend de procéder à la bénédiction que cet Evêque devait donner à l'église d'Aire. Les chanoines d'Aire étaient venus trouver leur prélat, ils prient, ils supplient l'Abbé de ne point en agir ainsi. L'Abbé tenant ferme, ils le quittent pour recourir au comte, se plaignent à lui de l'Abbé de St-Vaast et disent qu'il est cause que leur église ne sera pas consacrée. La colère du Prince s'allume ; hors de lui il vole à Térouanne, prie, supplie l'Evêque

de passer outre et de procéder à la cérémonie de la bénédiction. Mais l'Evêque craignait et respectait le siège apostolique ; il refuse d'obtempérer aux désirs du comte, et celui-ci retourne à Aire, après avoir dit, entre autres paroles menaçantes, qu'il porterait la sainte tête ailleurs. L'Evêque rappela alors l'Abbé, qui n'était pas encore bien loin, il alla avec lui à Aire et l'aida dans ses démarches auprès des deux comtes. Eux cependant demeurant obstinés, des ecclésiastiques se présentent et donnent à l'Abbé beaucoup de bonnes et valables raisons, lui montrant qu'il ne devait pas empêcher l'œuvre de Dieu, ni se venger sur eux de la sauvagerie du comte, que son obstination n'était pas leur fait à eux, qu'ils avaient reçu malgré eux le dépôt sacré et qu'ils n'étaient pour rien ni dans les conseils ni dans les œuvres du comte. Ils insistèrent tant que l'Abbé, après avoir pris l'avis de son conseil, et ne voulant pas contrister des enfants de Dieu, laissa l'Evêque de Térouanne faire la bénédiction. Il craignait surtout que le comte n'allât en s'empirant encore et ne transportât dans des églises plus lointaines notre sainte relique, pour laquelle il n'y aurait plus alors aucun espoir.

Depuis ce jour donc on garda le chef de St-Jacques à Aire, dans l'église de St-Pierre. Le comte lui-même se réserva le droit de tenir la clef de la châsse et ne la confia à aucun autre.

Or des prières s'élevaient sans relâche de notre église vers Dieu, demandant à Dieu de nous le rendre et de ne pas laisser notre ville privée pour toujours d'un si grand gage de faveur. Les chanoines d'Aire, de leur côté, instituaient une fête solennelle en l'honneur du bienheureux Apôtre, et de toute la Flandre on accourait avec ferveur en pèlerinage auprès du chef vénéré. Sûrement celui sans la permission de qui rien ne se fait avait laissé disposer ainsi toutes choses pour que ce trésor longtemps caché parût avec éclat aux yeux de tous, et que toutes les nations de la terre apprissent ainsi de toutes parts ces événements.

Ici le pieux narrateur nous dit que le récit de ces événements se répandit en effet en tous lieux, que partout on parlait de ces excès énormes de pouvoir, et dans la cabane des pauvres et dans le palais des Rois. De tous les côtés à la fois le comte recevait des conseils et des messages ; les lettres apostoliques venaient le troubler dans sa fausse paix ; la justice de Dieu se manifestait par des prodiges menaçants et par des revers qu'avait essuyés ses armes ; et pourtant il ne voulait point se résoudre à rendre le saint chef, et en même temps il n'osait plus le garder. Il eut recours alors à un expédient assez singulier. Hugues, abbé de St-Amand, vint un jour à l'abbaye de St-Vaast, envoyé par le comte, et proposa l'échange de ce chef contre beaucoup de terres et de différents biens.

Quand on fit cette proposition en Chapitre, continue Guimann,

on se mit à rire de cette folie et tous eurent horreur d'un tel marché. On dit qu'on ne devait pas vendre un sanctuaire aussi précieux et que les abondantes richesses de St-Vaast ne devaient jamais être souillées par un lucre honteux ou le désir infâme du gain. Voici la lettre par laquelle nous fîmes réponse au comte en cette occasion :

A PHILIPPE, COMTE DE FLANDRE, ILLUSTRE ET MAGNIFIQUE :

Martin, serviteur indigne de l'église de St-Vaast, et tout le Chapitre souhaitent qu'il fasse de dignes fruits de pénitence.

Vous nous avez envoyé d'auprès de vous le vénérable abbé de St-Amand et quelques-uns des grands de votre Conseil, demander de votre part que nous supportions avec patience l'injure que vous avez faite à Dieu et à notre Eglise, et de ne faire à ce sujet aucune plainte, soit à la cour du seigneur Pape, soit à celle du seigneur archevêque ; en outre, vous nous demandez de vous céder ce que vous avez pris à notre Eglise, non pas tant par l'impulsion de la droite raison que par la violence et l'abus du pouvoir. Quant à l'injure, vous savez assez avec quelle patience nous l'avons supportée; vous savez en effet que, sans avoir recours aux censures ecclésiastiques, nous avons tout attendu de votre bonté et de votre clémence. Maintenant encore, quoique nos cœurs soient accablés de tristesse à ce sujet, nous continuerons d'attendre que votre noblesse revienne un jour à de meilleurs sentiments, et de plus nous prierons Dieu qu'il vous ramène sain et sauf de l'expédition que vous allez entreprendre, avec triomphe et gloire, après avoir humilié vos ennemis, et nous lui demanderons que, pour l'honneur de la Sainte-Eglise, il vous donne un cœur pénitent. Quant à ce trésor, il n'est pas en notre pouvoir de vous le céder, la magnifique libéralité des Rois l'ayant donné à Dieu et à St-Vaast. Si donc vous jugiez bon de donner ces reliques à une autre église, ou de vous en servir pour en enrichir une église, sous apparence de religion, sachez, de science certaine et sans aucun doute, que jamais, à aucune condition, il n'y aura de paix entre nous et vous, ni entre nous et l'église qui, contrairement aux lois de Dieu, viendrait à les détenir.

Que l'esprit de conseil soit avec vous !

Comme enfin aucune espèce d'accord ne pouvait se faire entre nous et le comte, Henri, archevêque de Reims (1), et frère de l'illustre Roi de France Louis, Eustache, grand-maître des frères chevaliers du Temple, et beaucoup de prudents personnages, tant séculiers qu'ecclésiastiques, et qu'il serait trop long de nommer, donnèrent au comte des conseils salutaires, afin de l'em-

(1) Henri *le-Grand*, fils de Philippe Ier et frère de Louis VII, d'abord Evêque de Beauvais, puis Archevêque de Reims, de 1162 à 1175.

pêcher de paraître ainsi combattre contre la Sainte-Eglise; d'autre part, les lettres apostoliques venaient faire retentir la foudre aux oreilles du Prince.

C'est ainsi que le seigneur Pape Alexandre, d'heureuse mémoire, ayant appris cet enlèvement du chef sacré, prit beaucoup de peine pour tâcher de le faire restituer à son Eglise. Il écrivit à ce sujet, tantôt au susdit archevêque, tantôt à l'église d'Aire, tantôt au comte lui-même, essayant, par les caresses et par les menaces, de briser l'obstination de ce jeune homme. Ainsi arriva-t-il que, fatigué des avis et des reproches de tant et de si grands personnages, voyant qu'il n'y avait plus d'espoir, et après avoir longtemps hésité, c'est-à-dire six ans après l'acte de l'enlèvement, et son père étant mort, le comte prit enfin envers nous des sentiments plus convenables. Il courba enfin la tête, quoique bien tard, devant Dieu et devant St-Vaast, et il dit publiquement que cette grande relique ne pouvait être nulle part plus décemment placée que dans l'église de St-Vaast, qui l'emportait sur toutes les autres en richesses et en élévation. A cette parole sortie de la bouche du comte, on demanda à grands cris que le chef nous fût rendu, et on ne cessa plus de réclamer, jusqu'à ce que, à un jour fixé d'avance, le comte vint à Aire et entrant avec les religieux dans l'église de St-Pierre remit au Seigneur Abbé qui y était accouru avec les siens, la relique sainte, non sans de grandes marques de dévotion.

Les chanoines pleuraient, les peuples, à travers la ville d'Aire, étaient dans un trouble et une confusion extrêmes, et si la puissance du prince et l'autorité des barons, qui étaient là en grand nombre, ne s'y étaient opposées, ils auraient eu peine à ne pas employer la force pour retenir chez eux la relique sainte.

La tête vénérable fut donc rapportée à Arras et déposée d'abord dans l'église de St-Michel, où elle fut entourée des hommages et des veilles des moines, afin qu'elle pût être transférée avec les honneurs convenables de l'endroit même où elle avait été enlevée avec injustice et violence.

On appela les personnes recommandables de tout l'évêché et des environs; tous accoururent dans l'église de St-Vaast et attendirent l'arrivée du comte, qui avait promis de s'y rendre le dimanche le plus proche, c'est-à-dire le jour de l'Octave de St-Etienne. Mais, empêché par de graves affaires et trompant l'attente de tous, il ne vint que le lendemain lundi. A ce sujet, les hommes les plus simples parmi le peuple disaient que Dieu l'avait réglé ainsi, voulant qu'un aussi grand Apôtre ne fît son entrée dans la ville que le jour de l'Octave de son frère, l'Evangéliste St-Jean, afin que le même jour devint ainsi grand et célèbre par la mémoire de si grands frères. Ce jour en effet devint plus tard tous les ans un jour de grande et solennelle fête, que

le Seigneur Abbé institua, dans notre église, à la prière du chapitre (1), pour rappeler la joie immense que cette relation procura à cette même église, joie plus grande que jamais aucune de celles dont les siècles passés nous aient conservé le souvenir,

En effet, lorsque le comte eut fait son entrée dans la ville, entouré de personnages illustres et de barons, lorsque au milieu d'une foule immense de peuple on eut organisé une procession composée des moines et de tout le clergé, tous les habitants de la ville, avec leurs chefs, étant présents, nous prîmes les saintes reliques et nous les transportâmes dans l'église de St-Vaast, au milieu des transports inénarrables de joie, des accents de prière et de louanges à Dieu, des cris de triomphe et de reconnaissance, avec une dévotion pleine d'allégresse. Ceci eut lieu le 3e jour des Nones de janvier.

A cette même heure le comte vint au chapitre et y parla avec beaucoup d'humilité; il demanda en présence de tous l'absolution de son crime et l'assentiment bienveillant du chapitre pour qu'il pût posséder en paix une petite partie du chef qu'il avait retenue pour lui, après l'avoir fait scier et séparer du reste de la tête, en la présence et avec le consentement de l'Abbé. Il ne nous fut pas bien difficile de pardonner au repentant et de faire immédiatement droit à une demande qui était juste. Alors il nous remercia beaucoup, nous promit que dorénavant il serait toujours bien disposé envers l'église, et il sortit du chapitre absous, rentré en grâce avec Dieu et avec la plénitude de notre amour.

Non, s'écrie le religieux en terminant, non il n'est pas possible à l'esprit de se figurer ni au discours de dire combien grande fut la joie dont nous fûmes comblés en ce beau jour. Puis il raconte les miracles qui furent opérés par la présence de cette grande relique et l'intercession puissante du célèbre Apôtre du Seigneur.

Nous venons de voir qu'une partie du chef de St-Jacques fut concédée au comte de Flandre, qui la déposa dans l'église d'Aire; Guimann qualifie cette partie de l'épithète de petite: *modicam partem;* il parle là en Atrébate réellement partial et oublie un moment la *magis amica veritas* pour se rappeler trop bien l'*Amicus Plato.* Le fait est qu'Aire eut tous les os de la face, et que le crâne fut scié horizontalement à la hauteur des arcades sourcilières jusqu'au dessus du conduit auditif, en suivant à-peu-près la suture pariéto-temporale, à 3 centimètres au-dessus du conduit auditif. En d'autres termes, ainsi que nous l'avons pu constater de nos propres yeux et de nos mains, (grâces à la faveur que nous fit Mgr Parisis, Evêque actuel d'Arras, de nous confier

(1) Nous trouvons encore cette fête dans le Rituale Vedastinum de 1675, sous le titre de *Relatio S. Jacobi*; elle est au nombre des fêtes appelées Duplicia in Cappis.

le soin de procéder à la reconnaissance de ce chef vénéré et de le déposer dans la nouvelle châsse, ainsi que nous le dirons plus loin), il est clair que l'église d'Aire demeura en possession de toute la face, à l'exception du front, et que la relique revint à Arras dans un état bien amoindri. Au reste, la peinture murale, que nous allons examiner maintenant et facilement comprendre, nous offre d'une manière très-claire ces deux parties de la relique représentées l'une et l'autre à peu près comme elles étaient réellement. Arras eut, de beaucoup, la meilleure part, mais Aire eut la face, et on ne peut pas appeler cela *pars modica*.

La peinture murale que nous avons maintenant sous les yeux offre plus d'un genre d'intérêt. C'est une page importante de l'histoire religieuse de nos contrées ; c'est aussi un curieux spécimen des costumes et des usages liturgiques du siècle, déjà reculé, où elle fut d'abord exécutée ; je dis *d'abord*, car elle a subi une restauration.

Cette peinture occupe toute l'ogive du fond de la chapelle de St-Jacques : elle est divisée en deux parties bien distinctes : celle du haut, qui est comme le titre et le frontispice de toute l'histoire, et les 15 compartiments du bas, qui renferment cette histoire elle-même.

Dans la première on voit St-Jacques assis sur un trône, sous un baldaquin dont deux anges soutiennent les rideaux. Ces anges sont vêtus et accusent une époque assez ancienne. L'Apôtre est nimbé, il tient de la main gauche le bourdon et la gourde du pèlerin *de St-Jacques*, attribut bien connu ; de la droite il bénit. Ses pieds sont nus, comme il convient à un Apôtre : « Qu'ils sont beaux sur les montagnes les pieds de celui qui annonce la parole de Dieu ! » Il a le manteau rouge du martyr. Autour de lui et à genoux sont les dix chanoines d'Aire qui ont restauré la fresque. Ils ont le petit collet blanc rabattu très-faiblement encore, le large surplis sans collet avec les grandes manches pendantes ; ils portent leur aumusse d'une manière précisément inverse de celle dont nous la portons aujourd'hui. Une inscription, qu'il est facile de lire sur la planche jointe à ce travail, dit que ce sont les dix chanoines d'Aire appelés de Capelbrouck qui ont restauré cette peinture. Nous renvoyons, pour l'intelligence de cette expression et en général pour tout ce qui concerne le chapitre d'Aire, à l'excellent travail de M. J. Rouyer, qui s'imprime en ce moment.

Le premier des 15 compartiments qui viennent ensuite nous représente sur le premier plan le martyre de St-Jacques. L'Apôtre est à genoux ; Hérode, avec le sceptre et la couronne, est debout, entouré de soldats. Le bourreau lève déjà le glaive qui va trancher la tête du Saint. Dans le lointain on aperçoit la mer et la barque où va être déposé le corps de St-Jacques. C'est une

venons de le dire, les trois principales parties de la fin de la vie d'un chanoine donateur de ce monument.

Ici, comme dans les autres tableaux, il y a à remarquer les costumes ecclésiastiques ou autres, les ornements sacrés, les usages liturgiques, toutes choses que l'habile dessinateur de notre planche, M. Alfred Robaut, a rendues avec le plus grand soin. L'étendue déjà considérable de ce travail nous empêche d'entrer à ce sujet dans plus de détails ; mais le lecteur attentif pourra y suppléer en étudiant avec soin chacun de ces petits tableaux.

Terminons cette notice sur le chef de St-Jacques en disant l'état dans lequel se trouve aujourd'hui cette précieuse relique.

C'est le Lundi de Pâques 1858, après les Vêpres du chapitre, et en présence de Mgr Parisis, Evêque d'Arras, qu'une commission, composée de MM. Proyart, Lequette, Lambert, Van Drival et Braure, fit l'ouverture de la châsse où reposait le chef du Saint, afin de le mettre dans une autre plus belle et plus digne d'un si grand trésor. Le chef fut trouvé dans un état admirable de conservation. On y voit encore les traces de la scie qui en a séparé la partie antérieure, et, dans un nouvel et minutieux examen que nous en fîmes deux jours après, avec l'aide de M. le docteur Dehée, nous pûmes reconnaître qu'il reste du chef entier les parties suivantes : l'os frontal, moins les arcades sourcilières ; les deux pariétaux ; l'os occipital ; la majeure partie des os temporaux ; la majeure partie de l'os sphénoïde. La tête est celle d'un homme jeune encore et bien différente de celle de St-Nicaise, l'Archevêque de Reims, martyrisé dans un âge avancé.

Entre les pièces nombreuses qui accompagnaient le chef et en attestent l'authenticité, nous avons remarqué le petit billet en parchemin où est écrit ce qui suit : Ablata sunt ex hoc capite Sti-Jacobi duæ ..... particulæ, quarum una major data est Reverendo Dno Abbati et Conventui Sti-Martini Tornacensis, altera vero servata est pro dedicatione altarium et altera necessitate. Anno Domini Millesimo Sexcentesino secundo, (1602) die quarta mensis maii (le 4 Mai).

Dans une intention analogue, et par ordre de Mgr, nous en avons détaché une très-petite partie du côté gauche, puis nous avons enveloppé le chef avec le respect et les honneurs convenables, d'abord dans un corporal, puis dans une forte soie rouge, et nous l'avons déposé dans la nouvelle châsse qui est sous l'autel dans la chapelle particulière de Mgr, après avoir remis en place, dans un étui spécial, tous les documents, ou *instrumenta*, que nous avions trouvés dans l'ancienne, en y joignant le nouveau procès-verbal de reconnaissance, dont nous donnons le texte aux pièces justificatives de ce travail.

Il y a dans cette châsse, outre le chef de St-Jacques, avec cette inscription imprimée sur parchemin : *Caput venerandum*

B. Jacobi-Majoris Apostoli D. N. J. C., le chef de St-Nicaise, deux os de St-Willibrord et de nombreuses reliques des Saints Géréon et Compagnons, de la Légion Thébaine. Le dernier procès-verbal de reconnaissance avait été fait par S. E. le Card. de La Tour d'Auvergne Lauraguais, en date du 13 décembre 1802, 22 frimaire an XI. L'acte par lequel le même Prélat ordonne et constate la déposition dans une nouvelle châsse (celle dont nous avons fait l'ouverture), est du 14 août 1806. Il y avait donc plus d'un demi-siècle écoulé depuis cette première reconnaissance qui fut faite de notre grande relique après la révolution.

Telle est l'histoire de ce chef vénéré de St-Jacques et l'explication de cette mystérieuse peinture. Assez heureux pour avoir eu sous la main les documents les plus précieux sur ce sujet, nous avons voulu les communiquer à nos concitoyens, afin de leur procurer un sujet d'édification et de douce joie : car ce n'est pas sans raison qu'un ancien poète a dit :

...... Pius est Patriæ facta referre labor.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° I. — *De capite sancti Jacobi Apostoli fratris St Joannis Evangelistæ.*
(Auctore Guimanno.)

Gaudeamus in Domino, fratres charissimi, et ad laudem et gloriam Domini nostri Jesu-Christi spirituali jucunditate gratulemur, qui potenti manu suâ lamentorum nostrorum detersâ caligine, cordium nostrorum suâ bonitate serenavit obtutus, et desideratum atque desiderabilem thesaurum, caput scilicet sancti Jacobi fratris Joannis Evangelistae, quod nobis ablatum jamdudum deplorabamus, longe gloriosius quam nostra spes præsumeret, nobis reconsignavit. De cujus capitis inventione, raptu, atque relatione, quoniam meæ exiguitati injungitis, ut ea quæ propriis oculis universi conspeximus, ad laudem Dei et posterorum notitiam, qui nobis in prœsenti ecclesiâ sancti Vedasti in Dei servitio successuri sunt litterarum apicibus mandare debeam, licet paulò altius ordiri, et de tanti Apostoli meritis et excellentia aliquid dicere, quanquam ridiculum videatur post quatuor evangelia et actus Apostolorum, in quibus hæc luce clarius patent, quidquam velle addere, sed utinam atque utinam, non alia scriptitando, sed eadem secundum vestigia sanctorum patrum frequentius revolvendo, eum qui semper laudandus est in sanctis suis, et nos dignè laudare possimus.

. . . .

Porro sanctum et venerabile ipsius caput, quod apud nos est, qualiter vel quo authore nostra obtineat ecclesia, quoniam id vestra potissimum requirit intentio, illud a majorum concordi relatione didicimus, quod Francorum reges qui hunc locum successiva devo-

tione semper amplexati sunt, et regiis insignibus, multisque possessionibus ac privilegiis, insuper et duodecim Apostolorum, et duorum innocentium, et multorum sanctorum circumquaque collectis reliquiis sublimarunt. Hoc nihilominus super aurum et topazion nobile et pretiosum ecclesiæ nostræ de suis thesauris donarium addiderunt. Quod nimirum huic loco tantorum principum magnifica liberalitate collatum, et in secretis atque penitioribus ecclesiæ sancti Vedasti Thesauris, prædecessorum nostrorum diligenti cautela signatum, per multos annorum decursus, et monachorum famulatu et populorum devotione, in multo honore ac reverentiâ, usque ad tempora felicis memoriæ domni Abbatis Leduini est habitum.

Qui vir venerabilis, cum magnum inter primores Flandriæ, et famæ et potentiæ obtineret locum, deposito militiæ balteo, jugum Christi suave et onus ejus leve in ecclesiâ sancti Vedasti suscepit : et in tantum monasticæ religionis in brevi arripuit perfectionem, ut merito sanctitatis et innocentiæ, ad pastoralis dignitatis proveheretur apicem. Eo itaque prosperis successibus ad vota pollente, cum in diebus ipsius ecclesia sancti Vedasti, et magnificentia liberalitatis et rerum affluentiis incredibiliter accresceret, incidit ejus animo, ut in fondo Allodii sui, nomine Berclau, cujus ipse commissam ecclesiam hœredem fecerat, cellam monachorum ad sui nominis memoriam et animæ remedium construeret. Quamobrem in eodem Allodio Ecclesiam in honorem Salvatoris erigens, cellam esse instituit, et thesauros sancti Vedasti, quâdam potestatis licentiâ, cum paucis ingressus, de arcanis atque secretioribus Scriniis beati Jacobi Caput ejecit, et ad prædictæ ecclesiæ dedicationem transferens, in Altari reposuit; occultè tamen et ignorante capitulo, quia super hoc in publico vel tenuem facere mentionem, nulla dabatur fiducia. Verum processu temporis res latere non potuit, sed circumquaque famâ ventilante cognitum est, in Ecclesiâ Bercloensi Caput sancti Jacobi esse repositum, et in ejusdem ecclesiæ altari tantum latere thesaurum ; ita utplurimi, in illâ commanentes viciniâ, ibi in honore ejusdem Apostoli solemnes celebrarent vigilias, et suæ devotionis oblationes deferrent.

Qui rumor cum per centum ferè et quadraginta annos usque ad nostras invaluissset ætates, et multa diuturnitate temporis meruisset fidem, venerabilis vir Martinus, abbas santi Vedasti, huc animum intendit, et cum esset religionis amator et divini studiosus operis, illud sanctum et venerabile caput, ad locum unde ejectum fuerat ob multorum salutem retransferre disposuit, quatenus in celebri civitate et nobili ecclesia reconditum, filiorum assidua devotione et populorum ambiretur frequentia. Opportuno igitur die, invitato Andrea Atrebatensi Episcopo, cum monachorum atque clericorum copiosâ multitudine, Bercloensis ecclesiæ Altare confecit, illud sanctuarium quæsiturus. Sed prima vice, tam ipsius quam universorum pendulam expectationem, quæsiti et non inventi capitis elusit eventus. Unde orta est grandis quæstio ; quia et certum erat illud ibi fuisse, cum id semper majorum promulgasset authoritas, et intolerabile sacrilegium videbatur, si quis hoc ulla præsumptionis audacia vel furti intentione asportasset. Porro, attonitis omnibus, et plurimo mærore confectis, monachus quidam, ibidem a puero nutritus, cum se mussitando jactaret rei hujus habere notitiam, ab Abbate angariatus, et

quod in angulis dixerat in lumine professus, se illud Abbati ostensurum repromisit, et diem quo suæ sponsioni satisfaceret statuit. Quo die illuc abbate cum multo comitatu, invitato rursum episcopo, properante, et ad hoc spectaculum confluentibus universis, monachus ille, clausis et obseratis januis, et omnibus ad breve foras fieri jussis, se solum sub quærendi capitis occasione infra templi ambitum conclusit. Ubi cum aliquandiu moraretur, sapientes viri quos secum abbas deduxerat, suspecti ne quid sinistrum machinaretur, callida et impatienti devotione per occultos aditus inopinatè irruerunt, et ipsum illas reliquias tractantem et in terram reponere satagentem invenientes, eique de manibus rapientes, publica et alacri voce inventum thesæurum proclamaverunt ; statimque, disjectis seris atque pessulis, omnibus irrumpentibus, facta est lætitia magna in populo.

Animadversum est autem postea et pro certo cognitum, eumdem miserabilem monachum cum in ecclesiâ ex consuetudine pernoctaret, quibusdam luminarium indiciis quæ circa altare frequenter apparuisse narrantur, sanctuarii comperisse locum, et illud, ut in alienas terras procul deportatum in aliquam venderet ecclesiarum, temerario ausu de altari, ante paucos annos, ejecisse. Sed illius detestabile propositum, ne effectui manciparetur, Dei misericordia clementer avertit, quæ et suam gloriam, et sancti honorem, et totius patriæ salutem providebat.

Igitur voti compos et plurimum exultans in Domino venerabilis Abbas cum jam regredi et inventum caput cum debita transferre reverentia disponeret, collecti repente in unum primores patriæ cum infinita multitudine populi, reniti et contradicere cœperunt, asserentes tantum sanctuarium nusquam debere mutari, sed in eo loco ubi per Dei gratiam revelatum erat perpetuo honorari. Cujus dissentionis adeo fomes invaluit, ut cum gladiis et fustibus sanctuarium detinere attemptaverint ; eratque videre miserabile spectaculum, cum utraque pars, ob vindicandi capitis desiderium decertaret, et utramque partem fidei ac devotionis pietas ad certamen armaret. Et cum paulatim malum ingravesceret, et deteriora minari videretur, vir sapiens, altiori usus consilio, ad tempus cessit, et cum suis Lensense castrum adiens, Rogerum dapiferum Flandriæ, qui ibi ob tractanda Comitis negotia morabatur, ut sœvientis populi manum suo terrore compesceret, adduxit. Qui vir prudens et magni nominis, audito eventu et viso sanctuario, magnifice exultavit, et quia antecessores ejus ecclesiæ Bercloensi multa contulerant, populi statim cæpit vocibus acclamare, et Abbatem, ut eorum petitioni assentiret, multis precibus ambire. At ubi domni abbatis immobilem persensit animum, Domini sui, Cujus erat homo-legius, voluntati contra ire nec potuit nec debuit. Quin immo, ex una parte propriis manibus apprehendens sanctuarium, sedato plebis tumultu, de ecclesiâ reverenter et honeste conduxit.

Egressi itaque de pago Bercloensi, incredibili nos de castris et viculis plebis copia prosequente, in villa sancti Vedasti quæ Thyluz vocatur, primæ noctis vigilias peregimus, et postero die, cum jam Atrebatum essemus ingressuri, domnus Abbas sanctum pignus in ecclesia sancti Michaelis, non longe à porta civitatis orientali, quæ ab

eodem denominatur archangelo, interim jussit servari; hoc ex consilii sententia deliberans ut religiosos et nominatos viros accerseret, et venerandas reliquas, prout decens et debitum erat, in ecclesiam sancti Vedasti cum generali et solemni processione induceret. Et dum circumquaque nuntiis atque litteris discurrentibus id acceleratur negotium, ad comitem Philippum, qui cum patre Theoderico, et Flandriæ, et Virmandorum obtinebat principatum, fama rei devolavit. Qui suorum consiliis credulus, statim de Bergis ascendens, tota nocte et cum festinatione urgens iter, Atrebatum mane ingressus est; suique animi propositum callide dissimulans, Ecclesiam sancti Michaelis, sanctuarium illud visurus adiit. Quo viso et adorato : « Caput illud meum est, et in mea terra inventum, meo erit arbitrio disponendum. » Cui domnus abbas et nonnullæ quæ aderant de capitulo personæ in faciem restiterunt, et ne ulla temeritate tantum scelus aggrederetur, constanter interdixerunt. Cœterum ille, sinistris depravatus consiliis et audire contemnens, suos ibi custodes cum sigilli sui impressione ad capitis tutelam ordinavit, et in aulam suam, quæ in castro sancti Vedasti ante januas ecclesiæ sita est, pransurus ascendit. Illuc quoque eum seniores capituli prosequuti sunt, deprecantes ne nobilem ecclesiam suæ dignitatis exueret privilegio, et eam quæ domno Papæ soli et præter ipsum nulli erat subjecta, suæ libertatis molestaret detrimento; ipsum esse populorum non sacerdotum principem; debere eum Dei judicium vereri; injustum esse, et omnibus sœculis inauditum, ea quæ ecclesiastici juris sunt, ab illa sæculari potestate insolenter usurpari. Verum, hæc et alia multa à monachis rationabiliter et strenue perorata induratum cor principis cum grandi stomachatione respuit, nullaque precum instantia flecti, nullis potuit frangi rationum argumentis.

Tunc vero in ecclesia sancti Vedasti omnia lucta personabant, ubique dolor et tribulatio, ira et indignatio, dolentibus universis tantum sibi pignus auferri, et Ecclesiam sancti Vedasti, de alto suæ nobilitatis gradu, in miserabilem ruinam et sempiternum opprobrium devolvi. Et cum imminente doloris articulo nulla esset tractandi consilii mora, arripiunt subitò consilium quod in tanta confusione potuit honestius inveniri, scilicet audacter resistere, et matris ecclesiæ libertatem constanter tueri. Moxque in unum conglobati senes cum junioribus, universus ecclesiæ conventus, ut filii potentes suæ memores dignitatis, de claustro viriliter irrumpunt, et per mediam civitatem rapidis passibus properantes, ecclesiam sancti Michaelis occupant, atque altare majus super quod ante Beatæ Dei Genitricis imaginem sanctuarium in lapide signatum jacebat, circumdant.

Interea, de porta sancti Michaelis, quasi de magno qualibet alveari, catervatim ebulliunt civium examina, et camporum virentia sicut aquæ maris operientis sua densitate sepeliunt : triste quidem spectaculum, cum multa compassione et lacrymis intuentes, sed ob terrorem comitis nullum ferre præsumentes auxilium. Quæ monachorum constantia cum in aula comitis celebri esset sermone vulgata, tyrannus infremuit, et cum magna iracundia de mensis exiliens, cum militari manu et grandi strepitu, ecclesiam santi Michaelis, quasi aquila cum impetu volans ad escam, irrupit, ubi rejecta clamide, et fuste arrepto, obstantes circumquaqne discutiens raptum cum violentia de ipsi Dominici corporis mensa reverendum

caput, instaurato protinus itinere Ariam deportavit. Erat autem feria sexta quæ XIII. Kalendas junii in crastinum Dominicæ Ascensionis illuxerat, annus incarnati verbi millesimus centesimus sexagesimus sextus, hora diei quasi septima.

Perditæ sunt etiam quæ jam Sanctorum martyrum reliquiæ, quæ, ob honorem beati Apostoli, ibi erant appensæ et, dum fieret violenta prædatio cum tumultu, excussæ de hasta bajula inveniri ultra non potuerunt. Mœrentibus itaque monachis et universa civitate sub enormi injustitia laborante, Domnus Abbas Comitem festinus insequitur, et Ariam ingressus, sub totius curiæ frequentia, ante utrumque Comitem, de raptu sanctuarii, de violatione ecclesiæ, de suæ libertatis jactura, depromit querelam ; sed nullum inveniens misericordiæ rorem, Teruanniam secedit, et Miloni episcopo morinorum, benedictionem quam. . . . .
Ariæ celebraturus erat, ex Apostolica authoritate interdicit.

Occurrunt arienses canonici, qui illuc ad suum venerant Antistitem, et Abbatem ne id faciat, multis et importunis precibus pulsant. Verum illo recusante recurrunt ad comitem, de abbate quærimoniam faciunt, interdictam causantur ecclesiæ suæ dedicationem. Recanduit ira principis qui mox efferatus Teruanniam advolat, episcopum rogat et hortatur ne a benedictionis proposito resiliat. Cœterum episcopo ob timorem et reverentiam Apostolicæ sedis nullatenus acquiescente, graviter indignatus comes, se loco et tempori cessurum, et Sanctum caput alias delaturum interminatur, et sic inactus Ariam revertitur. Tunc episcopus abbatem qui necdum longe processerat revocans, cum ipso Ariam pergit, eique apud utrumque comitem collaborabat. Sed illis in sua obstinatione perdurantibus adsunt denuo clerici et multas abbati ostendunt rationes, non debere eum opus dei perturbare, non ulciscendam in eos comitis feritatem, nihil sua interesse de ipsius contumacia, quippe qui sanctuarium inviti et coacti suscepissent et à principis consilio et opere penitus essent immunes. Quibus insistentibus abbas cum consilio loquutus, ne filios Dei contristaret, benedictionem fieri indulsit, veritus præcipue ne comes in deterius laberetur et sanctuarium nostrum in remotiores ecclesias deferret et sic recuperandi ulterius spes nulla remaneret. Ab illo ergo die sanctuarium Ariæ in templo sancti Petri ipso comite, et non alio quoquam scrinii clavem deferente servabatur.

Oratio autem fiebat sine intermissione ab ecclesia nostra ad Deum pro eo ut nobis illud Deus redderet, et civitatem nostram nequaquam tanto pignore in sempiternum orbari permitteret. Porro Ariensis ecclesiæ canonici cum multo honore ac diligentia festum beati Apostoli solemne instituunt, et de tota Flandria multi illum requirentes suæ ibi peregrinationis vota persolvunt. Cæterum hæc nutu illius qui omnia operatur secundum consilium voluntatis suæ ad laudem et gloriam beati Apostoli sic evenisse quis discredere vel diffiteri præsumat, ut hac occasione thesaurus die occultatus terris omnibus competenter innotesceret, et in fines orbis terræ permotis circumquaque nationibus hujus rei sonus exiret ? Repente siquidem in populis, tribubus et in insulis quæ procul sunt hæc fama personuit, et tam casas pauperum quàm et palatia regum sua novitate concussit.

Quamobrem comes multorum pulsatur consiliis, Apostolicis cor-

ripitur epistolis, cœlesti insuper judicio et divinis urgetur portentis, quæ illo tempore circa Ariam insolito terrore discurrentia, manifestam in deum et sanctos ejus testari et exquirere videbantur injuriam. Quibus omnibus deterritus Princeps, maxime quia cum suo atque suorum periculo interiores insulas navali exercitu properans, comiti de Hollanda nuper diffidutiato bellum indixerat ; cum nec sanctuarium vellet reddere, nec ulterius auderet cum calumnia retinere, illud à nobis mutuare conatus est, et hujus commutationis gratia, multa nobis obtulit prædia et posessiones. Quod cum à venerabili abbate santi Amandi Hugone, qui hanc a comite legationem susceperat, in capitulo proponeretur, hoc ab omnibus irrisa dementia est ; tale mercatum universi horruerunt, dicentes nec tantum sanctuarium debere vendi, nec uberes sancti Vedasti divitias ullo turpi lucro vel infami quæstu fœdari. Quamobrem ei rescripsimus in hunc modum :

Philippo Flandriarum Comiti illustri et magnifico, Martinus, ecclesiæ beati Vedasti indignus minister et universum Capitulum dignos agere pœnitentiae fructus.

Venerabilem Abbatem Sancti Amandi et quosdam potentes in conciliis vestris nobis à latere vestro direxistis, obsecrantes ex parte vestra ut injuriam quam Deo et ecclesiæ nostræ irrogastis, patienter ferremus, nullamque super hoc quœrelam vel in Domni Papœ vel in Domni Archiepiscopi curia faceremus, insuper et quod ecclesiæ nostræ non tàm rationis instinctu quam potestatis violentia rapuistis vobis concederemus. Et injuriam quidem quàm patienter tulerimus satis vobis notum est : quomodo scilicet sine ulla ecclesiasticæ censuræ reclamatione clementiæ vestræ bonitatem exspectaverimus. Sed et nunc quoque sicut hactenus quamvis cum multa animorum gravitate et molestia nobilitatis vestræ respectum ad tempus sustinebimus, et insuper ut vos Deus de expeditione quam aggressuri estis sanum et incolumem humiliatis hostibus cum triumphi gloria reducat, et ad honorem sanctæ ecclesiæ cor vobis pœnitens indulgeat orabimus. Porrò eumdem Thesaurum vobis concedere nostræ facultatis non est, utpote qui Deo et sancto Vedasto magnifica regum liberalitate collatus est. Si igitur eas reliquias alii ecclesiæ conferre, vel de ipsis ecclesiam quasi sub obtentu religionis instaurare disponitis, neque inter nos et vos neque inter nos et ecclesiam, quæ eas contra Deum detentura est, pacem ullam ullo pacto futuram certissime et indubitanter sciatis. Spiritus consilii vobiscum.

Cum igitur inter nos et comitem nulla posset formari concordia, Henricus Remorum Archiepiscopus, et illustris Regis Franciæ Ludovici germanus, Eustachius quoque magister fratrum militiæ templi, multique quos enumerare longum est, tam sæculares quam ecclesiastiçi sapientes, salubria comiti ne contra ecclesiam bellare videretur ingerebant consilia, et Apostolicarum nihilominus litterarum frequens auribus principis intonabat procella. Siquidem felicis memoriæ domnus Alexander Papa querela rapti capitis acceptâ magnam ut suæ restitueretur ecclesiæ impendit operam et super hoc nunc ipsi comiti scripta destinans, modo blanditiis, modo terroribus, molie-

batur juvenis frangere pertinaciam. Sicque factum est ut tantorum virorum increpationibus et monitis fatigatus Comes, nilque se acturum intuens, post longum intervallum, sexto scilicet ablationis anno, jam defuncto patre, emendatiorem erga nos animum indueret, Deoque et sancto Vedasto cervicem cordis sero licet inclinans, illud sanctuarium in nulla decentius quam in ecclesia sancti Vedasti quæ divitiis et nobilitate ceteris antecelleret reponendum esse publice testaretur. Quam sententiam statim rapuerunt ex ore ejus magnis vocibus ut redderetur; nec prius abstiterunt quam præfixo restituendi Capitis die, Comes Ariam deveniret, et thesaurus sancti Petri cum religiosis ingressus, domno abbati illuc cum suis occurrenti suum sanctuarium cum multa devotione reconsignaret.

Flebant canonici, populi per Ariam magnâ erant confusione turbati, et nisi potentia Principis et Baronum, quorum copia grandis aderat, obstitisset authoritas, vix, ut videbatur, a sanctuarii defensione continuissent manus. Relatum itaque venerabile caput in ecclesia sancti Michaelis repositum est, et ibidem monachorum excubiis interim conservatum, quatenus inde cum debito honore transferretur, unde cum injusta fuerat raptum violentia. Mandantur per totum episcopatum et nostram viciniam nominatæ personæ et ecclesiam sancti Vedasti confluentes, Comitis præstolantur adventum qui se in Dominica proxima scilicet in octavis Stephani promiserat affuturum. Verùm magnis impedientibus curis omnium frustrata expectatione in sequentem feriam secundam suam protelavit præsentiam, simplicioribus populi, id adeo provide ordinatum interpretantibus, ut tanti meriti Apostolus non alio die quam in octavis fratris sui Joannis Evangelistæ civitatem intraret, ut eadem dies tantorum fratrum memoria haberetur insignis. Quod nos postea sic contigisse vidimus, quia nimirum rogante capitulo domnus abbas diem illum omnibus annis in ecclesia nostra celebrem atque solemmem agi instituit, quia eidem ecclesiæ evenisset gaudium, quantum prius evenisse nulla ætas meminerit. Nam comite civitatem ingresso cum celeberrino personarum conventu et Baronum ambitione, plebisque frequentia ordinata tam monachorum quam totius cleri processione, cum universo populo et civitatis capitaneis, sanctas reliquias suscepimus et cum inenarrabili lætantium atque laudantium Deum vociferatione in ecclesiam sancti Vedasti III. Nonas Januarii cum festiva devotione retulimus.

Eadem quoque hora comes in capitulum procedens cum multa humilitate locutus est petens sub oculis omnium ut suæ transgressionis absolutionem acciperet, modicam sanctuarii partem quam præsente et annuente abbate a capite desectam sibi retinuerat, cum assensu et benevolentia capituli haberet Non erat apud nos labor iste difficilis, vel indulgere pœnitenti vel justa petenti citius asssentire. Quamobrem multas agens gratias multumque de cetero ecclesiæ obnoxium se fore pollicens, cum amoris nostri plenitudine de capitulo regratiatus et absolutus exivit. Et quid exprimendum diei illius jucunditatem et sermo succumbit et animum, miracula tamen quæ Deo propitiante, in sancti capitis relatione ostensa sunt minimè tacemus quæ Deus in sancto suo demonstravit ad eliminandam totius incredulitatis et diffidentiæ caliginem et confirmandam fidem, illorum, qui nisi signa et prodigia viderint non credent.

N° 2. — Petrus-Ludovicus Parisis, miseratione divina sanctæ sedis apostolicæ gratia, episcopus Atrebatensis, Boloniensis et Audomarensis.

Universis et singulis præsentes litteras inspecturis, notum facimus ac testamur, quod ad majorem Dei Omnipotentis gloriam Sanctorumque venerationem, nec non fidelium pietatem augendam, recognovimus Caput venerandum Beati Jacobi-Majoris, Apostoli Domini, quod multis abhinc annis monasterium Vedastinum hujus nostræ civitatis Atrebatensis possidebat, sicut invenitur et fusiùs narratur in historiis variis impressis et manu scriptis quæ in archiviis Palatii nostri episcopalis deposita custodiuntur. Hocce Caput Beati Apostoli è thecâ ligneâ, Sti-Jacobi imagine, sculptilis artis, decoratâ, in quâ ab antecessore nostro felicis recordationis S. R. E. card. Carolo de La Tour d'Auvergne-Lauraguais, die decimâ quartâ mensis Augusti anni millesimi octingentesimi sexti, depositum fuerat, extraximus, et in novâ deposuimus in modum monumenti bizantinæ, ut aiunt, formæ constructâ, omni ex parte deauratâ, et ornatâ imaginibus similiter deauratis SS^orum^ Jacobi, Nicasii, Willibrordi et Gereonis, unâ cum instrumentis authenticitatis recentibus et antiquis, quæ in suprâdictâ thecâ invenimus, sedulò inspeximus et, ad perpetuam memoriam, transcribi curavimus. Prælaudatum igitur Caput, linteo sacro et panno serico rubri coloris involutum, et sigilli nostri impressione ubi moris est custoditum, in thecâ de quâ suprà dictum est depositum, in capella Palatii nostri episcopalis, sub altari exponi jussimus, unà cum capite Sti-Nicasii, ossibus duobus Sti-Willibrordi et plurimis ossibus SS. Gereonis et Sociorum thebeæ legionis; his tamen omnibus reliquiis separatim involutis et cum propriis authenticitatis instrumentis in quatuor thecæ hujus locis remanentibus.

Datum Atrebati, anno millesimo octingentesimo quinquagesimo octavo, die vigesimâ nonâ mensis Maii.

† P. L. Ep. Atrebat. Bolon. et Audomar.

De Mandato Illustriss. et Reverendiss. D. D. Episc.

E. Van Drival. — H. Braure.
Canonic. Commissar. specialis. delegat. — Canonic. Pro.-Secretar.

Ce travail sera inséré *in-extenso* dans le Bulletin maintenant sous presse.

BIJOUX MÉROVINGIENS TROUVÉS A LENS.

Suivant la promesse qu'il avait faite lors de la dernière assemblée générale, M. Dancoisne donne lecture de la première partie de sa notice sur les bijoux mérovingiens trouvés à Lens en 1842, et qui ont été donnés au Musée d'Arras depuis quelques années.

Cette description donne lieu à quelques observations, mais M. Dancoisne, entrant dans de nouveaux détails, constate que les pierres des agrafes dont il vient de parler ont été examinés par un orfèvre d'Arras et par de savants archéologues, et que selon lui il ne peut y avoir aucun doute sur leur origine. De

plus, M. Dancoisne possède une dizaine d'objets découverts depuis quelques années et qui appartiennent à l'époque mérovingienne. Au surplus, M. Dancoisne s'engage à les décrire dans une prochaine séance de la Commission.

La parole est à M. Grigny.

NOTE SUR LES ANCIENNES CONSTRUCTIONS EN BRIQUES.

« Dans votre avant-dernière séance générale, vous avez accueilli favorablement l'aperçu rapide que je vous soumettais sur les systèmes de constructions des vieux monuments de ce pays.

» De nombreuses occupations m'ont empêché de vous présenter aujourd'hui le complément de ce travail presque terminé. Je me propose de le faire à une prochaine séance.

» Parmi les questions qui se rattachent à ce travail, il en est une qui a un intérêt particulier pour tous, c'est celle de savoir à quelle époque précise la brique a été employée dans le nord de la France après la période romane. Vos connaissances acquises et vos recherches pourront éclairer cette question, que je ne puis préciser que par l'âge des monuments où cette matière, qui date d'une aussi haute antiquité, a été employée dans les monuments de ce pays. L'église des Jésuites de St-Omer, une partie de l'église du St-Sépulcre de cette même ville, quelques constructions particulières qui ne remontent qu'au XVIe siècle, la tour de l'église de Béthune, l'église de St-Pierre-lez-Calais, sont pour moi les premiers monuments qui aient été bâtis en briques. Nos églises des XIe, XIIe, XIIIe, XIVe et XVe siècles sont construites en pierres. Dans aucunes autres constructions il n'existe de traces de l'emploi de la brique, et tout me porte à croire qu'elle a été de nouveau introduite dans le nord de la France par ces confréries d'ouvriers catholiques anglais qui sont venus se réfugier dans nos contrées et y ont bâti, au XVIe siècle, plusieurs églises, notamment celles des environs de Béthune et de St.-Omer.

» La brique alors avait une dimension, en longueur et en largeur, plus forte que celle que l'on fabrique aujourd'hui. Elle était cuite au bois, au moyen de fourneaux superposés. Ce mode de cuisson, moins actif, occasionnait peu de retrait à la terre, et conservait sa forme plus régulière.

» Depuis un siècle environ, un nouveau mode de fabrication a été introduit; par qui et comment? je l'ignore. La brique se cuit aujourd'hui au charbon, et son emploi est devenu des plus fréquents et présente des conditions de solidité et d'économie qui la font, en maintes circonstances, préférer à la pierre; elle devient surtout indispensable à l'industrie qui l'emploie pour ses immenses usines, ses puits profonds et ses hautes cheminées.

Elle peut prêter ses formes aux exigences de l'art pour les constructions d'églises de communes où les ressources manquent souvent pour se servir de la pierre, dont l'emploi est plus cher pour les mains-d'œuvre. J'ai, à cet égard, introduit dans ce pays un nouveau mode d'emploi architectonique qui ne manque pas de conserver aux constructions un caractère monumental. Mais il serait regrettable pour l'art de voir employer cette matière dans les constructions d'églises importantes, surtout quand elle est alliée à la pierre. Le temps n'applique même pas sa couleur assez uniformément pour donner à ces monuments l'harmonie de ton qu'il a su si bien donner à nos basiliques en pierres. »

Après cette communication, M. Grigny présente à l'appui de sa notice, une photographie de l'église d'Oisy-le-Verger, qui permet d'apprécier la beauté de cet édifice.

L'assemblée tout entière félicite M. Grigny de l'heureuse innovation qu'il a introduite dans les constructions d'églises.

NOTICES SUR ANVIN ET LABUISSIÈRE.

M. Ternick donne lecture d'un travail sur les communes de Labuissière, Anvin, etc., destiné pour le Bulletin que la commission se propose de faire imprimer prochainement.

Cette lecture est écoutée avec un vif intérêt.

Les sujets mis à l'ordre du jour étant épuisés, M. le Président déclare la séance levée.

Séance du 3 Décembre 1858.

Président, M. Harbaville.—Secrétaire, M. A. Godin.

DICTIONNAIRE GÉOGRAPHIQUE DE LA FRANCE. — CIRCULAIRE.

M. le Président donne lecture d'une circulaire par laquelle M. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes fait appel aux lumières et au zèle des Sociétés savantes de la province pour la préparation d'un *Dictionnaire géographique de la France.*

Le Comité est d'avis de nommer une Commission qui, de concert avec l'Académie d'Arras, serait chargée de préparer une réponse à M. le Ministre. MM. Harbaville, d'Héricourt et Godin sont désignés pour faire partie de cette Commission.

MÉDAILLES TROUVÉES A OISY.

M. Harbaville fait connaître au Comité qu'il a adressé à M. Dançoisne une lettre de M. le Préfet, relative aux médailles récemment trouvées dans un tombeau à Oisy ; mais un deuil de famille empêchant M. Dancoisne d'assister aujourd'hui à la séance, le Comité décide qu'il s'occupera ultérieurement de cette découverte.

TÉMOIGNAGES DE SYMPATHIE ET DE REGRETS.

M. le Secrétaire propose de consigner au procès-verbal l'expression de la vive douleur que tous les Membres de la Commission ont ressentie en apprenant la mort de Mme Dancoisne, et de constater la profonde sympathie qu'ils éprouvent pour l'excellent collègue que cette perte est venue affliger si cruellement.

Cette proposition est adoptée.

HORLOGE ANCIENNE.

M. le Secrétaire donne lecture d'une lettre écrite à la Commission par M. Vasseur, de Selles, au sujet d'une horloge ancienne que possède un habitant des environs de Boulogne et qui, selon lui, aurait une certaine valeur artistique et archéologique. Afin d'avoir des renseignements précis sur l'objet signalé, M. le Secrétaire a prié M. de Bayser de visiter l'horloge dont il s'agit et d'adresser, le plus tôt possible, un rapport au Comité.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Séance du 21 Janvier 1859.

Président, M. Harbaville.—Secrétaire, M. A. Godin.

DICTIONNAIRE GÉOGRAPHIQUE DE LA FRANCE. — REMERCIEMENTS DE M. LE MINISTRE.

M. Harbaville donne communication d'une lettre qui lui a été adressée le 5 du présent mois, par M. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes. Cette lettre est ainsi conçue :

« Paris, le 5 janvier 1859.

» Monsieur le Vice-Président, pour répondre aux intentions que vous avait fait connaître ma circulaire du 26 août dernier, vous avez bien voulu réunir MM. les Membres de la Commission des Antiquités départementales à ceux de l'Académie d'Arras et les associer pour recueillir les documents relatifs à l'histoire, à l'archéologie et à la topographie de l'ancienne France. Vous avez, en outre, joint à votre lettre du 10 de ce mois, la réponse de la Commission mixte ainsi formée, aux questions posés par ma circulaire.

» Je vous prie, M. le Vice-Président, d'agréer et de faire agréer à vos collègues l'expression de mes vifs remerciements. Je suis heureux d'apprendre que je puis compter sur leur zèle comme sur leurs lumières pour la rédaction du Dictionnaire géographique de la France, en ce qui concerne l'Artois.

» Agréez, Monsieur le Vice-Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

» Pour le Ministre et par autorisation :

» *Le Directeur du personnel et du secrétariat général,*

» G. ROULAND. »

REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES. — DEMANDE DE M. LE MINISTRE.

Il est encore donné lecture d'une nouvelle circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique concernant la *Revue des Sociétés savantes*. Par cette circulaire en date du 10 janvier, S. Exc. exprime le désir que les Sociétés veuillent bien adresser aux Directeurs de la Revue tous les renseignements et avis qui les mettraient en état de présenter à leurs lecteurs un tableau complet des recherches historiques, archéologiques et scientifiques qui s'opèrent en province.

En ce qui concerne la Commission, il sera fait droit à la demande de M. le Ministre par l'envoi du Bulletin qu'elle publie chaque année.

TOME II DE LA STATISTIQUE MONUMENTALE DU PAS-DE-CALAIS. — COMPOSITION DE LA 1re LIVRAISON.

Le Comité décide ensuite, après un long et minutieux examen, que la 1re livraison du tome II de la Statistique monumentale du Pas-de-Calais contiendra :

1° L'Église d'Auchy-les-Moines (notice par M. Terninck); toutefois on supprimera dans le dessin le fronton qui occupe le milieu entre les deux tours. Il y aura une planche pour la façade de l'église et une planche de détails.





Imp A. Robaut a Douai

Bas-relief de Sorrus, (P-d-C).

2° Le Château d'Anvin, notice par MM. Robitaille et Danvin une seule planche).

3° L'Église de Fressin (une planche, avec notice par M. Dovergne). — M. le Curé de Fressin pourra donner sur cet édifice de bons et utiles renseignements.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Séance du 13 Mai 1859.

Président, M. Harbaville. — Secrétaire, M. A. Godin.

ÉCHANGE DE PUBLICATIONS.

M. le Président de la Commission archéologique de Maine-et-Loire demande l'échange de ses publications. Le Comité décide que les Bulletins seront envoyés.

OBJETS ANTIQUES TROUVÉS A BLENDECQUES.

M. le Secrétaire dépose sur le bureau un vase, une clef et d'autres objets trouvés dans la rivière d'Aa, à Blendecques, lors de la fouille des fondations du pont reconstruit en 1858, à l'endroit traversé par le chemin de grande communication n° 55 de St-Omer à St-Pol et offert à la Commission par M. Baras, agent-voyer principal à St-Omer. — Remerciements.

BAS-RELIEF DE L'ÉGLISE DE SORRUS. — DESSIN ET DESCRIPTION.

M. le Secrétaire communique une lettre et un dessin de M. Leclercq, ancien agent-voyer principal, maintenant architecte à Montreuil. M. Leclercq, dit le Secrétaire, dont la Commission a été plusieurs fois à même d'apprécier le zèle et le beau talent comme dessinateur, vous donne aujourd'hui une nouvelle preuve de son bon vouloir en vous adressant copie d'un bas-relief qui existe dans l'église de Sorrus et que notre collégue M. l'abbé Van-Drival décrit ainsi :

« Au centre d'une gloire elliptique de la forme vulgairement » appelée *vesica piscis* et toute ornée de rayons d'or, on voit la » douce et majestueuse figure de la Vierge Marie. Elle est au » moment même de son plus beau triomphe, elle va être cou- » ronnée reine des Anges ; aussi les Anges la portent-ils avec

» respect vers le Ciel, en tenant les bords de cette gloire au mi-
» lieu de laquelle nous la voyons briller. Son vêtement est ad-
» mirable de grâce et de modestie ; un ample manteau couvre
» ses épaules ; ses cheveux sont épars et flottent au-dessous du
» diadême que lui donne son divin fils. En effet, Jésus apparaît
» au haut de cette scène toute céleste ; lui-même est couronné,
» réside au centre d'une gloire et bénit de la main droite (à la
» manière *latine*) celle qui l'a porté dans son sein et nourri de
» son lait. D'autres Anges l'accompagnent ; ils lèvent les mains
» en signe d'admiration. Comme les Anges qui portent la Ste-
» Vierge au Ciel, ils ont de grandes aîles aux brillantes couleurs
» et de larges vêtements. Tout est digne et majestueux dans ce
» beau groupe, et le Sauveur et sa Mère, et les Anges ses Mi-
» nistres ; tout est grave comme il convient dans ces sortes de
» représentations. Aux pieds de Marie est agenouillé, les mains
» jointes, un personnage vénérable, le donateur du petit monu-
» ment. Ce bas-relief de l'église de Sorrus a de hauteur 0m40c et
» 0m25c de largeur. »

M. Cavrois, agent-voyer en chef du departement, est chargé d'adresser à M. Leclercq les remerciements et les félicitations de la Commission.

Il est ensuite décidé que le dessin du bas-relief sera lithographié par M. Robaut, et que cette lithographie sera jointe au procès-verbal de la présente séance.

Inauguration de la Croix de Souchez.

L'an 1859, le 24 mai, onze heures du matin, plusieurs membres de la Commission des Antiquités départementales se sont réunis en face de la Croix de Souchez, sous la présidence de M. Harbaville.

M. Godin, Secrétaire, rappelle, en peu de mots, que la croix de grès de Souchez, grâcieux monument du XIVe siècle, a été restaurée sous les auspices de la Commission et par la généreuse libéralité des habitants ; il est heureux de constater que la population presque toute entière a répondu à l'appel qui lui a été adressé par l'honorable maire de la commune.

DISCOURS DE M. HARBAVILLE.

« Messieurs, j'ai à peine besoin de vous rappeler que la croix de grès de Souchez, odieusement mutilée dans les mauvais jours

de notre première révolution, fut complètement restaurée, en 1857, par la généreuse initiative de M. le comte d'Héricourt, secondée par le concours de la Commission des Antiquités départementales et de la commune de Souchez. Notre excellent collègue se proposait alors de donner quelqu'éclat à l'inauguration de ce petit monument et il avait bien voulu me réserver la présidence de cette solennité. Mais, des raisons de santé ne m'ayant pas permis de répondre à ses intentions, la chose fut ajournée.

» Aujourd'hui, qu'après environ deux ans, une inauguration publique n'est plus possible, nous sommes réunis pour recevoir les travaux, c'est-à-dire pour constater qu'ils ont été exécutés avec autant d'intelligence que de bonheur et il convient d'adresser à M. le maire de Souchez les remerciements qui lui sont dus, pour les soins qu'il a apportés à l'œuvre si délicate de cette restauration.

» Pendant plus de 60 ans, Messieurs, nous avons vu la croix de Souchez privée de son croisillon et réduite à l'état de monolithe. Les fortes têtes d'une époque déplorable avaient pris le monument votif ou expiatoire d'un chevalier du XIII[e] siècle pour un calvaire, et l'avaient traité comme tel, quoiqu'il n'eût pas de caractère religieux. Nous sommes heureux maintenant de le voir rétabli dans ses conditions primitives : et il ne me reste qu'un vœu à former, c'est que la croix de *Jehan de Marigny*, qui offre de nouveau des gages de durée, échappe désormais aux vandales et aux exigences de la grande voirie. »

Ce discours est accueilli par d'unanimes et chaleureux applaudissements.

DISCOURS DE M. D'HÉRICOURT.

M. d'Héricourt, dans une rapide et brillante improvisation, constate les nombreux services que la Commission a déjà rendus à la science archéologique, il signale ses persévérants efforts couronnés de succès à Divion, aux portes d'Arras, à St-Omer : « Si la croix de grès de Souchez reste un problème historique, si l'on ignore qu'elle soit un témoignage de la piété de nos pères, élevé entre divers chemins, une pensée pieuse imposée à un hérétique du moyen-âge, si enfin son origine reste un mystère, sa restauration prouvera ce que peuvent les efforts désintéressés de la Commission des Antiquités départementales. C'est en effet sous ses auspices et avec les dons abondants de la commune de Souchez que ce monument a été rétabli tel qu'il avait été conçu dans la généreuse pensée qui l'a élevé. Ce jour est beau pour la commune de Souchez, car il prouve ce que peut le dévouement de ses habitants ; il est beau pour la science archéologique, car il constate une intelligente restauration dont ne doit pas être séparé le nom de M. Lantoine, d'Arras, mais il impose à la Commission de nouveaux devoirs. A quelques pas se trouve

la belle église de Saint-Nazaire ; elle s'écroule sous l'action délétère des éléments. La Commission a déjà pris cet édifice sous ses auspices ; elle saura lutter contre l'indifférence ; elle soutiendra les autorités religieuse et civile dans la souscription qu'elles doivent prochainement ouvrir. La France a de nobles sentiments et lorsque des hommes honorables qui ont rendu de nombreux services à leur pays, qui sont encore appelés à l'aider de leurs lumières et de leur dévouement, proposent une œuvre désintéressée, ils peuvent compter sur l'appui sympathique des populations. Quant à la commune de Souchez, ajoute M. d'Héricourt, elle est fière de la visite de la Commission des Antiquités départementales du Pas-de-Calais, et elle en conservera avec gratitude le souvenir sur le registre de ses délibérations municipales. »

De nombreux bravos accueillent les paroles de M. le comte d'Héricourt et l'on se sépare à midi et un quart.

Assemblée générale du 11 Août 1859.

L'an mil huit cent cinquante-neuf, le onze août, à deux heures du soir, la Commission des Antiquités départementales du Pas-de-Calais s'est réunie en assemblée générale dans la salle des séances de l'Académie d'Arras, sous la présidence de M. Harbaville, Vice-Président.

MM. le comte d'Héricourt, Parenty, vicaire général, et Dancoisne, qui ont récemment perdu des membres de leur famille, ainsi que MM. le marquis d'Havrincourt, de Rheims, Grandguillaume et Danvin, de St-Pol, s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT.

M. Harbaville est réélu pour la quatorzième fois, et par acclamation, Vice-Président.

COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA COMMISSION.

M. A. Godin, Secrétaire de la Commission, dans un compte-rendu des travaux de la Société pendant l'année 1858-59, a constaté, une fois de plus, les immenses services rendus depuis la fondation de la Société, à la science archéologiqne dans notre beau département. Il a fait connaître que les notices sur les

églises de Fressin, d'Auchy-les-Moines et le château d'Anvin, seraient, sous peu de temps, livrées à l'impression. Les planches qui doivent accompagner ces notices sont mises sous les yeux de la Commission par M. Alfred Robaut, l'un de ses membres, artiste distingué, dont les lecteurs de la *Statistique* et du *Bulletin*, ainsi que ceux de la *Revue de l'Art chrétien* ont été tant de fois à même d'apprécier le beau talent. Il a mentionné aussi les descriptions d'un tableau du XVIe siècle qu'on remarque dans l'église de St-Nicolas, à Arras, et d'un reliquaire appartenant à la même église, dues à la plume élégante et facile de M. l'abbé Van Drival, le savant professeur d'Écriture-Sainte au Séminaire d'Arras.

Le *Bulletin*, maintenant sous presse, contiendra aussi un important travail, du même auteur, sur l'histoire du chef de St-Jacques et la peinture murale sur le même sujet conservée dans l'église d'Aire.

M. le comte d'Héricourt publiera, dans le prochain *Bulletin*, une notice sur le Refuge de St-Eloi; M. de Linas y publiera également la description du clocher de la Beuvrière et d'une pierre tombale fort curieuse qui se trouve dans l'église et appartenant à un membre de la noble et ancienne famille de Beaulaincourt.

M. le Président, au nom de la Commission, remercie M. Godin de ce compte-rendu qui a vivement intéressé l'assemblée.

OBJETS ANTIQUES TROUVÉS A ÉTAPLES.

M. Gustave Souquet dépose sur le bureau une photographie représentant un buste en bronze trouvé à Etaples dans une pièce de terre appelée par les habitants *la Pièce à Liards*. Cette statuette représente une tête de Vulcain et a été décrite par M. Souquet dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 25e livraison, page 187.

M. Dusevel, d'Amiens, fait hommage à la Commission d'un volume intitulé : *Essai historique sur la porte Montrescu et le Logis du Roi d'Amiens*.

Des remerciements lui sont adressés.

PROJET DE CARTE ARCHÉOLOGIQUE DU PAS-DE-CALAIS.

M. Harbaville donne lecture d'un projet de carte archéologique du Pas-de-Calais ; l'honorable Vice-Président s'exprime ainsi :

« Messieurs, il y a quelques années, un de nos honorables collègues, M. F. Lequien tirait de son album, pour nous la communiquer, une *Carte archéologique de l'arrondissement de Béthune*. Ce travail nous parut alors un peu compliqué, ou plutôt péchant par excès de documents. L'idée néanmoins était

heureuse, et bien des fois depuis je me suis demandé s'il ne serait pas utile et possible de l'étendre à toute notre circonscription départementale, de manière à présenter un tableau complet et facile à saisir de nos richesses existantes et de celles qui ne restent qu'à l'état de souvenir.

» Le travail, tel que je le conçois, comprendrait donc tout le département et serait divisé en six planches, une par arrondissement. Les noms des communes qui ont trace de monuments y seraient seuls inscrits, afin d'éviter la confusion.

» Ainsi seraient notées les localités renfermant des restes d'*antiquités*, ou qui ont possédé des édifices remarquables, savoir :

1° Monuments celtiques ;
2° Monuments romains, *camps*, *stations*, etc. ;
3° Villas mérovingiennes ou carolingiennes ;
4° Edifices de style roman ;
5° Motte ou tumuli ;
6° Souterrains-refuges ;
7° Châteaux-forts de premier ordre ;
8° Cathédrales et collégiales ;
9° Commanderies ;
10° Abbayes et prieurés ;
11° Les localités ayant eu chartes de commune ;
12° Les champs de bataille.

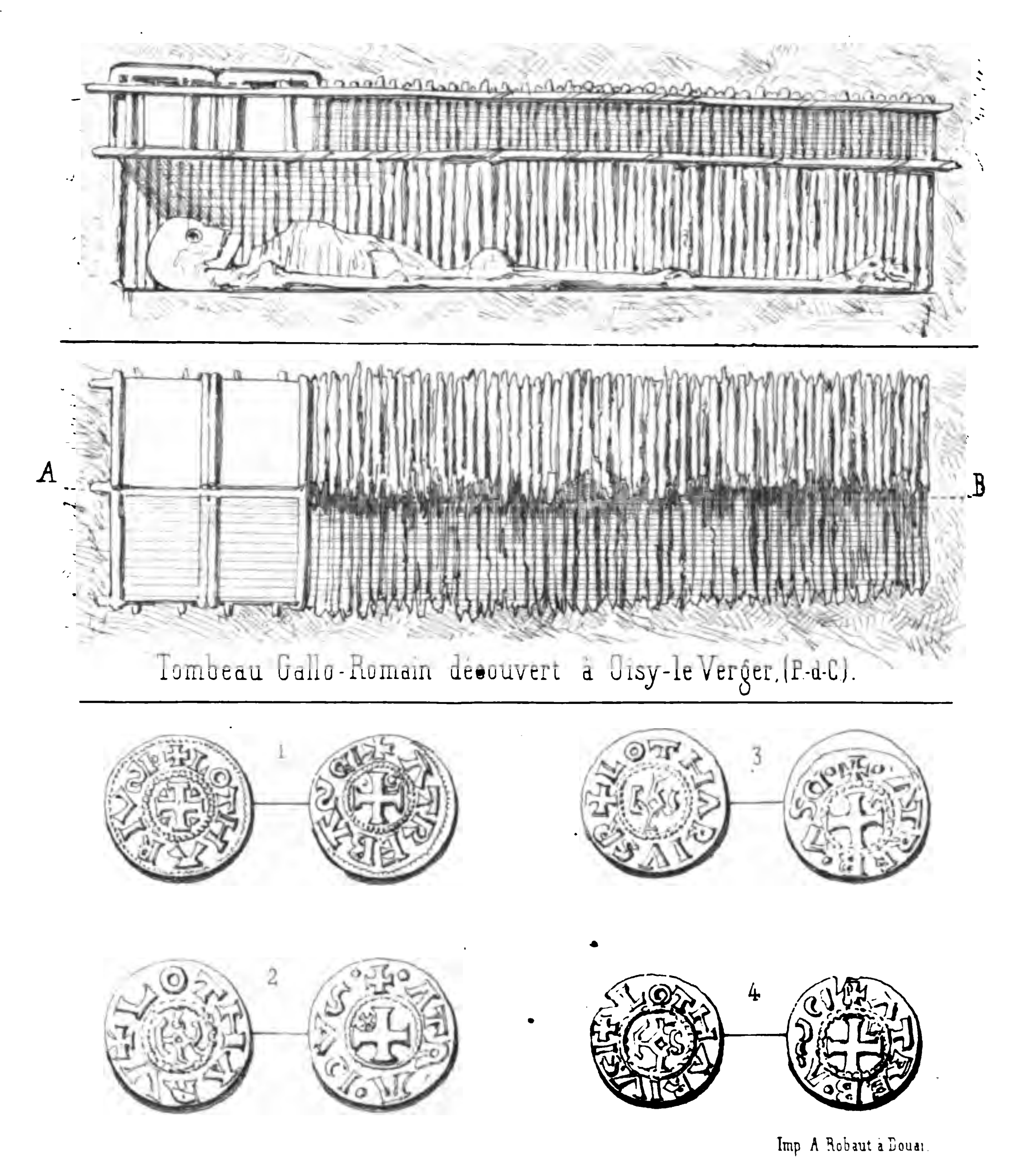
» Des signes conventionnels caractéristiques représenteraient ces divers monuments, à la manière des reliefs variés et expressifs des plans et cartes de la *Description des Pays-Bas*, de Guichardin, *édition Plantin*, 1582. L'exécution de ces détails, faite avec le soin que l'on peut attendre du talent de notre collègue M. Robaut, ferait de cette carte comme une sorte de panorama qui permettrait d'embrasser d'un coup d'œil l'ensemble historique et monumental du pays aux diverses époques.

» Chaque planche serait accompagnée d'une feuille de texte renfermant les dates et autres détails nécessaires à l'intelligence de la carte, mais qu'il serait impossible de rendre dans le dessin.

» Une livraison entière de la *Statistique monumentale* pourrait être consacrée à ce travail, qui ne peut être scindé. Avant de l'entreprendre, je désire savoir si le projet est de nature à être accueilli par la Commission. Si la proposition était prise en considération, les détails d'exécution pouraient être renvoyés à l'examen de votre comité central. »

CROSSE DE L'ABBAYE D'ÉTRUN.

M. de Linas est chargé de la description de la crosse d'Étrun.



Tombeau Gallo-Romain découvert à Oisy-le Verger, (P.-d-C).

Imp A Robaut à Douai.

Monnaies-romaines, (Atelier d'Arras).


UNIV.
OF
MICH.

M. Godin, au nom de son ami M. Dancoisne, donne lecture du rapport suivant :

TOMBEAU GALLO-ROMAIN DÉCOUVERT A OISY-LE-VERGER.

« La Commission des monuments historiques avait été informée par M. le Préfet, son Président, de la découverte faite récemment à Oisy-le-Verger, d'un tombeau gallo-romain. Elle voulut bien me charger de lui présenter un rapport sur une découverte qui pourrait offrir quelque intérêt à la science archéologique. C'est le résultat de mes investigations que je viens lui soumettre.

» Je me rendis, le 15 septembre dernier, à Oisy-le-Verger et descendis chez M. Lamort, curé-doyen de cette belle commune et membre de la Commission, qui me reçut avec une affabilité parfaite et se mit à ma disposition pour l'objet de ma démarche.

» J'appris alors que, le 25 août précédent, des ouvriers occupés au curage de la Sensée, avaient trouvé, en élargissant le lit de cette rivière, à l'endroit de la tourbière d'Oisy, le squelette presque complet d'un corps humain. Cette dépouille mortelle avait été placée dans un long panier en forme de bière, fait de forts osiers et recouvert, du côté de la tête, de lourdes tuiles rouges. Elle avait été ainsi inhumée à deux mètres environ de profondeur, dans un terrain marécageux et très-humide ; circonstance qui explique comment les ossements et les osiers composant ce tombeau, se sont conservés jusqu'ici.

» Le dessin que je joins à ce rapport donnera, je l'espère, une idée assez exacte de cette curieuse sépulture.

» A deux mètres des pieds du squelette, et en suivant, gisait une tête de cheval, encore entière, mais noircie, comme les autres ossements et comme l'osier, par leur long séjour dans un terrain tourbeux.

» Au-dessus du tombeau avait été déposée une bourse en cuir, que l'action de l'air a mise en poussière aussitôt ; elle contenait 152 monnaies romaines du Haut-Empire. 24 de ces pièces avaient été offertes par les ouvriers à M. Berberi, employé au canal de la Sensée ; les 128 autres m'ont été représentées, mais celles-ci sont toutes communes et mal conservées ; aussi ne présentent-elles aucune valeur ni aucun intérêt. En voici du reste la division :

GRANDS BRONZES.	Nerva	1	12
	Trajan	1	
	Adrien	6	
	Faustine, mariée à Antoine-le-Pieux . .	1	
	Faustine, épouse de Marc-Aurèle. . . .	2	
	Lucile	1	

ARGENT ET BILLON.	Septime Sévère	2	116
	Caracalla	1	
	Sévère Alexandre	4	
	Maximin I	2	
	Gordien III	7	
	Trajan Dece	2	
	Etruzeille	1	
	Trébonien	4	
	Volusien	4	
	Valérien	9	
	Gallien	14	
	Salonine	5	
	Salonin	9	
	Postume	52	
		Nombre égal des pièces.	128

» Le lieu et les dispositions de l'inhumation, les tuiles et monnaies romaines, enfin la présence d'une tête de cheval, tout prouve ici l'origine gallo-romaine de cette modeste sépulture.

» Chez les Gallo-Romains, de même que chez les Romains, autant étaient somptueuses et solennelles les funérailles des personnes opulentes, autant les autres étaient simples et ignorées. Presque toujours, le défunt appartenant à une classe pauvre était conduit, pendant la nuit, au lieu du repos. Son corps était étendu sur le bûcher qui allait le dévorer ; puis ses cendres étaient recueillies dans une urne en terre cuite, de couleur rouge, grise ou blanche. Ces restes mortels que le feu venait de purifier, étaient ainsi déposés, quelquefois dans la chambre funéraire, mais presque toujours dans un espace particulier préparé pour les recevoir. Quand le défunt était délaissé, inconnu ou étranger, l'urne cinéraire était tout simplement confiée à la terre sur le bord de la route voisine.

» Toutefois, dans nos contrées septentrionales, l'usage de brûler les corps n'était pas aussi général que certains antiquaires l'ont pensé et écrit. En effet, si l'on trouve, çà et là, des urnes cinéraires, bien souvent aussi l'on découvre, pour la même époque, des tombaux renfermant des squelettes de corps humains.

» Pour les sépultures de cette dernière catégorie, les Gallo-Romains de nos contrées creusaient ordinairement dans le tuf des tombeaux en forme de petite chambre, où ils étendaient le cadavre. Sur le corps et à l'entour ils arrangeaient les armes et les bijoux du défunt, des monnaies, des vases de terre cuite et d'autres poteries, enfin les divers objets qu'il avait affectionnés ou dont il s'était servi. Ils refermaient ensuite le lieu funèbre avec de grandes tuiles ou de larges pierres disposées en toît, et le recouvraient de terre jusqu'à la surface.

» Le tombeau d'Oisy n'offre pas tout à fait les mêmes caractères et c'est en cela qu'il mérite d'être étudié.

» Voici les principales différences qu'il présente :

1° Le lieu de la sépulture choisi dans un terrain marécageux, presque dans l'eau.

2° L'emploi de l'osier dans la composition du tombeau, ce qui ne s'est encore, à ma connaissance, rencontré nulle part.

3° La place des monnaies au-dessus et à l'extérieur du tombeau et non à côté du corps, particularité qui laisserait supposer que ce dépôt avait été confié à la terre avec cette arrière-pensée qu'on aurait pu le retirer en cas de besoin urgent.

4° Enfin l'absence complète d'armes, de bijoux, de vases et de poteries.

» Il s'agit bien ici de la sépulture d'un homme ; ce qui le prouve, c'est la tête de cheval trouvée non loin de là. On sait, par une foule de découvertes, que les Romains immolaient près du défunt son animal favori dont ils plaçaient la tête près des dépouilles mortelles de son maître.

» L'âge du tombeau peut être aussi déterminé facilement et d'une manière précise par les monnaies qui l'accompagnaient. Les pièces de Postume sont celles du dernier règne qu'offre la trouvaille ; elles sont au nombre de 52 et toutes sont assez usées par l'usage. On doit donc assigner à cette sépulture la fin du règne de ce tyran, tué par ses soldats en l'an 267 de notre ère. »

Le dessin joint à ce rapport donne une idée assez exacte de cette curieuse sépulture.

M. le Secrétaire communique aussi à l'assemblée la notice suivante rédigée par le même auteur :

L'ATELIER MONÉTAIRE D'ARRAS SOUS LE ROI LOTHAIRE.

« Arras est, sans contredit, la ville du nord de la France et du midi de la Belgique qui a produit, sous la seconde race de nos rois, la suite monétaire la plus importante, par le nombre des piéces et la variété des types (1).

» Il ne faut pas s'en étonner : Cette antique cité, qui fut plus tard la capitale de la Flandre, puis celle de l'Artois, n'était-elle pas encore, à cette époque, la première de l'Atrébatie ?

» On sait combien étaient puissants, dès le commencement du X° sicle, les marquis ou comtes de Flandre. S'ils contribuèrent à ébranler et contrebalancer le pouvoir des derniers rois de la dynastie de Charlemagne, ils furent aussi les soutiens de ces princes débiles. Arnould-le-Vieux aida Charles-le-Simple contre

(1) Après Arras viennent Cambrai et Quantovic.

ses ennemis, et Bauduin, son successeur, secourut le roi Lothaire dans la guerre contre les Normands. Mais à l'avènement d'Arnould-le-Jeune, Lothaire, oublieux des longs services rendus à sa dynatie chancelante, par les marquis ou comtes flamands, vient fondre sur la Flandre et s'empare d'une partie de ce pays. Le château d'Arras et l'abbaye de St-Vaast tombèrent au pouvoir du vainqueur. Plus tard, Arnould-le-Jeune recouvra les villes et le pays dont il avait été dépouillé.

» Quand Lothaire fut en possession d'Arras, il se hâta d'y exercer ses droits régaliens, en faisant frapper monnaie en cette importante cité, comme l'avaient fait plusieurs de ses prédécesseurs. La chose lui était d'autant plus facile qu'il trouvait là un ancien atelier monétaire tout prêt à fonctionner.

» Cette fabrication de monnaie ne fut pas aussi éphémère qu'on pourrait bien le penser. Elle dura sans doute autant que l'occupation de Lothaire, c'est-à-dire de 966 à 975.

» Quoi qu'il en soit, la monnaie de ce prince, sortie de l'atelier d'Arras, est restée très-longtemps inconnue aux numismates. M. Alexandre Hermand, le savant auteur de l'*Histoire monétaire de la province d'Artois*, avait lui-même, à la page 81 de ce bel ouvrage, exprimé l'opinion que cette monnaie n'existait pas. Le hasard me fit découvrir cette pièce si désirée ; c'était une obole ; je m'empressai de la communiquer à mon honoré collègue, qui put encore la publier dans son livre, au moyen d'une note additionnelle. C'était pour la numismatique locale une belle découverte de plus, une grande lacune de moins.

» Cette obole prouvait incontestablement l'existence du denier presque semblable, je parvins à le trouver.

» En numismatique, une découverte en amène souvent d'autres ; c'est ce qui m'arriva ; deux nouveaux deniers du même prince et de la même ville sont encore venus compléter une série d'autant plus précieuse que les quatre pièces dont elle se compose sont uniques jusqu'ici.

» Voici la description de ces quatre précieuses monnaies :

N° 1. Croix cantonnée de quatre clous ✝ LOTHARIVS I. (Lotharius imperator.)

R. Croix pattée dont l'un des cantons supérieurs porte un petit ornement et l'autre un point ✝ ATREBA ∽ CI (Atrebas civitas).

N° 2. Monogramme de Lothaire. ✝ LOTHARI I.

R. Croix pattée ayant une petite croix dans l'un des cantons. ✝ ATRA : ƆI ∽.

N° 3. Même monogramme. ✝ LOTHARIVS I.

R. Même croix. ✝ ATREBA ∽ CI.

N° 4. Même monogramme. † LOTHARIVS I.

R. Même croix. † ATREBAS CI.

» Les trois premières pièces sont des deniers, la quatrième est une obole. »

La lecture de ces travaux, où le savant numismate fait preuve, à chaque ligne, d'une sérieuse et profonde érudition, est écoutée avec une grande attention, et la Commission décide qu'ils seront insérés *in extenso* dans le *Bulletin* qu'elle publie chaque année, et que les dessins qui accompagnent la notice et le rapport seront lithographiés par M. Robaut.

LOCUS HORNENSIS DES ROMAINS.

M. Souquet lit un travail intéressant sur l'emplacement du *Locus Hornensis* des Romains. Le laborieux auteur invoque le témoignage d'un grand nombre d'historiens, cite et discute divers documents, signale les découvertes faites récemment, et conclut qu'Etaples est bien le *Locus Hornensis* des Romains.

M. Souquet promet de dresser et d'envoyer au Secrétaire de la Commission, une carte explicative de la notice qu'il vient de lire ; la notice et la carte seront publiées dans le *Bulletin*.

RELIQUAIRE DE St-NICOLAS.

M. l'abbé Van Drival dépose sur le bureau le dessin d'un reliquaire appartenant à l'église de St-Nicolas-en-Cité. Ce reliquaire contient une dent de St-Nicolas; il est du XIIe siècle et sera décrit, par l'honorable membre, dans le *Bulletin* de la Commission. M. Van Drival entre ensuite dans d'intéressants détails sur ce reliquaire et en général sur les reliquaires de cette époque. Il joint à ces documents précieux, d'après Orderic-Vital, un récit des plus curieux concernant une dent de St-Nicolas.

AUCHY-LES-MOINES.

M. Terninck communique une notice sur l'église d'Auchy-lez-Moines, qui était autrefois la chapelle abbatiale de cette commune. Auchy a été donné à l'abbaye de St-Bertin par Adroald, et l'abbaye a été fondée en 680 par Adalscaire, comte d'Hesdin. Elle fut renversée par les Normands en 882 et relevée en 1072 par un autre comte d'Hesdin nommé Ingelram. Ce seigneur y fut inhumé comme l'indiquait son épitaphe qui ne disparut qu'à la Révolution.

L'auteur, après avoir parlé des donations dont cette abbaye fut l'objet, et des contestations qu'elle eut à soutenir contre l'abbaye de St-Bertin et contre l'échevinage d'Auchy et le seigneur de Rollencourt, décrit l'église bâtie dans le style romano-ogival et très-curieuse par sa grandeur et ses caractères architectoniques.

Il prouve ensuite, par l'application qu'il fait des caractères de cet édifice aux règles tracées par M. de Caumont, qu'il porte tous les caractères que l'on attribue généralement au XII[e] siècle. A cette occasion l'auteur cite plusieurs autres édifices du XI[e] siècle qui portent aussi tous les caractères de cette architecture ogivale, et engage la Commission à étudier cette question très-intéressante pour le pays.

CHATEAU D'ANVIN.

M. l'abbé Robitaille donne lecture d'une partie de la notice qu'il a été chargé de rédiger sur le château d'Anvin, et dépose sur le bureau trois vues photographiées dues à l'obligeance de M. Fillemin, sous-préfet de St-Pol. Ces photographies ont été exécutées avec beaucoup de talent ; elles représentent : 1° Deux vues du château, l'une prise du côté extérieur avec sa cour octogonale ; 2° une vue du chœur de l'église, avec quelques détails de cette partie.

Le travail de M. Terninck et celui de M. l'abbé Robitaille feront partie de la 1[re] livraison du tome II de la *Statistique monumentale.*

Diverses discussions ont encore eu lieu et la séance a été levée à cinq heures et demie du soir.

Séance du 28 Décembre 1859.

Président, M. Harbaville.—Secrétaire, M. A. Godin.

RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE DE LA FRANCE.

M. le Président annonce qu'il a adressé, le 22 octobre dernier, à M. le Ministre de l'Instruction publique, le travail demandé aux Sociétés savantes par la circulaire de Son Excellence du 30 mai dernier, pour l'exécution du *Répertoire archéologique de la France.* Il rappelle que ce travail avait été confié à une Commission mixte nommée de concert par l'Académie d'Arras et la Commission des Antiquités départementales.

Le programme des questions posées est tellement étendu qu'il eût exigé des recherches et une œuvre de rédaction considérables, s'il eût fallu décrire *à nouveau* tous les monuments de di-

vers âges du département. Aussi le programme autorise-t-il les Sociétés consultées à renvoyer pour chaque localité comme pour chaque monument aux sources imprimées et aux ouvrages spéciaux faisant autorité.

La Commission n'a pas hésité à user de cette faculté : Son travail, divisé au vœu de la circulaire, par arrondissements et cantons, ne comprend pas moins de 16 pages in-f°, et embrasse les origines de 160 localités appartenant à tous les cantons du département, et l'indication, selon leur âge et leur caractère, de tous les monuments qu'elles renferment.

Les renseignements sur les musées, l'iconographie, etc., feront l'objt d'une addition spéciale confiée à deux de nos collègues, MM. de Linas et Van Drival et qu'ils adresseront ultérieurement au ministère.

M. Terninck fait observer, à la suite de cette intéressante communication, que les études sérieuses sur nos villages ne sont pas encore assez avancées pour compléter le travail que demande le Gouvernement. Il faudrait, pour établir l'origine et même l'importance ancienne des localités, avoir non pas seulement compulsé les titres et les archives, mais avoir arraché à la terre les secrets si précieux qu'elle renferme.

Ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, nous savions, dit M. Terninck, que Bétricourt, hameau dépendant de la commune de Rouvroy, avait une origine reculée, mais les titres établissant son existance ne remontaient qu'au XIe ou XIIe siècle, époque où, pour la première fois, cette localité figure dans le cartulaire de l'abbaye de St-Vaast. Des fouilles nouvellement faites sur le territoire de Bétricourt, ont fait découvrir des substructions gallo-romaines, des caves maçonnées, des souterrains, des tombes en grand nombre et parfois assez curieuses, des restes de fondations posées autour d'un tumulus indiquent l'existence, à cet endroit, d'un centre de population gallo-romaine.

M. Terninck connaît encore plusieurs localités qui offriraient à l'explorateur du curieuses découvertes et il en conclut, comme il l'a dit d'abord, que les études sur notre pays ne sont pas encore étendues, assez multipliées, pour qu'il soit possible de rédiger d'une manière bien sérieuse, bien complète, un travail aussi important que le *Répertoire archéologique de la France.*

La séance est levée à quatre heures.

FIN DU TOME PREMIER.

7'

TABLE DES MATIÈRES.

TABLE DES NOMS DE PERSONNES OU D'AUTEURS.

